



HAL
open science

Pour une pragmatique sociologique appliquée aux discours des présidents des organisations patronales françaises nationales et interprofessionnelles

Bastien Roques

► **To cite this version:**

Bastien Roques. Pour une pragmatique sociologique appliquée aux discours des présidents des organisations patronales françaises nationales et interprofessionnelles. Linguistique. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2024. Français. NNT : 2024BOR30012 . tel-04905204

HAL Id: tel-04905204

<https://theses.hal.science/tel-04905204v1>

Submitted on 22 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Bordeaux Montaigne

Ecole Doctorale Montaigne Humanité (ED 480)

THESE DE DOCTORAT EN « LINGUISTIQUE »

UR « PLURIELLES 24142 »

**Pour une pragmatique sociologique appliquée aux
discours des présidents des organisations patronales
françaises nationales et interprofessionnelles**

Volume 1

Présentée et soutenue publiquement le 11 juillet 2024 par

Bastien Roques

Sous la Direction de Alpha BARRY

Membres du Jury :

Rapporteuse 1, Georgeta CISLARU, Professeure des universités, Université Paris Nanterre & Institut
Universitaire de France

Rapporteuse 2, Frédérique TOUDOIR-SURLAPIERRE, Professeure des universités, Sorbonne
Université

Membre, Yamna CHADLI, Maîtresse de conférences, Université Bordeaux Montaigne

Membre, Marc BONHOMME, Professeur émérite, Université de Berne

Membre, Patrick CHARAUDEAU, Professeur émérite, Université Paris Nord & CNRS

Remerciements

Mes remerciements premiers s'adressent à mon directeur de thèse, Monsieur Alpha Barry, tout d'abord pour sa confiance et pour l'opportunité qu'il m'a offerte de mener à bien cette thèse à la sortie d'un master en Études ibériques et ibéro-américaines. Je le remercie chaleureusement et plus largement pour ce qu'il m'a apporté tout au long du déroulement de cette recherche. Je le remercie pour ce qu'il m'a appris aussi bien dans le cadre de ce travail de rédaction que le soutien qu'il m'a apporté dans le cadre des communications aux colloques et des articles qui constituent d'autres pendants du travail de recherche à mener au cours du cycle doctoral. Je ne peux pas signifier à quel point je lui serai toujours reconnaissant pour toutes ces raisons.

Je remercie tous les membres du jury, Madame Yamna Chadli, Madame Georgeta Cislaru, Madame Frédérique Toudoir-Surlapierre, Monsieur Marc Bonhomme et Monsieur Patrick Charaudeau dont les travaux de recherche respectifs forcent l'admiration pour l'honneur qu'ils me font d'évaluer ce travail de recherche.

Je remercie les membres de l'École Doctorale de l'Université Bordeaux Montaigne et tout particulièrement et chaleureusement Madame Sylvie Abram pour son suivi au cours de ces années. Je remercie également et chaleureusement les autres membres de mon comité de suivi de thèse. Madame Sabine Tinchant, je vous remercie pour votre suivi et vos conseils durant cette période doctorale et plus encore pour votre accompagnement durant mon mémoire de master qui a constitué l'initiation d'un projet de recherche qui trouve sa concrétisation avec l'achèvement de cette thèse. Madame González Scavino, je vous remercie pour votre suivi et vos conseils et ce depuis le début du master jusqu'à la soutenance de cette thèse. Je remercie également les membres du Celfa, ceux de l'Unité de Recherches PLURIELLES UR 24142 et les membres du laboratoire Modyco UMR 7114.

Je remercie chaleureusement l'ensemble de l'équipe pédagogique du département des Sciences du langage de l'Université Paris Nanterre pour m'avoir si bien accueilli et pour m'avoir mis dans de si bonnes dispositions à la découverte de l'enseignement universitaire. Je les remercie pour leurs conseils qui m'ont toujours été très aidants. Parmi elles, je remercie tout particulièrement l'ensemble des personnes avec qui j'ai eu le privilège de travailler en étroite collaboration. Vous m'avez beaucoup appris, beaucoup apporté et fait grandir la confiance en moi et je ne peux signifier, là non plus, à quel point je vous en serai toujours reconnaissant. Je

remercie, pour des raisons similaires, l'ensemble des étudiants de l'Université Paris Nanterre auprès de qui j'ai eu le bonheur d'enseigner pour avoir renforcé mon aspiration à devenir Enseignant-Chercheur et pour avoir beaucoup appris d'eux.

Je remercie de tout mon cœur mes parents qui sont les personnes qui, à tous les niveaux, ont rendu possible l'entame et l'aboutissement de cette thèse. Je les remercie également de tout mon cœur pour le reste. Je remercie de la même manière ma sœur et l'ensemble de ma famille car ils n'ont jamais cessé de s'intéresser et de m'encourager au fil de ces années.

Je remercie de tout mon cœur Joy, ma compagne, pour son soutien sans faille depuis les bancs de la licence jusqu'à l'achèvement de ce doctorat. Je la remercie aussi de tout mon cœur pour m'avoir tant facilité les choses tout au long de cette période doctorale qui s'achève.

Je remercie bien évidemment, de tout mon cœur là encore, l'ensemble de mes amis pour leurs encouragements, la curiosité et l'intérêt qu'ils ont manifestés à l'égard de cette thèse et pour leurs conseils de tous ordres. Parmi ces personnes, je remercie Ane, Benjamin, Nicolas et Tom pour m'avoir aidé sur le plan matériel pendant toute la période de mes allers-retours entre Bordeaux et Paris.

Enfin, je remercie Jean Haristoy pour avoir été la personne qui a suscité une bifurcation dont la trajectoire en cours trouve son accomplissement provisoire dans l'achèvement de cette thèse.

Chapitre 1 : Contexte historique	27
1.1 La genèse du capitalisme	28
1.1.1 Apparition lexicale et évolution sémantique du capitalisme	28
1.1.2 Les fondements du capitalisme : le rapport Capital/Travail.....	30
1.1.3 De la structure féodale à la structure capitaliste	32
1.1.4 La logique du capitalisme : l'accumulation du capital.....	33
1.2 La genèse du capitalisme français	35
1.2.1 L'ancrage institutionnel : condition première d'une théorie des capitalismes	35
1.2.2 L'apparition du capitalisme en France dans les années 1870-1914.....	37
1.2.3 Le capitalisme d'entre-deux-guerres en France.....	39
1.2.4 Le capitalisme fordien et les trente glorieuses de 1946 à 1975	40
1.3 La genèse théorique du néolibéralisme	41
1.3.1 Le colloque de Lippmann	41
1.3.2 Le colloque du Mont-Pèlerin	44
1.4 Le mode de régulation néolibéral en France	45
1.4.1 La bifurcation française engagée à partir des années 1983-1984	45
1.4.2 La construction économique européenne	47
1.5 Les organisations patronales en France.....	48
1.5.1 Trois organisations nationales et interprofessionnelles	49
1.5.2 Représentativité des organisations patronales	50
1.5.3 Les présidences respectives et successives des organisations patronales au cours de la période investiguée	53
Chapitre 2 : Cadre méthodologique	59
2.1 L'Analyse du Discours.....	60
2.1.1 L'Analyse du discours en France.....	61
2.1.2 Les catégories d'analystes	62
2.2 Définitions et enjeux méthodologiques des discours.....	64
2.2.1 Quelques oppositions définitionnelles du discours.....	64
2.2.2 Dialogisme et interdiscursivité	66
2.3 Catégoriser les discours des représentations patronales	68
2.3.1 Typologie et généralité	68
2.3.2 Registre et genre	70
2.3.3 Exemples de corpus connexes	72

2.4 La structuration du corpus objet de notre étude	74
2.4.1 La structuration via les sphères d'activité	75
2.4.2 La structuration en genre	76
2.4.3 La structuration par sources énonciatives.....	79
2.4.4 Voie archivistique et bases de données textuelles	79
2.4.5 L'hétérogénéité du corpus	82
2.5 Présentation du corpus objet d'étude.....	84
2.5.1 Présentation du sous-corpus CNPF-Medef	84
2.5.2 Présentation du sous-corpus CPGME-CPME	86
2.5.3 Présentation du sous-corpus UPA-U2P.....	88
2.6 Représentativité du corpus par locuteur.....	89
2.6.1 Les porte-paroles du CNPF-Medef	89
2.6.2 Les porte-paroles de la CGPME-CPME	90
2.6.3 Les porte-paroles de l'UPA-U2P	90
2.6.4 Synthèse de la représentativité par locuteur	90
2.7 Représentativité des interviews par journaux.....	91
Chapitre 3 : Cadre théorique	95
3.1 Contexte, espace, champ	98
3.1.1 Le contexte en pragmatique.....	98
3.1.2 Le contexte en pragmatique sociologique : de l'espace au champ	102
3.1.2.1 L'espace social.....	103
3.1.2.2 L'espace symbolique	104
3.1.2.3 L'espace physique	105
3.1.2.4 Les champs.....	106
3.2 Champ du pouvoir, pouvoir symbolique, illusio et doxa	108
3.2.1 Le champ du pouvoir.....	108
3.2.2 Le pouvoir symbolique et les actes de langage.....	110
3.2.3 Illusio et doxa.....	116
3.3 Performance et pratique discursive.....	120
3.3.1 La performance	120
3.3.2 Performance et pragmatique sociologique : la concrétisation historique de la pratique discursive	121
3.3.3 Les singularités de la pratique discursive chez Bourdieu.....	122

Chapitre 4 : Les thématisations du rapport salarial	131
4.1. Thème, thématisation, rhème	132
4.1.1 Le thème	132
4.1.2 La thématisation.....	133
4.1.3 Le rhème	134
4.2 Proposition-énoncé, séquence et période dialogales et argumentatives	134
4.2.1 La proposition-énoncé.....	135
4.2.2 La séquence et la période	136
4.2.2.1 Séquence et période argumentatives	137
4.2.2.2 Séquence et période dialogales	137
4.3 La négation totale du rapport salarial.....	138
4.3.1 Les formes partagées : captation et homogénéisation de l'entreprise/des entreprises	139
4.3.1.1 La négation totale du rapport salarial des représentants du CNPF-Medef.....	140
4.3.1.2 La négation totale du rapport salarial des représentants de la CGPME-CPME	145
4.3.1.3 La négation totale du rapport salarial des représentants de l'UPA-U2P	147
4.3.1.4 Bilan du partage de la négation totale du rapport salarial	147
4.3.2 Les formes différenciées : les prises de position scalaires	148
4.3.2.1 Le CNPF-Medef et l'opposition des entreprises françaises versus les entreprises étrangères.....	149
4.3.2.2 La CGPME-CPME : les petites et moyennes entreprises versus les grandes entreprises.....	152
4.3.2.3 L'UPA-U2P : les petites entreprises versus les moyennes et grandes entreprises	154
4.3.2.4 Bilan des formes différenciées de la négation totale du rapport salarial	156
4.4 L'affirmation du rapport salarial à visée pathémique	157
4.4.1 L'affirmation du rapport salarial à visée pathémique chez les présidents du CNPF-Medef	158
4.4.2 L'affirmation du rapport salarial à visée pathémique chez les présidents de la CGPME-CPME	160
4.4.3 L'affirmation du rapport salarial à visée pathémique chez les présidents de l'UPA-U2P	161
4.4.4. Bilan de l'affirmation du rapport salarial à visée pathémique.....	163
4.5 La négation partielle du rapport salarial	163

4.5.1 La négation partielle du rapport salarial des représentants du CNPF-Medef.....	164
4.5.2 La négation partielle du rapport salarial des représentants de la CGPME-CPME	167
4.5.3 La négation partielle du rapport salarial des représentants de l'UPA-U2P	170
Chapitre 5 : Une archithématique de la position.....	175
5.1 Archithématique et position sociale	176
5.1.1 Les trois niveaux de thème	177
5.1.2 L'archithématique du rapport à l'État	178
5.1.3 Archithématique de la position et modalités.....	180
5.2 Deux taxèmes du domaine « entreprise »	181
5.2.1 Le taxème 'fiscalité'.....	182
5.2.1.1 Le taxème 'fiscalité' et les représentants du CNPF-Medef	183
5.2.1.4 Bilan du taxème 'fiscalité'	183
5.2.2 Le taxème 'droit'.....	184
5.2.2.1 Le taxème 'droit' et les représentants du CNPF-Medef.....	184
5.2.2.2 Le taxème 'droit' et les représentants de la CGPME-CPME.....	184
5.2.2.3 Le taxème 'droit' et les représentants de l'UPA-U2P.....	184
5.2.2.4 Bilan du taxème 'droit'	184
5.3 Les modalités quant au domaine « entreprise ».....	185
5.3.1 Les modalités bouliques	186
5.3.1.1 La volonté prise en charge à la première personne	187
5.3.1.2 La volonté prise en charge via « nous » et « on »	188
5.3.1.3 La volonté de l'organisation patronale	191
5.3.1.4 Le refus pris en charge à la première personne.....	192
5.3.1.5 Le refus pris en charge via « nous » et « on.....	193
5.3.1.6 Le refus de l'organisation patronale	195
5.3.2 Les modalités déontiques	196
5.3.2.1 L'obligation impersonnelle.....	196
5.3.2.2 L'obligation personnelle.....	200
5.3.3 Bilan des modalités	202
5.4 L'archithématique bon État versus mauvais État	204
5.4.1 L'État.....	205
5.4.1.1 La nécessaire agrégation du collectif	205
5.4.1.2 Le pouvoir symbolique de l'État.....	207

5.4.1.3 Le bon État ou l'État vertueux	208
5.4.1.4 Le Mauvais État ou l'État préjudiciable	210
Chapitre 6 : Les macro-actes de langage des représentants patronaux.....	215
6.1 Retour sur les actes et macro-actes de langage	216
6.1.1 Les actes de langage.....	216
6.1.2 Les macro-actes de langage.....	226
6.1.3 Pragmatique sociologique et macro-actes de langage.....	228
6.2 Macro-actes et constitution du nomos	229
6.2.1 La faisabilité du profit	232
6.2.2 La conservation du profit.....	240
6.2.3 Bilan du macro-acte de constitution du nomos.....	244
6.3 Le macro-acte de récrimination.....	245
6.3.1 Macro-acte de récrimination par argumentation premièrement ad hominem	247
6.3.2 Macro-acte de récrimination par argumentation premièrement ad rem	250
6.3.2.1 Bilan du macro-acte de récrimination	253
6.4 Le macro-acte de renforcement positionnel	253
6.4.1 Le partenariat social	254
6.4.1.1 Partenariat organisations patronales et syndicats	254
6.4.1.2 Partenariat entre organisations patronales	258
6.4.2 Le renforcement (op)positionnel.....	262
6.4.2.1 L'opposition des organisations patronales versus syndicats.....	263
6.4.2.2 Opposition entre organisations patronales.....	267
6.4.3 Bilan du macro-acte de renforcement positionnel	272
Chapitre 7 : La vérité du terrain.....	283
7.1 Le terrain comme objet premier	285
7.1.1 Amnésie de la genèse, oblitération du sens et ethos du terrain	285
7.1.2 Les parcours métonymiques du terrain : la connexion du lieu sur les agents et du lieu générique sur le spécifique	290
7.2 L'association de hiérarchies abstraites.....	293
7.2.1 Pragmatisme contre dogmatisme	296
7.2.2 Modernité contre archaïsme	300
Chapitre 8 : Le mouvement autotélique	307
8.1. Le mouvement vers l'avant	309

8.1.1 Le mouvement vers l'avant du terrain entrepreneurial	309
8.1.2 L'urgence du mouvement.....	313
8.1.3 Le mouvement vers l'avant du dialogue social	315
8.2 La visée de la pleine coïncidence des mouvements.....	317
8.2.1 Le conatus comme point de vue ontologique sur le mouvement.....	318
8.2.2 Le conatus patronal	321
8.2.3 L'épithumogénie patronale.....	321
Chapitre 9 : La trajectoire engagée	325
9.1. L'assouplissement des règles	325
9.1.1 Analyse du radical « soupl ».....	326
9.1.2 Analyse du radical « flex »	329
9.1.3 Analyse du radical « rigid ».....	333
9.1.4 Bilan l'analyse des radicaux	335
9.2 La libération du marché du travail.....	337
9.3 De l'éthos à l'espace des possibles	340
9.3.1 Une acception de l'éthos	340
9.3.2 Ethos et espace des possibles.....	343
9.3.2.1 L'espace des possibles de Robert Buguet de l'UPA	344
9.3.2.2 L'espace des possibles de Laurence Parisot du Medef	345
Bibliographie	359

Introduction générale

Cette thèse s'inscrit dans l'ancrage disciplinaire de l'Analyse de Discours et ambitionne de développer en son sein une réflexion orientée vers la pragmatique sociologique, que Pierre Bourdieu (1982, 2001) initie et définit, afin d'analyser des discours de porte-paroles en situation de présidence d'organisations patronales françaises qui sont à la fois nationales et interprofessionnelles.

À partir de l'édifice épistémologique bâti par Gaston Bachelard résultant de la démarche du rationalisme appliqué puis développé dès *La formation de l'esprit scientifique* (1934) jusqu'au *Rationalisme appliqué* (1966), Bourdieu, Chamboredon et Passeron aborderont dans *Le métier de sociologue* (1968) la fragmentation des sciences sociales comme relevant de « rationalismes régionaux ». Dans cette perspective, l'unité des sciences sociales tient au mouvement épistémologique qui caractérise la démarche scientifique les constituant. En tant que telle cette réflexion se décline en trois temps engageant d'élaborer un point de vue rationnel à projeter vers l'objet empirique et à envisager un mouvement de retour allant de l'empirique vers le rationnel. Ainsi posé, le cadre épistémologique que constitue le rationalisme appliqué invite chaque science sociale à constituer son propre régionalisme à partir de ses propres spécificités via cette démarche.

Notre ambition, au fil de ce travail, est d'inscrire le cadre théorique de cette Thèse dans la pragmatique sociologique ouverte par Bourdieu, caractérisée au premier abord par un intérêt premier pour les conditions sociales de production des discours, au sein du rationalisme régional qu'est l'Analyse de Discours. À cette fin, nous tâcherons d'aborder l'Analyse de Discours proposant par définition un cadrage théorique et méthodologique autour de la notion de rationalisme régional ; ce qui nous permettra d'y développer certains aspects de la pragmatique sociologique tout au long de notre réflexion sur les discours du patronat français constituant notre corpus de référence.

Bourdieu définit la pragmatique sociologique comme une « science des discours » au sein de laquelle « c'est l'institution qui parle dans une certaine rhétorique d'établissement et les procédés formels trahissent les intentions objectivement inscrites dans les contraintes et nécessités d'une position sociale » (1982 : 118). Cet abord permet de préciser l'importance accordée aux conditions sociales de production des discours dans la mesure où l'enjeu fondamental de la démarche consiste à saisir les caractéristiques liées à une position sociale de l'instance de production qui s'adresse corrélativement à une instance de réception.

Tout rationalisme régional comprend, par définition, des spécificités, des obstacles et des limites. Nous le répétons, la démarche qui sera la nôtre consistera à développer autant que possible certains éléments de la pragmatique sociologique dans le cadre offert par l'Analyse de discours du patronat français. Or, ce cadre n'est pas celui dans lequel la pragmatique sociologique a été posée comme telle puisque celle-ci a été théorisée par Bourdieu dans une démarche sociologique nécessairement investie d'une attention première portée sur les conditions sociales de production des discours et sur la position sociale des locuteurs et le discours dans son versant textuel ne fait a priori pas partie de cette attention première.

Dans cette perspective, plusieurs obstacles semblent d'ores et déjà se dégager. Nous venons d'évoquer le premier qui comprend les interrogations liées à la pertinence d'inscrire une approche théorisée en sociologie au sein de l'Analyse de discours du patronat français.

Le deuxième obstacle qui s'impose à nous, connexe avec le premier, concerne les limites heuristiques de cette démarche ne comprenant pas l'enquête de terrain qui fait partie des paramètres fondamentaux définissant la sociologie (Beaud & Weber : 1998) et non pas l'Analyse de Discours. L'enquête de terrain, puisqu'inscrite dans le rationalisme régional qu'est la sociologie, semble a priori être le lieu le plus fertile afin de mener à bien les développements d'une approche issue de la sociologie.

Le troisième obstacle que nous entrevoyons atténue le précédent et résulte du fait que Bourdieu a réservé le développement de sa pragmatique sociologique à l'analyse de textes philosophique : de Montesquieu ; de Heidegger ; et d'Étienne Balibar sur Marx en s'inscrivant dans le sillon des *Provinciales* (1657) de Pascal, de *L'Idéologie allemande* (1845) de Marx et de celle de *l'Antéchrist* (1896) de Nietzsche. Les analyses portant sur ces objets n'ont donc pas consisté en une étude ethnographique, mais elles ont consisté en des réflexions sur les conditions sociales de production, de circulation et de réception des discours. Bourdieu (1982, 2001) reprend à Marx (1845) l'intuition que les effets rhétoriques sont liés à la position des locuteurs ainsi que l'intuition, partagée par Pascal (1657) et Nietzsche (1896), qu'il existe des invariants stratégiques en lien avec les positions et les dispositions sociales. En l'occurrence, les auteurs cités (Pascal : 1657 ; Nietzsche : 1896) abordent respectivement les stratégies professorales et les stratégies sacerdotales (Bourdieu 1982, 2001). Néanmoins, l'embuche vis-à-vis de laquelle nous sommes vigilants ici est que le corpus, objet d'étude, que nous avons construit diffère en tous points de vue avec le corpus philosophique à partir duquel Bourdieu a dégagé sa pragmatique sociologique.

Le quatrième obstacle consistera à surmonter les trois premiers en arrivant, pas à pas, à intégrer en fonction des propriétés spécifiques du corpus, objet de notre étude, les éléments pertinents de la pragmatique sociologique au sein du cadrage théorique et méthodologique de l'Analyse de Discours. Cela constituera, en dernière analyse, l'un des deux programmes de recherche de ce travail avec celui de saisir, à partir de cette approche, certaines spécificités liés aux discours des représentants patronaux français.

Nous ne pensons à présent qu'aucun de ces obstacles ne constitue en soi un frein à la démarche entreprise dans notre travail et nous tâcherons de mener à bien le fait de les surmonter.

La démarche que nous entreprenons se fonde essentiellement sur l'intérêt premier porté quant à l'analyse discursive sur des paramètres régis par la position singulière qu'est celle des représentants patronaux à échelle nationale et interprofessionnelle. Une démarche de ce type qui prend en considération les propriétés positionnelles des locuteurs et la perspective d'une approche de leurs discours fondée sur la pragmatique sociologique, telle que nous en avons brièvement présenté les enjeux, se justifie par la nature même de la démarche entreprise.

En effet, les représentants patronaux occupent une position sociale caractérisée par sa protéiformité puisque celle-ci est institutionnalisée et inscrite à la croisée de divers champs sociaux. Une démarche construite de cette façon n'est pas centralement investie de la question du genre de discours à investiguer. La constitution du corpus, objet de notre étude, a d'abord fait l'objet de réflexions prenant en compte ce paramètre et nous avons ensuite cherché à construire un corpus nous permettant d'appliquer l'approche théorique envisagée dans l'abord des discours des représentants patronaux.

Questionnements théoriques sur la construction de l'objet d'étude

Tout au long du processus de construction de l'objet d'étude, nous avons opéré de manière conjointe à la fois la fixation de notre intérêt pour l'analyse des représentants patronaux que pour le genre investigué, à savoir celui de l'interview, précisément celui de l'interview de presse écrite quotidienne généraliste. Le point de départ de l'objet d'étude concernait le patronat avec un intérêt porté sur les discours produits par des locuteurs occupant cette position sociale qui régit le mode de procès économique. L'hétérogénéité des locuteurs potentiels ainsi que l'approche méthodologique à mettre en œuvre nous ont amené à recentrer notre attention, dans

le même temps, sur les porte-paroles de ces locuteurs potentiels ainsi que sur le genre de l'*interview*.

Il s'agissait pour nous de saisir, tout d'abord, une position patronale institutionnalisée et ayant vocation à porter la parole du patronat ; ce qui nous a permis de mieux cadrer l'objet d'étude. C'est dans ce sillage que la recherche d'un genre à investiguer nous a amené à recentrer notre attention sur le champ médiatique et à réfléchir à la pertinence d'un corpus, objet d'étude, nous permettant de saisir les propriétés singulières des discours qui nous intéressaient. Par le caractère légitime des locuteurs intervenant dans le cadre des interviews, en tant que cadre légitimant et, d'une certaine manière, légitimé puisque les locuteurs en acte sont investis d'un ensemble de capitaux symboliques leur permettant d'être interviewés, la perspective de la position sociale occupée était, de fait, posée.

Dans cette optique, en lien avec le cadre introductif que nous développerons dans la foulée, l'orientation choisie en vue d'explorer le genre de l'interview de presse écrite quotidienne généraliste française s'explique par la prise en considération de l'approche théorique envisagée. La caractéristique principale, celle qui engage toutes les autres, concerne le paramètre des effets d'ordre symbolique qui constitue l'un des pans surplombant notre investigation.

La fonction des représentants patronaux consiste à incarner l'image de porte-paroles d'une entité exerçant dans le champ économique dans l'optique de défendre ses intérêts. A cet effet, nous postulons que la défense des intérêts des hommes d'affaires, ce que nous tâcherons de justifier au fil de ce travail, passe nécessairement par la production d'effets symboliques qui se concrétisent ensuite juridiquement. Nous pensons que dans ce balancier allant du symbolique au juridique – puis du juridique au symbolique -, intervenir dans l'espace médiatique, en multipliant les types de destinataires, contribue de fait à asseoir le capital symbolique des locuteurs, objets de notre étude et donc de leurs discours en visant le plus grand nombre. Ce plus grand nombre, friand d'effets prédictibles de cet ordre, dans le cadre de l'interview, est visé par le critère de la périodicité quotidienne et par celui du caractère généraliste des journaux.

La recherche de ces effets entraînera une réflexion portée tout au long de cette thèse sur le concept d'*illusio* comme « investissement dans le jeu à jouer » (Bourdieu : 2016). Ce concept guidera notre compréhension de ce que nous considérons constituer une partie de la genèse des discours produits. L'*illusio*, nous tâcherons de développer ce point autant que possible, est génériquement inscrit historiquement dans une pratique sociale, dans une pratique discursive

en l'occurrence, et constituera le point d'équilibre entre la théorie de la pratique discursive et celle du pouvoir symbolique que nous tâcherons de nouer (Wacquant : 2016) afin d'analyser le corpus objet de notre étude.

La perspective générale, qui se dégage de tout ce qui précède, est celle d'une démarche visant à inscrire la pragmatique sociologique dans le rationalisme régional de l'Analyse de Discours à partir des propriétés heuristiques spécifiques au registre et au genre de discours abordés dont les propriétés dialogiques seront prises en considération dans l'investigation menée.

Problématique et hypothèses de recherche

La problématique générale de recherche qui guidera ce travail sera celle consistant à interroger la possibilité de construction d'un mode opératoire d'analyse des discours portée par la pragmatique sociologique inscrit dans le rationalisme régional de l'Analyse de Discours. La construction d'un tel édifice est-il possible en dépit des obstacles premiers relevés ? Si oui, outre l'analyse spécifique des discours constituant l'objet de notre étude, pouvons-nous dégager une enveloppe méthodologique généralisable à d'autres types de corpus ainsi qu'à d'autres types de locuteurs ?

Au-delà du cadre méthodologique, ou plutôt, dans le même temps que les aspects méthodologiques, la pragmatique sociologique semble-t-elle pouvoir pertinemment apporter des versants théoriques supplémentaires quant aux concepts névralgiques qui constituent l'ossature de notre travail de recherche au sein de l'Analyse de discours ? Concernant les interrogations spécifiquement liées au corpus, objet de notre étude, qui guideront celles que nous venons d'exposer, la question qui se pose, dans une perspective méthodologique, est la suivante : l'approche développée par Bourdieu permet-elle de nourrir certaines réflexions spécifiques au genre de l'*interview* ?

Concernant les questions liées à la perspective théorique, nous nous demanderons si nous pouvons postuler que certains paramètres névralgiques des discours des représentants patronaux ne pouvaient pas être investigués autrement que par l'approche inscrite dans le sillon de la pragmatique sociologique de Pierre Bourdieu ? Enfin, par vigilance épistémologique, d'une part sur quels paramètres faudrait-il insister afin de ne pas passer sous silence les

caractéristiques singulières des locuteurs objets d'étude et d'autre part quels sont les paramètres limités et donc limitant de l'approche menée ?

Les premières hypothèses de recherche qui se dégagent afin de répondre à ces différentes questions et à la problématique générale de ce travail concernent plusieurs perspectives.

La première est liée à la démarche consistant à s'intéresser à la position sociale particulière de porte-parole qui engage du même coup la question du contexte extra-linguistique. Nous pensons que dans une telle démarche, nourrir notre réflexion d'un cadre théorique adapté en vue d'analyser le *discours* en prenant appui sur deux paramètres : le *contexte* et le *texte*, et d'une acception investie de développements édifiés au sein de la sociologie de Bourdieu, peut s'avérer non seulement pertinent mais nécessaire dans la démarche qui est la nôtre.

Concrètement, cela consiste à rattacher les propriétés du *contexte* en prenant en considération le paramètre de l'*espace* conformément à la théorie de Bourdieu qui se décline en trois points : espace social – propriétés liées à la position sociale des locuteurs -, espace symbolique – propriétés liées aux grilles de classifications symboliques et cognitives dans la construction du monde social -, espace physique – comme espace social réifié. Ce mode de déploiement topologique (Wacquant : 2016) permet d'articuler les trois perspectives que nous venons d'introduire afin d'appréhender le *contexte* de production des discours comme l'espace physique, c'est-à-dire comme la concrétisation historique de l'espace social lui-même intimement lié, nous le verrons, avec l'espace symbolique. Appréhendé comme tel, le *contexte* est d'abord élargi au niveau macroscopique dans l'objectif de tendre vers le niveau microscopique de la production des discours à partir de l'éclairage de tous les paramètres topologiques pertinents à cette fin.

La deuxième hypothèse, que nous soulevons dans le sillage de la première, est liée à l'espace symbolique. Afin de comprendre le moteur des interventions des représentants patronaux dans le genre investigué, nous tâcherons de déployer, au cours de nos analyses, l'ensemble des paramètres ontologiques liés à la dimension symbolique des échanges communicationnels dans une acception de la dimension symbolique comme relevant de la dimension des perceptions.

La troisième hypothèse découle des deux précédentes. Celle-ci concerne les paramètres thématiques, pragmatiques et rhétoriques, communs aux discours des représentants patronaux. Nous pensons que la démarche conduisant à accorder un intérêt important à une position sociale

à la fois singulière et multiple qu'est celle des représentants patronaux à échelle nationale et interprofessionnelle, avec l'abord qui a été précisé jusqu'ici, incline à penser que la position sociale régit au premier degré les matérialisations discursives dans leur ensemble. Si tel est le cas alors nous devrions, au fil de l'investigation menée, dégager une enveloppe structurale commune aux discours des représentants patronaux et ce malgré l'hétérogénéité du corpus eu égard à la pluralité des organisations patronales et de celle de leurs présidents respectifs et successifs.

La validité de la quatrième hypothèse est conditionnée à celle de l'hypothèse précédente dans la mesure où celle-ci concerne l'hétérogénéité que nous venons d'évoquer. Nous pensons que, par l'hétérogénéité résumée, nous rencontrerons nécessairement des aspects discursifs hétérogènes en fonction des organisations patronales d'abord et en fonction de ses représentants ensuite. Si une telle hypothèse venait à se vérifier alors il nous faudrait réfléchir sur ces écarts afin de s'en emparer pleinement.

La dernière hypothèse que nous entrevoyons à l'abord du corpus, objet de notre étude, est que l'approche menée quant à ces discours engage d'amorcer l'analyse du corpus à partir du paramètre social, c'est-à-dire à partir des matérialités discursives qui ont trait aux rapports sociaux. Si la fertilité de cette entame venait à être confirmée en nous permettant de prolonger au fur et à mesure l'approche que nous cherchons à développer alors nous pensons que la démarche heuristique d'une pragmatique sociologique inscrite au sein de l'Analyse de Discours trouverait son point de départ dans cette manière de procéder. C'est-à-dire que la pragmatique sociologique inscrite dans ce rationalisme régional pourrait constituer une approche se fixant pour objet premier d'analyser les discours en fonction de la position sociale des locuteurs et des prises de position qui en émanent.

Cadre méthodologique et cadre théorique

Afin de mener à bien l'ambition que nous nous sommes fixée, nous inscrirons dans un premier temps les discours constituant notre corpus dans le registre discursif de l'économie à la suite de l'acception donnée par Achard (1995) à la notion de *registre discursif* cette « zone de pratiques suffisamment voisines et cohérentes pour partager une même indexicalité régulée par une répartition institutionnelle des rôles sociaux » ensuite développée dans son versant économique par Garric & Leglise (2008) ainsi que par Guilbert & Lebaron (2017). Cela nous permettra de cadrer dans un premier temps notre objet d'étude avant de construire notre corpus sur certains critères proposés par Née et al (2017) à partir d'une structuration définie à la fois

par la *sphère d'activité* économique, par le *genre* de l'interview de presse écrite quotidienne généraliste française ainsi que par les *sources énonciatives* que sont les porte-paroles d'organisations patronales nationales et interprofessionnelles en situation de présidence.

Cette structuration sera celle d'un corpus recueilli dans des archives en deux temps. Dans un premier temps nous avons récolté les interviews objets de notre étude à partir de la base de données textuelles *Europresse*, via notre accès universitaire, à partir des contraintes de celle-ci. Tous les journaux ne sont pas disponibles et ceux disponibles ne le sont pas nécessairement au cours de la même période. Nous précisons également que cette étape de collecte du corpus s'est basée sur les critères de la base de données quant à la périodicité quotidienne et au caractère généraliste des journaux. Nous entendons par là qu'*Europresse* proposait un classement de ce type.

Nous précisons aussi que celle-ci ne permettait pas d'accéder directement aux interviews des journaux disponibles. Nous avons donc fait une recherche exhaustive à partir des noms et prénoms des représentants patronaux qui nous intéressent et ouvert la totalité des numéros disponibles pour en extraire de manière exhaustive toutes les interviews rencontrées. Le second temps de la collecte du corpus s'inscrit dans cette même démarche d'accès numérique, de nous abonner aux journaux que nous avons rencontrés via *Europresse* qui sont au nombre de dix-sept afin de compléter les archives à disposition.

L'accès numérique via un abonnement ne permettait pas non plus la mise en œuvre de l'exhaustivité de la démarche. Toutefois cela nous a permis de compléter de manière satisfaisante notre collecte de manière à disposer d'un total de 248 interviews été récoltés. La démarche entreprise visait à inscrire ce travail dans l'ancrage disciplinaire de l'Analyse de Discours. Dans cette démarche, nous utiliserons le logiciel de textométrie basé sur des méthodes statistiques Antconc afin d'accompagner quantitativement la démarche entreprise. Nous utiliserons cet outil de manière circonstanciée venant à appuyer la démarche qualitative de cette thèse. Nous ne procéderons pas de manière inverse.

Le cadre théorique en appui à celui méthodologique que nous venons d'introduire sera édifié au sein de l'architecture conceptuelle de Bourdieu en veillant à faire sans cesse dialoguer une partie de cet édifice avec les théoriciens inscrits dans l'ancrage disciplinaire de l'Analyse du Discours. Pour les raisons avancées jusqu'ici, nous entretiendrons ce dialogue en portant une attention première aux concepts de *pratique* (Bourdieu, 1980) dans sa perspective

discursive, de *contexte* (Sandré et al, 2009), de *doxa* (Bourdieu, 2016), d'*illusio* et de *pouvoir symbolique* (Bourdieu, 2022).

Ces différents concepts que nous tâcherons de mettre au travail de façon circonstanciée au corpus, objet d'étude, dialogueront nécessairement avec l'approche pragmatique appréhendée dans ses considérations premières et dont la pragmatique sociologique de Bourdieu inscrite au sein de l'Analyse de Discours pourrait constituer l'un des développements rhizomatiques.

Ces concepts sur lesquels nous focalisons notre attention dès l'introduction générale de cette thèse sont fondamentaux dans l'abord du corpus tel que nous l'avons construit qui porte intrinsèquement des propriétés textuelles à analyser par ce biais. Nous tâcherons, étape par étape, de construire le cadre théorique de cette thèse qui sera présenté lors de la première partie de ce travail mais qui ne sera pas figé et qui fera l'objet de prolongements au fur et à mesure des analyses. De plus, nous tâcherons, chapitre par chapitre, d'intégrer localement des apports théoriques complémentaires avec le cadre théorique central esquissé lors de cette introduction.

Plan de travail

Afin de répondre à la problématique posée et d'explorer nos hypothèses de recherche, nous structurerons cette thèse en trois parties comprenant chacune trois chapitres divisés en sous-chapitres. Ces parties ne seront pas tout à fait homogènes dans leur longueur respective ni dans le nombre de sous-chapitres qu'elle compteront. En revanche, chaque partie sera divisée de manière homogène concernant la longueur des chapitres qui la constitueront.

La première partie de notre thèse sera consacrée à son cadrage historique, méthodologique et théorique et sera structurée de la manière suivante.

L'objet du premier chapitre sera ainsi de saisir les éléments de compréhension historiques et économiques pertinents pour l'abord de notre objet d'étude. Nous nous centrerons sur les prémices à la fois historiques et conceptuelles du capitalisme afin de nous intéresser à l'évolution de ses modes de régulation jusqu'à aujourd'hui en focalisant notre attention sur les spécificités du capitalisme néolibéral français. Notre choix de délimiter nos analyses dans un corpus produit entre 1987 et 2023 se justifie par l'objectif premier d'analyser les discours des représentants patronaux dans le mode de régulation néolibéral du capitalisme.

Ce mode de régulation trouve ses prémisses en France dès mars 1983 où, à la suite d'une défaite aux élections municipales du Parti Socialiste, à échelle nationale, le président François Mitterrand annonce dans un discours le passage d'un capitalisme de type fordien à un capitalisme de type néolibéral. Nous voulions, au départ, saisir la période de quarante ans que constituait celle allant de mars 1983 à mars 2023. En théorie nous avons procédé de la sorte. Dans la pratique, les contraintes liées à la construction de notre corpus objet d'étude ne nous ont pas permis de sélectionner des discours produits avant 1987. De plus, ce cadrage historique concernera une attention particulière accordée aux organisations patronales objets de notre étude.

Nous tâcherons d'aborder les trois organisations patronales à la fois nationales et interprofessionnelles que sont aujourd'hui le Medef (Mouvement des entreprises de France), la CPME (confédération des petites et moyennes entreprises) et l'U2P (Union de proximité) dans une perspective historique permettant d'établir les spécificités de chacune et de les rapprocher dans une continuité avec leurs équivalents fonctionnels au cours de la période étudiée. Ces trois organisations patronales, dans leur évolution respective sur la période étudiée, conservent les mêmes propriétés fonctionnelles, à savoir de défendre des types de patronat respectivement différents même si leurs dénominations respectives ont évolué au cours de la période étudiée.

Pour cette raison, nous établirons une continuité entre le CNPF (conseil national du patronat français) et le Medef, entre la CGPME (confédération générale des petites et moyennes entreprises) et la CPME, entre l'UPA (union pour l'artisanat) et l'U2P à partir des propriétés fonctionnelles évoquées. Ce premier chapitre nous permettra de saisir certaines propriétés singulières à la position de porte-paroles d'organisations patronales et contribuera ainsi à poser les premiers jalons de réflexion quant à la démarche entreprise.

Le chapitre 2 qui s'inscrit dans la continuité du premier concernera le cadre méthodologique de ce travail. Nous essaierons de dresser les contours méthodologiques de l'Analyse de Discours en partant des fondements de ce rationalisme régional pour en arriver à la présentation de la construction de notre corpus, objet d'étude. Par ce chemin, nous tâcherons de positionner notre travail au sein de ce rationalisme régional et d'y poser les premières pierres d'une intégration de la pragmatique sociologique. Nous présenterons et justifierons au cours de ce chapitre le corpus, objet de notre étude, à partir de la synthèse méthodologique proposée par Née et al (2017).

Nous revendiquons l'hétérogénéité de notre corpus (Cislaru & Sitri : 2012) qui comprend 248 interviews de presse écrite quotidienne généraliste française matérialisées dans 17 journaux, 13 concernent des journaux à ancrage régional et 4 des journaux à ancrage national voire international dans le cas du *Monde* dont la répartition est, par un heureux hasard, symétrique avec 124 interviews pour les journaux concernés par le premier ancrage et 124 interviews ceux concernés par le second. Nous dénombrons un total de 17 locuteurs différents positionnés respectivement au sein des trois organisations patronales que nous avons évoquées.

Le troisième chapitre clôturera provisoirement le cadrage de la première partie de ce travail et consistera en la présentation de l'orientation théorique de cette thèse. Nous tâcherons, à l'occasion de ce chapitre, de présenter les enjeux fondamentaux de la pragmatique sociologique qui n'est pas dissociable de l'édifice théorique bâti par Bourdieu et que l'on peut, à la suite de Wacquant (2016), synthétiser comme l'articulation entre « une théorie de la pratique » et « une théorie du pouvoir symbolique ». Nous tâcherons de faire dialoguer cette articulation avec les paramètres fondamentaux de la pragmatique, à savoir les *actes de langage*, le *contexte* et la *performance*. Il s'agira ainsi de donner une acception singulière à la notion de *pratique discursive* et de s'intéresser à la perspective de la production d'effets symboliques à partir de celle-ci.

La deuxième partie de cette thèse, qui comprend trois chapitres, sera consacrée au développement d'une analyse de pragmatique sociologique des rapports sociaux. La composante paradigmatique d'un tel développement se construit autour de l'articulation entre l'analyse de la position sociale occupée et l'analyse des prises de position qui en découlent. Cette articulation position/prises de position pose la dimension des rapports sociaux comme névralgique à la pragmatique sociologique. Pour ce faire, nous partirons de l'idée qui considère les rapports sociaux comme des paramètres liés à la position des locuteurs pour aller vers leurs matérialités discursives que nous considérons comme relevant de prises de position vis-à-vis ou à partir de cette position.

La méthodologie d'analyser les discours qui nous intéresse se dévoile déjà comme constituée par un mouvement allant de l'aspect contextuel extralinguistique macroscopique des discours pour aller vers ses éléments microscopiques de ses matérialités textuelles et vice-versa. Les trois chapitres qui constitueront cette partie seront respectivement axés sur des rapports sociaux particuliers dans lesquels sont engagés les locuteurs, objets de notre étude, et seront investis d'un apport théorique complémentaire différent en fonction des buts de recherche poursuivis.

Le premier chapitre de cette deuxième partie s'intéressera donc au rapport salarial, rapport social asymétrique liant le patronat au salariat, et à ses formes de thématisation. Nous interrogerons l'apparente contradiction qui existe entre la position sociale des locuteurs et le processus de négation du rapport salarial structurant majoritairement son abord. Notre objectif consiste également à comprendre et à expliquer, de manière oppositionnelle, les spécificités des discours relevant d'une affirmation du rapport salarial qui est compossible dans le corpus, objet d'étude, avec le processus que nous venons pourtant de souligner. Cet abord ne semble pas nous permettre d'apercevoir des différences apparentes entre les trois organisations patronales mais notre réflexion portera également sur les différentes prises de position quant au rapport salarial dans la perspective de la scalarité (Van Raemdonck : 2010) et des prises de position scalaires, donc, différenciées comme telles.

Le chapitre 2 de cette deuxième partie s'intéressera à un autre rapport social structurant la position des représentants patronaux qui est celui du rapport à l'État. Les représentants patronaux, en leur qualité de partenaires sociaux, au même titre que les organisations syndicales, occupent une position fortement institutionnalisée et intimement liée à l'État qui est l'entité rendant possible la concrétisation de la défense des intérêts portés puisque c'est l'État qui, en dernière analyse, dispose des moyens de ratifier les prises de position défendues de la part des locuteurs.

Dans cette optique nous essaierons d'établir un cadre d'analyse de ce rapport social en joignant des aspects théoriques de la pragmatique sociologique avec des référents inscrits dans la sémantique de Rastier, notamment par ceux de l'*archithématique*. Nous essaierons de montrer que cette *archithématique de la position* se construit autour de l'ambivalence à l'État éprouvé par les représentants patronaux dans le partage d'un bon État versus un mauvais État. Cadrée axiologiquement, cette archithématique fera l'objet de l'analyse des différentes modalités qui la structurent, non seulement axiologiquement mais également bouliques et déontiques dans une progression allant de la perspective taxémique à la perspective dimensionnelle en passant par la perspective domaniale.

Le troisième et dernier chapitre de cette deuxième partie sera axé sur l'analyse des macro-actes de langage (Van Dijk Teun A : 1977) appréhendés à partir de la pluralité de la position qu'est celle des représentants patronaux et ambitionnera de dégager des macro-actes spécifiques aux représentations patronales. L'inscription de cette ambition au sein de la pragmatique sociologique conservera le paradigme position/prises de position de façon à dégager ce qui pourrait constituer, selon nous, trois macro-actes spécifiques aux représentations patronales : la

macro-acte de constitution du *nomos*, le macro-acte de récrimination et le macro-acte de renforcement positionnel. Concernant le macro-acte du *nomos*, le *nomos* étant un concept articulé au sein de l'architecture édifée par Bourdieu concernant les règles du jeu spécifiques à un champ particulier, le *nomos* est la loi fondamentale d'un champ.

L'analyse de ce macro-acte se décline dans la perspective de l'établissement des règles du jeu entrepreneurial de la part des locuteurs, objet de notre étude. Via l'analyse du « macro-acte de récrimination », nous accorderons un intérêt particulier au paramètre des prises de position contre, en défaveur, que celles-ci soient *ad rem* ou *ad hominem*. Via l'analyse du « macro-acte de renforcement positionnel » nous nous intéresserons au positionnement engagé de la qualité de partenaire social qui est l'un des aspects de la position représentative digne d'intérêt pour notre réflexion et au fait que celle-ci s'en trouve renforcée symboliquement dans un mécanisme d'auto-investissement vertueux.

La dernière partie de ce travail sera consacrée à l'analyse rhétorique des discours, objets de notre étude, dans la perspective de la nouvelle rhétorique (Perelman et Olbrechts-Tyteca : 2000). Cette partie sera intimement liée à la précédente dans la mesure où l'un des fondements de la pragmatique sociologique concerne la « rhétorique d'institution » évoquée comme telle par Bourdieu. Son ancrage au sein des apports nouveaux de Perelman et Olbrechts-Tyteca nous permettra de mettre au travail les concepts fondamentaux de la rhétorique avec une grande élasticité afin d'intégrer et d'essayer de prolonger d'autres paramètres de la pragmatique sociologique dans l'optique de saisir via une perspective complémentaire à celle développée au cours de la partie précédente le sous-bassement argumentatif des discours objets de notre étude.

Le premier chapitre de cette troisième et dernière partie de notre Thèse sera consacré à l'approche empirique qui cadre l'argumentation des locuteurs. Le centre d'intérêt de notre analyse porte sur un ancrage argumentatif qui part du *terrain* marqué par l'absence d'une perspective génétique de celui-ci. Nous tâcherons de montrer que le *terrain* appréhendé comme tel est régi par des valeurs abstraites renvoyées et par l'association de hiérarchies abstraites qui leur sont liées. L'objectif de notre analyse consiste également de donner à voir que ce cadre argumentatif relève typiquement du discours néolibéral (Bihl : 2017).

Le deuxième chapitre de cette troisième partie portera, dans le prolongement du premier, sur la perspective argumentative du *mouvement* qui est valorisé pour lui-même, pour la propriété le définissant, à savoir celle de la mobilité. Si le *terrain* s'impose sans faire l'objet d'une genèse de celui-ci, le *mouvement* fixe le caractère évolutif du *terrain* et concerne sa

perspective valorisée en soi. De manière centrale, les paramètres métaphoriques du *mouvement* et les enjeux qui lui sont liés d'un effacement de l'éthos constitueront le point focal de notre analyse. Cette perspective sera cadrée par la tentative de faire dialoguer la dimension pathémique avec les prolongements contemporains inscrits dans le cadre de recherche à la fois spinoziste et bourdieusien de Frédéric Lordon (2010, 2018) quant à la perspective affective d'une part et à celle engagée au sein du capitalisme néolibéral d'autre part.

Le dernier chapitre de la dernière partie de ce travail sera consacré, dans le prolongement logique de celle-ci, à saisir la trajectoire engagée par ce *mouvement* qui apparaissait jusqu'alors autotélique. Cette trajectoire est celle de l'assouplissement des règles dans le but revendiqué de libérer le marché de l'emploi. Après la présentation générale de ces paramètres constitutifs de la rhétorique commune des locuteurs, objets de notre étude, nous nous intéresserons, toujours dans cette perspective, à en saisir les singularités sous l'angle de l'*espace des possibles* quant aux éthos renvoyés dans ce processus. Faire dialoguer le concept bourdieusien d'*espace des possibles* avec le concept névralgique de la rhétorique qu'est l'*éthos* nous permettra de ne pas essentialiser la position étudiée et de relever certaines caractéristiques qui distinguent les locuteurs à l'œuvre dans l'espace public voire médiatique.

Partie I : Contexte historique, cadre méthodologique et théorique

Introduction

Cette première partie a pour but de proposer une contextualisation générale du travail d'investigation qui est le nôtre. Nous organiserons cette contextualisation en trois perspectives auxquelles nous accorderons respectivement un chapitre de présentation.

Il s'agira, tout d'abord, pour nous de présenter le contexte sociohistorique au sein duquel sont ancrées toutes nos analyses. La prise en compte de cadre sociohistorique est névralgique afin de saisir les paramètres fondamentaux qui régissent les productions discursives objet de notre étude. L'abord de ce contexte historique procèdera par un regard attentif porté quant aux structures économiques et juridiques qui président au procès de production au cours de la période investiguée. Ce chapitre se fixe plus précisément pour objet de nous emparer des caractéristiques générales du capitalisme néolibéral français afin de présenter les singularités des locuteurs dont l'analyse des discours constituera le fil directeur de cette thèse.

L'amorce de cette contextualisation historique nous permettra, ensuite, de cadrer méthodologiquement notre étude en l'inscrivant dans l'ancrage disciplinaire de l'Analyse de Discours (AD). Nous étayerons, au sein de ce deuxième chapitre, la démarche méthodologique à partir de laquelle nous avons constitué le corpus, objet d'étude, et en présenterons les singularités.

Enfin, nous construirons, à partir de ce que nous aurons posé jusqu'alors, un cadre théorique s'inscrivant dans le sillon de la pragmatique sociologique que Pierre Bourdieu appelle de ses vœux dans *Ce que parler veut dire* (1982) puis dans *Langage et pouvoir symbolique* (2001). Nous tâcherons de justifier ce choix lié aux spécificités des locuteurs et à celle de leurs discours que nous aborderons dans une perspective praxéologique.

Chapitre 1 : Contexte historique

Introduction

Ce premier chapitre a pour objectif de retracer le contexte historique et socio-économique dans lequel se matérialisent les productions discursives qui constituent notre corpus objet d'étude. La séquence historique investiguée trouve son point de départ en 1983 et s'étend jusqu'à nos jours. Nous préciserons dans la foulée ce choix fondé sur l'administration du capitalisme où, en France, on observe un changement de modèle économique amorcé dès 1983 où le mode de régulation du capitalisme de type fordien va progressivement laisser place à un autre mode de régulation de type néolibéral. Le mode de régulation du capitalisme constitue, pour nous, l'élément fondamental du choix de la période investiguée.

Afin de mieux appréhender les aspects généraux de ce mode de régulation néolibéral en France, nous érigerons une compréhension graduelle et synthétique allant de l'émergence du capitalisme en Angleterre jusqu'à sa configuration néolibérale aujourd'hui en France. Cela nous permettra de démêler les variants et les invariants historiques du capitalisme afin de lui attribuer une base conceptuelle sur laquelle nous appuyer dans la compréhension des propriétés de la période en cours. Il est important pour nous de préciser dès cette introduction que le capitalisme a triomphé comme « régime socioéconomique¹ » ordonnant, depuis des décennies et plus encore, le mode d'organisation des entreprises. Celui-ci réside dans l'asymétrie entre patronat et salariat dans le procès de production économique.

Nous débuterons ce chapitre par la présentation du cadre définitoire afférant aux genèses – conceptuelle et historique – du capitalisme. C'est à partir de ces éléments génétiques que découleront des précisions quant au capitalisme spécifiquement français. Cette perspective française engagera de montrer l'évolution du capitalisme ou plutôt, des modes de régulation du capitalisme en France depuis son apparition jusqu'au mode de régulation qui nous est contemporain. Ce mode de régulation, néolibéral, fera également l'objet d'une investigation générale, conceptuelle, puis spécifique et historique à la France.

S'engager dans une telle démarche pose le préalable de confesser la nécessaire

¹ BOYER, Robert (2015), *Économie politique des capitalismes*, Paris : La Découverte, p. 144

incomplétude quant aux synthèses socio-économiques que nous poserons au cours de ce chapitre. Mais elle aura toutefois la vertu de dégager les paramètres qui structurent au plus haut degré le contexte historique de la période étudiée. Cette période de quarante ans, allant de 1983 à 2023, est constitutive de notre corpus objet d'étude qui pourrait différer dans nombre de ses aspects discursifs – thématique, sémantique, pragmatique ou encore lexicaux - si la concrétisation historique de la séquence 1983-2023 avait été différente.

De plus selon les données statistiques, au 1er janvier 2023, la France compte environ 68 millions de résidents – environ 66 millions résident en France métropolitaine contre un peu plus de 2 millions dans les cinq départements d'Outre-mer - et sa superficie est d'environ 640 000 km². Or au 1er janvier 1983, la population française était d'environ 54,5 millions. La France, au cours des quarante dernières années, a nécessairement évolué et le seul paramètre démographique du nombre de ses habitants nous invite à établir la pertinence de ce constat. Il en sera de même pour bon nombre de ses secteurs : économique, politique, social -entre autres- qui nous intéressent au plus haut point dans ce travail de recherche.

1.1 La genèse du capitalisme

La première difficulté qui s'impose vient du fait que tout régime socio-économique se trouve être la concrétisation -temporaire et stabilisée- d'un long processus historique d'évolution des sociétés. Il n'est donc peut-être pas pleinement adapté de prétendre à la délimitation historique précise de l'émergence du capitalisme ; toutefois il apparaît difficile de procéder différemment.

1.1.1 Apparition lexicale et évolution sémantique du capitalisme

Les prémices du contenu attribué, de nos jours, au capitalisme ont d'abord été théorisées par Karl Marx et Friedrich Engels, dans *Le Capital* en 1867. Un premier repérage lexical et conceptuel marque l'absence du suffixe « isme ». Fernand Braudel (1979) clarifie dans son étude *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XVe-XVIIIe siècle* les raisons de cette absence en avançant l'idée que cela relève non pas d'un choix volontaire de la part des co-

auteurs mais d'un choix contraint².

Malgré l'existence du substantif « capitalisme », celui-ci n'était que rarement employé au point qu'il leur était inconnu. Bien que l'usage du substantif « capitalisme » existe déjà dans l'espace intellectuel et politique en Europe à cette période, il ne triomphe réellement qu'en France et est notamment présent dans la pensée de théoriciens socialistes tels que Louis Blanc et Pierre Joseph Proudhon. À cet effet, Fernand Braudel avance l'idée que « [...] Dix ans plus tard, en 1867, le mot [capitalisme] est encore ignoré de Marx. »³

Bien que Marx n'ait pas formulé le substantif « capitalisme », on doit à ce dernier le contenu conceptuel qui s'est imposé par la suite puisque les éléments théoriques posés à propos du « Capital » ont nourri en première instance les développements ultérieurs qu'a connus la notion de « capitalisme ». Ce terme est d'ailleurs apparu bien plus tôt diachroniquement, en Italie, dès le XIII^e siècle : « [Le capital] est détecté sans conteste en 1211, et dès 1283 dans le sens de capital d'une société marchande. Au XIV^e siècle, il est presque partout, chez Giovanni Villani, chez Boccace, chez Donato Velluti... »⁴

En nous référant à l'étymologie du concept via Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales – CNRTL – nous pouvons avancer l'idée que « capital » est un dérivé de *caput* qui signifiait « tête » au sens de « chef ». « Capitalisme » dérive donc de « capital » signifiant originellement « chef ». Il est également important de préciser qu'entre ces deux termes apparut le substantif « capitaliste » au XVII^e siècle en Hollande. Ce vocable désignait alors le détenteur de capital au sens monétaire du terme :

Capitaliste date sans doute du milieu du XVII^e siècle. Le *Hollandische Mercurius* l'emploie une fois en 1633, une fois en 1654. En 1699, un mémoire français signale qu'une nouvelle imposition, établie par les Etats-Généraux des Provinces-Unies, distingue entre les « capitalistes », qui paieront 3 florins, et les autres, taxés à 30 sols.⁵

Ce fut dès le XVIII^e siècle que le néologisme « capitalisme » apparut mais il ne disposait

² Sur cette notion de co-auteurs nous devons préciser qu'il semblerait que ce soit Karl Marx qui ait écrit le premier tome, Friedrich Engels n'aurait contribué à l'ouvrage que financièrement, en finançant Karl Marx afin qu'il se dédit pleinement à l'écriture de l'ouvrage. Concernant l'écriture du second tome, il semblerait que ce soit Friedrich Engels qui l'ait entièrement rédigé à partir des brouillons de Karl Marx.

³ BRAUDEL, Fernand (1979), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XV^e-XVIII^e siècle. Tome 2. Les jeux de l'échange*, Paris : Armand Colin, p. 275

⁴ *Ibid.*, p. 269

⁵ *Ibid.*, p. 272

que d'un sens restreint à l'« état de celui qui est riche ». Au XIXe siècle son sens évolue en « l'appropriation des uns par l'exclusion des autres » mais son usage se fait encore rare. Selon Dauzat, il apparaîtrait dans l'Encyclopédie (1753), mais avec un sens très particulier :

« Etat de celui qui est riche. » Malheureusement cette affirmation semble erronée. Le texte invoqué reste introuvable. En 1842, le mot se trouve dans les *Enrichissements de la langue française*, de J.-B. Richard. Mais c'est sans doute Louis Blanc⁶ qui, dans sa polémique avec Bastiat⁷, lui donne son sens nouveau lorsqu'il écrit en 1850 : « [...] Ce que j'appellerai « capitalisme » [et il emploie les guillemets] c'est à dire l'appropriation du capital par les uns à l'exclusion des autres ». Mais l'usage du mot reste rare.⁸

Maintenant que l'investigation diachronique de distinction des substantifs « capital », « capitaliste », « capitalisme » est établie, nous disposons d'une première clé de compréhension des enjeux liés au capitalisme. Nous pouvons, dès à présent, donc, compléter cette précision lexicale en portant l'attention sur les élaborations conceptuelles fécondées dans les travaux de Karl Marx.

1.1.2 Les fondements du capitalisme : le rapport Capital/Travail

Tel qu'évoqué précédemment, le capitalisme trouve sa première théorisation dans *Le Capital* (1867). Dans la postface de la deuxième édition du *Capital* Karl Marx explique en toute réflexivité sa méthode portant sur le processus de théorisation du Capital. Sa conception de l'Histoire était matérialiste et s'inscrivait vivement en réaction et en opposition à la dialectique de Hegel :

Dans son fondement, ma méthode dialectique n'est pas seulement différente de celle de Hegel, elle est son contraire direct. Pour Hegel, le procès de la pensée, dont il va jusqu'à faire sous le nom d'Idée un sujet autonome, est le démiurge du réel, qui n'en constitue que la manifestation extérieure. Chez moi, à l'inverse, l'idée n'est rien d'autre que le matériel transposé et traduit dans la tête de l'homme.⁹

C'est donc à partir de son refus de l'idéalisme hégélien que Karl Marx élabore sa

⁶ Journaliste, historien, et député socialiste Français, il définit le mot « capitalisme » notamment dans la version augmentée de 1850 de son ouvrage *L'organisation du travail* publié initialement en 1840. Il était politiquement marqué à gauche.

⁷ Économiste et député libéral Français.

⁸ BRAUDEL, Fernand (1979), *op. cit.*, p. 275

⁹ MARX, Karl (1993) [1867], *Le Capital. Livre premier*, Paris : PUF, p. 17

conception matérialiste qui s'intéresse au « procès de travail » et à la dichotomie qui le structure. Cet ancrage matérialiste l'a amené à appréhender le rapport Capital/Travail comme étant un rapport d'expropriation du travail des travailleurs par les capitalistes. Ainsi soutient-il que :

Le travailleur travaille sous le contrôle du capitaliste à qui son travail appartient. Le capitaliste veille à ce que le travail avance comme il faut et à ce que les moyens de travail soient correctement utilisés, à ce que le matériau brut ne soit pas gaspillé, et à ce qu'on épargne l'instrument de travail, c'est-à-dire qu'il ne soit détruit que dans la mesure où son usage pour le travail l'impose. [...] Mais deuxièmement : le produit est la propriété du capitaliste et non du producteur immédiat, le travailleur.¹⁰

Ce fait structurant la relation Capital/Travail constitue le pilier fondamental du capitalisme selon Karl Marx. Le théoricien voit en cette relation la constitution d'un processus d'exploitation : « Le taux de survaleur est par conséquent l'expression exacte du degré d'exploitation de la force de travail par le capital ou de l'ouvrier par le capitaliste.¹¹ » Par « taux de survaleur » nous comprenons le bénéfice créé par le travailleur et récupéré par le capitaliste.

Le fait que le Capital, entendu ici comme dénomination regroupant la totalité des capitalistes du fait de leur position dans le procès de production économique soit structurellement propriétaire du bénéfice créé par le Travail, perçu comme dénomination regroupant la totalité des forces productives dans le procès économique, est selon Karl Marx l'expression d'une exploitation dont l'intensité se mesure à partir de ce bénéfice voire à partir de cette survaleur. Cette exploitation conduit au fait que « Son âme [l'âme du travailleur] est l'âme du capital. »¹²

Bien que ce rapport asymétrique semble constituer l'invariant historique du régime socio-économique qu'est le capitalisme, il faut poser que celui-ci prend source dans l'organisation des structures socio-économiques qui l'ont précédé. L'existence d'une opposition asymétrique régissant le procès économique n'est pas l'invention du Capital et le capitalisme n'est, en dernière analyse, que la configuration historique nouvelle de la structuration socio-économique de la société contemporaine à Karl Marx en voie d'émergence. Ce dernier précisera ainsi que

¹⁰ *Ibid.*, p. 208

¹¹ *Ibid.*, p. 243

¹² *Ibid.*, p. 249

« Le capital n'a pas inventé le surtravail¹³. » Ainsi, on ne peut appréhender le capitalisme qu'à partir du régime socio-économique qui l'a précédé afin de l'en distinguer par la forme.

1.1.3 De la structure féodale à la structure capitaliste

Le processus singulier de structuration, au temps de Karl Marx, du rapport Capital/Travail relève en fait d'une constance historique d'un rapport de propriété asymétrique dont la morphologie évolue selon les périodes. Karl Marx évoque dans cette perspective la filiation entre la société capitaliste et la société féodale –qui la précède- : « La structure économique de la société capitaliste est issue de la structure économique de la société féodale.¹⁴ »

C'est cette démarche matérialiste, socio-historique au sens où l'a défini l'historien contemporain Gérard Noiriel comme étant « [La mise] en lumière [de] l'historicité du monde dans lequel nous vivons, pour mieux comprendre comment le passé pèse sur le présent »¹⁵ qui a donné à Karl Marx l'idée de mettre en parallèle les rapports de propriétés de l'époque féodale avec celle qui lui est contemporaine. C'est ainsi que l'analogie suivante est établie : « Le haut commandement dans l'industrie devient un attribut du capital, comme, à l'époque féodale, le haut commandement dans des choses de la guerre et de la justice était un attribut de la propriété foncière. »¹⁶

La relation qui se tisse entre le capitaliste et le travailleur, dépossédé de la survaleur qu'il crée, constituerait donc selon Karl Marx non pas une rupture avec l'époque antérieure mais plutôt l'évolution historique d'un rapport d'exploitation ne prenant qu'une forme différente. Cela en est d'autant plus visible que le cœur du changement de l'ère féodale à celle qui lui est contemporaine, selon l'auteur, se résume à la forme que revêt l'exploitation exercée et subie. En d'autres termes, « Le point de départ du développement qui engendre tant l'ouvrier salarié que le capitaliste est la servitude du travailleur. Tout le processus a consisté en un changement de forme de cet asservissement, en la transformation de l'exploitation féodale en exploitation capitaliste.¹⁷ »

¹³ *Ibid.*, p. 262

¹⁴ *Ibid.*, p. 805

¹⁵ NOIRIEL, Gérard (2006), *Introduction à la socio-histoire*, Paris : La Découverte, p. 5

¹⁶ MARX, Karl (1993) [1867], *op. cit.*, p. 374

¹⁷ *Ibid.*, p. 806

La spécificité première du capitalisme, et qui engendre peut-être toutes les autres, est l'existence à proprement parler de ce rapport social qui « présume le divorce entre les travailleurs et la propriété des conditions de réalisation du travail.¹⁸ » Ce rapport social reste le même selon les environnements de production. Nous pouvons ainsi relever que les divers niveaux de hiérarchie internes à ces différents environnements ne changent en rien la nature du rapport social y compris vis-à-vis des travailleurs occupant des positions intermédiaires au sein du mode de procès. C'est ainsi que « [...] Une classe supérieure d'ouvriers, ayant les uns une formation scientifique, les autres une formation artisanale [...] se situent hors du cercle des ouvriers de fabrique auxquels ils ne sont qu'agregés. Cette division du travail est purement technique. »¹⁹

1.1.4 La logique du capitalisme : l'accumulation du capital

L'accumulation du capital est la raison d'être du capitalisme, sa logique, et la forme du rapport Capital/Travail telle que la définit Karl Marx permet cette accumulation du capital de la part des capitalistes. Les termes de « raison d'être » et de « logique » du capitalisme que nous employons peuvent commuter avec ceux utilisés dans *Le Capital* où l'expression consacrée est « pulsion vitale » : « Or le capital a une unique pulsion vitale : se valoriser, récréer de la survalueur, pomper avec sa partie constante, les moyens de production, la plus grande masse possible de surtravail ». ²⁰

Si cette pulsion vitale est d'abord celle du capitaliste et que l'accumulation du capital n'est rendue possible que grâce au rapport capitaliste, nous pouvons avancer réciproquement que cette accumulation tend à renforcer le rapport capitaliste via un fonctionnement systémique : « Le rapport entre capital, accumulation et taux du salaire n'est autre que le rapport entre le travail non payé, transformé en capital, et le surplus de travail requis pour la mise en mouvement du capital supplémentaire. ²¹ »

La préservation du rapport Capital/Travail nécessaire à l'accumulation ne réside pas

¹⁸ *Ibid.*, p. 804

¹⁹ *Ibid.*, p. 472

²⁰ *Ibid.*, p. 259

²¹ *Ibid.*, p. 695

seulement dans l'articulation entre la captation capitaliste des outils de production et la nécessité pour les travailleurs d'assurer leur reproduction matérielle. La préservation de ce rapport social et de sa logique d'accumulation du capital, de sa pulsion vitale, s'explique aussi par les effets du travail de socialisation que celui-ci opère et produit chez les agents sociaux. C'est ainsi que dans *Capitalisme, désir et servitude* (2010), l'économiste et philosophe Frédéric Lordon mêle théories marxiste et spinoziste afin d'avancer que la préservation du régime socio-économique capitaliste réside dans le modelage affectif de celui-ci qui s'étend à tous les agents sociaux. Ainsi souligne-t-il que :

Le paradoxe temporel étant que si Marx est postérieur à Spinoza, ça n'en est pas moins Spinoza qui pourrait maintenant nous aider à compléter Marx. Car dégager les structures (de la mobilisation capitaliste des salariés) ne nous dit pas encore à quoi « fonctionnent » les structures. C'est-à-dire ce qui fait *in concreto* leur efficacité – non pas le fantôme mais le moteur dans la machine. La réponse spinoziste est : les affects.²²

Précisément, c'est avec le terme d'*épithumè* (désir) -capitaliste- emprunté au Grec que Frédéric Lordon synthétise et précise ce modelage affectif comme constituant un régime de désir -capitaliste- au sein duquel tous les agents sociaux sont nécessairement en immersion via l'intermédiaire des structures sociales en régime socio-économique capitaliste. Ce modelage affectif se traduit dans les situations concrètes de production et de consommation des biens en société capitaliste :

Parler d'*épithumè* est une autre façon de rappeler que les structures objectives, comme l'avait déjà noté Bourdieu, mais Marx également, se prolongent nécessairement en structures subjectives, et que, choses sociales externes, elles existent aussi nécessairement sous la forme d'une inscription propre en tant qu'elles s'expriment comme configuration de désirs et d'affects. Parler d'*épithumè*, c'est aussi dire dans le cas présent que, dans la multiplicité des structures sociales, celles qui ont à voir avec les rapports du capitalisme ont acquis une consistance et une centralité qui en font le principe organisateur de la plus grande part de la vie sociale. L'*épithumè* capitaliste n'épuise pas la variété des désirs au sien des sociétés contemporaines mais elle en capte la grande part commune : désirer y devient majoritairement désirer selon l'ordre des choses capitalistes ou, pour le dire autrement : les façons de désirer sous les rapports sociaux capitalistes. D'une certaine manière, l'idée d'*épithumè*, comme régime de désir l'identifiable, n'a donc de sens que référé à la cohérence d'un ensemble de rapports et de pratiques.²³

A la suite des derniers éléments avancés qui concluent l'esquisse des paramètres

²² LORDON, Frédéric (2010), *Capitalisme, désir et servitude. Marx et Spinoza*, Paris : La Fabrique, p. 10

²³ *Ibid.*, pp. 73-74

fondamentaux -et communs aux différentes configurations historiques- du capitalisme, nous pouvons à présent centrer notre attention sur l'émergence et le développement du capitalisme en France.

1.2 La genèse du capitalisme français

Dans le sillon de la théorie marxiste telle qu'elle a été introduite, l'économiste Bernard Friot (2012) tend à percevoir le capitalisme comme un système de production ancré dans des institutions : « Appelons “convention capitaliste du travail” les institutions dans lesquelles est produite la valeur économique dans le capitalisme [...]»²⁴ »

Le paramètre institutionnel est ainsi partie intégrante du mode de fonctionnement du capitalisme et ouvre la voie à une appréhension non plus uniquement portée sur le capitalisme dans sa plus grande généralité mais axée plutôt sur les capitalismes appréhendés distinctement et donc, de fait, à une étude spécifique du capitalisme français.

1.2.1 L'ancrage institutionnel : condition première d'une théorie des capitalismes

À partir de cette vision institutionnalisée des capitalismes, nous pouvons nous référer à Bruno Amable (2005), qui, dans son ouvrage *Les cinq capitalismes*, explique l'existence de divers modèles de capitalismes du fait de la diversité culturelle et institutionnelle qui existe entre les différents pays : « La complémentarité et la hiérarchie des institutions expliquent la diversité des modèles de Capitalisme.²⁵ » L'économiste français avance que ces modèles sont au nombre de cinq mais que ce découpage est artificiel à des fins de simplification.

Le but étant d'ancrer la non-uniformité du capitalisme à échelle mondiale, les cinq capitalismes en question reposent sur « cinq secteurs institutionnels fondamentaux²⁶ » qui sont, selon lui, « [...] La concurrence sur les marchés de produits ; le rapport salarial et les institutions du marché de travail ; le secteur d'intermédiation financière et la *corporate governance* ; la

²⁴ FRIOT, Bernard (2012), *L'enjeu du salaire*, Paris : La dispute, p. 41

²⁵ AMABLE, Bruno (2005), *Les cinq capitalismes. Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*, Paris : Éditions du Seuil, p. 23

²⁶ *Ibid.*, p. 25

protection sociale ; et le secteur éducatif²⁷. »

Le « rapport salarial » constitue le rapport Capital/Travail tel qu'entendu par Karl Marx et comprend en lui tous les aspects liés à ce rapport asymétrique tant au niveau des droits des salariés et patrons que des obligations qui leur incombent dans l'entreprise comme espace matériel de production.

La *corporate governance* comprend « les canaux par lesquels les actionnaires contrôlent et influencent les managers, le type d'élection pour le conseil d'administration [...], le nombre d'administrateurs externes, etc.²⁸ » La *corporate governance* est donc propre au capitalisme d'aujourd'hui.

Non loin de ce découpage, l'économiste Robert Boyer (2015) s'intéresse à cette diversité des capitalismes et « entend amender et prolonger les analyses du *Capital*, tant à la lumière des méthodes modernes de l'économiste que grâce aux enseignements issus des transformations du capitalisme depuis la fin du XIXe siècle.²⁹ » Proposant dans son ouvrage *Une théorie du capitalisme est-elle possible ?* lui aussi cinq « formes institutionnelles fondamentales » qui servent à diviser les capitalismes, son découpage consiste en la forme monétaire, la forme du rapport salarial, la forme de la concurrence, la forme d'adhésion au régime international, et la forme de l'État.³⁰

Ces deux découpages appuient ce que Bernard Friot (2012) affirmait concernant la nécessité d'approcher le capitalisme à partir des institutions de production de valeur économique, à savoir que *le* capitalisme n'existe que conceptuellement et qu'il ne peut, au contraire, nécessairement exister que *des* capitalismes. Partageant cette perspective, Robert Boyer (2015) considère que le capitalisme est plus qu'un système de production capitaliste, qu'il est une entité beaucoup plus structurante, raison pour laquelle le capitalisme est requalifié en « régime socioéconomique³¹. »

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*, p. 133

²⁹ BOYER, Robert (2015), *op. cit.*, p. 7

³⁰ BOYER, Robert (2004), *Une théorie du capitalisme est-elle possible ?*, Paris : Odile Jacob, pp. 19-20

³¹ BOYER, Robert (2015), *op. cit.*, p. 144

1.2.2 L'apparition du capitalisme en France dans les années 1870-1914

La première des particularités propres à l'émergence de ce régime socioéconomique en France est qu'elle a débuté plus tardivement que dans d'autres pays voisins compte tenu du fait que la révolution industrielle n'a pas été homogène en Europe. A cet égard, Michel Beaud (1981) avance dans son *Histoire du capitalisme de 1500 à 2000* que l'industrie représente, dans le dernier tiers du XIXe siècle en Grande-Bretagne - qui a initié la révolution industrielle-, plus de quatre cinquièmes des emplois³² et 75% des salariés alors qu'en France ce chiffre n'est que de 57% en 1882.³³ Cette différence s'ajoute au fait que les propriétés nouvelles de la classe dominante, à savoir la bourgeoisie, ne sont pas les mêmes en Angleterre qu'en France et cela entraîne des effets propres à chacun des deux pays. Il apparaît qu'en France l'émergence de cette classe dominante a opéré avec un retard d'une amplitude similaire à celui de sa révolution industrielle dont les raisons relèvent de l'histoire singulière de la France et de sa révolution de 1789 :

Ainsi, dans les années 1860-1870, la bourgeoisie ne s'est réellement imposée comme classe dominante qu'en Grande-Bretagne. En France, elle doit encore compter avec les pesantes alliances de la petite bourgeoisie et de la paysannerie, et ne se lance vraiment, en de brèves périodes favorables, qu'avec le soutien de l'Etat.³⁴

S'il est impossible de fixer une date précise quant à l'apparition du capitalisme en France, nous pouvons tout de même procéder à une compréhension séquentielle de celui-ci via différentes périodes qui se sont succédé. Ainsi, la période qui s'apparenterait à l'apparition du capitalisme en France serait celle allant de la fin du XIXe siècle à la veille de la première Guerre Mondiale. Dans *L'économie française entre les deux guerres 1919-1939*. Société d'éditions économiques et sociales Claude Joseph Gignoux (1942) délimite cette période allant de 1870 à 1914 dont la caractéristique première est d'être marquée par une « [...] hausse à peu près générale des indices de production.³⁵ »

Ce paramètre est révélateur du développement industriel de la France de l'époque. De

³² BEAUD, Michel (2000) [1981], *Histoire du capitalisme de 1500 à 2000*, Paris : Éditions du Seuil, [1981] p. 134

³³ *Ibid.*, p. 137

³⁴ *Ibid.*, p. 149

³⁵ GIGNOUX, Claude Joseph (1942), *L'économie française entre les deux guerres 1919-1939*, Paris : Société d'éditions économiques et sociales, p. 13

plus, ce développement du capitalisme industriel se fait au détriment du secteur agricole qui entre en crise : « L'agriculture est assurément la moins favorisée : elle est atteinte par des crises diverses notamment en viticulture, mais tous les secteurs industriels sont en progression accentuée [...].³⁶ » Ces informations nous sont utiles quant à la compréhension de la forme que prend l'accumulation du capital au cours de cette période.

En ce qui concerne l'état du rapport salarial, il est important de noter qu'en France comme ailleurs, « le capitalisme du XIXe siècle développe, en même temps que lui-même, un brutal face-à-face : entre la richesse et la misère ouvrière ; entre l'aisance cultivée et l'angoisse brute ; entre le pouvoir et l'absolue dépendance.³⁷ » En France, en 1907, la Cour de Cassation écrit ce que nous pourrions considérer être la première synthèse du rapport de force de l'époque dans le procès de production :

[...] L'ouvrier qui se met en grève rend impossible, par son fait volontaire, la continuation de l'exécution du contrat de travail qui le liait à son patron ; que cet acte, s'il ne lui est pas interdit par la loi pénale, n'en constitue pas moins de sa part, quels que soient les motifs auxquels il a obéi, une rupture caractérisée du dit contrat.³⁸

Cela permet de mesurer l'intensité du rapport salarial à cette époque mais il faut contraster ce propos en précisant que la période a aussi été marquée par l'émergence en France et en Europe de plusieurs courants socialistes entrant en résistance face au capitalisme industriel. Nous pensons notamment aux courants théoriques menés par Proudhon, Blanqui, Fourier en France, par Owen en Angleterre ou encore par Bakounine en Russie :

Ces différentes forces à l'œuvre à partir de la classe ouvrière, en elle ou autour d'elle, interfèrent, se combinent, s'affrontent parfois ; de même que la classe ouvrière, du fait de sa diversité même, reste liée en de nombreux points aux autres couches populaires, ces forces entrant en contact avec celles qui mènent le combat – à partir de classes populaires, de la petite et moyenne bourgeoisie – pour la démocratie et la république.³⁹

Ces résistances sont confirmées par Robert Boyer (2015) qui, dans *Économie politique des capitalismes*, pose que des conquêtes ont été dès lors obtenues de la part des travailleurs :

[...] Parallèlement [à l'essor du capitalisme], la montée du salariat industriel permet son organisation collective (syndicats, associations, mutuelles) et émergent des luttes visant à

³⁶ *Ibid.*

³⁷ BEAUD, Michel (2000) [1981], *op. cit.*, p. 155

³⁸ *Ibid.*, p. 202

³⁹ *Ibid.*, p. 158

limiter le travail de nuit des femmes et des enfants, à faire reconnaître les accidents du travail ou encore à empêcher les baisses de salaire dans les périodes de mauvaise conjoncture.⁴⁰

Le capitalisme, partout où il s'est développé, n'a cessé de stimuler des résistances. Sans méconside'rer son triomphe en tant que régime socio-économique, nous devons nuancer en posant que le capitalisme se constitue, aussi, nécessairement par l'ensemble des résistances rencontrées qui sont plus ou moins fortes selon les aires géographiques et les conjonctures historiques. Il est important d'avoir à l'esprit que dans le cas de la France, ces résistances quant aux paramètres invariants du capitalisme prendront par exemple la forme de la création de la sécurité sociale à la sortie de la Seconde Guerre Mondiale. Afin d'aborder la perspective précise de l'existence de paramètres spécifiquement français, nous nous intéresserons rapidement dans les pages suivantes à la trajectoire prise par le capitalisme à la suite de la Seconde Guerre Mondiale.

1.2.3 Le capitalisme d'entre-deux-guerres en France

L'entrée de la France dans la première Guerre Mondiale a marqué un coup d'arrêt à son développement industriel. En 1918 les conséquences sociales et économiques sont dramatiques. Le pays est à reconstruire et l'agriculture connaît une grave crise entre les années 1914 et 1918. L'industrie en général à l'exception de celle qui produit l'armement également est soumise à une forte crise : « Cependant, cette prospérité relative des industries de guerre était, dans l'ensemble de notre économie, un phénomène isolé.⁴¹ » Ainsi, Claude-Joseph Gignoux aborde cette période d'entre-deux-guerres au niveau mondial et la scinde en deux ; l'une allant de 1919 à 1929, la période de reconstruction, et l'autre allant de 1929 à 1939, la période d'écroulement.

Robert Boyer (2015), quant à lui, détache des caractéristiques d'entre-deux-guerres propres au capitalisme français qui se caractérisent par des « [...] formes institutionnelles [...] significativement altérées par rapport au XIXe siècle.⁴² » Et pourtant, dans le même temps, « la

⁴⁰ BOYER, Robert (2015), *op. cit.*, p. 53

⁴¹ GIGNOUX, Claude Joseph (1942), *op. cit.*, p. 17

⁴² BOYER, Robert (2015), *op. cit.*, p. 53

régulation salariale continue à être régie par la même forme concurrentielle »⁴³ ce qui signifie que les changements institutionnels opérés n'auraient pas eu d'effets immédiats sur la période 1919-1939. Les configurations institutionnelles nouvellement mises en œuvre dans cette période d'entre-deux-guerres qui conduiront à des modifications prenant effcience un quart de siècle plus tard mèneront au capitalisme de type fordien :

[...] l'un des résultats centraux de la théorie de la régulation. Contrairement aux théories néo-institutionnalistes qui postulent une corrélation parfaite et instantanée entre apparitions d'institutions et modifications des comportements, les études historiques longues font ressortir qu'environ un quart de siècle sépare l'émergence d'institutions porteuses d'innovations radicales et l'établissement du mode de régulation correspondant.⁴⁴

1.2.4 Le capitalisme fordien et les trente glorieuses de 1946 à 1975

La période d'entre-deux-guerres a pris fin lors de l'entrée en Guerre de la France à la seconde Guerre Mondiale. Au sortir de ce second conflit mondial dramatique, la France, dans un processus de reconstruction de la nation, a connu une période de croissance économique significative au sein de laquelle le capitalisme a muté. Cette période allant de 1946 à 1975 a été dénommée par l'économiste Jean Fourastié (1979) comme celle des *trente glorieuses*. Ce terme s'est imposé et fait dorénavant partie du langage courant. Jean Fourastié en disait ce qui suit :

En fait, le pouvoir d'achat des salaires, et surtout des bas salaires, s'est accru pendant ces trente ans beaucoup plus qu'en aucune autre période de notre histoire ; et c'est, en grande partie, la raison pour laquelle on peut penser à les appeler « les trente glorieuses ».⁴⁵

Selon Robert Boyer (2015), qui annonçait les effets des changements institutionnels dans la régulation du capitalisme à moyen-terme –un quart de siècle-, les trente glorieuses constituent « [...] en un sens le prolongement de l'entre-deux-guerres⁴⁶. » Ces trente glorieuses - capitalisme de type fordien- sont caractérisées par une modification du rapport salarial et de l'accumulation du capital dans le transfert d'une partie de la survaleur reversée aux salariés. C'est ainsi que « La modélisation montre que le changement majeur est celui qui a été le compromis salarial fordien en vertu duquel les salariés ont accès aux "dividendes du progrès" »,

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ FOURASTIÉ, Jean (2010) [1979], *Les Trente Glorieuses*, Paris : Fayard, p. 139

⁴⁶ BOYER, Robert (2015), *op. cit.*, p. 53

c'est-à-dire à un partage des gains de productivité.⁴⁷»

Le mode de régulation fordien du capitalisme « permet une évolution favorable de l'emploi à la suite d'une augmentation des salaires, grâce aux effets de stimulation de la demande et à un approfondissement de la modernisation productive.⁴⁸» Cette période a constitué un changement majeur au niveau du rapport salarial en France avec la mise en place du Salaire minimum interprofessionnel garanti –SMIG- en 1949 qui a évolué en 1969 sous la forme du Salaire minimum interprofessionnel de croissance –SMIC- et la création de la Sécurité Sociale par ordonnances en 1945.

Après avoir revisité sommairement l'historique de la naissance du capitalisme ainsi que son évolution en France jusque dans les années 1975, nous pouvons à présent prolonger quelques aspects liés à son mode de régulation qui participe du cadre contexte socio-économique de notre travail se rapportant au mode de régulation néolibéral du capitalisme français.

1.3 La genèse théorique du néolibéralisme

Avant de présenter les particularités du capitalisme néolibéral français, il est nécessaire, au préalable, de porter une attention quant à la genèse théorique du néolibéralisme comme doctrine. Ce cadre théorique de base se concrétise au plan historique dans des formes institutionnelles. Afin d'éviter d'utiliser indifféremment « mode de régulation néolibéral du capitalisme » et « néolibéralisme », nous les distinguerons de cette manière.

Le mode de régulation néolibéral du capitalisme est la concrétisation historique institutionnellement organisée et administrée de la doctrine qu'est le néolibéralisme. Aborder la genèse doctrinaire nous permettra de comprendre plus aisément les enjeux et les spécificités à l'œuvre dans le changement de mode de régulation du capitalisme qui s'ensuivra.

1.3.1 Le colloque de Lippmann

⁴⁷ *Ibid.*, p. 41

⁴⁸ *Ibid.*, p. 127

Le néolibéralisme trouve ses prémisses au sein d'une théorie fécondée dès les années 1930. On dénombre non pas un mais deux moments fondateurs de la théorie néolibérale au travers de deux colloques. Le premier de ces colloques dit « colloque de Lippmann » a été organisé à l'occasion de la traduction française de l'ouvrage *An Inquiry into the principles of the good society* (1937) de l'économiste Walter Lippmann sous le titre *La cité libre*. Ce colloque s'est tenu durant cinq jours à Paris à partir du 26 août 1938, comme le rappelle Pierre Dardot et Christian Laval dans leur ouvrage *La nouvelle raison du monde* :

En réalité, le moment fondateur du néolibéralisme se situe plus en amont : il s'agit du colloque Walter Lippmann qui s'est tenu à Paris à partir du 26 août 1938 et durant cinq jours dans le cadre de l'Institut international de coopération intellectuelle (ancêtre de l'Unesco), rue Montpensier au centre de Paris.⁴⁹

Parmi les vingt-six participants de ce colloque de Lippmann, nous retrouvons des noms qui ont marqué l'Histoire intellectuelle de la période du XXe siècle avec notamment Friedrich Hayek, Raymond Aron, et Wilhelm Röpke. De plus, si ces participants ont contribué à la construction théorique du néolibéralisme, ils n'en ont pas pour autant inventé le signifiant. Serge Audier (2012) clarifie ce point dans son ouvrage *Néo-libéralisme. Une archéologie intellectuelle* et rappelle que ce mot était employé dès le XIXe :

Le mot néo-libéralisme peut se repérer dès le XIXe siècle un peu partout, mais de manière très ponctuelle et peu significative. En pleine affaire Dreyfus, Mécislas Goldberg, un démocrate libertaire dreyfusard, sympathisant du socialisme et plaidant pour une alliance avec les libéraux afin de défendre le capitaine innocent, appelle de ses vœux la construction d'un « néo-libéralisme » qui intégrerait une dimension sociale nouvelle.⁵⁰

Serge Audier précise aussi que l'intérêt des participants du colloque de Lippmann quant au néolibéralisme apparaît dans un cadre beaucoup plus général de refondation des doctrines avec l'abondante émergence de « néo- » théories qui sont fécondées au cours de cette période ; telles que le néo-syndicalisme ou encore le néo-capitalisme :

Quand le mot néo-libéralisme commence à pénétrer dans les années 1930, particulièrement en France, il est précédé d'un nombre impressionnant de « néo- », dans un climat de révision généralisé des doctrines. [...] Encore ne s'agit-il pas du seul « néo » : on parle de « néo-syndicalisme », de « néo-capitalisme » et de « néo-radicalisme », mais aussi de « néo-

⁴⁹ DARDOT, Pierre, LAVAL, Christian (2009), *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris : La découverte, pp. 157-158

⁵⁰AUDIER, Serge (2012), *Néo-libéralisme(s). Une archéologie intellectuelle*, Paris : Grasset, p. 61

capitalisme » et de « néo-étatisme »⁵¹.

Dans le cadre de ces refondations théoriques, ce colloque a été le lieu d'une forte opposition doctrinaire quant au rôle de l'État avec d'un côté les pro-interventionnistes et de l'autre les non-interventionnistes. Le rapport à l'État, tel que nous le verrons au cours de nos analyses, occupe une place névralgique quant à la fonction des porte-paroles patronaux qui oscillent également dans leurs interventions médiatiques entre un appel à l'intervention de l'État dans certains domaines et à un retrait de ce dernier dans d'autres. Ainsi, est-il important de retenir l'idée que cette ambivalence du rapport à l'État est intrinsèque au néolibéralisme. C'est une raison de plus pour contextualiser dès ce premier chapitre ce paramètre qui est ancré discursivement au sein de notre corpus d'analyse.

Concernant les conclusions de ce premier colloque, cadre spatial et temporel de fécondation du néo-libéralisme, ce sont Walter Lippmann et Louis Rougier qui ont le plus influencé le contenu accordé à ce signifiant. D'ailleurs, comme le soulignent Pierre Dardot et Christian Laval (2009), la proximité intellectuelle entre Walter Lippmann et Louis Rougier était déjà établie avant la tenue de ce colloque et nettement visible dans leurs écrits respectifs. Ainsi, il a été acté que le *néolibéralisme* visait à refonder le *libéralisme* qui était une doctrine économiquement marquée par l'absence de l'intervention de l'État dans la régulation du capitalisme :

Le libéralisme classique fait du constat de l'interdépendance des intérêts, à l'échelle nationale, et même mondiale, l'un de ses points de départ. Il existe un ordre ou un système qui, pour fonctionner, ne nécessite pas l'intervention publique et qui, de surcroît, en questionne la nécessité et en fixe la limite. Cet ordre économique est fondé sur l'utilité réciproque dans l'échange : il définit un espace où chacun, animé du désir de tirer le plus grand avantage de sa participation à la production, contribue selon sa fonction et sa spécialité à l'utilité sociale.⁵²

Le rôle de l'État faisait ainsi l'objet de réflexions théoriques portées dès les fondements du néolibéralisme. Cette attention centrée, dès ces prémisses, vers l'intervention publique dont il est question constituera, nous le verrons lors de nos analyses, un enjeu central des discours objets de notre étude.

⁵¹ *Ibid.*, p. 65

⁵² DARDOT, Pierre, LAVAL, Christian (2009), *op. cit.*, p. 36

1.3.2 Le colloque du Mont-Pèlerin

Dans le sillage du colloque de Lippmann à Paris, s'est tenu un autre colloque fondateur du néolibéralisme, qui a eu lieu après la seconde Guerre Mondiale, en avril 1947. Le nom de ce colloque fait référence au lieu où il s'est tenu ; en Suisse, près de la ville de Vevvey, sur les bords du lac de Genève autour de l'hôtel du Parc avec pour paysage le Mont-Pèlerin. Ce colloque a accueilli trente-neuf participants dont certains participants de Lippmann. Bien qu'affilié à ce dernier, le colloque du Mont-Pèlerin a été radicalement différent du premier.

Comme l'indique Serge Audier, ce renouveau a été marqué par la présidence de Friedrich Hayek et par la participation d'économistes de l'École de Chicago avec notamment la présence de Milton Friedmann.⁵³ Serge Halimi, dans son ouvrage *Le grand bond en arrière. Comment l'ordre libéral s'est imposé au monde* (2004) précise que lors de ce colloque, l'on comptait aussi parmi les participants pas moins de cinq futurs prix Nobel et un futur chancelier allemand :

Au nombre des pionniers de cette Société du Mont Pèlerin, qui servit de première boîte à idées néolibérales, on relève dès 1947 cinq futurs prix Nobel et un futur chancelier allemand. [...] Un quart de siècle plus tard, les réformes de marché qui paraissaient « utopiques » ou dangereuses au lendemain de la guerre deviennent « raisonnables », voire « urgentes ».⁵⁴

Les conclusions du colloque du Mont-Pèlerin ont renforcé certaines de celui de Lippmann mais a abouti sur l'accord des participants quant au modèle de l'interventionnisme libéral comprises comme la mise au service des institutions étatiques dans l'organisation et le bon fonctionnement d'une économie fondée sur une mise au service de l'État en faveur du secteur privé :

Ce rassemblement des néolibéraux a surtout occulté l'un des aspects majeurs du tournant qui s'est produit dans l'histoire du libéralisme moderne : la théorisation d'un interventionnisme proprement libéral. C'est précisément ce que mettait au jour le colloque Walter Lippmann. En ce sens, ce dernier n'est pas seulement un acte de naissance, c'est un révélateur.⁵⁵

Naomi Klein (2008), dans *La stratégie du choc. La montée d'un capitalisme du désastre*

⁵³ Milton Friedman s'est révélé être l'un des plus importants penseurs du néolibéralisme. Il a obtenu le prix de la banque de Suède en sciences économique en mémoire d'Alfred Nobel qui constitue le prix Nobel d'économie et a conseillé des chefs d'Etat tels que Margareth Thatcher et Augusto Pinochet.

⁵⁴ HALIMI, Serge (2004), *Le grand bond en arrière*, Paris : Fayard, p. 175

⁵⁵ *Ibid.*

met en exergue les enjeux qui ont été au cœur de ce colloque du Mont-Pèlerin en parlant de l'amorce d'une contre-révolution se positionnant en réaction à la révolution keynésienne où le secteur public entretenait un rapport de force équilibré avec le secteur privé :

La révolution keynésienne, fondée sur le refus du laisser-faire, coûtait cher au secteur privé. De toute évidence, il fallait organiser une contre-révolution pour faire échec au keynésianisme et revenir à un capitalisme encore moins réglementé qu'avant la Dépression.⁵⁶

Enfin, Serge Audier résume les caractéristiques générales du néo-libéralisme avec la formule « D-L-P » –Dérégulation-Libéralisation-Privatisation : Enfin, le néo-libéralisme se concrétise notamment dans un ensemble de préconisations de politiques économiques qui peut être résumé par la formule « D-L-P » : « 1/ Dérégulation (de l'économie) 2/ Libéralisation (du commerce et de l'industrie) ; et 3/ Privatisation (des entreprises d'Etat).⁵⁷

La genèse du néolibéralisme introduite, nous pouvons à présent nous intéresser à sa mise en place concrète en tant que mode de régulation du capitalisme en France. Nous notons qu'il existe une diversité des approches à partir desquelles s'intéresser au néolibéralisme telles que l'approche philosophique de la gouvernementalité néolibérale initiée par Michel Foucault (2004) que nous ne présenterons pas, car notre objectif est de concentrer exclusivement notre attention sur les propriétés d'abord économiques et juridiques. En revanche, nous n'excluons pas d'effleurer cette notion dans le travail d'analyse qui sera la nôtre à partir de ses liaisons potentielles avec le paramètre du rapport salarial.

1.4 Le mode de régulation néolibéral en France

Le néolibéralisme a d'abord été administré en Angleterre et aux Etats-Unis à partir des années 1980 sous l'impulsion de Madame Thatcher et de Monsieur Reagan avant de s'imposer partout ailleurs dans le monde, y compris en France dès le début de cette décennie.

1.4.1 La bifurcation française engagée à partir des années 1983-1984

⁵⁶ KLEIN, Naomi (2008), *La stratégie du choc. La montée d'un capitalisme du désastre*, Arles : Actes Sud, p. 90

⁵⁷ AUDIER, Serge (2012), *op. cit.*, p. 11

Le mode de régulation néolibéral a été mis en place en France à partir des années 1983-1984 sous la mandature du président de la République François Mitterrand. Le fait que François Mitterrand, président socialiste, ait mis en place la doctrine néolibérale est révélateur de la force du mouvement alors en cours au niveau mondial. En effet, Serge Halimi (2004) avance l'idée que François Mitterrand a été élu président de la république Française en 1981 avec un programme plus à gauche que celui de Léon Blum en 1936 et en rassemblant avec lui le Parti Communiste Français en réclamant une « rupture avec le capitalisme⁵⁸. »

Cette bifurcation, qui a été engagée deux ans plus tard suite à la défaite du Parti Socialiste aux élections municipales du 6 et 13 mars 1983, constitue un renoncement programmatique de la Gauche française qui n'est pas un cas isolé puisqu'au cours de la période, où les politiques néolibérales se sont imposées dans d'autres partis de gauche alors au pouvoir :

Le parallèle est éclairant. Deux conservateurs doctrinaires, Margaret Thatcher et Ronald Reagan, sont suivis par deux héritiers plus pragmatiques, John Major et George H. Bush, lesquels sont battus par deux hommes « de gauche », Bill Clinton et Tony Blair, qui l'un et l'autre rendent le pouvoir à leur camp, mais après y avoir greffé les idées de l'adversaire. Parfois ils gouverneront avec plus de dureté encore que leurs prédécesseurs : le discours dominant sur le « courage » impose à la gauche d'en faire preuve en rompant brutalement avec ses valeurs.⁵⁹

Concernant l'évolution du rapport salarial, contexte socioéconomique à partir duquel nous jugeons qu'il est le plus aisé de saisir les transformations engrangées par ce mode de régulation nouveau en comparaison au capitalisme de type fordien, nous pouvons avancer l'idée que cette situation a fragilisé le salariat au profit du patronat. Ce propos s'appuie sur ce que pose Serge Halimi (2004) concernant la fragmentation de classe ouvrière via un processus d'individuation du travail :

La classe ouvrière, par exemple, s'est trouvée fragmentée par les nouvelles techniques d'individualisation du travail (prime au mérite, cercles de qualité), par l'éclatement des statuts (contrats à durée déterminée, intérim), par la dévalorisation des combats (syndicaux et politiques) et par une institution scolaire prompte à dévaloriser la culture ouvrière.⁶⁰

⁵⁸ *Ibid.*, p. 10

⁵⁹ *Ibid.*, p. 415

⁶⁰ HALIMI, Serge (2004), *op. cit.*, p. 359

Pierre Bourdieu, détaille en 1998 ce processus de désolidarisation de la classe ouvrière via un « mode de domination d'un type nouveau⁶¹ » qu'est la précarité et qui consiste en un « état généralisé et permanent d'insécurité visant à contraindre les travailleurs à la soumission, à l'acceptation de l'exploitation.⁶² » L'évolution du rapport salarial au cours des décennies 1980 et 1990 est allée progressivement vers l'instauration d'un déséquilibre du rapport salarial aux dépens du salariat. Afin de comprendre les spécificités liées à la période qui s'ouvre à l'aune des années 2000 nous ne pouvons pas écarter la lecture des transformations institutionnelles qui ont cours en France et ailleurs en Europe avec l'édifice d'un cadre institutionnel européen régissant les politiques économiques.

1.4.2 La construction économique européenne

Depuis le traité de Lisbonne de 2007, l'Union Européenne a reçu la qualité de *personnalité juridique*, c'est-à-dire qu'elle est le titulaire des droits et des devoirs en Europe et est donc le décisionnaire des politiques économiques que les pays qui la constituent appliquent. La construction, sur le plan économique, de l'Union Européenne s'est faite sur le modèle de l'ordolibéralisme allemand –qui est une variante du néolibéralisme. L'ordolibéralisme s'est construit durant la Seconde Guerre Mondiale en opposition au nazisme et triomphe en Allemagne au sortir de la Seconde Guerre Mondiale. Étymologiquement, l'ordolibéralisme se construit à partir d'*ordi* qui signifie *ordre* auquel on ajoute *libéralisme*.

Pierre Dardot et Christian Laval (2009) relèvent que le terme d'*ordre* doit être simultanément compris de deux manières. Il est à la fois l'*ordre* au sens épistémologique, c'est-à-dire au sens de l'agencement systémique : « un sens proprement épistémologique ou systémique qui ressortit à l'analyse des différents « systèmes » économiques [...] »⁶³ et il est l'*ordre* au sens normatif : « [...] Et un sens normatif qui n'est pas sans déterminer une certaine politique économique »⁶⁴.

La spécificité fondamentale de l'ordolibéralisme est son intérêt non pas pour le laisser-

⁶¹ BOURDIEU, Pierre (1998a), *Contre-feux 1. Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale*, Paris : Raisons d'Agir, p. 99

⁶² *Ibid.*

⁶³ DARDOT, Pierre, LAVAL, Christian (2009), *op. cit.*, p. 187

⁶⁴ *Ibid.*

faire politique quant au libre-échange mais pour, à l'inverse, ordonner l'institutionnalisation de ce dernier. L'appareil institutionnel est ainsi au service du libre-échange et le pouvoir politique devient central dans la mise en œuvre de la concurrence comme règle première : « l'ordolibéralisme conçoit la société à partir d'une certaine idée du lien entre les individus. La concurrence est, en matière de rapport social, la norme.⁶⁵ » L'ordolibéralisme constitue donc l'une des formes contingentes qui s'est concrétisée à partir de la théorie néolibérale d'abord en Allemagne puis au sein de l'Union Européenne.

Les caractéristiques générales du néolibéralisme définies plus haut sont alors organisées et dirigées par les pouvoirs publics, par les États et par l'Union Européenne dans l'administration du mode de régulation néolibéral du capitalisme. Les dernières précisions apportées ciblent, parmi tous les paramètres économiques possibles, la concurrence comme rapport social et donc vise une perspective intrinsèque du rapport salarial.

La raison pour laquelle nous avons autant insisté pour amorcer l'évolution du capitalisme en France en observant son impact sur le rapport salarial est due aux locuteurs dont les discours constituent le corpus, objet d'étude que nous présenterons. Même si ces locuteurs feront l'objet d'une réflexion intégrant le dernier chapitre de cette partie axé sur le cadre théorique, nous justifions l'abord contextuel et son développement en cours en fonction de la position sociale occupée par les producteurs des discours dont nous esquisserons la présentation nominative suivante mais dont nous réservons l'analyse précise de leur position au chapitre 3.

Néanmoins, les éléments de réflexion suivants concernent directement les locuteurs qui nous intéressent puisque nous allons dès maintenant introduire, au sein du contexte historique et socio-économique développé, la présentation des organisations patronales en France que nous jugeons faire partie intégrante de cette contextualisation historique dans la compréhension future des propriétés spécifiques des locuteurs et de leurs discours.

1.5 Les organisations patronales en France

Le corpus objet de notre étude sera ainsi composé de discours matérialisés par des locuteurs investis de la présidence respective d'organisations patronales. L'existence de ces

⁶⁵ *Ibid.*, p. 209

diverses organisations patronales reconnues afin de porter la parole du patronat est stabilisée dans le temps depuis au moins 1884 en France via la loi permettant de créer des syndicats tel que le souligne le sociologue du travail Michel Offerlé :

En France la plupart de ces groupes fonctionnent soit comme des syndicats (loi de 1884) soit comme des associations (loi de 1901). Les syndicats peuvent bénéficier de la représentativité (art. 133-2 du Code du Travail) et les associations être reconnues d'utilité publique, bénéficier durant une année du label de grande cause nationale, ou obtenir un agrément de l'autorité publique.⁶⁶

L'existence de ces organisations est, au même titre que celle des syndicats de salariés, due à l'existence du rapport salarial. C'est ainsi que nous établissons dès maintenant le liant entre ce que nous avons développé antérieurement et ce que nous allons présenter ici. La stabilité des organisations patronales est garantie par l'existence et la non-disparition du rapport salarial. Au même titre que ce dernier, celles-ci entretiennent des paramètres qui ne varient pas, notamment celui d'avoir vocation à défendre les intérêts patronaux, mais elles sont néanmoins sujettes à des transformations et à des évolutions au fil des quarante ans de la période recouverte qui se traduiront discursivement.

Fortement institutionnalisées, les organisations patronales qui attirent notre intérêt revêtent la qualité de *partenaires sociaux* partagée avec les syndicats de salariés qui leur octroie la cogestion d'organismes dits paritaires tels que l'assurance chômage ou la caisse d'allocations familiales.

1.5.1 Trois organisations nationales et interprofessionnelles

Sur le plan diachronique, notre analyse se portera sur les locuteurs de six organisations patronales et corolairement d'un point de vue synchronique, celle-ci se portera sur les locuteurs de trois organisations patronales. Les organisations patronales en question sont le CNPF - Conseil National du Patronat Français-, le MEDEF -Mouvement des entreprises de France-, la CGPME -Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises-, la CPME - Confédération des Petites et Moyennes Entreprises-, l'UPA -Union professionnelle artisanale- et l'U2P -Union des entreprises de proximité.

⁶⁶ OFFERLÉ, Michel (1994), *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris : Montchrestien, p. 27

De ces six organisations nous dirons qu'elles n'en sont en fait que trois car -fondé en 1998- le Medef succède au CNPF -fondé en 1946-, la CPME succède en 2016 à la CGPME fondée en 1944. L'U2P quant à elle, s'est formée en 2016 lors du rapprochement entre l'UPA -l'Union professionnelle artisanale- et l'UNAPL -L'Union nationale des professions libérales- mais l'UPA était depuis 1983 partenaire social dans le code du travail au même titre que les deux autres organisations interprofessionnelles et nationales.

Lorsqu'on établit la généalogie de ces organisations patronales, il s'avère que celles-ci ont d'abord été fondées au sortir de la seconde Guerre Mondiale avant d'évoluer et de gagner en autonomie et différenciation. Dans *Le parti des patrons : le CNPF 1946-1990*, Henri Weber avance que le CNPF et la CGPME n'étaient alors pas en concurrence :

La CGPME ne fait pas concurrence au CNPF, elle ne saurait se substituer à lui ; elle fonctionne en son sein et hors de lui comme un groupe de pression dans le groupe de pression. Les rapports qui prévalent entre le CNPF et la CGPME relèvent de la connivence et de la répartition des rôles.⁶⁷

Le choix de focaliser nos analyses sur ces organisations en particulier s'appuie sur la légitimité dont elles disposent permettant à leurs porte-paroles d'intervenir dans l'espace public.⁶⁸ Le dernier Arrêté⁶⁹ en date, du 18 novembre 2021, fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel dénombre ces trois organisations sur lesquelles nous basons notre objet d'étude. Nous précisons qu'au cours de la période étudiée, les six organisations patronales se distinguent par le patronat représenté.

Les CNPF/Medef ont vocation à représenter les patronats des grandes entreprises. Les CGPME/CPME portent, à partir de leurs représentants, la parole des patrons des petites et moyennes entreprises. L'UPA/U2P défendent, par l'intermédiaire de leurs représentants, les intérêts du patronat dit « artisanal », des très petites entreprises.

1.5.2 Représentativité des organisations patronales

⁶⁷ WEBER, Henri (1986), *Le parti des patrons. Le CNPF 1946-1990*, Paris : Éditions du Seuil, p. 138

⁶⁸ Nous abandonnerons à partir du chapitre 3 la dénomination d'espace public que nous utilisons ici par confort.

⁶⁹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044345326>

Les chiffres les plus récents quant à l'emploi en France mettent en avant, selon l'Insee, un partage entre environ 21 millions de personnes salariées en France contre environ 6 millions de fonctionnaires :

Emploi salarié par secteur au troisième trimestre 2022

en milliers

Secteur	Évolution sur trois mois	Évolution sur un an	Emploi salarié
Agriculture	-3,2	-4,2	307,9
Industrie	16,4	37,5	3 204,6
<i>dont industrie manufacturière</i>	<i>13,4</i>	<i>32,7</i>	<i>2 810,6</i>
Construction	3,2	15,2	1 579,0
Tertiaire marchand	100,2	382,7	13 231,9
<i>dont intérim¹</i>	<i>14,9</i>	<i>22,9</i>	<i>809,6</i>
Tertiaire non marchand	-13,3	-0,4	8 420,0
Ensemble	103,2	430,8	26 743,4
Secteur privé	119,1	455,4	20 834,6
Fonction publique	-15,9	-24,6	5 908,8

70

Nous insérons ce tableau récapitulatif provenant du ministère du travail datant de 2021 :

OP ¹	Nombre d'entreprises ²	Nombre d'employeurs ³	Nombre de salariés	Audience entreprises ²	Audience employeurs ³	Audience salariés
MEDEF	125 929	114 934	9 367 164	21,96 %	32,94 %	66,32 %
CPME	243 397	124 131	4 044 821	42,45 %	35,57 %	28,64 %
U2P	203 715	109 598	709 852	35,53 %	31,41 %	5,03 %
CNDI	387	301	1 975	0,07 %	0,09 %	0,01 %
Total	573 428	348 964	14 123 812	100,00 %	100,00 %	100,00 %

71

Ce tableau récapitulatif montre la force des organisations patronales nationales et interprofessionnelles qui réunissent une partie très importante des entreprises organisées via un lien de subordination hiérarchique. La lecture que nous avons de ce tableau est double. Premièrement le nombre de patrons représentés par ces organisations patronales est homogène : 115 000 pour le Medef, 125 000 pour la CPME et 110 000 pour l'U2P et les représentants sont d'abord légitimés par le poids dû au nombre de patrons adhérant respectivement aux organisations à partir desquelles ils sont investis. Pour autant, si nous prêtons un peu plus

⁷⁰ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2496914#tableau-figure1>

⁷¹ https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/audience_rp_national_interpro_2021.pdf

d'attention au nombre de salariés travaillant au sein d'entreprises dont les patrons sont adhérents à l'une de ces organisations, le constat montre que nous faisons face du même coup à une grande hétérogénéité.

En effet, 9,4 millions de salariés ont un employeur représenté par le Medef contre seulement 4 millions de salariés ayant un employeur représenté par la CPME. Enfin, ce sont uniquement 700 000 salariés qui ont un employeur représenté par l'U2P. Si nous mettons en perspective les 14,1 millions de salariés ayant un patron adhérent à une organisation patronale avec les 21 millions de travailleurs du secteur privé aujourd'hui en France la légitimité des porte-paroles patronaux est renforcée de ces 2/3 des actifs concernés directement par leurs discours et leurs négociations dont l'utilité est de peser sur l'administration en matière entrepreneuriale et ainsi créer des effets sur le quotidien à la fois patronal et salarial.

Dans la sélection de notre corpus nous écarterons les représentants de la CNDI - Confédération Nationale Des Indépendants- car ces derniers ont vocation à représenter les travailleurs indépendants et non pas les patrons ayant une entreprise composée d'au moins un salarié. À ce propos, nous précisons qu'au 1^{er} janvier 2016 on dénombre en France environ 4,5 millions d'entreprises qualifiées « d'unités légales » dont plus de 3,2 millions n'ont pas de salarié :

- Plus de 3 200 000 n'ont pas de salarié, soit près de 72%
- Plus de 1 000 000 ont entre 1 et 9 salariés, soit 23,5%
- 172 000 ont entre 10 et 49 salariés, soit 3,8%
- 18 600 ont entre 50 et 99 salariés, soit 0,5%
- 10 800 ont entre 100 et 249 salariés
- 6 300 ont plus de 250 salariés⁷²

Les chiffres mis en avant sont les plus récents dont nous disposons et il est important de préciser qu'au cours de la période étudiée la population active n'a pas évolué de manière à rendre incohérent notre objet d'étude dans la mesure elle représente aujourd'hui environ 26 millions alors qu'elle était de 22 millions en 1984 tel que c'est expliqué dans le rapport de l'INSEE « L'évolution de l'emploi en France depuis trente ans.⁷³»

⁷² <https://www.cci.fr/ressources/informations-economiques/panorama-de-l'entrepreneuriat-et-de-la-cession/chiffres-clés>

⁷³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1374392?sommaire=1374407>

1.5.3 Les présidences respectives et successives des organisations patronales au cours de la période investiguée

Afin de procéder au meilleur repérage possible, lorsque nous les évoquerons, nous limiterons la présentation des locuteurs à l'énumération de leurs noms et aux années de mandat effectuées. Pour cette raison, nous faisons apparaître ici le domaine d'activité originel de chacune des personnes ayant occupé la présidence de ces organisations.

Depuis sa création, la CNPF -conseil national du patronat français- a successivement eu à sa tête Georges Villiers -métallurgie- de 1946 à 1966, Paul Huvelin -électricité- de 1966 à 1972, François Ceyrac -métallurgie- de 1972 à 1981, Yvon Gattaz -aéronautique- de 1981 à 1986, François Perigot -agroalimentaire- de 1986 à 1994, Jean Gandois -métallurgie- de 1994 à 1997, et Ernest-Antoine Seillière -investissement- de 1997 à 1998 jusqu'à ce que le Medef -Mouvement des entreprises de France- succède au CNPF. Ernest-Antoine Seillière fut ainsi le premier dirigeant du Medef jusqu'en 2005.

Laurence Parisot -sondages- lui succèdera jusqu'en 2013 puis sera remplacée par Pierre Gattaz -aéronautique- jusqu'en 2018. A ce jour, Geoffroy Roux de Bézieux -investissement- est le représentant du Medef. En cohérence avec la chronologie établie, les premières productions discursives issues d'un représentant du CNPF qui nous intéresseront seront celles d'Yvon Gattaz. Pour cette raison, nous avons indiqué quels étaient tous les représentants du CNPF, y compris avant Yvon Gattaz. Nous devons préciser que le CNPF s'inscrit dans une généalogie plus large puisqu'il a remplacé la CGPF – confédération générale de la production française- créée en 1919. Ci-dessous un tableau synthétique de la période recouverte :

Représentants	Dates	Secteurs professionnels	Organisations patronales
Yvon Gattaz	1981-1986	Aéronautique	CNPF
François Perigot	1986-1994	Agroalimentaire	CNPF
Jean Gandois	1994-1997	Métallurgie	CNPF
Ernest-Antoine Seillière	1997-2005	Investissement	CNPF-Medef
Laurence Parisot	2005-2013	Sondages	Medef
Pierre Gattaz	2013-2018	Aéronautique	Medef
Geoffroy Roux de Bézieux	2018-	Investissement	Medef

Concernant la CGPME -confédération générale des petites et moyennes entreprises-, son premier porte-paroles fut Léon Gingembre – métallurgie - de 1944 à 1978. René Bernasconi – automobile- lui succède en 1978 et ce jusqu'en 1990. Lucien Rebuffel – grande distribution-

devient alors le porte-paroles de la CGPME de 1990 à 2000. Jacques Freidel – ingénierie médicale- prendra ses fonctions à la tête de la CGPME en 2000 mais démissionnera en 2002 et cèdera sa place à Jean-François Roubaud – BTP- qui sera réélu dans le courant de l’année 2002. En 2015 lui succèdera François Asselin -travaux de menuiserie-, un an plus tard la CGPME devient la CPME -confédération des petites et moyennes entreprises. Nous en présentons la synthèse dans le tableau suivant :

Représentants	Date	Secteur professionnel	Organisation patronale
René Bernasconi	1978-1990	Automobile	CGPME
Lucien Rebuffel	1990-2000	Grande distribution	CGPME
Jacques Freidel	2000-2002	Ingénierie médicale	CGPME
Jean-François Roubaud	2002-2015	BTP	CGPME
François Asselin	2016-	Menuiserie	CPME

Fondée en 1975, l’UPA rassemble la CAPEB - Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment-, la CNAMS - Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services et la CGAD - La Confédération Générale de l'Alimentation en Détail. Ses représentants ont été nombreux : Albert Léon (1975, 1977, 1979-1982, 1989-1991), Marcel Lecoœur (1976, 1978), Paul Letertre (1983-1985 puis 1992-1994), Daniel Giron (1995-1998), Jean Delmas (1998-2001), Robert Buguet (2001-2004), Pierre Perrin (2004-2007), Pierre Martin (2007-2010), Jean Lardin (2010-2013), Jean-Pierre Crouzet (2013-2017). L’U2P -Union des entreprises de proximité- s’est formée de la fusion entre l’UPA – Union professionnelle artisanale- et l’UNAPL - L’Union nationale des professions libérales- en 2016 et ses représentants sont, à ce jour, au nombre de trois.

Jean-Pierre Crouzet - activités de santé humaine non classées ailleurs- déjà sous mandat de l’UPA présidera l’U2P de 2016 à 2017 avant d’être remplacé par Alain Griset – artisan taxi- jusqu’en 2020. Laurent Munerot -prothèse dentaire- se fera le porte-parole de l’U2P jusqu’en 2021 avant d’être remplacé par Dominique Métayer – maçonnerie-, l’actuel porte-parole. Les locuteurs dont les discours font l’objet de notre analyse sont les seuls porte-paroles de l’UPA de 1983 à 2016 puis de l’U2P de 2016 à aujourd’hui. À des fins de meilleure compréhension, nous proposons le tableau récapitulatif suivant :

Représentants	Dates	Secteurs professionnels	Organisations patronales
Albert Léon	1975, 1977, 1979-1982, 1989-1991	Bâtiment	UPA
Marcel Lecoœur	1976, 1978	Bâtiment	UPA
Paul Letertre	1983-1985, 1992-1994	Bâtiment	UPA

Daniel Giron	1995-1998	Alimentaire	UPA
Jean Delmas	1998-2001	Bâtiment	UPA
Robert Buguet	2001-2004	Bâtiment	UPA
Pierre Perrin	2004-2007	Alimentaire	UPA
Pierre Martin	2007-2010	Coiffure	UPA
Jean Lardin	2010-2013	Bâtiment	UPA
Jean-Pierre Crouzet	2013-2017	Alimentaire	UPA-U2P
Alain Griset	2017-2020	Transport	U2P
Laurent Munerot	(2020-2021)	Santé	U2P
Dominique Métayer	(2021-	Bâtiment	U2P

Afin d'adopter un point de vue plus clair sur l'ensemble des présidences des organisations patronales présentées, nous proposons le tableau général récapitulatif suivant qui couvre toute la période étudiée :

Représentants	Dates	Secteurs professionnels	Organisations patronales
Yvon Gattaz	1981-1986	Aéronautique	CNPF
François perigot	1986-1994	Agroalimentaire	CNPF
Jean Gandois	1994-1997	Métallurgie	CNPF
Ernest-Antoine Seillière	1997-2005	Investissement	CNPF-Medef
Laurence Parisot	2005-2013	Sondages	Medef
Pierre Gattaz	2013-2018	Aéronautique	Medef
Geoffroy Roux de Bézieux	2018-	Investissement	Medef
René Bernasconi	1978-1990	Automobile	CGPME
Lucien Rebuffel	1990-2000	Grande distribution	CGPME
Jacques Freidel	2000-2002	Ingénierie médicale	CGPME
Jean-François Roubaud	2002-2015	BTP	CGPME
François Asselin	2016-	Menuiserie	CPME
Albert Léon	1975, 1977, 1979-1982, 1985-1991	Bâtiment	UPA
Marcel Lecoœur	1976, 1978	Bâtiment	UPA
Paul Letertre	1983-1985, 1992-1994	Bâtiment	UPA
Daniel Giron	1995-1998	Alimentaire	UPA
Jean Delmas	1998-2001	Bâtiment	UPA
Robert Buguet	2001-2004	Bâtiment	UPA
Pierre Perrin	2004-2007	Alimentaire	UPA
Pierre Martin	2007-2010	Coiffure	UPA
Jean Lardin	2010-2013	Bâtiment	UPA
Jean-Pierre Crouzet	2013-2017	Alimentaire	UPA-U2P
Alain Griset	2017-2020	Transport	U2P
Laurent Munerot	2020-2021	Santé	U2P
Dominique Métayer	2021-	Bâtiment	U2P

Les présentations sous forme de tableaux ne sont que liminaires puisque les présidents respectifs et successifs des organisations patronales faisant partie des partenaires sociaux feront l'objet d'une analyse plus détaillée au chapitre consacré à la présentation du cadre théorique et

dans la conclusion de cette première partie.

Conclusion

Ériger le contexte socio-économique de ce travail de recherche nécessitait d'introduire le capitalisme à partir de ses fondations historiques et conceptuelles. Pour répondre à cet objectif, nous avons revisité cette période historique en proposant une synthèse qui couvre la période depuis les travaux de Karl Marx jusqu'à nos jours. Cette synthèse de la genèse du capitalisme nécessitait de suivre son évolution au fil de l'histoire afin de saisir les propriétés invariantes de ses incarnations tout au long de l'histoire puis dans la période précise allant de 1983 à aujourd'hui avant de porter une dernière attention au néolibéralisme au sein de l'espace constituant le contexte socio-économique de production du corpus objet de notre étude, à savoir la France. Précisément, les propriétés socio-économiques que nous retenons pour l'instant sont les suivantes :

i) Le rapport salarial comme asymétrie structurelle entre patronat et salariat.

ii) Le mode de régulation néolibéral a pour singularités les processus de déréglementation, de libéralisation et de privatisation qui déséquilibrent le rapport salarial en faveur du patronat en comparaison avec le mode de régulation qui lui a précédé.

iii) Le mode de régulation néolibéral français a comme singularités, en comparaison à ce qui a cours dans d'autres pays, certaines résistances vis-à-vis des processus évoqués héritées de son histoire. Dans cette perspective, il faut dire que la période allant de 1976 à 1983 n'a pas été abordée frontalement car celle-ci peut s'apparenter à une période de transition entre les modes de régulation fordien et néolibéral.

À ce propos, Valéry Giscard d'Estaing, président de la France de 1974 à 1981, prônait un libéralisme avancé jusqu'à matérialiser une occurrence du substantif *néolibéralisme* : « C'est une théorie très avancée et nouvelle. D'où, à mon avis, la nécessité de lui donner un nom moderne : néolibéralisme.⁷⁴ » En revanche ce ne fut pas son administration mais celle de François Mitterrand qui, après deux ans de mandature, mit en place les prémices de ce nouveau mode de régulation du capitalisme en France.

⁷⁴ HALIMI, Serge (2004), *op. cit.*, p. 458

Une fois la justification de la délimitation de ces points de repères socio-économiques établie, nous avons procédé à la présentation des organisations patronales qui nous intéressent et avons exposé leur reconnaissance institutionnelle. À la suite de cette synthèse, nous avons limité la présentation de leurs locuteurs aux seules personnes en situation de présidence que nous avons nommées avant de rassembler toutes ces données historiques dans des tableaux à des fins de bons repérages puisque ces locuteurs sont nombreux et n'évoluent pas tous au cours de la même période.

Le chapitre à venir concerne l'exposition du cadre méthodologique déployé afin de mener à bien les analyses dont nous avons dessiné les contours. Nous anticipons au risque de nous répéter plus tard que les sources énonciatives qui constitueront notre corpus, objet d'étude, sont celles synthétisées dans le dernier tableau récapitulatif du chapitre présent.

Chapitre 2 : Cadre méthodologique

Introduction

Ce deuxième chapitre a pour but d'introduire le cadre méthodologique de ce travail ainsi que de justifier la sélection du corpus, objet d'étude, matériau empirique de recherche constitué de discours de représentants patronaux produits en France au sein de la période recouverte allant de 1983 à 2023.

Nous postulons que le discours patronal constitue un terrain empirique fertile à l'analyse discursive. Comme le soulignent Nathalie Garric et Isabelle Leglise dans leur article « Quelques caractéristiques du discours patronal », datant de 2003. Dès l'abord du sujet, les auteures affirment que « Le discours patronal demeure l'un des laissés pour compte non seulement de l'analyse de discours de tradition française mais également des diverses analyses du discours en France.⁷⁵ » Dans un article ultérieur, « Le discours patronal, un exemple de discours économique ? » les co-autrices avancent l'idée que le discours patronal constitue un sous-genre du discours économique :

[...] Ils sont économiques au sens où ils construisent l'économie par du discours sur leurs propres actes en érigeant l'ordre économique en ordre des choses. Ces textes contribuent donc à la fois à donner à voir une « réalité économique » et à construire activement l'économie qu'ils présupposent.⁷⁶

Dans ce chapitre, nous exposerons progressivement nos choix quant aux catégorisations des discours des représentants patronaux sans fermer provisoirement aucune perception les concernant et en percevant leur inscription dans un sous-genre du discours économique ou bien dans un sous-genre du discours patronal, lui-même sous-genre du discours économique. Ces mises en relation scalaires permettent toutes deux, *a priori*, l'appréhension des discours, objet de notre analyse, comme une porte d'entrée à l'étude des discours économiques ouverte sur le contexte historique et socio-économique du chapitre précédent.

⁷⁵ GARRIC, Nathalie, LÉGLISE, Isabelle (2003), « Quelques caractéristiques du discours patronal français », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°72, p. 2

⁷⁶ GARRIC, Nathalie, LÉGLISE, Isabelle (2008), « Le discours patronal, un exemple de discours économique? », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°86, p. 17

Poser les jalons du cadre méthodologique de notre travail procèdera par étapes et nous tâcherons à cet effet, tout d'abord, d'ancrer au plan théorique notre travail dans le champ de l'Analyse de Discours. Nous catégoriserons ensuite les discours sur lesquels portent nos investigations avant de les présenter de manière structurée sous forme de corpus.

2.1 L'Analyse du Discours

L'Analyse du discours s'inscrit dans une longue généalogie qui peut trouver ses premières sources dès la Grèce Antique où les usages de la parole en public faisaient l'objet de réflexions portées au sein de la Rhétorique comme le souligne Ruth Amossy (2012) :

L'usage de la parole a été donné à l'homme pour exercer une influence : telle est la position de la « Rhétorique » d'Aristote, rédigée entre 329 et 323 av. J ; C. Elle expose une discipline définie comme « la faculté de considérer, pour chaque question, ce qui peut être propre à persuader ».⁷⁷

Non loin de cette discipline dans l'objectif qu'elle se fixe, Dominique Maingueneau (1976) met en avant, dans son *Initiation aux méthodes de l'analyse de discours*, les différentes définitions qu'englobe le *discours* dont celle qu'Émile Benveniste pose comme étant la suivante : « Il faut entendre par discours dans une plus large extension : toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière⁷⁸».

D'Aristote à Benveniste, plusieurs étapes marquent la configuration de ce champ de recherche autour de l'idée que la visée d'effets au travers des prises de parole est constitutive de tout discours. Ce propos liminaire vise à inscrire l'Analyse du Discours dans une filiation qui remonte à une période très largement antérieure à celle que nous allons maintenant aborder. Parmi les nombreux points d'ancrage disciplinaire à partir desquels nous pouvions saisir cette discipline qu'est l'Analyse du Discours, nous avons choisi d'inscrire ce travail dans l'Analyse de Discours qui s'est développée à partir de 1970 en France.

⁷⁷ AMOSSY, Ruth (2016) [2012], *L'argumentation dans le discours*, Paris : Armand Colin, p. 12

⁷⁸ BENVENISTE, Émile (1966), *Problèmes de linguistique générale I*, Paris : Gallimard, p. 242

2.1.1 L'Analyse du discours en France

L'Analyse du Discours ne s'est pas constituée, ni n'a évolué, de la même façon au sein des pays dans lesquels cette discipline a émergé de manière plus ou moins protéiforme et où des réflexions portées sur son autonomisation en tant que telle ont été simultanément menées. Nous proposons de restreindre cette brève synthèse théorique à l'espace intellectuel français.

Dans l'article réflexif « Parcours en Analyse du Discours » (2017), Dominique Maingueneau retrace, à travers son vécu, l'histoire de l'Analyse de discours Française. Cette chronologie débute en 1970, année qui marque l'autonomisation en France de l'analyse du discours comme discipline à part entière. C'est en effet en 1970 que le premier cours y est dédié. Le cours était dispensé par Denise Maldidier à l'Université Paris Nanterre. L'auteur de l'article, alors étudiant, a suivi ce cours et en conclut ce qui suit : « Ce cours était probablement le premier ainsi intitulé qui fût dispensé dans une Université, du moins en France.⁷⁹ » bien que le directeur de thèse de Denise Maldidier, Jean Dubois, avait, un an auparavant, codirigé un numéro de la revue *Langages* intitulé précisément « L'analyse du discours » qui avait « consacré l'émergence de la nouvelle discipline. »⁸⁰

Si Dominique Maingueneau n'a pas contribué à ce premier processus d'autonomisation de l'Analyse du discours Française, il fit tout de même partie de ses fondateurs puisqu'il rédigea à partir de 1974 ce qui fut –selon lui, « peut-être » - le « premier manuel qui prétendait décrire le champ de l'analyse du discours.⁸¹ » Ce manuel intitulé *Initiation aux méthodes de l'Analyse du discours* a posé les jalons de cette discipline nouvellement autonomisée ou en cours d'autonomisation :

L'analyse du discours a pour caractéristiques d'opérer le plus souvent sur plusieurs discours mis en relation par la prise en considération de leurs conditions de production ; c'est d'ailleurs dans ce sens que vont la plupart des recherches dans ce domaine⁸²

Analyser des discours consiste donc à mettre en relation ces objets de réflexion à leurs conditions de production. Dans cette perspective, Francine Mazière (2018) pose, dans *L'analyse*

⁷⁹ MAINGUENEAU, Dominique (2017), « Parcours en analyse du discours », *Langage et société*, n°160/161, p. 132

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ *Ibid.*, p. 131

⁸² MAINGUENEAU, Dominique (1976), *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours, problèmes et perspectives*, Paris : Classique Hachette, p. 17

du discours. Histoire et pratiques, que l'Analyse du Discours engage d'étudier tout discours comme tout énoncé ancré dans une configuration socio-historique :

Ainsi, l'AD ne sépare l'énoncé ni de sa structure linguistique, ni de ses conditions de production, historiques et politiques, ni des interactions subjectives, ni des préconstruits qui contraignent le sens. C'est à l'intérieur de ce programme qu'elle définit ses procédures de lecture.⁸³

L'Analyse du Discours, en France, comptait au moment de son autonomisation deux courants de pensées : l'un mené par Michel Pêcheux (1969) avec son travail sur l'Analyse Automatique du Discours ; l'autre par Michel Foucault (1969) à partir de ce qu'il théorisa dans *L'Archéologie du Savoir*.

Le premier courant, dont « la figure de proue⁸⁴ » était Michel Pêcheux constitua une « École Française⁸⁵ » marxiste fortement influencée par le philosophe Louis Althusser et le psychanalyste Jacques Lacan et se donnait pour but de « traquer une sorte d'inconscient des textes⁸⁶. »

Le second courant « à l'opposé de cette approche⁸⁷ » était incarné par Michel Foucault qui « a élaboré [...] une problématique du discours qui mettait l'accent [...] sur les dispositifs de communication eux-mêmes [...]»⁸⁸.

Dès lors, l'Analyse du Discours Française reposait au moment de son autonomisation sur deux jambes qui entraînent des conséquences méthodologiques différentes. Néanmoins, nous comprenons au travers de ces deux courants fondateurs que l'Analyse de Discours Française revêt intrinsèquement un caractère pluridisciplinaire sur lequel nous focaliserons notre attention, lors du prochain chapitre, en vue de mettre en place l'édifice d'un cadre théorique pluridisciplinaire.

2.1.2 Les catégories d'analystes

⁸³ MAZIERE, Francine (2018), *L'analyse du discours. Histoire et pratiques*, Paris : PUF, p. 9

⁸⁴ MAINGUENEAU, Dominique (2009) [1996], *Aborder la linguistique*, Paris : Éditions du Seuil, p. 141

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ *Ibid.*

Dominique Maingueneau (2012) propose un partage en trois catégories d'analystes, qu'il nomme de ses vœux les trois populations de « discursivistes »⁸⁹ tout en reconnaissant le fait qu'un « même individu peut selon les circonstances passer de l'une à l'autre⁹⁰. » L'appartenance tantôt à l'une de ces trois populations, tantôt à une autre semble pouvoir évoluer en fonction des programmes de recherche que le discursiviste investit.

La première population ciblée concerne la recherche « d'orientation parafilosophique » qui est une approche méthodologique permettant « de réfléchir sur des sujets tels que : la différence sexuelle, la subjectivité, le pouvoir, l'écriture, la dissidence⁹¹. » L'auteur de l'article évoque alors l'importance de Michel Pêcheux, d'Ernesto Laclau et de Chantal Mouffe tout en faisant référence aux *cultural studies* américaines.

La deuxième population de discursivistes est constituée de personnes visant à utiliser l'analyse de discours comme une « méthode qualitative⁹². » Cette deuxième approche constitue l'approche dominante en analyse de discours et se caractérise par l'application d'outils permettant « de traiter les corpus et de les interpréter⁹³ » ainsi que par un faible intérêt pour la dimension épistémologique. Cette deuxième approche méthodologique entretient des liens étroits avec l'analyse de contenu « qui propose des techniques pour extraire de l'information de documents mais ne prend pas en compte leur structuration linguistique⁹⁴ » offrant la possibilité de chercher « des indices qui permettent [...] d'accéder à des réalités hors du langage »⁹⁵.

Nous reviendrons dans les pages suivantes sur cette proximité entre Analyse de contenu et Analyse du Discours Française lorsque nous procéderons à la présentation du corpus objet d'étude.

La troisième population de discursivistes comprend les chercheurs dont les investigations se situent quelque part entre les deux premières populations, occupant le « centre de cet espace de recherche⁹⁶ » et cherchant le maintien d'un « équilibre entre la réflexion sur le fonctionnement du discours et la compréhension de phénomènes d'ordre socio-historique ou

⁸⁹ MAINGUENEAU, Dominique (2012), « Que cherchent les analystes du discours ? », *Argumentation et Analyse du Discours*, n°9, p. 6

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *Ibid.*

⁹² *Ibid.*

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ *Ibid.*

psychologique.⁹⁷» Cette approche méthodologique vise à « repérer dans les textes un certain nombre d'indicateurs significatifs qui [lui] permette d'accéder à des représentations ou à des conjonctures socio-historiques.⁹⁸ »

Désormais conscient de l'existence de ces trois approches, nous ambitionnons d'alterner ces approches selon les besoins analytiques qui s'imposeront à nous tout au long du travail.

2.2 Définitions et enjeux méthodologiques des discours

Avant de catégoriser les discours des représentations patronales, nous proposons tout d'abord, de mettre en cohérence plusieurs définitions du *discours*, en essayant autant que possible d'en faire une synthèse couvrant la variété des cadres théoriques de référence et la nécessaire connexion avec d'autres discours avant de nous centrer spécifiquement sur ceux des porte-paroles des trois organisations patronales présentées au chapitre précédent.

2.2.1 Quelques oppositions définitionnelles du discours

Le *discours* peut se définir dans une perspective oppositionnelle à d'autres notions telles que celles de *texte* et de *parole* et d'*énoncé*. C'est dans ce sillage que, mettant en perspective le *texte* et le *discours*, Jean-Michel Adam (2002) avance que ces deux notions constituent « les deux faces complémentaires d'un objet commun⁹⁹ » et les distingue à partir du point de vue théorique et du programme de recherche portés par le chercheur où *texte* et *discours* sont respectivement « pris en charge par la linguistique textuelle – qui privilégie l'organisation du cotexte et la cohésion comme cohérence linguistique [...] – et par l'analyse de discours – plus attentive au contexte de l'interaction verbale [...] ¹⁰⁰».

Jean-Michel Adam synthétise cette première opposition par les équations suivantes : « (discours = texte + conditions de production ; texte = discours – conditions de production)¹⁰¹ »

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ CHARAUDEAU, Patrick, MAINGUENEAU, Dominique (dir.) (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris : Éditions du Seuil, p. 571

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ ADAM, Jean-Michel (2011) [1992], *Les textes : types et prototypes*, Paris : Armand Colin, p. 30

puis il revient dans ses travaux ultérieurs sur cette idée en remettant en cause sa validité théorique. Ainsi, l'abord d'une même matérialité peut faire l'objet d'une analyse de *texte* ou de *discours*. Au cours de ce travail, nous utiliserons certains outils proposés par la linguistique textuelle mais dans une perspective rattachée à l'analyse de discours, en mettant en lien l'exploration textuelle avec les conditions de production qui président au discours.

Appréhender le *discours* par son opposition à la *parole* peut être également fécond afin de préciser certains de ses ressorts. Dans le *Cours de linguistique générale* (1916) Saussure définit la *parole* par opposition à la notion de *langue*. La *langue* relève du collectif : « La langue existe dans la collectivité sous la forme d'empreintes déposées dans chaque cerveau¹⁰² ». La *parole* relève quant à elle de l'individuel : « Il n'y a donc rien de collectif dans la parole ; les manifestations en sont individuelles et momentanées. Ici, il n'y a rien de plus que la somme des cas particuliers [...] ¹⁰³ » Francine Mazière (2018) reprend cette perspective individuel/collectif en y intégrant la notion de *discours* et avance que le *discours* est nécessairement et intrinsèquement collectif dans la mesure où celui-ci émerge d'une surdétermination collective :

Quand Saussure oppose *langue* et *parole*, il oppose une forme contractualisée en société, collective, la *langue*, à une forme individualisée, la *parole*. Le discours, lui, n'est pas individuel. Il est la manifestation attestée d'une surdétermination collective de la parole individuelle.¹⁰⁴

Saisir les contours du *discours* peut également procéder une compréhension oppositionnelle vis-à-vis de la notion d'*énoncé*, opposition qui se rapproche de celle posée plus haut quant à la notion de *texte*. Dans une acception de l'*énoncé* différente de celle de Benveniste évoquée en introduction de ce chapitre, Louis Guespin avance qu'« un regard jeté sur un texte du point de vue de sa structuration “en langue” en fait un énoncé¹⁰⁵ » alors qu'« une étude linguistique des conditions de production de ce texte en fera un discours¹⁰⁶ ». Selon Guespin, l'*énoncé* se réfère au *texte* alors que le *discours* « c'est l'énoncé, considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne.¹⁰⁷ »

¹⁰² SAUSSURE, Ferdinand (2016) [1916], *Cours de linguistique générale*, Paris : Folio, p. 40

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ MAZIERE, Francine (2018), *op. cit.*, p. 9

¹⁰⁵ GUESPIN, Louis (1971), « Problématique des travaux sur le discours politique », *Langages*, n°23, pp. 3-24

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ *Ibid.*

Nous avançons, à la suite de la présentation de cette série d'oppositions, que ce qui caractérise fondamentalement le *discours* et qui le singularise méthodologiquement des autres notions abordées ici est l'incidence des déterminations extra-linguistiques sur la matérialité linguistique tant dans une perspective définitionnelle qu'investigatrice. De ce constat méthodologique s'ensuivra des conséquences théoriques qui seront avancées au chapitre suivant où nous tâcherons de poser un cadre d'analyse prenant en compte ces éléments définitionnels tout en singularisant l'approche en fonction des spécificités du corpus, objet d'étude.

2.2.2 Dialogisme et interdiscursivité

Un des paramètres définitionnels du *discours* concerne la nécessaire connexion que tout discours entretient avec d'autres discours. Cette connexion s'établit dans la mesure où tout discours est socialement lié à d'autres discours. C'est à Mikhaïl Bakhtine (1984) que remonte l'idée de la nécessaire connexion d'un discours avec d'autres discours avec le concept fondateur qu'est le *dialogisme*. Cette approche avance notamment que « l'expression d'un énoncé est toujours à un degré plus ou moins grand, une réponse, autrement dit : elle manifeste non seulement son propre rapport à l'objet de l'énoncé, mais aussi le rapport du locuteur aux énoncés d'autrui.¹⁰⁸ » Toute production discursive résulte d'une mise en circulation des discours nécessairement en contact avec d'autres discours :

Le discours rencontre le discours d'autrui sur tous les chemins qui mènent vers son objet, et il ne peut pas ne pas entrer avec lui en interaction vive et intense. Seul l'Adam mythique, abordant avec le premier discours un monde vierge et encore non dit, le solitaire Adam, pouvait vraiment éviter absolument cette réorientation mutuelle par rapport au discours d'autrui, qui se produit sur le chemin de l'objet.¹⁰⁹

Outre l'approche dialogique que nous ne faisons qu'esquisser à des fins de compréhension définitionnelle du *discours* et qui ne se réduit pas à ce que nous présentons ici à travers ces quelques lignes, la notion d'*interdiscursivité* est avancée dès 1968 dans la revue *Esprit* par Michel Foucault dans la mesure où celle-ci fait partie intégrante de sa

¹⁰⁸ BAKHTINE, Mikhaïl (1984), *Esthétique de la création verbale*, Paris : Gallimard, p. 331

¹⁰⁹ TODOROV, Tzvetan (1981), *Mikhaïl Bakhtine. Le principe dialogique*, Paris : Éditions du Seuil, p. 98

conceptualisation de la *formation discursive* où il revendique le caractère interdiscursif des formations discursives en les liant entre elles :

Ce qui m'importe surtout, c'est de définir entre toutes ces transformations le jeu des dépendances :

-dépendances intradiscursives (entre les objets, les opérations, les concepts d'une même formation) ;

-dépendances interdiscursives (entre les objets, les formations discursives différentes : telles les corrélations que j'ai étudiées dans *Les Mots et les Choses* entre l'histoire naturelle, l'économie, la grammaire et la théorie de la représentation) ;

-dépendances extradiscursives (entre des transformations discursives et autres qui se sont produites ailleurs que dans le discours : telles les corrélations étudiées, dans *Histoire de la folie et Naissance de la clinique*, entre le discours médical et tout un jeu de changements économiques, politiques, sociaux.¹¹⁰

La notion de *formation discursive*, qui fait autorité en Analyse du Discours Française, a été élaborée comme telle dans *L'Archéologie du savoir* (1969) et se définit à partir des régularités liées à « un ordre, des corrélations, des positions et des fonctionnements ¹¹¹» qui existent entre « un certain nombre d'énoncés, [et] un appareil de dispersion »¹¹² et entre « les objets, les types d'énonciation, les concepts, les choix thématiques ».¹¹³ Cette configuration qui actualise les formations discursives est régie par la coexistence de ces paramètres dans « une répartition discursive donnée¹¹⁴. » La *formation discursive* est un espace où toute activité discursive est en lien à d'autres activités discursives.

Ainsi, dialogisme et interdiscursivité partagent le postulat d'une connexion nécessaire entre les discours que nous ne pouvons plus ignorer et vis-à-vis de quoi nous devons être vigilants dans l'élaboration du cadre théorique de référence, objet du prochain chapitre. Nous y prolongerons certains des paramètres abordés ici.

Les contours définitionnels du *discours* maintenant ébauchés, nous pouvons dès à présent commencer à structurer les discours des porte-paroles patronaux qui nous intéressent.

¹¹⁰ FOUCAULT, Michel (2001) [1994], *Dits et Ecrits I (1954-1975)*, Paris : Gallimard, p. 708

¹¹¹ FOUCAULT, Michel (1969), *L'archéologie du savoir*, Paris : Gallimard, p. 53

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ *Ibid.*

2.3 Catégoriser les discours des représentations patronales

Les relations que nous pouvons établir, au sein de l'Analyse du Discours Française, quant à la structuration cohérente d'un ensemble de discours peut procéder de différentes façons. Nous évoquerons deux types de relations qui vont nous permettre de saisir certaines singularités du corpus, objet d'étude, avant de nous atteler pleinement à la présentation de sa constitution et de la méthode employée. Ainsi, nous réfléchissons, tout d'abord, en termes de *typologie* et de *généricité* des discours dans l'intérêt spécifique que nous portons quant au discours médiatique avant de nous atteler à un autre type de relation, que nous jugeons complémentaire dans le cas précis du corpus, objet de notre étude, à savoir celle liant le *registre* au *genre* dans le cadre du discours économique.

2.3.1 Typologie et généricité

Les définitions de la *typologie* et de la *généricité* des discours font l'objet de dissensus au sein de l'Analyse du Discours Française. Concernant la typologie des discours, nous conserverons l'acception qui lui est attribuée par Dominique Maingueneau dans *Aborder la linguistique* (1996) qui fonde son approche de la typologie des discours en opérant un travail de distinction de celle-ci quant à la généricité des discours. Selon Dominique Maingueneau la typologie des discours concerne les secteurs d'activité sociale qui proposent autant de types de discours que de secteurs spécifiques. Dans cette perspective, la *généricité* est liée d'un rapport de partie à tout avec la *typologie* puisque chaque division d'un secteur spécifique produit un genre :

[Les analystes] peuvent étudier les différents types de discours correspondant aux multiples secteurs d'activité de la société (discours administratif, publicitaire...), avec toutes les subdivisions que l'on veut. C'est à l'intérieur de ces « types » que sont identifiés les genres de discours : ainsi le discours médical (type) englobe-t-il un grand nombre de genres tels que la consultation, l'ordonnance, le compte rendu opératoire, les réunions de service, etc. Types et genres de discours sont pris dans une relation de réciprocité : tout type est en fait un ensemble de genres ; tout genre n'est tel que s'il appartient à un type. Mais la notion de genre recouvre des réalités très diverses ; le JT ou le guide touristique, par exemple, sont

des routines stabilisées par les contraintes attachées à une certaine situation de communication, ils répondent à des besoins précis.¹¹⁵

En nous appuyant sur l'exemple exposé précédemment concernant le discours médical comme type de discours et sur les genres qui le composent tels que la consultation et l'ordonnance, nous comprenons que les stabilisations du *type* et du *genre* sont réciproquement interdépendantes dans l'acception que leur donne Dominique Maingueneau.

Même si, dans *Analyser les textes de la communication* (2007) Dominique Maingueneau met en avant le fait que certains chercheurs n'opèrent, quant à eux, pas la distinction entre genre et type de discours : « Certains emploient indifféremment “genre” et “type” de discours [...] »¹¹⁶ » nous tenons à cette distinction car elle offre la possibilité d'entrevoir les types de discours comme fondés à partir d'une institution :

Ils peuvent étudier les divers genres de discours qui sont à l'œuvre dans une même institution ; un hôpital, une école, etc. On a alors affaire à un réseau de genres complémentaires qui interagissent et qui sont constitutifs du fonctionnement de l'institution concernée.¹¹⁷

L'institution est par définition un lieu d'autorité, un lieu de cristallisation structuré par le collectif et le structurant en retour. Nous réservons au chapitre 3 l'exposé de nos prolongements théoriques quant à la dimension institutionnelle. Mais nous jugeons bon de mettre en avant ce paramètre dans son aspect méthodologique, dans la mesure où le *discours* n'échappe pas à la dimension institutionnelle lorsqu'on tente de le catégoriser.

Nous rappelons, avant de procéder à cette présentation dans les pages suivantes, que notre corpus, objet d'étude, est constitué d'interviews de représentants patronaux dans la presse écrite quotidienne généraliste française. À partir des éléments définitionnels avancés concernant la relation entre typologie et généricité des discours, nous appréhendons ces interviews comme un genre de discours appartenant au type de discours médiatique au sein duquel nous pourrions rencontrer autant de subdivisions possibles que de genres : débat télévisé, éditorial, etc.

Jean-Michel Adam, Magid Ali Bouacha et Jean-Blaise Grize (2004) avancent qu'« en analyse du discours la catégorie du genre de discours est le plus souvent définie à partir de critères situationnels ; elle désigne en effet des dispositifs de communication socio-

¹¹⁵ MAINGUENEAU, Dominique (2009) [1996], *op. cit.*, p. 137

¹¹⁶ MAINGUENEAU, Dominique (2007), *Analyser les textes de la communication*, Paris : Armand Colin, p. 38

¹¹⁷ MAINGUENEAU, Dominique (2009) [1996], *op. cit.*, p. 139

historiquement définis¹¹⁸» et que l'on peut statuer sur un genre de discours comme tel aussi bien « pour un journal quotidien, une conversation, une émission télévisée, une dissertation.¹¹⁹» Cette acception accordée au genre s'opère au travers de l'attribut d'une qualité relationnelle perçue tantôt comme « contrat¹²⁰ », « rituel¹²¹ » ou « jeu¹²² ». Les discours, objets de notre étude, ont été produits au sein du genre de l'interview qui met intrinsèquement en jeu un rapport social d'intervieweur à interviewé sur lequel nous reviendrons plus bas et qui constitue un dispositif codifié socio-historiquement. Cette définition du genre est complémentaire à celle évoquée plus haut, dans la mesure où elle permet de fixer certains paramètres méthodologiques importants quant au corpus constitué.

L'interview de presse écrite est le genre de discours que nous investiguerons lors de nos analyses, lequel appartient à la catégorie de discours médiatique. Cela étant posé, on peut apporter un complément à cette amorce qui ne traite pas de la singularité des porte-paroles d'organisations patronales et de la position qu'ils occupent au sein de l'espace social qui est l'une des conditions nécessaires à leur présence médiatique. De ce fait, nous allons joindre à la présentation en cours en termes de typologie et généralité une autre relation qui structure également méthodologiquement ce travail dans une perspective complémentaire : la relation entre *registre* et *genre*.

2.3.2 Registre et genre

Dans « Le discours patronal, un exemple de discours économique ? », article auquel nous faisons référence dès l'introduction de ce chapitre, Nathalie Garric et Isabelle Léglise (2008) avancent explicitement à la suite de Pierre Achard (1995) que le *discours patronal* constitue un genre du *discours économique* appréhendé comme *régime* dans la mesure où ceux-ci contribuent à construire l'économie par du discours sur leurs propres actes.

Pierre Achard (1995) définit les notions de *registre* et de *genre* à partir de leur articulation au sein d'un espace institutionnalisé duquel dépend la matérialisation de pratiques discursives :

¹¹⁸ ADAM, Jean-Michel, GRIZE, Jean-Blaise, BOUACHA, Magid Ali (2004), *Texte et discours : catégories pour l'analyse*, Dijon : Éditions Universitaires de Dijon, p. 108

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ *Ibid.*

¹²² *Ibid.*

On appellera *registre discursif* comme une zone de pratiques suffisamment voisines et cohérentes pour partager une même indexicalité régulée par une répartition institutionnelle des rôles sociaux. On est en droit de s'attendre à ce que ces contraintes institutionnelles se traduisent par des contraintes non arbitraires sur l'usage des marques linguistiques, et notamment sur celles dont le fonctionnement est le plus tributaire de l'indexicalité, à savoir les déictiques. On appellera *genre discursif* cet ensemble de contraintes non arbitraires.¹²³

Le *registre discursif* tel qu'il est conceptualisé par Pierre Achard constitue un point d'investigation à partir du type d'activité qui le définit et n'est pas conditionné à une homogénéité quant au genre mais entretient, nous le comprenons via cette citation, une relation de nécessité avec le *genre discursif* régi par des contraintes linguistiques « non arbitraires¹²⁴ ».

La notion de *registre* est reprise par Thierry Guilbert et Frédéric Lebaron (2017) pour caractériser le discours économique en vue d'utiliser « des critères sociologiques afin de caractériser les acteurs et les champs.¹²⁵ » Selon les co-auteurs, le discours économique peut être perçu comme un registre discursif car il est « inscrit dans le monde social et porteur d'une position sur les réalités sociales et économiques (institutions, pratiques, acteurs, etc.), qui produit des normes implicites et explicites agissant, plus ou moins directement, sur les comportements économiques des acteurs sociaux.¹²⁶ » Appréhender le discours économique comme un registre discursif nous permet, à la suite de Guilbert et Lebaron, de poser la centralité de la perspective institutionnelle au sein de laquelle une théorie de la pratique discursive s'imposera à l'occasion de la présentation du cadre théorique au chapitre 3.

Du point de vue méthodologique, cette manière d'appréhender les discours des représentants patronaux comme des pratiques engendrées par des agents occupant une position sociale similaire au sein d'un même registre discursif porté par la dimension institutionnelle a, selon nous, plusieurs vertus. La première et la plus importante est que cela introduit une vision de l'agent¹²⁷ actif à partir de laquelle les représentants patronaux peuvent produire des effets via leurs pratiques discursives en matière économique¹²⁸.

¹²³ ACHARD, Pierre (1995), « Registre discursif et énonciation : induction sociologique à partir des marques de personne. Le Congrès des Députés du peuple d'URSS en 1989 » *Langage et société*, n°71, p. 8

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ GUILBERT, Thierry, LEBARON, Frédéric (2017), « L'économie des mots et les mots de l'économie : analyse sociodiscursive des discours des dirigeants de la Banque centrale européenne », *Langage et société*, vol. 160-161, n°2-3, pp. 217-235

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ Nous préférons employer le terme d'agent plutôt que celui d'acteur et nous nous en justifions au chapitre 3.

¹²⁸ Nous réservons le prolongement de ce paramètre au chapitre 3.

Deuxièmement, appréhender les discours qui résultent de ces pratiques en termes de *registre économique* plutôt que de *type économique* nous évite d'inscrire un même discours dans deux typologies différentes, médiatique et économique. Cette approche permet de conserver les singularités des paramètres médiatiques et économiques, qui fonctionnent, dans la compréhension des discours objet de notre étude, en complémentarité mais pas sous les mêmes ressorts méthodologiques et théoriques. De plus, statuer sur le rapport de la partie au tout aurait constitué une opération moins aisée que pour le genre de l'interview s'inscrivant au sein du type de discours médiatique.

Dans la mesure où les représentants patronaux sont d'abord des patrons, nous aurions pu avoir le réflexe d'affirmer que leurs discours relèvent du type de discours patronal mais les paramètres situationnels ne sont pas les mêmes dans la mesure où les patrons évoluent physiquement au sein d'entreprises alors que les représentants patronaux matérialisent leurs discours hors de l'espace physique de l'entreprise avec des locuteurs qui diffèrent. Cela nous aurait certainement conduit à intégrer ces discours au sein du type de discours économique mais nous aurait ôté de la perspective de la pratique intrinsèque au *registre* qui présente l'avantage d'amorcer, dès nos réflexions méthodologiques, ce paramètre constitutif des discours objet de notre étude.

Enfin, poser la présentation de ces discours comme appartenant à un même registre discursif peut conférer un gain de cohérence à notre corpus dans la mesure où Pierre Achard avance que « la circulation effective des discours entre des locuteurs partageant une même place sociale est une condition de la pertinence du corpus. Cette condition de pertinence désigne le registre discursif.¹²⁹ » Nous nous intéressons, au premier abord, à des locuteurs occupant une « même place sociale¹³⁰ » et il semble bienvenu, dans ce cas précis, de revendiquer un cadrage méthodologique allant dans ce sens.

2.3.3 Exemples de corpus connexes

Les travaux portant sur le discours syndical peuvent nous éclairer en confirmant ou infirmant certaines intuitions concernant les développements méthodologiques en cours quant

¹²⁹ ACHARD, Pierre (1995), *op. cit.*

¹³⁰ *Ibid.*

au discours de la représentation patronale. À ce titre, nous remarquons que Mathieu Brugidou et Dominique Labbé ont, dans *Le discours syndical français contemporain (CFDT, CGT, FO en 1996-98)* revendiqué l'analyse d'un genre de discours particulier au discours syndical qui est celui de l'éditorial :

ii) Le genre de discours : les éditoriaux

Les éditoriaux de la presse syndicale constituent un genre à part entière au même titre que les résolutions de congrès, les tracts syndicaux, les communiqués, les prises de paroles... D'une part, on peut les définir de manière négative : ils ont pour caractéristiques d'être moins « consacrés » que les résolutions des congrès, par ailleurs, ils sont moins focalisés que les tracts sur l'action immédiate pour prendre ces deux genres extrêmes du registre écrit. D'autre part, les éditoriaux sont intéressants pour leur fonction : la presse syndicale a pour vocation d'informer les militants et les adhérents sur les analyses et des prises de positions de l'organisation syndicale au fil de l'actualité sociale (ainsi que sur la vie syndicale proprement dite pour les supports destinés aux militants).¹³¹

Si les termes de « typologie » ou « type » n'apparaissent pas explicitement dans ce travail, il est tacite que les co-auteurs engagent l'analyse d'un genre discours, les éditoriaux syndicaux à échelle nationale et interprofessionnelle de 1996 à 1998, au sein d'un type de discours qu'est « la presse syndicale [qui] a pour vocation d'informer les militants et les adhérents sur les analyses et des prises de positions de l'organisation syndicale au fil de l'actualité sociale (ainsi que sur la vie syndicale proprement dite pour les supports destinés aux militants).¹³² » Le rapport de la partie au tout est mise en avant et la relation type/genre s'impose à cette étude, d'autant plus avec la comparaison entre ce genre et le « tract¹³³ » qui constitue un autre genre intégré au type de la presse syndicale.

Dans « Discours patronal, discours syndical » Bernard Gardin (1976) analyse un corpus de texte de films réalisés par François Ceyrac alors vice-président du CNPF et Georges Séguy alors président de la CGT à partir du discours rapporté. La notion de genre apparaît dans la conclusion de l'article où une référence est faite aux « grands genres oraux »¹³⁴ en évoquant notamment le cas de l'interview télévisuel. Dans cette même conclusion est également avancé

¹³¹ BRUGIDOU, Mathieu, LABBÉ, Dominique (2000), « Le discours syndical français contemporain » (CFDT, CGT, FO en 1996-98), *Centre de recherche sur le politique, l'administration et le territoire*, Grenoble : Institut d'Études Politiques, p. 16

¹³² *Ibid.*

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ GARDIN, Bernard (1976), « Discours patronal et discours syndical », *Langages*, n°41, p. 38

le fait que le discours patronal se fonde au sein d'un discours qui l'englobe et que Bernard Gardin qualifie de discours idéologique :

Tous les traits du discours rapporté tels que nous les avons dégagés dans le discours patronal doivent maintenant être repris. Ils nous semblent émaner d'une structure unique que nous appelons « idéologique », au sens où L. Althusser emploie ce terme dans « Idéologie et Appareils Idéologiques d'État »¹³⁵

Bernard Gardin (1976) perçoit ainsi le discours patronal comme émanant du discours idéologique mais n'emploie pas le dénominateur de *genre* de discours afin de statuer sur la question. Cela nous conforte dans notre idée d'avoir voulu établir une différence de point de vue à adopter afin de catégoriser les discours relevant de la sphère d'activité économique et les discours relevant de la sphère d'activité médiatique.

Enfin, il est important pour nous de préciser que les discours des représentations salariales et patronales ont fait l'objet de travaux en analyses lexicométriques, notamment, de la part de Josette Lefèvre (1987 ; 2005 ; 2008 ; 2015) et Maurice Tournier (1987) dans une perspective à la fois qualitative et quantitative où la réflexion en termes typologiques ou génériques n'apparaît pas explicitement.

Après avoir statué sur la manière d'aborder et de catégoriser les discours, objet de notre étude, nous pouvons maintenant présenter leur structuration sous la forme d'un corpus constitué.

2.4 La structuration du corpus objet de notre étude

Le corpus objet de notre étude est constitué de ce que Dominique Maingueneau (2021) qualifie d'*unités topiques* « qui sont en quelque sorte données, prédécoupées par les pratiques sociales¹³⁶ » et qui « s'articulent autour de la catégorie du genre de discours, entendu comme institution de parole, dispositif de communication socio-historiquement déterminé¹³⁷ ». Par opposition méthodologique dans la récolte des unités, les unités *non topiques* sont « construites

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ MAINGUENEAU, Dominique (2021), *Discours et analyse du discours. Une introduction*, Paris : Armand Colin, p. 57

¹³⁷ *Ibid.*

par les chercheurs¹³⁸». Nous ne construirons pas les unités étudiées, nous les recueillons à partir d'un ensemble d'éléments méthodologiques permettant d'unifier notre corpus en tant que tel.

Patrick Charaudeau (2009) avance que tout corpus est nécessairement construit à partir de « variables externes ou internes¹³⁹ » rendant possible le « contraste, du fait de la mise en regard de diverses séquences discursives¹⁴⁰ ». Nous tâcherons de mettre en avant ces variables lors de la structuration de notre corpus, objet d'étude. Nous proposons à ce titre de structurer notre corpus autour de trois perspectives parmi celles proposées dans *Méthodes et outils informatiques pour l'analyse des discours* (2017) qui sont : la structuration via les sphères d'activité ; la structuration en genre ; la structuration à partir des sources énonciatives.

2.4.1 La structuration via les sphères d'activité

La structuration via les sphères d'activité est proposée dans la lignée des travaux de Mikhaïl Bakhtine qui avance dans son *Esthétique de la création verbale* (1984) que « l'étude de la nature de l'énoncé et de la diversité des genres d'énoncés dans les diverses sphères de l'activité humaine est d'une importance capitale pour tous les domaines de la linguistique et de la philologie¹⁴¹ ». Précisément, ce type de structuration permet d'appréhender diverses sphères d'activité « comme la sphère médiatique, la sphère juridique, la sphère politique¹⁴² ».

Le corpus objet d'étude qui est le nôtre s'intéresse à plusieurs sphères : la sphère médiatique avec un intérêt porté sur des discours produits et diffusés dans le cadre d'interviews au sein de la presse écrite quotidienne généraliste française et la sphère économique avec des discours matérialisés par des porte-paroles d'organisations patronales. La structuration en diverses sphères a déjà fait l'objet de prémisses lorsque nous avons abordé précédemment les relations type/genre et registre/genre et constituent le point d'ancrage le plus général.

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ CHARAUDEAU, Patrick (2009), « Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique », *Corpus* [En ligne], n°8, p. 53

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ BAKHTINE, Mikhaïl (1984), *op. cit.*, p. 296

¹⁴² NÉE, Émilie (dir.) (2017), *Méthodes et outils informatiques pour l'analyse des discours*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p. 53

2.4.2 La structuration en genre

Notre corpus objet d'étude tend à se préciser lorsque la structuration via les sphères d'activité s'accompagne d'une structuration en genre que nous avons définie dans son articulation avec le type de discours. Nous avons posé antérieurement que nous inscrivions le corpus, objet d'étude, dans le genre de l'interview de presse écrite. Roselyne Ringoot (2014) classe l'interview parmi les genres journalistiques où l'information est marquée par l'objectivité du journaliste – par opposition au commentaire marqué par la subjectivité de ce dernier :

Dans le discours professionnel, les genres journalistiques sont divisés en deux grandes familles : l'information et le commentaire. Les genres d'information (brève, compte rendu, reportage, interview...) sont associés à l'objectivité, alors que les genres de commentaire (éditorial, billet, chronique...) relèvent de la subjectivité.¹⁴³

Nous pouvons considérer que les journalistes tendent vers l'objectivité lors des interviews afin de laisser s'exprimer le plus possible la subjectivité de leurs interviewés. Dans cette perspective, Patrick Charaudeau (2011) définit l'interview en la distinguant de l'entretien et de la conversation et dont la singularité fondamentale réside dans la manière d'alterner les tours de parole :

D'une manière générale, ces situations ont en commun d'être une forme d'échange langagier dans laquelle les deux partenaires sont physiquement présents l'un à l'autre et ont droit à une alternance de prises de parole. Elles se distinguent par la façon de réguler cette alternance.¹⁴⁴

À la différence de l'entretien, qui met en avant une relation égalitaire entre les interlocuteurs et à la différence de la conversation, qui ne pose de critère rigide ni pour le statut des interlocuteurs ni pour les thèmes abordés, l'interview apparaît comme un genre marqué par une relation asymétrique entre les interlocuteurs où l'un est « légitimé dans un rôle de "questionneur", et l'autre dans un rôle "questionné-ayant-des-raisons-d'être-questionné."¹⁴⁵ » C'est cette spécificité du statut des interactants qui explique l'absence ou la présence moindre de la subjectivité du questionneur. Ces "raisons-d'être-questionné" peuvent être rapprochées

¹⁴³ RINGOOT, Roselyne (2014), *Analyser le discours de presse*, Paris : Armand Colin, p.118

¹⁴⁴ CHARAUDEAU, Patrick (2011) [2005], *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, p. 181

¹⁴⁵ *Ibid.*

des considérations de Jacques Mouriouand (2022) lorsqu'il avance l'idée que « le projet de l'interview est de donner à entendre ce que tel ou tel peut avoir à dire sur un sujet¹⁴⁶ ».

Cette relation n'engage pas tout à fait, dans le cas précis de notre corpus, objet d'étude, la pleine structure prototypique du dialogue mise en avant par Jean-Michel Adam (1992) où ce dernier y détache deux types de séquences : phatiques – d'ouverture et de clôture de l'interaction- et transactionnelles -corps de l'interaction :

Le texte dialogal peut être défini comme une structure hiérarchisée de séquences appelées généralement « échanges ». Deux types de séquences doivent être distingués :

- Les séquences phatiques d'ouverture et de clôture d'une interaction,
- Les séquences transactionnelles qui constituent le corps de l'interaction.¹⁴⁷

De toutes ces considérations, il ressort que les interviews, qui constituent le corpus, objet de notre étude, soient directement enclins au corps de l'interaction. Les séquences phatiques d'ouverture et de clôture ont été gommées dans le passage scriptural de l'oral à l'écrit. À ce propos, Jean-Michel Adam remarquait l'absence des séquences phatiques d'ouverture et de fermeture dans l'interview télévisée qui conservait néanmoins une phase rituelle de clôture mais qui est absente dans les interviews de presse écrite récoltés. Nous notons tout de même que chaque représentant patronal fait l'objet d'une introduction avant qu'on lui soumette une question. De la sorte, il apparaît que le plan de texte du corpus, objet d'étude, soit fixe de ce point de vue et que la thématization de l'actualité en matière économique ou entrepreneuriale soit d'abord amenée par le questionneur.

Les plans de textes sont fixes ou occasionnels, ils « jouent un rôle capital dans la composition macro-textuelle du sens¹⁴⁸ » et sont cadrés « par l'état historique d'un genre ou d'un sous-genre de discours¹⁴⁹ » ce qui est le cas pour l'interview de presse écrite quotidienne généraliste que nous appréhendons dorénavant comme un sous-genre du genre interview. Le plan de texte correspond en dernière analyse « à ce que la rhétorique rangeait dans la disposition, partie de l'art d'écrire et de l'art oratoire qui réglait la mise en ordre des arguments

¹⁴⁶ MOURIQUAND, Jacques (2022), *L'écriture journalistique*, Paris : PUF/Que sais-je ?, p. 67

¹⁴⁷ ADAM, Jean-Michel (2011) [1992], *op. cit.*, p. 194

¹⁴⁸ ADAM, Jean-Michel (2020) [2005], *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Paris : Armand Colin, p. 241

¹⁴⁹ *Ibid.*

tirés de l'invention.¹⁵⁰ » Le jeu de questions/réponses constitue le plan de texte commun à notre corpus, objet d'étude.

Nous pouvons également considérer, à l'instar de Chantal Claudel, que l'interview ne met pas seulement en scène deux interlocuteurs ou deux entités locutrices, mais elle repose sur un « mode de polyadressage qui est mis en œuvre¹⁵¹ ». Ce mode de polyadressage constitue un nœud de relations entre les différentes instances constituant l'interview de presse écrite : intervieweur ; interviewé ; journaliste-scripteur ; lectorat. Chantal Claudel avance à cet effet l'idée d'un « dispositif de superposition des niveaux de réception des textes.¹⁵² » S'intéressant à deux types de relations en particulier, cette dernière lie respectivement l'intervieweur à l'interviewé et le journaliste-scripteur au lectorat : « une interview de presse est le fruit d'une mise en scène de double niveau. Outre la mise en scène de la représentation interlocutive entre interviewé et intervieweur, il faut tenir compte d'une seconde relation entre le journaliste-scripteur et le lectorat.¹⁵³ »

Dans ce travail, nous nous intéresserons tout particulièrement à un troisième type de relation : celle qui lie l'interviewé au lectorat en interrogeant les mécanismes avec lesquels l'interviewé cherche à créer des effets quant aux perceptions du lectorat qui constitue, selon nous, l'une des cibles de leurs pratiques à l'intérieur de ce genre qu'est l'interview de presse écrite. Nous nous intéresserons moins à la production des interviews qu'aux mécanismes discursifs à partir desquels les représentants patronaux agissent au sein de ce genre.

Dans cette optique, il nous faut cadrer la forme d'interview qui concerne spécifiquement les porte-paroles patronaux. Patrick Charaudeau (2011) propose dans cette perspective diverses variantes d'interviews que sont : l'interview politique ; l'interview d'expertise ; l'interview de témoignage ; l'interview culturelle ; l'interview de vedettariat. La variante qui concerne notre corpus, objet d'étude, est l'interview politique qui se définit « par le propos, lequel concerne la vie citoyenne, et par l'identité de l'interviewé¹⁵⁴ ».

En effet, en tant qu'invité, l'interviewé est « un acteur représentant de lui-même avant tout et d'un groupe qui participe à la vie politique ou citoyenne, et de ce fait, il jouit d'un certain

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ CLAUDEL, Chantal (2004), « De l'utilisation du système d'adresse dans l'interview de presse écrite française », *Langage et société*, n°108, pp. 11-25

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ CHARAUDEAU, Patrick (2011) [2005], *op. cit.*, p. 182

pouvoir de décision ou de pression.¹⁵⁵ » Les porte-paroles des organisations patronales s'inscrivent chacun comme les représentants d'un groupe disposant d'un certain pouvoir de décision ou de pression. Cette structuration en genre justifiée finalement par les singularités des locuteurs, objet d'étude, établit le lien avec une autre forme de structuration des corpus qu'est la structuration par sources énonciatives.

2.4.3 La structuration par sources énonciatives

Ce type de structuration permet de « s'intéresser non pas à un locuteur singulier mais au discours d'un parti politique ou plus largement d'une instance¹⁵⁶ ». La structuration par sources énonciatives de notre corpus a été effectuée à partir d'une position sociale précise et partagée synchroniquement par trois locuteurs. Cette position est celle de la présidence d'organisation patronale à la fois nationale et interprofessionnelle considérée comme l'instance au sein de laquelle s'opère un travail de division des porte-parolats patronaux en fonction des types de patronats représentés.

La structuration par sources énonciatives, à l'œuvre dans notre corpus, objet d'étude, opère à la fois dans cette perspective synchronique mais également, rappelons-le, dans une perspective diachronique se donnant pour but de recouvrir la période allant de 1983 à 2023. Nous renvoyons au chapitre précédent concernant le tableau récapitulatif des différentes présidences de ces organisations au fil de cette période. Leurs discours, que nous structurons sous la forme d'un corpus, n'ont pas été déclenchés pour les besoins de ce travail. Mais ils ont été constitués à partir de la base de données *Europresse* adéquate « pour la constitution de corpus de presse numérisés correspondant à une période contemporaine. ¹⁵⁷»

2.4.4 Voie archivistique et bases de données textuelles

Tout recueil de corpus peut procéder de deux façons différentes : par voie archivistique ou par voie exploratoire. Le biais exploratoire conduit le chercheur à déclencher les discours qui seront ensuite analysés. La voie archivistique, à l'inverse, invite le chercheur à constituer

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ NÉE, Émilie (dir.) (2017), *op. cit.*, p. 68

des discours déjà produits en les mettant en cohérence de façon à les rassembler sous forme de corpus ce qui a été le choix effectué lors de ce travail de thèse.

Les interviews des porte-paroles patronaux ont été récoltées en deux temps. Tout d'abord, nous avons procédé à une recherche via la base de données journalistique *Europresse* qui accueille les ressources de la presse écrite européenne et héberge la presse écrite française depuis 1999 tout en proposant un accès à des archives plus anciennes pour certains journaux ou plus récentes et donc plus limitées pour d'autres. *Europresse* et *Factiva* constituent les deux seules bases de données textuelles permettant l'accès aux journaux de presse écrite.

Notre choix s'est porté sur *Europresse* car cette base de données nous a semblé permettre des « recherches avancées » plus précises que celles proposées par *Factiva* avec notamment l'avantage de distinguer d'emblée la presse généraliste de la presse spécialisée même si « la recherche de données par rubriques (interview, éditorial, reportage, etc.) est difficile à mettre en œuvre à l'heure actuelle¹⁵⁸ ». Cette difficulté a d'ailleurs constitué une entrave au cours du recueil qui s'est voulu exhaustif mais qui a procédé « à la main » pour fouiller et ne pas retenir les articles ne rentrant pas dans le genre de l'interview.

Cette première recherche effectuée à partir d'*Europresse* en fonction d'autres critères tels que celui de la périodicité avec un intérêt exclusif pour la presse quotidienne a permis de constituer de manière exhaustive des discours produits à partir de 1995 pour certains journaux (*Libération*, *La Croix*) et à partir de 2013 au plus tard pour *La Nouvelle République du Centre-Ouest* avec une chronologie qui démarre dans une période se situant entre 1995 et 2013 pour les autres journaux.

À partir de cette recherche, nous en avons initié une seconde visant à recueillir les interviews manquantes, issues de ces mêmes journaux, au cours de la période étudiée – c'est-à-dire depuis 1983. Nous nous sommes donc abonnés aux journaux auxquels nous ne disposions pas d'une pleine satisfaction quant à l'accès via la base de données *Europresse* – bien que cela n'ait pas été toujours satisfaisant pour recouvrir la totalité de la période investiguée- afin d'essayer de constituer un corpus, objet d'étude, couvrant la période de 1983 à nos jours. Au total nous avons parcouru dix-sept journaux issus de plusieurs groupes différents.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 70

Nous avons parcouru *L'Est Républicain*, *Le Progrès*, *Le Journal de Saône et Loire*, *Le Bien Public* qui sont des quotidiens régionaux du groupe ERBA. Nous avons également investigué les différentes éditions de *Sud Ouest* du groupe éponyme et les journaux *Ouest France* et *Le Courrier de l'Ouest* du groupe SIPA-Ouest France. Nous nous sommes aussi penchés sur *Le Parisien* et *Aujourd'hui du groupe* du groupe Les Échos Le Parisien. *La Provence* et *Corse Matin* du Groupe Bernard Tapie ont également fait partie des journaux régionaux sur lesquels nous nous sommes appuyés afin de constituer le corpus, objet de notre étude, au même titre que les quotidiens mentionnés plus haut auxquels nous ajoutons *La Nouvelle République du Centre Ouest* du groupe éponyme et *Le Berry républicain* du groupe Centre Ouest.

Concernant les journaux à couverture géographique nationale nous nous sommes basés sur *Le Figaro* du Groupe industriel Marcel Dassault, sur *La Croix* du Groupe Bayard Presse et *Libération* du groupe Fonds de dotation. Enfin, le seul journal à couverture géographique internationale sur lequel nous avons effectué la recherche du corpus est le journal *Le Monde* du Groupe éponyme. Dans la mesure où environ un lecteur sur trois s'informe via la presse papier et deux sur trois via la presse en ligne -32% contre 68% en presse papier en 2021- nous avons indistinctement recueilli les interviews publiées en format papier ou en ligne afin de récolter le plus d'articles possibles à partir des contraintes qui étaient les nôtres.

L'interview la plus ancienne que nous ayons pu recueillir date de 1987 et elle parut dans *Le Monde* en mettant à l'honneur François Perigot alors président du CNPF. La période recouverte dans notre travail de recherche visait comme point initial l'année 1983 pour les raisons déjà présentées précédemment au chapitre 1 mais les différentes contraintes liées à la constitution du corpus nous ont conduit à établir de façon définitive la période entre 1987 et 2023.

Au cours de cette période, nous avons construit un corpus, objet d'étude à partir de la périodicité quotidienne pour des raisons similaires mais pas identiques à celles avancées par Sophie Moirand (2007) dans *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre* où les enjeux de la presse quotidienne sont posés en termes de mémoire collective à la suite de Maurice Halbwachs et où la cohérence de la périodicité est fondée tant dans la production que dans la réception des discours :

Or, si l'on souscrit aux thèses développées par Maurice Halbwachs, pour qui « la mémoire dépend de l'entourage social » et que « ce sont les autres qui font que les souvenirs nous reviennent » (1994[1925]) on pressent le rôle joué par cette exposition quotidienne aux

médias à laquelle est soumis le citoyen des démocraties développées. Le discours des médias constitue à la fois un catalyseur de cette « remontée » des souvenirs, mais aussi, parce qu'il repose sur la mémoire des médiateurs, un censeur de savoirs qu'on oublie, volontairement ou non, de faire remonter.¹⁵⁹

La presse écrite fait partie des services qui participent, pour le lectorat, à la structuration symbolique du monde social -nous prolongerons cette perspective au chapitre suivant. Pour cette même raison que nous jugeons fondamentale, nous nous intéresserons uniquement à la presse généraliste et excluons la presse spécialisée puisque les lectorats visés sont virtuellement plus larges que les lectorats spécialisés et où le travail effectif des discours est potentiellement plus puissant. De plus, l'investigation d'archives entraîne la perspective interdiscursive et/ou dialogique abordée dès l'abord de ce chapitre puisque la structuration opérée quant à notre corpus, objet d'étude, pose de mettre en relation et en contraste des discours dont l'acception foucauldienne de l'archive nous aide à en cerner les contours :

J'entends par archive l'ensemble des discours effectivement prononcés ; et cet ensemble de discours est envisagé non pas seulement comme un ensemble d'événements qui auraient eu lieu une fois pour toutes et qui resteraient en suspens, dans les limbes ou dans le purgatoire de l'histoire, mais aussi comme un ensemble qui continue à fonctionner, à se transformer à travers l'histoire, à donner possibilité d'apparaître à d'autres discours.¹⁶⁰

2.4.5 L'hétérogénéité du corpus

Nous comprenons, peu à peu, les différents paramètres quant à l'hétérogénéité qui fonde ce corpus objet d'étude constitué de discours produits par différents locuteurs intervenants dans des journaux sous la bannière de journalistes au cours d'une chronologie s'étalant sur approximativement quarante ans mais qui n'est pas la même d'un journal à l'autre. De plus, cette hétérogénéité s'ajoute aux hétérogénéités précédemment abordées quant aux différentes sphères d'activité constitutives de ces interviews qui oscillent entre discours médiatique et discours économique. À toutes ces caractéristiques spécifiques s'ajoute également l'hétérogénéité du recouvrement géographique des quotidiens investigués qui sont aussi bien nationaux que régionaux.

¹⁵⁹ MOIRAND, Sophie (2007), *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris : PUF, p. 130

¹⁶⁰ FOUCAULT, Michel (2001), *op. cit.*, p. 800

Nous pensons que cibler la presse généraliste n'engage pas nécessairement de distinguer les presses régionales ou nationales. Conformément à ce que nous avons avancé avec la notion de *registre*, les univers thématiques ne varieront pas.

L'hétérogénéité du corpus n'exclut pas sa cohérence et l'Analyse du Discours accorde une place de plus en plus importante aux réflexions qui sont liées aux spécificités textuelles constitutives des corpus. À cet égard et concernant la presse nous pouvons nous appuyer sur les travaux de Sophie Moirand (2007) qui avance que « la presse se caractérise par une forte hétérogénéité, voire une instabilité, des conditions de production des discours qu'elle diffuse, qu'elle les construise ou qu'elle les transmette.¹⁶¹ » Dans des prolongements plus larges quant à la dimension hétérogène des corpus, nous mettons en avant les travaux communs de Georgeta Cislaru (2008 ; 2012), Frédéric Pugnière-Saavedra (2008) et Frédérique Sitri (2008 ; 2012) qui s'appuient empiriquement sur une analyse de rapports éducatifs produits par des travailleurs sociaux à l'aune de deux corpus complémentaires : les rapports éducatifs ; un corpus juridique de contextualisation.

Ainsi, l'hétérogénéité des corpus amène nécessairement à prendre en compte la dimension de leur impossible clôture. De ce fait, la présentation de notre corpus objet d'étude passe méthodologiquement par la qualification de ce dernier comme un corpus ouvert sur d'autres corpus qui lui sont complémentaires. En plus de son ouverture à d'autres corpus, celui qui fait l'objet de notre étude est ouvert sur les futures productions discursives qui pourraient sur les mêmes critères s'ajouter aux discours constitués en élargissant le recueil au-delà de la date butoir que nous avons statuée arbitrairement au 13 mars 2023¹⁶² pour cadrer une période d'investigation s'étendant sur quarante ans.

Enfin, parmi les distinctions méthodologiques établies entre l'Analyse du Discours et l'Analyse de contenu ouverte par Laurence Bardin (2013) dans l'ouvrage éponyme, l'hétérogénéité du corpus est à mettre en avant puisque l'Analyse de contenu revendique le travail de constitution d'un corpus selon les critères précis d'« exhaustivité »¹⁶³, de

¹⁶¹ *Ibid.*, p.10

¹⁶² Nous rappelons qu'au chapitre 1 nous avons posé que la défaite aux élections municipales du Parti socialiste des 6 et 13 mars 1983 avait acté les prémices dans le changement du mode de régulation du capitalisme.

¹⁶³ BARDIN, Laurence (2013), *L'analyse de contenu*, Paris : PUF, p. 127

« représentativité »¹⁶⁴, d' « homogénéité »¹⁶⁵ et de « pertinence »¹⁶⁶. Le critère d'homogénéité ne peut pas être respecté dans la constitution de notre corpus, objet d'étude, compte tenu des différentes formes d'hétérogénéité mises en avant.

Les paramètres structuraux de notre corpus objet d'étude, à présent fixés, nous invitent désormais à l'établissement, sous forme schématique, d'une présentation détaillée des discours recueillis dans des tableaux synoptiques.

2.5 Présentation du corpus objet d'étude

Cette présentation se déclinera en plusieurs étapes. Nous exposerons les discours des présidences des organisations patronales de manière décroissante, en débutant par l'organisation qui dispose du plus grand nombre d'interviews, c'est-à-dire le CNPF et le Medef avant de nous intéresser à la CGPME et CPME puis à l'UPA et à l'U2P. Au total, ce sont 252 interviews qui constituent notre corpus objet d'étude.

2.5.1 Présentation du sous-corpus CNPF-Medef

Au cours de la période investiguée, on dénombre 139 interviews produits par six représentants du CNPF-Medef depuis 1987 jusqu'à aujourd'hui couvrant la totalité des journaux ou groupes de journaux présentés. Nous présentons sur la base d'un ordre la chronologique ces interviews regroupées dans un tableau détaillée.

Dates	Représentants	Journaux	Dates	Représentants	Journaux
1987_09_11	Perigot	Le Monde	2009_09_02	Parisot	Le Monde
1988_10_14	Perigot	Le Monde	2009_12_21	Parisot	Le Figaro
1989_09_22	Perigot	Le Monde	2010_01_18	Parisot	Aujourd'hui en France
1991_07_16	Perigot	Le Monde	2010_06_01	Parisot	Le Figaro
1994_07_13	Perigot	Le Monde	2010_09_25	Parisot	Ouest France
1995_10_04	Perigot	Le Monde	2011_04_16	Parisot	Le Monde
1996_12_03	Perigot	Le Monde	2011_08_29	Parisot	Le Figaro
1997_04_18	Gandois	Libération	2012_03_05	Parisot	Aujourd'hui en France

¹⁶⁴ *Ibid.*

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 128

¹⁶⁶ *Ibid.*

1997_07_23	Gandois	Le Monde	2012_08_28	Parisot	Le Monde
1998_09_07	Seillière	Libération	2012_08_30	Parisot	Le Journal de Saône et Loire
1998_12_12	Seillière	Le Figaro	2012_10_09	Parisot	Libération
1999_07_11	Seillière	Le Figaro	2012_10_14	Parisot	Le Figaro
1999_10_01	Seillière	La Croix	2013_03_01	Parisot	Le Monde
2000_04_06	Seillière	Libération	2013_04_18	Parisot	La Provence
2000_12_16	Seillière	Le Figaro	2013_09_03	Gattaz	Le Bien Public
2001_01_12	Seillière	Le Parisien	2013_09_20	Gattaz	Sud Ouest
2001_02_05	Seillière	Le Monde			
2001_08_29	Seillière	La Croix	2013_10_08	Gattaz	Le Progrès
2002_08_28	Seillière	Le Parisien	2013_10_11	Gattaz	La Croix
2002_12_16	Seillière	Le Monde	2013_10_11	Gattaz	Ouest France
2003_03_16	Seillière	Le Parisien	2013_12_18	Gattaz	Ouest-France
2003_03_17	Seillière	Le Parisien	2014_01_04	Gattaz	Le Monde
2003_06_11	Seillière	Le Parisien	2014_03_08	Gattaz	Le Figaro
2003_08_27	Seillière	Le Figaro	2014_03_18	Gattaz	La Nouvelle République du Centre ouest
2003_12_01	Seillière	Le Progrès	2014_05_13	Gattaz	Aujourd'hui en France
2004_04_07	Seillière	Le Figaro	2014_06_06	Gattaz	Ouest-France
2004_05_04	Seillière	Le Monde	2014_06_13	Gattaz	La Provence
2005_03_15	Seillière	Le Monde	2014_07_21	Gattaz	Le Figaro
2005_07_04	Seillière	Le Figaro	2014_09_16	Gattaz	Aujourd'hui en France
2005_08_30	Parisot	Le Figaro	2014_09_21	Gattaz	Ouest-France
2005_12_09	Parisot	La Croix	2014_09_24	Gattaz	Le Monde
2006_04_05	Parisot	Le Figaro	2014_11_14	Gattaz	Aujourd'hui en France
2006_04_24	Parisot	La Croix	2014_11_14	Gattaz	Aujourd'hui en France (2)
2006_10_24	Parisot	Le Monde	2014_12_03	Gattaz	Le Progrès
2007_01_25	Parisot	Le Figaro	2015_01_24	Gattaz	Le Figaro
2007_08_29	Parisot	Le Monde	2015_04_09	Gattaz	Le Figaro
2007_12_14	Parisot	La Croix	2015_04_22	Gattaz Pierre	Sud Ouest
2008_02_26	Parisot	Le Monde	2015_05_13	Gattaz	La Provence
2008_03_08	Parisot	Le Monde	2015_07_28	Gattaz	Le Figaro
2009_03_23	Parisot	Aujourd'hui en France	2015_08_25	Gattaz	Ouest-France
2009_06_20	Parisot	Le Monde	2015_08_28	Gattaz	Le Figaro
2015_09_26	Gattaz	Le Figaro	2019_06_13	Bézieux	Corse-Matin
2015_12_01	Gattaz	Aujourd'hui en France	2019_06_27	Bézieux	Le Berry républicain
2016_03_14	Gattaz	Le Figaro	2019_08_27	Bézieux	Le Monde
2016_03_16	Gattaz	L'Est Républicain	2019_09_25	Bézieux	Le Figaro
2016_03_26	Gattaz	Sud Ouest	2019_10_16	Bézieux	Libération
2016_04_06	Gattaz	Le Courrier de l'Ouest	2019_10_20	Bézieux	Aujourd'hui en France
2016_04_11	Gattaz	Le Figaro	2019_12_17	Bézieux	Le Figaro
2016_05_29	Gattaz	Le Monde	2020_01_06	Bézieux	Aujourd'hui en France

2016_06_21	Gattaz	La Croix	2020_01_28	Bézieux	Ouest-France
2016_07_20	Gattaz	Le Figaro	2020_01_30	Bézieux	La Croix
2016_09_22	Gattaz	Sud Ouest	2020_03_18	Bézieux	Ouest-France
2016_09_27	Gattaz	La Croix	2020_04_10	Bézieux	Le Figaro
2017_02_13	Gattaz	Le Figaro	2020_05_13	Bézieux	Le Monde
2017_04_09	Gattaz	Aujourd'hui en France	2020_07_15	Bézieux	Le Figaro
2017_06_20	Gattaz	La Provence	2020_08_15	Bézieux	Le Figaro
2017_07_25	Gattaz	Le Figaro	2020_09_17	Bézieux	Aujourd'hui en France
2017_08_29	Gattaz	Le Parisien	2020_11_10	Bézieux	Le Monde
2017_09_03	Gattaz	Sud Ouest	2020_12_09	Bézieux	Le Journal de Saône et Loire
2018_03_16	Gattaz	La Croix	2021_04_27	Bézieux	Ouest-France
2018_06_24	Gattaz	Le Figaro	2021_07_23	Bézieux	Aujourd'hui en France
2018_09_25	Bézieux	Le Monde	2021_08_23 GRB	Bézieux	Aujourd'hui en France
2018_10_16	Bézieux	Le Figaro	2021_08_24	Bézieux	Aujourd'hui en France
2018_11_08	Bézieux	Sud Ouest	2021_08_24	Bézieux	Le Figaro
2018_11_28	Bézieux	Ouest-France	2021_09_03	Bézieux	La Provence
2018_12_03	Bézieux	Aujourd'hui en France	2022_03_24	Bézieux	Le Figaro
2019_01_24	Bézieux	La Provence	2022_03_25	Bézieux	La Croix
2019_03_28	Bézieux	Ouest-France	2022_08_28	Bézieux	Le Figaro
2019_05_15	Bézieux	La Provence	2022_10_11	Bézieux	Le Progrès
2019_06_10	Bézieux	Le Figaro	2023_02_12	Bézieux	Le Figaro

2.5.2 Présentation du sous-corpus CPGME-CPME

Concernant les présidences successives de la CGPME puis de la CPME, nous dénombrons, sur une période allant de 1990 à aujourd'hui, 81 interviews provenant des journaux ou groupes de journaux présentés et produites par quatre représentants au total.

Dates	Représentants	Journaux	Dates	Représentants	Journaux
1990_06_13	Rebuffel	Le Monde	2015_10_30	Asselin	Le Courrier de l'Ouest
1998_09_29	Rebuffel	Le Parisien	2016_01_18	Asselin	Le Figaro
1999_06_04	Rebuffel	Sud Ouest	2016_01_18	Asselin	Le Journal de Saône et Loire
2000_04_19	Freidel	Le Parisien	2016_03_08	Asselin	Le Figaro
2000_06_16	Freidel	Le Parisien	2016_04_13	Asselin	Sud Ouest
2000_11_06	Freidel	Le Figaro	2016_05_20	Asselin	La Croix
2001_09_06	Freidel	La Croix	2017_02_06	Asselin	Le Courrier de l'Ouest
2002_01_08	Freidel	La Nouvelle République du Centre Ouest	2017_08_21	Asselin	Le Journal de Saône et Loire

2002_03_02	Freidel	La Nouvelle République du Centre Ouest	2017_09_30	Asselin	La Nouvelle République
2002_09_04	Roubaud	La Croix	2017_10_15	Asselin	Libération
2003_06_23	Roubaud	Le Progrès	2018_04_03	Asselin	Le Berry républicain
2004_04_15	Roubaud	Le Figaro	2018_06_06	Asselin	Le Figaro
2004_09_23	Roubaud	La Nouvelle république du Centre-Ouest	2018_06_11	Asselin	Le Parisien
2004_12_10	Roubaud	Le Bien Public	2018_06_18	Asselin	Le Figaro
2005_06_11	Roubaud	Le Figaro	2019_04_11	Asselin	Le Figaro
2006_05_20	Roubaud	Ouest-France	2019_05_23	Asselin	Le Courrier de l'Ouest
2006_12_26	Roubaud	Le Progrès	2019_10_11	Asselin	Aujourd'hui en France
2007_04_25	Roubaud	Ouest-France	2020_01_30	Asselin	La nouvelle république
2007_06_25	Roubaud	Le Figaro	2020_03_03	Asselin	Le Journal de Saône et Loire
2007_10_01	Roubaud	La Croix	2020_03_16	Asselin	La nouvelle République du Centre-Ouest
2007_10_15	Roubaud	Aujourd'hui en France	2020_07_31	Asselin	Le Courrier de l'Ouest
2007_12_07	Roubaud	Le Progrès	2020_09_03	Asselin	Ouest-France
2008_05_06	Roubaud	Le Figaro	2020_10_20	Asselin	Le Journal de Saône et Loire
2008_10_17	Roubaud	Aujourd'hui en France	2020_11_11	Asselin	Sud Ouest
2008_11_27	Roubaud	Le Monde	2021_08_23	Asselin	Aujourd'hui en France
2009_03_30	Roubaud	Aujourd'hui en France	2021_09_14	Asselin	Le Figaro
2010_01_18	Roubaud	Le Figaro	2021_10_01	Asselin	Le Journal de Saône et Loire
2010_03_19	Roubaud	Sud Ouest	2021_11_16	Asselin	Le Berry républicain
2010_10_23	Roubaud	Aujourd'hui en France	2021_12_20	Asselin	Le Figaro
2011_04_14	Roubaud	Aujourd'hui en France	2022_01_09	Asselin	Le Journal de Saône et Loire
2011_11_07	Roubaud	Le Figaro	2022_02_10	Asselin	La Croix
2012_03_16	Roubaud	Le Figaro	2022_02_23	Asselin	La Croix
2012_09_13	Roubaud	Libération	2022_04_29	Asselin	Aujourd'hui en France
2013_06_17	Roubaud	Le Figaro	2022_08_29	Asselin	Le Progrès
2013_06_18	Roubaud	Le Journal de Saône et Loire	2022_08_30	Asselin	L'Est républicain
2013_10_07	Roubaud	Le Figaro	2022_09_13	Asselin	Aujourd'hui en France
2014_02_12	Roubaud	Le Progrès	2022_12_21	Asselin	Le Progrès
2014_06_10	Roubaud	Le Figaro	2023_01_05	Asselin	Le Figaro
2015_01_20	Asselin	Le Journal de Saône et Loire	2023_01_09	Asselin	Le Progrès
2015_01_22	Asselin	La Croix	2023_03_06	Asselin	L'Est-Républicain
2015_06_01	Asselin	Le Figaro			

2.5.3 Présentation du sous-corpus UPA-U2P

L'UPA-U2P est l'organisation qui apparaît le moins médiatiquement, du moins sous forme d'interviews et nous comptons, au cours de la période allant de 1997 à 2020, 28 interviews matérialisées par sept représentants patronaux au sein d'un nombre moins importants de journaux mais où tous les groupes présentés sont représentés.

Dates	Représentants	Journaux	Dates	Représentants	Journaux
1997_10_22	Giron	Le Figaro	2016_09_05	Crouzet	Sud Ouest
2001_03_05	Buguet	Le Figaro	2017_03_16	Griset	Le Figaro
2002_01_04	Buguet	Le Parisien	2017_05_23	Griset	Ouest-France
2002_10_24	Buguet	Le Figaro	2017_09_24	Griset	La Provence
2008_10_03	Martin	Le Journal de Saône et Loire	2018_01_29	Griset	Le Figaro
2009_03_25	Martin	L'Est Républicain	2019_11_06	Griset	Le Berry Républicain
2010_04_14	Lardin	Ouest-France	2019_11_27	Griset	Le Journal de Saône et Loire
2010_05_08	Lardin	Le Figaro	2020_01_23	Griset	Le Figaro
2010_12_01	Lardin	L'Est Républicain	2020_04_11	Griset	Le Journal de Saône et Loire
2011_10_18	Lardin	Le Figaro	2020_05_07	Griset	Le Figaro
2015_03_13	Crouzet	Sud Ouest	2020_08_11	Munerot	Le Progrès
2015_10_21	Crouzet	Le Figaro	2020_11_03	Munerot	Le Journal de Sône et Loire
2016_04_12	Crouzet	Le Parisien	2020_11_10	Munerot	Aujourd'hui en France
2016_04_18	Crouzet	La Croix	2020_12_03	Munerot	Le Figaro

Au total, nous avons recueilli 248 interviews de dix-sept locuteurs distincts -sur vingt-cinq potentiels- au fil de la période étudiée. Nous avons exposé plus haut que l'on comptait au niveau de la représentativité, en 2021, 66,33 % d'employés concernés par les propos avancés par le Medef dans leur défense du grand patronat, 28,64 % pour la CPMF et 5,03% pour l'U2P. Nous nous rendons compte après l'exposition des interviews en question que la médiatisation des présidences de chacune des organisations patronales, dans le cadre des interviews, est

cohérente avec ces chiffres dans la mesure où notre corpus compte 56,03% d'interviews du CNPF-Medef, 33,66% d'interviews de la CGPME-CPME et 11,28% d'interviews de l'UPA-U2P. Si les chiffres ne sont pas identiques ils s'en rapprochent et sont séparés d'écarts raisonnablement comparables.

2.6 Représentativité du corpus par locuteur

Ces premiers indicateurs nous confirment le poids dominant des CNPF-Medef au sein de la représentativité qui s'en trouve confirmée concernant la présence médiatique de leurs présidents. Dans cette perspective, nous tenons à préciser ce propos et à montrer en procédant chronologiquement la représentation médiatique de chacun des locuteurs au-delà des seuls présidents successifs des CNPF-Medef. Nous présentons dans les tableaux suivants la représentativité en termes de pourcentage de chacune des organisations patronales.

2.6.1 Les porte-paroles du CNPF-Medef

Organisation patronale	Représentants	Nombre d'interviews	% présence au sein de l'organisation	% présence au sein des organisations patronales
CNPF	Perigot (1986-1994)	7	5,03%	2,86%
CNPF	Gandois (1994-1997)	2	1,44%	0,80%
CNPF-Medef	Seillière (1997-2005)	20	14,39%	8,06%
Medef	Parisot (2005-2013)	26	18,71%	10,48%
Medef	Gattaz (2013-2018)	46	33,09%	18,5%
Medef	Bézieux (2018-2023)	38	27,34%	15,32%
CNPF-Medef	Tous	139	100%	56,03%

2.6.2 Les porte-paroles de la CGPME-CPME

Organisation patronale	Représentants	Nombre d'interviews	% présence au sein de l'organisation	% présence au sein des organisations patronales
CGPME	Rebuffel (1990-2000)	3	3,70%	1,21%
CGPME	Freidel (2000-2002)	6	7,41%	2,42%
CGPME	Roubaud (2002-2015)	28	34,56%	11,29%
CGPME-CPME	Asselin (Depuis 2016)	44	54,32%	11,74%
CGPME-CPME	Tous	81	100%	33,66%

2.6.3 Les porte-paroles de l'UPA-U2P

Organisation patronale	Représentants	Nombre d'interviews	% présence au sein de l'organisation	% présence au sein des organisations patronales
UPA	Giron (1995-1998)	1	3,57%	0,40%
UPA	Buguet (2001-2004)	3	10,71%	1,21%
UPA	Martin (2007-2010)	2	7,14%	0,80%
UPA	Lardin (2010-2013)	4	14,28%	1,61%
UPA-U2P	Crouzet (2013-2017)	5	17,86%	2,02%
U2P	Griset (2017-2020)	9	32,14%	3,63%
U2P	Munerot (2020-2021)	4	14,29%	1,61%
U2P	Tous	28	100%	11,28%

2.6.4 Synthèse de la représentativité par locuteur

Il ressort de cette synthèse sous forme de tableaux qu'il existe des disparités de représentation internes aux organisations patronales et externes à celles-ci. On constate par exemple que Pierre Gattaz (Medef) et François Asselin (CPME) dépassent la publication de 40 interviews, Geoffroy Roux de Bézieux s'en rapproche avec 38. La disparité la plus saillante est celle qui concerne les organisations du petit patronat, l'UPA et l'U2P où le président le plus

représenté dans ce sous-genre médiatique est Alain Griset avec seulement 9 interviews. Conscient de ces éléments précis faisant partie de l'hétérogénéité globale du corpus, nous tâcherons de nuancer nos résultats d'analyse en fonction de ceux-ci.

Avant de clore ce chapitre, nous allons à présent porter un autre regard sur le corpus objet de notre étude, en vue de proposer une lecture synthétique à partir du nombre d'articles provenant des différents journaux énumérés.

2.7 Représentativité des interviews par journaux

Nous joignons ci-dessous le tableau synthétique :

Journaux	CNPF-Medef	CGPME-CPME	UPA-U2P	Total du nombre d'interviews	Représentativité du journal
Corse matin- La Provence	8	0	1	9	3,63%
La Croix	11	7	1	19	7,66%
La nouvelle république	1	6	0	7	2,82%
Le Berry républicain	1	2	1	4	1,61%
Le Figaro	37	20	11	68	27,41%
Le journal de Saône et Loire	2	8	4	14	5,65%
Le Monde	28	2	0	30	12,10%
Le Parisien-Aujourd'hui en France	22	13	3	38	15,32%
Le Progrès-Le bien public	5	8	1	14	5,65%
L'Est républicain	1	2	2	5	2,02%
Libération	5	2	0	7	2,83%
Ouest France-Le courrier de l'ouest	12	7	2	21	8,47%
Sud-Ouest	6	4	2	12	4,84%
Total	139	81	28	248	100%

De la lecture de ce tableau, on peut établir les remarques suivantes : L'existence d'une symétrie parfaite dans la répartition du nombre d'interviews matérialisés via des journaux à ancrage régional (*Corse matin- La Provence, La nouvelle République, Le Berry républicain, Le journal de Saône et Loire, Le Parisien- Aujourd'hui en France, Le Progrès- Le Bien public,*

L'Est républicain, Ouest France-Le Courrier de l'Ouest) avec au total 124 interviews contre 124 interviews également matérialisés au sein des journaux à ancrage national (*La Croix, Le Figaro, Le Monde, Libération*).

Bien que parfaite, cette symétrie est fortuite et n'était pas recherchée. Nous restons vigilants face à celle-ci dans la mesure où elle n'est ni totalement authentique ni totalement artificielle puisqu'elle ne sera pas vraie pour chaque année ou chaque décennie couverte. Pour autant, nous garderons à l'esprit cet équilibre qui nous permettra de rechercher l'existence d'homologies auxquelles nous avons fait allusion précédemment et qui concernent les spécificités discursives relatives à l'opposition ancrage régional/ancrage territoriale dans des conditions optimales à cette fin.

Conclusion

En guise de conclusion à ce deuxième chapitre, nous pouvons avancer que celui-ci a constitué le temps de l'inscription disciplinaire et méthodologique de notre thèse. Nous avons ancré ce travail au sein de l'Analyse du Discours et avons, à partir des outils de celle-ci, construit le corpus, objet de notre étude. Nous avons définitivement cadré la période recouverte que nous ambitionnons d'étendre, à la suite du chapitre 1, de 1983 à aujourd'hui et l'avons réduite, par nécessité, à celle allant de 1987 à aujourd'hui.

Toujours dans une perspective liée aux spécificités de cette période, nous avons justifié les sources énonciatives à partir de leur position sociale, paramètre que nous tâcherons de développer à l'occasion dans le chapitre 3. Enfin, nous avons essayé de nous emparer pleinement des distinctions opératoires entre genericité et typologie puis entre registre et genre afin de cerner tous les paramètres concernant les spécificités du corpus, objet de notre étude. Nous avons ainsi spécifié la réflexion afin de cadrer le discours médiatique, qui nous intéresse, puis en avons fait de même afin de saisir le discours économique que nous cherchons à investiguer.

Le chapitre suivant qui va clore la première partie de notre travail se propose de présenter le cadre théorique de cette thèse. La conquête des discours objet de notre étude nous a permis de les structurer sous la forme d'un corpus dont nous connaissons à présent les difficultés à venir et sommes conscient de la vigilance à tenir afin de répondre aux questions posées lors de l'introduction générale de ce travail ainsi qu'à la problématique générale qui les sous-tend. Tout

fait social est enclin à être « conquis, construit, constaté.¹⁶⁷» Dans cette démarche, nous chercherons à élaborer un cadre théorique adéquat avec les ancrages historiques (chapitre 1) et méthodologiques (chapitre 2) en cours.

¹⁶⁷ BOURDIEU, Pierre (2021) [1968], *Le métier de sociologue*, Paris : Éditions de l'EHESS, p. 167

Chapitre 3 : Cadre théorique

Introduction

Ce troisième chapitre a pour objet de construire le cadre théorique à partir duquel nous procéderons aux analyses du corpus objet d'étude. Bourdieu, Chamboredon et Passeron (1968) avancent, à partir du cadre épistémologique posé par Bachelard (1934, 1938, 1940, 1949, 1953) qu'est le rationalisme appliqué, que « cette épistémologie récuse le formalisme et le fixisme d'une Raison une et indivisible au profit d'un pluralisme des rationalismes liés aux domaines scientifiques qu'ils rationalisent.¹⁶⁸ » Notre ambition est d'inscrire, à partir des propriétés que nous avons commencé à aborder au chapitre précédent et dont nous allons poursuivre la présentation au cours de ce chapitre, l'approche que nous ambitionnons de porter au sein du rationalisme régional qu'est l'Analyse du Discours.

Compte tenu de ce que nous avons déjà initié aux chapitres 1 et 2, cet édifice s'érigera à partir d'une ouverture pluridisciplinaire que nous chercherons à inscrire dans le sillon théorique de la pragmatique sociologique que Pierre Bourdieu appelle de ses vœux dans *Ce que parler veut dire* (1982) puis dans *Langage et pouvoir symbolique* (2001). Ce dernier propose de nommer *pragmatique sociologique* cette science des discours au sein de laquelle le paradigme institutionnel – au sens le plus large du terme comme point de cristallisation du collectif - est névralgique dans l'abord des discours tant du point de vue de leur genèse, de leur circulation et de leurs effets :

La science des discours comme pragmatique sociologique se situe en une place aujourd'hui inoccupée, bien qu'elle ait d'immenses précurseurs, avec le Pascal des *Provinciales*, le Nietzsche de *l'Antéchrist* ou le Marx de *L'Idéologie allemande* ; elle s'attache en effet à découvrir dans les propriétés les plus typiquement formelles des discours les effets des conditions sociales de leur production et de leur circulation. C'est l'institution qui parle dans une certaine rhétorique d'établissement et les procédés formels trahissent les intentions objectivement inscrites dans les contraintes et les nécessités d'une position sociale. L'analyste saisit de la même main les propriétés sociales du style et les propriétés sociales de l'auteur : derrière tel effet rhétorique, Marx découvre l'École qui l'a produit en produisant la position et les dispositions de son producteur ; dans tel ou tel autre, Marx et Nietzsche repèrent des invariants des stratégies sacerdotales.¹⁶⁹

Cette approche dirige l'investigation vers un intérêt porté quant aux « intentions

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 209

¹⁶⁹ BOURDIEU, Pierre (1982), *Ce que parler veut dire*, Paris : Fayard, p. 118

objectivement inscrites dans les contraintes et les nécessités d'une position sociale.¹⁷⁰ » La position sociale, qui est l'objet de ce travail de thèse, est celle de la présidence d'une organisation patronale à la fois nationale et interprofessionnelle. Cette position sociale confère la qualité de partenaires sociaux aux locuteurs l'occupant. Dans *Langage et pouvoir symbolique* (2001), Bourdieu avertissait que la pragmatique sociologique devait faire l'objet de codifications via la multiplication d'analyses empiriques dont les principes restaient encore et restent – certainement - encore à codifier.

En d'autres termes, il précise : « Mais pour affirmer plus complètement la méthode tout en l'affinant, il faudrait multiplier les études de cas, en précisant davantage chaque fois l'analyse des propriétés de position, et dégager ainsi progressivement les principes d'une véritable pragmatique sociologique.¹⁷¹ »

La pragmatique sociologique s'ouvre ainsi comme un programme de réflexion invitant le chercheur à investiguer tout corpus constitué via les « propriétés de position¹⁷² » qu' occupe l'orateur. Une telle démarche engage de percevoir les *discours* comme les produits d'une *pratique discursive* à investiguer en tant que telle. À l'instar de la relation énonciation-énoncé où l'énonciation constitue l'acte et l'énoncé le produit, nous tendons à appréhender, par analogie, la pratique discursive comme le procès au sein duquel les discours sont produits. L'édifice théorique bâti par Bourdieu permet de mener de telles analyses. Selon Loïc Wacquant (2016), l'œuvre de Bourdieu se scinde dans sa dimension la plus compacte en deux blocs : celui d'une « théorie de la pratique¹⁷³ » et celui d'une « théorie du pouvoir symbolique¹⁷⁴ ».

Conscient du travail qui nous préoccupe, nous tâcherons d'étayer ces deux blocs conceptuels à partir des spécificités liées à notre corpus objet d'étude. Cela nous permettra de dégager certains principes structuraux d'analyses permises via le déploiement de cette pragmatique sociologique que nous ferons fondre au sein des concepts matriciels de l'approche pragmatique en sciences du langage.

¹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷¹ BOURDIEU, Pierre (2014) [2001], *Langage et pouvoir symbolique*, Paris : Points, pp. 329-330

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ 172 WACQUANT, Loïc, AKCAOGLU, Aksu (2016) « Pratique et pouvoir symbolique chez Bourdieu vu de Berkeley », *Revue de l'Institut de Sociologie* [En ligne], n°86, p. 35-50

¹⁷⁴ *Ibid.*

La pragmatique constitue un terrain théorique interdisciplinaire. D'abord pensée au sein de la sémiotique par Morris (1938) afin de traiter « le rapport entre les signes et les usagers des signes.¹⁷⁵ », la pragmatique constitue aujourd'hui un domaine de recherche ouvert sur un ensemble de perspectives disciplinaires allant des théories de l'interaction aux sciences cognitives. L'interdisciplinarité de ce paradigme de recherche trouve sa cohérence au sein de trois concepts-clés : les concepts d'*actes de langage*, *contexte* et *performance*. Nous montrerons que la pragmatique sociologique s'appuie également sur ces concepts-clés qu'elle se réapproprie via l'articulation des deux nœuds conceptuels que sont la théorie de la pratique et la théorie du pouvoir symbolique.

De plus, articuler théorie de la pratique – discursive – et théorie du pouvoir symbolique – opérant au travers des discours- permet de prendre pleinement en considération les paramètres d'une part exposés au chapitre 1 quant au contexte historique et socioéconomique au sein duquel se matérialisent les discours et les paramètres exposés d'autre part au chapitre 2 quant à la dimension institutionnelle à partir de laquelle nous avons appréhendé les discours objet de notre étude.

La théorie de la pratique chez Pierre Bourdieu constitue un trait d'union entre le structuralisme et l'individualisme, entre l'objectivisme et le subjectivisme. Ce point d'équilibre entre le structuralisme mécaniste de Lévi-Strauss et « l'intellectualisme cartésien¹⁷⁶ » pose que le réel existe deux fois : dans les choses (règles objectives) et dans les cerveaux et dans les corps (règles subjectives) : « Il y a donc des tendances immanentes qui peuvent trouver leur principe de deux côtés : d'une part, dans l'objectivité, c'est-à-dire dans les choses ; d'autre part dans la subjectivité, dans les cerveaux, dans les corps.¹⁷⁷ »

L'articulation de ces principes constitue l'approche relationnelle que Pierre Bourdieu décrit explicitement dans un cours au Collège de France comme ce qui suit : « J'ai donc substitué à l'opposition ordinaire individu/société une opposition construite, une opposition entre le social à l'état incorporé que j'appelle habitus et le social à l'état objectivé que

¹⁷⁵ ARMENGAUD, Françoise (2007) [1985], *La pragmatique*, Paris : PUF/Que sais-je ?, p. 5

¹⁷⁶ WACQUANT, Loïc (2016), « Brève généalogie et anatomie de l'habitus », *Revue de l'Institut de Sociologie* [En ligne], n°86

¹⁷⁷ BOURDIEU, Pierre (2016), *Sociologie générale volume 2. Cours au collège de France (1983-1986)*, Paris : Raisons d'Agir/Éditions du Seuil, p. 205

j'appellerai chose sociale ou mécanisme social ou champ.¹⁷⁸ »

Cette grille de lecture quant à la relation entre le social à l'état incorporé et le social à l'état objectivé engage la pensée relationnelle. Ce qui revient à admettre que « penser relationnellement, c'est donc essayer d'avoir à l'esprit que, finalement, on ne peut rien dire de ce qui se passe dans le monde social sans le référer à tout l'espace pertinent [...]»¹⁷⁹ Il s'ensuit que référer à la totalité de l'espace au sein duquel les pratiques sociales se matérialisent constituera le premier paramètre de cette présentation de la théorie de la pratique discursive que nous cherchons à mettre en place.

3.1 Contexte, espace, champ

Nous avons posé au chapitre précédent, parmi les éléments définitionnels avancés quant au *discours*, que cette notion s'appréhendait à partir d'un intérêt double pour la matérialité textuelle et son contexte de production et de réception. Nous tâcherons de prolonger ces éléments définitionnels en établissant les critères précis à partir desquels nous construirons une acception singulière du contexte de la pragmatique sociologique.

3.1.1 Le contexte en pragmatique

Concept névralgique de la pragmatique, le *contexte* engage l'importance des facteurs extra-linguistiques sur l'appréhension de la mobilisation des facteurs linguistiques en vue de répondre à des objectifs bien précis. Ainsi, « on entend par là la situation concrète où des propos sont émis, ou proférés, le lieu, le temps, l'identité des locuteurs, etc., tout ce que l'on a besoin de savoir pour comprendre et évaluer ce qui est dit [...] »¹⁸⁰

Françoise Armengaud propose une approche théorique du *contexte* par le biais d'un abord quadripartite. La première partie, qui est à la fois « circonstancielle, factuelle, existentielle, et référentielle »¹⁸¹, concerne les paramètres indexicaux que sont : « l'identité des locuteurs, leur

¹⁷⁸ BOURDIEU, Pierre (2015), *Sociologie générale volume 1. Cours au collège de France (1981-1983)*, Paris : Raisons d'Agir/Éditions du Seuil, p. 237-238

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 507

¹⁸⁰ ARMENGAUD, Françoise (2007), *op. cit.*, p. 6

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 59

environnement physique, le lieu et le temps où les propos sont tenus.¹⁸² » Le contexte, dans cette première perspective, est un contexte physique puisque l'incarnation physique des locuteurs et leur identité au sein d'un cadre spatio-temporel est dégagée. La deuxième perspective engage un contexte « situationnel ou paradigmatique »¹⁸³ où se joint à l'environnement physique les aspects culturels permettant la mise en œuvre d'une situation d'interaction verbale voire sociale :

On passe de quelque chose de purement physique à quelque chose de culturellement médiatisé. La *situation* de l'interaction est qualifiée et reconnue socialement comme comportant une ou plusieurs finalités, et un sens immanent partagé par les protagonistes appartenant à une même culture.¹⁸⁴

Le contexte est, troisièmement, interactionnel et concerne les *actes de langage* : « Nous entendons par là l'enchaînement des actes de langage dans une séquence interdiscursive. Les interlocuteurs tiennent des rôles proprement pragmatiques : proposer, objecter, rétracter.¹⁸⁵ » Enfin, le contexte est, dans une quatrième dimension, présuppositionnel : « Il est constitué par tout ce qui est également présumé par des interlocuteurs. Leurs présuppositions, c'est-à-dire leurs croyances. Aussi leurs attentes et leurs intentions.¹⁸⁶ »

Cette quadripartition est génériquement ce qui définit le concept opératoire de *contexte* dans l'approche pragmatique, ici mise au service de l'ancrage disciplinaire de l'Analyse du Discours. Nous tâcherons de développer l'ensemble de ces paramètres au cours des analyses à venir en tenant compte du fait que, comme toute notion, le *contexte* n'échappe pas aux réflexions définitionnelles ne pouvant prendre source qu'à partir d'une analyse empirique portant sur le corpus. C'est ainsi que François Rastier pose, dans « Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences du langage. » (1998) que le *contexte* assume « diverses valeurs de problématisation¹⁸⁷ », qu'« il est utilisé soit pour réintroduire une forme limitée de globalité dans l'interprétation, soit pour lier la langue à

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ *Ibid.*

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 60

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ RASTIER, François (1998), « Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences du langage », *Langages*, n°129, p. 98

une extériorité en conditionnant la construction du sens à la connaissance de cette extériorité.¹⁸⁸ »

Le *contexte*, d'après l'analyse qu'en pose François Rastier (1998), est investi d'une protéiformité déjà présente chez Françoise Armengaud (1985) mais dont la morphologie change ou est évoquée en des termes différents, s'ouvrant à la fois sur le contexte linguistique et extralinguistique. Ainsi, nous pouvons relever les différentes échelles posées par François Rastier qui commence par celle du *signe* : « dans la problématique du signe, dit-il, le contexte n'est jamais défini comme une relation entre textes ; et cependant, le contexte intratextuel doit être complété par le contexte externe, qui ne se réduit pas à la situation, mais consiste dans l'intertexte.¹⁸⁹ » À l'échelle du *texte*, « le contexte, contrôlé par le texte, se décline en zones de localité.¹⁹⁰ » L'échelle du *texte* est ce qui fait le liant entre l'échelle du *signe* et celle de la *situation* selon le sémanticien qui avance que « les éléments pertinents de la situation sont requis par l'analyse du texte : tout texte, par son genre, se situe dans une pratique¹⁹¹ » et précise que le genre « est ce qui permet de relier le contexte et la situation, car il est à la fois un principe organisateur du texte et un mode sémiotique de la pratique en cours.¹⁹² » Le *contexte* fait ainsi l'objet de différentes approches qui permettent d'établir la jonction entre le linguistique et l'extra-linguistique.

Concernant l'ancrage disciplinaire, qui est le nôtre, nous pouvons rappeler que Marion Sandré et al se sont spécifiquement intéressés au *contexte* dans *Analyses du discours et contextes* (2009) où le titre de l'ouvrage collectif marque la diversité voire la variété des éléments constitutifs non pas du *contexte* mais des *contextes*.

Au sein de cet ouvrage, Catherine Kerbrat-Orecchioni établit deux perspectives d'appréhension du contexte. Une perspective de *niveaux* de relations et une perspective axée sur le partage entre discoursivité et extra-discoursivité. L'intérêt particulier que nous accordons aux deux niveaux de relations relevés par Catherine Kerbrat-Orecchioni se justifie par le fait qu'ils constituent, selon nous, autant de programmes de recherches. Le premier niveau est celui « des relations entre le discours lui-même et son ou ses contextes¹⁹³ » qui engage d'appréhender

¹⁸⁸ *Ibid.*

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 106

¹⁹⁰ *Ibid.*

¹⁹¹ *Ibid.*

¹⁹² *Ibid.*

¹⁹³ SANDRÉ Marion (dir.) (2009), *Analyses du discours et contextes*, Limoges : Lambert-Lucas, p. 11

tout discours comme « influencé, déterminé, contraint par son contexte d'émergence¹⁹⁴ ». Ce niveau qui concerne les relations entre discours et contextes fonctionne avec un autre plan, qui est cette fois disciplinaire, parce que centré sur les « relations entre l'analyse du discours et le contexte¹⁹⁵ », engage de se demander « quelle place convient-il d'octroyer au contexte dans la description ?¹⁹⁶ ».

Cette interrogation d'ordre épistémologique guidera notre approche quant au *contexte* au sein de la pragmatique sociologique en vue de justifier la place importante que nous lui accorderons quant aux analyses qui s'ensuivront. Outre ces deux niveaux de *contexte*, Catherine Kerbrat-Orecchioni propose de catégoriser la perspective définitionnelle de cette notion en deux types avec d'une part un contexte discursif et d'autre part un contexte extra-discursif : « 1. Le contexte “discursif ” ou “ endogène ”, dit aussi “cotexte” en analyse textuelle, et “contexte séquentiel” en analyse conversationnelle.¹⁹⁷ » Ce contexte permet d'aborder le contenu textuel à la lumière de ses conditions de production.

Le second contexte, extra-discursif, est caractérisé par complémentarité : « 2. Le contexte “ externe ” ou “ exogène ”, dit aussi “ situationnel” lorsque seul est envisagé l'environnement immédiat ¹⁹⁸». Ce contexte permet quant à lui de saisir dans leur ensemble tous les paramètres liés aux conditions de production de la matérialité textuelle. Ces deux contextes, discursifs et extra-discursifs sont précisés par la compréhension graduelle à opérer vis-à-vis de ces derniers. « En effet, qu'il s'agisse du contexte discursif ou extra-discursif, celui-ci peut être envisagé de façon plus ou moins étendue, ce qui introduit une nouvelle distinction, entre le contexte étroit vs large (cet axe étant bien entendu graduel).¹⁹⁹ »

Ces échelles vont de « la situation (niveau “micro”) à la société dans son entier (niveau “macro”), en passant par le niveau de portée intermédiaire (ou “méso”) qu'est le contexte institutionnel (politique, juridique, académique, médical, etc.)²⁰⁰» Appréhender le contexte extra-discursif à partir d'une lecture graduelle, en échelles de grandeur, est déterminant pour toute analyse s'inscrivant dans le cadre de la pragmatique sociologique puisqu'au-delà de la

¹⁹⁴ *Ibid.*

¹⁹⁵ *Ibid.*

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ *Ibid.* p. 12

¹⁹⁸ *Ibid.*

¹⁹⁹ *Ibid.*

²⁰⁰ *Ibid.*

perspective institutionnelle posée par Kerbrat-Orecchioni, c'est une lecture en termes de macrocosme social et les microcosmes sociaux qui le constituent que nous pouvons adopter et ainsi utiliser le « mode de déploiement topologique ²⁰¹ » élaboré par Bourdieu qui inscrit le contexte dans une articulation entre macrocosme social et microcosmes sociaux.

3.1.2 Le contexte en pragmatique sociologique : de l'espace au champ

À la suite de Loïc Wacquant (2016) nous saisissons le « mode de raisonnement topologique ²⁰² » édifié par Pierre Bourdieu de manière tridimensionnelle : dimension symbolique ; dimension sociale ; dimension physique. Ce mode de déploiement lors de l'analyse est valable à la fois pour les notions d'*espace* et de *champ* mais un risque de confusion existe entre ces concepts puisque Pierre Bourdieu a d'abord développé la notion « [...] plus restreinte de champ dans les années 1968-1977, soit avant de découvrir et d'élaborer pleinement, de 1975 à 1985, la catégorie plus large d'espace social. » ²⁰³ L'espace est donc la « catégorie-mère, le concept générique dont dérive logiquement le concept spécifique de champ » ²⁰⁴ qui, quant à lui, est un « [...] espace social spécialisé qui émerge lorsqu'un domaine d'action et d'autorité devient suffisamment délimité, autonomisé et monopolisé ²⁰⁵. »

Cette différence est explicite chez Bourdieu que l'« une des propriétés des champs est l'autonomie de ces microcosmes par rapport au macrocosme dans lequel ils sont englobés. ²⁰⁶ » *Espace* et *champ* fonctionnent analogiquement sur les mêmes ressorts graduels avancés plus haut par Kerbrat-Orecchioni qui mettait en avant les niveaux micro, méso et macro du *contexte* mais font l'objet de spécifications différentes. Nous allons aborder ces enjeux en détaillant la tridimensionnalité du mode de raisonnement topologique chez Bourdieu en déclinant de façon ternaire l'espace social, l'espace symbolique et l'espace physique vu dans le cadre d'une adaptation quant aux caractéristiques générales du corpus objet de notre étude.

²⁰¹ WACQUANT, Loïc (2016), « Quatre principes transversaux pour mettre Bourdieu au travail », *Revue de l'Institut de Sociologie* [En ligne], n°86, p. 23

²⁰² *Ibid.*

²⁰³ WACQUANT, Loïc, AKCAOGLU, Aksu (2016), *op. cit.*

²⁰⁴ *Ibid.*

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ BOURDIEU, Pierre (2013), *Manet. Une révolution symbolique. Cours au Collège de France (1998-2000)*, Paris : Raisons d'Agir/Éditions du Seuil, p. 453

3.1.2.1 L'espace social

Nous amorçons cette présentation par l'espace social qui « se définira donc comme l'univers des relations à l'intérieur desquelles toute position sociale va se définir.²⁰⁷ » Cette dimension invite à aborder les locuteurs, objet de notre étude, à partir de la position exercée, celle d'agents investis afin de porter la parole des différents patronats. Dans cette perspective, l'espace social engage la construction d'une « réalité invisible, que l'on ne peut ni montrer ni toucher du doigt et qui organise les pratiques et les représentations d'agents²⁰⁸ », réalité invisible que nous devons aborder comme une « structure de positions différenciées, définies, en chaque cas, par la place qu'elles occupent dans la distribution d'une espèce particulière de capital.²⁰⁹ »

Saisir, au sein de la structure de positions différenciées encore à définir, la position occupée par les porte-paroles patronaux est complexe. Cela suppose de l'aborder selon trois paramètres. Le premier est celui de la mise en relation des porte-paroles patronaux avec leurs mandants, c'est-à-dire l'ensemble des patrons adhérant à l'une des organisations présentées antérieurement qui leur délèguent la défense de leurs intérêts. Nous percevons-là une première structure de positions différenciées liée à la relation qui s'établit entre tout porte-parolat et ses mandants. Cette différence de positions se traduit par exemple par l'accès médiatique dont nous avons ciblé l'un des compartiments via le genre de l'interview de presse écrite et son sous-genre de presse quotidienne généraliste.

En effet, seuls les porte-paroles patronaux ont un accès garanti pour intervenir dans les médias à la différence de tous les autres patrons et cet accès cadre la parole portée de façon à défendre des intérêts homogènes en dépit de l'hétérogénéité des secteurs productifs et des entreprises. Le deuxième paramètre concerne la mise en relation des organisations patronales entre elles puisque la concurrence qui existe entre ces organisations patronales cadre également les paroles portées dans la défense de certains patronats vis-à-vis d'autres patronats. C'est ainsi que dans sa *Sociologie des organisations patronales* Michel Offerlé (2009) avance l'idée que travailler sur le patronat consiste à réfléchir sur les frontières du groupe représenté :

Travailler sur le patronat signifie d'abord, comme pour tout autre groupe revendiquant une représentation, réfléchir sur les conditions de possibilité de sa constitution et de son

²⁰⁷ BOURDIEU, Pierre (2016), *op. cit.*, p. 23

²⁰⁸ BOURDIEU, Pierre (1994), *Raisons pratiques*, Paris : Éditions du Seuil, p. 25

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 31

institutionnalisation, ainsi que sur sa dénomination, sur la consistance et les frontières du groupe représenté.²¹⁰

La diversité du patronat est ce qui rend possible la mise en concurrence des organisations patronales entre elles. Le troisième paramètre est celui de la mise en relation des organisations patronales avec les syndicats de salariés puisque ces deux entités disposent de la qualité de partenaires sociaux afin de négocier l'administration juridique qui touche à l'entreprise comme espace de production économique. L'opposition entre les organisations patronales et les syndicats de salariés régit également le contenu discursif des porte-paroles patronaux.

La position de porte-parole patronal est donc multiple et complexe d'autant plus qu'elle fonctionne à partir d'un ensemble de ressources, d'un ensemble de formes de *capital* dont le *capital symbolique* en est la plus importante afin de saisir les contours de la variabilité de cette position. Le capital symbolique est défini par Bourdieu comme, un « statut social, une manière d'être social, d'être dans le monde social, d'être pour les autres ; c'est un être social qui est [...] reconnu comme fondé à dire [...] »²¹¹

Les trois temps de présentation synthétique de la position qu'occupe les porte-paroles patronaux fonctionnent chacun à partir du capital symbolique dont ces derniers disposent et cette notion établit explicitement le lien entre l'espace social et l'espace symbolique.

3.1.2.2 L'espace symbolique

Le lien précis, qui s'établit entre espace *social* et espace *symbolique*, est également exposé dans *Manet. Une révolution symbolique* (2013), ouvrage dans lequel l'auteur soutient que « comprendre un ordre symbolique, c'est donc comprendre cet accord entre les structures objectives du monde social et les structures cognitives [...] »²¹² L'espace symbolique concerne les grilles de classification à partir desquelles le macrocosme prend forme en nous. L'espace symbolique concerne les perceptions et les schèmes de perception qui s'engendrent au gré des formes de socialisation. On doit à Cassirer (1944) d'avoir influencé Bourdieu lorsque le

²¹⁰ OFFERLÉ, Michel (2009), *Sociologie des organisations patronales*, Paris : La Découverte, p. 7

²¹¹ BOURDIEU, Pierre (2015), *op. cit.*, p. 132

²¹² BOURDIEU, Pierre (2013), *op. cit.*, p. 17

philosophe allemand a défini, dans son *Essai sur l'Homme* l'être humain comme un animal symbolique en le distinguant de l'animal rationnel :

Le terme de raison est fort peu adéquat pour englober les formes de la vie culturelle de l'homme dans leur richesse et leur diversité. Or ce sont toutes des formes symboliques. Dès lors, plutôt que de définir l'homme comme *animal rationale*, nous le définirons comme *animal symbolicum*. Ainsi pouvons-nous désigner sa différence spécifique, et comprendre la nouvelle voie qui s'ouvre à lui, celle de la civilisation.²¹³

La reprise de cette perception quant aux agents sociaux a été déterminante dans l'œuvre de Pierre Bourdieu. Au sein de l'approche relationnelle de Bourdieu, l'espace symbolique rompt avec certaines approches structuralistes telles que celle développée par Louis Althusser dans *Idéologie et appareils idéologiques d'Etat* (1970) où toute forme de socialisation liée à l'espace économique reconduirait mécaniquement les mêmes positions et les mêmes perceptions. La conception relationnelle de l'espace symbolique rend ce dernier mobile, évolutif, avec ses continuités dans les formes que les sociétés se donnent et qui s'inscrivent dans les institutions mais aussi avec les ruptures et les luttes et révolutions symboliques qui s'opèrent dans des espaces et des champs définis.

En l'occurrence, les porte-paroles patronaux sont pris au sein de luttes symboliques jouées qui ont rapport avec la position sociale occupée à partir de laquelle tout locuteur objet de notre étude, tout porte-parole patronal « cherche à imposer le principe de division, de perception le plus conforme à ses propriétés, celui qui donnera le meilleur rendement à ses propriétés.²¹⁴ » S'intéresser à l'espace symbolique revient donc, d'une certaine manière, à s'intéresser aux visées des locuteurs, aux luttes symboliques jouées et à jouer. L'espace symbolique a, en ce sens, rapport avec les motivations qui invitent les représentants patronaux à intervenir au sein de l'espace médiatique. C'est dans ce cadre contraint qu'Espace social et espace symbolique fonctionnent simultanément avec l'espace physique qui s'en trouve être la concrétisation physique, l'espace dans lequel les agents sociaux évoluent physiquement.

3.1.2.3 L'espace physique

²¹³ CASSIRER, Ernst (1975) [1944], *Essai sur l'homme*, Paris : Les Éditions de Minuit, p. 45

²¹⁴ BOURDIEU, Pierre (2014) [2001], *op. cit.*, p. 224

Dans ses *Méditations pascaliennes*, Bourdieu affirme que « l'espace social tend à se retraduire, de manière plus ou moins déformée, dans l'espace physique, sous la forme d'un certain arrangement des agents et des propriétés.²¹⁵ » Cet « espace social réifié²¹⁶ » constitue la situation de toute production discursive au sein de laquelle tout locuteur est potentiellement impliqué. L'espace physique pourrait donc correspondre au niveau micro du contexte tel qu'avancé par Kerbrat-Orecchioni. L'espace physique est la concrétisation matérielle des espaces social et symbolique. L'entreprise abordée dans sa dimension sociale pose le rapport salarial définie au chapitre 1. L'espace physique qui en est la concrétisation relève de toutes les situations matérielles où un patron agit en tant que patron dans son rapport avec un salarié.

Lorsque les porte-paroles des organisations patronales produisent des discours via l'interview de presse écrite quotidienne généraliste, ils le font à partir des contraintes matérielles de ces interventions qui sont liées au genre en question. Dans le cas de ces interviews, c'est le journaliste qui thématise d'abord l'actualité économique puisqu'il pose des questions auxquelles les porte-paroles répondent. De plus les interviews récoltées, telles qu'elles sont scripturalisées, relèvent le plus souvent de formats courts. La différence d'ancrage, régional ou national, des journaux et les homologues à investiguer sont également à prendre en compte à partir de l'espace physique puisque la manière d'aborder plus ou moins concrètement cette même actualité sera à investiguer de façon plus approfondie.

Ces divers exemples tendent à montrer que l'espace physique cadre également, au même titre que l'espace social et l'espace symbolique, les pratiques discursives qui seront matérialisées textuellement. Au sein du corpus, objet d'étude, présenté au chapitre précédent, l'espace physique se matérialise autant de fois que les représentations patronales portent leurs paroles respectives dans les journaux qui les interviewent en fonction de l'actualité économique nécessairement en mouvement.

3.1.2.4 Les champs

Nous avons rapidement posé que les champs sont des microcosmes sociaux disposant d'une certaine autonomie vis-à-vis du macrocosme social. Ce qui singularise le champ du

²¹⁵ BOURDIEU, Pierre (1997), *Méditations pascaliennes*, Paris : Éditions du Seuil, p. 162

²¹⁶ *Ibid.*

macrocosme social est son *nomos*, son « point de vue constitutif²¹⁷ », sa « loi fondamentale²¹⁸ ». Celle-ci s'énonce pour le champ économique avec la formule « “les affaires sont les affaires“ - ou, négativement, “ en affaires on ne fait pas de sentiment, qui affirme le règne sans partage d'un point de vue constituant.²¹⁹» Le champ fonctionne donc sur la base de contraintes régies d'un point de vue constitutif. Concernant la constitution du champ économique, Pierre Bourdieu avance qu'il est le fruit d'un « processus de différenciation et d'autonomisation qui aboutit à la constitution [d'un] jeu spécifique [...] obéissant à ses propres lois [...] en constituant la sphère économique comme univers séparé.²²⁰» Au sein de cet univers séparé prend place un sous-univers, celui de l'entreprise sujet à une forte hétéronomie de la part du champ économique mais disposant d'une autonomie relative vis-à-vis de celui-ci :

Autrement dit, si l'on entre dans la « boîte noire » que constitue l'entreprise, c'est pour y trouver non des individus mais, une fois encore, une structure, celle du champ de l'entreprise, qui dispose d'une autonomie relative par rapport aux contraintes associées à la position de l'entreprise dans le champ des entreprises. Si le champ englobant, affecte sa structure, le champ englobé, en tant que rapport de force et espace de jeu spécifique, définit les termes et les enjeux mêmes de la lutte, leur conférant une physionomie singulière qui les rend souvent inintelligibles, à première vue, de l'extérieur.²²¹

Les représentants patronaux produisent des effets dans le champ de l'entreprise et n'échappent ainsi pas à leur intégration dans ce champ :

Si les stratégies des entreprises dépendent de la position qu'elles occupent dans la structure du champ, elles dépendent aussi de la structure des positions de pouvoir constitutives du gouvernement interne de la firme [...] ou, plus exactement, des dispositions (socialement constituées) des dirigeants agissant sous la contrainte du champ du pouvoir au sein de la firme et du champ de la firme en son entier (que l'on peut caractériser au travers d'indices tels que la composition hiérarchique de la main-d'œuvre, le capital scolaire et en particulier scientifique de l'encadrement, le degré de différenciation bureaucratique, le poids des syndicats, etc.).²²²

Ainsi, le poids des syndicats, de salariés ou de patrons, est déterminant dans le quotidien de cette « boîte noire » qu'est l'entreprise pour les raisons avancées précédemment qui tiennent aux luttes existantes quant à l'administration juridique de celles-ci.

²¹⁷ *Ibid.*, p. 116.

²¹⁸ BOURDIEU, Pierre (2022), *Microcosmes. Théorie des champs*, Paris : Raisons d'Agir, p. 568

²¹⁹ *Ibid.*

²²⁰ BOURDIEU, Pierre (2000), *Les structures sociales de l'économie*, Paris : Éditions du Seuil, p. 16

²²¹ *Ibid.*, p. 252

²²² *Ibid.*

La position des porte-paroles patronaux est transverse à différents champs tels que le champ économique et le champ de l'entreprise que nous venons d'aborder mais qui est également transverse avec le champ des organisations patronales comme un espace « autonome à l'égard des entreprises, [...] Les organisations représentent les entreprises et produisent doublement des intérêts (ceux des entreprises qu'elles induisent et traduisent, et ceux générés par l'existence même d'une organisation).²²³» Enfin, la position occupée par les porte-paroles patronaux est, en dernière analyse, une position au sein du champ du pouvoir. Nous tâcherons de clarifier en quoi cette position au sein du champ du pouvoir participe activement à définir le contexte extra-discursif dans la matérialisation de leurs discours.

3.2 Champ du pouvoir, pouvoir symbolique, *illusio* et *doxa*

Champ du pouvoir, pouvoir symbolique et *illusio* constituent donc en soi des paramètres conceptuels essentiels à l'appréhension des discours, objet de notre étude. L'introduction du champ du pouvoir permettra de poser que les discours produits résultent de pratiques qui ont une visée directrice, celle d'exercer un pouvoir sur le pouvoir dans l'entreprise. Nous allons donc pour cette raison nous intéresser à la théorie du pouvoir symbolique qui permettra de prolonger ce que nous avons commencé de poser quant au capital symbolique afin de mesurer les effets potentiels des discours produits par la visée directrice dictée par le *nomos* du champ du pouvoir. De ce fait, la notion d'*illusio* est directement en lien avec celle de pouvoir symbolique et c'est elle qui nous permettra de cerner le ressort principal qui motive les pratiques discursives des porte-paroles patronaux.

3.2.1 Le champ du pouvoir

Le champ du pouvoir est nécessairement en relation étroite avec d'autres champs dans la mesure où il est défini « comme l'espace des positions à partir desquelles s'exerce un pouvoir sur le capital sous ses différentes espèces.²²⁴» Occuper une position au sein du champ du pouvoir revient non pas seulement à détenir différentes espèces de capital mais elle crée aussi d'exercer un pouvoir sur celles-ci. C'est pourquoi « il faut en effet distinguer entre la simple

²²³ OFFERLÉ, Michel (2013), *Les patrons des patrons. Histoire du Medef*, Paris : Odile Jacob, p. 93

²²⁴ BOURDIEU, Pierre (2022), *op. cit.*, p. 636

possession de capital (économique ou culturel par exemple) et la possession d'un capital conférant un pouvoir sur le capital, c'est-à-dire sur la structure même d'un champ de capital.²²⁵ » Une position occupée au sein du champ du pouvoir accorde un pouvoir sur le pouvoir.

Dans le cas des porte-paroles patronaux, ceux-ci exercent, via leur qualité de partenaires sociaux, un pouvoir sur l'administration des entreprises comme espace de production socialement investi par l'existence du rapport salarial. Les porte-paroles patronaux disposent de ce fait d'un pouvoir décisionnel sur les règles qui statuent le quotidien de ces entreprises et la défense, à l'occasion des négociations avec les syndicats de salariés, des intérêts du patronat pour qui le rapport salarial est favorable qui octroie à ces porte-paroles une position singulière au sein de ce champ. Bourdieu avance dans cette perspective que le champ du pouvoir « est défini dans sa structure par l'état des rapports de force entre des pouvoirs différents, tel qu'il est déterminé par une certaine loi des conversions entre les différentes espèces de capital (et de pouvoir)²²⁶ ».

Les conversions entre différentes espèces de capital que nous pouvons avancer ici concernent principalement la conversion économique de représentants mandatés par un ensemble constitué de patrons qui rend possible l'institutionnalisation de leur position et les met en situation de pouvoir jouer un rôle dans l'administration juridique des entreprises et avoir le partage de la gestion d'entités institutionnelles. Cette conversion est donc celle du capital économique vers le capital juridique.

De plus, il est explicite dans cette citation que le champ du pouvoir repose sur des « rapports de force entre des pouvoirs différents²²⁷ ». Si nous faisons abstraction, au sein du champ du pouvoir, des différences qui existent entre les syndicats de salariés et les organisations patronales en leur qualité de partenaires sociaux, nous pouvons opposer les partenaires sociaux au pouvoir politique, au sens large, qui administre l'économie tel que nous l'avons vu au chapitre 1. Plus précisément, nous pouvons cibler ici les liens qui existent entre champ du pouvoir et champ politique. Sur la base de ces précisions, nous pouvons cibler en premier lieu

²²⁵ *Ibid.*

²²⁶ *Ibid.*, p. 638

²²⁷ *Ibid.*

le pouvoir exécutif qui propose des lois sous forme de projets de lois et le pouvoir législatif qui vote et propose des lois.

L'administration juridique des entreprises ne se fait pas uniquement à partir des négociations entre partenaires sociaux mais elle procède également au sein du champ politique par ces biais-là. Il n'est donc pas exclu, *a priori*, et il serait même logique de vérifier ce paramètre durant l'analyse, en observant la manière dont cela se traduit concrètement dans les discours, objet d'étude, par le fait que les porte-paroles patronaux prennent des positions vis-à-vis d'interlocuteurs inscrits dans le champ politique, notamment vis-à-vis du pouvoir exécutif.

La position des porte-paroles des CNPF-Medef, CGPME-CPME et UPA-U2P occupée au sein du champ du pouvoir produira des effets quant aux prises de position dans leurs discours vis-à-vis des autres interlocuteurs avec qui ils sont socialement liés au même titre que les autres relations dans lesquelles ils sont engagés telles que la relation avec les mandants – qui structure au plus haut degré leurs prises de position dans la défense des intérêts de ces derniers.

La conversion, au sein du champ du pouvoir, qui concerne les représentants patronaux allant du capital économique vers le capital symbolique s'opère également via le capital symbolique comme condition nécessaire mais pas suffisante – il faut également le capital économique dans ce cas précis- de conversion. Il nous incombe donc à présent de prolonger ce paramètre et de nous intéresser à la notion de pouvoir symbolique car cela nous permettra d'interroger les potentialités effectives des discours rassemblés au sein du corpus, objet de notre étude.

3.2.2 Le pouvoir symbolique et les actes de langage

La théorie du pouvoir symbolique constitue le second nœud conceptuel de l'œuvre de Pierre Bourdieu après celui de la théorie de la pratique. Intimement liée à la première, cette théorie propose de saisir les mécanismes par lesquels tout agent social, et donc tout locuteur, peut influencer sur d'autres agents, sur ses surdestinataires dans le cas de l'interview de presse écrite française quotidienne. Il ne s'agit pas ici de déployer en bloc des éléments de cette théorie du pouvoir symbolique mais plutôt de cibler certains paramètres spécifiques à la pragmatique sociologique et au corpus, objet de notre étude. C'est la raison pour laquelle nous appréhendons ici le *pouvoir symbolique* comme concept et non pas comme théorie à part entière. De même

que nous n'avons pas cherché à esquisser une théorie de la pratique en bloc mais à cibler, jusqu'ici, des outils précis intégrés à cette théorie tels que les notions d'espace et de champs.

Le pouvoir symbolique abordé comme concept et non comme programme de recherche constitue un point d'ancrage de la pragmatique sociologique vis-à-vis de son lien direct avec la notion-clé d'*actes de langage*. La conception austinienne, qui par ailleurs a constitué une source à partir de laquelle des prolongements divers ont ultérieurement émergé (nous aborderons cela à l'occasion du chapitre 6), a fait l'objet d'une vive critique de la part de Pierre Bourdieu amorcée dans *Ce que parler veut dire* (1982) et prolongée dans *Langage et pouvoir symbolique* (2001) qui porte sur le fait que la théorie des actes de langage est, dans la conception bourdieusienne, rendue possible par l'efficiencia du pouvoir symbolique, ce qui a, selon lui, été oublié par John Austin.

John Austin (1970) développe sa théorie des actes de langage en la déclinant en trois catégories : les actes locutoires (le fait de dire), les actes illocutoires (ce que l'on fait en parlant), et les actes perlocutoires (les effets produits sur autrui). Concernant l'acte locutoire, Austin avance précisément que « nous entendons par là, sommairement, la production d'une phrase dotée d'un sens et d'une référence, ces deux éléments constituant à peu près la signification – au sens traditionnel du terme.²²⁸ » Ainsi considéré, l'acte locutoire peut, dans cette conception et sous réserve de certaines nécessités remplies, produire un acte illocutoire : « nous produisons aussi des actes illocutoires : informer, commander, avertir, entreprendre, etc., c'est-à-dire des énonciations ayant une valeur conventionnelle.²²⁹ ».

Austin distingue cinq classes générales d'actes illocutoires. La première classe concerne les actes *verdictifs* caractérisés « par le fait qu'un verdict est rendu (comme le nom l'indique) par un jury, un arbitre ou un juge. Il n'est pas nécessaire que les verdictifs soient catégoriques [...]»²³⁰ ». La deuxième classe est celle des *exercitifs* qui « renvoie à l'exercitif de pouvoirs, de droits, ou d'influences. Á titre d'exemple : effectuer une nomination, voter, commander, exhorter, conseiller, avertir, etc.²³¹ » La troisième classe, celle des *promissifs*, se caractérise « par le fait que l'on promet, ou que l'on prend en charge quelque chose. Ces énonciations nous

²²⁸ AUSTIN, John Langshaw (1970), *Quand dire, c'est faire = How to do things with words*, Paris : Éditions du Seuil, p. 118

²²⁹ *Ibid.*

²³⁰ *Ibid.*, p. 153

²³¹ *Ibid.*, p. 154

engagent à une action, mais elles comportent aussi des déclarations ou manifestations d'intentions [...] ²³² »

Les *comportatifs*, quatrième classe d'actes illocutoires, « constitue un groupe très disparate, qui a trait aux attitudes et au comportement social. Exemples : les excuses, les félicitations, les recommandations, les condoléances, jurons, défis. ²³³ » La cinquième et dernière classe de cette catégorie est celle des *expositifs* qui concerne les actes dont « les verbes y manifestent avec clarté comment ils s'insèrent dans le déroulement de l'argumentation ou de la conversation, dans quel sens les mots sont employés [...] ²³⁴ »

Enfin, l'acte perlocutoire résulte en l'accomplissement par le langage d'effets, ce sont des « actes que nous provoquons ou accomplissons par le fait de dire une chose. ²³⁵ » Ainsi, dans ses premières considérations, la théorie des actes de langage pose que toute production verbale relève d'un acte locutoire qui peut également être considéré comme un acte illocutoire à partir des cinq classes exposées, et, dans une moindre mesure, peut relever d'un acte perlocutoire comme production d'effets via l'usage du langage.

Cette théorie a été investie par John Searle dans *Les actes de langage. Essai de philosophie du langage* (1969) puis dans *Sens et expression. Études de théorie des actes de langage* (1982) à partir de prolongements et ruptures théoriques. Searle envisage le partage des actes de langage à partir de « trois types d'actes distincts : a) énoncer des mots (morphèmes, phrases) ; b) référer et prédiquer ; c) affirmer, poser une question, donner un ordre, promettre, etc. ²³⁶ ». Respectivement, le premier type d'actes revient à « effectuer des actes d'énonciation ²³⁷ », le deuxième type d'acte à « effectuer des actes propositionnels ²³⁸ », le troisième et dernier type d'actes à « effectuer des actes illocutionnaires ²³⁹ ».

Dans ces prolongements, les actes perlocutoires fonctionnent à partir des actes illocutoires puisque « Si l'on considère la notion d'acte illocutionnaire, il faut aussi considérer les conséquences, les effets que de tels actes ont sur les actions, les pensées ou les croyances, etc.

²³² *Ibid.*

²³³ *Ibid.*

²³⁴ *Ibid.*

²³⁵ *Ibid.*

²³⁶ SEARLE, John R. (1972) [1969], *Les actes de langage. Essai de philosophie du langage*, Paris : Hermann, p. 61

²³⁷ *Ibid.*

²³⁸ *Ibid.*

²³⁹ *Ibid.*

des auditeurs.²⁴⁰ » Les actes perlocutionnaires sont ainsi précisés comme potentiellement réalisables de manière sous-jacente aux actes illocutoires :

Par exemple, si je soutiens un argument je peux persuader, ou convaincre mon interlocuteur ; si je l'avertis de quelque chose, je peux l'effrayer ou l'inquiéter ; si je lui demande quelque chose, je peux l'amener à faire ce que je lui demande ; si je lui fournis une information je peux le convaincre, (*l'éclairer, l'édifier, l'inspirer, lui faire prendre conscience*). Les expressions notées en italique ci-dessus désignent des actes perlocutionnaires.²⁴¹

Comme le relève Catherine Kerbrat-Orecchioni (2008), selon Searle, tout énoncé est « doté d'une charge pragmatique [...]. En d'autres termes : le “ contenu propositionnel ” ne s'actualise jamais seul, il est toujours pris en charge par une “ valeur illocutoire ” de nature variable.²⁴² » Les prolongements de Searle quant aux actes de langage sont marqués par l'articulation entre contenu propositionnel et valeur illocutoire qui se trouvent dans chaque énoncé. Cette articulation constitue la « valeur globale de l'énoncé.²⁴³ »

Bourdieu pose les jalons de sa pragmatique sociologique en se positionnant contre le caractère refermé sur eux-mêmes de ces paramètres fondateurs qui réduisent, selon lui, ce que Searle appréhende comme la valeur globale de l'énoncé aux paramètres linguistiques. Le marqueur le plus visible de la critique de Bourdieu envers la théorie des actes de langage telle qu'elle a été posée porte sur la performativité du langage qui est posée en ces termes par Austin :

Baptiser un bateau, c'est dire (dans les circonstances appropriées) les mots « Je baptise... » etc. Quand je dis, la mairie ou à l'autel, etc., « Oui [je le veux] », je ne fais pas le reportage d'un mariage : je me marie. Quel nom donner à une phrase ou à une énonciation de ce type ? Je propose de l'appeler une phrase performative ou une énonciation performative ou – par souci de brièveté – un « performatif ».²⁴⁴

La conception austinienne de la performativité du langage repose ainsi sur des verbes ayant une certaine valeur illocutoire la rendant possible. Dans un cours au Collège de France, Pierre Bourdieu avance qu'il faut intégrer à cette thèse la dimension du pouvoir symbolique se déclinant dans la synthèse suivante : « l'autorité ou le pouvoir symbolique, ou ce que suppose

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 62

²⁴¹ *Ibid.*

²⁴² KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (2016) [2008], *Les actes de langage dans le discours Théorie et fonctionnement*, Paris : Armand Colin, p. 22

²⁴³ *Ibid.*

²⁴⁴ AUSTIN, John Langshaw (1970), *op. cit.*, p. 41

l'énoncé d'un performatif impliquant ses conditions d'accomplissement, est un *percipi* qui permet d'imposer un *percipere* : c'est un être perçu qui donne autorité pour imposer un percevoir.²⁴⁵ »

Le pouvoir symbolique engage, au sein d'une pragmatique sociologique, la perspective actionnelle des discours qui se rapproche de la théorie des actes de parole posée par Claude Chabrol (2011) dans une perspective psycho-sociale ou, plus précisément, « psycho-socio-pragmatique²⁴⁶ » qui s'intéresse à « la valeur actionnelle (illocutoire et perlocutoire)²⁴⁷ » avançant qu'« un acte de communication [...] consiste en la mise en relation d'un projet d'action communicationnelle et d'une énonciation langagière qui sert de support à une visée intentionnelle d'action.²⁴⁸ » Nous partageons cette conception liée au projet d'action communicationnelle et de visée intentionnelle quant aux interventions médiatiques des représentations patronales via les interviews de presse écrite quotidienne visant à défendre les intérêts de leurs mandants.

Cette défense constitue la visée argumentative générale de leurs discours. Jean-Michel Adam (1992) rappelle que « comme il est impossible de ne pas décrire, il est impossible de ne pas argumenter (au sens large d'action opérée sur autrui).²⁴⁹ » ce à quoi nous ajoutons que l'efficacité de l'argumentation peut opérer au travers du pouvoir symbolique qui ne se réduit pas au paramètre des actes de langage mais qui, dans la perspective pragmatique développée ici, les sous-tend.

Plus largement, Bourdieu (1993) avance l'idée que le pouvoir symbolique est le pouvoir de « constituer le donné en l'énonçant, d'agir sur le monde en agissant sur la représentation du monde [et] ne réside pas dans les “systèmes symboliques ” sous la forme d'une “ force illocutionnaire”.²⁵⁰ » Le pouvoir symbolique « s'accomplit dans et par une relation définie qui crée la croyance dans la légitimité des mots et des personnes qui les prononcent et il n'opère

²⁴⁵ BOURDIEU, Pierre (2015), *op. cit.*, p. 132

²⁴⁶ CHABROL, Claude (2011), « Pour une psycho-socio-pragmatique de l'agir communicationnel », in CASTEL, Philippe, SALES-WUILLEMIN, Édith, LACASSAGNE Marie-Françoise (eds.), *Psychologie sociale, communication et langage*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, pp.169-179

²⁴⁷ CHABROL, Claude, BROMBERG, Marcel (1999), « Préalables à une classification des actes de parole », *Psychologie française*, n°44, pp. 291-306

²⁴⁸ *Ibid.*

²⁴⁹ ADAM, Jean-Michel (2011) [1992], *op. cit.*, p. 214

²⁵⁰ BOURDIEU, Pierre, WACQUANT, Loïc (1993), *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris : Le Seuil (Libre examen. Politique), p. 123

que dans la mesure où ceux qui le subissent reconnaissent ceux qui l'exercent.²⁵¹ » Dans ce cadre, déplacer le ressort effectif des actes de langage en ne le réduisant pas à leur force illocutoire, nécessaire mais pas suffisante, dans le principe explicatif des effets provoqués par les discours n'exclut nullement la valeur heuristique des actes de langage dans l'analyse de ces pratiques.

Nous préférons simplement substituer à l'articulation *contenu propositionnel + valeur illocutoire* exposée comme telle par Searle par celle de *contenu propositionnel + valeur illocutoire-pouvoir symbolique* à partir des éléments proposés par Bourdieu car le pouvoir symbolique est, en dernière analyse, le pouvoir de constituer le réel, il est « un pouvoir proprement politique de ratifier et de consacrer des réalités sociales [...] ». ²⁵² » Les locuteurs détenteurs du pouvoir symbolique hérité de leur position au sein du champ du pouvoir et des contraintes discursives qui sont liées constituent des sources énonciatives enclines à ratifier et à consacrer des réalités sociales via la mise en place de stratégies discursives à investiguer.

Patrick Charaudeau, dans *Identités sociales et discursives du sujet parlant* (2009) avance l'idée, dans une perspective relationnelle synthétisée sous le concept de *contrat de communication*, que ces stratégies discursives sont de trois ordres : de légitimation, de crédibilité et de captation :

Les stratégies discursives : elles, se définissent par rapport au contrat de communication. Elles consistent pour le sujet, d'abord, à évaluer la marge de manœuvre dont il dispose à l'intérieur du contrat pour jouer entre, et avec, les contraintes situationnelles, et les instructions de l'organisation discursive et formelle. Ensuite, à choisir parmi les modes d'organisation du discours et les modes de construction textuelle, en rapport avec différents savoirs de connaissance et de croyances dont il dispose, les procédés qui correspondent le mieux à son propre projet de parole, aux visées d'influence qu'il a vis-à-vis de l'interlocuteur et aux enjeux qu'il se donne. [...] On parlera d'enjeux : de légitimation, de crédibilité, et de captation. ²⁵³

Sur la base de tout ce qui précède, nous postulons que ces enjeux de légitimation, de crédibilité et de captation, qui régissent les stratégies discursives, s'intègrent parfaitement à la notion de pouvoir symbolique tel que nous l'avons présenté. Les contraintes situationnelles qui

²⁵¹ *Ibid.*

²⁵² *Ibid.*

²⁵³ CHARAUDEAU, Patrick (dir.) (2009), *Identités sociales et discursives du sujet parlant*, Paris : L'Harmattan, p. 27

leur sont liées peuvent se référer aux contraintes de l'espace physique que nous posions précédemment. Nous chercherons à investiguer ces visées d'influences à la lumière des rapports sociaux posés, c'est-à-dire des relations entre patronat/salariat, entre organisations patronales, entre partenaires sociaux, entre les différentes relations au sein du champ du pouvoir – notamment la relation avec l'exécutif.

Ainsi posée, la vocation des représentations patronales se fonde sur ces visées d'influences qui, selon ce qui a été avancé, opèrent nécessairement au sein du paramètre conceptuel qu'est le pouvoir symbolique. Il s'ensuit que, dans le cadre de ces analyses à venir, nous pouvons accorder une ultime clé de lecture quant au pouvoir symbolique qui peut s'appréhender à partir de l'*illusio* dans la mesure où « le pouvoir symbolique est un cas particulier de l'*illusio* : il s'exerce sur fond d'*illusio*, voire il est une dimension de l'*illusio*.²⁵⁴ »

3.2.3 Illusio et doxa

Les interventions médiatiques des locuteurs, objet d'étude, et les visées d'influences qui sont les leur constituent un enjeu pluridimensionnel mis en œuvre par les représentations patronales investies de l'*illusio* spécifique de leur position visant à défendre les intérêts patronaux. Pierre Bourdieu définit l'*illusio* comme l'adhésion immédiate au jeu en vigueur dans un champ spécifique au sein duquel tout agent, ici tout locuteur, participe de :

Cette relation que j'appelle *illusio* est une sorte d'adhésion immédiate des agents au monde tel qu'il est, ce que j'évoquais la dernière fois sous la notion de doxa, mais avec quelque chose de plus : l'*illusio* est certes l'adhésion immédiate au postulat immanent au monde social, au *nomos* ou à la loi fondamentale, du monde social, aux règles du jeu qui ne sont pas constituées en tant que règles, mais en même temps c'est lié, c'est l'investissement dans le jeu et l'on pourrait traduire *illusio* par intérêt ou par investissement. L'*illusio* c'est ce qui fait que le jeu est vécu comme digne d'être joué.²⁵⁵

L'*illusio* est le principe de croyance dans le fait que le jeu auquel ils jouent en vaut la peine :

[...] Dans le champ il y a un enjeu de croyance, *illusio* signifiant croyance dans le fait que le jeu vaut la peine d'être joué. [...] On ne comprendrait pas le champ religieux si l'on ne comprenait pas qu'il s'agit, dans ce champ de croyance, de savoir quelle est la bonne croyance, quelle est l'orthè doxa.²⁵⁶

²⁵⁴ BOURDIEU, Pierre (2016), *op. cit.*, p. 865

²⁵⁵ *Ibid.*

²⁵⁶ BOURDIEU, Pierre (2015), *op. cit.*, p. 316

L'*Illusio* et la *doxa* fonctionnent conjointement. L'*illusio* comme adhésion immédiate et croyance dans le jeu joué et la *doxa* comme opinion constituent, ce qui motive les locuteurs qui nous intéressent à accorder des interviews à la presse écrite quotidienne généraliste afin de porter leur parole vers le plus grand nombre et dépasser le strict périmètre de l'espace privé pour empiéter sur le champ public. Toutes les interventions de ce type, c'est-à-dire, tout le corpus objet de notre étude est traversé par l'*illusio* de la représentation patronale et par la fonction doxique engagée.

La conceptualisation de la *doxa* remonte à Platon qui la qualifie d'opinion et la distingue en ce sens de la science, *epistémé*. Pierre Bourdieu se réapproprie cette notion de *doxa* pour qualifier le rapport inconscient entre structures objectives et structures subjectives qui fondent le « cela va de soi » : « L'expérience doxique, c'est l'expérience du monde comme allant de soi et je pense que, dans toute expérience de tout sujet social, une part très importante est abandonnée au cela va de soi.²⁵⁷ » L'énergie investie par les présidents des organisations patronales dès qu'ils se rendent visibles et lisibles dans l'espace public supposent premièrement une « adhésion doxique »²⁵⁸ aux principes même des champs économique, entrepreneurial et médiatique.

Cette adhésion est le fondement de toute orthodoxie ou hétérodoxie qui ont en commun l'adhésion doxique : « Tous ceux qui sont engagés dans le champ, tenants de l'orthodoxie ou de l'hétérodoxie, ont en commun l'adhésion tacite à la même doxa qui rend possible leur concurrence et lui assigne sa limite.²⁵⁹ » Orthodoxie et hétérodoxie sont symétriquement complémentaires puisque l'orthodoxie existe dès que la doxa est questionnée, c'est-à-dire dès qu'il y a hétérodoxie et l'orthodoxie est l'affirmation revendiquée et réflexive de la doxa :

La doxa et l'orthodoxie sont séparées par l'acte de constitution qui fait de ce qui est en question un objet de question, qui le constitue comme pouvant être autrement, et dès le moment où ce qui allait de soi est considéré comme pouvant être autrement, deux possibilités s'affrontent, un espace de possibles se constitue et toute position se définit dans un espace d'oppositions. Au fond, on est passé de la doxa comme croyance immédiate, pré-réflexive, à l'opinion comme prise de position explicite et explicitement située dans un espace d'opinions compossibles, d'opinions alternatives.²⁶⁰

²⁵⁷ *Ibid.*, p. 832

²⁵⁸ L'expression de doxa est de Louis Pinto dans sa note sur la notion de doxa en sociologie <https://www.universalis.fr/encyclopedie/doxa-sociologie/>

²⁵⁹ BOURDIEU, Pierre (1997), *op. cit.*, p. 122

²⁶⁰ BOURDIEU, Pierre (2016), *op. cit.*, p. 833

Les représentants patronaux font partie des garants de l'orthodoxie économique au cours de la période étudiée dans la mesure où ces derniers, nous le verrons, prônent des réformes allant dans le sens de l'histoire actuelle du mode de régulation néolibéral du capitalisme. Ce sont donc les discours des garants d'une pensée orthodoxe qui nous intéressent dans ce travail de recherche et qui justifie que nous n'ayons pas choisi d'intégrer dans notre corpus des discours marqués -peut-être- par une hétérodoxie nécessaire de la part des représentants des syndicats de salariés. Notre choix s'est porté sur les locuteurs qui s'investissent dans l'espace public à revendiquer l'orthodoxie économique : « Mais une doxa à laquelle on revient par choix n'est plus une doxa, c'est une orthodoxie. C'est une doxa droite ou de droite, c'est une doxa choisie.²⁶¹ »

Selon Patrick Charaudeau (2005), tout destinataire-cible est une cible intellectuelle ou une cible affective. La cible intellectuelle est « censée être en mesure d'évaluer son intérêt par rapport à ce qui lui est proposé, la crédibilité qu'elle accorde à l'organe qui l'informe, sa propre aptitude à comprendre la nouvelle [...]»²⁶². La cible affective est quant à elle « à l'inverse de la précédente, une cible censée ne rien évaluer de façon rationnelle, mais être mue de façon inconsciente par des réactions d'ordre émotionnel.²⁶³ »

Il s'ensuit que cible intellectuelle et cible affective se confondent nécessairement et que l'opinion publique émerge de cette interaction. C'est ainsi que « dans le processus de construction de l'instance-cible par l'instance médiatique, cible intellectuelle et cible affective se mêlent et interagissent l'une sur l'autre. C'est de cette interaction que naît l'opinion publique.²⁶⁴ » L'opinion publique est une opinion publiquement construite et les représentants patronaux sont en mesure de participer au façonnage de celle-ci via l'engagement de leur *illusio* spécifique à un nomos particulier, celui de fixer les croyances économiques dans une direction favorable aux patronats.

Enfin, il nous semble pertinent d'avancer l'idée que l'*illusio* fonctionne via un *habitus* adapté aux règles du jeu à jouer. L'*habitus* est un ensemble structuré de dispositions sociales intériorisées au cours des différentes formes de socialisation générateur de pratiques –

²⁶¹ *Ibid.*, p. 832

²⁶² CHARAUDEAU, Patrick (2011) [2005], *op. cit.*, p. 63

²⁶³ *Ibid.*, p. 65

²⁶⁴ *Ibid.*

discursives, en l'occurrence - futures. Le concept d'*habitus* synthétise l'approche relationnelle de Bourdieu qui en donne l'une des définitions suivantes :

Les conditionnements associés à une classe particulière de conditions d'existence produisent des *habitus*, systèmes de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principe générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente de fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre , objectivement « réglées » et « régulières » sans être en rien le produit de l'obéissance à des règles, et, étant tout cela, collectivement orchestrées sans être le produit de l'action organisatrice d'un chef d'orchestre.²⁶⁵

Les porte-paroles des organisations patronales ont socialement intériorisé les structures sociales de l'économie capitaliste dans ses configurations historiques en France au cours de la période étudiée, ce qui constitue le point de départ nécessaire à toute trajectoire engagée de la part de ces locuteurs via le moteur qu'est l'*illusio*. Bourdieu les lie, tout en soutenant l'idée que « c'est toujours par référence à un champ que se définit l'intérêt : l'intérêt c'est l'*illusio* d'un champ particulier. L'intérêt se détermine dans la relation entre un *habitus* disposé à percevoir certaines sollicitations et un espace social déterminé où surgissent ces sollicitations.²⁶⁶ »

Nous ne développerons pas plus de paramètres définitionnels ni d'investigation ciblant le concept d'*habitus* car à la différence des autres concepts utilisés dans l'édification cadre théorique de cette thèse, l'*habitus* est réservé à l'enquête ethnographique, sociologique, anthropologique ou sociolinguistique – avec notamment un intérêt focalisé sur sa dimension linguistique. Une analyse par voie archivistique ne permet pas de développer des investigations quant à ces ensembles de dispositions socialement constitués, il en va de même pour l'*habitus* linguistique qui, via un corpus constitué d'interviews scripturalisées, ne peut pas faire l'objet d'une telle investigation. Nous pouvons seulement postuler que ce paramètre déjà présent permet de cerner les contours de l'*illusio* que nous plaçons au centre de notre réflexion.

Joindre *illusio* et *habitus* constitue un retour à la théorie de la pratique avancée en début de chapitre. Nous y voyons la confirmation que ces deux théories, de la pratique et du pouvoir symbolique, constituent des nœuds de relations théoriques, y compris dans le cas de la construction d'une pragmatique sociologique. Nous allons à présent aborder la dernière notion-

²⁶⁵ BOURDIEU, Pierre (1980), *Le sens pratique*, Paris : Les Éditions de Minuit, p. 88

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 334

clé de la pragmatique qu'est la notion de performance en essayant autant que possible de l'intégrer aux développements en cours concernant la pratique discursive.

3.3 Performance et pratique discursive

La *performance* constitue, avec le *contexte* et les *actes de langage* les concepts structuraux de l'approche pragmatique. Nous pensons que dans le cadre précis d'une pragmatique sociologique, la performance se fonde au sein de la pratique discursive pour en constituer la réalisation historique.

3.3.1 La performance

La *performance* synthétise l'accomplissement des deux autres notions-clés de la pragmatique :

[...] on entend par performance, conformément au sens originel du mot, l'accomplissement de l'acte en contexte, soit que s'y actualise la compétence des locuteurs, c'est-à-dire leur savoir et leur maîtrise des règles, soit qu'il faille intégrer l'exercice linguistique à une notion plus compréhensive telle que la compétence communicative.²⁶⁷

La *performance*, considérée dans cette acception, revêt aussi bien l'actualisation de la compétence du locuteur. En effet, cette notion peut également s'appréhender dans son opposition à celle de compétence telle qu'elle est développée par Noam Chomsky dans *Aspects de la théorie syntaxique* (1957). Dans la perspective chomskienne, la compétence et la performance s'opposent dans la mesure où la compétence constitue les possibilités et le savoir linguistique du locuteur alors que la performance est la réalisation concrète et contrainte de ces possibilités et savoir lors d'un acte de communication.

Au centre de ces deux perspectives définitionnelles, il apparaît que la *performance* est en lien avec la *compétence* du locuteur. Nous comprenons ce lien comme celui unissant un régime de virtualité de la pratique discursive singulière à un locuteur (compétence) et une concrétisation contrainte et délimitée par l'acte de langage en contexte concret (performance).

La *performance* – à la différence de la *compétence* – ne fait pas l'objet de développements spécifiques de la part de Bourdieu lorsqu'il pose les fondements de sa pragmatique sociologique (1982, 2001). Pour notre part, nous tenons à conserver cette relation qui unit la *compétence* à la

²⁶⁷ ARMENGAUD, Françoise (2007), *op. cit.*, p. 6

performance que nous différencions par l'aspect virtuel dans l'engendrement de la pratique discursive – *compétence*- et par l'aspect concrétisé d'une pratique discursive – *performance*.

3.3.2 Performance et pragmatique sociologique : la concrétisation historique de la pratique discursive

Selon nous, la notion de *performance* peut se lire, au sein de la pragmatique sociologique, comme la synthèse réalisée de la théorie de la pratique et de la théorie du pouvoir symbolique. Cette perspective nodale poserait que la *performance*, dans son versant « théorie de la pratique », concerne tous les paramètres effectifs liés à la réalisation de la pratique discursive abordée génétiquement à partir de ses contraintes.

Cela reviendrait à percevoir, d'une part, la *performance* comme la pratique discursive réalisée au sein d'un champ à partir d'une position sociale occupée et régie par la distribution du volume de capital spécifique auxquels se greffent les notions d'*illusio* comme moteur de cette pratique discursive et d'*habitus* non pas seulement pour ses liens nécessairement étroits avec l'*illusio* mais aussi car il permet d'évoquer l'*habitus* linguistique propre à chaque locuteur qui se matérialise lors de la pratique discursive. D'autre part, le second versant compléterait le premier en amenant la « théorie du pouvoir symbolique » qui comprendrait les paramètres de la pratique discursive liés aux effets symboliques engendrés par cette même.

Plus large que la synthèse de « l'acte en contexte²⁶⁸ », nous percevons la *performance*, au sein de la pragmatique sociologique, comme la synthèse entre théorie de la pratique et théorie du pouvoir symbolique. Dans cette acception, la *performance* revêt à la fois le versant génétique de la pratique discursive matérialisée et son versant efficient, d'effets engendrés au travers de cette même pratique. La *performance* serait, en dernière analyse, l'articulation historiquement concrétisée entre théorie de la pratique - discursive - et théorie du pouvoir symbolique.

Conserver une grille de lecture en notions-clés nous permet de rester fidèle à la matrice de la pragmatique tout en singularisant la pragmatique sociologique des autres approches pragmatiques à partir des spécificités théoriques que nous nous sommes donnés pour but d'introduire à l'occasion de ce troisième chapitre.

²⁶⁸ *Ibid.*

Les analyses liées aux performances des locuteurs objet d'étude pourraient synthétiser l'un des programmes de recherche de la pragmatique sociologique dans la mesure où nous avons qualifié la *performance* comme la réalisation historique, concrète, d'une pratique discursive qui a une genèse conceptuellement définie – théorie de la pratique chez Bourdieu – et qui est potentiellement productrice d'effets symboliques – théorie du pouvoir symbolique. Sur la base de ces considérations, on peut postuler que la *performance* est, en dernière analyse, le moteur de la production des discours des locuteurs objet d'étude puisque les liens entre *illusio* et *pouvoir symbolique*, c'est-à-dire entre l'intérêt investi dans le jeu – *illusio* - et les effets engendrés à partir de cet investissement – *pouvoir symbolique* – ne font qu'un au sein du concept de *performance* investi de l'approche relationnelle de Bourdieu.

3.3.3 Les singularités de la pratique discursive chez Bourdieu

En Analyse du Discours, les théories de la pratique discursive qui font autorité ont émergé avec Michel Foucault et Michel Pêcheux. Singulariser ce que nous avançons concernant une théorie de la pratique discursive chez Bourdieu, à adapter en fonction des objectifs de recherche – la voie archivistique et la voie expérimentale de recueil des corpus n'engagent pas les mêmes conséquences quant aux outils conceptuels s'intégrant à la théorie de la pratique -, nécessite un travail de distinction avec ces deux types d'approche de la pratique discursive. Michel Foucault développe son approche de la pratique discursive autour de la notion de *formation discursive* au sein de laquelle la *pratique discursive* se construit de la manière suivante :

Enfin ce qu'on appelle « pratique discursive » peut maintenant être précisée. On ne peut pas la confondre avec l'opération expressive par laquelle un individu formule une idée, un désir, une image ; ni avec l'activité rationnelle qui peut être mise en œuvre dans un système d'inférence ; ni avec la « compétence » d'un sujet parlant quand il construit des phrases grammaticales ; c'est un ensemble de règles anonymes, historiques, toujours déterminées dans le temps et l'espace qui ont défini à une époque donnée, et pour une aire sociale, économique, géographique ou linguistique, donnée, les conditions d'exercice de la fonction énonciative.²⁶⁹

Nous retrouvons chez Foucault la perspective partagée avec Bourdieu d'un ensemble de règles déterminées historiquement qui fixent les conditions de toute pratique discursive. En

²⁶⁹ FOUCAULT, Michel (1969), *op. cit.*, p. 153-154

revanche, ces approches ne sont pas conciliables dans la mesure où ces règles déterminées historiquement ne sont pas les mêmes chez Foucault et chez Bourdieu. En dernière analyse, « l'exercice de la fonction énonciative²⁷⁰ » n'est pas appréhendée de la même façon. Foucault avancera ultérieurement que son approche archéologique exclut toute analyse du mode de perceptions et des habitus des locuteurs :

- *C'est-à-dire que vous vous intéressez au phénomène, et que vous vous refusez à l'interprétation.*

-Je ne veux pas au-dessous du discours rechercher ce qu'est la pensée des hommes, mais j'essaie de prendre le discours dans son existence manifeste, comme une pratique qui obéit à des règles. À des règles de formation, d'existence, de coexistence, à des systèmes de fonctionnement, etc. Et c'est cette pratique, dans sa consistance et presque dans sa matérialité, que je décris.

-*C'est-à-dire que vous refusez la psychologie.*

-Absolument. On doit pouvoir faire une analyse historique de la transformation du discours, sans avoir recours à la pensée des hommes, à leur mode de perception, à leurs habitus, aux influences qu'ils ont subies, etc.²⁷¹ »

Il ressort que l'acception foucauldienne de la *pratique discursive* engage des perspectives de recherche différentes de l'acception que nous lui attribuons dans le sillon de la théorie de la pratique de Bourdieu. Il en va de même pour les perspectives engagées par Michel Pêcheux qui utilise également la notion de *formation discursive* afin d'élaborer un travail, d'orientation marxiste, sur le paramètre idéologique dont les discours, ou plutôt, le *discursif* est partie prenante de cette approche spécifiquement axée sur l'*idéologie* :

[...] On doit concevoir le discursif comme un des aspects matériels de ce que nous avons appelé la matérialité idéologique. Autrement dit, l'*espèce* discursive appartient selon nous au *genre* idéologique, ce qui revient à dire que les formations idéologiques dont nous venons de parler « comportent nécessairement comme une de leurs composantes une ou plusieurs *formations discursives* inter-reliées qui déterminent ce qui peut et doit être dit (articulé sous la forme d'une harangue, d'un sermon, d'un pamphlet, d'un exposé, d'un programme, etc.) à partir d'une position donnée dans une conjoncture », autrement dit dans un certain rapport de places intérieur à un appareil idéologique et inscrit dans un rapport de classes.²⁷²

Bien que les caractéristiques de notre corpus, objet d'étude, aurait pu offrir la possibilité d'investiguer cette approche, nous n'utiliserons pas une acception à dimension idéologique de

²⁷⁰ *Ibid.*

²⁷¹ FOUCAULT, Michel (2001), *op. cit.*, p. 800-801

²⁷² PÊCHEUX, Michel, FUCHS, Catherine (1975), « Mises au point et perspectives à propos de l'analyse automatique du discours », *Langages*, n°37, pp. 7-80

la pratique discursive théorisée au sein d'une ambition épistémologique qui articule « 1) le matérialisme historique comme théorie des formations sociales et de leurs transformations, y compris la théorie des idéologies²⁷³» avec « 2) la linguistique comme théorie à la fois des mécanismes syntaxiques et des processus d'énonciation²⁷⁴» et « 3) la théorie du discours comme théorie de la détermination historique des processus sémantiques.²⁷⁵»

Nous n'aborderons pas frontalement l'idéologie en tant que telle car cette notion ne nous permet pas, pour l'instant, de développer un cadre d'analyse s'inscrivant dans le sillon de la pragmatique sociologique de Bourdieu qui inscrit plutôt cette perspective au sein de la théorie du pouvoir symbolique même si des occurrences d'« idéologie » apparaissent dans l'œuvre de Bourdieu, le paramètre idéologique est perçu non pas comme traversant l'ensemble de la société mais comme un champ spécifique de production idéale :

[...] Le champ de production idéologique est un univers relativement autonome, où s'élaborent, dans la concurrence et le conflit, les instruments de pensée du monde social objectivement disponibles à un moment donné du temps et où se définit du même coup le champ du pensable politiquement, ou, si l'on veut, la problématique légitime.²⁷⁶

Appréhender les pratiques discursives comme pratiques à dimension idéologique ne nous permettrait pas d'appréhender en termes de *champs* et de *positions sociales* les discours produits au sein de pratiques discursives qui constituent l'objet de notre étude de manière à analyser le corpus constitué à partir de ces espaces autonomes dans l'investigation des traces de cette relation entre les locuteurs et les champs en question.

Le point de vue théorique porté sur la pratique discursive engendre des conséquences analytiques à venir, qui nous ont amené à ne pas intégrer la pratique discursive dans les acceptions établies respectivement par Foucault et Pêcheux même si ces derniers font autorité en Analyse du Discours Française. Les singularités liées à la théorie de la pratique chez Bourdieu, spécifiées à la théorie de la pratique discursive, engage des paramètres analytiques autres qui conduiront donc l'investigation dans une direction autre.

²⁷³ *Ibid.*

²⁷⁴ *Ibid.*

²⁷⁵ *Ibid.*

²⁷⁶ BOURDIEU, Pierre (1979), *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris : Les Éditions de Minuit, p. 465

Conclusion

La pragmatique constitue un terrain de foisonnements théoriques hétérogène à bâtir à partir d'une matrice commune se déclinant en trois notions-clés que sont le *contexte*, les *actes de langage* et la *performance*. Une pragmatique sociologique s'inscrivant dans le sillon de celle que Bourdieu appelle de ses vœux engage une perspective de recherche qui investit la matrice pragmatique de l'approche relationnelle qui est sienne à partir de l'articulation nodale entre théorie de la pratique -discursive - et théorie pouvoir symbolique. Nous avons ainsi délimité le *contexte* au(x) *champ(s)* au sein duquel/desquels la pratique discursive émerge.

Le champ synthétise les trois niveaux -macro, méso, micro- à partir desquels aborder le contexte. Le *champ* est un espace autonome vis-à-vis du macrocosme social ce qui le pose comme le niveau méso vis-à-vis du niveau macro. La dimension physique du *champ* comme réalisation historique des dimensions sociale et symbolique octroie à chaque situation de matérialisation discursive le niveau micro. Ainsi synthétisés, les trois niveaux contextuels trouvent leur unité au sein de la notion de *champ*.

Les *actes de langage* appréhendés à partir de la visée actionnelle ou, plutôt, effective proposée par Bourdieu sont investis du concept de *pouvoir symbolique* sur lequel repose pour une part nécessaire mais pas suffisante les effets engendrés par les discours. Le *pouvoir symbolique* se greffe ainsi au *contenu propositionnel* et à la *force illocutoire* de ces actes. La *performance*, au sein d'une pragmatique sociologique, synthétise historiquement tous les aspects liés à la genèse et aux effets des discours produits.

Inscrire un tel cadre théorique au sein de l'ancrage disciplinaire de l'Analyse du Discours Française consiste, à partir des spécificités posées quant au corpus objet d'étude, à sélectionner les concepts opératoires permettant de saisir, lors du travail empirique, les perspectives génétique et effective des discours. Nous avons méthodologiquement statué que nous aborderions le discours économique comme relevant du *registre* au sein duquel s'analyse des pratiques discursives.

La fragmentation en différents champs permet de caractériser certaines composantes du registre sur lesquelles s'appuyer lors de l'analyse à mener sur le corpus. Si les champs partagent des éléments structuraux, la forme de ces derniers varient d'un champ à l'autre et nous nous appuyerons sur les spécificités présentées afin de fixer le point d'ancrage des analyses à venir. Nous chercherons ainsi à analyser la relation entre « ces positions et les prises de position

correspondantes²⁷⁷ » des porte-paroles des organisations patronales présentés en cherchant d'une part à détacher les éléments communs puisque « les occupants d'une même position dans la structure du champ tendent à avoir des pratiques et des prises de position semblables (si on fait abstraction des différences liées à des trajectoires et à des habitus différents)²⁷⁸ » et en cherchant, d'autre part, à cadrer les différences existantes afin de les interpréter.

Conclusion partielle

La contextualisation de notre objet d'étude s'est déroulée en trois temps. Celle-ci nous a permis de poser le cadre des enjeux liés à la période historique d'exploration, d'inscrire notre travail dans le champ de l'Analyse du Discours et enfin de fixer le cadre théorique de cette thèse. Ces trois perspectives contextuelles sont ainsi et nécessairement liées entre elles puisque la période au cours de laquelle notre corpus, objet d'étude est historicisé revêt des propriétés, qui influent sur les choix opérés, quant aux paramètres méthodologiques et théoriques de ce travail, et *vice-versa*.

La contextualisation historique du chapitre 1 nous a permis de présenter modes de fonctionnement généraux du capitalisme puis du néolibéralisme dans le but d'explorer l'espace économique au sein duquel les locuteurs, objets de notre étude interviennent. Nous avons exposé, entre autres invariants du capitalisme, au fur et à mesure de l'évolution de ses modes de régulation, le rapport social qui structure le mode de procès économique des entreprises, à savoir le rapport salarial. Nous précisons que ce rapport social, du fait qu'il constitue la colonne vertébrale du capitalisme, sera l'objet d'investigation premier de nos analyses. Nous entamerons la deuxième partie de cette thèse en focalisant notre attention sur la thématisation du rapport salarial.

La contextualisation méthodologique du chapitre 2 a eu pour but d'inscrire ce travail le champ de recherche de l'Analyse de Discours. Nous avons procédé dans une démarche allant des propriétés génériques du *discours* à la présentation du processus de constitution du corpus, objet de notre étude. Nous avons essayé, au cours de ce cheminement méthodologique, de présenter certaines propriétés générales de l'Analyse du Discours afin de distinguer les

²⁷⁷ BOURDIEU, Pierre (2022), *op. cit.*, p. 516

²⁷⁸ *Ibid.*, p. 589

orientations de l'Analyse du Discours pour terminer en introduisant le corpus, objet d'étude, constitué de 248 interviews de presse écrite quotidienne généraliste dont la délimitation historique est justifiée à partir du paramètre économique.

Le troisième et dernier chapitre de cette partie s'est proposé de procéder à de l'exposition de notre cadre théorique. Cette exposition n'est pas figée et fera l'objet de réflexions, au fil des analyses, menant à le prolonger mais nous pouvons en dégager dès maintenant certaines propriétés. Les principales propriétés du cadre théorique, dans l'optique de dégager un mode opératoire à la pragmatique sociologique dont Bourdieu a fixé le cadre théorique général, ont d'abord à voir avec la redéfinition du contexte extra-linguistique.

L'appréhension de ce dernier à partir du mode de déploiement topologique offert par Bourdieu, nous permet d'engager, dans la même logique, une perception de la pratique discursive dont le discours en serait le produit et que l'on pourrait analyser comme tel. Cette perspective analytique ouvre la voie menant à l'utilisation cohérente d'autres concepts proposés par l'approche relationnelle édifiée par Bourdieu dans l'objectif de nous approprier certains concepts permettant d'explorer le plus rationnellement possible les discours des représentations patronales françaises nationales et interprofessionnelles.

Partie II : Analyses pragmatiques des rapports sociaux

Introduction

L'objectif de cette première partie analytique est de cibler les paramètres structuraux d'une pragmatique sociologique spécifique aux organisations patronales au sein de la démarche méthodologique posée lors de la partie précédente. Une telle perspective, axée sur les spécificités d'une position sociale, peut être cadrée à partir des rapports sociaux au sein desquels sont immergés les locuteurs qui nous intéressent.

Il s'agira ainsi de cibler les éléments de pragmatique sociologique spécifique aux représentants patronaux en partant des rapports sociaux qui structurent leur position, notamment le rapport salarial et le rapport à l'État. Nous chercherons à dégager, de manière représentative et spécifique à chacun de ces rapports sociaux, des paramètres généralisables d'une part à la position des représentants patronaux et d'autre part à l'esquisse générique d'éléments à intégrer au sein de ce programme de recherche que semble constituer la pragmatique sociologique dans l'ancrage disciplinaire de l'analyse du discours.

Chapitre 4 : Les thématisations du rapport salarial

Introduction

Ce chapitre a pour objet l'analyse des différentes formes de thématisation du rapport salarial. Nous rappelons succinctement que le rapport salarial est le rapport social asymétrique qui lie le patronat et le salariat et qui est, selon Marx et Engels (1867), initialement constitutif du capitalisme. Tous les patronats partagent ce rapport social qui les unit aux salariés (Amable, 2005 ; Boyer : 2004, 2015). Nous pouvons renvoyer, juridiquement, aujourd'hui en France, au pourvoi le plus récent, n°20-14.870, de la Cour de cassation stipulant que le procès de production fonctionne à partir d'un lien de subordination « caractérisé par l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné.²⁷⁹ »

Analyser les différentes formes de thématisation du rapport salarial constitue, selon nous, le point d'ancrage logique de nos réflexions dans la mesure où c'est ce rapport social qui régit en première instance l'existence des porte-paroles patronaux. Tel que nous l'avons posé, les différents porte-parolats patronaux occupent une position similaire mais sont assujettis à une forme de concurrence entre eux due à l'existence de différents types de patronats qui sont, dans le cadre de ce travail, au nombre de trois : le patronat de grandes entreprises, le patronat de petites et moyennes entreprises et le patronat de très petites entreprises - artisanales.

L'analyse des thématisations du rapport salarial fera ainsi l'objet d'une investigation axée sur les éléments homogènes aux différents types de porte-parolat mais elle portera également sur les éléments hétérogènes qui singularisent chacune des organisations patronales. Nous analyserons ainsi la dualité au sein de laquelle s'inscrivent les différentes thématisations du rapport salarial qui oscillent entre la négation du rapport salarial et l'affirmation du rapport salarial.

Nous chercherons ainsi à aborder les caractéristiques partagées et différenciées de chacune des organisations patronales au cours de la période recouverte. Dans cette perspective, nous mettrons en avant les différents positionnements énonciatifs à l'œuvre et tâcherons

²⁷⁹ <https://www.courdecassation.fr/en/decision/62566d623b20a89542a2c16c>

d'investiguer, dans le processus de différenciation des thématisations du rapport salarial, les homologues qui les sous-tendent.

Ce premier chapitre qui inaugure nos analyses fait ainsi l'objet d'une approche allant des paramètres extra-linguistiques vers les paramètres linguistiques. Cette démarche s'avère nécessaire dans la mesure où cette étude focalise l'attention sur l'analyse des rapports sociaux au sein des discours. Il nous faut donc partir de la compréhension extra-discursive de ces rapports sociaux pour en investiguer le mode de mobilisation des outils linguistiques dans le processus de production constitutif des matérialités discursives qui en émanent.

Afin d'aborder au mieux les différentes formes de thématisation du rapport salarial, il est bon d'établir quelques distinctions terminologiques.

4.1. Thème, thématisation, rhème

L'ouvrage collectif *Variations sur le thème. Pour une thématique* (1988) avertit des difficultés liées à l'appréhension du *thème* dû à sa polysémie. Tantôt théorisé au sein de la littérature, tantôt théorisé au sein de la philosophie, le thème apparaît divers dans ses points d'ancrage. Nous prendrons appui, dans l'ancrage disciplinaire qui est le nôtre, sur certaines définitions posées ou rappelées par Jean-Michel Adam (2004) et Patrick Charaudeau (2000). Nous mettrons en avant le fait que cette notion de *thème* peut être abordée à partir des notions qui lui sont connexes telles que celle de rhème et thématisation.

4.1.1 Le thème

Adam (2004) rappelle que le thème, en grec, « *Théma* », « signifie “ce qui est posé” par le discours, ce qui apparaît donc comme un contenu connu (ce que l'on note généralement par le terme “topic”).²⁸⁰ »

Charaudeau avance quant à lui qu'il y a « deux façons d'approcher le thème²⁸¹ » dont celle, mise en avant dans son travail, qui se décline en trois dimensions : situationnelle, liée au

²⁸⁰ADAM, Jean-Michel (2004), *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes. Une introduction méthodique à l'analyse textuelle des discours*, Paris : Nathan, p. 44

²⁸¹BOYER, Henri, LOCHARD, Guy (2016), « Le discours doit être analysé en rapport avec les dispositifs de mise en scène », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°111

contrat de communication ; énonciative, liée à la mise en scène langagière ; topicalisante, liée à la sémantique des contenus. L'auteur souligne que « la thématique, pour ce qui est de son sens, se trouve donc traitée en rapport avec les dimensions situationnelle et énonciative ²⁸² » qui engagent respectivement le fait de lier à la dimension topicalisante les « stratégies qui agissent sur la dimension situationnelle (par exemple pour renforcer la légitimité de parole)²⁸³ » et « la dimension énonciative à l'aide des possibilités de modalisation du langage (par exemple, la possibilité de manifester accord ou désaccord, etc.)²⁸⁴ ».

Ainsi, de ce qui précède, il apparaît que la perspective thématique mise en œuvre par Charaudeau convienne puisse dégager un mode opératoire à investir des éléments précédemment posés.

4.1.2 La thématisation

La thématisation est définie par Charaudeau (2000) comme « la façon dont est structuré le "ce dont on parle", en termes de thèmes (macro- et micro-thèmes).²⁸⁵ »

Sans calquer l'usage des macro-thèmes et micro-thèmes qu'en ont fait Charaudeau, Lochard et Soulages (1996) dans « La construction thématique du conflit en ex-Yougoslavie par les journaux télévisés français (1990-1994) » nous pensons qu'il est possible de reprendre à notre compte cette opposition fondée sur le fait que « tout "propos" résulte de l'entrecroisement entre les "systèmes de connaissance" et les "systèmes de croyance" qu'élabore le groupe social.²⁸⁶ » et que c'est ainsi que l'on traite de la « construction thématique.²⁸⁷ »

Cette construction thématique invite à structurer la thématisation en question dans une perspective relationnelle et par micro-thèmes.

Nous conservons ce mode opératoire sans nous réapproprier totalement celui qui a fait l'objet de l'analyse du conflit en ex-Yougoslavie selon des propriétés propres.

²⁸² *Ibid.*

²⁸³ *Ibid.*

²⁸⁴ *Ibid.*

²⁸⁵ CHARAUDEAU, Patrick (2000), « De la compétence situationnelle aux compétences de discours », *Actes du colloque de Louvain-la-Neuve sur Compétence et didactique des langues* [En ligne]

²⁸⁶ CHARAUDEAU, Patrick, LOCHARD, Guy, SOULAGES, Jean-Claude (1996), « La construction thématique du conflit en ex-Yougoslavie par les journaux télévisés français (1990-1994) », *Mots*, n°47, pp. 89-108

²⁸⁷ *Ibid.*

Nous tâcherons, de cibler, au sein du macro-thème qu'est le *rapport salarial*, les micro-thèmes et leurs ressorts spécifiques à partir desquels ce dernier est matérialisé en nous intéressant à la fois aux manières communes et singulières en fonction des organisations patronales.

De plus, la thématization, dans son abord, peut faire l'objet de réflexions liées à sa dimension, interlocutive ou monolocutive.

Il s'agira ici pour nous de l'aborder de manière interlocutive, à partir « des échanges qui se caractérisent par une lutte pour *justifier de son droit à la parole et pour orienter la thématization* en choisissant, introduisant ou modifiant les thèmes de l'échange.²⁸⁸ »

Nous avons posé que l'actualité économique, au sein des interviews faisant l'objet du corpus constitué, était thématized d'abord par les journalistes qui invitaient des locuteurs, légitimés à cette fin, à répondre en fonction de ces thématizations. Nous resterons vigilants à l'observation d'une éventuelle lutte dans l'imposition et la modification thématiques à l'œuvre au sein des échanges étudiés.

4.1.3 Le rhème

Le rhème vient du grec *Rhèma* qui signifie « ce qui est dit » du thème (aussi appelé « propos » ou « commentaire »), ce que l'énoncé avance de nouveau (ce que l'on note parfois par le terme « focus ») et qui en motive l'énonciation. »²⁸⁹

Le thème est donc l'objet du discours et le rhème est ce qui est dit de cet objet. Nous précisons d'ores et déjà que nous analyserons un cas particulier du rapport salarial en position de rhème qui sera déterminant dans la compréhension de cette tension entre négation et affirmation du rapport salarial, objet de ce chapitre.

4.2 Proposition-énoncé, séquence et période dialogales et argumentatives

²⁸⁸ CHARAUDEAU, Patrick (2000), *op. cit.*

²⁸⁹ ADAM, Jean-Michel (2004), *op. cit.*, p. 44

Le rapport salarial sera thématiqué aussi bien au sein de séquences que de périodes à la fois dialogales et argumentatives au sens où les définit Jean-Michel Adam (2004, 2022). C'est la raison pour laquelle nous exposons progressivement dans la foulée des éléments définitionnels de chacun de ces paramètres.

4.2.1 La proposition-énoncé

Jean-Michel Adam (2005) caractérise la « proposition-énoncé » comme l'« unité textuelle de base, effectivement réalisée et produite par un acte d'énonciation, donc comme un énoncé minimal²⁹⁰ » qu'il distingue de la « proposition » des logiciens et des grammairiens tout en conservant « de la proposition classique le lien entre un objet du discours (“sujet“ ou “thème“) et ce qui en est dit à l'aide (énoncé verbal) ou non (énoncé nominal) d'un prédicat verbal.²⁹¹»

Le rapport salarial est ainsi thématiqué au sein de cette unité textuelle de base qui est la « proposition-énoncé », laquelle comprend « trois dimensions complémentaires auxquelles s'ajoute le fait qu'il n'existe pas d'énoncé isolé²⁹² » puisqu' « un énoncé élémentaire répond à un ou plusieurs autres et/ou en appelle un ou plusieurs autres en réponse ou simple continuation.²⁹³»

Les trois dimensions sont « une dimension énonciative [B] qui prend en charge la représentation construite verbalement d'un contenu référentiel [A] et lui donne une certaine potentialité argumentative [ORarg] qui lui confère une force ou valeur illocutoire [F] plus ou moins identifiable.²⁹⁴ »

Ces éléments entrent en cohérence avec ce que nous avons avancé jusqu'à présent dans la mesure où la dimension énonciative a fait l'objet d'une attention particulière aux chapitres précédents afin de replacer les locuteurs dans les contraintes socio-historiques qui sont les leurs et le contenu référentiel dont il est objet au cours de ce chapitre est le rapport social unissant le patronat au salariat.

²⁹⁰ ADAM, Jean-Michel (2020) [2005], *op. cit.*, p. 99

²⁹¹ *Ibid.*, p. 121

²⁹² *Ibid.*, p. 102

²⁹³ *Ibid.*

²⁹⁴ *Ibid.*

La « potentialité argumentative²⁹⁵ » peut faire l'objet de précisions avec le couple *illu*sio-pouvoir symbolique que nous détaillons précédemment car elle est intrinsèquement constitutive des interventions médiatiques des porte-paroles patronaux.

De plus, les propositions-énoncés se scindent en deux catégories, elles « sont directement soumises à deux grands types de regroupements qui les font tenir ensemble.²⁹⁶ »

4.2.2 La séquence et la période

Ces ensembles sont de deux types : la séquence et la période que l'on distingue par le fait que les périodes sont des « unités textuelles faiblement typées²⁹⁷ » alors que les séquences sont « des unités plus complexes et typées.²⁹⁸ »

Jean-Michel Adam avance qu'une séquence est une structure, « un réseau relationnel hiérarchique²⁹⁹ » dont « les parties [sont] reliées entre elles et reliées au tout qu'elles constituent.³⁰⁰ » En ce sens, la séquence est une « entité relativement autonome, dotée d'une organisation interne qui lui est propre et donc en relation de dépendance-indépendance avec l'ensemble plus vaste dont elle fait partie (le texte).³⁰¹ »

Cette organisation interne relève « d'agencements préformatés de propositions³⁰² » de divers types : narratif, descriptif, explicatif, argumentatif et dialogal. Quant aux périodes, elles sont également narratives, descriptives, explicatives, argumentatives ou dialogales mais sont « d'amplitude potentiellement moins grande que les séquences³⁰³ » et se distinguent de celles-ci dans la mesure où elles ne sont pas autant structurées.

Les thématisations qui nous intéressent émergeront nécessairement dans l'un de ces cadres et il semble pertinent, afin d'en saisir pleinement les propriétés au cours de l'analyse, de

²⁹⁵ *Ibid.*

²⁹⁶ *Ibid.*, p. 191

²⁹⁷ *Ibid.*

²⁹⁸ *Ibid.*

²⁹⁹ *Ibid.*

³⁰⁰ *Ibid.*

³⁰¹ *Ibid.*

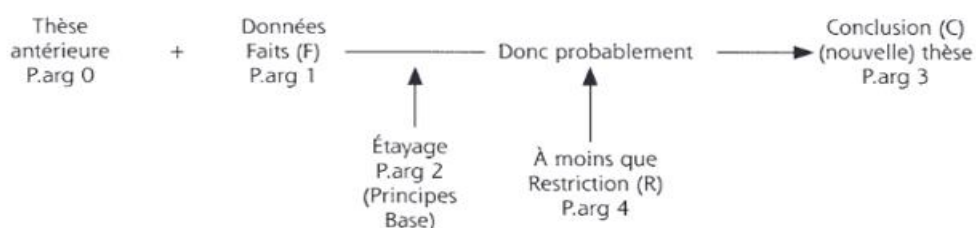
³⁰² *Ibid.*

³⁰³ *Ibid.*

focaliser une attention spécifique aux séquences et périodes argumentatives et dialogales compte tenu des propriétés de notre corpus objet d'étude.

4.2.2.1 Séquence et période argumentatives

Nous nous intéresserons particulièrement, au cours de notre analyse des thématisations du rapport salarial, aux séquences et périodes argumentatives. Adam (2005) définit schématiquement la séquence argumentative de la manière suivante :



304

La séquence argumentative telle que définie par Jean-Michel Adam – à la suite de Ducrot (1980) et Moeschler (1985) - est nécessairement dialogique dans la mesure où le premier élément structural de celle-ci est la reprise ou un positionnement vis-à-vis de la thèse antérieure à partir de laquelle s'ensuit un étayage des arguments mettant en avant une thèse, le tout ordonné par des connecteurs logiques. L'ordre posé n'est pas exclusif et la séquence argumentative peut prendre d'autres formes si tous ces éléments structuraux sont réunis.

Selon Adam, la séquence argumentative peut être subdivisée en deux niveaux : justificatif où « la stratégie argumentative est dominée par les connaissances rapportées³⁰⁵ » ; dialogique ou contre-argumentatif où « la stratégie argumentative vise une transformation des connaissances³⁰⁶ ».

La période argumentative, par définition, sera moins structurée et partagera certains éléments de la séquence argumentative sans pour autant devoir tous les partager.

4.2.2.2 Séquence et période dialogales

³⁰⁴ *Ibid.*, p. 219

³⁰⁵ *Ibid.*

³⁰⁶ *Ibid.*

S'appuyant, à la suite d'Erving Goffmann, sur une perception de l'interview comme relevant d'une « transmutation de la conversation », Jean-Michel Adam (2005) avance l'idée qu'il est tacite que le lecteur sache que l'interview n'est pas la retranscription telle qu'elle de l'oral et définit la séquence dialogale à partir des critères que nous avons déjà posés au chapitre 2, à savoir que l'on trouvera des séquences phatiques d'ouverture et de fermeture de l'échange et des séquences transactionnelles qui en constitueront le corps.

Nous avons mis en exergue l'absence de séquences phatiques dans le corpus, objet d'étude, duquel nous avons évacué les propriétés paratextuelles et péri-textuelles pour n'en conserver que le corps. Ce choix méthodologique nous condamne à l'analyse de périodes dialogales et nous permet par la sorte de focaliser notre attention différemment quant aux thématisations à l'œuvre.

Maintenant que nous avons clarifié ce point en vue d'analyser des périodes dialogales, nous allons dès à présent à présent procéder à leur analyse.

4.3 La négation totale du rapport salarial

Parmi les formes de thématisation du rapport salarial explorées au sein du corpus objet d'étude, la plus récurrente d'entre elles est l'effacement de ce rapport social au profit d'une construction thématique de la défense de l'entreprise et des entreprises. Cet effacement que nous considérons comme une *négation totale du rapport salarial*, par opposition à des formes de *négation partielle* ou *atténuations du rapport salarial* à venir, se structure via deux pôles. Ces pôles sont d'une part les formes partagées de cette négation totale par les différentes organisations patronales et d'autre part les formes différenciées de celles-ci, c'est-à-dire les formes spécifiques et respectives qui singularisent chacune des organisations patronales dans la négation de ce rapport social. L'analyse de ce paramètre thématique sera, de la même façon, scindée en deux : formes partagées ; formes différenciées.

Pour clarifier le vocabulaire déployé, nous investirons dans l'analyse les propriétés thématiques conceptuelles abordées précédemment en vue de percevoir le rapport salarial comme le macro-thème et la négation totale du rapport salarial comme l'un des micro-thèmes constitutifs de ce macro-thème.

Nous considérerons, au même titre, l'autre forme de négation du rapport salarial, négation partielle ou atténuation comme un micro-thème . Il s'agira, à chaque occasion, d'analyser au sein de ces micro-thèmes, les tendances partagées et différenciées.

4.3.1 Les formes partagées : captation et homogénéisation de l'entreprise/des entreprises

Les formes partagées de la négation totale du rapport salarial s'articulent autour d'une double homogénéisation : celle de l'entreprise comme entité autonome ayant ses propres intérêts et celle des entreprises comme entités multiples ayant des intérêts communs. Nous tâcherons de montrer ce partage en focalisant notre attention sur chacune des organisations patronales en sélectionnant des échantillons qui recouvrent l'étendue, par organisation patronale au cours de la période recouverte, de ce paramètre commun.

Nous aborderons cette perspective avec l'idée d'un transfert, ou plutôt, d'une captation de l'entreprise et des entreprises des intérêts hétérogènes défendus par les partenaires sociaux. Nous avançons d'ores et déjà que le lemme nominal « entreprise » est celui qui contient le plus d'occurrences au sein de notre corpus objet d'étude avec, au total, 1933 occurrences. Respectivement, « entreprises » dans sa flexion plurielle apparaît comme le substantif le plus fréquent avec 1237 occurrences et « entreprise » apparaît à 696 reprises.

Pour donner un ordre de comparaison, les lemme « patron » et « patronat » totalisent 291 occurrences, si nous additionnons le lemme « chef » - qui apparaît le plus souvent avec le complément du nom « d'entreprise »- et ses 233 occurrences ainsi que le lemme « employeur » et ses 79 occurrences nous totalisons, pour ces trois lemmes, 603 occurrences dans notre corpus objet d'étude quant aux substantifs qui partagent le même trait sémantique marquant une position définie juridiquement au sein du rapport salarial.

Nous tâcherons de montrer que cette négation du rapport salarial est partagée par l'ensemble des locuteurs qui constituent notre corpus objet d'étude. Nous procéderons à l'observation des résultats, organisation patronale par organisation patronale, en montrant chronologiquement que la négation totale du rapport salarial constitue un invariant du discours des représentants patronaux. Nous focaliserons, lors des exemples pris, notre attention sur le premier et le dernier locuteur de chaque organisation patronale en indiquant les annexes vers

lesquelles se diriger et tâcherons d'étudier d'autres exemples concernant l'entièreté des locuteurs non cités.

4.3.1.1 La négation totale du rapport salarial des représentants du CNPF-Medef

Le premier porte-parole du CNPF présent dans notre corpus objet d'étude est François Perigot. La première interview récoltée date de 1987 paru dans *Le Monde* et débute par la question suivante : « Quel constat faites-vous de la situation des entreprises à l'heure actuelle et pensez-vous que le redressement économique soit une chose acquise ?³⁰⁷ ». Le thème en relation avec cette question est la situation des entreprises. La question est ainsi thématiquement orientée non pas sur la situation des chefs d'entreprise mais sur les entreprises. Cela marque l'absence du rapport salarial qui n'apparaît pas en tant que tel. Les trois premières phrases de la réponse apportée par François Perigot relèvent d'une période argumentative et la troisième nous intéresse particulièrement :

« La situation générale s'améliore. Beaucoup d'indicateurs redeviennent meilleurs : ce sont ceux qui annoncent l'avenir et non ceux qui reflètent les erreurs du passé. L'entreprise a pleinement joué son rôle dans cette amélioration. »

Ce fragment n'est marqué par aucun connecteur logique mais nous pensons néanmoins qu'elle constitue une période argumentative et que la ponctuation joue un grand rôle dans celle-ci. La première phrase marque la prémisse du constat général et généralisant que la situation en cours « s'améliore » pour les entreprises. L'argument constitutif de la deuxième phrase en est l'existence de « beaucoup d'indicateurs » qui « redeviennent meilleurs » n'est pas explicité au cours de l'interview bien que ces indicateurs « annoncent l'avenir » ce qui constitue un positionnement ouvert, critiquable et une réponse fictive. A ce sujet, nous pensons spécifiquement et par symétrie aux porte-paroles d'organisations syndicales de travailleurs, qui affirmeraient le contraire.

La dernière phrase, conclusive, thématise le rapport salarial puisqu'elle engage une homogénéisation de l'entreprise en tant que telle, en oblitérant toutes distinctions existantes à l'intérieur et à l'extérieur de celle-ci. Cette homogénéisation de l'entreprise thématisée opère par le rhème que celle-ci a « pleinement joué son rôle » dans l'amélioration de la situation

³⁰⁷ 1987_09_11_Perigot_Le Monde

susmentionnée. Nous pensons que ce premier échantillon constitue la marque, dès l'interview initiale de notre corpus objet d'étude, d'une forme de négation totale du rapport salarial via le processus d'homogénéisation de l'entreprise visant à la placer comme une entité actrice.

Le thème premier de cette période argumentative n'est pas le rapport salarial mais ce dernier apparaît comme un élément thématique lors de la dernière phrase du fragment sélectionné ce qui constitue, selon nous, un paramètre important dans la manière de percevoir et de donner à percevoir les rapports sociaux qui relèvent d'une vision, ici, d'un effacement de ces derniers. Le second échantillon choisi concerne le représentant actuel du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux et est issu d'une interview parue dans le journal *La Provence* en 2019 au cours de laquelle le porte-parole répond à la question suivante : « Un mot sur le Brexit : vous êtes inquiet ?³⁰⁸ » :

« Oui, car nous ne sommes pas préparés. Plusieurs dizaines de milliers d'entreprises exportent en Grande-Bretagne et si le Brexit est dur, alors ce sera un grand désordre. Mais il ne durera que quelques mois et on s'adaptera. C'est comme le capitalisme : 2019 sera difficile, mais l'entreprise s'adapte à tout. »

Le thème premier, celui de la question, concerne le Brexit et l'inquiétude qui lui serait lié. La réponse apportée constitue une période argumentative se concluant par la phrase « C'est comme le capitalisme : 2019 sera difficile, mais l'entreprise s'adapte à tout. » où le rapport salarial est thématique dans sa négation totale avec un processus d'homogénéisation de l'entreprise similaire à l'échantillon précédent. A cela s'ajoute le fait que le verbe « s'adapter » présent dans cette phrase engage également une vision active de l'entreprise, au même titre que la collocation de l'exemple précédent « jouer un rôle », où l'entité homogénéisée agit et où les porte-paroles du patronat se font également porte-paroles de l'entreprise actrice de ses propres faits.

Nous précisons à cet effet, en ce qui concerne le cas spécifique du lexique utilisé dans ce fragment, que Barbara Stiegler dans son analyse de la doctrine philosophique du capitalisme néolibéral portée dans *S'adapter* (2019) avance l'idée que le verbe éponyme synthétise une part fondatrice de celle-ci et retrouver ce verbe au cœur du rapport salarial thématique dans sa négation totale est, selon nous, révélateur du degré d'ancrage non pas seulement de l'économie néolibérale mais de la philosophie néolibérale au sein de la représentation patronale.

³⁰⁸ 24_01_2019_Bézieux_La Provence

Si nous additionnons les occurrences des lemmes « dérégulation », « déréguler », « libéralisation », « libéraliser », « privatisation », « privatiser » des caractéristiques économiques D-L-P évoquées au chapitre 1 (Dérégulation-Libéralisation-Privatisation) au sein de notre corpus on totalise 1 occurrence pour « déréguler », aucune pour dérégulation, 5 occurrences pour « libéralisation », aucune pour « libéraliser » et 5 pour « privatisation », aucune pour « privatiser ». Soit, au total, 11 occurrences pour le triptyque qui régit le mode de régulation actuel du capitalisme.

A titre de comparaison, nous totalisons 30 occurrences du lemme « adaptation » et 68 du lemme « s'adapter ». Soit, au total, 98 occurrences des lemmes adaptation/s'adapter contre 14 des lemmes : dérégulation/déréguler ; libéralisation/libéraliser ; privatisation/privatiser.

Ainsi, nous comprenons par cet échantillon que la thématization du rapport salarial opère également et nécessairement au travers des caractéristiques spécifiques au mode de régulation du capitalisme mais qui ne sont pas données préalablement et qu'il faut mettre en relation afin de les interpréter et d'en interpréter les enjeux.

La matérialité discursive de l'entreprise générique et homogène s'accompagne d'une vision active de celle-ci, agissante, et nous pouvons nous référer ici à la notion de *puissance d'agir* qui est développée, dans une perspective spinoziste, par Frédéric Lordon (2010) dans *Capitalisme, désir et servitude* où il soutient que le rapport salarial tient en la captation patronale des puissances d'agirs salariales. C'est ainsi que Frédéric Lordon pose, tout d'abord, que cette captation constitue l'essence du rapport salarial : « faire entrer des puissances d'agir tierces dans la poursuite de son désir industriel à soi, voilà l'essence du rapport salarial.³⁰⁹ »

De plus, liées au mode de régulation actuel du capitalisme, « elle veut [l'entreprise néolibérale] l'indistinction de l'individu d'avec elle-même sous le critère du désir et des tendances, en d'autres termes la pleine coïncidence.³¹⁰»

Nous retrouvons cette perspective dans la négation totale du rapport salarial à partir de « l'entreprise » défendue où la coïncidence entre des individus composant le collectif entrepreneurial -soumis à des rapports sociaux intrinsèques à ce collectif- et le patronat est matérialisée discursivement. La négation totale du rapport salarial via la défense de

³⁰⁹ LORDON, Frédéric (2010), *op. cit.*, p. 19

³¹⁰ *Ibid.*, p. 107

« l'entreprise » revêt, selon nous, ces aspects principaux de captation des puissances d'agir cristallisée au sein de cette entité homogène qu'est l'entreprise.

Afin d'établir le lien entre les éléments avancés au chapitre 2, les paramètres que nous posons conduisent provisoirement à penser qu'une extension méthodologique quant à l'analyse thématique de tout rapport social pourrait faire l'objet d'une première lecture dichotomique affirmation/négation du rapport social thématisé ; ce qui nécessiterait ensuite une investigation à partir des spécificités liées au rapport social en question.

Cette perspective se vérifie également avec la mise en avant de la flexion plurielle «les entreprises ». A cet égard nous pouvons présenter les fragments suivants où nous trouvons cette forme sans modifieur adjectival les qualifiant – nous réservons à une présentation ultérieure la particularité spécifique de certaines entreprises.

Ainsi nous pouvons proposer deux fragments:

Les entreprises embauchent. Entre le 1er juillet 1994 et le 30 juin 1995, elles ont créé 210 000 emplois. [...] ³¹¹ ;

[...]. Je le répète, notamment parce que ce seront les entreprises qui seront à la manœuvre, mais je trouve qu'on ne parle pas assez du financement de la transition écologique : il n'y aura pas de transition douce ! [...] ³¹²

Au sein du premier fragment il est mis en avant que ce sont « les entreprises » qui agissent de manière à « embaucher », à « créer 210 000 emplois » et dans le second celles-ci « seront à la manœuvre ». Apparaissant au singulier ou au pluriel, lorsque le rapport salarial est thématisé via le lemme « entreprise », sans adjectif qualificatif, celui-ci est nié totalement de telle manière que cette/ces entité(s) soient homogènement actrices.

Nous illustrons brièvement avec des fragments courts que cette perspective est partagée par l'ensemble des représentants patronaux du CNPF-Medef. Nous exposons à cet effet dans l'ordre chronologique :

[...] Mais aucune entreprise n'a le droit d'accepter un sacrifice qui la fasse mourir.[...] ³¹³ .

³¹¹ 1995_10_04_Perigot_Le Monde

³¹² 2022_03_24_Bézieux_Le Figaro

³¹³ 1997_07_23_Gandois_Le Monde

Cet exemple est le seul formulé par Jean Gandois où nous trouvons la forme singulière « entreprise » et homogénéisée qui met en avant le côté vitaliste de celle-ci.

« Les entreprises, dans leur grande majorité, veulent que l'euro se fasse. [...] »³¹⁴

Cet autre exemple met en avant une volonté propre et partagée des « entreprises » - nous réservons l'analyse des modalités au chapitre suivant.

Si l'entreprise a le sentiment que ses résultats sont pérennes, il faut qu'elle fasse de la hausse de salaires [...] »³¹⁵

Nous retrouvons ici, via une période non pas argumentative mais explicative amenée par la structure « Si + il faut que » la capacité et la maîtrise de « l'entreprise » à pouvoir agir, en fonction des résultats et mettre en place une « hausse de salaires ».

Cet exemple permet de mettre en évidence le fait qu'il n'y a pas seulement des périodes et séquences argumentatives au sein des propos tenus et scripturalisés dans les interviews des porte-paroles patronaux mais également, dans une moindre mesure, des périodes et séquences explicatives. Ainsi nous pouvons proposer un extrait de la sorte produit par Laurence Parisot où celle-ci avance que :

L'entreprise n'est pas le lieu ni l'enjeu de l'affrontement politique : elle est le moteur de la création de richesse, et la France souffre de ne pas en créer assez.³¹⁶

Dans ce fragment, Laurence Parisot évacue le rapport salarial en dépolitisant la question de l'entreprise considérant que celle-ci ne constitue pas « l'enjeu de l'affrontement politique ». Nous renvoyons ici à l'hétéronomie exercée par le champ économique sur le champ de l'entreprise exposée précédemment qui trouve une synthèse provisoire avec ce qu'avance Michel Offerlé (2021) dans *Ce qu'un patron peut faire* que « le capitalisme comme seul mode de production macro-économique pensable pour produire des richesses est au niveau macro-économique ce que l'entreprise -notion basique et plutôt utilisée par les chefs d'entreprises de terrain -est au niveau micro-économique.³¹⁷ »

³¹⁴ *Ibid.*

³¹⁵ 2005_03_15_Seillière_Le Monde

³¹⁶ 2007_01_25_Parisot_Le Figaro

³¹⁷ OFFERLÉ, Michel (2021), *Ce qu'un patron peut faire*, Paris : Gallimard, p. 290

L'entreprise comme niveau micro-économique du capitalisme constitue l'enjeu d'affrontement politique dans la mesure où ce sont d'abord les gouvernements élus au travers des mécanismes d'État qui administrent la question économique, tel que nous l'avons posé au chapitre 1. Dans le fragment de Laurence Parisot, l'entreprise homogène est l'actrice de la création économique et nous retrouvons une fois de plus cette perspective partagée par d'autres représentants patronaux.

Avant d'aborder les similitudes entre le CNPF-Medef et la CGPME-CPME concernant les formes de négation totale du rapport salarial, il est important de préciser que ce que nous posons n'est pas nécessairement valable lorsque l'entreprise et les entreprises sont en position de rhème, et c'est la raison pour laquelle nous portons l'analyse sur l'entreprise et les entreprises comme thème et excluons, pour le moment, ces dénominations en leur place de rhème.

Provisoirement, nous posons que suite à l'analyse de plusieurs porte-paroles du CNPF-Medef, la négation totale du rapport salarial repose sur une homogénéisation de l'entreprise et des entreprises qui relève d'une captation des différentes puissances d'agir et des intérêts divergent pour les transmuter en intérêts convergents.

Nous précisons que nous ne calquons pas cette captation des puissances d'agir que nous analysons à la suite de ce qu'a posé Frédéric Lordon sur la théorie de l'agentivité telle que la développe Noémie Marignier (2015) qui s'intéresse aux puissances d'agir dans les discours à partir des théories de Butler (2004) et Duranti (1994, 2004) notamment.

Cette captation qui conduit à la négation totale du rapport salarial constitue, en première analyse, un processus discursif protéiforme. Tout d'abord, celle-ci repose sur une vision active et actrice de l'entreprise et des entreprises. De plus, nous notons que cette forme de négation du rapport salarial peut fonctionner sur le ressort de la dépolitisation. Action et dépolitisation semblent constituer deux pôles qui ressortent de ce processus d'homogénéisation de l'entreprise et des entreprises. Ces éléments provisoirement conclusifs nous servent de points de comparaison afin de prêter une attention spécifique à la négation totale du rapport salarial chez les représentants de la CGPME-CPME et UPA-U2P.

4.3.1.2 La négation totale du rapport salarial des représentants de la CGPME-CPME

Sans doute est-il important pour nous de préciser que la négation totale du rapport salarial n'est thématifiée que sous sa forme singulière de *l'entreprise* uniquement de la part du

représentant actuel de la CPME, François Asselin. Dans les productions discursives des autres porte-paroles, l'entreprise thématifiée de manière homogène comme entité captatrice des puissances d'agir n'apparaît pas. En revanche, la négation totale via la flexion plurielle *les entreprises* est matérialisée chez trois des quatre représentants, alors qu'elle est absente chez Jacques Freidel (2000-2002).

La négation totale du rapport salarial est thématifiée via *l'entreprise* chez François Asselin à plusieurs reprises. Nous avons sélectionné l'échantillon suivant datant de 2021 répondant à une relance sur le pass sanitaire : « Vous voulez vous défaire de votre responsabilité... »

Ce à quoi le président de la CPME a répondu :

[...] Ce n'est pas à l'entreprise de se substituer à la responsabilité de l'État.³¹⁸

Où nous retrouvons l'entreprise active et homogénéisée.

La première forme de thématification de négation totale du rapport salarial qui apparaît via la forme plurielle « les entreprises » dans les discours des porte-paroles de la CGPME-CPME a été matérialisée en 1999 via le journal *Sud Ouest* répondant à la question suivante : « A quoi attribuez-vous le rôle pilote des PME dans la création d'emplois ?³¹⁹ »

[...] Elle posera en particulier de graves problèmes d'organisation dans les entreprises, notamment petites et moyennes, accroîtra leurs frais généraux et risque d'entraîner d'importantes destructions d'emplois et même des disparitions d'entreprises. Les entreprises ne s'y sont pas trompées puisqu'il n'y a eu que 3 818 accords d'entreprises signés dans le cadre de la loi du 13 juin 1998 alors que l'UNEDIC recense 1 452 243 établissements occupant au moins un salarié au 31 décembre 1997.

Invité à répondre sur les PME, Lucien Rebuffel ne fait pas uniquement référence aux petites et moyennes entreprises mais à toutes en poussant son affirmation jusqu'à gommer les divergences entre ces entreprises de manière à les rendre homogènes en avançant un choix effectué de leur part ayant conduit au fait que celles-ci « ne s'y sont pas trompées ». Il apparaît ainsi de manière systématique que la négation totale du rapport salarial est matérialisée depuis le premier représentant de la CGPME-CPME de notre corpus jusqu'au dernier puisque le président actuel de la CPME a utilisé le même processus discursif.

³¹⁸ 2021_12_20_Asselin_Le Figaro

³¹⁹ 1999_06_04_Rebuffel_Sud Ouest

La négation totale du rapport salarial traverse le discours de l'ensemble des représentants patronaux de la CGPME-CPME. Néanmoins, nous observons deux différences essentielles dans la matérialisation de ce micro-thème en comparaison avec les porte-paroles des CNPF-Medef.

La première est que l'*entreprise* homogène et active n'est matérialisée que par le président actuel, ce que nous percevons comme une évolution dans les discours de la CGPME-CPME puisque la CPME partage aujourd'hui ce trait commun avec le Medef. La deuxième différence que nous notons est que la négation totale du rapport salarial ne fonctionne pas sur le ressort de la dépolitisation qui est, cela reste à vérifier avec les porte-paroles de l'UPA-U2P, provisoirement l'attribut spécifique au CNPF-Medef participant à la construction thématique de ce type de négation du rapport salarial.

4.3.1.3 La négation totale du rapport salarial des représentants de l'UPA-U2P

L'entreprise homogénéisée n'apparaît, tardivement, qu'une seule fois dans le sous-corpus des interviews de l'UPA-U2P, en 2019 avec l'ancien président de l'U2P Alain Griset qui, répondant à la question : « Avez-vous un message par rapport à l'Etat ?³²⁰ » affirmait :

Nous demandons plus de souplesse de la part de l'Etat vis-à-vis des entreprises, notamment par exemple en cas de paiement d'arriérés ou de difficultés de trésorerie, pour qu'enfin l'on puisse appliquer cette formule que nous portons : l'entreprise, elle n'est pas fautive, par principe, elle est utile ! [...]

Dans ce seul échantillon, l'homogénéisation de l'entreprise comme entité captatrice des puissances d'agir salariale et patronale opère ici via une vision de « l'entreprise » active car « utile ». La négation totale du rapport salarial sous la flexion plurielle *les entreprises* n'apparaît pas en tant que tel dans ce sous-corpus. Nous concluons que le partage de ce type de négation est bien plus faible de la part des présidents successifs de l'UPA-U2P.

4.3.1.4 Bilan du partage de la négation totale du rapport salarial

L'homogénéisation de l'entreprise et des entreprises comme entités captatrices des puissances d'agir salarial et patronal opère de manière prédominante via les discours des

³²⁰ 2019_11_06_Griset_Le Berry_Républicain

représentants du CNPF-Medef qui représentent les patrons des grandes entreprises. Très On peut préciser qu'elle est présente de manière récurrente, également, dans les discours des présidents successifs de la CGPME-CPME. Toutefois, ce procédé n'apparaît pas dans la perspective d'une dépolitisation de l'entreprise, dépolitisation pouvant être à l'œuvre chez les représentants du CNPF-Medef. Concernant les présidents successifs de l'UPA-U2P, ce micro-thème que constitue la négation totale du rapport salarial via l'homogénéisation de l'entreprise ou des entreprises n'est partagée que dans une interview récente et à une seule reprise.

D'une part, nous percevons ce partage comme l'effet de la position défendue qui vise à homogénéiser les intérêts patronaux et salariaux via la captation de ceux-ci par l'entreprise ou les entreprises comme entités dénuées de rapports sociaux. D'autre part, nous percevons le déséquilibre de ce partage comme un indicateur des différences qui existent, au sein du champ des organisations patronales, dans la défense des mandants.

Nous allons explorer plus précisément cette perspective avec les formes différenciées de la négation totale du rapport salarial qui cherchera à montrer que le déséquilibre de ce partage s'accompagne d'un fort processus de différenciation des types d'entreprises mis en avant. Il s'agira donc de mettre en avant l'entreprise ou les entreprises comme entités mais, cette fois-ci, ces entités seront précisées via des compléments du nom ou des adjectifs qui les mettront en opposition avec d'autres types d'entreprises eux aussi précisés. La thématization du rapport salarial opérera ainsi via un processus discursif similaire mais pas identique.

4.3.2 Les formes différenciées : les prises de position scalaires

Les formes différenciées de négation totale du rapport salarial peuvent être abordées sous le prisme de la scalarité telle que définie par Pascale Hadermann, Michel Pierrard et Dan Van Raemdonck (2010) qui soutiennent que « le concept “ scalarité ” ou “ la qualité d'être scalaire ” dénoterait alors la propriété de référer à ou de constituer une suite de degrés hiérarchisés.³²¹ » à la suite du TLFi qui indique que « l'adjectif “ scalaire ” se dit de ce “ qui constitue une échelle des grandeurs ou des degrés ”, l'échelle étant définie à son tour comme “ une série, suite

³²¹ HADERMANN, Pascale, PIERRARD, Michel, VAN RAEMDONCK, Dan (2010), « La scalarité dans tous ses aspects », *Langue française*, vol. 165, n°1, pp. 3-15

continue ou progressive de degrés, de niveaux constituant une hiérarchie dans un domaine donné ». ³²²»

Comme nous allons le voir dans les pages suivantes, les formes différenciées de négation totale du rapport salarial sont matérialisées à partir d'une différence d'échelle des grandeurs. Il ne s'agira plus d'homogénéiser une entité mais d'homogénéiser certaines entités en les opposant à d'autres d'échelle différente. C'est la raison pour laquelle, en plus de saisir les contours du macro-thème qu'est le rapport salarial, appréhender ces formes différenciées comme des prises de position scalaires permet de confirmer de manière discursive une caractéristique majeure dans la compréhension du champ des organisations patronales, à savoir la domination symbolique du CNPF-Medef sur les autres organisations patronales.

En cohérence avec la mesure du nombre d'interviews produits et en cohérence avec ce que nous avons posé quant aux formes partagées de la négation totale du rapport salarial, nous tâcherons de montrer que le CNPF-Medef est dominant, dans sa représentation, quant aux prises de position effectuées. Nous essayerons autant que possible de mettre en œuvre une démarche descendante en nous intéressant tout d'abord aux formes spécifiques de négation totale du CNPF-Medef afin de tendre progressivement à l'analyse de l'UPA-U2P en passant par la CGPME-CPME.

4.3.2.1 Le CNPF-Medef et l'opposition des entreprises françaises versus les entreprises étrangères

La forme différenciée de la négation totale du rapport salarial matérialisée par le CNPF-Medef consistera en l'instauration d'un clivage récurrent au sein de leurs discours qui est celui des entreprises françaises versus les entreprises étrangères. Nous percevons ce clivage comme prenant part à un ensemble scalaire dans la mesure où une différence d'échelle significative est mise en avant, l'échelle nationale en opposition à l'échelle internationale. C'est dans cette veine rhétorique que s'inscrit le premier représentant du CNPF, François Perigot qui affirme que :

[...] Les entreprises françaises ne sont pas assez conquérantes, et les européennes non plus
[...] En fait, nous perdons des parts de marché car l'économie mondiale se développe plus

³²² *Ibid.*

vite que la nôtre. Dans le Sud-Est asiatique, l'Europe représente 11,9 % des importations, les Etats-Unis 14,4 % et le Japon 29,6 %.³²³

La thématization des entreprises françaises conduit à leur homogénéisation et à leur opposition vis-à-vis des entreprises des « États-Unis » et du « Japon ». Cette thématization reprise dans la phrase suivante par l'embrayeur spécifique « nous » survient aussitôt après la question suivante : « Que faites-vous pour la croissance au moment où la consommation est en panne et l'investissement en berne ? » dans laquelle les entreprises françaises n'étaient pas thématisées. Le clivage entreprises françaises versus entreprises étrangères est posé par le président du CNPF d'alors et les entreprises françaises apparaissent moins puissantes que les entreprises étrangères.

Ce clivage est partagé par le successeur de Perigot, Jean Gandois qui, face à la question suivante posée sur les prémices monétaires : « Alors finalement tout va bien. Le CNPF ne peut être que satisfait. Les PME ne vont pas souffrir et l'euro devrait se faire ?³²⁴ » a répondu :

[...] Nos entreprises se battent contre leurs concurrents des autres pays. Ce qui compte, ce sont les moyens dont disposent nos adversaires. Les groupes industriels français ont en moyenne une rentabilité inférieure de moitié à celle de leurs grands concurrents.³²⁵

Le syntagme nominal composé de l'embrayeur « nos » et du substantif « entreprises » constitue le thème de la phrase et nous comprenons avec le rhème « se battent contre leurs concurrents des autres pays » que l'embrayeur est spécifique à la France et aux entreprises françaises. Cela nous est confirmé lors de la dernière phrase de cette période où nous retrouvons « les groupes industriels français » thématisés. Nous sommes à nouveau confrontés à une homogénéisation des entreprises françaises et à leur opposition vis-à-vis des entreprises étrangères, ici des « concurrents des autres pays » et nous retrouvons une vision des entreprises françaises moins puissantes que leurs concurrentes. Ce clivage est également à l'œuvre chez Ernest-Antoine Seillière qui succèdera à Jean Gandois et qui affirme que :

Le Mouvement des entreprises de France et c'est une tâche difficile aura gagné lorsque la société française sera heureuse et fière de faciliter la réussite de ses entreprises, seule manière de créer de l'emploi, et d'assurer la progression de notre expansion dans l'Europe qui se met en place.³²⁶

³²³ 1996_12_03_Perigot_Le Monde

³²⁴ 1997_07_23_Gandois_Le Monde

³²⁵ *Ibid.*

³²⁶ 1998_12_12_Seillière_Le Figaro

Dans cette période argumentative, la réussite des entreprises françaises est d'abord en position de rhème puis constitue le thème de la seconde moitié de la phrase à partir de « seule manière de créer de l'emploi ». L'expansion dans l'Europe des entreprises françaises marque implicitement l'opposition de celle-ci vis-à-vis des autres entreprises européennes. Nous retrouvons donc ici encore l'homogénéisation des entreprises françaises qui n'apparaissent pas, dans ce cas précis, en position défavorable vis-à-vis des autres entreprises européennes. En revanche, nous conservons de la part des représentants du CNPF-Medef une échelle de comparaison hiérarchique entreprises françaises et entreprises étrangères.

Cette forme différenciée de négation totale du rapport salarial qui est propre au CNPF-Medef dans sa récurrence est confirmée chez Laurence Parisot qui soutient que :

Les marges des entreprises françaises sont à un "plus bas" historique. Le taux de marge brute a été de 28,6 % en 2011, contre plus de 40 % pour les entreprises allemandes.³²⁷

La thématization des entreprises françaises opère au travers de leurs marges plus faibles que celles des entreprises allemandes. Nous retrouvons l'homogénéisation des entreprises françaises et la vision moins puissante de celles-ci en comparaison avec des entreprises étrangères, en l'occurrence allemandes. Cette forme différenciée de négation totale du rapport salarial qui consiste en la thématization des entreprises françaises via un clivage instauré avec celles étrangères semble rendre dominante une sorte d'infériorité française, apparaissant comme moins puissante. Cette perspective est attestée chez le successeur de Laurence Parisot, Pierre Gattaz qui soutient que :

Les entreprises françaises rencontrent toujours un problème de compétitivité. Les marges sont à 29 %. Avec le pacte de responsabilité, on peut espérer 33 % d'ici à 2017. En Allemagne, les marges s'élèvent à 41 %.³²⁸

Pierre Gattaz compare également les entreprises françaises thématizadas avec les entreprises allemandes et avance un « problème de compétitivité » des entreprises françaises. Tous les traits caractéristiques du fragment précédent de Laurence Parisot sont valables pour cette période matérialisée par Pierre Gattaz. Enfin, le dernier président du Medef objet de notre étude, Geoffroy Roux de Bézieux, lors d'une période transactionnelle avec la relance « On entend cela dans la majorité... » a répondu :

³²⁷ 2012_08_28_Parisot_Le Monde

³²⁸ 2015_07_28_Gattaz_Le Figaro

Et c'est dommage. Que se passe-t-il quand on relance comme on l'a fait après les gilets jaunes ? Les Français épargnent et si la consommation repart avec un outil productif non compétitif, ce sont les usines étrangères qui, comme en 1981, en profitent. Personne ne veut cela.³²⁹

La spécificité de la thématization des « usines étrangères » de la part de Geoffroy Roux de Bézieux est que celle-ci instaure un clivage diachronique. Et ce, à la différence des autres thématizations mises en avant qui mettent en avant un cadre temporel plutôt synchronique entre les entreprises françaises et les entreprises étrangères. Néanmoins, nous retrouvons les caractéristiques communes aux autres représentants du CNPF-Medef concernant le micro-thème de la négation totale du rapport salarial. Cette prise de position scalaire est spécifique au CNPF-Medef et opère d'une part par l'homogénéisation des entreprises françaises et d'autre part par l'instauration d'un clivage avec les entreprises étrangères qui apparaissent supérieures quant à leur *puissance d'agir*.

4.3.2.2 La CGPME-CPME : les petites et moyennes entreprises versus les grandes entreprises

La forme différenciée de la négation totale du rapport salarial repose, de la part des représentants de la CGPME-CPME, sur le clivage opposant les petites et moyennes entreprises versus les grandes entreprises. Cette opposition n'est pas posée frontalement dans les trois interviews de Lucien Rebuffel mais nous détachons une référence explicite à la *petite entreprise* qui marque une opposition implicite vis-à-vis des autres types d'entreprise. Nous postulons à cet effet que l'adjectif épithète « petite » est implicitement porteur de cette opposition dans la mesure où elle est explicitement matérialisée chez tous les successeurs de Lucien Rebuffel. La question portée sur une grève des transports en commun alors en cours à Paris :

Les patrons sont en général compréhensifs, mais cela entraîne des commandes non honorées, des factures impayées, des livraisons qui ne se font pas... Un tas de problèmes qu'il est cependant impossible de chiffrer. Mais, pour une petite entreprise dont la marge est très faible, cela peut entraîner un dépôt de bilan. Et si une meurt, c'est un jeu de dominos, d'autres s'écroulent !³³⁰

Le micro-thème de la négation totale du rapport salarial apparaît dans cette séquence après une affirmation du rapport salarial par l'évocation des « patrons » et des « salariés ». Ce

³²⁹ 2019_10_16_Bézieux_Libération

³³⁰ 1998_09_29_Rebuffel_Le Parisien

type d'enchaînement phrastique constitue un cas complexe de progression textuelle du corpus objet d'étude où, dans une même période, nous pouvons être confrontés à ce type de cotexte. Nous y voyons un enchaînement de deux types de thématization du rapport salarial, une affirmation puis négation. Concernant les autres représentants patronaux, nous renvoyons tout d'abord à Jacques Freidel qui, par exemple, affirme que :

[...] Les PME pèsent d'un poids dans le tissu économique qui n'est plus à démontrer. Sur les dix dernières années, nous avons créé 1.300.000 emplois. Sur les vingt dernières années, c'est le double, avec 2.700.000 emplois, alors que les grandes entreprises en ont perdu près de 600.000. Cette contribution ne doit pas être sous-estimée. On fait vivre la France.³³¹

Dans cette période argumentative, le micro-thème de la négation totale du rapport salarial opère via l'homogénéisation des « PME » puis par l'incarnation de celles-ci avec l'embrayeur spécifique « nous » à quoi s'ajoute, dans l'enchaînement phrastique, une comparaison avec les « grandes entreprises » moins performantes dans la création d'emploi. Le substitut d'embrayeur « on » clôt cette période argumentative où ce micro-thème est matérialisé. Le clivage est, ici, explicite et nous remarquons une perception des PME actives, à l'instar de la négation partagée vue plus haut. Il en va différemment pour Jean-François Roubaud qui avancera :

[...] Je sais que le lobby des grands donneurs d'ordres est plus fort que celui des sous-traitants mais il ne faut pas que le gouvernement cède. Sinon, les gros vont profiter de la situation pour faire plus d'argent sur le dos des PME. Les grandes entreprises ont un devoir éthique.³³²

Nous retrouvons ce clivage à l'œuvre où « les gros » dont le référent est « les grosses entreprises » sont homogénéisés en tant que tels et opposés aux « PME » homogénéisées. La dernière phrase appuie cette idée avec « les grandes entreprises ». En revanche, nous avons affaire à une vision des PME passive vis-à-vis des grandes entreprises. Nous retrouvons d'ailleurs cette vision passive des PME avec le représentant actuel de la CPME, François Asselin qui souligne, entre autres exemples, que :

Le gouvernement ne nous a pas écoutés sur ces réformes qui sont plutôt taillées pour les grands groupes. [...] Pour les PME, c'est quasiment mission impossible. [...] Les PME ayant entre 50 et 300 salariés sont les grandes perdantes car elles ne bénéficient plus de la mutualisation des fonds comme avant. [...] ³³³

³³¹ 2002_03_02_Freidel_La Nouvelle République du Centre Ouest

³³² 2008_10_17_Roubaud_Aujourd'hui en France

³³³ 2019_04_11_Asselin_Le Figaro

De ce qui précède, il apparaît que la thématization des « PME » homogénéisées et passives en tant que « les grandes perdantes » face aux « grands groupes » qui, quant à eux, apparaissent puissants face aux « réformes qui sont plutôt taillées » pour ces derniers. Le clivage opéré entre petites et moyennes entreprises versus les grands groupes se fait également par la mise en avant de la puissance de ces grands groupes et de la faiblesse des PME. Nous nous intéresserons plus spécifiquement à l'éthos dans la troisième partie de ce travail et nous reviendrons sur ce clivage qui porte intrinsèquement des paramètres éthiques fondamentaux.

Nous posons provisoirement que le clivage spécifique à la CGPME-CPME qui consiste à homogénéiser les petites et moyennes entreprises en les opposant aux grandes entreprises, également homogénéisées, constitue un ensemble de prises de position scalaires puisque celles-ci conduisent à nier le rapport salarial en opposant deux types d'entreprises et en se positionnant contre le type d'entreprise de plus grande échelle. Tantôt ces prises de position sont effectives au travers d'une perception active des PME vis-à-vis des grandes entreprises, tantôt il en va, à l'inverse, d'une perception passive des PME. Nous verrons d'ailleurs dans la foulée que la scalarité des prises de position à l'œuvre se trouve confirmée de la part des présidents successifs de l'UPA-U2P.

4.3.2.3 L'UPA-U2P : les petites entreprises versus les moyennes et grandes entreprises

Via l'usage de différents modificateurs, adjectifs épithètes ou adverbe, du lemme *entreprise*, les porte-paroles de l'UPA-U2P mettent en avant une représentation de la *petite entreprise* voire *entreprise de proximité* homogénéisée afin de qualifier le type de patronat représenté. Nous notons cependant que ce type de négation totale du rapport salarial est moins marqué chez les représentants de l'UPA-U2P qui, rappelons-le, constituent les organisations patronales avec le moins d'échantillons possible au sein du corpus objet de notre étude.

Le premier président, objet de notre étude, est Daniel Giron qui, en répondant à une la question suivante portant sur l'artisanat : « Comment l'artisanat peut-il participer à la création d'emplois ? » met en avant la petite entreprise versus la grande entreprise :

Nous sommes porteurs d'emplois. En quinze ans, autant d'emplois ont été créés dans la petite entreprise qu'il en a été supprimé dans la grande.³³⁴

La petite entreprise est d'abord thématisée par ce « Nous » spécifique avant d'être reprise sous forme de rhème dans la phrase suivante pour opposer le nombre d'emplois créés. Nous retrouvons les caractéristiques similaires à la CGPME-CPME à la différence près que cela débute par un rapport de force en faveur de la petite entreprise sur la grande.

Chez l'actuel représentant de l'U2P, Laurent Munerot, parmi les six interviews récoltées, la thématisation de la négation du rapport salarial ne fait l'objet d'aucune opposition envers les autres types d'entreprises, nous allons donc mettre en avant son prédécesseur, Alain Griset, afin de montrer que ce trait est néanmoins partagé de Daniel Giron à Alain Griset. Nous précisons que Laurent Munerot partage de manière récurrente la négation totale du rapport salarial mais ne matérialise pas celle-ci dans une perspective scalaire. Alain Griset, en 2017 à *Ouest France*, répondait à la question suivante : « Quelles sont vos priorités ? » :

Faire cesser des réformes exclusivement tournées vers les grands groupes. L'entreprise de proximité doit avoir les mêmes droits, reposant sur un nouvel environnement fiscal et réglementaire où l'entrepreneur de proximité ne soit pas lésé [...] ³³⁵

Dans la première phrase, « les grands groupes » sont rhématisés, et une opposition est marquée dans la mesure où le propos posé est celui d'arrêter de réformer uniquement dans une logique favorable à ces groupes. Dans la phrase suivante, « l'entreprise de proximité » est thématisée et celle-ci est explicitement opposée aux grands groupes puisqu'il est question « d'avoir les mêmes droits » que ces derniers. L'homogénéisation de l'entreprise de proximité est mise en œuvre dans une logique oppositionnelle à celle des grands groupes plus puissants. Nous avons ici une perspective différente mais complémentaire, à l'exemple précédent où le rapport de force mis en avant était inverse. Il n'en demeure pas moins que ces deux présidents matérialisent le même type d'opposition.

Concernant les autres locuteurs de l'U2P-UPA où cette forme différenciée de négation totale du rapport salarial est à l'œuvre discursivement, nous nous référons seulement à Jean Lardin chez qui le clivage petites entreprises versus grandes entreprises est matérialisé dans

³³⁴ 1997_10_22_Giron_Le Figaro

³³⁵ 2017_05_23_Griset_Ouest France

l'extrait suivant : *Je n'ai pas à choisir pour les grandes entreprises car je ne parle pas en leur nom, comme j'aimerais que le Medef ne parle pas au nom des petites entreprises*³³⁶

Dans cet échantillon les grandes entreprises sont homogénéisées tout comme les petites entreprises qui leur sont opposées. Les propriétés de clivage sont similaires à celles exposées précédemment à la différence qu'il n'y a pas de rapport de force mis en avant de la part de Jean Lardin. Nous ne trouvons, de la part de Robert Buguet, Jean-Pierre Crouzet, Pierre Martin ni Laurent Munerot de matérialisation de cette forme différenciée de négation totale du rapport salarial. Nous pouvons y ajouter que le clivage mis en avant par l'UPA-U2P est similaire à celui que l'on retrouve chez la CGPME-CPME dans la mesure où l'on oppose les petites entreprises aux grandes entreprises

4.3.2.4 Bilan des formes différenciées de la négation totale du rapport salarial

Les formes différenciées de la négation totale du rapport salarial font ressortir plusieurs paramètres que nous jugeons pertinents afin de confirmer la domination symbolique du CNPF-Medef dans la représentativité des organisations patronales.

Acter la domination symbolique du CNPF-Medef se justifie d'abord par le fait que les prises de position de la CGPME-CPME et de l'UPA-U2P se font, dans ce cadre, contre les grandes entreprises représentées par le CNPF-Medef. La CGPME-CPME et l'UPA-U2P partagent, en dernière analyse, la même forme différenciée de négation totale du rapport salarial qui se fondent sur une opposition aux grandes entreprises. Le CNPF-Medef n'instaure, à l'inverse, pas de clivage contre les petites et moyennes entreprises mais oppose les entreprises françaises contre les entreprises étrangères.

Les prises de position scalaires se scindent donc en deux blocs : l'un constitué par le CNPF-Medef et l'autre par la CGPME-CPME et UPA-U2P. CGPME-CPME et UPA-U2P, au travers de leurs porte-paroles successifs, engagent un clivage qui pose deux types d'échelle d'entreprises : les plus grandes contre les plus petites ce qui rejoint la définition posée précédemment de la scalarité posant des niveaux hiérarchiques. De plus, la tendance dominante dans la matérialisation de ce micro-thème est de mettre en avant la plus grande puissance d'agir des grandes entreprises sur les petites entreprises.

³³⁶ 2010_05_08_Lardin_Le Figaro

Cette tendance dominante est également à l'œuvre, de manière homologique, de la part des représentants du CNPF-Medef concernant la plus grande puissance d'agir des entreprises étrangères vis-à-vis des entreprises françaises. Ces tendances dominantes posent des niveaux hiérarchiques différents dans un même processus de construction thématique de la négation du rapport salarial mais qui se matérialise via des formes différenciées par les deux blocs évoqués.

Il ressort de cette perspective scalaire que les petites entreprises – françaises- sont moins puissantes que les grandes entreprises -françaises - qui sont elles-mêmes moins puissantes que les entreprises étrangères. Au-delà du clivage contre les entreprises représentées par le CNPF-Medef, il ressort quantitativement que les porte-paroles du CNPF-Medef ont tous matérialisé cette forme différenciée de négation du rapport salarial, ce qui n'est pas le cas des porte-paroles de la CGPME-CPME et encore moins de ceux de l'UPA-U2P. Le CNPF-Medef est dominant dans cette perspective également.

Enfin, nous pensons qu'engager une analyse scalaire afin de saisir ces formes différenciées est une réflexion pertinente dans la mesure où les types de patronats représentés sont eux-mêmes d'échelle différente et il semblait logique que l'homogénéisation partagée des entreprises vue lors de la sous-partie précédente trouve également une forme différenciée à partir des caractéristiques sociales qui différencient ces mêmes locuteurs. Faisant suite à l'analyse des formes de négation totale du rapport salarial, formes partagées et formes différenciées, il nous semble complémentaire afin de saisir les contours des différentes thématizations du rapport salarial de procéder à l'analyse de l'affirmation du rapport salarial.

4.4 L'affirmation du rapport salarial à visée pathémique

L'affirmation du rapport salarial n'est pas thématisée avant de l'être dans une visée pathémique. Bien que le rapport salarial apparaisse discursivement puisque nous rencontrons le syntagme nominal « chefs d'entreprise » et le lemme « patron » à de nombreuses reprises, celui-ci n'apparaît qu'en position de rhème avant d'occuper celle de thème dans une visée pathémique. Cela ne veut pas dire que la visée pathémique est exclusive à l'affirmation du rapport salarial mais qu'elle en constitue la première forme de matérialisation.

Selon Patrick Charaudeau (2011) « la finalité est la condition qui veut que tout acte de langage soit ordonnancé en fonction d'un but³³⁷ » et que celle-ci semble s'opérer à partir de différentes visées dont la « visée pathémique qui consiste à vouloir "faire ressentir", c'est-à-dire vouloir provoquer chez l'autre un état émotionnel agréable ou désagréable.³³⁸ » Nous réservons une analyse spécifique aux actes de langage, objet du chapitre 6 qui clôturera cette Partie II et précisons, en ce qui concerne ce chapitre, qu'antérieurement Charaudeau évoquait l'« énonciation de l'expression pathémique, énonciation à la fois élocutive et allocutive qui vise à produire un effet de pathémisation [...] par la description ou la manifestation de l'état émotionnel dans lequel le locuteur est censé se trouver. ³³⁹»

Nous utiliserons ces notions de *visée pathémique* et *énonciation de l'expression pathémique* afin d'aborder l'affirmation du rapport salarial car cette thématisation constitue un processus discursif intimement lié à la manifestation de l'état émotionnel des mandants au travers de leurs représentants.

Nous procéderons, de la même manière, en présentant des échantillons sélectionnés pour chacune des organisations patronales en débutant par le CNPF-Medef et en clôturant notre analyse par l'UPA-U2P.

4.4.1 L'affirmation du rapport salarial à visée pathémique chez les présidents du CNPF-Medef

Du premier porte-parole jusqu'au dernier, à l'exception d'Ernest-Antoine Seillière et de son successeur Jean Gandois, tous les porte-paroles partagent l'énonciation de l'expression pathémique lors de l'affirmation du rapport salarial. C'est dans cette dynamique, que François Perigot affirme que :

Dans ce contexte [de chômage], même si les chefs d'entreprise sont inquiets, tout ne va pas si mal dans leur activité.³⁴⁰

³³⁷ CHARAUDEAU, Patrick (2011) [2005], *op. cit.*, p. 52

³³⁸ *Ibid.*

³³⁹ CHARAUDEAU, Patrick (2000), « La pathémisation à la télévision comme stratégie d'authenticité », *Les émotions dans les interactions*, Lyon : Presses universitaires de Lyon

³⁴⁰ 1996_12_03_Perigot_Le Monde

À la différence des formes de négation du rapport salarial où étaient mises en avant les entités comme l'entreprise ou les entreprises -françaises-, l'affirmation du rapport salarial est thématifiée via la mise en avant des « chefs d'entreprise » et s'accompagne d'une visée pathémique dans la mesure où le thème posé correspond au fait que ces derniers « sont inquiets » bien qu'une nuance soit apportée ensuite. Nous percevons cette inquiétude comme relevant de la définition donnée quant à l'état émotionnel des personnes représentées. Dans la même perspective, Geoffroy Roux de Bézieux avance que : *C'est vrai que c'est difficile d'être chef d'entreprise en ce moment.*³⁴¹

La mise en avant des difficultés « d'être chef d'entreprise » relève, selon nous, d'une volonté de faire partager et ressentir la dureté du quotidien patronal au lectorat du *Progrès*. Par ce biais, la thématification de l'affirmation du rapport salarial est opérée puisque le représentant patronal porte le propos non plus sur l'entreprise mais sur le chef d'entreprise, de la même manière que l'exemple précédent.

Concernant les autres porte-paroles du Medef, nous relevons, à l'exception d'Ernest-Antoine Seillière et de Jean Gandois les fragments suivants qui concernent respectivement Laurence Parisot et Pierre Gattaz :

Les chefs d'entreprise sont évidemment inquiets, d'autant que la situation des carnets de commandes est préoccupante.³⁴² // Je rencontre quotidiennement des chefs d'entreprise qui ont peur d'embaucher ou qui ne trouvent pas de salariés pour les postes qu'ils veulent créer.³⁴³

Laurence Parisot apporte la visée thématique via la mise en avant de l'inquiétude « des chefs d'entreprise ». Quant à Pierre Gattaz, la visée pathémique est énoncée via l'expression : « la peur d'embaucher ». Ces deux exemples attestent que la thématification de l'affirmation du rapport salarial accompagnée de la visée pathémique constitue un trait caractéristique des discours des porte-paroles du CNPF-Medef.

Il ressort provisoirement que cette perspective de mise en œuvre discursive peut servir à susciter un effet de sympathie voire de compassion à l'égard des difficultés éprouvées par les chefs d'entreprise. La position haute du rapport salarial est ainsi thématifiée dans une visée qui

³⁴¹ 2022_10_11_Bézieux_Le Progrès

³⁴² 2012_08_28_Parisot_Le Monde

³⁴³ 2015_04_09_Gattaz_Le Figaro

ne la place pas comme dominante mais comme dominée par une conjoncture ou une situation difficile pour les chefs d'entreprise.

4.4.2 L'affirmation du rapport salarial à visée pathémique chez les présidents de la CGPME-CPME

Nous retrouvons ces mêmes caractéristiques cotextuelles chez les présidents successifs de la CGPME-CPME à l'exception de Jacques Freidel. Lucien Rebuffel, en réaction à un mouvement de grève du personnel des transports en commun, thématise l'affirmation du rapport salarial accompagnée de la visée pathémique soulignée :

En ce moment, beaucoup de salariés arrivent en retard. Les patrons sont en général compréhensifs, mais cela entraîne des commandes non honorées, des factures impayées, des livraisons qui ne se font pas... Un tas de problèmes qu'il est cependant impossible de chiffrer.³⁴⁴

Dans cet extrait de discours, Rebuffel pose en position de thème d'abord les « salariés » au cours de la première phrase puis « les patrons » au cours de seconde. Ce dernier fait état de bouleversements conduisant à un « tas de problèmes [...] impossible de chiffrer ». Selon nous, cet échantillon entre dans le cadre que nous avançons puisqu'il est fait état des difficultés des « patrons » dans l'accompagnement de la thématisation de l'affirmation du rapport salarial. Nous trouvons le même processus discursif à l'œuvre de la part du président actuel de la CPME, François Asselin :

Les chefs d'entreprise craignent un retour à la relance par le pouvoir d'achat (politique de la demande) au détriment du soutien aux entreprises (politique de l'offre). Et qu'on leur demande de financer ce revirement.³⁴⁵

Ce dernier thématise le rapport salarial via son affirmation en positionnant « les chefs d'entreprise » comme le thème de cette période et pose en rhème la visée pathémique via le verbe *craindre* qui fait état de l'état préoccupé du patronat « craignent un retour à la relance par le pouvoir d'achat [...] Et qu'on leur demande de financer ce revirement ».

Enfin, Jean-François Roubaud utilisera ce même processus :

³⁴⁴ 1998_09_29_Rebuffel_Le Parisien

³⁴⁵ 2019_05_23_Asselin_Le Courrier de l'Ouest

Les chefs d'entreprises sont aussi très remontés contre l'imprévisibilité politique et la complexité administratives, les codes, les normes...³⁴⁶

Jean-François Roubaud fait part des états d'âme des « chefs d'entreprises » thématiques qui sont « très remontés ». Nous retrouvons, également chez ce porte-parole, la visée pathémique qui accompagne l'affirmation du rapport salarial.

L'affirmation du rapport salarial comme micro-thème du macro-thème *rapport salarial* est matérialisé dans les discours des présidents successifs de la CGPME-CPME, à l'exception de deux présidents qui concentrent au total 9 interviews sur les 81 récoltées, en étant accompagné de la visée pathémique. La CGPME-CPME partage ce paramètre avec la CNPF-Medef. Il est bon, à présent, de nous intéresser à l'UPA-U2P afin d'acter si cette organisation patronale partage cette forme de thématisation du rapport salarial accompagnée de la visée exposée.

4.4.3 L'affirmation du rapport salarial à visée pathémique chez les présidents de l'UPA-U2P

L'affirmation du rapport salarial à visée pathémique est bien moins présente chez les présidents de l'UPA-U2P. Elle n'est, telle quelle, matérialisée seulement par Buguet :

[...] Les patrons souffrent d'un manque d'information. [...] ³⁴⁷

Nous retrouvons les mêmes propriétés que celles avancées précédemment avec l'affirmation du rapport salarial marquée par « les patrons » et l'évocation de leurs états d'âme de manière à susciter la compassion avec le rhème « souffrent d'un manque d'information ».

En revanche, l'affirmation du rapport salarial à visée pathémique est totalement absente des interviews de Giron, Crouzet, Griset et Munerot qui totalisent 19 interviews sur les 28 récoltées constitutives de sous-corpus et qui représentent donc les 2/3 des interviews et est substituée chez Martin et Lardin où il n'est plus question des « chefs d'entreprise » mais des « artisans ». De la part de ces deux présidents, « les artisans » sont thématiques à partir de la visée pathémique :

³⁴⁶ 2013_10_07_Roubaud_Le Figaro

³⁴⁷ 2001_03_05_Buguet_Le Figaro

[...] Surtout lorsqu'on prend en compte tout ce qu'a apporté l'univers des artisans en France [...] Il serait temps qu'on arrête de nous donner des coups de poignard dans le dos.³⁴⁸// Le pire, pour nous, serait qu'ils imposent cette contribution économique financière à tous, ce serait une injustice supplémentaire pour tous les artisans. [...] Car croyez-moi, pour nous, c'est difficile. On redresse un peu la tête en ce moment, si c'est pour nous rajouter autre chose de plus, qui aura l'effet d'un caillou dans la chaussure...³⁴⁹

Ces deux échantillons ont les mêmes propriétés, les « artisans » sont thématiques et accompagnés de la visée pathémique. Dans le premier, sont évoqués « des coups de poignard dans le dos » dont la métaphore permet de susciter l'empathie du lectorat de *L'Est Républicain* et relève, conformément à l'approche de Charaudeau de *la description pathémique* qui « propose à un destinataire le récit (ou un fragment) d'une scène dramatisante susceptible de produire un tel effet ³⁵⁰ ». Le second échantillon mêle expression pathémique et description pathémique avec respectivement « le pire pour nous » et « aura l'effet d'un caillou dans la chaussure... »

Supportée par la même dynamique que l'affirmation du rapport salarial à visée pathémique, nous percevons la thématique des artisans comme un substitut à celle des « chefs d'entreprise » ou « patrons ». Liées par la visée pathémique, ces deux thématiques ne sont pas identiques puisque le rapport salarial n'est pas explicitement marqué avec le terme « artisans ». Si nous percevons des paramètres communs pour ce qui relève de la pratique discursive, il en va différemment pour les effets éventuels créés au niveau des perceptions des lectorats où il n'est pas établi que l'ensemble des lecteurs appréciera le substantif « artisans » de la même façon que « chefs d'entreprise » ou « patrons ». Néanmoins, il était logique, compte tenu de la visée pathémique partagée lors de la thématique, de souligner ici que les « artisans » constituent, du point de vue de la pratique discursive, vraisemblablement un substitut aux différents termes qualifiant explicitement le rapport salarial tels que « patrons » ou « chefs d'entreprise ».

L'affirmation du rapport salarial à visée pathémique est, nous l'avons compris, bien moins matérialisée par les présidents successifs de l'UPA-U2P. En dernière analyse, celle-ci n'a été saillante que dans l'interview d'un seul de ses représentants qui partagent totalement les

³⁴⁸ 2009_03_25_Martin_L'Est Républicain

³⁴⁹ 2010_12_01_Lardin_L'Est Républicain

³⁵⁰ CHARAUDEAU, Patrick (2000), *op. cit.*

mêmes propriétés que celles présentées précédemment concernant les discours des porte-paroles des autres organisations patronales.

4.4.4. Bilan de l'affirmation du rapport salarial à visée pathémique

Il ressort de la thématization de l'affirmation du rapport salarial à visée pathémique que celle-ci se divise en deux blocs, l'un incarné par le CNPF-Medef et la CGPME-CPME avec un ancrage fort et constant de ce micro-thème matérialisé via ce type de visée, l'autre bloc est celui de la UPA-U2P où, à l'inverse, l'affirmation du rapport salarial à visée pathémique n'est quasiment jamais matérialisée.

La logique qui se dégage de ce micro-thème est que plus le type de patronat représenté emploie de salariés plus l'affirmation du rapport salarial tend à être thématized dans une visée pathémique conduisant à produire de l'empathie pour les patrons et donc à atténuer l'intensité du rapport salarial structurellement en leur faveur. À l'inverse, moins le type de patronat représenté emploie de salariés – en moyenne –, moins l'affirmation du rapport salarial tend à être thématized – via la visée pathémique ou non- comme s'il n'y avait pas la volonté de mettre en place une atténuation du rapport salarial de ce type. Notre grille de lecture concernant les différences de ces deux blocs vis-à-vis du micro-thème qu'est l'affirmation du rapport salarial est celle du besoin ou non de mettre en place une stratégie discursive conduisant à atténuer l'intensité du rapport salarial expérimenté par les mandants de ces porte-paroles.

4.5 La négation partielle du rapport salarial

À la suite du type de rapport que nous avons posé précédemment concernant, dans un premier temps, la négation totale du rapport salarial puis, dans un deuxième temps, concernant l'affirmation du rapport salarial, il nous faut mettre en avant un dernier micro-thème complémentaire à ceux que nous venons d'évoquer qui est la négation partielle du rapport salarial. Poser l'analyse à suivre en termes de *négation partielle* permet d'avancer qu'il existe des types de thématization du rapport salarial constituant un espace thématique d'entre-deux altérant à la fois à la négation totale du rapport salarial et à l'affirmation de ce rapport social.

Ce type de thématization du rapport salarial engage deux procédés complémentaires : l'un consiste lors de la thématization en la substitution des lemmes « patron », « chef », « employeur » par le lemme « entreprise » qui est caractéristique de la négation totale du rapport salarial tel que présenté précédemment, à la différence fondamentale que ce thème

s'accompagne du rhème « salariés » qui marque, par cette construction, l'existence du rapport salarial. Alors que l'autre consiste en l'atténuation du rapport salarial via la mise en avant d'une symétrie existante au sein de l'entreprise entre patronat et salariat où nous aurons donc l'affirmation du rapport salarial thématifiée dans une perspective de neutralisation de celui-ci.

4.5.1 La négation partielle du rapport salarial des représentants du CNPF-Medef

Nous procéderons, une fois encore, de la manière suivante, à l'étude des interviews du premier porte-parole et s'en suivra celle sur le propos du dernier porte-parole qui nous intéresse afin de montrer l'étendue diachronique de la matérialisation de ce micro-thème. Dans le sillage de cette analyse préliminaire, nous porterons enfin, nos réflexions sur les porte-paroles intermédiaires. À l'exception des deux interviews de Jean Gandois, tous les présidents du CNPF-Medef matérialisent la négation partielle du rapport salarial via la forme binaire exposée.

Dans cette démarche, François Perigot est le premier porte-parole à matérialiser la négation partielle du rapport salarial via la thématification de l'entreprise ou des entreprises accompagnées du rhème des salariés :

Chaque entreprise fixe dorénavant le niveau des salaires en fonction de ses propres résultats, tient compte des performances individuelles de chaque salarié et complète éventuellement cette politique salariale par des mesures d'intéressement.³⁵¹

Le thème de cet échantillon est « chaque entreprise » qui pose, conformément à ce que nous avons avancé au cours de la première sous-partie de ce chapitre, la négation du rapport salarial mais qui n'est plus totale puisque l'un des rhèmes « tient compte des performances individuelles de chaque salarié » active l'affirmation du rapport salarial. Nous pouvons, dans ce cas précis, avoir une lecture endogène de la négation partielle du rapport salarial qui consiste en la coexistence de propriétés respectives de la négation et de l'affirmation du rapport salarial qui engendre ce nouveau micro-thème. Cette coexistence de propriétés n'est pas la seule forme de négation partielle du rapport salarial. La seconde forme est également matérialisée par Perigot au cours de la même interview :

³⁵¹ 1989_05_22_Perigot_Le Monde

L'idée d'un partage imposé des bénéfices est contraire aux règles élémentaires de fonctionnement d'une entreprise. Depuis le début de la reprise, les entreprises pratiquent de façon naturelle un partage entre tous ceux qui doivent légitimement en recueillir les fruits : les salariés, les clients, les fournisseurs, les actionnaires, les établissements financiers, l'Etat. Les salariés ont eu et continueront à en avoir leur part. [...]³⁵²

Au cours de cette période argumentative, Perigot atténue le rapport social sur lequel se fonde le procès de production et tend à y établir une symétrie en avançant qu'une réglementation du partage des bénéfices est illusoire puisque « les entreprises pratiquent de façon naturelle un partage entre tous ceux qui doivent légitimement en recueillir les fruits » de façon que les « salariés ont eu et continueront à en avoir leur part ». Au-delà de la véracité ou non du propos qui ne nous est pas vérifiable, le fait d'avancer qu'il soit naturel au sein des entreprises de partager les bénéfices et de refuser pour cette raison toute réglementation en la matière nie partiellement le rapport salarial puisque même si c'était universellement vrai, cela pourrait être modifié par chaque chef d'entreprise et il ne semble donc pas exclu que les salariés ne continueraient pas à obtenir ce partage de bénéfice.

Ces deux formes s'étendent jusqu'au dernier porte-parole du Medef objet de notre étude, Geoffroy Roux de Bézieux. Nous mettons en avant deux échantillons respectifs aux deux formes posées :

[...] C'est aussi un message de remerciements parce que les entreprises et les salariés se sont formidablement adaptés aux confinements et aux mesures sanitaires...[...]³⁵³// Nous pensons que les discussions doivent se dérouler au plus près des salariés et donc dans l'entreprise car c'est là, même s'il y a des exceptions, que le dialogue social est le plus vivant et fonctionne plutôt bien.³⁵⁴

Dans le premier échantillon, nous retrouvons la thématization des « entreprises » allant avec celle des « salariés » où, à l'intérieur de ce thème, on a d'un côté une négation du rapport salarial via l'homogénéisation des entreprises et d'un autre côté l'affirmation de ce rapport salarial avec les « salariés ». Dans le second échantillon, le rapport salarial est partiellement nié dans la mesure où il est avancé que le dialogue social doit avoir lieu à l'intérieur de l'entreprise plus qu'à l'extérieur alors que, conformément à ce que nous avons avancé au chapitre 1, au plan

³⁵² *Ibid.*

³⁵³ 2021_09_03_Bézieux_La Provence

³⁵⁴ 2021_04_21_Bézieux_Ouest France

interne, l'entreprise est régie par l'asymétrie liant le patronat au salariat dans le processus décisionnel.

Concernant les autres porte-paroles du CNPF-Medef, nous relevons le même processus de négation partielle du rapport salarial à l'œuvre avec Ernest-Antoine Seillière avec les deux formes posées :

L'entreprise qui licencie le fait parce qu'elle ne peut pas faire autrement.³⁵⁵ // Qu'on nous laisse, nous les entrepreneurs, avec nos salariés et nos actionnaires déterminer la manière dont nous faisons fonctionner nos entreprises.³⁵⁶

Nous retrouvons les mêmes propriétés que celles avancées ci-dessus précédemment avec tout d'abord la jonction entre négation et affirmation du rapport salarial via, précisément ici, l'homogénéisation de l'entreprise qui est l'entité qui licencie – par définition des salariés. Ensuite, nous retrouvons l'atténuation du rapport salarial dans le fonctionnement des entreprises où il est exigé « qu'on laisse » les différentes positions « déterminer » le fonctionnement des entreprises en mettant une symétrie en avant entre les entrepreneurs, salariés et actionnaires.

Également matérialisé de la part de Laurence Parisot, ce processus discursif est à l'œuvre dans les échantillons suivants :

Réfléchissons aux motifs de rupture, à la période d'essai et plus généralement à ce que j'appellerais la « séparabilité » de l'entreprise et de l'employé.³⁵⁷ // Nous sommes convenus collectivement, en plein accord avec la CGPME, qu'instaurer une obligation de dialogue social dans les TPE, où le dialogue entre patron et salariés existe déjà en permanence, reviendrait à créer un problème là où il n'y en a pas. [...] Le modèle très humaniste de la petite entreprise a le vent en poupe dans le cœur des Français.³⁵⁸

Le premier fragment comprend la forme négation + affirmation du rapport salarial via « l'entreprise » + « l'employé ». Dans le second, Laurence Parisot argue le préjudice à « instaurer une obligation de dialogue social dans les TPE » qui n'en auraient pas besoin puisque celles-ci relèvent d'un « modèle très humaniste » où « le dialogue entre patron et salariés existe déjà en permanence ». Laurence Parisot suscite le sentiment agréable

³⁵⁵ 1999_10_01_Seillière_La Croix

³⁵⁶ 2000_04_06_Seillière_Libération

³⁵⁷ 2006_04_05_Parisot_Le Figaro

³⁵⁸ 2009_01_12_Parisot_Le Figaro

potentiellement porté vers les TPE de la part du lectorat du *Figaro* en atténuant toute asymétrie intrinsèquement interne à l'entreprise.

Enfin, Pierre Gattaz partage également les deux formes constitutives de la négation partielle du rapport salarial :

Durant les trois dernières années, 1 000 usines ont fermé en France, environ une par jour. Chacune employait en moyenne 70 personnes.³⁵⁹ // Le salarié qui veut travailler 40 heures ou 32 heures doit pouvoir le faire.³⁶⁰

La seconde phrase de la première période nous intéresse particulièrement puisque le thème « chacune » renvoie anaphoriquement aux « usines » ayant fermé via la négation du rapport salarial puisqu'il n'est pas mis en avant que ce soit un patron qui « employait en moyenne 70 personnes » mais ces usines. Le second échantillon met en œuvre l'atténuation, et donc à la négation partielle, du rapport salarial dans la mesure où « le salarié » apparaît libre de « travailler 40 heures ou 32 heures » disposant du pouvoir décisionnel de choisir ou non de le faire tout en étant empêché par des contraintes qui proviendraient de l'extérieur de l'entreprise.

De manière provisoire, nous postulons que la négation partielle du rapport salarial via ses deux formes est matérialisée par l'ensemble des présidents du CNPF-Medef à l'exception de Jean Gandois. Nous y voyons ainsi une caractéristique fondamentale de ce type de thématisation du rapport salarial qui reste à mettre en perspective avec les autres organisations patronales.

4.5.2 La négation partielle du rapport salarial des représentants de la CGPME-CPME

Nous amorçons cette analyse, tout en gardant à l'esprit que notre réflexion s'effectuera suivant un ordre chronologique avec Lucien Rebuffel afin de voir que les caractéristiques posées quant à la négation partielle du rapport salarial matérialisées de la part des présidents du Medef sont partagées :

Il demeure que, sauf quelques-unes qui font des scores à l'exportation ou défrichent des secteurs de pointe, l'image des PME est grisâtre. En particulier pour le statut des emplois

³⁵⁹ 2013_10_03_Gattaz_La Croix

³⁶⁰ 2014_09_21_Gattaz_Ouest France

créés, souvent précaire.³⁶¹ // Dans la plupart de ces entreprises, le patron connaît ses employés, et bien des problèmes se règlent simplement. Vous pouvez constater d'ailleurs que la paix sociale règne dans les PME. Il ne faut pas raisonner sur des clichés.³⁶²

La négation partielle prend la forme d'une thématization des PME avec « l'image des PME est grisâtre » et s'accompagne du rhème « En particulier pour le statut des emplois créés, souvent précaire » où nous avons d'une part une homogénéisation des PME et d'autre part l'affirmation du rapport salarial portée par l'intégralité du rhème. Également, la deuxième forme de négation partielle qui consiste en l'atténuation est également thématizede la part de Lucien Rebuffel avec l'expression suivante : « la plupart des entreprises ». Ainsi, affirme-t-il que le « patron connaît ses employés » ce qui conduit à régler « simplement » les problèmes et à thématizer lors de la phrase suivante « la paix sociale » régnante au sein des PME. Nous y percevons une négation partielle dans la mesure où est établie une proximité entre le « patron » et « ses employés » qui fragilise le rapport social distant les unissant.

Au cours des six interviews de Jacques Freidel nous n'avons rencontré que la première des formes avancées, ce dernier est le seul président de la CGPME-CPME à être concerné par cette absence :

On représente 1.100.000 entreprises et plus de 13 millions d'emplois, soit 90 % des salariés du privé.³⁶³

La négation partielle est ici matérialisée par le fait que Jacques Freidel thématize la CGPME via le substitut d'embrayeur « on » pour affirmer à la fois représenter plus d'un million d'entreprises – ce qui exprime la négation du rapport salarial- et à la fois plus de « 13 millions d'emplois, soit 90% des salariés du privé » - qui sous-entend l'affirmation du rapport salarial. Nous retrouvons la présence cotextuelle de la négation et de l'affirmation qui conduit, selon nous, à appréhender cette perspective sous le prisme de la négation partielle. La négation partielle qui procède via l'atténuation du rapport salarial n'est pas thématizede la part de Jacques Freidel.

Son successeur, Jean-François Roubaud, a produit, au cours d'interviews, les deux formes de négation que nous avons détachées :

[...] Non. A mon sentiment, il s'agit pour les entreprises de mesures ponctuelles qui seront utilisées, si elles n'ont pas la capacité à embaucher un salarié supplémentaire ou si elles ne

³⁶¹ 1990_06_13_Rebuffel_Le Monde

³⁶² *Ibid.*

³⁶³ 2003_03_02_Freidel_La Nouvelle République du Centre Ouest

trouvent pas de salariés qualifiés sur le marché.³⁶⁴ // Quel besoin y a-t-il d'institutionnaliser un dialogue qui existe directement et en permanence entre les salariés et les patrons de TPE ? Dans mon entreprise qui compte une quinzaine de salariés, quand quelqu'un n'est pas content, il vient me le dire !³⁶⁵

Dans le premier échantillon, « les entreprises » qui constituaient le thème du premier thème « mesures ponctuelles » deviennent le deuxième thème et sont placées en position active – caractéristiques du transfert des puissances d’agir et donc de la négation du rapport salarial - « d’embaucher un salarié supplémentaire » - qui marque l’affirmation du rapport salarial. Au sein du deuxième échantillon, Jean-François Roubaud thématise « le dialogue qui existe entre « les salariés et les patrons de TPE » en interroger de manière critique le besoin d’institutionnaliser ce qui existe « directement et en permanence ». Le fait de refuser l’institutionnalisation du dialogue entre salariés et patrons de TPE réduit celui-ci au lieu de l’entreprise dont le procès de production est, socialement, en faveur du patronat.

Enfin, le représentant actuel de la CPME, François Asselin, matérialise également les deux formes de négation partielle du rapport salarial :

[...] Le résultat est que bien des entreprises font signer à leurs salariés des attestations que l'entretien a bien eu lieu sans qu'il ait vraiment été mené dans une démarche managériale.³⁶⁶ // La voix d’un dialogue serein et non contraint. En général ce dialogue est assez fluide dans nos entreprises, il est naturel. Trop l’institutionnaliser peut lui nuire. Entre éthique et solidarité, ce dialogue doit être permanent pour viser un vrai contrat de progrès.³⁶⁷

Tout d’abord, Jean-François Roubaud attribue aux « entreprises » la captation des puissances d’agir puisque celles-ci « font signer » des attestations. Cette personnification des entreprises induit une négation du rapport salarial. Cette négation s’accompagne de l’affirmation du rapport salarial via « à leurs salariés » qui posent intrinsèquement l’existence du rapport salarial. Ensuite, concernant la deuxième forme de négation partielle, Jean-François Roubaud partage la même défiance que son prédécesseur concernant l’institutionnalisation du dialogue entre patronat et salariat. C’est explicitement lisible avec « En général ce dialogue est

³⁶⁴ 2007_12_07_Roubaud_Le Progrès

³⁶⁵ 2010_01_18_Roubaud_Le Figaro

³⁶⁶ 2018_06_06_Asselin_Le Figaro

³⁶⁷ 2017_02_06_Asselin_Le Courrier de l’Ouest

assez fluide dans nos entreprises, il est naturel. Trop l'institutionnaliser peut lui nuire. » ce qui pose comme allant de soi une fluidité de ce dialogue qui altère le rapport salarial.

Il ressort, de l'analyse de la négation partielle du rapport salarial matérialisée par les représentants de la CGPME-CPME, un partage presque parfait avec l'analyse de leurs homologues du CNPF-Medef. La négation partielle, à l'exception de Jacques Freidel qui ne matérialise que l'une de ces formes, revêt les deux formes avancées produites par chacun des présidents de la CGPME-CPME.

4.5.3 La négation partielle du rapport salarial des représentants de l'UPA-U2P

Les présidents successifs de l'UPA-U2P partagent tous la première forme de négation partielle, à savoir celle qui consiste en l'homogénéisation des entreprises mais pas la seconde qui consiste à atténuer le rapport salarial, à part dans le cas de Robert Buguet :

Et ce seront les salariés qui arbitreront entre les entreprises vertueuses et les autres.³⁶⁸//
Ensuite, dans les branches en grande difficulté, il faut discuter au plus proche du terrain, comme cela s'est fait dans l'hôtellerie-restauration (NDLR : les entreprises ont jusqu'à 2006 pour passer petit à petit de 43 à 35 heures). Comme disait Montesquieu, il y a la loi, et l'esprit de la loi. Soyons souples, et privilégions l'esprit...³⁶⁹

Alors que dans le premier extrait nous retrouvons l'affirmation du rapport salarial marquée lexicalement par « les salariés » nuancée lexicalement aussi par « entre les entreprises vertueuses et les autres » où il n'est pas fait état des directives patronales mais d'un partage de deux types d'entreprises. Dans le second extrait, il apparaît que Robert Buguet met en avant le fait qu'il faille discuter « au plus proche du terrain » là où les rapports sociaux sont le moins institutionnalisés et nous percevons cela comme une forme de négation partielle du rapport salarial qui n'est pas identique à la première mise en avant. Lexicalement, la référence à la souplesse avec « Soyons souples » participe à cette atténuation du rapport salarial où la loi négociée n'est, sur le terrain, plus à appliquer telle quelle mais en fonction des nécessités perçues par ceux ayant le pouvoir décisionnel au sein de l'entreprise.

³⁶⁸ 2001_03_05_Buguet_Le Figaro

³⁶⁹ 2002_01_04_Buguet_Le Parisien

Concernant les autres représentants de l'UPA/U2P, seuls quelques-uns ont matérialisé une forme de négation partielle alliant affirmation puis négation du rapport salarial. Chronologiquement, il s'agit de Martin, Lardin, Crouzet, Griset et Munerot :

Nous regroupons 920 000 entreprises artisanales et 2 millions et demi de salariés dans des activités de proximité qui créent l'emploi.³⁷⁰ // Cela permet de fidéliser les salariés; c'est peut-être pour cela que les moyennes et grandes entreprises, pour qui débaucher les salariés d'un artisan est une solution de facilité pour recruter, n'en veulent pas.³⁷¹ // Je suis pour le dialogue, mais nous n'accepterons pas de discuter à partir de cette répartition 80/20 entre le nombre de salariés et le nombre d'entreprises adhérentes. Il faut en revenir à l'esprit de la loi de 2014 et au principe d'égalité entre la représentation des salariés et celles des entreprises.³⁷² // Il faut que les entreprises conservent la possibilité d'avoir une partie de leurs salariés au chômage partiel.³⁷³ // Les entreprises comme les salariés ne pourront pas rester sous perfusion permanente de l'État : même si on ne fait pas les comptes aujourd'hui, il faudra bien les faire un jour.³⁷⁴

De la part de Martin, la négation du rapport salarial est thématifiée via le regroupement annoncé de « 920 000 entreprises artisanales » avant d'énumérer le nombre de salariés s'élevant à 2 millions et demi en affirmant de la sorte l'existence du rapport salarial. Nous retrouvons la structure négation du rapport salarial + négation du rapport salarial via l'usage spécifique de lexèmes.

L'échantillon suivant engage des propriétés similaires, Lardin affirme d'abord l'existence du rapport salarial via « Cela permet de fidéliser les salariés » avant de la nier partiellement au sein de la progression textuelle en mettant en avant « les moyennes et grandes entreprises » personnifiées et débauchant « les salariés d'un artisan ». On trouve ici une structure de type affirmation puis négation puis affirmation du rapport salarial ce qui conduit, selon nous, à inscrire cet échantillon dans le cadre d'une négation partielle du rapport salarial.

Le fragment suivant que nous avons sélectionné a été produit par Crouzet qui évacue le patronat au profit de l'entreprise en évoquant une répartition entre « le nombre de salariés » marquant le rapport salarial et « le nombre d'entreprises adhérentes » niant le rapport salarial.

³⁷⁰ 2008_10_03_Martin_Le Journal de Saône et Loire

³⁷¹ 2010_05_08_Lardin_Le Figaro

³⁷² 2016_04_18_Crouzet_La Croix

³⁷³ 2020_05_07_Griset_Le Figaro

³⁷⁴ 2020_11_03_Munerot_Le Journal de Saône et Loire

La seconde phrase confirme cette dynamique puisqu'il est question de la représentation « des salariés » - rapport salarial – et « des entreprises » - absence du rapport salarial.

La substitution du patronat au profit de l'entreprise est également matérialisée de la part de Griset via l'attribution des compétences patronales mais également du quotidien patronal aux entités entreprises personnifiées qui ont « une partie de leurs salariés au chômage partiel ».

Le dernier échantillon, est celui produit par Munerot, qui pose lexicalement la négation puis l'affirmation du rapport salarial via « Les entreprises comme les salariés » où « Les entreprises » se substituent au patronat. Cette structure relève de la négation partielle du rapport salarial.

Nous dégageons une grande homogénéité de la part des représentants de l'UPA-U2P concernant la négation partielle du rapport salarial qui fonctionne, de la part de ses locuteurs, sur un ressort commun à leurs homologues du CNPF-Medef et de la CGPME-CPME, à savoir l'utilisation de lexèmes particuliers mettant en avant l'affirmation puis la négation du rapport salarial ou inversement.

Conclusion

Les représentants patronaux des trois organisations patronales que sont le CNPF-Medef, la CGPME-CPME et l'UPA-U2P partagent structurellement des traits communs quant aux modes de thématisations du rapport social régissant fondamentalement l'existence de leur position. Ce rapport social fondamental est le rapport salarial qui institue et préserve le capitalisme comme tel au fil des évolutions institutionnelles de la France.

Les matérialités discursives de ce rapport social sont de trois types : l'affirmation du rapport ; la négation totale du rapport ; la négation ou affirmation partielle du rapport salarial. Les ressorts respectifs de chacun de ces types ont été explorés au fur et à mesure de l'analyse et nous percevons un partage homogène actant, selon nous, l'une des caractéristiques du discours des représentations patronales. Ce partage est dû, répétons-le, à la position partagée des différentes organisations patronales – ce qui n'empêche pas qu'il y ait des différences endogènes liées aux caractéristiques spécifiques de chacune de ses organisations comme nous l'avons vu lors de l'analyse scalaire mais nous insistons dans cette conclusion sur les partages structurels et structuraux des éléments discursifs étudiés dont fait également partie la scalarité.

Les occupants de cette position disposent de moyens semblables d'intervention, via l'accès à l'espace médiatique et plus précisément à la possibilité d'intervenir au travers des interviews de presse écrite quotidienne généraliste. Ces interventions engagent nécessairement des pratiques semblables liées à l'homogénéité de certaines caractéristiques positionnelles, ce que nous venons d'évoquer via les caractéristiques structurales communes. Concrètement, ces caractéristiques structurales communes quant au rapport salarial sont celles des trois types d'appréhension du rapport salarial que nous avons relevés – négation totale, affirmation, négation ou affirmation partielle- et l'usage du paradigme scalaire – nécessaire afin de marquer la distinction entre ces organisations et justifier leurs existences.

En dernière analyse, l'exploration thématique à l'œuvre au cours de ce chapitre s'est focalisée autour de l'importance de la dénomination perçue à la suite de Laurent & Rangel Vicente (2007) comme le « résultat³⁷⁵ » de l'acte de nomination lui-même étant un « processus de production de sens mis en jeu lors de l'actualisation d'un nom.³⁷⁶»

L'importance de la dénomination quant aux matérialités textuelles liées au rapport salarial nous apparaît constituer un élément central de la compréhension de ce dernier.

Enfin, nous percevons les traits de négations du rapport salarial non pas comme un abandon dans la défense des patronaux, mais comme une stratégie discursive posant l'homogénéité des intérêts pouvant être liés aux différentes composantes de l'entreprise, par conséquence, y compris des salariés, et donc visant à faire oublier la défense des patronats tout en procédant à celle-ci. Au-delà du rapport salarial et afin de dépasser son analyse, si nous cherchions à extraire une structure à l'analyse discursive de tout rapport social thématiqué nous conclurions au mouvement suivant :

1) Élargissement du contexte à l'espace – ou au champ – à partir du triptyque : espace social – position sociale établie relationnellement - ; espace symbolique – les locuteurs comme agents percevant et perçus - ; espace physique – les situations matérielles à partir desquelles ces locuteurs s'engagent, à savoir les situations concrètes de production et de réception. Cela conduirait à appréhender la dimension énonciative en mettant en avant ses contraintes sociales.

³⁷⁵ CISLARU, Georgeta, GUÉRIN, Olivia, MORIM, Katia, NÉE, Émilie, PAGNIER, Thierry, VENIARD, Marie (dir.) (2007), *L'acte de nommer. Une dynamique entre langue et discours*, Paris : Presses Sorbonne Nouvelle, p. 69

³⁷⁶ *Ibid.*

2) Engagement, au sein du corpus objet d'étude, d'une investigation thématique sur les rapports sociaux préétablis. Cela permettrait de lier le contenu référentiel en relation avec les contraintes sociales qui le sous-tendent.

3) Investigation liée aux dénominations afférentes au rapport social questionné

4) Procédure d'analyse des prises de position quant à ce contenu référentiel en fonction de la position sociale en relevant les cohérences et les incohérences apparentes afin de porter une réflexion sur les stratégies discursives.

5) Repérage enfin des éléments structuraux afin d'ouvrir les possibles d'une généralisation de la méthode et ratifier les anciens – mais il faudrait pour cela multiplier les corpus objet d'étude.

Chapitre 5 : Une archithématique de la position

Introduction

Conformément au cadre contextuel posé dans la première partie de ce travail et en cohérence avec le chapitre qui a introduit cette deuxième partie, nous poursuivons l'analyse du corpus à partir de la position commune occupée par les différentes représentations patronales. Nous rappelons que celle-ci est marquée par un degré d'institutionnalisation qui confère aux représentants patronaux le statut de porte-voix de discours contraints par le rapport à l'État.

Ce rapport est, en dernière analyse, double car il y a d'une part la position de partenaires sociaux qu'occupent les organisations patronales ; d'autre part le fait que toute entreprise, dans son organisation, est réglementée juridiquement et le pouvoir de l'État s'applique ainsi sur le patronat et sur le salariat puisque l'État est l'entité, au travers de ses institutions, qui administre toute règle en matière juridique.

En effet, l'État est l'entité investie du collectif à échelle nationale, une « banque centrale symbolique³⁷⁷ », pour reprendre la formule de Bourdieu, qui régule le quotidien des personnes représentées dans leur vie professionnelle par les locuteurs, objet de notre étude, et qui régit la position sociale de ces mêmes locuteurs. Le rapport à l'État des représentants patronaux constitue de ce fait un terrain de recherche digne d'intérêt à investiguer puisque le domaine économique, qui inclut l'entrepreneuriat fonctionne sous le contrôle de l'État.

Pour ce faire, il nous semble tout à fait pertinent de considérer que la clé d'une telle analyse réside dans l'articulation entre des éléments sociologiques déjà posés que nous compléterons en apportant autant que possible une définition qui se veut satisfaisante de l'État. A ce cadre théorique référentiel, nous compléterons par des outils sémantiques proposés par François Rastier (2001) via un édifice conceptuel de différents niveaux d'analyses sémantiques allant de l'échelle microscopique à l'échelle macroscopique des thèmes qui parcourent ce rapport à l'État au sein du corpus, objet de notre étude.

³⁷⁷ BOURDIEU, Pierre (2012), *Sur l'État : Cours au collège de France (1989-1992)*, Paris : Éditions du Seuil, p. 201

La notion d'*archithématique* structurera cette analyse discursive et il s'agira de montrer que cette dernière semble régir une dichotomie fondamentale de leurs discours qui est celle du bon État versus le mauvais État.

5.1 Archithématique et position sociale

Dans *Art et science du texte*, François Rastier (2001) pose la difficulté de conceptualiser la notion de « thème » et propose de recourir à l'approche sémantique qui permet de spécifier « le thème au sein de réseaux de récurrences et de transformations.³⁷⁸ » Cette proposition engage de définir le thème comme une « structure stable de traits sémantiques (ou sèmes), récurrente dans un corpus, et susceptible de lexicalisations diverses³⁷⁹ ».

Dans *La mesure et le grain* (2011), l'auteur affirme que la recherche par thèmes peut constituer le premier moment de l'analyse d'un corpus constitué : « Sans s'arrêter à des préoccupations ontologiques, on peut définir, au sein d'un corpus qui relève d'un discours et d'un genre déterminé, des formes sémantiques, en premier lieu des thèmes.³⁸⁰ » Ces thèmes sont des structures stables de traits sémantiques pouvant être de deux qualités différentes ; générique ou spécifique. Les thèmes génériques, qui nous intéressent singulièrement, se définissent par leur classème, par opposition au sémantème des thèmes spécifiques, qui est leur sémème, c'est-à-dire un ensemble de traits sémantiques dénommés *sèmes*.

Si l'on prend pour thème, comme on fait ordinairement, le contenu d'un lexème (un sémème), on pourra préciser les structures de l'univers sémantique décrit en recherchant les récurrences de ses traits génériques (qui constituent son classème) et/ou celles de ses traits spécifiques (qui constituent son sémantème).³⁸¹

Nous ambitionnons de concevoir un cadre de réflexion résultant de l'intégration des préoccupations ontologiques aux formes sémantiques auxquelles François Rastier faisait référence, précédemment, en posant que les premières amènent nécessairement les secondes. Nous percevons les préoccupations ontologiques en question comme les caractéristiques

³⁷⁸ RASTIER, François (2001), *Arts et sciences du texte*, Paris : PUF, p. 196

³⁷⁹ *Ibid.*, p. 197

³⁸⁰ RASTIER, François (2011), *La mesure et le grain. Sémantique de Corpus*, Paris : Honoré Champion, p. 175

³⁸¹ RASTIER, François (2016) [1989], *Sens et textualité*, Limoges : Lambert-Lucas, pp. 55-56

générales constitutives du rapport social qui lie les représentations patronales à l'État exposé dans le chapitre précédent.

Si notre considération concernant ces préoccupations ontologiques était erronée alors nous voudrions nous réapproprier l'idée de mettre en parallèle des traits caractéristiques d'une réflexion portant sur le fonctionnement humain à partir des éléments posés dans les chapitres antérieurs qui sont liés à une position sociale pouvant prédéterminer des paramètres sémantiques à venir que sont les thèmes. Ainsi appréhendés, les thèmes matérialisés au gré des interviews ne peuvent pas faire l'objet d'une analyse détachée de la position sociale occupée par les locuteurs dans la mesure où ceux-là découlent de celle-ci. Ces thèmes trouveraient leur genèse dans les conditions sociales de leur production. Cette perspective d'analyse discursive, qui constitue un point d'ancrage thématique allant de la position sociale à une archithématique précise dans les discours du corpus objet d'étude.

5.1.1 Les trois niveaux de thème

L'investigation particulière de ce que nous pourrions qualifier d'*archithématique de la position* dirige l'abord du rapport à l'État à partir de la perception que les représentations patronales ont de celui-ci comme thème générique et plus précisément comme thème macrogénérique selon la déclinaison des thèmes génériques en trois types de classes sémantiques que sont le taxème, le domaine et la dimension auxquels sont respectivement associées trois qualités : microgénériques ; mésogénériques ; macrogénériques. A ces trois types de classes sémantiques correspondent trois types de thèmes génériques :

(i) Le taxème est la classe minimale où les sémèmes sont interdéfinis : par exemple, 'cigarette', 'cigare', 'pipe' s'opposent au sein du taxème //tabac//. Ainsi, le « thème » du tabac dans *Madame Bovary* s'articule notamment sur l'opposition entre 'cigare', 'pipe', 'cigarette', qui est corrélée, on s'en doute, avec mainte opposition narrative. Ce type de « thème » peut être dit microgénérique.

(ii) Le domaine est une classe plus générale, qui inclut plusieurs taxèmes. Il est « lié à l'expérience du groupe » (Pottier), en tant qu'il structure la représentation linguistique d'une pratique sociale codifiée. La plupart des indicateurs lexicographiques comme mar. (marine) ou cuis. (cuisine) sont en fait des désignations de domaines. Étudier un thème comme l'alimentation dans *L'Assommoir* reviendrait à y étudier le domaine //alimentation//. Ce type de thème peut être dit mésogénérique.

(iii) La dimension est la classe de généralité supérieure. Les dimensions sont articulées entre elles par de grandes oppositions qui traversent les univers sémantiques, par exemple //animé// vs //inanimé//, //animal// vs //humain//, //animal// vs //végétal//. Ces

oppositions peuvent être lexicalisées : par exemple, respectivement, « on » vs « ça », « gueule » vs « boucher », « venimeux » vs « vénéneux ». Si un thème correspond à une dimension, on le dira macrogénérique : par exemple l'animalité chez Maupassant constitue un tel thème.³⁸²

Nous adopterons une démarche ascendante de ces trois types de thèmes génériques considérés dans les acceptions que leur attribue François Rastier et axerons premièrement notre analyse sur le type de thèmes génériques de plus petit niveau que constituent cette « classe minimale où les sémèmes sont interdéfinis³⁸³ » qu'est le *taxème*, palier microgénérique. Le deuxième niveau d'analyse est le prisme domanial, de niveau mésogénérique, qui regroupe des taxèmes pour former une classe sémantique d'échelle supérieure. Le troisième niveau, dimensionnel, constitue le terrain d'une opposition qui englobera le thème macrogénérique de l'ambivalence du rapport. Les prismes taxémique (palier microgénérique) et domanial (palier mésogénérique) ne marquent pas de degré d'opposition, ce qui nous est pourtant nécessaire à l'étude de ce rapport social se rapportant donc à une *dimension* (palier macrogénérique) et cela nous conduira à procéder à l'analyse de ces différents paliers pour en arriver à l'ambivalence constituant le paramètre qui nous intéresse le plus.

5.1.2 L'archithématique du rapport à l'État

Le thème macrogénérique qu'est le rapport ambivalent à l'État peut trivialement se scinder en une opposition entre d'un côté « avec l'État », « pour plus d'État » ou « les vertus interventionnistes de l'État » et de l'autre côté « contre l'État », « pour moins d'État » ou « pour un retrait de l'État ». Cette perspective assoit l'existence d'une opposition thématique qui traverse l'entièreté de notre corpus objet d'étude. Partant de ces considérations, il nous est permis de penser à partir de la notion d'*archithématique* que nous introduisons au sens où François Rastier aborde « cette partie de la thématique qui traite de la division des univers sémantiques en espaces valués³⁸⁴ ».

En effet, nous considérons que la matérialisation de l'ambivalence quant à l'État fixe l'existence et la division de cet univers sémantique en deux espaces évalués que sont « pour ou avec l'État » ou « sans ou contre l'État » et qui traversent à chaque situation d'énonciation

³⁸² *Ibid.*

³⁸³ *Ibid.*

³⁸⁴ *Ibid.*, p. 65

l'énoncé des porte-paroles patronaux. Cela nous conduit à statuer sur la constitution d'une telle valuation. François Rastier prolonge la définition en avançant l'idée que l'archithématique relève de la plus grande échelle, celle des dimensions sémantiques, et est marquée par une opposition qualitative, comme ce qui suit :

Elle s'attache aux thèmes génériques de la plus grande généralité, qui relèvent des dimensions sémantiques. En dehors du domaine de la linguistique, les dimensions ont été étudiées en anthropologie (cf. l'opposition Nature/culture chez Lévi Strauss) et en sémiotique (cf. l'opposition Vie/mort chez Greimas). Les dimensions s'opposent deux à deux par des oppositions qualitatives (de type A vs B). Combinées à des oppositions privatives (A vs non A, B vs non B) elle se définissent aussi relativement à des classes contradictoires (non A non B) ou neutre (non A et non B). En ce sens, le quaterne -dit plus tard carré sémiotique- présenté jadis par Greimas et Rastier (1968) peut être considéré comme une première représentation d'une structure archithématique. [...] La typologie des structures archithématiques reste une question ouverte.³⁸⁵

En nous réjouissant que la typologie des structures archithématiques reste une question ouverte, tout laisse à penser que réfléchir à l'usage qu'on peut faire de cette notion à partir du prisme relationnel proposé par Bourdieu permet d'investiguer une structure archithématique de la position, une structure archithématique liée à la position sociale des locuteurs, position qui pourra exercer un effet d'inertie sur une opposition thématique qualitative matérialisée et nécessairement omniprésente dans la totalité des discours recueillis.

En effet, nous pensons qu'une telle archithématique pourrait se caractériser par sa nécessité, au sens où la position sociale du locuteur considérée dans les paramètres contextuels et relationnels que nous avons exposés induit nécessairement l'omniprésence d'une structure archithématique. De plus, l'investissement de ces locuteurs, lié à leur *illusio*, au sein de l'articulation entre un genre en particulier, ici l'interview, met à l'honneur les porte-paroles d'une position commune et accorde du crédit à celle-ci, dans lequel les traces de cette structure archithématique seraient elles-mêmes constitutives du jeu social mis en œuvre. Par ce biais et au travers de ce genre, locuteurs useraient de ce droit afin de nécessairement partager leurs perceptions quant à l'État.

Ainsi appréhendée, nous pensons qu'une investigation de ce type s'appuie sur les éléments mis en avant dans la définition de l'archithématique telle que proposée par François Rastier : 1) « le caractère de grande généralité des thèmes génériques³⁸⁶ » qui permet de penser

³⁸⁵ *Ibid.*

³⁸⁶ *Ibid.*

thématiquement un rapport social ; 2) « l'opposition qualitative³⁸⁷ » qui constitue en son cœur l'archithématique et qui se présente dans notre corpus de travail comme l'ambivalence du rapport à l'État des locuteurs objet d'étude. En dernières considérations, nous ne faisons qu'essayer de pousser dans certains retranchements ce que François Rastier (2016) soutient dans *Sens et textualité* que « l'usage d'une langue est par excellence une activité sociale, si bien que toute situation de communication est déterminée par une pratique sociale qui l'instaure et la contraint.³⁸⁸ »

5.1.3 Archithématique de la position et modalités

L'opposition qualitative qui s'établit au sein de cette archithématique de la position est axiologique dans sa constitution. Caractériser celle-ci en « pour ou avec l'État » versus « contre ou sans l'État » ne peut pas écarter la prise en charge opérée alors par les locuteurs et passer du contexte au texte en évacuant celle-ci. Pour cette raison, nous pensons qu'une archithématique de la position peut s'inscrire, pour une part, dans l'analyse des modalités engagées au travers de celle-ci. Nous proposerons, afin de définir la *modalité*, l'acception donnée par Nicole Le Querler (1996) dans sa *Typologie des modalités* comme « expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé.³⁸⁹»

En fonction de ce cheminement posé et d'un premier processus d'analyses établi à *la main* et d'un second outillé via Antconc, nous attacherons une importance particulière à l'analyse des modalités subjectives et intersubjectives, telles que définies par Nicole Le Querler, qui prennent part à l'ambivalence du rapport à l'État. Ces modalités, subjectives et intersubjectives, sont respectivement présentées de la manière suivante : les modalités subjectives « indiquent des attitudes psychologiques du locuteur³⁹⁰ » et se déclinent en trois types que sont les modalités bouliques – qui marquent la volonté -, les modalités appréciatives – qui expriment l'appréciation en termes d'approbation et de blâme -, les modalités épistémiques – degré de certitude exprimé par le locuteur ; les modalités intersubjectives « sont du domaine de l'ordre (marqué par l'impératif, mais aussi, bien-sûr, par d'autres marqueurs),

³⁸⁷ *Ibid.*

³⁸⁸ *Ibid.*

³⁸⁹ LE QUERLER, Nicole (1996), *Typologie des modalités*, Caen : Presses universitaires de Caen, p. 61

³⁹⁰ *Ibid.*, p. 55

du conseil, de la suggestion, de la prière, du reproche³⁹¹ » et « correspondent en grande partie aux modalités déontiques, qui sont de l'ordre de la permission et de l'obligation³⁹² ».

En nous proposant d'esquisser une conclusion sur les premiers éléments théoriques de ce chapitre en termes de subjectivité et d'intersubjectivité, il apparaît clairement que quelques éclaircissements méritent d'être mis au jour. Le fait que nous ayons argué la dimension relationnelle des pratiques, en fonction des espaces sociaux au sein desquels celles-ci se matérialisent, n'empêche pas de laisser toutes leurs places à la subjectivité et, par extension, à l'intersubjectivité si celles-ci sont appréhendées à partir d'une théorie de la pratique – ce que nous avons établi précédemment. Cela conduit à analyser ces régularités subjectives et intersubjectives à partir du prisme relationnel ne supprimant pas ces termes mais qui impose de les appréhender différemment, en leur ôtant tout caractère autonome et en les intégrant à une théorie mêlant la subjectivité et l'intersubjectivité des pratiques discursives à l'objectivité de ces mêmes pratiques. Telle est la perspective proposée par la théorie de la pratique de Pierre Bourdieu.

5.2 Deux taxèmes du domaine « entreprise »

Au chapitre précédent nous avons posé que le lemme « entreprise » ressortait lors de l'analyse outillée via Antconc comme celui ayant le plus d'occurrences au sein de notre corpus objet d'étude. Précisément, on dénombre au total 1933 occurrences de ce lemme réparti de la manière suivante :

- 1251 occurrences produites dans des interviews des représentants du CNPF-Medef ;
- 545 occurrences produites dans des interviews des représentants de la CGPME-CPME ;
- 137 occurrences produites dans des interviews des représentants de l'UPA-U2P.

En proportion, cela revient respectivement à 64,7% d'occurrences matérialisées par un représentant du CNPF-Medef, 28,2% par un représentant de la CGPME-CPME et 7,1% de par un représentant de l'UPA-U2P. Nous retrouvons un ordre de grandeur cohérent avec le nombre d'interviews du corpus constitué qui compte 56% d'interviews du CNPF-Medef, 32% d'interviews de la CGPME-CPME et 12% d'interviews de l'UPA-U2P. Cela tend à confirmer

³⁹¹ *Ibid.*, p. 56

³⁹² *Ibid.*

notre hypothèse selon laquelle la position sociale – en incluant la répartition présenteielle dans les médias- prédétermine le thème et cela jusque dans sa répartition puisque le nombre d’occurrences matérialisées est cohérent avec le nombre d’interventions médiatiques de chacune des organisations patronales. On en déduit donc, qu’en termes de proportion, il n’existe pas de différence notable dans la production discursive du thème générique « entreprise » qui relève du niveau domanial puisque ce dernier englobe au moins deux taxèmes que sont le taxème ‘fiscalité’ et le taxème ‘droit’ qui ressortent au sein du corpus objet d’étude.

L’analyse taxémique à suivre n’a pas vocation à être exhaustive quant au nombre de taxèmes faisant partie du domaine « entreprise » mais elle vise à montrer les possibilités d’une telle analyse dans une perspective archithématique à partir de taxèmes omniprésents dans les discours des représentations patronales constitutifs du niveau « micro » avant de tendre vers le niveau « macro ». De plus, cette investigation taxémique fera l’objet, après cette présentation, de compléments apportés par une analyse spécifique des modalités qui supportent ces taxèmes.

5.2.1 Le taxème ‘fiscalité’

Le taxème ‘fiscalité’ s’organise, dans les interviews qui constituent notre corpus, autour des principaux sémèmes suivants : « charge » comprend 193 occurrences, « impôt » en comprend 189, « cotisation » totalise 169 occurrences, « taxe » 93, « prélèvement » 61, « TVA » 36 et « CSG » 7 occurrences pour un total de 748 occurrences soit, en moyenne, 3par interview.

Taxèmes	Charge	Impôt	Cotisation	Taxe	Prélèvement	TVA	CSG
Occurrences	193	189	169	93	61	36	7

Les présentations qui suivront prendront la forme de tableaux visant à mettre en avant les éventuelles différences notables entre organisations patronales quant aux sémèmes qui s’interdéfinissent au sein de ce taxème. Nous procéderons de façon similaire et analyserons des échantillons en vue de lier ces données à l’analyse des modalités qui les sous-tendent.

5.2.1.1 Le taxème ‘fiscalité’ et les représentants du CNPF-Medef

Taxèmes	Charge	Impôt	Cotisation	Taxe	Prélèvement	TVA	CSG
Occurrences	109	142	106	38	44	21	5

5.2.1.2 Le taxème ‘fiscalité’ et les représentants de la CGPME-CPME

Taxèmes	Charge	Impôt	Cotisation	Taxe	Prélèvement	TVA	CSG
Occurrences	70	35	41	16	14	12	2

5.2.1.3 Le taxème ‘fiscalité’ et les représentants de l’UPA-U2P

Taxèmes	Charge	Impôt	Cotisation	Taxe	Prélèvement	TVA	CSG
Occurrences	14	12	22	11	3	3	0

5.2.1.4 Bilan du taxème ‘fiscalité’

	Charge	Impôt	Cotisation	Taxe	Prélèvement	TVA	CSG
CNPF-Medef	56,5%	75%	63%	41%	72%	58%	71,5%
CGPME-CPME	36,2%	18,5%	24%	17%	23%	33%	28,5%
UPA-U2P	7,3%	6,5%	13%	42%	5%	9%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

En mettant ces chiffres en cohérence avec la représentativité des organisations patronales, nous tendons à penser que certains sémèmes constituent des centres d'intérêts particuliers. Le plus saisissant d'entre eux est certainement le pourcentage symétrique de matérialités du sémème « taxe » produit d'une part par le CNPF-Medef et d'autre part par l'UPA-U2P. Ces différences qui peuvent sembler marginales mais la matérialisation d'un sémème et non d'un autre qui pourrait lui paraître, de près, équivalent, traduisent certainement des propriétés à investiguer de manière plus fine. Nous tâcherons, au cours du dernier chapitre, de saisir dans une perspective autre des propriétés similaires qui ont retenu notre attention. En ce qui concerne le sémème « taxe », nous n'avons pas encore réussi à saisir la pleine compréhension de ce que cela traduit. En revanche, nous avons l'intuition que l'investigation de ce sémème peut être significative dans la compréhension de certains éléments liés aux représentants patronaux.

5.2.2 Le taxème ‘droit’

Le taxème ‘droit’ s’organise, dans les interviews qui constituent notre corpus, autour des principaux sémèmes suivants : « loi » avec 372 occurrences ; « contrat » avec 137 occurrences ; « règle » avec 69 occurrences ; « code » avec 65 occurrences dont 50 dans la forme figée « code du travail » pour un total de 643 occurrences définissant la taxème.

Conformément à l’exposition du taxème précédent, nous opterons pour la même démarche présentative qui sera chronologique en fonction des représentants de chacune des organisations patronales.

5.2.2.1 Le taxème ‘droit’ et les représentants du CNPF-Medef

Taxème	Loi	Contrat	Règle	Code
Occurrences	247	96	44	52

5.2.2.2 Le taxème ‘droit’ et les représentants de la CGPME-CPME

Taxème	Loi	Contrat	Règle	Code
Occurrences	94	36	18	11

5.2.2.3 Le taxème ‘droit’ et les représentants de l’UPA-U2P

Taxème	Loi	Contrat	Règle	Code
Occurrences	31	5	7	2

5.2.2.4 Bilan du taxème ‘droit’

	Loi	Contrat	Règle	Code
CNPF-Medef	66%	70%	63%	53%
CGPME-CPME	25%	26%	26%	27%
UPA-U2P	9%	4%	11%	20%
Total	100%	100%	100%	100%

À l’exception du sémème « code » réparti presque symétriquement entre la CGPME-CPME et l’UPA-U2P, les productions quant aux sémèmes qui s’interdéfinissent au sein du taxème ‘droit’ présentent des occurrences homogènes. Dans la même perspective que la précédente, il nous faudrait approfondir certains éléments de compréhension afin de mener à bien une investigation quant aux matérialités taxémiques qui peuvent étonner au premier regard.

Nous restons convaincus que cela traduit nécessairement un aspect important relatif à la pratique discursive de ces porte-paroles qui, malgré l'accès réduit à l'espace médiatique, se distinguent par ce type de productions.

5.3 Les modalités quant au domaine « entreprise »

L'analyse de la prise en charge énonciative du domaine « entreprise » permet de vérifier, au sein de la matérialité discursive, des éléments homogènes des représentants patronaux quant à leur position exercée et des prises de position qui en découlent indépendamment du type d'entreprise représenté tout en préservant le souci réflexif d'ouvrir l'analyse à une éventuelle hétérogénéité. L'analyse de ces modalités constituera, nous le verrons en dernière analyse, les prémices du rapport à l'État qu'entretiennent les représentants patronaux.

Nous avons posé plus haut, à la suite de Le Querler (1996) que la modalité constitue « l'expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé³⁹³ ». En complément des éléments définitionnels apportés, nous ajoutons que Gosselin (2005) dégage trois paramètres structuraux aux modalités : les paramètres conceptuels ; les paramètres fonctionnels ; le métaparamètre.

Les paramètres conceptuels « permettent de définir un “ concept modal ” (le certain, le possible, le nécessaire, l'obligatoire, le désirable, le blâmable, etc.) indépendamment de son instanciation dans un énoncé particulier.³⁹⁴ » et permettent la définition d'une « “ catégorie modale ” (l'aléthique, l'épistémique, le boulique, l'axiologique...)³⁹⁵ ». Ces paramètres conceptuels et la catégorie modale correspondent à ce que nous exposons plus haut lors de la présentation de la pertinence, selon nous, à insérer ce paradigme d'analyses au sein de l'archithématique du bon État versus mauvais État qui engage, de fait, mais pas exclusivement, la modalité axiologique chez Gosselin ou la modalité appréciative chez Le Querler que nous percevons comme équivalentes dans leur acception.

Gosselin (2005) ajoute qu'aux paramètres conceptuels se greffent les paramètres fonctionnels qui « précisent le mode de fonctionnement du concept modal dans l'énoncé.³⁹⁶ » et

³⁹³ LE QUERLER, Nicole (1996), *op. cit.*, p. 96

³⁹⁴ GOSSELIN, Laurent (2005), *Temporalité et modalité*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, p. 44

³⁹⁵ *Ibid.*

³⁹⁶ *Ibid.*

se répartissent en « deux groupes structuraux³⁹⁷ ». Le premier de ces groupes concerne la syntaxe et la logique, le second, qui est celui qui nous intéresse, concerne les paramètres énonciatifs et s'articule autour des « relations de la modalité aux différents composants de l'énonciation : le locuteur, le temps et le contexte discursif.³⁹⁸ »

S'intéresser aux paramètres énonciatifs par de telles relations constitue un développement logique du cadre théorique exposé au chapitre 3 où nous retrouvons les paramètres liés aux locuteurs et au contexte discursif avec un intérêt d'analyse particulier qui s'axe sur la prise en charge discursive du rapport social qui lie les représentants patronaux à l'État par la médiation des modalités liées au domaine « entreprise » tel que posé plus haut puisque, comme exposé au chapitre 1, ce qui se passe à l'intérieur de toute entreprise comme espace de production est un enjeu de lutte dont l'État est le garant et l'administrateur au travers de ses agents. Nous compléterons, dans la foulée de ces analyses modales, le propos en nous intéressant plus directement et plus frontalement à l'État afin de penser l'archithématique qui le traverse.

Nous focaliserons notre attention sur deux modalités différentes, les modalités bouliques et les modalités déontiques. Nous conservons la grille de lecture permise par les modalités appréciatives ou axiologiques lorsque nous aborderons l'État, objet de la prochaine partie.

5.3.1 Les modalités bouliques

Le premier type de modalité que nous présenterons concerne les modalités bouliques qui expriment la volonté. Nous focaliserons, comme annoncé, l'attention sur les volontés exprimées par les représentants patronaux vis-à-vis du domaine « entreprise » posé précédemment. Ayant acté ce partage domanial entre les trois organisations patronales, nous opterons pour une présentation des différentes formes de traces bouliques avec moins d'échantillons. Nous ne procéderons pas par une analyse à partir de chaque représentant patronal de chaque organisation patronale mais partirons plutôt des différentes matérialités bouliques en proposant deux échantillons par organisation patronale, l'un lié au taxème 'fiscalité' et l'autre au taxème 'droit'.

³⁹⁷ *Ibid.*

³⁹⁸ *Ibid.*

Nous tâcherons néanmoins, de présenter les similarités existantes entre chacune des organisations patronales.

5.3.1.1 La volonté prise en charge à la première personne

La volonté peut être portée à partir de l'embrayeur spécifique de personne *je* où le représentant parle en son nom mais au travers de l'instance le mandant qui est tacite et tout cela entretient un lien avec le contexte discursif rendant cette compréhension possible et que nous avons traitée antérieurement. Nous présentons en ce sens l'échantillon suivant :

Mais, surtout, j'appelle à aller plus loin dans les baisses de charges et d'impôts pour espérer que les marges des entreprises se rapprochent de la moyenne européenne.³⁹⁹

La modalité boulique marquée par *j'appelle à* puis par *espérer* engage le taxème 'fiscalité' où nous notons la présence de *charges* et *impôts*. Pierre Gattaz – Medef - appelle à la baisse de ces charges et impôts car cela bénéficierait aux marges des *entreprises*. L'entité destinatrice est indéfinie ici mais la volonté exprimée par le président du Medef adresse son propos un surdestinataire qui est l'instance décisionnaire - et ses agents- qui, en dernière analyse, sera l'État auquel nous nous intéresserons dans les pages suivantes.

Cette caractéristique modale est partagée par les représentants de la CGPME-CPME et on peut le noter concernant le taxème 'fiscalité' via l'échantillon suivant :

Je demande que les bénéfices réinvestis en fonds propres soient imposés à 18 % au lieu de 33 % aujourd'hui.⁴⁰⁰

Dans cet extrait, nous retrouvons l'embrayeur spécifique de personne *Je* qui accompagne *demande* en fixant la modalité boulique en matière fiscale puisque la demande porte sur une baisse d'imposition. L'UPA-U2P peut également partager cette modalité boulique exprimée en première personne :

C'est pourquoi nous avons mis en place avec le gouvernement un plan global : report des charges, chômage partiel, crédit de trésorerie et fonds de solidarité. Et j'incite vraiment nos collègues à solliciter ces outils prévus pour eux.⁴⁰¹

³⁹⁹ 2015_07_28_Gattaz_Le Figaro

⁴⁰⁰ 2010_01_18_Roubaud_Le Figaro

⁴⁰¹ 2020_04_11_Griset_Le Journal de Saône et Loire

Dans cet extrait d'une interview avec Alain Griset, la deuxième phrase débute par « J'incite » qui marque la modalité boulique et se réfère anaphoriquement via « ces outils » au « report des charges » inscrits dans la première phrase. Nous notons que la volonté concernant le domaine « entreprise » tel qu'exposé précédemment et exprimée en première personne via le taxème 'fiscalité' est susceptible d'être matérialisée par l'ensemble des organisations patronales.

Le taxème 'droit', en revanche, n'est pas pris en charge à la première personne au sein du versant *volonté* de la modalité boulique. Nous n'en trouvons aucune trace dans notre corpus et nous tâcherons de réfléchir à cette absence à partir de la découverte, ou non, de toute trace prise en charge différente d'une volonté particulière exprimée en la matière juridique qui concerne les entreprises.

5.3.1.2 La volonté prise en charge via « nous » et « on »

Claire Blanche-Benveniste (2003) nous avertit de cette zone grise qui existe entre la valeur spécifique et la valeur générique de tous les pronoms et propose de percevoir celle-ci comme un « axe de plus ou moins grande genericité⁴⁰² ». Dans le cas de l'embrayeur *nous* et de son substitut *on*, la volonté exprimée est celle de l'organisation patronale prise en charge explicitement où les porte-paroles parlent au nom de celle-ci via l'usage de *nous* et *on*.

Dans notre entreprise d'investigations cherchant à la fois à saisir des propriétés communes et singulières aux organisations patronales, nous aborderons ces embrayeurs en leur accordant une valeur spécifique, en cohérence avec nos objectifs de recherche, englobant une organisation patronale donnée et réserver toute valeur générique à une plus grande genericité.

Le taxème 'fiscalité' est, dans ce cadre, pris en charge via l'embrayeur spécifique *nous* et son substitut *on* par toutes les organisations patronales, comme il est possible d'observer dans l'extrait suivant :

⁴⁰² BLANCHE-BENVENISTE, Claire (2003), « Le double jeu du pronom on », in BERRÉ, Michel (dir.), *La syntaxe raisonnée. Mélanges de linguistique générale et française offerts à Annie Boone à l'occasion de son 60e anniversaire*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, pp. 41-56

Nous demandons donc désormais un dégrèvement de charges (exonération de paiement), au moins pour les PME dont le chiffre d'affaires en décembre 2019 aura chuté d'au moins 15 % par rapport à fin 2018.⁴⁰³

Geoffroy Roux de Bézieux exprime via *Nous* une demande concernant le « dégrèvement de charges. » De ce fait, il est plus explicite que le Medef, via son président d'alors, en exprimant cette demande au nom de l'organisation patronale. Le contexte discursif reste, par principe, tout de même nécessaire à des fins de compréhension puisque tout embrayeur est un « symbole-index⁴⁰⁴ » et nécessite, par définition, une situation d'énonciation. La modalité boulique dans son versant de la volonté concernant le taxème 'fiscalité' est également exprimée via *nous* de la part de la CPME-CGPME :

Nous voulons aussi que le taux de rémunération de la 36e à la 39e heures, fixé à 10 % supplémentaires en 2002, soit pérennisé et ne passe pas à 25 % en 2003.⁴⁰⁵

Nous retrouvons des éléments similaires abordés précédemment puisque Jacques Freidel engage le *Nous* de l'organisation patronale qu'il préside à ce moment-là, à savoir la CGPME afin d'exprimer par *voulons* un désir en matière de fiscalité. Ce trait concernant le taxème 'fiscalité' est également à l'œuvre chez l'UPA-U2P :

Ce sont les baisses de charges qui génèrent l'emploi : c'est pourquoi nous nous battons depuis des années pour que le financement de la Sécurité sociale ne repose pas seulement sur les salaires.⁴⁰⁶

La reprise anaphorique marquée par « c'est pourquoi » engage un désir « concernant les baisses de charges » porté par « nous nous battons » de la part de Robert Buguet, alors président de l'UPA. En revanche, nous ne trouvons pas de trace, au sein du corpus objet d'étude et ce, concernant toutes les organisations patronales étudiées, d'échantillons du taxème 'fiscalité' inscrit au sein de la modalité boulique marquant la volonté porté par *on* :

Nous voulons que les accords entre patronat et syndicats aient une valeur identique à la loi.⁴⁰⁷ // Ce qu'on veut faire, c'est libérer les intentions d'embauches. Pour ça, on propose d'ajouter une option supplémentaire sur le CDI, qui consiste à dire qu'en plus de la démission ou du licenciement, on peut aussi se séparer à l'amiable.⁴⁰⁸

⁴⁰³ 2020_01_06_Bézieux_Aujourd'hui en France

⁴⁰⁴ JAKOBSON, Roman (1963), *Essais de linguistique générale. [1] Les fondations du langage*, Paris : Les Éditions de Minuit, p. 180

⁴⁰⁵ 2001_09_06_Freidel_La Croix

⁴⁰⁶ 2002_10_24_Buguet_Le Figaro

⁴⁰⁷ 2007_08_29_Parisot_Le Monde

⁴⁰⁸ 2007_12_14_Parisot_La Croix

Les deux extraits proviennent de Laurence Parisot – Medef – et engagent les mêmes propriétés bouliques. D'une part *nous voulons* exprime un désir en matière juridique puisqu'il est question que les « accords » conclus entre partenaires sociaux « aient une valeur identique à la loi. » D'autre part « Ce qu'on veut faire » puis on propose concernant la matière juridique puisque la présidente exprime un souhait en vue de la modification des contrats à durée indéterminée.

Le taxème 'droit' peut être ainsi pris en charge, par le CNPF-Medef, par *nous* et *on* dans l'expression de la volonté. Ce trait modal peut être partagé par le CGPME-CPME :

Nous demandons dans notre manifeste que des mesures spécifiques soient prises pour faciliter la transmission.⁴⁰⁹ // Mais on n'est pas contre une loi sur la RTT, ce qu'on souhaite c'est un assouplissement définitif, et non pas provisoire.⁴¹⁰

Le premier extrait concerne Jacques Freidel qui engage la parole de la CGPME via l'embrayeur *nous* où la modalité boulique est marquée par *Nous demandons* et concerne des *mesures spécifiques* -qui marquent la matière juridique- à prendre concernant *la transmission* d'entreprises. Dans le second extrait qui concerne également Jacques Freidel, la modalité boulique opère au travers de *on n'est pas contre* puis *on souhaite* qui engagent le substitut d'embrayeur *on* remplaçant le *nous* de la CGPME et le souhait exprimé porte sur une modification d'une loi concernant la réduction du temps de travail. La prise en charge par *nous* et *on* est également partagée par l'U2P-UPA :

On veut dépasser les sujets ponctuels et on veut des règles fiscales, sociales, réglementaires adaptées à la taille de nos entreprises.⁴¹¹ // C'est pourquoi, à la différence du Medef, nous voulons que les entreprises puissent se référer à des accords de branche.⁴¹²

Dans le premier extrait produit par Alain Griset de l'U2P, on observe la présence du substitut d'embrayeur *on* qui porte la modalité boulique inscrite par *on veut* et traite de la matière à la fois juridique et fiscale via *on veut des règles fiscales*. Nous avons ainsi les deux taxèmes présentés abordés en bloc dans cet extrait. Le second montre la matérialité de l'embrayeur spécifique *nous* fonctionnant dans la modalité boulique afin d'exprimer une

⁴⁰⁹ 2002_03_02_Freidel_La Nouvelle République du Centre Ouest

⁴¹⁰ 2002_01_08_Freidel_La Nouvelle République du Centre Ouest

⁴¹¹ 2017_09_24_Griset_La Provence

⁴¹² 2017_03_16_Griset_Le Figaro

volonté via *nous voulons* et concerne la matière juridique puisqu'il est fait référence à « des accords de branche. »

La modalité boulique exprimée au travers de l'embrayeur spécifique *nous* se référant à l'organisation patronale et de son substitut *on* englobe les deux taxèmes du domaine « entreprise » que nous avons abordés. Cette perspective marque une différence quant à l'embrayeur spécifique *je* où nous notions une absence totale du taxème 'droit' ainsi qu'une absence totale de modalité boulique en première personne de la part de l'UPA-U2P.

Le frein à cette comparaison qualitative est dû à l'hétérogénéité quantitative du corpus car nous ne pouvons qu'émettre l'hypothèse, sans réelle certitude puisqu'il faudrait diversifier les types de corpus à cette fin, que les représentants de l'UPA-U2P qui est l'organisation patronale mandatée par les patrons des très petites entreprises semblent uniquement enclins à se référer à la force du collectif lorsqu'ils expriment une volonté en matière fiscale ou juridique.

5.3.1.3 La volonté de l'organisation patronale

Outre les embrayeurs spécifiques, la modalité peut être exprimée via la non-personne avec la mise en avant explicite de l'organisation patronale dans la volonté exprimée. C'est, par exemple, le cas avec Laurence Parisot du Medef dans l'extrait suivant :

Il existe aussi un taux réduit d'impôt sur les sociétés (15 %) pour les entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 7,6 millions d'euros. Le Medef demande que ce plafond soit relevé à 10 millions.⁴¹³

Dans cet extrait, Laurence Parisot s'efface au niveau énonciatif pour faire *Le Medef* qui *demande* une modification dans les réductions *d'impôt sur les sociétés* -taxème 'fiscalité'. Ce paramètre modal fonctionne également avec le taxème 'droit' de la part des représentants du CNPF-Medef :

Le Medef propose des négociations par entreprise ou au niveau des branches professionnelles, l'idée étant de ne plus avoir une durée hebdomadaire légale, mais conventionnelle.⁴¹⁴

Cet effacement est également à l'œuvre chez les locuteurs de la CGPME-CPME tel que nous l'abordons avec François Asselin de la CPME :

⁴¹³ 2011_08_29_Parisot_Le Figaro

⁴¹⁴ 2013_09_03_Gattaz_Le Bien Public

C'est d'ailleurs pour cela que la CPME défend une proposition de loi permettant aux entreprises ne distribuant pas de dividendes d'avoir un taux nul d'imposition sur les sociétés.⁴¹⁵

François Asselin s'efface au profit de la CPME qui défend une « proposition de loi » - taxème du 'droit' - concernant « l'imposition sur les sociétés » - taxème 'fiscalité'.

Nous ne trouvons pas de matérialité de modalité boulique exprimant la volonté de la part de l'UPA-U2P concernant le domaine « entreprise » tel que nous l'avons amené mais ce paramètre modal existe pour d'autres thèmes à l'instar des retraites, ce qui apporte un point de nuance sur les productions discursives des représentants l'UPA-U2P .

Nous allons à présent exposer l'autre versant, celui du refus, de manière plus brève, afin de montrer que celui-ci entretient les mêmes propriétés que le versant de la volonté.

5.3.1.4 Le refus pris en charge à la première personne

Dans le cas du Medef, le taxème 'fiscalité' peut être englobé dans le paramètre modal qui concerne le refus via la prise en charge à la première personne :

On en revient en France toujours à la même logique pavlovienne : on invente une taxe ! Je suis contre car chaque fois qu'on pense régler un problème en créant ou en augmentant une taxe, on détruit de l'emploi.⁴¹⁶

La deuxième phrase reprend anaphoriquement la logique de taxe évoquée dans la première et Pierre Gattaz argue *Je suis contre* qui confirment la modalité boulique de l'échantillon.

En revanche, nous n'avons pas trouvé une telle trace de ce paramètre modal chez les représentants du CNPF-Medef concernant le taxème 'droit' à la différence de la CGPME-CPME et de l'UPA-U2P où les deux taxèmes sont, avec ces propriétés modales, matérialisés. Nous présentons tout d'abord deux extraits d'interviews de Jean-François Roubaud -CGPME :

Je ne veux pas, si la conjoncture se détériorait, que l'on soit conduit à augmenter un jour les cotisations chômage.⁴¹⁷ // Je ne suis pas favorable à des sanctions systématiques.⁴¹⁸

⁴¹⁵ 2022_02_10_Asselin_La Croix

⁴¹⁶ 2015_09_26_Gattaz_Aujourd'hui en France

⁴¹⁷ 2008_05_06_Roubaud_Le Figaro

⁴¹⁸ 2013_07_06_Roubaud_Le Figaro

Dans le premier extrait, le président de la CGPME s'exprime sur les « cotisations chômages » – taxème ‘fiscalité’ – via une prise en charge avec l’embrayeur spécifique *je* afin d’exprimer son refus par *Je ne veux pas*. Le deuxième a, pour le taxème ‘droit’, des propriétés similaires. La modalité boulique est marquée via *Je ne suis pas favorable* qui exprime un refus concernant des « sanctions systématiques » qui confirment la matière juridique du propos.

Concernant l’UPA-U2P, nous ne trouvons pas la trace du taxème ‘fiscalité’ pris en charge via ce paramètre modal. Néanmoins, nous trouvons la présence du taxème ‘droit’ par ce biais :

Donc, oui, je suis opposé à une règle systématique.⁴¹⁹

De manière fonctionnellement équivalente, le taxème ‘droit’ est présent dans cet échantillon de Jean Lardin via « une règle systématique » vis-à-vis de laquelle ce dernier affirme : « je suis opposé. »

5.3.1.5 Le refus pris en charge via « nous » et « on »

A la différence de la volonté d’une prise en charge via *nous* et *on* pour chaque taxème qui nous intéresse, l’embrayeur spécifique *nous* est uniquement investi dans le taxème ‘droit’ pour chacune des organisations patronales :

Nous n'acceptons pas que, par décret, l'Etat vienne cambrioler la caisse du montant qui lui est nécessaire pour imposer aux entreprises quelque chose qu'elles ne veulent pas, c'est-à-dire les 35 heures.⁴²⁰

Dans cet échantillon, Ernest-Antoine Seillière engage le refus de *décret* se définissant au sein du taxème ‘droit’ marqué par *Nous n’acceptons pas* explicitement adressé à *l’État*.

Le « décret » relevant du taxème ‘droit’ est également matérialisé de la part de la CGPME-CPME tel que nous le percevons avec Jean-François Roubaud :

C’est pourquoi nous ne sommes pas favorables à un décret qui ne serait que provisoire, sauf à préciser que lorsque les négociations de branches échouent, c’est ce seuil qui s’applique à toutes les entreprises concernées.⁴²¹

⁴¹⁹ 2010_04_14_Lardin_Ouest France

⁴²⁰ 1999_10_01_Seillière_La Croix

⁴²¹ 2002_09_04_Roubaud_La Croix

Cet extrait relève de propriétés modales partagées avec le précédent dans la mesure où l’embrayeur spécifique *nous* se réfère à l’organisation patronale qui marque un refus *nous ne sommes pas favorables* vis-à-vis d’un « décret. » Nous retrouvons la structure engageant l’embrayeur spécifique *nous* en vue d’exprimer un refus concernant la matière juridique. L’UPA-U2P partage ce paramètre modal :

Seulement, notre entreprise est notre seule fortune, et nous ne signerions pas un accord en disant qu’il nous conduit à la catastrophe.⁴²²

Robert Buguet -UPA- engage le *nous* spécifique à l’organisation patronale avec *notre* à deux reprises afin de faire part du refus de signer *un accord*. Concernant le substitut embrayeur *on*, se référant à l’organisation patronale, au sein de la modalité boulique dans son versant du refus, nous ne trouvons, à l’inverse de ce que nous avons posé concernant le *nous*, seulement des éléments concernant la ‘fiscalité’, et ce, de la part des représentants du CNPF-Medef et de la CGPME-CPME, pas de l’UPA-U2P. Ainsi, nous indiquons l’échantillon suivant concernant le Medef :

Mais parlons aussi des impôts et des transferts sociaux. On ne peut pas avoir envie de travailler si on est pénalisé.⁴²³

Dans cet échantillon, Laurence Parisot substitue le *nous* se référant au Medef marqué par la flexion à l’impératif du verbe « parler » dans la première phrase au *on* dans la seconde où le thème « impôts » est anaphoriquement repris et où la modalité boulique opère au travers de *on ne peut pas avoir envie*. Nous y voyons une modalité boulique et non une modalité épistémique dans la mesure où la présidente de l’organisation soutient qu’avant tout une impossibilité morale liée à *l’envie de travailler* à partir de paramètres fiscaux qui conduisent à mettre les patrons représentés en position de refus et non pas d’impossibilité vériconditionnelle.

Le second échantillon sélectionné concerne la CGPME et son président d’alors, François Asselin :

Mais ces initiatives échappent au fisc, à la TVA, aux charges sociales que l’économie traditionnelle doit assumer. On ne peut l’accepter.⁴²⁴

⁴²² 1999_07_06_Buguet_Libération

⁴²³ 2005_08_30_Parisot_Le Figaro

⁴²⁴ 2015_10_30_Asselin_Le Courrier de l’Ouest

Comme on le voit, l'énonciation fonctionnant également sur un ressort anaphorique, la seconde phrase *On peut l'accepter*, se réfère à la matière fiscale inscrite dans la première avec « fisc, TVA, charges sociales. » Conformément à l'échantillon précédent, nous percevons le paramètre modal comme relevant d'une modalité boulique et non épistémique pour les mêmes raisons, il en va de l'ordre moral et non vériconditionnel.

Les modalités bouliques dans leur versant *refus* embrayées via *nous* et *on* sont moins récurrentes que dans leur versant *volonté* et concernent respectivement le taxème 'droit' fonctionnant avec *nous* et le taxème 'fiscalité' fonctionnant avec *on*. La modalité boulique dans son versant *refus* concernant les propriétés du domaine « entreprise » exposé précédemment n'est pas homogène entre les organisations patronales puisque seule la CGPME-CPME matérialise tous les paramètres en matières juridique et fiscale.

5.3.1.6 Le refus de l'organisation patronale

La modalité boulique dans son versant *refus* est engagée avec l'effacement énonciatif au profit de l'organisation patronale en question de la part du Medef et de la CGPME mais pas de l'UPA-U2P concernant les paramètres domaniaux que nous avons exposés. Le premier extrait a été produit par Ernest-Antoine Seillière et concerne le taxème 'droit' :

Le Medef ne négociera pas avec les syndicats à ce niveau dans un pays où la loi pénètre à ce point dans le détail des rapports sociaux.⁴²⁵

La matérialité taxémique qui nous intéresse opère par *la loi* et la modalité boulique du refus est inscrite dans le futur simple *Le Medef ne négociera pas* qui engage la force illocutoire de la promesse et acte en ce sens la perspective modale engagée.

Le second extrait a été matérialisé par Jean-François Roubaud et concerne également le taxème 'droit' :

Depuis le début des attaques portées contre elle, la CGPME s'est opposée à une remise en cause de l'interdiction de la revente à perte ou de la définition du prix d'achat effectif.⁴²⁶

De même que l'extrait précédent, la modalité boulique du refus exprimé à la non personne via la CGPME n'engage pas le présent mais une autre forme aspectuelle, celle du passé

⁴²⁵ 1999_10_01_Seillière_La Croix

⁴²⁶ 2004_12_10_Roubaud_Le Bien Public

composé, en l'occurrence, avec « la CGPME s'est opposée » et concerne une *interdiction*, sémème qui se définit au sein du taxème 'droit'.

Les modalités bouliques du refus engagées par l'effacement énonciatif au profit de l'organisation patronale représentée sont rares et ne concernent que le taxème 'droit'. Un bref point de comparaison avec ce même versant observé de façon embrayée nous invite à statuer sur la prédominance qu'ont les représentants patronaux à embrayer les refus au nom de leurs organisations patronales respectives et à ne pas s'effacer au profit de celles-ci.

Nous remarquons également que le versant volonté est quantitativement et qualitativement plus riche que le versant refus. En ce sens, les interventions des représentations patronales sont plus engagées, au sein du paramètre modal boulique, par une volonté que par un refus. Nous intégrons ce paramètre modal aux effets de l'*illusio* engendrés par la position de représentant patronal dont le moteur est de faire part de volonté de modifications en matière fiscale et juridique plus que d'intervenir dans le cadre de refus.

Nous percevons ce paramètre comme relevant d'une stratégie offensive portée par les représentants patronaux quant au domaine « entreprise » plus que défensive. L'hétérogénéité du corpus nous empêche de statuer sur le partage complet de cette caractéristique puisque nous avons recueilli moins de matière textuelle concernant l'UPA-U2P mais nous y percevons tout de même une tendance liée à ce que nous qualifions d'une archithématique de la position – sociale. Les thèmes posés et regroupés au sein du domaine « entreprise » sont pris en charge de manière offensive concernant le paramètre modal boulique.

5.3.2 Les modalités déontiques

En parallèle à l'analyse des modalités bouliques, celle des modalités déontiques semblent constituer un terrain fertile afin de nous emparer du domaine entrepreneurial. Cette étude a vocation à compléter ce que nous avons posé précédemment. Nous tâcherons de scinder également l'analyse en deux versants : l'obligation impersonnelle ; l'obligation personnelle.

5.3.2.1 L'obligation impersonnelle

Dans la même perspective d'une positivité engagée au détriment d'une prise en charge axée par la négation, les traces de modalité déontique les plus récurrentes sont impersonnelles

et marquées par la structure *il faut + infinitif* qui compte, au sein du corpus objet d'étude 639 occurrences, et par la structure *il faut que + subjonctif* qui présente 46 occurrences.

En établissant une comparaison, il apparaît que la structure *il ne faut + infinitif* comprend seulement 47 occurrences en additionnant *il ne faut pas + infinitif / il ne faut rien + infinitif / il ne faut jamais + infinitif / il ne faut + infinitif + que* et 1 occurrence avec la structure *il ne faut pas que + subjonctif*.

La modalité déontique via l'obligation impersonnelle est donc marquée à 732 reprises au sein du corpus objet d'étude, ce qui équivaut à 3 occurrences par interview récoltée que nous jugeons quantitativement très élevée et qui confirme l'inscription des représentants patronaux dans un rapport social les liant avec les instances décisionnaires en matière d'administration des entreprises.

Concernant la répartition de ces occurrences, la modalité déontique marquée par l'obligation impersonnelle apparaît plus chez le CNPF-Medef, nous dénombrons entre 3 et 4 occurrences par interviews contre 2 pour la CGPME-CPME et 2 pour l'UPA-U2P.

L'analyse présentée portera essentiellement sur les taxèmes liés au domaine entrepreneurial exposés plus haut. Concernant la structure *il faut + infinitif*, la modalité déontique est engagée à la fois au sein du taxème 'fiscalité' et 'droit'. Nous mettons en avant deux fragments issus d'interviews données respectivement par Laurence Parisot et Pierre Gattaz où nous retrouvons respectivement les deux taxèmes via cette structure :

Il faut aussi supprimer l'incertitude juridique qui entoure les procédures de licenciements collectifs, et réduire la durée des plans sociaux qui s'étalent parfois sur plusieurs années.⁴²⁷ // Oui il faut baisser la totalité de la fiscalité mais encore faut-il qu'on reste cohérent sur les décisions prises comme sur le Pacte de responsabilité et qu'on ne rajoute pas des initiatives anxieuses du type pénibilité.⁴²⁸

Le premier exemple concerne le taxème 'droit' avec *Il faut aussi supprimer l'incertitude juridique*, le second concerne le taxème 'fiscalité' puisque *il faut baisser la totalité de la fiscalité*. Ces deux échantillons montrent qu'au sein du CNPF-Medef la modalité déontique peut prendre la forme impersonnelle vis-à-vis des deux taxèmes étudiés. Ces deux prises en

⁴²⁷ 2012_10_09_Parisot_Libération

⁴²⁸ 2015_08_25_Gattaz_Ouest France

charges s'adressent, ici encore, à l'instance décisionnaire en matière d'administration des entreprises.

La structure *il faut + infinitif* fonctionne également, concernant le domaine entrepreneurial, à la forme négative : *Il ne faut pas augmenter les prélèvements obligatoires.*⁴²⁹
*// Il ne faut surtout pas toucher à cet article 2 : c'est la seule disposition intéressante qui subsiste après les réécritures successives du texte.*⁴³⁰

Conformément à l'affirmative, le CNPF-Medef est enclin à matérialiser, au travers de ses présidents, en l'occurrence Geoffroy Roux de Bézieux et Pierre Gattaz, une forme de modalité déontique reposant sur la structure *il faut + infinitif*. Nous retrouvons respectivement les deux taxèmes qui nous intéressent, celui de la fiscalité dans le premier fragment et celui du droit dans le second. Nous pensons que cette structure en *il faut + infinitif* octroie une porte générale qui engage, selon nous, un effacement partiel de la revendication des intérêts spécifiques du patronat pour inscrire les paramètres avancés dans une perspective comme allant de soi.

La forme personnelle que nous verrons plus bas engage une revendication explicite des intérêts défendus « au nom de » via les embrayeurs spécifiques alors que la forme impersonnelle conduit à poser une perspective plus générale marquée par un retrait partiel de la parole patronale au profit d'une parole plus objective et de surplombs.

Nous trouvons également une structure du type *il faut que + subjonctif* telle que cela se présente dans l'exemple suivant:

D'abord une trajectoire de baisse du coût du travail et de la fiscalité, c'est-à-dire combien et quand. En la matière, il faut que des mesures soient prises dès que possible.⁴³¹

Les paramètres déontiques que nous mettons en avant sont tous partagés par les autres organisations patronales qui nous intéressent. Nous mettons en exemples les extraits provenant de porte-paroles de la CGPME-CPME :

Il faut aussi assouplir les CDD pour ne pas se priver d'emploi et de croissance dans les entreprises incapables d'embaucher en CDI.⁴³² // Il faut aussi baisser la pression fiscale des entreprises, même si nous savons très bien que le gouvernement doit baisser le déficit

⁴²⁹ 2018_11_08_Bézieux_Sud Ouest

⁴³⁰ 2016_05_29_Gattaz_Le Monde

⁴³¹ 2014_03_08_Gattaz_Le Figaro

⁴³² 2013_06_17_Roubaud_Le Figaro

public.⁴³³// Il ne faut pas mettre une croix sur cette loi, car c'est un acquis social.⁴³⁴ // En tout cas, il faut que cela se fasse à prélèvement constant.⁴³⁵// Il ne faut pas non plus reculer sur le taux d'impôts sur les sociétés réduit pour les PME, ou divisé par deux pour la partie des bénéficiaires qui reste en fonds propres dans l'entreprise⁴³⁶// // Il faut que ces dérogations à la loi sur les 35 heures deviennent pérennes.⁴³⁷

Les deux premiers fragments concernent respectivement la structure il faut + infinitif à l'affirmative avec d'une part le taxème 'droit' engagé et d'autre part le taxème 'fiscalité'. Les deux fragments suivants sont symétriquement similaires mais reposent sur la négative. Le dernier fragment repose sur la structure il faut que + subjonctif. Les paramètres modaux déontiques avancés jusqu'ici concernant la CGPME-CPME sont cohérents avec ceux du CNPF-Medef par les régularités quant à la structure de l'obligation impersonnelle dégagée ainsi que la matérialité des taxèmes exprimés. Enfin, il en va de même pour les représentants de l'UPA-U2P :

Il faut évidemment poursuivre la baisse du coût du travail.⁴³⁸ // Il faut en revenir à l'esprit de la loi de 2014 et au principe d'égalité entre la représentation des salariés et celles des entreprises.⁴³⁹ // Pour continuer, il ne faut pas augmenter mais abaisser les contraintes administratives, financières et fiscales.⁴⁴⁰

Les deux premiers échantillons engagent la structure il faut + infinitif avec les taxèmes 'fiscalité' puis 'droit'. Le troisième et dernier échantillon engage la même structure à la forme négative et matérialise, en son sein, les deux taxèmes via *contraintes administratives* et *contraintes fiscales*. Nous notons l'absence, de la part des représentants de l'UPA-U2P, de la structure il faut que + subjonctif engageant au moins l'un des deux taxèmes.

La modalité déontique via l'obligation impersonnelle caractérise structurellement et structurellement les discours des représentants patronaux français. Conformément à ce que nous avons avancé quant à la modalité boulique, les paramètres déontiques opèrent au travers du rapport social qui lie les représentants patronaux au pouvoir décisionnaire, plus précisément à l'État au travers de ses agents.

⁴³³ 2008_06_11_Asselin_Le Parisien

⁴³⁴ 2004_09_23_Roubaud_La Nouvelle République du Centre Ouest

⁴³⁵ 2007_06_25_Roubaud_Le Figaro

⁴³⁶ 2012_09_13_Roubaud_Libération

⁴³⁷ 2004_04_15_Roubaud_Le Figaro

⁴³⁸ 2017_03_16_Griset_Le Figaro

⁴³⁹ 2016_04_08_Crouzet_La Croix

⁴⁴⁰ 1997_10_22_Giron_Le Figaro

Ce rapport social et l'intérêt spécifique que nous portons au domaine entrepreneurial qui n'est qu'une possibilité d'analyse parmi d'autres permet d'aborder en bloc le paramètre modal dans ses découpages pour donner à voir, qu'en dernière analyse, les différentes prises en charge énonciatives sont inscrites dans un certain rapport à l'État qui engage des paramètres intersubjectifs entre les représentants patronaux et les agents de l'État. L'analyse modale déontique doit encore faire l'objet de son versant d'obligation personnelle avant de nous intéresser frontalement à l'archithématique du bon État versus mauvais État.

5.3.2.2 L'obligation personnelle

L'obligation personnelle que nous étudions à la lumière du verbe *devoir* est moins récurrente. 64 « nous devons » et 21 « on doit » dans tout le corpus et 4 « je dois » tous thèmes confondus. Dans cette perspective, nous constatons un nombre d'occurrences très faible de matérialité déontique produit via l'obligation personnelle, ce que nous jugeons central quant au paramètre intersubjectif qualifié comme tel par Nicole Le Querler (1996) et exposé plus haut. Quantitativement, l'obligation personnelle ne marque que de manière marginale, au sein du corpus constitué, la trace de la modalité déontique vis-à-vis des taxèmes étudiés.

L'obligation personnelle marque la trace de modalité déontique vis-à-vis d'une mise en avant des capacités d'agir, sur des sujets disparates, et la capacité d'action constitue l'élément structural qui s'en dégage. À titre d'exemples, nous nous référons, tout d'abord, aux extraits suivants :

Nous devons être capables d'entretenir un dialogue entre les deux sphères, faute de quoi nous allons nous priver d'intelligence collective.⁴⁴¹ // Nous devons arriver, collectivement, à une conception plus progressive de la retraite, tout le monde serait gagnant.⁴⁴² // D'abord, les récents aménagements votés par le gouvernement ont permis d'assouplir le régime d'heures supplémentaires pour les deux ans à venir. Cette période-là, nous devons la mettre à profit pour relever, enfin, ce défi.⁴⁴³

Dans le premier fragment textuel produit par Geoffroy Roux de Bézieux -Medef- la modalité déontique, vise, dans une démarche réflexive, la capacité d'action, celle *d'entretenir un dialogue entre les deux sphères [sphère médicale et sphère économique]*. L'embrayeur spécifique de personne *nous* se réfère à tous les acteurs du champ économique dont une partie

⁴⁴¹ 2020_11_10_Bézieux_Le Monde

⁴⁴² 2022_01_09_Asselin_Le Journal de Saône et Loire

⁴⁴³ 2002_01_04_Buguet_Le Parisien

est représentée par le président du Medef. C'est aussi le cas dans le deuxième extrait, produit par François Asselin – CPME-, la modalité déontique concerne également l'obligation d'arriver à une capacité d'action, et ce dans une démarche réflexive, concernant *une conception plus progressive de la retraite*. Le *nous* se réfère ici à l'ensemble des partenaires sociaux et la réflexivité se porte sur le constat de devoir agir collectivement.

Enfin au sein du troisième et dernier extrait, de Robert Buguet -UPA-, la modalité déontique a rapport avec la capacité à *mettre à profit* la période d'alors afin de relever le *défi* concernant la thématique des heures supplémentaires. Nous percevons l'embrayeur spécifique *nous* comme se référant à tous les agents occupant une position suffisante au sein du champ du pouvoir pour mener à bien le défi évoqué par Buguet. Nous y percevons également une remarque réflexive portée sur la période en cours par *nous devons la mettre à profit*. La modalité déontique apparaît, au sein de ces trois extraits, liée à la capacité d'action dans une démarche réflexive mais détachée des taxèmes qui nous intéressent. Au sein du sous-corpus comprenant uniquement les représentants du CNPF-Medef, l'obligation personnelle portée par l'embrayeur spécifique *je* au sein de la structure *je dois + infinitif* n'apparaît qu'à deux reprises et concerne la réflexivité des locuteurs vis-à-vis de la position occupée :

Je ne suis pas un homme de consensus. Dans un patronat très divers, cela conduirait à ne dire que des banalités. J'espère être suivi par le plus grand nombre pour réaliser ce que je dois réaliser.⁴⁴⁴ // Je suis avant tout le porte-parole des patrons, avant d'être le patron des patrons comme on dit souvent. Et pour cela je dois être à l'écoute.⁴⁴⁵

Le premier extrait produit par François Perigot – CNPF- marque une trace réflexive qui se fonde sur la position de représentant patronal occupée et explicitement évoquée par les nécessités d'*être suivi* par ses mandants afin de *réaliser* ce qu'il doit *réaliser*. Ce fragment est également marqué par la réflexivité portée sur la capacité à agir du représentant patronal. Le second extrait, matérialisé par Geoffroy Roux de Bézieux, revêt également des traits réflexifs avec *je dois être à l'écoute* mais s'en distingue puisque ce dernier exclut toute perspective liée à une capacité d'agir dans le champ entrepreneurial mais évoque seulement un devoir d'écoute envers ses mandants.

La modalité déontique, qui s'organise autour du verbe *devoir* embrayé, se caractérise par la réflexivité portée sur les paramètres de la position occupée de représentant patronal en vue

⁴⁴⁴ 1995_10_04_Perigot_Le Monde

⁴⁴⁵ 2020_10_11_Bézieux_Le Progrès

d'aborder, dans la majorité des cas, la capacité d'action dans le champ économique ou entrepreneurial. Cela distingue l'obligation personnelle de l'obligation impersonnelle étudiée plus haut dans la mesure où le caractère intersubjectif de la modalité déontique s'applique dans le cadre de l'obligation personnelle entre le représentant patronal et ses mandants alors que dans celui de l'obligation impersonnelle il s'agit d'un rapport intersubjectif entre le représentant patronal et l'État, au travers de ses agents.

De plus, répétons-le, l'obligation personnelle marque l'absence des taxèmes qui nous intéressent et ne concerne donc, définitivement pas, le rapport entre le représentant patronal et l'État. Enfin, la structure *je dois + infinitif* est absente dans les discours des représentants de la CGPME-CPME ce qui appuie la disparité quantitative établie entre la structure caractérisant l'obligation impersonnelle *il faut + infinitif* de celle de l'obligation personnelle que nous venons d'aborder.

Selon nous, en plus de la faiblesse quantitative du nombre d'occurrences de la structure de l'obligation personnelle, le fait de ne pas produire de discours portant sur le domaine « entreprise » appuie et prolonge l'idée d'une stratégie offensive des représentations patronales dans le jeu joué au travers de la constitution de leur *illusio* puisque les injonctions de ce type se dirigent seulement envers l'État et les représentants patronaux ainsi que leurs mandants en sont exemptés et réduits à chercher une capacité d'agir.

5.3.3 Bilan des modalités

La modalité boulique se caractérise, au sein du corpus constitué, en différents pôles et sous-pôles. Ces pôles sont ceux de la volonté et du refus dont les sous pôles respectifs sont symétriques et concernent la volonté ou le refus embrayés à la première personne ; embrayés via *nous* et *on* spécifiques ; la volonté ou le refus de l'organisation patronale – non personne. La modalité boulique, lorsqu'elle est matérialisée via ces deux pôles, porte les taxèmes 'fiscalité' et 'droit' appartenant au domaine « entreprise » de manière hétérogène.

Concernant le pôle de la volonté, cette hétérogénéité est marquée par l'absence de matérialité du taxème 'droit' embrayée à la première personne par toutes les organisations patronales ainsi que par l'absence des taxèmes 'droit' et 'fiscalité' dans les productions discursives de l'UPA-U2P non embrayées -concernant le sous pôle de la volonté de l'organisation patronale. Quant au pôle du refus, l'hétérogénéité est saillante dans les cas

d'embrayage de la première personne par le fait que seule la CGPME-CPME matérialise les taxèmes 'droit' et 'fiscalité' alors que le CNPF-Medef matérialise seulement le taxème 'fiscalité' et inversement pour l'UPA-U2P qui ne matérialise que le taxème 'droit'.

L'embrayage par *nous* et *on* du pôle refus est marqué par un partage des taxèmes qui nous intéressent puisque le taxème 'droit' apparaît chez les trois organisations patronales via le *nous* alors que le taxème 'fiscalité' opère via le *on*. Dans le cas du refus non embrayé – refus des organisations patronales – seul le taxème 'droit' est matérialisé. Le taxème 'fiscalité' n'apparaît pas en tant que tel mais nous nuancions en précisant que cette absence peut être masquée, concernant les sous pôles du « refus » par le pôle « volonté » susceptible de porter une baisse/ un allègement des charges. La modalité boulique dans son partage entre « volonté » et « refus » est ainsi parfois le lieu d'une zone grise.

L'hétérogénéité générale qui se dégage de l'analyse de la modalité boulique au sein du corpus, objet d'étude concerne la matérialisation des taxèmes 'droit' et 'fiscalité' dans leur relation avec les différents embrayages ou non embrayage des énoncés. Cette hétérogénéité est cependant contrastée par le fait que toutes les trois organisations patronales, au travers de leurs représentants, engagent dans chacun des pôles « volonté » ou « refus » la matérialisation de ces deux taxèmes, ce qui en établit une caractéristique générale des discours des représentations patronales. Les représentants patronaux, via la modalité boulique, porte qualitativement et quantitativement des intérêts en matières fiscales et juridiques qui sont en faveur du pôle « volonté ». Ainsi, en matière fiscale et juridique, ces représentants semblent montrer une attitude plus offensive que défensive.

La modalité déontique, au sein du corpus objet d'étude, revêt des paramètres structuraux similaires à la modalité boulique puisqu'elle se scinde également en deux pôles, en l'occurrence celui de l'obligation impersonnelle avec une analyse portée spécifiquement sur la structure *il faut + infinitif* et celui de l'obligation personnelle portée sur les structures *je dois + infinitif / nous devons + infinitif / on doit + infinitif*. De plus, nous y retrouvons une dominante à la voie affirmative qui confirme la perception offensive et non défensive d'une stratégie générale des représentants patronaux. La distinction fondamentale entre obligation impersonnelle et obligation personnelle se trouve dans la matérialisation ou dans l'absence de matérialisation des taxèmes 'droit' et 'fiscalité'. Ces taxèmes sont intégrés à la modalité déontique dans son versant de l'obligation impersonnelle alors qu'ils sont absents du versant de l'obligation personnelle presque uniquement centré sur certains aspects réflexifs de la position occupée au travers du paramètre de la capacité à agir.

Sans doute est-il important pour nous de préciser que modalité boulique et modalité déontique fixent, au travers des éléments sélectionnés pour proposer une analyse non exhaustive mais représentative des tendances générales qui se dégagent des discours des représentants patronaux concernant ces paramètres, un rapport offensif aux entités décisionnaires – c'est-à-dire à l'État, en dernière analyse- lié d'abord et fondamentalement à la position occupée et partagée au sein du champ du pouvoir. Les paramètres modaux que nous mettons en avant s'inscrivent, selon nous, dans le cadre de régularités discursives à appréhender génétiquement à partir de la relation entre cette position occupée au sein de cet espace du champ du pouvoir et de l'*illusio* qui y est engagé.

Ainsi posées, ces régularités discursives permettent de dégager un tréfonds morphologique commun aux discours des représentants patronaux dont la caractéristique principale est celle d'une stratégie offensive, « stratégie » entendue non pas nécessairement comme une stratégie consciente et réflexive mais comme le résultat d'une pratique adéquate d'un *illusio* – et donc d'un habitus - à un espace particulier. Cette stratégie offensive supporte le domaine entrepreneurial dans des adresses à l'État au travers de ses agents et il nous incombe à présent de focaliser notre attention de façon plus spécifique sur l'État afin de poser les derniers éléments liés à cette archithématique qui traverse les discours du corpus objet d'étude.

5.4 L'archithématique bon État versus mauvais État

L'État est, nous l'avons abordé au chapitre 1 et 3 de la première partie de cette thèse, l'entité à partir de laquelle s'administre la matière économique – et donc entrepreneuriale puisque le champ entrepreneurial est lié de manière hétéronome au champ économique. Le rapport à l'État traverse donc nécessairement de manière empirique, les discours des représentants patronaux compte tenu de la position et de la vocation qu'ils ont lorsqu'ils interviennent.

Ce rapport à l'État engage une archithématique, au sens de Rastier et posée plus haut, comme thème marquant une opposition fondamentale qui traverse l'entièreté du corpus objet d'étude. Cette archithématique englobe, par construction, le niveau taxémique du 'droit' et de la 'fiscalité' et le niveau domaniale de « l'entreprise » et celle-ci est axiologique et se synthétise par l'opposition entre le bon État et le mauvais État. Afin d'étayer ce propos nous tâcherons de donner des éléments définitionnels quant à l'État avant de nous intéresser à ses perceptions d'ordre axiologique au sein du corpus objet d'étude.

5.4.1 L'État

L'État, en tant qu'autorité d'administration juridique en toutes matières, y compris économique et entrepreneuriale, constitue un méta-pouvoir et donc un méta-enjeu de positionnements discursifs vis-à-vis de cette entité de la part des représentants patronaux. Afin de cerner les contours de cette entité nous procéderons en deux temps, nous tâcherons dans un premier temps de montrer l'existence nécessaire de l'État comme entité garante du collectif puis nous nous intéresserons spécifiquement aux propriétés symboliques qui constituent le méta-enjeu posé.

5.4.1.1 La nécessaire agrégation du collectif

Dans son Cours *Sur l'État* Pierre Bourdieu définit cette institution comme une entité théologique, c'est-à-dire une entité « qui existe par la croyance⁴⁴⁶ » dont le point de vue à poser afin de dépasser le paradigme théologique réside dans l'investigation « des actes politiques ayant des prétentions à avoir des effets dans le monde social.⁴⁴⁷ » qui sont des actes qui « doivent leur efficacité à leur légitimité et à la croyance en l'existence du principe qui les fonde.⁴⁴⁸ »

Ces principes fondateurs font l'objet de développement de la part de Frédéric Lordon (2015) dans *Imperium* dans une perspective à la fois spinoziste et bourdieusienne où ce dernier avance une genèse conceptuelle de l'État supportée par le postulat qu'ontologiquement les êtres humains fonctionnent à la Raison et à la Passion, c'est-à-dire aux affects, et que l'État est « la formation formante mais également la formation formée⁴⁴⁹ » d'affects communs, que l'État repose principalement sur le sentiment d'appartenance partagé par la collectivité qui rend ensuite possible tout pouvoir lié à celui-ci :

La tribu, la polis, l'empire, l'Etat absolutiste, l'Etat-nation moderne : par-delà leur évidente variété morphologique, toutes ces formations sont des corps, c'est-à-dire des réalisations historiques particulières de structures élémentaires de la politique. Qu'ont-elles en effet de

⁴⁴⁶ BOURDIEU, Pierre (2012), *op. cit.*, p. 26

⁴⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁴⁹ LORDON, Frédéric (2015), *Imperium. Structures et affects des corps politiques*, Paris : La Fabrique, p. 25

commun ? D'être des unions de parties tenues ensemble sous un certain rapport par l'effet d'un affect commun.⁴⁵⁰

Cette genèse conceptuelle de l'État repose sur le nécessaire travail passionnel auquel sont soumis les sujets humains qui ne se réduit pas à la seule constitution d'États mais à la constitution de tout groupe social ou corps politique : « Les multitudes viennent à s'assembler sous l'effet des affects (communs) [...] Et ce sont les affects également qui les tiennent fractionnées en ensembles distincts.⁴⁵¹ »

Nous mettons, dans la même perspective, la genèse conceptuelle de l'État posée comme telle par Lordon avec la genèse historique de l'État que Bourdieu rappelle concernant le premier État, l'État romain : « L'État est une fiction de droit produite par les juristes qui se sont produits en tant que juristes en produisant l'État.⁴⁵² » Si l'État est génétiquement une fiction de droit alors le sentiment d'affect commun, le sentiment d'appartenance, était déjà existant et les juristes qui se sont constitués comme tels en actant l'existence de l'État romain n'ont fait qu'officialiser de cette manière une réalité latente.

Dans cette perspective, l'État existe nécessairement comme forme officielle et macro-institutionnelle qui cristallise dans une certaine forme la multitude qui « s'auto-affecte par l'exercice nécessaire de sa propre puissance, et tout ce qui s'engendre au sein de la multitude, la forme politique qu'elle se donne, les institutions particulières qu'elle agence, les mœurs et les manières qu'elle partage, est l'effet de cette puissance.⁴⁵³ »

Ainsi perçu, l'État est le produit affectif à l'échelle macroscopique du collectif qui affecte en retour, c'est-à-dire qui produit des effets sur ce même collectif. Bourdieu emprunte à Maurice Halbwachs (1940) la perception de l'État comme « foyer central de valeurs culturelles⁴⁵⁴ » qui partage les propriétés attribuées par Lordon dans le sens où ce foyer central est « un lieu central où se trouvent capitalisées, concentrées les ressources propres à une société et à partir duquel se définissent les distances.⁴⁵⁵ »

⁴⁵⁰ *Ibid.*, p. 22

⁴⁵¹ *Ibid.*, p. 23

⁴⁵² BOURDIEU, Pierre (2012), *op. cit.*, p. 101

⁴⁵³ LORDON, Frédéric (2016), *Les affects de la politique*, Paris : Éditions du Seuil, p. 106

⁴⁵⁴ BOURDIEU, Pierre (2012), *op. cit.*, p. 122

⁴⁵⁵ *Ibid.*

5.4.1.2 Le pouvoir symbolique de l'État

Fixer l'existence comme telle de l'État a pour conséquence la production d'effets à la fois matériels et symboliques. Reposant sur l'affect d'appartenance commune, l'État est une « Banque centrale de capital symbolique⁴⁵⁶ » qui « définit toutes les formes codifiées et légitimes de la vie sociale.⁴⁵⁷ » puisqu'il est le « lieu d'accumulation du pouvoir symbolique et légitime.⁴⁵⁸ » selon le point de vue argué par Bourdieu que nous reprenons ici. Bourdieu avance par ailleurs qu'« on pourrait résumer la genèse de l'Etat par le mot *concentration* ou *unification* ou encore *monopolisation* mais *monopole* est meilleur⁴⁵⁹ ».

L'État comme monopole codifiant les formes légitimes de la vie sociale constitue le lieu à partir duquel tout effet en matière juridique, en l'occurrence concernant le champ économique et entrepreneurial, est rendu possible, ce qui octroie à l'État le caractère de méta-enjeu que nous lui prêtons plus haut de la part des représentants patronaux. Dans *Microcosmes*, Bourdieu (2022) avance que « les luttes symboliques les plus décisives ont pour enjeu principal le pouvoir sur l'État et sur le monopole de la violence symbolique qui s'incarne notamment dans le droit et dans le pouvoir de réglementation [...]»⁴⁶⁰.

Les luttes en matière économique et entrepreneuriale engagent nécessairement un rapport singulier entre les représentants patronaux et l'État qui est, en dernière analyse, l'entité détentrice du monopole juridique et du monopole de la violence symbolique. Par « monopole de la violence symbolique » il faut comprendre que l'« État tel qu'on l'entend d'ordinaire est le fondement de l'intégration logique et de l'intégration morale du monde social⁴⁶¹ », que l'État « est le principe d'organisation du consentement comme adhésion à l'ordre social, à des principes fondamentaux de l'ordre social, qu'il est le fondement non pas nécessairement d'un consensus mais de l'existence même des échanges conduisant à un dissensus⁴⁶² » et que l'État « est en mesure d'universaliser, dans les limites d'un territoire, des catégories de perception.⁴⁶³ ».

⁴⁵⁶ *Ibid.*, p. 201

⁴⁵⁷ *Ibid.*, p. 243

⁴⁵⁸ *Ibid.*, p. 244

⁴⁵⁹ *Ibid.*, p. 219

⁴⁶⁰ BOURDIEU, Pierre (2022), *op. cit.*, p. 612

⁴⁶¹ BOURDIEU, Pierre (2012), *op. cit.*, p. 15

⁴⁶² *Ibid.*

⁴⁶³ *Ibid.*, p. 578

La dernière citation sur laquelle nous nous appuyons est décisive et se réfère à des développements posés quant à l'espace symbolique lors du chapitre 3 où nous comprenons via celle-ci que la violence symbolique de l'État réside dans l'universalisation des catégories de perception, c'est-à-dire que toute administration juridique opérée par l'État a des conséquences matérielles et symboliques engendrant des catégories de perception qui structurent celles des agents sociaux plongés au sein de ce même État.

L'État a pour propriété de créer des effets ; il est intrinsèquement conséquent dans une perspective matérielle et symbolique et les représentations patronales sont nécessairement engagées dans cette relation avec cette entité à partir de ces propriétés conséquentes. L'État est l'entité destinatrice des injonctions soulevées dans l'analyse de la modalité déontique par la et des volontés exprimées relevées dans l'analyse de la modalité boulique qui se réfèrent toutes deux à certains paramètres non exhaustifs concernant le domaine entrepreneurial dont toute conséquence à partir des discours produits ne peut se matérialiser qu'opérée par l'État et ses agents en position d'opérer.

Nous pensons que ce rapport à l'État peut s'analyser sémantiquement via cette archithématique de la position qui cadre l'investigation et qui fixe la dichotomie axiologique, dans le cas de notre corpus, objet d'étude, entre un bon État et un mauvais État ou entre un État vertueux et un État préjudiciable, objet de ce qui suit.

5.4.1.3 Le bon État ou l'État vertueux

Sans y réduire ce paramètre du bon État, les éléments relevés plus haut lors des analyses modales s'inscrivent, concernant la *volonté* et les injonctions marquées par *il faut que + infinitif*, dans le cadre de cet État vertueux si celui-ci venait à administrer les volontés et injonctions en question. De plus, même si l'« État » ou « Etat » ne compte que 166 occurrences soit un peu de moins d'une fois par interview, celui-ci constitue tout de même un paramètre explicitement récurrent dans les discours des représentants patronaux qui ne s'attèlent pas seulement à ne pas nommer les adresses vers cette entité décisionnaire mais à l'évoquer frontalement.

Certaines de ces occurrences sont également concernées par des traces modales bouliques et déontiques mais l'objectif que nous nous fixons dans cette sous-partie est de porter nos réflexions sur les paramètres modaux axiologiques et de considérer que, surplombant les modalités bouliques et déontiques, l'archithématique du bon État versus le mauvais État régit

les modalités bouliques et déontiques analysées qui s'inscrivent à l'intérieur de cette grande opposition.

Nous pensons que les paramètres liés à l'État comme entité décisionnaire administrant ou se devant d'administrer les prises de position engagées via des paramètres modaux bouliques et déontiques posent de manière antérieure le paramètre axiologique de l'existence de propriétés d'un bon État ou d'un État vertueux en matière d'administration entrepreneuriale vis-à-vis duquel ensuite les représentants patronaux produisent des discours orientés via les paramètres bouliques et déontiques posés. En ce sens, au sein d'une archithématique de la position, les conditions sociales de production des discours précèdent le contenu sémantique matérialisé et le régissent.

Cela n'exclut pas la prise en charge axiologique ou appréciative marquée par un jugement positif envers l'État de la part des représentations patronales qui attribuent à celui-ci des gages de protection concernant la matière entrepreneuriale ou économique. C'est le cas, pour le CNPF-Medef avec, par exemple, Laurence Parisot :

Maintenant, que par ailleurs l'Etat soit un acteur du patriotisme économique, pourquoi pas ? Un exemple : beaucoup de PME souffrent de délais de paiement de plus en plus longs.⁴⁶⁴

La modalité axiologique supportant que *l'État soit un acteur du patriotisme économique* se concrétise par *pourquoi pas ?* constitue la marque discursive d'un jugement positif de la part de la présidente du Medef qui ouvre la voie d'un État permettant de soulager *beaucoup de PME* qui *souffrent*. Le bon État apparaît dans cet extrait comme un État au service des PME. Le deuxième extrait, produit par François Asselin de la CPME, comprend des propriétés comparables à celui de Laurence Parisot :

Malgré les aides substantielles de l'État, certaines PME se retrouvent face à un mur énergétique.⁴⁶⁵

La modalité axiologique se caractérise via l'adjectif qualificatif *substantielles* qui modifie le groupe nominal *les aides* qui sont des aides de *l'État* envers *certaines PME* et où l'État apparaît ici encore au service de la protection des PME. Le dernier extrait a été produit par Alain Griset – U2P- :

⁴⁶⁴ 2005_08_30_Parisot_Le Parisien

⁴⁶⁵ 2023_01_05_Asselin_Le Figaro

Il n'y aura pas de reprise sans le soutien de l'État ⁴⁶⁶

L'État y apparaît garant de la *reprise* - économique - via la modalité axiologique marquée par la force illocutoire du futur de prédiction - *il n'y aura pas* - accompagnée du complément de manière *sans le soutien de l'État* qui pose axiologiquement l'État vertueux, garant, vis-à-vis de la reprise économique après les restrictions dues au Covid. Le bloc axiologique du bon État peut être posé frontalement via le jugement positif porté explicitement sur l'État tel que nous le percevons au travers de ces trois échantillons. Les traces de modalité axiologique du bon État concernent les groupes adverbiaux (pourquoi pas ?), les groupes adjectivaux (substantielles), groupes prépositionnels (sans le soutien de l'État).

5.4.1.4 Le Mauvais État ou l'État préjudiciable

Les marques de modalités axiologiques allant dans le sens d'un mauvais État ou d'un État préjudiciable en parallèle avec les modalités axiologiques posées précédemment concernant le bon État ou l'État vertueux, garant, protecteur, fixent l'ambivalence qui traverse les représentations patronales quant à l'État, ambivalence constitutive de l'archithématique investiguée. Le premier extrait a été produit par François Perigot – CNPF - :

L'État est trop dirigiste en matière sociale. Il intervient partout et tout le temps. ⁴⁶⁷

La modalité axiologique vis-à-vis de l'État est marquée en deux temps par *trop dirigiste* où ce dernier est matérialisé et *partout et tout le temps* lorsque l'État est repris anaphoriquement par *Il*. L'État apparaît comme préjudiciable et Perigot en appelle de manière tacite à un retrait. Le second extrait concerne Jean-François Roubaud – CPME - :

Une prime obligatoire, cela voudrait dire qu'une fois de plus l'État s'immiscerait dans nos entreprises. Il n'est pas forcément le mieux placé pour nous donner des leçons. ⁴⁶⁸

La modalité axiologique se scinde en deux mouvements. D'abord, l'État est présenté comme une entité préjudiciable, nous pouvons l'observer via *une fois de plus l'État s'immiscerait dans nos entreprises* qui marque une dépréciation vis-à-vis de l'intervention de

⁴⁶⁶ 2020_05_07_Griset_Le Figaro

⁴⁶⁷ 1996_12_03_Perigot_Le Monde

⁴⁶⁸ 2011_04_14_Roubaud_Aujourd'hui en France

l'État. Ensuite, l'État apparaît comme mauvais, méprisé dans la mesure où *il n'est pas forcément le mieux placé* pour donner des leçons. Le dernier extrait est matérialisé par Alain Griset – U2P :

Avec cette mesure, l'État est en train de nous charger de tâches effectuées par le fisc, sans dédommager les entreprises. C'est inacceptable !⁴⁶⁹

Alain Griset aborde l'État de manière dépréciative en critiquant le fait que cette entité impose aux entreprises des *tâches effectuées par le fisc*. La modalité axiologique se trouve dans la conclusion de cet énoncé *C'est inacceptable !* qui montre, par cette exclamation, que le président de l'U2P considère l'État comme nuisible aux entreprises. Les modalités axiologiques du mauvais État ou de l'État préjudiciable peuvent ainsi opérer via des groupes adjectivaux (trop dirigiste, pas forcément le mieux placé, inacceptable), via des groupes adverbiaux (partout et tout le temps) ou groupes nominaux (une fois de plus).

Les modalités axiologiques fixent l'ambivalence du rapport à l'État que nous évoquions précédemment où l'État apparaît tantôt garant tantôt préjudiciable. Cette ambivalence se traduit axiologiquement par ce biais-là auquel nous ajoutons les paramètres bouliques et déontiques vus plus haut pour avancer la scission de deux blocs axiologiques : celui du bon État porté par des volontés et des injonctions à faire ; celui du mauvais État porté par des refus et des prohibitions.

Conclusion

L'archithématique du bon État versus le mauvais État traverse nécessairement l'entièreté des discours des représentants patronaux puisque la position sociale à partir de laquelle ces derniers interviennent dans l'espace médiatique via les interviews est inscrite dans un rapport à l'État qui est le méta-enjeu de toutes réformes en matière économique et entrepreneuriale. Cette archithématique a été abordée, non exhaustivement, de manière ascendante.

L'investigation a débuté par le plus petit niveau de thème, le taxème, à partir duquel nous avons cherché les sémèmes les plus récurrents qui s'interdéfinissent au sein des taxèmes 'droit' et 'fiscalité' s'inscrivant tous deux au sein du domaine « entreprise » - substantif le plus récurrent dans notre corpus objet d'étude. Nous avons ensuite cherché à saisir les différentes manières à partir desquelles les représentants patronaux prennent en charge la matérialisation

⁴⁶⁹ 2017_03_16_Griset_Le Figaro

du domaine « entreprise » et avons détaché une cohérence à ces prises en charge qui sont partagées par l'ensemble des organisations patronales.

Précisément, l'analyse des modalités bouliques et déontiques nous ont permis de poser que les représentants patronaux s'adressent, le plus souvent, à un destinataire qui n'est pas nommé comme tel. C'est notamment perceptible dans le cas de la modalité déontique qui pose, de fait, le caractère relationnel – intersubjectif pour reprendre le qualificatif de Le Querler – entre les représentants patronaux et l'État au travers de ses agents. Ensuite, afin de fixer l'archithématique, intrinsèquement axiologique, du bon État versus le mauvais État, nous avons opté pour une présentation de la modalité axiologique spécifiquement produite vis-à-vis de l'État matérialisé comme tel et non pas à partir du domaine « entreprise ».

C'est ainsi que nous avons pu vérifier le caractère axiologiquement constitué de cette archithématique. Nous pensons que celle-ci ne peut pas être détachée du paramètre positionnel occupé par les locuteurs objet d'étude et que la position sociale est le premier temps de cette archithématique et les matérialisations discursives en sont le second. Il apparaît que l'État occupe une place névralgique au sein des productions discursives des représentants patronaux qui sont nécessairement engagés à se positionner tantôt du côté de la mise au service de l'État vis-à-vis des intérêts défendus de leur part et tantôt du côté d'un retrait de l'État vis-à-vis des actions administrées qui nuisent aux intérêts défendus par les représentants patronaux. Dans une perspective similaire à la conclusion du chapitre précédent, nous insistons sur le critère positionnel afin de statuer le partage des caractéristiques de cette archithématique que nous avons cherché à analyser.

Au-delà de cette archithématique du bon État versus le mauvais État et en vue de la dépasser, nous pourrions détacher à toute archithématique de la position l'enveloppe méthodologique suivante :

1) Fixation des paramètres relationnels qui régissent au plus haut degré la position sociale des locuteurs.

2) Investigation d'une archithématique qui parcourt l'entièreté du corpus constitué à partir du cadre relationnel défini antérieurement.

3) Procédure d'analyse ascendante en partant du plus petit niveau de thème pour tendre vers le niveau de dimensionnel à partir de paramètres choisis qui présentent les traces d'une telle archithématique dès les niveaux taxémique puis domaniale.

4) Procédure d'analyse à partir des propriétés spécifiques de l'arithmétique investiguée. Si celle-ci est marquée par une opposition de type axiologique telle que celle objet de ce chapitre alors l'analyse modale semble présenter des éléments de compréhension non négligeables qui méritent qu'on s'y attarde.

Chapitre 6 : Les macro-actes de langage des représentants patronaux

Introduction

À la suite des analyses posées aux chapitres 1 et 2 de cette deuxième partie qui portent sur le paradigme relationnel, d'abord, puis sur le rapport salarial et enfin sur le rapport à l'État, nous allons à présent centrer la réflexion sur les différents types de macro-actes engagés au sein de ce paradigme relationnel. La pragmatique, de manière générale, offre constitutivement les moyens d'analyser les actes de langage. Une pragmatique sociologique telle que celle portée par Pierre Bourdieu se propose d'étudier les actes de langage à partir du paradigme relationnel constitutif de cette pragmatique sociologique dans la mesure où les actes de langage sont motivés par les conditions sociales à partir desquelles les représentants interviennent.

Pourtant, une telle analyse pourrait engager l'investigation de manière à cibler certains macro-actes tels que les définit Van Dijk (1977). L'objet de ce chapitre est d'analyser trois macro-actes de langage qui singularisent les représentants patronaux français. Ces macro-actes en question sont le macro-acte de constitution du *nomos*, le macro-acte de récrimination, le macro-acte de renforcement positionnel.

Le macro-acte de constitution du *nomos* concerne le *nomos* que les représentants patronaux mettent en avant au travers de leurs discours. Ces paramètres constitutifs des règles du jeu au sein du champ entrepreneurial constituent un pôle d'actes langagiers déterminant dans la fonction des représentants patronaux. C'est, du moins, l'intuition que nous en avons après la phase de la préanalyse du corpus où ces derniers, par la position qu'ils occupent, ne peuvent pas faire autrement que d'appuyer certaines règles en matière entrepreneuriale et d'en appeler à de nouvelles. Ce macro-acte concerne l'inscription directe de la position de la représentation patronale au sein du champ du pouvoir.

Le macro-acte de récrimination fonctionne à partir des mêmes propriétés que celui de constitution du *nomos*, via la position dans le champ du pouvoir, et se définit, de nos vœux, comme l'acte se référant à la défense du patronat via le fait de cibler amèrement et d'accuser des agents inscrits au sein du pouvoir exécutif qui incarnent des prises de position gouvernementales. Ce macro-acte de langage fonctionne à la fois *ad rem* et *ad hominem*.

Le macro-acte de renforcement positionnel s'analyse également à la lumière du champ du pouvoir et se réfère à un objet discursif qui engage une plus grande réflexivité de la part des représentants patronaux qui établissent ou rétablissent explicitement les relations qui les lient, de façon symétrique et institutionnelle, aux autres partenaires sociaux, c'est-à-dire aux syndicats et aux autres organisations patronales. Ce macro-acte conduit selon nous à renforcer la position de partenaire social de chacune des organisations patronales par la mise en avant d'accords ou de désaccords avec les autres partenaires sociaux.

Analyser ces macro-actes de langage semble pertinent sur plusieurs plans. Le premier est empirique et concerne les complémentarités directes de ce pan d'investigation avec le chapitre précédent qui concernait l'archithématique de la position et l'analyse du rapport à l'État en fixant certains paramètres discursifs, se référant à la relation entre la position occupée au sein du champ du pouvoir et les prises de position qui en découlent ou, plutôt, aux actes et macro-actes de langage qui en découlent.

Le second plan d'analyse est théorique puisque cela permet l'ébauche d'une analyse des actes et macro-actes de langage qui vise à s'inscrire singulièrement au sein de la pragmatique sociologique ouverte par Bourdieu.

6.1 Retour sur les actes et macro-actes de langage

Lors du chapitre présentant le cadre théorique de ce travail, nous avons présenté certains éléments définitionnels quant aux actes de langage. Nous proposons ici d'y revenir afin de prolonger leur présentation puis de nous centrer sur la notion de macro-actes de langage telle que définie par Van Dijk et d'en arguer la pertinence de son investigation au sein de notre corpus objet d'étude.

6.1.1 Les actes de langage

Nous avons posé lors du chapitre 3 que les actes de langage constituent l'un des trois paramètres fondamentaux de toute approche pragmatique avec le contexte et la performance. Nous avons rappelé que l'on doit à Austin la notion d'actes de langage qui sont de trois types : les actes locutoires (le fait de dire), les actes illocutoires (ce que l'on fait en parlant), les actes perlocutoires (les effets produits sur autrui). Austin détachait cinq classes d'actes illocutoires :

les verdictifs qui concernent les verdicts officiels ; les exercitifs qui renvoient au pouvoir, au droit ou à l'influence ; les promissifs qui se caractérisent par le fait de promettre ou de prendre en charge ; les comportatifs comprenant un ensemble d'attitudes liées à des comportements en société ; les expositifs qui ont vocation à manifester avec clarté le déroulement de l'argumentation.

Dans un premier temps, Searle (1972) reprend la conception austinienne des actes illocutoires en posant que ce terrain est ouvert et que certains verbes peuvent constituer, à eux seuls, des actes illocutoires : « Austin a baptisé ces actes de langage complets du nom d'«actes illocutionnaires», et c'est un terme que j'utiliserai désormais. On peut citer quelques-uns des verbes désignant des actes illocutionnaires : «affirmer», «décrire», «asserter», «avertir», «remarquer», «commenter», «commander »⁴⁷⁰ » Dans une première perspective taxinomique, Searle propose de simplifier la catégorisation des actes illocutoires de la manière suivante :

Nous pouvons donc simplifier les types d'actes illocutionnaires de la façon suivante :

Pour l'assertion

Pour la promesse

Pour la demande

Pour l'avertissement

Pour la question « est-ce que »⁴⁷¹

Searle prolonge sa théorie dans *Sens et expression : étude de théorie des actes de langage* (1982) cette taxinomie posée dans *Les actes de langage. Essai de philosophie du langage* (1969) en reprenant le cadre des actes de langage amorcés par Austin tout en soulignant que celui-ci « comporte plusieurs faiblesses⁴⁷² » dont « la plus grave réside dans le fait qu'il n'y a pas de principe ou d'ensemble de principes sur la base desquels édifier une taxinomie⁴⁷³ » ce qui conduit à « une confusion persistante entre actes et verbes illocutoires ». Searle propose donc de distinguer actes et verbes illocutoires en dégagant douze variations d'actes illocutoires et cinq classes de verbes illocutoires. Nous présenterons chacune des douze variations et chacune des classes de verbes en précisant l'intérêt particulier que chacune a au sein du cadre théorique posé.

⁴⁷⁰ SEARLE, John R. (1972) [1969], *op. cit.*, p. 60

⁴⁷¹ *Ibid.*, p. 70

⁴⁷² SEARLE, John R. (1982), *Sens et expression. Études de théorie des actes du langage*, Paris : Les Éditions de Minuit, p. 47

⁴⁷³ *Ibid.*, p. 49

La première variation concerne la « différence de but (ou de propos) de l'acte (ou du type d'acte)⁴⁷⁴ » et consiste à poser par exemple que « le but ou le propos d'un ordre peut être spécifié en disant qu'il constitue une tentative de faire faire quelque chose à l'auditeur⁴⁷⁵ » ou que « le but ou le propos d'une description est qu'elle soit une représentation (vraie ou fausse, précise ou imprécise) de quelque chose.⁴⁷⁶ » Le but ou le propos ne suppose pas nécessairement une intention perlocutoire puisque « pour beaucoup voire pour la majorité des actes illocutoires les plus importants, aucune intention perlocutoire essentielle ne se trouve associée par définition au verbe correspondant⁴⁷⁷».

Le but d'un acte illocutoire repose sur une perspective non nécessairement perlocutoire. Néanmoins, nous ajoutons, qu'avec les paramètres liés à la notion de pouvoir symbolique que nous avons posés précédemment, que les interventions des représentants patronaux reposant par exemple sur la description -pour reprendre l'exemple de Searle- peuvent produire des effets symboliques sur les lecteurs dans le renforcement ou dans le changement de perceptions liées à cette description puisque les locuteurs jouent une « une lutte pour l'imposition d'un principe de perception du monde, d'un principe de classement, de division, de diacritique, de critique, de jugement qui soit reconnu comme légitime, fondé sur le consensus omnium, et qui du même coup reçoit de ce consensus une forme d'objectivité.⁴⁷⁸ »

La variation de but que Searle met en avant peut donc être pensée, non contradictoirement, comme une variation sans intention perlocutoire dans la plupart des verbes matérialisés, tout en considérant que ces derniers, à partir du pouvoir symbolique des locuteurs, peuvent engendrer des effets d'ordre symbolique conduisant à renforcer ou à modifier les grilles de perceptions. Nous rapprochons, dans cette perspective, cette première variation de deux autres variations, la cinquième et de la dixième variations mises en avant par Searle.

La cinquième variation s'intéresse à la « différence de statut ou de condition du locuteur et de l'auditeur en tant qu'ils déterminent la force illocutoire de l'énoncé⁴⁷⁹» qui repose sur le capital symbolique octroyé au locuteur à partir de sa position sociale posé par Bourdieu dont l'exemple de Searle, s'insère parfaitement : « Si le général demande au soldat de deuxième

⁴⁷⁴ *Ibid.*, p. 40

⁴⁷⁵ *Ibid.*

⁴⁷⁶ *Ibid.*, p. 41

⁴⁷⁷ *Ibid.*

⁴⁷⁸ BOURDIEU, Pierre (2015), *op. cit.*, p. 125

⁴⁷⁹ *Ibid.*, p. 44

classe de nettoyer la pièce, c'est selon toute vraisemblance une injonction ou un ordre. Si le deuxième classe demande au général de nettoyer la pièce, c'est vraisemblablement une suggestion, une proposition [...] ⁴⁸⁰ ».

La dixième variation est celle de la « différence entre actes dont l'accomplissement requiert une institution extra-linguistique et ceux dont l'accomplissement n'en requiert pas ⁴⁸¹ » qui concerne les performatifs « bénir, excommunier, baptiser, déclarer coupable [...] ⁴⁸² », qui reposant sur les mêmes paramètres symboliques de légitimation du fait d'être reconnu à pouvoir rendre performatifs ces verbes. Regrouper de cette manière ces trois variations – 1,5 et 10 - posées par Searle sous le prisme des paramètres symboliques accorde aux actes de langage non nécessairement appréhendés dans leur dimension perlocutoire le statut de producteurs d'effets symboliques, statut qui constitue selon nous la manière et la matière des interventions des représentants patronaux dans le champ du pouvoir.

La deuxième variation concerne la « différence de direction d'ajustement entre les mots et le monde ⁴⁸³ ». Searle pose qu' « il appartient au but illocutoire de certaines illocutions de rendre les mots (plus exactement, leur contenu propositionnel) conformes au monde, tandis que d'autres ont pour but de rendre le monde conforme aux mots. ⁴⁸⁴ » Ainsi posée, cette variation scinde en deux catégories le « rapport entre monde et contenu propositionnel. ⁴⁸⁵ » Dans le cas spécifique de notre corpus, objet d'étude, il s'agira de donner à voir les contours de ce rapport au monde entrepreneurial, au champ entrepreneurial, qu'entretiennent les locuteurs qui nous intéressent. Searle avance, par exemple, que « les affirmations, les descriptions, les assertions et les explications ⁴⁸⁶ » font partie de la catégorie allant du mot au monde alors que « les demandes, les ordres, les serments, les promesses ⁴⁸⁷ » font partie de la catégorie allant du monde au mot.

Nous pourrions nous risquer à rapprocher cette variation avancée par Searle du concept d'habitus de Bourdieu comme « cette espèce de “chose” qui nomme cette sorte de principe générateur de pensées, de perceptions, d'actions, de paroles, entre autres, qui a l'air d'obéir à

⁴⁸⁰ *Ibid.*

⁴⁸¹ *Ibid.*, p. 45

⁴⁸² *Ibid.*

⁴⁸³ *Ibid.*, p. 41

⁴⁸⁴ *Ibid.*

⁴⁸⁵ *Ibid.*, p. 42

⁴⁸⁶ *Ibid.*

⁴⁸⁷ *Ibid.*, p. 42

des sollicitations externes, et donc d'être inspiré par la recherche de l'ajustement à des fins, alors qu'il est, pour une grande part, spontanément ajusté.⁴⁸⁸», comme « l'expérience sociale comme forme incorporée des régularités objectives [qui] est le produit de cette sorte d'ajustement permanent entre l'agent biologique et le monde dans lequel les régularités objectives deviennent des règles immanentes de comportement.⁴⁸⁹»

La notion d'habitus, avec laquelle nous sommes prudent dans la mesure où la pertinence maximale de son utilisation serait sûrement plus conforme à un travail d'enquête ethnographique, pourrait dans cette perspective être rapprochée de cette variation au sein de laquelle est envisagée la saisie du rapport entre mot et monde et vice-versa de la part des locuteurs. En ce sens, la direction d'ajustement allant du mot au monde ou du monde au mot serait théoriquement à saisir dans ces règles immanentes de comportement à partir desquelles tout locuteur est ajusté par le travail social. Dans le cas particulier des représentants patronaux, cela consisterait, une fois encore, à saisir les paramètres communs concernant les directions d'ajustement comme régularités objectives.

Nous rapprochons, en ce sens, cette deuxième variation avec la sixième qui s'intéresse à la « différence dans la manière dont l'énonciation se rattache aux intérêts propres du locuteur et de l'auditeur⁴⁹⁰ », à « l'opposition entre ce qui est conforme et non conforme aux intérêts respectifs du locuteur et de l'auditeur » ainsi qu'avec la douzième variation qui pose la « différence de style dans l'accomplissement de l'acte illocutoire⁴⁹¹ » et qui concerne l'habitus linguistique propre à chaque locuteur mais cette différence de style n'est pas vraiment pertinente dans l'analyse de notre corpus, objet étude, qui est scripturalisé et à partir duquel nous ne pouvons que saisir une partie tronquée de ces différences de style entre locuteurs ou entre organisation.

Également, nous posons que la neuvième variation est concernée par cette perspective liée à l'habitus puisqu'elle concerne la « différence entre actes devant toujours être des actes de langage et actes pouvant être accomplis comme actes de langage, mais ne l'étant pas

⁴⁸⁸ *Ibid.*, p. 290

⁴⁸⁹ *Ibid.*, p. 380

⁴⁹⁰ SEARLE, John R. (1982), *op. cit.*, p. 44

⁴⁹¹ *Ibid.*, p. 46

nécessairement⁴⁹²» et qui soulève par exemple « qu'il n'est pas nécessaire de dire quoi que ce soit pour estimer, diagnostiquer ou conclure.⁴⁹³ ».

De ce fait, il incombe aux représentants patronaux de sélectionner ce qui est opportun ou non à formuler. De plus, nous rapprochons la onzième variation de l'habitus puisque celle-ci concerne les « différences entre actes dont le verbe illocutoire correspondant à a un usage performatif et actes dont le verbe illocutoire correspondant n'a pas d'usage performatif⁴⁹⁴ » dans la mesure où il s'agit ici encore de la bonne sélection des verbes lors de la formulation en situation puisque « la plupart des verbes illocutoires ont un usage performatif – par exemple, "affirmer", "promettre", "ordonner", "conclure".⁴⁹⁵ » Nous rapprochons ainsi via le concept d'habitus les variations 2, 6, 9, 11, 12.

La troisième variation concerne « la différence d'état psychologique exprimé⁴⁹⁶». Ces états sont au nombre de quatre : la croyance, l'intention, le désir ou la volonté, le plaisir. Nous pensons que ces états psychologiques exprimés sont constitutifs de l'*illusio* comme intérêt porté dans le jeu à jouer. Searle pose que « la *croyance* regroupe les assertions, les affirmations, les remarques, les explications mais aussi les postulations, les déclarations, les déductions et les arguments.⁴⁹⁷ » Nous mettons en lien la croyance telle que posée par Searle avec l'*illusio* que Pierre Bourdieu qualifie d'ailleurs *croyance fondamentale* : L'*illusio* comme adhésion immédiate à la nécessité d'un champ a d'autant moins de chances d'apparaître à la conscience qu'elle est mise en quelque sorte à l'abri de la discussion : au titre de croyance fondamentale dans la valeur des enjeux de la discussion et dans les présupposés inscrits dans le fait même de discuter, elle est la condition indiscutée de la discussion.⁴⁹⁸

Assertions, affirmations, remarques, explications, postulations, déclarations, déductions et arguments constituent autant de productions discursives que de marqueurs de croyance fondamentale dans la valeur des enjeux de la discussion. Si nous les percevons comme le résultat d'une pratique sociale adhérant au jeu à jouer dans un champ social défini en fonction de la position exercée, en l'occurrence la position de représentant patronal au sein du champ du

⁴⁹² *Ibid.*, p. 45

⁴⁹³ *Ibid.*

⁴⁹⁴ *Ibid.*, p. 46

⁴⁹⁵ *Ibid.*

⁴⁹⁶ *Ibid.*, p. 42

⁴⁹⁷ *Ibid.*, p. 43

⁴⁹⁸ BOURDIEU, Pierre (1997), *op. cit.*, p. 122

pouvoir, alors la croyance est constitutive d'un état psychologique qui est le résultat, en situation de production discursive, de processus sociologiques qui ont œuvré de manière à rendre possible les actes illocutoires matérialisés.

Dans une théorie des actes de langage au sein d'une pragmatique sociologique bourdieusienne, la *croyance* ne peut pas être appréhendée autrement que par le rapprochement avec la notion d'*illusio*. Cela conduit à poser que celle-ci est nécessairement appréhendée comme la relation qui se tisse entre un locuteur et les conditions sociales à partir desquelles ce dernier intervient, c'est-à-dire à partir d'un champ constitué, d'une adhésion à ce champ induite par une croyance dans le *nomos* de ce champ nécessaire à la position occupée à l'intérieur de ce même champ. Dans cette perspective, tout acte illocutoire relevé par Searle et s'intégrant au sein de la *croyance* fonctionnera sur le ressort premier de l'*illusio*.

Nous pensons qu'il en va de même pour les autres états psychologiques évoqués. Searle regroupe par l'*intention* « les promesses, les serments, les menaces et les engagements⁴⁹⁹ » qui fonctionnent selon nous sur les mêmes caractéristiques sociologiques puisque constitutifs du jeu joué par les représentants patronaux dont les engagements constituent le maître-mot à la précision près que ce travail social n'est pas nécessairement vécu comme conscient de la part des locuteurs.

Le *désir* ou la *volonté* regroupent « les ordres, les commandements, les demandes, les prières, les plaidoyers, les supplications et les adjurations.⁵⁰⁰ » Ces actes illocutoires participent tout autant du jeu joué par les représentants patronaux et de l'énergie investie à cette fin. Le *plaisir* est constitué par « les compliments, les félicitations, les paroles de bienvenue et quelques autres.⁵⁰¹ » et repose sur les mêmes ressorts, ceux de l'*illusio*. Nous rapprochons, dans le cadre de l'*illusio*, cette troisième variation de la quatrième qui concerne la « différence de force ou d'intensité dans la présentation du but illocutoire.⁵⁰² »

Nous rapprochons en ce sens cette troisième variation des variations restantes : de la quatrième traitant de la « différence de force ou d'intensité dans la représentation du but illocutoire⁵⁰³ » au sein de laquelle « il peut y avoir des degrés variables d'intensité ou

⁴⁹⁹ SEARLE, John R., (1982), *op. cit.*, p. 43

⁵⁰⁰ *Ibid.*

⁵⁰¹ *Ibid.*

⁵⁰² *Ibid.*, p. 44

⁵⁰³ *Ibid.*

d'engagement sur une même dimension de but ou de propos illocutoires⁵⁰⁴ » puisque ces degrés d'intensité et d'engagement concernent directement l'investissement accordé de la part des représentants patronaux à la défense des intérêts portés ; de la septième variation ayant trait à la « différence tenant au rapport avec le reste du discours ⁵⁰⁵ » dans la mesure où « outre le simple fait d'affirmer une proposition, on peut l'affirmer soit comme objection à ce que quelqu'un d'autre a dit, soit comme réponse à une question antérieure, soit comme déduction de certaines prémisses de la démonstration, etc. ⁵⁰⁶ ».

Or le cadre spécifique des interviews engageant les représentants patronaux à répondre aux questions posées traitant de l'actualité en matière entrepreneuriale ou économique qui est la condition même du jeu à chaque situation d'interviews matérialisée ; de la huitième variation qui consiste en la « différence de contenu propositionnel déterminée par un marqueur de force illocutoire⁵⁰⁷ » qui suppose la différence entre « un rapport et une prédiction, par exemple⁵⁰⁸ » opérant à partir de critères spécifiques propres à chaque circonstance au sein de laquelle les représentants patronaux porteront les intérêts défendus. Le paramètre de l'illusio est ainsi porté par les variations 3, 4, 7, 8.

Searle reprend, critique et prolonge la taxinomie posée par Austin en cinq points à qui il reproche tout d'abord que « certains verbes recensés ne sont mêmes pas des verbes illocutoires⁵⁰⁹ » -premier point. Searle cible également « la faiblesse la plus grave de cette taxinomie réside simplement dans le fait qu'il n'y a pas de principe, ou d'ensemble de principes, clairs ou cohérents sur la base desquels édifier la taxinomie ⁵¹⁰ » ce qui entraîne « une confusion permanente entre actes et verbes illocutoires⁵¹¹ » puisque « non seulement les catégories se recouvrent-elles trop largement entre elles, mais à l'intérieur de certaines catégories on trouve des espèces de verbes tout à fait distinctes les unes des autres⁵¹² » - deuxième, troisième et quatrième points. Le cinquième point constitue la synthèse qui « tient au fait que tous les verbes

⁵⁰⁴ *Ibid.*

⁵⁰⁵ *Ibid.*

⁵⁰⁶ *Ibid.*

⁵⁰⁷ *Ibid.*

⁵⁰⁸ *Ibid.*

⁵⁰⁹ *Ibid.*, p. 48

⁵¹⁰ *Ibid.* p. 49

⁵¹¹ *Ibid.* p. 50

⁵¹² *Ibid.*

recensés dans chaque classe ne satisfont pas toujours la définition donnée, même en prenant les définitions au sens large et suggestif qu'Austin entend leur donner.⁵¹³ »

La taxinomie établie par Searle comprend cinq catégories de base des actes illocutoires au sein desquelles se configurent respectivement et symétriquement cinq classes de verbes.

La première de ces catégories concerne nt les actes *assertifs* dont « le but ou le propos des membres de la classe est d'engager la responsabilité du locuteur (à des degrés divers) sur l'existence d'un état de choses, sur la vérité de la proposition exprimée.⁵¹⁴ » La direction d'ajustement de cette catégorie va du mot au monde. Ainsi, « tous les membres de la classe assertive peuvent être jugés selon la dimension évaluative qui comprend le vrai et le faux.⁵¹⁵ » Cette taxinomie regroupe « la plupart des expositifs d'Austin ainsi que beaucoup de ses verdictifs⁵¹⁶ ».

La deuxième catégorie d'actes illocutoires est celle des *directifs* dont « le but illocutoire de ces verbes consiste dans le fait qu'ils constituent des tentatives [...] de la part du locuteur de faire faire quelque chose par l'auditeur.⁵¹⁷ » La direction d'ajustement est inverse à la première catégorie et va du monde aux mots. Cette classe de verbes regroupe la plupart des exercitifs établis par Austin et quelques comportatifs.

La troisième catégorie d'actes illocutoires est celle des *promissifs* qui sont « des actes illocutoires dont le but est d'obliger le locuteur [...] à adopter une certaine conduite future⁵¹⁸ ». Il en va que la direction d'ajustement « va du monde au mot⁵¹⁹ ».

La quatrième catégorie concerne la classe des verbes *expressifs* dont le but illocutoire est « d'exprimer l'état psychologique spécifié dans la condition de sincérité, vis-à-vis d'un état de choses spécifié dans le contenu propositionnel.⁵²⁰ » Ainsi, « les paradigmes de verbes expressifs sont "remercier", "féliciter", "s'excuser", "présenter ses condoléances", "déplorer" et "souhaiter la bienvenue".⁵²¹ » Searle précise que les expressifs n'induisent pas de direction d'ajustement

⁵¹³ *Ibid.*, p. 50-51

⁵¹⁴ *Ibid.*, p. 52

⁵¹⁵ *Ibid.*

⁵¹⁶ *Ibid.*, p. 53

⁵¹⁷ *Ibid.*

⁵¹⁸ *Ibid.*, p. 54

⁵¹⁹ *Ibid.*

⁵²⁰ *Ibid.*

⁵²¹ *Ibid.*

dans la mesure où « en accomplissant un expressif, le locuteur n'essaie pas de faire que le monde se conforme aux mots ni que les mots se conforment au monde ; mais, en fait, la vérité de la proposition exprimée est présupposée.⁵²² »

La dernière catégorie d'actes illocutoires posée par Searle concerne les *déclarations* et se réfère de près aux performatifs d'Austin puisque « la caractéristique définitionnelle de cette classe consiste dans le fait que l'accomplissement réussi de l'un de ses membres provoque la mise en correspondance du contenu propositionnel avec la réalité ; l'accomplissement réussi garantit que le contenu propositionnel corresponde au monde⁵²³ » Il ressort des paramètres spécifiques aux déclarations que la direction d'ajustement est double, celle-ci va « à la fois des mots au monde et du monde aux mots » et Searle évoque la nécessité d' « avoir une institution extra-linguistique dans laquelle le locuteur et l'auditeur occupent une position particulière.⁵²⁴ »

La prise en considération de la nécessité qui s'impose à cette *institution extra-linguistique* de prendre en considération, dans le cadre des *déclarations*, a fait l'objet de développements antérieurs lorsque nous avons proposé un cadre théorique axé dans une perspective de pragmatique sociologique dans le sillon de celle ouverte par Pierre Bourdieu. Néanmoins, nous pensons que ce cadre théorique ne se réduit pas à cette seule catégorie d'actes illocutoires dans la perspective où toute intervention des représentants patronaux peut créer des effets symboliques, pouvant modifier les grilles de perception des lecteurs et peser sur leurs interlocuteurs indirects, c'est-à-dire les surdestinataires avec qui les représentants patronaux sont socialement liés au sein de champs évoqués en amont.

De ces cinq catégories d'actes illocutoires, il est nécessaire de prendre en compte le fait que « le marqueur de force illocutoire de la phrase opère sur le contenu propositionnel, et indique entre autres choses la direction d'ajustement entre le contenu propositionnel et la réalité⁵²⁵ ». Nous récapitulons, les *assertifs* ont une direction d'ajustement allant des mots au monde, les *directifs* et les *promissifs* ont une direction d'ajustement du monde aux mots, les *expressifs* n'ont pas de direction d'ajustement et les *déclarations* ont une direction d'ajustement qui est double, allant des mots au monde et du monde aux mots.

⁵²² *Ibid.*, p. 55

⁵²³ *Ibid.*, p. 55-56

⁵²⁴ *Ibid.*, p. 58

⁵²⁵ *Ibid.*

Les cinq catégories d'actes illocutoires peuvent ne pas nécessairement se matérialiser à partir d'une force illocutoire explicite qui concerne « les cas de signification les plus simples [...] dans lesquels le locuteur énonce une phrase en voulant dire exactement et littéralement ce qu'il dit. ⁵²⁶» Les actes de langage indirects, selon Searle, sont ceux « dans lesquels un acte illocutoire est accompli indirectement par l'accomplissement d'un autre acte illocutoire. ⁵²⁷» Les actes de langage indirects posent le paramètre d'un « arrière-plan à la fois linguistique et non linguistique ⁵²⁸» partagé entre le locuteur et son auditeur, ou plus généralement, son destinataire. Cet arrière-plan constituerait, dans le cadre de notre corpus objet d'étude, celui de l'ensemble des relations pertinentes inscrites au sein du champ du pouvoir et du champ entrepreneurial qui rendent possible l'existence et l'efficacité de tels actes.

Nous conserverons les éléments taxinomiques avancés par Searle dans le cadre des analyses des trois macro-actes de langage qui sont, selon nous, singuliers aux discours des représentants patronaux. Nous tâcherons d'investiguer ces macro-actes de langage à la lumière de la succession des types d'actes de langage présentés, directs et indirects. Il nous incombe en amont de présenter génériquement les macro-actes de langage afin de déceler ceux qui apparaissent singuliers aux locuteurs qui nous intéressent.

6.1.2 Les macro-actes de langage

Au chapitre précédent, nous avons engagé une perception d'analyse allant du niveau micro à celui macro. De façon similaire, les macro-actes de langage se fondent sur une perception pragmatique des sens du discours qui posent deux niveaux de compréhension, le niveau phrastique, niveau micro, et le niveau discursif, niveau macro : « It is assumed that the meaning of a discourse should be characterized at two levels, viz. that of the sentences and their linear, pairwise connections on the one hand, and that of the discourse, or fragments of it, taken as a whole, on the other hand. ⁵²⁹ »

⁵²⁶ *Ibid.*, p. 71

⁵²⁷ *Ibid.*, p. 72

⁵²⁸ *Ibid.*, p. 73

⁵²⁹ VAN DJIK, Teun A. (1977), « Pragmatic Macro-Structures in discourse and cognition », in DE MEY M. (dir.), *Communication and Cognition* 77, pp. 99-113.

Traduction : « On part du principe que le sens d'un discours doit être caractérisé à deux niveaux, à savoir celui des phrases et de leurs connexions linéaires par paire, d'une part, et celui du discours, ou de ses fragments, pris dans son ensemble, d'autre part »

Les macro-actes de langage se définissent ainsi par différents actes de langage qui forment ensemble un macro-acte : « *Clearly, the notion of a macro-act thus introduced in a more or less intuitive way is relative : an act is only a macro-act relative to a sequence of acts which, together, are taken as such a macro-act.*⁵³⁰ »

Les macro-actes sont perçus comme des unités reposant d'abord sur des propriétés conventionnelles : « *This means, among other things, that a macro-act as a unit must have certain conventional properties*⁵³¹ ». Dans le cas de notre corpus, il s'agit des conventions liées à l'interview que nous avons déjà exposées au cours de la première partie et aux motivations d'intervenir dans ce cadre de l'interview également qui ont également été posées. Aussi, Van Dijk avance l'idée que les macro-actes fonctionnent à partir d'une macro-action, d'un plan, d'un macro-objectif :

*It is with respect to this macro-speech-act that the purpose of the verbal interaction is constructed, i.e. a representation of the ultimate goal of the interaction : that X will know or do something. If we say, in a rather loose way, though familiar in the social sciences, that human action is goal-directed, we thereby mean that action sequences (and hence the concrete doing sequences manifesting these action sequences) are carried out under the effective control of a macro-intention, or plan, embedded within a macro-purpose, for one or more global acts.*⁵³²

La macro-intention consiste en la représentation des conséquences souhaitées d'une action : « *Whereas the macro-purpose is the representation of the desired consequences of an action*⁵³³ ». Ce paramètre est essentiel dans le cadre de l'intégration des macro-actes à toute pragmatique sociologique induite par l'intérêt quant aux effets symboliques recherchés puisque les conséquences souhaitées d'une action peuvent être de cet ordre. Dans le cas des macro-actes spécifiques aux représentants patronaux, le macro-acte de constitution du *nomos* par exemple, que nous avons, pour le moment, seulement évoqué, consiste en la conséquence souhaitée – sciemment ou inconsciemment, la théorie de la pratique chez Bourdieu ne réside pas

⁵³⁰ *Ibid.*

Traduction « Il est clair que la notion de macro-acte ainsi introduite de manière plus ou moins intuitive est relative : un acte n'est un macro-acte que par rapport à une séquence d'actes qui, ensemble, sont considérés comme un tel macro-acte. »

⁵³¹ *Ibid.*

⁵³² *Ibid.* Traduction : « C'est par rapport à ce macro-acte de parole que se construit le but de l'interaction verbale, c'est-à-dire une représentation du but ultime de l'interaction : que X sache ou fasse quelque chose. Si nous disons, d'une manière assez vague, bien que familière dans les sciences sociales, que l'action humaine est orientée vers un but, nous voulons dire par là que les séquences d'action (et donc les séquences d'actions concrètes qui manifestent ces séquences d'action) sont exécutées sous le contrôle effectif d'une macro-intention, ou d'un plan, intégré dans un macro-but, en vue d'un ou de plusieurs actes globaux »

⁵³³ *Ibid.*

nécessairement sur une conscience active des agents sociaux dans leurs pratiques, discursives ou autres – d’effets d’ordre symbolique.

Les conséquences souhaitées d’ordre symbolique n’épuisent pas l’ensemble de celles souhaitées par les représentants patronaux dans le cadre de leurs interventions et ces conséquences d’ordre symbolique ne se limitent pas simplement à la dimension symbolique puisque cela a pour vocation, en dernière analyse, de produire des effets matériels sur l’administration entrepreneuriale. Les macro-actes de langage chez Van Dijk (1977) apparaissent donc comme des unités reposant sur des règles conventionnelles et régies par différents actes de langage trouvant une cohérence au sein d’une macro-intention induisant des conséquences souhaitées.

6.1.3 Pragmatique sociologique et macro-actes de langage

L’intégration des macro-actes de langage au sein d’une pragmatique sociologique se fonde sur les principes exposés au chapitre 3, qui sont constitutifs à celle-ci, reposant sur deux nœuds conceptuels que sont la théorie de la pratique et la théorie du pouvoir symbolique. Nous répétons que les représentants patronaux, grâce aux organisations patronales qu’ils président, occupent une position singulière que nous situons, en dernière analyse, au sein du champ du pouvoir. Cette position exerce un effet d’inertie sur ces derniers qui interviennent à partir de celle-ci et de toutes les caractéristiques qui la structurent.

Nous appréhendons globalement chaque interview comme le produit d’un *illusio*, celui spécifique à la représentation patronale. De plus, l’*illusio* établit la relation entre théorie de la pratique et théorie du pouvoir symbolique puisque l’*illusio* engage les paramètres liés à la théorie de la pratique – champ, habitus, capital – qui régissent la manière dont les représentants patronaux jouent le jeu et que le pouvoir symbolique constitue un paramètre de l’*illusio* en soi puisqu’il est un méta-enjeu conditionnant la réussite des actes de langage et macro-actes de langage engagés.

Ces précisions apportées, il nous incombe à présent d’analyser les macro-actes de langage spécifiques aux représentants patronaux au cours du corpus, objet d’étude qui sont, tels que présentés, le macro-acte de constitution du nomos, le macro-acte de récrimination et le macro-acte de renforcement positionnel.

6.2 Macro-actes et constitution du nomos

L'*illusio* engagé de la part des représentants patronaux suppose le fait de jouer de manière spécifique au sein d'un espace suffisamment autonome pour être régi par une loi fondamentale. C'est-à-dire que tout champ est régi par un nomos or le macro-acte de constitution du nomos se fonde justement sur le *nomos* du champ entrepreneurial comme la loi de ce champ, règle du jeu et principe de vision et de division de ce champ :

L'arbitraire est aussi au principe de tous les champs, même les plus « purs », comme les mondes artistique ou scientifique : chacun d'eux a sa « loi fondamentale », son nomos (mot que l'on traduit d'ordinaire par « loi » et qu'il vaudrait mieux rendre par « constitution », qui rappelle mieux l'acte d'institution arbitraire, ou par « principe de vision et de division », plus proche de l'étymologie).⁵³⁴

Les représentants disposent d'un pouvoir symbolique qui se réfère à la position exercée au sein du champ du pouvoir or nous avons déjà évoqué le fait que le pouvoir symbolique conduisait à ratifier la réalité sociale, à imposer des grilles de perception dans l'engagement de luttes symboliques qui, selon Bourdieu, « ont pour enjeu le pouvoir symbolique de nomination, de constitution ou d'institution [...] ⁵³⁵» Ainsi, le pouvoir symbolique de constitution se rapporte au fait que des locuteurs puissent disposer d'un capital symbolique suffisant afin de constituer une réalité sociale qui devient réalité sociale puisque perçue comme telle : « L'étendue de ce pouvoir d'imposer une certaine vision du monde, c'est-à-dire, bien souvent, des divisions de ce monde, dépend du capital symbolique de celui qui l'exerce⁵³⁶ ».

L'*illusio* des représentants patronaux est, par principe, régi par la défense des intérêts patronaux, c'est ce qui est au premier degré constitutif de leur fonction. Or les agents sociaux (individus ou institutions) peuvent mener la lutte proprement symbolique pour imposer la représentation du monde social la plus conforme à leurs intérêts soit directement, dans les conflits symboliques de la vie quotidienne, soit par procuration, à travers la lutte que se livrent les professionnels et qui a pour enjeu le monopole de la violence symbolique légitime.⁵³⁷

Nous pensons que la lutte symbolique servant à imposer la représentation du monde social la plus conforme aux intérêts patronaux est par excellence celle de la constitution du

⁵³⁴ BOURDIEU, Pierre (1997), *op. cit.*, p. 116

⁵³⁵ BOURDIEU, Pierre (2022), *op. cit.*, p. 601

⁵³⁶ *Ibid.*, p. 602

⁵³⁷ *Ibid.*, p. 603

nomos, de la loi fondamentale du champ entrepreneurial à respecter et à partir de laquelle les agents socialisés en son sein se doivent d'agir quotidiennement. Ainsi, la constitution du *nomos* du champ entrepreneurial a vocation à peser sur toutes les composantes génériques de l'entreprise générique, sur le patronat et sur le salariat.

Et il ressort à cet effet que la position des représentants patronaux les place dans un double jeu que nous avons évoqué afin de saisir leur représentativité, à savoir que les représentants patronaux occupent une position forte grâce non seulement aux patrons adhérents mais aussi au nombre de salariés employés par ces patrons représentés et usent de cette double légitimité octroyée afin de produire à la fois des effets en faveur des patrons représentés et à la fois, peut-être, des effets en défaveur des salariés dont l'existence contribuent pour une part à la légitimité des représentants patronaux.

Le macro-acte de langage qu'est la constitution du *nomos* a donc vocation à produire des effets symboliques sur toutes les composantes du champ entrepreneurial. Nous avons rappelé que Bourdieu avait résumé la loi fondamentale du champ économique à la formule « les affaires sont les affaires. » Dans le sillage de l'analyse du corpus, nous pensons qu'il pourrait ressortir du champ entrepreneurial, une loi fondamentale de type « Il ne faut pas perdre de vue que l'objectif ultime d'une entreprise, c'est de faire du profit.⁵³⁸ » qui est une phrase prononcée par Jacques Freidel en 2000 lors d'une interview accordée au *Parisien*.

Si nous considérons cette phrase comme acceptable pour constituer le *nomos* du champ entrepreneurial alors il nous faut observer les (macro-)actes de langage se référant aux conditions nécessaires de la faisabilité du profit et non pas se restreindre aux occurrences du lemme *profit* qui n'apparaît que 27 fois au sein du corpus, objet d'étude ou aux occurrences des lemmes *bénéfices* – 38 occurrences- et *valeur ajoutée* – 17 occurrences. Nous dégageons deux conditions nécessaires, qui se détachent quant à la faisabilité du profit.

Tout d'abord la compétitivité des entreprises est ce qui permet de faire du profit. Marie Delaplace (2011) rappelle que *Le dictionnaire des Sciences économiques* « définit la compétitivité comme "la capacité d'une entreprise, d'une région ou d'une nation à conserver ou à améliorer sa position face à la concurrence des autres unités économiques comparables.⁵³⁹" »

⁵³⁸ 2000_06_16_Freidel_Le Parisien

⁵³⁹ DELAPLACE, Marie (2011), « La politique des pôles de compétitivité : la question de l'articulation entre compétitivité des entreprises et compétitivité des territoires », *Géographie, économie, société*, vol. 13, n°3, pp. 255-271

La compétitivité des entreprises comme capacité de celles-ci à conserver ou à améliorer leurs positions respectives face à d'autres entreprises constitue, selon nous, le premier temps nécessaire à la constitution du *nomos* entrepreneurial.

À titre de comparaison, la saillance du lexème *compet-* totalise 151 occurrences au sein du corpus, objet d'étude, et ces occurrences se partagent entre les différentes flexions des substantifs *compétition* – 13 occurrences -, *compétitivité* – 110 occurrences - et de l'adjectif *compétitif* -28 occurrences. Le substantif *concurrence* apparaît à 41 reprises, uniquement à sa forme singulière et le verbe *concurrer* est matérialisé une fois et ce à l'infinitif.

Le corpus objet d'étude totalise ainsi plus d'occurrences pour les lemmes *compétition*, *compétitivité* et *concurrence* que pour les lemmes *profit*, *bénéfice*, *valeur ajoutée*. Cet écart nous induit à penser que la constitution du *nomos* opère à travers des univers lexicaux qui gravitent autour du *profit* mais où le *profit* n'est pas nécessairement matérialisé en tant que tel. Par ailleurs, les lemmes que nous venons d'énumérer n'épuisent pas l'ensemble de ceux se référant à la constitution du *nomos*, mais qui donnent un point d'indication quant à la pertinence d'investiguer les actes de langage se rapportant au macro-acte de constitution du *nomos*.

Une fois les conditions réunies pour faire du profit, le second temps constitutif du *nomos* entrepreneurial est celui de sa préservation, ce qui a trait à l'ensemble des paramètres liés à la fiscalité face à laquelle sont sujettes les entreprises afin de préserver de manière maximale le profit fait. Nous avons posé, au chapitre précédent, le nombre d'occurrences concernant les lemmes se référant à la *fiscalité* que nous rappelons ici, à savoir que nous dénombrons 193 occurrences du lemme *charge*, 189 occurrences du lemme *impôt*, 169 occurrences du lemme *cotisation* et 61 occurrences du lemme *prélèvement*.

Il ne s'agira pas ici de répéter ce qui a été posé au chapitre précédent mais plutôt d'analyser différemment ce paramètre en l'intégrant au sein de ce cadre d'analyse qu'est celui du macro-acte de langage de constitution du *nomos*. Selon nous, l'ensemble des paramètres liés à la fiscalité, sont à la fois discursivement porteurs du rapport social qui unit les représentants patronaux à l'État – objet du chapitre précédent – et porteurs de la constitution du *nomos* du champ entrepreneurial dans la perspective d'un *nomos* fondé sur la faisabilité du profit et, par extension, de sa préservation.

Nous tâcherons ainsi de rechercher les actes de langage se référant, tout d'abord, à la compétitivité des entreprises puisqu'ils sont constitutifs au macro-acte de langage de la constitution du *nomos* présenté. Ce sera le premier temps de l'analyse de ce macro-acte.

Ensuite, nous investiguerons les actes de langage liés à la conservation du profit puisqu'ils représentent l'autre versant du macro-acte de constitution du *nomos* du champ entrepreneurial défendu par les représentants patronaux.

6.2.1 La faisabilité du profit

Nous proposons d'analyser un acte de langage se référant aux conditions nécessaires de faisabilité du profit par organisation patronale, et de sélectionner historiquement chaque acte de manière à montrer que ceux-ci s'étendent sur une période large dans une perspective diachronique qui parcourt l'ensemble du corpus objet d'étude. C'est-à-dire que nous focaliserons notre attention sur le début, le milieu et sur la fin de la période recouverte. Le premier échantillon concerne la première interview récoltée, datant de 1987, qui concerne le président du Medef d'alors, François Perigot :

« Question du journaliste : -On imagine qu'une concertation s'impose, à vos yeux, dans la perspective du marché unique de 1992.

Réponse de Perigot : -Il est bien certain que nous souhaitons et proposons une concertation avec les pouvoirs publics pour savoir quelles sont les réformes qu'il faut mettre en œuvre. Nous avons peu de temps et nous savons que, si nous voulons arriver à égalité, ou disons le plus près possible des conditions qui sont faites à nos concurrents étrangers, il faut programmer les réformes dans les années qui nous séparent de 1992. Nous nous sommes mis au travail, et j'attends beaucoup des différentes études sur la compétitivité des entreprises françaises. L'étude majeure que nous conduisons avec d'autres doit permettre d'identifier les principaux facteurs du manque de compétitivité des entreprises françaises, dont témoigne cruellement le déficit de notre commerce extérieur. Qu'il s'agisse du cadre législatif ou [du cadre] réglementaire, qu'il s'agisse de l'administration, il faut se convaincre que l'entreprise ne pourra pas gagner la bataille de 1992 si tous ne se mobilisent pas avec elle. Nous devons créer un environnement porteur.⁵⁴⁰ »

La réponse de François Perigot débute par un acte illocutoire directif introduit par « il est bien certain que » qui met en avant un degré de croyance élevé puisque le syntagme adjectival est renforcé par l'adverbe *bien* dans *bien certain*. La structure « il est bien certain que + » introduit deux verbes directifs que sont *souhaiter* et *proposer* qui portent le contenu propositionnel du souhait et de la proposition d'« une concertation avec les pouvoirs publics pour savoir quelles sont les réformes qu'il faut mettre en œuvre » dont le but illocutoire est de

⁵⁴⁰ 1987_09_11_Perigot_Le Monde

faire accepter aux agents représentants de ces pouvoirs publics la tenue de la concertation évoquée.

La direction d'ajustement qui va du monde aux mots engage, dans la perspective ouverte par Pierre Bourdieu, d'adopter sur cet acte directif un point de vue qui ne peut pas être détaché du couple *illusio-pouvoir symbolique* puisque nous considérons qu'un tel acte, directif, est d'abord permis dans sa matérialisation par l'ensemble de conditions sociales nécessaires à cette fin et par le jeu joué par le du représentant qui fait valoir le capital symbolique dont il dispose afin de provoquer la concertation souhaitée. Il en va que la genèse de cet acte directif ne peut pas être dissociée de la position occupée par François Perigot au sein du champ du pouvoir et ne peut pas être analysée, dans le cadre d'une pragmatique sociologique, de manière détachée de cette position.

L'état psychologique exprimé est celui de la *volonté* qui concerne, entre autres, selon Searle, les requêtes et les demandes. Or cette volonté est avant tout liée à une position sociale exercée dans un microcosme suffisamment autonome pour disposer d'un fonctionnement qui lui est propre, raison pour laquelle le contenu propositionnel traite de réformes à mettre en œuvre, lesquelles portent sur des réformes liées aux entreprises puisqu'il s'agit du champ entrepreneurial. Le contenu propositionnel exprimé a vocation à produire des effets quant aux règles du jeu en matière entrepreneuriale puisque François Perigot annonce des réformes à mettre en œuvre.

La deuxième phrase de la réponse apportée par le représentant du CNPF est portée par un acte illocutoire assertif qui exprime un degré de croyance élevé dans la mesure où ce dernier argue *Nous avons peu de temps et nous savons que* où le verbe épistémique *savoir* peut faire l'objet d'une attention particulière dans la mesure où il s'oppose à *penser*, par exemple, qui aurait constitué un verbe laissant supposer un degré de croyance moins élevé. La direction d'ajustement va des mots au monde et Searle avançait que la structure profonde des assertifs était « Je verbe (que) + S⁵⁴¹ » que nous retrouvons ici avec l'embrayeur de personne *nous*, se réfère à l'ensemble du patronat représenté dans *nous savons que* qui porte la force illocutoire de l'acte cadré par le début de la phrase au sein de laquelle tout ce qui suit porte le contenu

⁵⁴¹ SEARLE, John R. (1982), *op. cit.*, p. 61

propositionnel de l'acte via *si nous voulons arriver à égalité, ou disons le plus près possible des conditions qui sont faites à nos concurrents étranger*.

La fin de la phrase constitue un deuxième acte illocutoire, directif indirect marqué par *il faut programmer* qui porte le but illocutoire de faire initier aux pouvoirs publics -réfèrents de la phrase précédente- *les réformes dans les années qui nous séparent de 1992*, réformes constituant le contenu propositionnel de ce second acte. Le but du premier acte, assertif, a été d'engager la responsabilité du locuteur, François Perigot, sur la vérité exprimée quant à la concurrence étrangère via un degré de croyance élevée. Ce premier acte a entraîné un second acte, directif indirect, à partir duquel François Perigot ordonne via l'obligation impersonnelle *il faut* aux pouvoirs publics de *programmer les réformes*.

Cet acte illocutoire constitue, pour nous, un directif indirect dans la mesure où François Perigot ne semble qu'émettre un avis quant aux solutions à apporter alors que la relation qui unit le représentant patronal aux pouvoirs publics au sein du champ du pouvoir lui permet de peser et d'exercer une forme de pression traduite par cet acte illocutoire directif indirect visant à faire agir les pouvoirs publics en question sur la question. Ces actes, direct et indirect ne peuvent donc pas être détachés de la position sociale à partir de laquelle François Perigot s'exprime.

Nous interprétons la troisième phrase comme constituant un acte illocutoire expressif indirect dans la mesure où nous percevons l'affirmation : *Nous nous sommes mis au travail* comme un acte à partir duquel François Perigot félicite le travail porté par son organisation patronale quant aux *différentes études menées sur la compétitivité des entreprises françaises* – études qui constituent le contenu propositionnel de cette phrase. De plus, *j'attends beaucoup* exprime, selon nous, explicitement l'état psychologique d'un espoir vis-à-vis de ces études, ce qui confirme la force illocutoire indiquée concernant cet acte.

La quatrième phrase semble constituer un acte illocutoire promissif indirect porté par le verbe *conduire* dans *nous conduisons* qui engage un contenu propositionnel quant à *l'étude majeure qui doit permettre d'identifier les principaux facteurs du manque de compétitivité des entreprises françaises*. Cet acte engage la responsabilité de l'organisation patronale à travers son président François Perigot quant à l'identification des *facteurs de manque de compétitivité des entreprises françaises*, compétitivité qui est porteuse de profit. La direction d'ajustement va du monde aux mots et le degré d'intensité nous apparaît neutre puisque le verbe *conduire* n'est accompagné d'un quelconque adverbe renforçant ou affaiblissant l'intensité du propos

tenu et peut de ce fait s'opposer à *diriger* – degré d'intensité plus élevé- où bien à *travailler* – degré d'intensité moins élevé - dans une syntaxe différente telle que *L'étude sur laquelle nous travaillons*.

Nous abordons la cinquième et sixième phrase en bloc car elles constituent, selon nous, un seul et même acte illocutoire directif indirect porté par l'embrayeur générique *Nous* et le verbe *devoir* dans *Nous devons créer* qui porte la force illocutoire quant au contenu propositionnel comprenant la fin de cette phrase et l'intégralité de celle qui la précède. Nous interprétons le *Nous* générique comme un acte indirectement adressé aux mêmes agents des pouvoirs publics visés précédemment dans le macro-acte que nous sommes en train d'analyser – qui comprend l'intégralité de la réponse retranscrite – puisque ce *Nous* générique cible, en dernière analyse, ces agents qui sont les seuls à pouvoir créer l'*environnement porteur* exigé pour les raisons évoquées dans la phrase précédente via *Qu'il s'agisse du cadre législatif ou [du cadre] réglementaire, qu'il s'agisse de l'administration, il faut se convaincre que l'entreprise ne pourra pas gagner la bataille de 1992 si tous ne se mobilisent pas avec elle*.

Par ce *Nous* générique se masque une adresse directe aux agents qui fixent la direction d'ajustement allant du monde aux mots visant à faire faire avec un degré d'intensité que nous jugeons élevé via l'emploi du verbe *devoir*.

Le macro-acte de constitution du nomos qui se dégage de cette succession d'actes illocutoires au sein de cet échantillon produit par François Perigot repose sur une structuration recouvrant quatre des cinq types d'actes illocutoires proposés par Searle, à savoir que nous dénombrons des actes -directs et indirects- de type assertif, directif, promissif et expressif. Il semblerait, *a priori*, que les macro-actes de langage spécifiques aux représentants patronaux puissent se matérialiser sans restriction apparente quant aux types d'actes illocutoires les structurant.

Selon toute logique, ont été évoquées au cours de ce macro-acte de constitution du nomos produit par François Perigot, des réformes à mettre en place concernant la compétitivité des entreprises françaises vis-à-vis des entreprises étrangères avec des constats sur les causes quant aux manques de celles-ci et des adresses, implicites ou explicites, aux pouvoirs publics dans le but de créer un environnement porteur à cette fin. Nous retenons cette dernière idée, celle des pouvoirs publics se devant de créer un environnement porteur – de profit pour les entreprises- pour souligner que ce macro-acte engage, de fait, la relation étudiée au chapitre précédent entre l'État et les représentants patronaux, relation que nous insérons au sein du champ du pouvoir

qui rend possible l'existence non seulement d'actes assertifs, expressifs ou promissifs, mais aussi d'actes directifs.

Les actes directifs, peut-être encore plus que les autres types d'actes relevés, ne sont rendus possible qu'à partir de l'existence du champ du pouvoir qui permet à François Perigot, via la position occupée au sein de ce champ par rapport à celle des agents des pouvoirs publics visés, d'émettre un tel type d'acte. De plus, les éléments relevés sont constitutifs du *nomos* du champ entrepreneurial car ils ont vocation à assurer la faisabilité du profit des patrons d'entreprises représentés. Bien que nous n'ayons mis en avant que certaines variations, que nous expliquons par le fait que s'intéresser, dans le cadre de ce macro-acte de constitution du *nomos*, au but (1), à la direction d'ajustement (2), au degré de croyance (3) et au degré d'intensité (4) nous semble suffisant afin de percevoir une confirmation dans les éléments posés antérieurement quant à l'offensivité stratégique portée par les représentants patronaux du fait notamment du degré de croyance et du degré d'intensité élevés presque systématiquement.

Les interventions médiatiques en matière d'interviews traitant du macro-acte de constitution du *nomos* tel que nous venons de l'aborder avec François Perigot tendent ainsi à confirmer, lors de ce premier moment d'analyse, les caractéristiques d'un *illusio* pouvant être saisi par ce critère d'offensivité.

Le deuxième échantillon que nous percevons comme un macro-acte de langage de constitution de *nomos* est celui de Jean-François Roubaud lors d'une interview accordée au Figaro le 25 juin 2007. La question des journalistes posée à Béatrice Taupin et Marie Visot est la suivante : -L'évaluation du CNE est attendue pour cet été et vous commencez avec les syndicats une négociation sur le marché du travail. Comment voyez-vous les choses ?

Réponse de Jean-François Roubaud : -Nous pensons que le CNE est utile et nous sommes prêts à revoir certains points pour en faire la colonne vertébrale d'un contrat de travail cadre. Si nous gardons l'assurance de la non-judiciarisation, on pourrait envisager de réduire la période d'adaptation de deux ans et d'augmenter un peu les indemnités. L'idée est d'essayer de satisfaire tout le monde, d'avoir plus de flexibilité pour les entreprises et plus de sécurité pour les salariés. Mais une chose est sûre : on ne pourra se passer ni de l'intérim ni du CDD⁵⁴².

Dans cet échantillon, le macro-acte de constitution du *nomos* constitue également une réponse à une question de la part du ou des journalistes. Celle-ci concerne le Contrat nouvelles

⁵⁴² 2007_06_25_Roubaud_Le Figaro

embauches⁵⁴³ (CNE) qui prévoyait notamment la possibilité pour les employeurs de ne pas donner de motifs pour des licenciements ayant cours jusqu'à deux ans après l'embauche d'un salarié. La question des journalistes porte explicitement sur la perception qu'en avait alors Jean-François Roubaud et la CGPME.

La première phrase contient un acte illocutoire assertif amené par *Nous pensons que* qui constitue la structure syntaxique profonde de l'acte assertif et dont le verbe *penser* engage la responsabilité du locuteur vis-à-vis du paradigme du vrai et du faux. Le contenu propositionnel porte sur le fait que *le CNE est utile*, la direction d'ajustement va ainsi des mots au monde. Cet acte est confirmé, dans la même dynamique, par l'acte assertif *nous sommes prêts à* dont le contenu propositionnel porte sur le fait de *revoir certains points pour en faire la colonne vertébrale d'un contrat de travail*.

La deuxième phrase porte un acte illocutoire directif indirect marqué par l'hypothèse *Si nous gardons l'assurance* que nous percevons comme une demande quant à la *non-judiciarisation* qui en est le contenu propositionnel. La seconde proposition de cette phrase qui a pour racine le verbe *pouvoir* au conditionnel dans *on pourrait envisager* s'interprète également, selon nous, comme un acte illocutoire directif indirect étant une demande de réduction de *la période d'adaptation de deux ans et d'augmenter un peu les indemnités* – contenu propositionnel.

La troisième phrase constitue selon nous un acte directif indirect puisque nous n'avons pas de verbe appartenant à cette classe indiquant la volonté de faire faire mais l'explication apportée quant à *l'idée avancée* qui est *de satisfaire tout le monde, d'avoir plus de flexibilité pour les entreprises et plus de sécurité pour les salariés* semble s'adresser aux agents ayant le pouvoir de mettre en place l'augmentation de la flexibilité pour les entreprises inscrites dans le détail de cette idée. Cet acte illocutoire directif indirect semble prolonger ceux de la phrase précédente.

Nous appréhendons l'acte illocutoire de la dernière phrase de la même façon que les précédents, nous pensons qu'il s'agit d'un acte directif indirect qui partage des propriétés similaires avec les précédents dans la mesure où nous ne sommes pas face à la structure syntaxique profonde de l'acte illocutoire directif mais où Jean-François Roubaud semble

⁵⁴³ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000632473>

demander indirectement des modifications quant aux modalités liées au contrat de travail. Nous percevons cette force illocutoire avec le futur de prédiction dans *on ne pourra se passer* introduit par *Mais une chose est sûre* et dont le contenu propositionnel porte sur les types de contrat que sont l'intérim et le CDD (Contrat à durée déterminée).

Cette réponse apportée par Jean-François Roubaud aux journalistes du *Figaro* constitue un macro-acte de constitution du *nomos* dans la mesure où celui-ci traite de la flexibilité des entreprises et de la modification dans les contrats de travail via la mise en place du Contrat nouvelle embauche qui avait pour but d'intensifier le rapport social en faveur du patronat, le contrat de travail étant la concrétisation juridique du rapport social unissant patronat et salariat, du rapport salarial. Nous avançons que ce Contrat nouvelle embauche était en faveur du patronat puisqu'il a été déclaré contraire au droit international par l'Organisation internationale du travail (OIT) et a été abrogé en 2008.

La modification contractuelle en faveur du patronat constitue, selon nous, un paramètre constitutif du *nomos* porté par les représentants patronaux dont le but est, en définitive, de faire du profit dont le contrat de travail semble en être l'un des outils. La particularité de ce macro-acte de constitution du *nomos* produit par Jean-François Roubaud par rapport au précédent produit par François Perigot est que celui que nous sommes en train d'exposer concerne plus explicitement le rapport salarial.

Le premier macro-acte était structuré à partir du rapport entre entreprises françaises versus entreprises étrangères où peser sur l'État Français apparaissait comme le moyen pour arriver aux fins voulues. Dans ce deuxième macro-acte, la configuration est différente et porte sur un rapport interne à la France posé explicitement via l'outil juridique du contrat qui, étant plus flexible, pourrait accorder des bénéfices aux entreprises tel que cela a été évoqué. Nous pensons que ces éléments sont tout autant constitutifs du *nomos* du champ entrepreneurial dans la mesure où la macro-intention portée est celle de faire engendrer du profit aux entreprises.

Le troisième échantillon sélectionné a été matérialisé par Alain Griset, U2P, lors d'une interview au *Berry républicain* le 6 novembre 2019, la question du journaliste posée à Franck Simon est la suivante : - Avez-vous un message par rapport à l'État ?

Nous demandons plus de souplesse de la part de l'État vis-à-vis des entreprises, notamment par exemple en cas de paiement d'arriérés ou de difficultés de trésorerie, pour qu'enfin l'on puisse appliquer cette formule que nous portons : l'entreprise, elle n'est pas fautive, par

principe, elle est utile ! Trouver d'autres solutions que d'être dans la sanction systématique.⁵⁴⁴

Le macro-acte de constitution du *nomos* contient dans cette réponse deux actes illocutoires. Le premier est un acte directif marqué par *Nous demandons de la part de l'État* qui pose explicitement la demande faite à l'État, au travers de ses agents, *plus de souplesse vis-à-vis des entreprises* qui en est le contenu propositionnel. Nous percevons le degré d'intensité de cette demande comme neutre dans la mesure où *demander* n'est pas accompagné d'un modificateur et s'oppose à *souhaiter* – intensité plus faible- ou à *réclamer* – intensité plus forte.

La demande de souplesse de la part de l'État s'accompagne d'un second acte illocutoire, en l'occurrence assertif indirect qui ressemble au premier abord à une déclaration, via *cette formule que nous portons : l'entreprise, elle n'est pas fautive, par principe, elle est utile !*, mais qui constitue une assertion jugée sur la valeur évaluative du vrai et du faux et n'a pas de valeur performative, Alain Griset exprime un principe partagé par l'embrayeur *nous* spécifique à l'U2P. Poser *par principe* que *l'entreprise soit utile* socialement fixe selon nous un élément fondamental du *nomos* justifiant la demande de souplesse de la part de l'État vis-à-vis des entreprises.

Ainsi, la règle selon laquelle l'entreprise est nécessairement utile et inévitablement non fautive apparaît centrale dans la justification des paramètres structurant la faisabilité du profit. Ce postulat quant à l'entreprise apparaît comme l'élément orthodoxique par excellence à partir duquel peuvent se justifier tous les autres. Nous rappelons que selon Bourdieu « la doxa et l'orthodoxie sont séparées par l'acte de constitution qui fait de ce qui est en question un objet de question⁵⁴⁵ » et que l'« on est passé de la doxa comme croyance immédiate, préréflexive, à l'opinion comme prise de position explicite et explicitement située dans un espace d'opinions compossibles [...]»⁵⁴⁶.

La doxa constitue ainsi ce qui est tacite et non remis en cause vis-à-vis du *nomos*. L'orthodoxie n'est pas la doxa puisque cette dernière s'oppose comme opinion dominante à l'hétérodoxie en tant qu'opinion dominée. Le principe posé par Alain Griset constitue selon nous un principe orthodoxique dans la mesure où il demande conséquemment à l'État de rendre possible le principe posé en accordant plus de souplesse aux entreprises. Cette réponse s'avère

⁵⁴⁴ 2018_11_06_Griset_Le Berry républicain

⁵⁴⁵ BOURDIEU, Pierre (2016), *op. cit.*, p. 833

⁵⁴⁶ *Ibid.*

ainsi être un macro-acte de constitution du *nomos* qui pose le principe orthodoxique de l'utilité et de la non-culpabilité génériques des entreprises que l'État se doit d'accompagner.

Les paramètres ayant trait à la faisabilité du profit sont divers puisqu'ils concernent différents rapports sociaux – rapport salarial, rapport État/représentants patronaux- et différents paramètres entrepreneuriaux – création d'un environnement porteur, modification juridique quant aux contrats de travail, principe fondamental de l'utilité des entreprises. Néanmoins l'ensemble de ces paramètres participent à la constitution du *nomos* du champ entrepreneurial visant à renforcer ou à affaiblir certaines règles tacites et non remises en question dans le fonctionnement du champ entrepreneurial telle que, par exemple, l'existence du rapport salarial qui n'est pas remise en question de la part des représentants patronaux mais dont l'intérêt porté quant au Contrat nouvelle embauche marque la volonté de renforcer une situation déjà existante.

6.2.2 La conservation du profit

Le macro-acte de constitution du *nomos* opère non seulement à travers la faisabilité du profit mais également à travers la conservation de celui-ci. La question du journaliste du *Monde* posée à François Perigot est la suivante : -Quand une entreprise fait beaucoup de bénéfices, comme Peugeot, ne peut-elle pas en faire profiter ses salariés à travers un « pacte de croissance » ?

Réponse de François Perigot : -L'idée d'un partage imposé des bénéfices est contraire aux règles élémentaires de fonctionnement d'une entreprise. Depuis le début de la reprise, les entreprises pratiquent de façon naturelle un partage entre tous ceux qui doivent légitimement en recueillir les fruits : les salariés, les clients, les fournisseurs, les actionnaires, les établissements financiers, l'Etat. Les salariés ont eu et continueront à en avoir leur part. Mais il serait illusoire de fixer des règles définitives de répartition : le marché et la concurrence l'interdisent.⁵⁴⁷

La première phrase contient un acte illocutoire assertif dans lequel François Perigot avance, concernant le contenu propositionnel d'un éventuel partage imposé des bénéfices au sein de l'entreprise entre patronat et salariat, que ce partage *est contraire aux règles élémentaires de fonctionnement d'une entreprise*. Nous jugeons le degré de croyance exprimé comme élevé car *est contraire* s'oppose, par exemple, à *n'est pas conforme* – intensité faible-

⁵⁴⁷ 1989_09_22_Perigot_Le Monde

et que l'adjectif épithète *élémentaires* dans *est contraire aux règles élémentaires* peut s'interpréter comme constitutif de la base de ces règles, ce qui renforce la croyance investie.

La deuxième phrase contient également un acte assertif marqué par une description des pratiques quant au partage qui opère *de façon naturelle* [...] *entre tous ceux qui doivent légitimement en recueillir les fruits : les salariés, les clients, les fournisseurs, les actionnaires, les établissements financiers, l'Etat*. Le contenu propositionnel porté sur ce partage est matérialisé via un but assertif renforçant le précédent puisque la non-imposition d'un partage des bénéfices au sein des entreprises – acte assertif de la première phrase – se justifie par l'existence d'un partage naturel de ces bénéfices entre toutes les composantes du procès – acte assertif de la seconde phrase.

La croyance marquée nous semble également élevée via la présence de l'adverbe *légitimement* qui fait explicitement part de cette intensité dans le propos tenu. La phrase suivante est aussi investie d'un acte illocutoire assertif où François Perigot argue, dans la même dynamique pragmatique, que *les salariés ont eu et continueront à en avoir leur part*. En dehors d'un degré de croyance que nous jugeons comme neutre, François Perigot persiste dans l'évocation du partage des bénéfices soutenant l'idée que les salariés ne sont pas lésés, ce qui sous-tend que l'imposition juridique du partage des bénéfices n'a pas lieu d'être.

Le dernier acte, inscrit au sein de la dernière phrase de ce macro-acte, est également un acte illocutoire assertif où le représentant du CNPF met, via un degré de croyance élevé, en avant le contenu propositionnel *des règles définitives de répartition*. Ce contenu propositionnel est porté par un but assertif visible par *il serait illusoire et le marché et la concurrence l'interdisent* qui posent explicitement l'intensité de la croyance engagée par *interdisent* s'opposant à *ne le permettent pas* par exemple.

Ce macro-acte de constitution du *nomos* pose la question du partage des bénéfices au sein de l'entreprise et argue pour que celui-ci ne fasse pas l'objet d'une obligation juridique. Nous percevons ce macro-acte comme s'inscrivant dans le cadre générique de la constitution du *nomos* puisque celui-ci vise, dans ce cas spécifique, à ne pas affaiblir l'état d'alors du rapport salarial en faveur du patronat et pose les deux rapports sociaux déjà perçus plus haut : le rapport salarial et le rapport avec l'État. Le macro-acte de constitution du *nomos* dans son versant de conservation du profit que nous pouvons analyser concernant la CGPME-CPME et une période intermédiaire allant de la fin des années 1980 à aujourd'hui est celui produit par Jean-François

Roubaud lors d'une interview accordée au *Progrès*. Face à la question suivante posée par le journaliste : - Quels sont vos autres grands combats ?

-Tout de ce qui tourne autour de la fiscalité en général. Il y a eu la taxe professionnelle, les véhicules de société, mais aussi, à venir, le droit des sociétés, la déduction de l'impôt forfaitaire annuel, bref tout ce qui peut permettre à rendre les entreprises plus compétitives. Ce sont des combats de longue durée, mais réalistes. Les entreprises ne sont pas des vaches à lait. Nous ne sommes pas contre le social mais, pour le financer, il faut faire des économies. Il faut avoir le courage politique pour le faire.⁵⁴⁸

Ce macro-acte de constitution du *nomos* est matérialisé autour de la fiscalité qui est un paramètre central selon Jean-François Roubaud. À la question de Jacques Perbey, le représentant de la CGPME avance son idée via un premier acte illocutoire assertif que les grands combats concernent *tout ce qui tourne autour de la fiscalité en général*. L'indication portée concerne la croyance portée par le président de l'organisation patronale quant aux grands combats à mener en matière entrepreneuriale qui se portent sur la fiscalité. S'ensuit, dans une progression thématique à thèmes dérivés, un deuxième acte assertif détaillant le premier porté par *Il y a eu* puis par *tout ce qui peut permettre* dont le contenu propositionnel concerne la compétitivité explicitement matérialisée par *rendre les entreprises plus compétitives*.

La troisième phrase constitue également un acte assertif dont le but est de préciser que les combats évoqués dans les deux premiers actes sont *de longue durée* et *réalistes*. Le quatrième acte illocutoire est également assertif et concerne métaphoriquement la conservation du profit avec *Les entreprises ne sont pas des vaches à lait*. Cette métaphore pourrait se rapporter de près à l'assertion de Jacques Freidel que nous avons mise en avant afin de fixer le *nomos* entrepreneurial. Cette métaphore concerne les vaches dont on tire le lait quotidiennement afin d'en profiter où l'on retranspose fonctionnellement ces paramètres sur le quotidien des entreprises qui deviennent des entités dont la production bénéficie à l'État via la fiscalité.

La cinquième phrase est marquée par deux actes illocutoires, expressif puis directif. L'acte illocutoire expressif dont le contenu propositionnel concerne *le contrat social* est porté par *Nous ne sommes pas contre* qui est faible du point de vue de l'état psychologique exprimé car, d'une part, la négation atténuée le propos vis-à-vis de *Nous sommes pour* que nous aurions jugé neutre et, d'autre part, *Nous ne sommes pas contre* peut s'opposer tout autant à *féliciter* qu'à *déplorer* et marque ainsi une degré d'intensité très faible vis-à-vis de ces deux termes, dans

⁵⁴⁸ 2006_12_26_Roubaud_Le Progrès

ce cas précis antinomiques et dont l'état psychologique renvoyé pourrait s'opposer respectivement à ces deux verbes.

Le second acte de langage de cette phrase est directif indirect et concerne le même contenu propositionnel, *le contrat social* et plus précisément son financement qui oblige à *faire des économies* et qui est introduit par la structure *il faut* + infinitif qui vise indirectement et nécessairement les instances ayant le pouvoir de mettre en place ces économies. La dernière phrase confirme la perception d'un acte illocutoire directif indirect puisque celle-ci est aussi investie d'un but illocutoire exhortant à *avoir le courage politique pour le faire* visant donc précisément les agents du champ politique concernées ayant le pouvoir mais pas le courage de mettre en place les économies demandées.

Le macro-acte de constitution du *nomos* opère dans la succession d'actes assertifs, expressif et directifs via un contenu propositionnel porté sur la *fiscalité en général*. L'assertion métaphorique *Les entreprises ne sont pas des vaches à lait* constitue selon nous un énoncé quintessenciel du macro-acte de constitution du *nomos* entrepreneurial dans son versant de conservation du profit fait.

Le troisième macro-acte de constitution du *nomos* entrepreneurial, sélectionné dans son versant de conservation du profit fait, a été produit par Jean-Pierre Crouzet – U2P- lors d'une interview accordée au *Figaro* en 2015. Face à la question suivante du journaliste du *Figaro* : - Les artisans bénéficient tout de même du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et des baisses de charges sociales ?

- C'est exact : le CICE peut s'imputer sur l'impôt sur le revenu. Mais nous aurions préféré avoir à la place d'autres baisses de cotisations sociales. Le dispositif aurait été plus simple qu'un crédit d'impôt. J'ajoute que nos artisans ont peu utilisé le préfinancement du CICE, car cela leur paraissait trop complexe. Surtout, nous demandons depuis des années que, dans le régime de l'impôt sur le revenu, la part du bénéfice réinvesti ne soit pas soumise aux charges sociales. Nous attendons toujours une réponse du gouvernement sur le sujet
!⁵⁴⁹

Ce macro-acte de constitution du *nomos* entrepreneurial porte également sur le paramètre fiscal. Ce qui singularise ce macro-acte, en comparaison avec le précédent, est le prolongement et l'élargissement de la thématique fiscale à partir d'une question posée sur un

⁵⁴⁹ 2015_10_21_Crouzet_Le Figaro

élément en particulier, le CICE, à partir duquel le représentant de l'U2P aborde d'autres éléments fiscaux dans un macro-acte qui prend la forme d'une énumération de ces éléments.

La première phrase de ce macro-acte contient un acte illocutoire assertif marqué par *C'est exact* qui met en avant le contenu propositionnel concernant le CICE qui *peut s'imputer sur l'impôt sur le revenu*. La deuxième phrase, quant à elle, est marquée par un acte illocutoire directif indirect à intensité faible posé par le conditionnel passé *nous aurions préféré* portant le contenu propositionnel concernant *d'autres baisses de cotisations sociales*. Nous percevons cet acte comme un directif indirect dans la mesure où celui-ci peut avoir vocation ou peut avoir comme effet d'exercer une demande ou une forme de pression sur les instances décisionnaires pour obtenir ces *autres baisses de cotisations sociales*.

La phrase suivante confirme cette idée puisque cet acte assertif pose le contenu propositionnel que *le dispositif* évoqué concernant les *autres baisses de cotisations sociales* de la phrase précédente *aurait été plus simple*. La quatrième phrase constitue également un acte illocutoire assertif d'intensité neutre marquée par *J'ajoute que* dont le contenu propositionnel porte sur le fait que les *artisans ont peu utilisé le préfinancement du CICE*. Ce macro-acte se conclut successivement sur deux actes directifs que nous considérons d'intensité forte marquée respectivement *Nous demandons* puis *nous attendons toujours* dont l'adverbe, ici, vient renforcer la requête exprimée.

Ces deux actes concernent tous deux la revendication que *la part du bénéficiaire réinvesti ne soit pas soumise aux charges sociales*. Ces deux derniers actes directifs concluent ce macro-acte de constitution du *nomos* dans son versant de préservation du profit engendré que nous percevons comme tel dans la mesure où actes assertifs et actes directifs produits par le président de l'U2P remettent en question un élément fiscal favorisant, en principe, les entreprises puisque le CICE avait « pour objectif de redonner aux entreprises des marges de manœuvres pour investir, prospecter de nouveaux marchés, innover, favoriser la recherche et l'innovation, recruter, [...] grâce à une baisse du coût du travail.⁵⁵⁰ »

6.2.3 Bilan du macro-acte de constitution du *nomos*

⁵⁵⁰ <https://www.economie.gouv.fr/le-cice-cest-quoi>

Le macro-acte de constitution du *nomos* est marqué par une diversité dans la typologie des actes illocutoires qui le constituent avec une dominante pour les actes assertifs et directifs. Les deux versants constitutifs de ce macro-acte ne peuvent pas être détachés de la position sociale des locuteurs qui les produisent à partir de paramètres d'abord liés à celle-ci que nous synthétisons sous le concept d'*illusio* engageant les présidents des trois organisations patronales à peser sur les règles en matière de profit.

De plus, le concept de *pouvoir symbolique* ne peut pas ne pas être mis en avant afin d'expliquer la genèse de ces macro-actes de constitution du *nomos* puisque les représentants patronaux sont non seulement en position de parole – leur capital symbolique leur permet l'accès aux médias – mais également en mesure de produire des effets d'ordre symbolique quant aux règles à jouer – pouvoir symbolique – que ces macro-actes ont produits. Le fait que nous soyons, dans le cadre de l'étude des typologies d'actes illocutoires, régulièrement face à des actes illocutoires directifs conforte notre impression d'une nécessaire appréhension et compréhension de ces macro-actes filtrées à partir du couple *illusio-pouvoir symbolique* dont les paramètres constituent le moteur premier de ces actes directifs.

Les présidents d'organisations patronales produisent les macro-actes de constitution du *nomos* que nous avons mis en avant car c'est le rôle que leur attribue leur position sociale elle-même régie par un ensemble de paramètres sociaux desquels nous détachons les principaux mais qui se réfèrent au nœud conceptuel établi lors du chapitre 3 – théorie de la pratique et théorie du pouvoir symbolique. De plus, nous avons scindé ces macro-actes en deux catégories, celui de la faisabilité du profit et celui de sa conservation.

La faisabilité du profit est marquée par un intérêt axé sur l'organisation d'un environnement entrepreneurial favorable à cette fin passant par la mise en avant de la compétitivité des entreprises notamment au travers de l'un des outils qu'est le contrat de travail à l'intérieur de l'entreprise liant le salariat au patronat. La conversation du profit est quant à elle rendue possible à partir de l'outil fiscal via lequel est mise en avant la demande d'un recul de la fiscalité sur les entreprises. Notre analyse du macro-acte de constitution du *nomos* maintenant posée, nous allons à présent nous intéresser au macro-acte de récrimination.

6.3 Le macro-acte de récrimination

Le macro-acte que nous qualifions, de nos vœux, de macro-acte de récrimination contient une perspective à la fois *ad rem* et *ad hominem* et s'appuie tout d'abord sur la définition de *récrimination* comme « Fait, action de récriminer.⁵⁵¹ » qui signifie « Manifester avec âpreté et amertume son mécontentement.⁵⁵² » La dénomination de ce macro-acte s'appuie également sur son étymologie puisque ce terme qui vient du latin *re* et *criminari* signifient « accuser » de *crimen*⁵⁵³.

Selon nous, le macro-acte de récrimination peut être perçu comme la mise en avant du mécontentement des patrons représentés vis-à-vis des agents du pouvoir exécutif nominativement visés et sur lesquels reposent la faute concernant les difficultés à l'œuvre pour le patronat. Nous pensons que la pertinence du macro-acte de récrimination réside à la fois dans son caractère *ad hominem* puisque cela nous fait porter l'attention sur un paramètre différent que ceux établis au chapitre précédent concernant le rapport à l'État et à ses agents et dans son caractère *ad rem* puisque ce macro-acte mêle, dans les échantillons investigués, argumentation *ad rem* et argumentation *ad hominem*.

Lorsque nous avons investigué l'archithématique de la position, nous avons ciblé le rapport des représentants patronaux à l'État – et nécessairement à ses agents qui incarnent le pouvoir décisionnel mais le caractère *ad hominem* rend la perspective d'analyse différente puisque celle-ci cible nominativement des ministres et doit faire l'objet d'une analyse comme telle. Dans *L'art d'avoir toujours raison*, le philosophe allemand Arthur Schopenhauer distingue l'*argumentum ad rem* de l'*argumentum ad hominem* en ceci que l'*argumentum ad rem* constitue un mode de réponse où la démonstration est faite et que la proposition avancée ne peut pas être vraie du point de vue de la vérité objective. Dans ce cas elle s'intéresse donc à la proposition en tant que telle alors que l'*argumentum ad hominem* utilise les arguments avancés quant à cette proposition afin de montrer que la proposition ne peut pas être vraie du point de vue de la vérité subjective avancée :

L'adversaire a posé une thèse (ou bien nous-mêmes, peu importe). Il existe, pour la réfuter, deux modes et deux méthodes. 1) Les modes : a) *ad rem*, b) *ad hominem* ou *ex concessis* : c'est-à-dire que nous démontrons, ou bien que la proposition ne concorde pas avec la nature des choses, la vérité objective absolue ; ou bien lorsqu'elle ne s'accorde pas avec d'autres

⁵⁵¹ <https://www.cnrtl.fr/lexicographie/r%C3%A9crimination>

⁵⁵² <https://www.cnrtl.fr/definition/r%C3%A9criminer>

⁵⁵³ <https://www.littre.org/definition/r%C3%A9criminer>

affirmations ou concessions de l'adversaire, c'est-à-dire avec la vérité subjective relative ; ce dernier cas n'est qu'un démasquage relatif et n'a rien à voir avec la vérité objective.

2) Les méthodes : a) réfutation directe, b) réfutation indirecte. La réfutation directe attaque la thèse dans ses fondements, l'indirecte dans ses conséquences : la directe démontre que la thèse n'est pas vraie, l'indirecte qu'elle ne peut pas être vraie.⁵⁵⁴

Nous porterons notre analyse sur deux macro-actes de récrimination produits respectivement par un président du CNPF-Medef et un président de l'UPA-U2P car nous n'avons pas trouvé la production d'un tel macro-acte de la part de la CGPME-CPME. En revanche, le fait que ce macro-acte soit partagé par le CNPF-Medef ainsi que par l'UPA-U2P nous conforte dans l'idée de le mettre en avant afin de singulariser le discours des représentants patronaux puisque la relation entre le CNPF-Medef et l'UPA-U2P marque une tension entre les représentants du patronat de grandes entreprises avec les représentants du patronat artisanal qui partagent néanmoins ce paramètre pragmatique.

6.3.1 Macro-acte de récrimination par argumentation premièrement ad hominem

Le premier échantillon de ces macro-actes que nous proposons a été provoqué par Ernest-Antoine Seillière lors d'une interview accordée au *Figaro* le 11 juillet 1999 dont la question portait sur le ressenti quant à la consultation concernant la future loi de réduction du temps de travail hebdomadaire avec le passage aux 35 heures. La question de Béatrice Taupin pour *Le Figaro* est la suivante : - Avez-vous le sentiment d'avoir été mieux entendu dans le projet de loi définitif que dans l'avant-projet qui vous avait été transmis fin juin ?

La réponse d'Ernest-Antoine Seillière se décline comme suit : Ce texte s'intitule « projet de loi pour la réduction négociée du temps de travail ». Mais il s'agit d'une réduction négociée entre Martine Aubry et les syndicats ! Nous n'y avons pas été associés. Le ministre a reçu plusieurs fois les syndicats, et encore cette semaine : nous, nous avons été ignorés. Il est tout de même particulièrement grave que les entreprises qui vont devoir subir la loi ne soient même pas consultées. Nous nous demandons même, puisque le projet ne tient aucun compte des 102 accords négociés dans les branches, si tout ceci ne sonne pas le glas de la politique contractuelle. Enfin, comme nous l'avions prévu, le projet va subir de semaine en semaine un durcissement. Nous en avons déjà la démonstration : le projet actuel

⁵⁵⁴ SCHOPENHAUER, Arthur (1999) [1864], *L'art d'avoir toujours raison*, Belval : Circé, p. 17

est plus complexe et plus rigide que l'avant-projet, et il réduit plus encore la capacité productive des entreprises.⁵⁵⁵

Tous les actes illocutoires constitutifs de ce macro-acte sont assertifs à l'exception d'un acte qui est expressif. Le contenu propositionnel du premier acte illocutoire concerne la future loi du passage aux 35 heures de temps de travail hebdomadaire qui n'était alors qu'un « *projet de loi pour la réduction négociée du temps de travail* » porté par le verbe *s'intituler* dans *Ce texte s'intitule*. Le macro-acte de récrimination *ad hominem* est saisissable dans la continuité de ce premier acte avec le ciblage explicite, *ad hominem* de la ministre du travail Martine Aubry à qui il est reproché que cette *réduction négociée* qui est également le contenu propositionnel de ce deuxième acte assertif l'a été entre *Martine Aubry et les syndicats* porté par le verbe *s'agir* dans *il s'agit*.

Cet acte illocutoire assertif renvoie non pas exactement, dans son contenu propositionnel, à une thèse que Martine Aubry aurait défendue comme telle mais peut, selon nous, faire l'objet d'une visée *ad hominem* en adaptant cette visée au genre de l'interview. Nous pensons que nous pouvons adapter l'argumentation *ad hominem* à ce cas concret qu'est la situation d'interview face à laquelle le président de l'organisation patronale dialogue avec la journaliste du *Figaro* et ce en l'absence de Madame la ministre visée. De plus, cette situation nous invite à élargir la perception de la visée *ad hominem* au projet de loi porté en considérant que la thèse portée par Martine Aubry et attaquée par Ernest-Antoine Seillière qui lui donne le titre de « projet de loi pour la réduction négociée du temps de travail » invalide la thèse fondée sur *réduction négociée* dans la mesure où les organisations patronales ont été exclues de cette négociation.

Le paramètre singulier de la visée *ad hominem* dans cette situation est à appréhender sur le rapport social qui existe entre les organisations patronales et le pouvoir exécutif. Nous sommes ici au cœur de ce macro-acte de récrimination *ad hominem* où l'acte illocutoire assertif dont il est question porte le contenu propositionnel que nous venons d'exposer. On peut aussi inférer que celui-ci doit se lire à partir du rapport de force existant au sein du champ du pouvoir qui, dans le cas précis de la réforme en cours du temps de travail avec le passage aux 35 heures hebdomadaires, est en faveur du pouvoir exécutif. Afin de lutter contre ce rapport défavorable concernant le projet de loi précisément, Ernest-Antoine Seillière s'adonne dans une logique *ad hominem* à évacuer la cohérence de ce projet en pointant le fait que celui-ci se justifie par une

⁵⁵⁵ 1999_07_11_Seillière_Le Figaro

négociation qui n'a pourtant pas eu lieu. Cela invalide de manière directe non pas le contenu du projet de loi comme vérité objective, qui ne constitue pas la perspective à partir de laquelle monsieur Seillière aborde ce sujet puisqu'il fait référence à la vérité relative dont il est question, à savoir que ce projet est mis en avant comme négocié par Martine Aubry alors ministre du travail bien qu'il ne le soit pas.

Le président du CNPF invalide donc ce projet de loi à partir de l'affirmation posée par le titre de ce dernier, titre choisi par Martine Aubry ou mis en avant comme tel. L'acte suivant confirme ce qui est avancé, à savoir que les organisations patronales n'ont pas pris part à ces négociations. Le contenu propositionnel est le même, synthétisé par le pronom *y* et amené par la forme passive dans *Nous n'y avons pas été associés*. Le quatrième acte illocutoire ne marque pas de rupture avec le contenu propositionnel axé sur la négociation de la réduction du temps de travail et prolonge les précédents. Néanmoins nous percevons un acte expressif indirect et non pas un acte assertif porté par *Il est tout de même particulièrement grave que* qui engage le même contenu propositionnel - si nous gardons à l'esprit le processus d'homogénéisation des entreprises vu au chapitre 4 – via *les entreprises qui vont devoir subir la loi ne soient même pas consultées*.

L'acte illocutoire suivant est assertif, il est porté par *Nous nous demandons même* et marque une rupture dans la grille de lecture *ad rem/ad hominem* au niveau du contenu propositionnel qui traite toujours du *projet* mais où est mis en avant que celui-ci *ne tient aucun compte des 102 accords négociés dans les branches* et où est évoqué l'éventuelle *fin de la politique contractuelle*. Ce qui distingue cet acte illocutoire des précédents est que celui-ci traite du contenu de la thèse défendue si nous élargissons la thèse au projet de loi en l'invalidant en partie dans la mesure où ne sont pas repris des accords précédemment négociés au sein des branches.

L'acte illocutoire suivant, également assertif, confirme le changement de dynamique argumentative dans la grille de lecture *ad hominem* d'abord puis *ad rem* ensuite où *Comme nous l'avions prévu* porte le contenu propositionnel, toujours axé sur le projet de loi, via *le projet va subir de semaine en semaine un durcissement* qui suppose un prolongement dans l'argumentation *ad rem* se concrétisant dans le dernier acte illocutoire de ce macro-acte. Ce dernier acte est également assertif et porté par *Nous en avons déjà la démonstration* : dont le contenu propositionnel fait état d'une critique *ad rem* puisqu'il porte sur la forme et le fond du projet de loi qui est *plus complexe, plus rigide et réduit plus encore la capacité productive des entreprises*.

Ce dernier paramètre constitue le cœur de l'argumentation *ad rem* dans ce macro-acte de récrimination puisque le président du CNPF ne pointe pas de contradictions entre le projet de loi et la défense de Martine Aubry sur le caractère négocié de celui-ci mais la contradiction porte sur le contenu même du projet. Ce macro-acte de récrimination fonctionne, dans la progression textuelle, avec une première partie *ad hominem* et une seconde *ad rem*.

Le mécontentement du représentant patronal est exprimé au travers la nomination directe de la ministre du travail, Martine Aubry, et du projet de loi porté que ce dernier rejette d'abord par une argumentation *ad hominem* puis une argumentation *ad rem*. Ces deux temps et le paramètre nominatif inscrit dans ce macro-acte justifient, selon nous, la dénomination de macro-acte de récrimination. Enfin, nous remarquons que ce macro-acte de récrimination est marqué essentiellement par un ensemble d'actes illocutoires assertifs ainsi que d'un acte expressif. En comparaison avec le macro-acte précédemment analysé, de constitution du *nomos*, nous percevons une différence quant à l'absence d'actes illocutoires directifs.

6.3.2 Macro-acte de récrimination par argumentation premièrement ad rem

Le second échantillon que nous présentons a été produit par Laurent Munerot – U2P -lors d'une interview accordée au Figaro en 2020. La question du journaliste porte sur ce que le président de l'U2P a pensé de la décision du Premier ministre Jean Castex de fermer les remontées de ski malgré l'ouverture des stations durant la période de la crise Covid. Ainsi la question du journaliste du *Figaro* se décline de la manière suivante : - Qu'avez-vous pensé du choix du gouvernement de fermer les remontées tout en laissant les stations ouvertes, annoncé par Jean Castex ?

La réponse de Laurent Munerot se formule comme suit : -L'U2P représente les entreprises de proximité, 17.000 moniteurs de ski et des activités comme les commerces et professions libérales des secteurs de montagne, qui sont touchés par cette décision. Lorsqu'on dit que les remontées seront fermées mais pas les stations, vous imaginez bien que les gens ne vont pas se déplacer. Dans ces zones, c'est toute l'activité, du boulanger aux métiers du bâtiment, qui vont perdre du chiffre d'affaires. Les professionnels sont vraiment inquiets. Ils savaient que cette année serait déjà marquée par l'absence des étrangers qui viennent d'habitude, mais ils auraient pu compter sur les Français. Sans les remonte-pentes, honnêtement, il n'y a que peu d'intérêt à aller s'entasser dans des studios pour profiter de la neige... Certaines annonces sont aussi ubuesques : mi-novembre, par exemple, Élisabeth Borne a demandé aux entreprises des secteurs de montagne de continuer à embaucher des saisonniers, quitte à les mettre en activité partielle. Vous imaginez bien qu'on ne va pas

embaucher ces gens sans activité ! La ministre du Travail n'a pas l'air de le comprendre, il y a visiblement une méconnaissance du monde de l'entreprise : on n'embauche pas lorsqu'on n'a pas d'activité, ce n'est pas possible ! Le gouvernement a décidé de fermer nos activités, c'est donc à eux de trouver des solutions pour dédommager efficacement les saisonniers, pas aux entreprises.⁵⁵⁶

La première partie de ce macro-acte est régie par une argumentation *ad rem* et la seconde par une argumentation *ad hominem*. Le premier acte illocutoire est assertif, porté par le verbe *représenter* dans *L'U2P représente* engage un contenu propositionnel afférant à la situation de *17.000 moniteurs de ski et des activités comme les commerces et professions libérales des secteurs de montagne* dont la proposition relative *qui sont touchés par cette décision* indique les prémices d'un mécontentement dont Laurent Munerot se fait l'écho qui marque une argumentation, que nous considérons sur *la vérité objective, ad rem*.

L'acte illocutoire suivant conforte cette perspective puisque l'assertion posée par *c'est*, engage à nouveau un contenu propositionnel quant à *l'activité commerciale du secteur allant du boulanger aux métiers du bâtiment* et engage également une proposition relative avec *qui vont perdre du chiffre d'affaires* faisant partie de ce même contenu propositionnel. Ce prolongement *ad rem* se poursuit avec deux actes illocutoires assertifs. Le premier concerne *les professionnels* [du secteur évoqué] dont le contenu propositionnel exprime le fait qu'ils *sont vraiment inquiets*, ce que nous percevons comme relevant d'une intensité explicitement élevée via l'adverbe *vraiment*.

Les actes assertifs posés font l'objet du mécontentement des patrons du secteur du ski et l'acte illocutoire suivant s'inscrit dans la même dynamique. Cet acte est, à nouveau, assertif porté par *Ils savaient que* amenant le contenu propositionnel qui concerne, de manière continue, les difficultés de ces patrons avec *cette année serait déjà marquée par l'absence des étrangers* accompagnée d'une proposition relative, qui fixe une récurrence syntaxique de ce macro-acte en particulier puisque chaque acte illocutoire de ce macro-acte est marqué par une structure syntaxique où nous avons la présence d'une proposition relative venant étayer l'argumentation, *qui viennent d'habitude* soulevant ainsi un manque à gagner dû à la fermeture des remontées en question.

La proposition qui est coordonnée avec cette proposition relative *mais ils auraient pu compter sur les Français* appuie, dans la même dynamique, le manque à gagner et la plainte

⁵⁵⁶ 2020_12_03_Munerot_Le Figaro

exprimée. La phrase suivante est également régie par un acte illocutoire assertif matérialisé via la locution verbale *il y a* dans *il n'y a que* dont le contenu propositionnel concerne, dans la continuité de l'argumentation *ad rem*, l'absence des touristes avec *Sans les remonte-pentes, honnêtement puis peu d'intérêt à aller s'entasser dans des studios pour profiter de la neige...* La présence adverbiale d'*honnêtement* confirme l'intensité illocutoire continuellement élevée au fil de ce macro-acte qui conclut la partie *ad rem* de l'argumentation proposée, en réaction au choix de fermeture des remontées, axée sur la vérité objective de l'argumentaire tacite du Premier Ministre Jean Castex.

La seconde partie de ce macro-acte de récrimination est *ad hominem* et cela est visible dès la phrase suivante qui porte non plus sur la situation en question mais sur les *annonces* vis-à-vis de cette situation de la part de Madame la ministre du travail. Cette phrase est marquée par un acte illocutoire assertif via *Certaines annonces sont aussi ubuesques* : portant un contenu propositionnel visant nominativement Élisabeth Borne qui *a demandé aux entreprises des secteurs de continuer à embaucher des saisonniers, quitte à les mettre en activité partielle*. Ainsi, le président de l'U2P initie un intérêt quant aux conséquences des demandes défendues à la ministre du travail que nous percevons comme une argumentation dirigée non plus vers la vérité objective de la situation mais vers la vérité subjective d'Élisabeth Borne quant à cette situation.

L'attribut du sujet *ubuesques* marque la continuité de l'intensité exprimée antérieurement au cours de ce macro-acte de récrimination qui se poursuit dans la phrase exclamative suivante par un acte illocutoire assertif porté par *Vous imaginez bien* entraînant le contenu propositionnel *qu'on ne va pas embaucher ces gens quitte à les mettre en activité partielle* argumentant ainsi *ad hominem* sur les contradictions de la thèse défendue par la ministre. Laurent Munerot poursuit arguant, toujours via l'assertion, que *La ministre du travail n'a pas l'air de [...] comprendre* le contenu propositionnel suivant marqué en deux temps par *il y a visiblement une méconnaissance du monde l'entreprise : on n'embauche pas lorsqu'on n'a pas d'activité, ce n'est pas possible !* Ce contenu propositionnel vise les contradictions de la thèse défendue par Élisabeth Borne qui *méconnaît le monde de l'entreprise*.

Cette argumentation *ad hominem* s'élargit dans la conclusion de ce macro-acte via un nouvel acte assertif visant l'ensemble du gouvernement avec *Le gouvernement a décidé* portant le contenu propositionnel *de fermer nos activités* engendrant conséquemment un acte directif exprimé par *c'est donc à eux* [les membres du gouvernement] *de trouver des solutions pour dédommager efficacement les saisonniers, pas aux entreprises*. L'injonction portée à l'adresse

du gouvernement les place face à une contradiction ressentie comme telle par Laurent Munerot qui assoit son argumentation sur les incohérences de celle portée par Élisabeth Borne d'abord et par le gouvernement ensuite.

6.3.2.1 Bilan du macro-acte de récrimination

Le second macro-acte de récrimination analysé est, de même que le premier, fixé par deux dynamiques : l'une *ad rem* ; l'autre *ad hominem*. La structure de ces parties n'est pas rigide puisque le premier macro-acte fonctionnait d'abord *ad hominem* puis *ad rem* alors que le second est d'abord investi d'une argumentation *ad rem* puis *ad hominem*. De plus, nous observons une régularité quant à la typologie des actes illocutoires constitutifs de ces deux macro-actes analysés dans la mesure où les actes illocutoires assertifs dominent et que nous trouvons, pour chacun d'eux, une exception avec d'un côté un acte expressif et de l'autre un acte directif.

Nous en concluons provisoirement que le macro-acte de récrimination est singulier aux représentants patronaux dans la mesure où celui-ci exprime le rapport social les liant au pouvoir exécutif via un mécontentement ciblant nominativement un ou des ministres engageant une argumentation scindée en deux parties conjointes constitutives d'une argumentation *ad rem* et *ad hominem* délimitées par deux moments argumentatifs dont le tout est mis en cohérence par la qualité de récrimination du macro-acte.

À la suite des analyses du macro-acte de constitution du *nomos* qui s'intéresse de manière globale à la position des organisations au sein du champ du pouvoir et du macro-acte de récrimination qui traite, plus précisément, du rapport social existant entre les organisations patronales et le pouvoir exécutif singularisant ainsi dans une perspective pragmatique les discours des représentations, il est impérieux, à présent, de s'intéresser au macro-acte de renforcement positionnel porté par un rapport social autre.

6.4 Le macro-acte de renforcement positionnel

Le macro-acte de renforcement positionnel engage la réflexivité des représentants patronaux quant à l'institutionnalisation de leur position en tant que partenaires sociaux. Ce macro-acte est régi par la compossibilité, en fonction des situations, d'une dynamique sociodiscursive tantôt de partenariat dans l'administration de la chose entrepreneuriale tantôt d'opposition de la part des locuteurs, objet d'étude, vis-à-vis des syndicats de travailleurs et des autres organisations patronales homologues. Ces dynamiques peuvent ainsi s'entremêler dans

la mesure où un partenariat entre organisations patronales peut avoir pour conséquence un positionnement commun contre les syndicats de travailleurs ou inversement, un partenariat entre une organisation patronale et un syndicat peut promouvoir une opposition de cette organisation patronale face à d'autres organisations homologues. Ce macro-acte de renforcement positionnel fixe ainsi les paramètres sociodiscursifs immanents au rapport social existant entre les partenaires sociaux.

6.4.1 Le partenariat social

Le premier paramètre constitutif du macro-acte de renforcement positionnel est celui que nous qualifions un partenariat social au sein duquel nous repérons les marques d'un agir commun partagé entre les partenaires sociaux. Ce paramètre de partenariat social est lui-même divisé en deux catégories. La première concerne le partenariat entre organisations patronales et syndicats de travailleurs. La seconde est celle du partenariat entre organisations patronales. Nous procéderons, dans l'analyse de ce macro-acte, à l'exposition de six échantillons, trois par versant, dans l'objectif de saisir à chaque fois un macro-acte matérialisé par un président de chaque organisation patronale, CNPF-Medef, CGPME-CPME, UPA-U2P.

6.4.1.1 Partenariat organisations patronales et syndicats

Le premier échantillon a été produit par Ernest-Antoine Seillière – CNPF – lors d'une interview accordée au *Figaro* durant l'année 2000. La question du journal portait sur la poursuite éventuelle de la part du CNPF de la dynamique en cours de partenariat social requalifié en *refondation sociale*. Confronté à la question du *Figaro* : -Vous entendez donc bien poursuivre ?

La réponse d'Ernest-Antoine Seillière est la suivante : -Si nos partenaires en sont d'accord, bien sûr. La refondation sociale a conduit cette année à des résultats substantiels. Quatre des huit chantiers déterminés avec les syndicats ont été ouverts. Elle a donné lieu à quelque quatre-vingts réunions ou négociations en dix mois. Elle a créé une effervescence du dialogue social et fait naître un ample débat.⁵⁵⁷

Le premier acte illocutoire de la réponse apportée par le président du CNPF est promissif et le degré d'intensité est faible puisque conditionné à l'*accord* des autres *partenaires*. Ernest-

⁵⁵⁷ 2000_12_16_Seillière_Le Figaro

Antoine Seillière s'engage envers les *partenaires* sociaux à poursuivre le chemin entrepris vers la refondation sociale. Cette prise de position est attestée dans le deuxième acte, assertif, porté par le verbe *conduire* dans *a conduit* puisque le représentant patronal vante, dans le contenu propositionnel, *des résultats substantiels* découlant de cette refondation sociale durant l'*année* écoulée.

L'acte assertif suivant porte un contenu propositionnel sur l'ouverture de *chantiers déterminés avec les syndicats*, chantiers précisant la nature du partenariat entre organisations patronales et syndicats qui s'en trouve renforcé puisque détaillé dans la phrase suivante via un nouvel acte assertif porté par *Elle a donné lieu* engageant le contenu propositionnel à *quelque quatre-vingts réunions ou négociations en dix mois*. La mise en avant de ces réunions appuie, dans la continuité des actes précédents, un partenariat apaisé entre organisations patronales et syndicats.

Le dernier acte de ce macro-acte est assertif et se conclut par un contenu propositionnel axé sur cette refondation qui a conséquemment *créé une effervescence du dialogue social* fixant les conditions favorables à un bon partenariat social avec la mise en avant notamment du *dialogue social*. Ce macro-acte constitue selon nous un renforcement positionnel dans la perception, au sein du champ du pouvoir, des vertus du dialogue social – sous-entendu comme dialogue entre partenaires sociaux- démontrant la possibilité d'agir à partir de celui-ci en vue d'une évolution et d'une amélioration de la chose entrepreneuriale. Dans l'éventualité où deux positions fonctionnellement opposées, celle des syndicats et celle des organisations patronales, parviendraient à entamer et à *poursuivre la refondation sociale* alors cela constitue, selon nous, un renforcement positionnel tant du point de vue symbolique que matériel dans le rapport de force avec le pouvoir exécutif.

Le deuxième échantillon concernant le macro-acte de renforcement positionnel dans son versant de partenariat social provient d'une interview entre *Le Figaro* et François Asselin (CPME) en 2018. La question porte sur la redéfinition juridique de l'*entreprise* alors débattue. Cette question du *Figaro* est formulée de la manière suivante : - Le gouvernement travaille sur la loi Pacte. Il pourrait s'inspirer du rapport « L'entreprise, objet d'intérêt collectif » de Nicole Notat et Jean-Dominique Senard. Ce texte propose une évolution dans la définition juridique de l'entreprise pour tenir compte de son impact social et environnemental. Qu'en pensez-vous ?

La réponse de François Asselin à cette question est la suivante : - Qu'il y ait un espace dans cette future loi Pacte - qui, je l'espère, aura un impact - pour retravailler la vision de l'entreprise, de son objet social, est une démarche que nous accompagnons. Mais je

considère que ce n'est pas le statut qui fait la vertu. Il existe des entreprises de l'économie sociale et solidaire où le dialogue social est pauvre. À l'inverse, il est des SA ou des SARL où ce dialogue est riche. Ce n'est pas en imposant une modification de leur objet social que toutes les entreprises deviendront vertueuses. La RSE est avant tout affaire de conviction et de volontariat. Pour cette raison, elle devrait rester expérimentale et être révisable tous les trois ou cinq ans pour tenir compte des évolutions. C'est le sens de la délibération sur la RSE dans les TPE-PME signée en décembre 2017 par la CPME, la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT et FO.⁵⁵⁸

Le premier acte illocutoire de la réponse apportée par le président de la CPME est expressivement marqué par *nous accompagnons* qui exprime un intérêt positif vis-à-vis d'un contenu propositionnel orienté vers la loi en question visant à *retravailler la vision de l'entreprise, de son objet social*. Cet acte expressif est de faible intensité puisque, *accompagner* pourrait se substituer à *féliciter* qui en marquerait une plus grande. La faiblesse de cette intensité se trouve confirmée par les quatre actes suivants, tous assertifs, venant tempérer la pertinence de cette évolution définitionnelle.

Nous le percevons dès le premier de ces actes assertifs porté par *Mais je considère que*, qui constitue une rupture avec l'expression de l'avis favorable exprimé à première vue dans l'acte précédent notamment via la conjonction de coordination *Mais*, portant le contenu propositionnel que *ce n'est pas le statut qui fait la vertu* soulignant ainsi l'impertinence éventuelle de l'évolution de la définition juridique de l'entreprise. Les deux actes qui suivent justifient ce paramètre en posant pour le premier qu'*il existe* – verbe illocutoire – *des entreprises de l'économie sociale et solidaire où le dialogue social est pauvre* – contenu propositionnel.

Cet acte illocutoire assertif laisse supposer que l'évolution définitionnelle dont il est question ne serait pas pertinente pour prendre en compte *l'impact social et environnemental* dans la mesure où il n'y aurait pas de conduite dominante selon le *statut* des entreprises. L'acte suivant est symétriquement opposé dans son contenu propositionnel amené par *il est* puisqu'à *l'inverse* il s'avère qu'il existe *des SA*⁵⁵⁹ [société anonyme] *ou des SARL*⁵⁶⁰ [société à responsabilité limitée] *où ce dialogue est riche*. L'acte illocutoire assertif suivant constitue une synthèse de l'opposition symétrique des deux précédents puisque celui-ci, avec porte le contenu

⁵⁵⁸ 2018_06_06_Asselin_Le Figaro

⁵⁵⁹ Les sociétés anonymes sont des sociétés avec au moins deux actionnaires
<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/societe-anonyme-SA>

⁵⁶⁰ Les sociétés à responsabilité limitée sont des sociétés avec deux à cent associés
<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/societe-responsabilite-limitee-sarl>

propositionnel que *toutes les entreprises ne deviendront pas vertueuses par la modification de leur objet social.*

Le président de la CPME argue ainsi la faiblesse performative du droit en la matière. Cette idée est confirmée dans l'acte assertif suivant où ce dernier avance l'idée que : *la RSE est*⁵⁶¹ *simplement et avant tout affaire de conviction et de volontariat.* Au droit se substitue ici les comportements individuels se montrant plus forts encore que la force du droit. Cette idée est prolongée dans l'acte illocutoire suivant, assertif indirect porté par *elle devrait rester où devrait* n'est pas un verbe directif ici mais assertif puisqu'il s'agit d'une supposition et non d'un ordre donné concernant le fait que la loi dont il est question *devrait rester expérimentale et être révisable tous les trois ou cinq ans pour tenir compte des évolutions.* Le caractère temporaire, précaire, expérimental de la loi est certainement l'un des indices de compréhension de la faiblesse du droit évoquée qui en trouve sa pleine concrétisation dans cet acte.

Le dernier acte fixe le caractère partenarial du macro-acte puisque l'acte illocutoire assertif porté par *C'est* dont le contenu propositionnel concerne la RSE et plus précisément l'entente vis-à-vis de celle de la part de *la CPME, la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT et FO* est porté par *C'est le sens de la délibération.* Le sens de cette délibération est celui d'un partenariat social entre des organisations patronales et des organisations de syndicats de travailleurs signant la délibération en question en lui attribuant plus de valeur que la loi précédemment évoquée. Cette situation et la hiérarchie posée est ce qui constitue au plus haut degré ce macro-acte de renforcement positionnel, dans son versant de partenariat social, qui semble accorder plus de valeur à la relation institutionnalisée entre les partenaires sociaux qu'au pouvoir juridique.

Le dernier échantillon que nous présenterons a été produit lors d'une interview accordée par Robert Buguet (UPA) en 2002 au *Figaro* où le président de l'UPA répond à une question traitant des élections prud'homales – des conseillers sont élus pour une durée de cinq ans afin d'arbitrer les litiges entre patrons et salariés. La question du *Figaro* se décline de la manière suivante : - On a vraiment l'impression que ces élections sociales gèlent tout. C'est la même chose pour les retraites ?

⁵⁶¹ La responsabilité sociale des entreprises concerne l'intégration volontaire, de la part des entreprises, des préoccupations sociales et environnementales. <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/responsabilite-societale-entreprises-rse>

La réponse que propose Robert Buguet est la suivante : - Détrompez-vous. La campagne prud'homale ne nous empêche pas de continuer à discuter. Nous allons rencontrer les syndicats de salariés, des dates ont déjà été arrêtées avec FO et la CGC. Il se passe des choses même s'il n'y a pas d'engagement immédiat. Quant aux retraites, les artisans sont attachés à deux choses : la sauvegarde des régimes par répartition et l'équité. Quelles que soient les dispositions arrêtées, 37,5 ans, 40 ans ou 42 ans de cotisation, elles devront être les mêmes pour tout le monde, secteur public ou privé.⁵⁶²

Le premier acte illocutoire, assertif, comprend les deux premières phrases. La première phrase se réduit au verbe assertif *se détromper* dans *détrompez-vous* et la deuxième phrase en constitue le contenu propositionnel informant le journaliste que *la campagne prud'homale n'empêche pas* les discussions – entre partenaires sociaux. La continuité exprimée vis-à-vis de ces discussions est un premier élément de partenariat social qui se trouve renforcé dans la phrase suivante via l'acte assertif porté par *Nous allons* dont le contenu propositionnel concerne une rencontre avec *les syndicats de salariés* notamment avec FO – Force ouvrière – et la CGC – Confédération générale des cadres. Cet acte, dans la continuité du premier, confirme la dynamique sociodiscursive de partenariat social exprimé de la part du président de l'UPA.

Dans l'acte assertif suivant, Robert Buguet confirme qu'*il se passe des choses* sous-entendant que ces rencontres avec les syndicats sont fructueuses et permettent des avancées concernant les paramètres liés à l'entreprise *même s'il n'y a pas d'engagement immédiat*. Les deux derniers actes illocutoires de ce macro-acte ne concernent plus directement cette dimension de partenariat social puisque Robert Buguet se recentre tout d'abord sur les artisans qu'il défend via l'acte assertif *les artisans sont attachés à deux choses* qui sont précisément *la sauvegarde des régimes par répartition et l'équité* et se centre ensuite sur l'égalité entre les secteurs public et privé via l'acte directif *elles devront* [les dispositions arrêtées] *être les mêmes pour tout le monde, secteur public ou privé*.

Le macro-acte de renforcement positionnel a, dans cet échantillon, les mêmes propriétés structurales que les deux premiers échantillons mis en avant. Celui-ci porte une dynamique de partenariat social, d'accord entre les syndicats et l'organisation patronale représentée au travers d'une succession d'actes illocutoires dont le type dominant est assertif.

6.4.1.2 Partenariat entre organisations patronales

⁵⁶² 2002_10_24_Buguet_Le Figaro

Le second versant du partenariat social quant au macro-acte de renforcement positionnel est celui du partenariat entre organisations patronales. Le premier extrait a été produit par Pierre Gattaz, président du Medef lors d'une interview accordée au *Progrès* en 2013. La question du journaliste portait sur l'organisation d'une manifestation contre les difficultés liées au quotidien des chefs d'entreprise.

La question de Rémi Perrin pour le *Progrès* est formulée de la manière suivante :- Pourquoi une manifestation aujourd'hui à Lyon, en compagnie du président de la CGPME ?

Face à cette question, Pierre Gattaz propose la réponse suivante : - Les chefs d'entreprise souffrent. Cette mobilisation doit leur permettre de dire leur incompréhension, avec d'un côté un discours du président de la République qui va plutôt dans le bon sens, et de l'autre côté des mesures concrètes qui sont anti-économiques, et qui les asphyxient. Et pour le dire, nous faisons front commun, Medef et CGPME.⁵⁶³

Le premier acte de la réponse apportée est assertif et Pierre Gattaz débute celle-ci en informant que *les chefs d'entreprise souffrent* – nous retrouvons la visée pathémique vue au chapitre 4. Le deuxième acte illocutoire est assertif indirect, bien que celui-ci soit porté par le verbe *devoir*, qui semblerait engager un acte directif, ce verbe n'est pas matérialisé en vue de faire faire quelque chose à quelqu'un mais laisse plutôt supposer ce qu'est l'utilité de la manifestation. Cet acte porté par la force illocutoire assertive, *Cette mobilisation doit*, porte un contenu propositionnel axé sur le fait d'exprimer *leur incompréhension* face aux contradictions entre les discours *du président de la République* et les *mesures concrètes qui sont antiéconomiques, et qui les asphyxient*.

La visée pathémique exprimée dans ce macro-acte avec la souffrance partagée du patronat représenté est le moteur du partenariat social entre organisations patronales comme le *nous le percevons* dans le dernier acte illocutoire assertif porté par *nous faisons front commun* dont l'embrasseur de personne *nous* se réfère au *Medef* et à la *CGPME* tel que c'est explicité par le président du Medef. Au sein de ce macro-acte de langage le partenariat entre organisations patronales opère contre le pouvoir exécutif dont les mesures prises aggravent le quotidien des patrons. Cette réaction renforce la position des organisations patronales en tant que partenaires sociaux, du moins celle du Medef et de la CGPME, dans l'engagement d'un rapport de force, au sein du champ du pouvoir, entre les organisations et le pouvoir exécutif.

⁵⁶³ 2013_10_08_Gattaz_Le Progrès

Le deuxième échantillon sur lequel nous allons nous intéresser a symétriquement les mêmes propriétés que le précédent puisqu'il s'agit, au cours de la même période, d'une interview de Jean-François Roubaud accordée au *Figaro* sur la mobilisation des chefs d'entreprise faisant l'objet du macro-acte précédent.

La question du *Figaro* porte sur les tenants et les aboutissants de la manifestation commune du Medef et de la CGPME. Elle est formulée de la manière suivante : -Il est rare de voir le Medef et la CGPME manifester ensemble. Que se passe-t-il ?

Jean-François Roubaud y répond comme suit : - Les relations entre la CGPME et le Medef se sont grandement améliorées. On est aujourd'hui capables de se rassembler sur l'essentiel : la défense de la liberté d'entreprendre. Cette manifestation a été organisée à l'initiative de la CGPME et sera un succès. La salle compte 3 000 places... il y aura 3 000 chefs d'entreprise. Nous n'avons pas seulement besoin d'être écoutés, nous voulons être entendus.⁵⁶⁴

Le premier acte illocutoire est assertif et le président de la CGPME fait part des *relations entre la CGPME et le Medef* – contenu propositionnel – qui *se sont grandement améliorées* - force illocutoire. Si la proximité des relations entre les deux organisations patronales est établie dès le premier acte c'est dans le deuxième acte illocutoire assertif que la dynamique de partenariat social entre la CGPME et le Medef se concrétise réellement via un acte porté par *On est aujourd'hui capable* engageant un contenu propositionnel axé sur l'idée de *se rassembler sur l'essentiel* étant *la défense de la liberté d'entreprendre*.

À la différence du macro-acte précédent, les organisations patronales opèrent ici un renforcement positionnel via la défense d'un principe fondamental quant au champ de l'entreprise, celui de la liberté d'entreprendre. Ce n'est donc pas contre le pouvoir exécutif que Jean-François Roubaud qualifie la manifestation conjointe mais c'est pour défendre cette liberté. Le versant de partenariat social peut donc être matérialisé tantôt à partir d'une dimension privative – la métaphore de l'asphyxie au précédent macro-acte posant le manque d'air – tantôt à partir d'une dimension positive comme c'est le cas dans cet échantillon.

L'acte illocutoire suivant est assertif et le président de la CGPME, de même que le macro-acte précédent, recentre le propos sur son organisation en informant que la manifestation relève de *l'initiative de la CGPME* et anticipe *un succès*. Cette anticipation est confirmée dans la phrase suivante régie par un acte illocutoire assertif porté par la locution verbale *il y aura*

⁵⁶⁴ 2013_10_07_Roubaud_Le Figaro

attestant ainsi une salle pleine avec *3000 places* pour *3000 chefs d'entreprise*. Le dernier acte illocutoire constitutif de ce macro-acte est directif indirect de faible intensité à partir duquel Jean-François Roubaud n'indique pas le vœu commun aux mandants de l'organisation patronales *d'être entendus* qui serait le cas pour un acte assertif, mais vise les instances concernées afin de les obliger à entendre et à agir en conséquence.

Ce macro-acte de renforcement positionnel partage des similitudes avec le précédent, au-delà du thème de la manifestation commune et de la présence récurrente d'actes assertifs, avec une dynamique pragmatique de partenariat social qui n'est pas présente dans la totalité du macro-acte avec des parties autocentrées sur l'organisation présidée par le locuteur. Nous interprétons ce recentrage – en début de macro-acte pour le premier, en fin de macro-acte pour le second - sur l'organisation patronale défendue comme l'effet d'inertie du mandat qui est celui des présidents d'organisation patronale qui, bien qu'en position dominante vis-à-vis des mandants, sont nécessairement amenés à singulariser la position de leur organisation patronale par rapport aux autres, et ce, même dans une dynamique de partenariat social.

Cette perspective de singularisation dans le partenariat sera également à l'œuvre dans le troisième et dernier échantillon ce qui fixera ce paramètre comme un élément structural du macro-acte de renforcement positionnel dans son versant de partenariat entre organisations patronales. Ainsi, le renforcement positionnel opère via le renforcement positionnel commun à toutes les organisations alors concernées et via le renforcement positionnel singulier à l'organisation patronale dont la parole est précisément portée au travers de chaque macro-acte.

Le dernier échantillon a été matérialisé par Robert Buguet (UPA) en 2002 et traite des élections prud'homales d'alors. Le journaliste du *Figaro* interroge le président de l'UPA sur le dressage d'une liste commune avec le Medef et la CGPME pour ces élections. Ainsi, la question à lui posée est la suivante : -Vous faites une liste commune aux prud'hommes avec le Medef et la CGPME ? Il y a pourtant plus que des nuances entre vous.

Robert Buguet propose la réponse suivante : - Le patronat est uni dans sa diversité. Il est normal que les grandes entreprises, les entreprises moyennes à capitaux en partie familiaux et les entreprises artisanales où le patrimoine personnel se confond avec celui de l'entreprise aient des approches différentes. Mais il est également normal que, sur des sujets essentiels, en cas de litige avec un salarié par exemple, il y ait des approches patronales communes.⁵⁶⁵

⁵⁶⁵ 2002_10_24_Buguet_Le Figaro

Le premier acte illocutoire est assertif et Robert Buguet porte via le verbe *être* le contenu propositionnel de l'*unité* du patronat, de *l'unité dans sa diversité*. C'est donc la diversité du patronat qui fonde son unité, le patronat apparaît non pas comme opposé l'un à l'autre mais comme partenaire. L'acte illocutoire assertif suivant vient étayer ce paradigme de l'unité dans la diversité dans une progression thématique à thème dérivé où la diversité en question est explicitée et fragmentée de manière tripartite quant aux types d'entreprises – où les entreprises et les patronats se confondent ici – avec les *grandes entreprises, les entreprises moyennes à capitaux en partie familiaux et les entreprises artisanales où le patrimoine personnel se confond avec celui de l'entreprise*.

Le partenariat social entre organisations patronales est mis en avant de manière abstraite sans situation concrète de défense d'intérêt quelconque. La description des patronats conduit, dans ce macro-acte, à une abstraction qui semble le singulariser vis-à-vis des deux macro-actes vus auparavant.

L'acte illocutoire suivant conclut le macro-acte dans un entremêlement thématique où nous passons d'une progression à thème dérivé à la reprise de l'hyperthème où le président de l'UPA met en avant l'*unité des approches patronales communes* face à *des sujets essentiels* tels que le *cas de litige avec un salarié*.

Les approches patronales communes sont portées de manière abstraite et ce macro-acte constitue une forme complémentaire aux deux premiers qui renforçaient, par l'intervention sur des cas concrets, leur position en tant que partenaires sociaux. Ce dernier macro-acte pose le paramètre du renforcement positionnel dans une perspective abstraite marquée comme la mise en avant de l'unité patronale dans sa diversité. La dynamique abstraite de ce macro-acte semble empêcher le recentrage sur soi présent dans les deux macro-actes précédents concernant le versant du partenariat social.

Ayant analysé le macro-acte de renforcement positionnel dans son versant de partenariat social via le partenariat entre organisations patronales et syndicats puis entre organisations patronales, nous allons à présent compléter cette réflexion par l'analyse du second versant, oppositionnel.

6.4.2 Le renforcement (op)positionnel

Le renforcement positionnel opérant via la mise en opposition d'une part des organisations patronales face aux syndicats et d'autre part des organisations patronales entre

elles constitue le second versant de ce macro-acte via lequel les organisations patronales légitiment leur position de partenaires sociaux à partir de leur opposition face aux autres partenaires sociaux.

6.4.2.1 L'opposition des organisations patronales versus syndicats

Le premier macro-acte que nous analyserons dans cette perspective a été produit par Laurence Parisot lors d'une interview accordée à *La Croix* en 2015. La question des journalistes portaient sur le sentiment qu'a Laurence Parisot vis-à-vis de l'acceptation, de la part des syndicats, des réformes dites *difficiles*. Cette question se décline de la manière suivante :- Avez-vous le sentiment que les syndicats sont tous prêts à accepter des réformes difficiles ?

Laurence Parisot apporte à cet effet la réponse suivante : - Ils sont conscients de la nécessité d'adapter notre pays au monde nouveau, y compris dans le droit du travail. Mais pour avancer plus vite et mieux, certains concepts archaïques doivent être mis de côté. Je suis frappée de voir que la lutte des classes est toujours inscrite dans le préambule des statuts de la CGT. Les syndicats doivent aussi abandonner un certain goût pour le conflit et se montrer également capables de défendre l'entreprise.⁵⁶⁶

Le premier acte assertif semble engager un macro-acte de renforcement positionnel dans son versant de partenariat social et non dans son versant oppositionnel puisque cet acte illocutoire engagé par *Ils sont conscients* porte un contenu propositionnel axé sur le partage de *la nécessité d'adapter la France au monde nouveau, y compris dans le droit du travail*. Selon Laurence Parisot, le Medef et les syndicats partagent cette prise de quant au *droit du travail* qui est l'outil juridique concrétisant et configurant précisément l'état du rapport salarial.

En revanche, l'acte illocutoire suivant rompt avec l'impression d'une dynamique partenariale pour lui préférer une dynamique oppositionnelle via *certaines concepts archaïques doivent* dont le contenu propositionnel engage d'évacuer ces concepts archaïques afin d'*avancer plus vite et mieux*. Cette rupture se constitue à partir d'un acte illocutoire directif indirect puisque ce ne sont pas les syndicats qui sont directement visés par l'injonction via le verbe *devoir* mais les *concepts archaïques* quoi *doivent être mis de côté*.

L'acte illocutoire suivant confirme cette perspective via l'acte expressif porté par *Je suis frappée de*, dont le contenu propositionnel est la perception de la part de la présidente du Medef

⁵⁶⁶ 2006_04_24_Parisot_La Croix

que la lutte des classes est inscrite dans le préambule des statuts de la CGT qui déplace ainsi l'attention précédemment portée sur *certaines concepts archaïques* sur la CGT en les lui attribuant. L'acte illocutoire qui conclut ce macro-acte est un acte directif adressé indirectement aux syndicats en tant que surdestinataires du message porté puisque la représentante n'utilise pas l'embrayeur de personne *vous* afin de s'adresser aux syndicats et de leur ordonner d'une part d'*abandonner un certain goût pour le conflit* et d'autre part de démontrer qu'ils sont *également capables de défendre l'entreprise*.

La structure syntaxique nous invite donc à percevoir cet acte directif qui conclut le macro-acte comme un acte indirect. Dans cet extrait de corpus, le macro-acte de renforcement positionnel opère par la mise en opposition des syndicats et du Medef au sein de laquelle Laurence Parisot engage un rapport de force envers les syndicats. Ce rapport de force est marqué par deux actes illocutoires directifs qui sont indirects ; or une telle configuration, d'actes illocutoires indirects, tend à laisser penser que le rapport de force en question n'est pas suffisamment en faveur de l'organisation patronale pour matérialiser une structure syntaxique différente et ainsi s'adresser directement aux syndicats via des verbes de classe directive.

Nous intégrons ce macro-acte à la typologie de ceux se référant au renforcement positionnel puisque le fait de viser les syndicats revient à viser une position à partir d'une position en mettant en avant la relation syndicats versus organisation patronale. La CGPME-CPME s'inscrit également dans cette perspective de mise en opposition syndicats versus organisation patronale. Nous étayerons ce propos à partir d'un macro-acte matérialisé par François Asselin en 2017 au cours d'une interview accordée au *Journal de Saône et Loire*. La question du journal porte sur l'état d'esprit des syndicats et de la perception que le président de la CPME en a.

La question du *Journal de Saône et Loire* :-Vous êtes en contact avec les syndicats de salariés. Quel est leur état d'esprit ? Face à cette question, la réponse de François Asselin est la suivante :

- Il est vrai que, dans ces ordonnances, il n'y a pas beaucoup de bonnes nouvelles, vu du côté des syndicats de salariés, dans la mesure où ils sont dans la défense des avantages acquis. Mais la volonté de préservation coûte ce qu'elle coûte de ces dits « avantages » a des effets

pervers : chômage de masse, création d'autres formes d'emploi contournant les contraintes de l'emploi salarié...⁵⁶⁷

Le macro-acte débute par un acte illocutoire assertif *Il est vrai que* qui porte un contenu propositionnel axé sur les *ordonnances* – qui sont des textes de loi permettant d'adopter des mesures sans passer par la voie législative⁵⁶⁸- alors en cours portant sur des mesures liées au travail. L'opposition entre syndicats et l'organisation patronale est actée dès ce premier acte illocutoire en deux temps. Tout d'abord, le président de la CPME argue qu'*il n'y a pas beaucoup de bonnes nouvelles, vu du côté des syndicats de salariés* posant ainsi d'un côté les syndicats et de l'autre les organisations patronales. Ensuite, François Asselin étaye ce manque de bonnes nouvelles en avançant que les syndicats *sont dans la défense des avantages acquis* ce qui laisse implicitement présupposer que ce n'est pas le cas de la part des organisations patronales prolongeant ainsi l'opposition posée en côtés.

Le second acte illocutoire est également assertif, porté par le verbe *avoir* dans *Mais la volonté de préservation coûte que coûte [...] a des effets pervers* et prolonge directement le premier tel que c'est perceptible par le fait que l'énoncé débute par la conjonction de coordination *Mais* mettant ainsi en lien direct les deux actes assertifs. Les *effets pervers* en question sont énumérés et concernent des paramètres liés à l'emploi : *chômage de masse, création d'autres formes d'emploi contournant les contraintes de l'emploi salarié*.

La mise en avant d'*effets pervers* attire notre attention puisque le sociologue américain Albert Hirschman, dans son ouvrage *Deux siècles de rhétorique réactionnaire* (année) décelait « la thèse de l'effet pervers⁵⁶⁹ » qu'il définissait ainsi : « effet pervers : ce qu'il entend démontrer, c'est que les mesures destinées à faire avancer le corps social dans une certaine direction le feront effectivement bouger, mais dans le sens inverse.⁵⁷⁰» Dans cette perspective, prêter des effets pervers aux revendications syndicales peut s'interpréter de façon à statuer que la préservation de ces acquis sont préjudiciables et que le Medef est, en dernière analyse, du bon côté en voulant faire évoluer les paramètres évoqués. Ce macro-acte de renforcement propositionnel constitué de deux actes assertifs est fondé sur l'opposition entre les syndicats

⁵⁶⁷ 2017_08_21_Asselin_Le Journal de Saône et Loire

⁵⁶⁸ <https://www.vie-publique.fr/fiches/20262-quest-ce-quune-ordonnance#:~:text=Le%20Gouvernement%20peut%20demander%20au,champ%20des%20mesures%20%C3%A0%20prendre.>

⁵⁶⁹ HIRSCHMAN, Albert (1991), *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris : Fayard, p. 22

⁵⁷⁰ *Ibid.*

porteurs d'effets pervers en matière entrepreneuriale et le Medef qui se renforce en tant que partenaire social en se distinguant des syndicats et des conséquences mises en avant des volontés portées.

Le dernier échantillon de ce macro-acte de renforcement positionnel dans son versant oppositionnel a été produit par Laurent Munerot – U2P- en 2020 lors d'une interview accordée au *Progrès*. La question du journaliste Francis Brochet portait sur un sondage montrant qu'une écrasante majorité de chefs d'entreprise craignait une *rentrée sociale agitée*. Cette question est formulée comme suit : - 84 % des chefs d'entreprise craignent une rentrée sociale agitée selon un sondage du Figaro. Et vous ?

La réponse de Laurent Munerot : - Je dis que si on veut éviter la catastrophe économique, il faut réussir la relance. Préparer un mouvement social le 17 septembre (annoncé par la CGT), c'est irresponsable, et cela dessert les salariés qu'on envoie au chômage.⁵⁷¹

Le premier acte illocutoire est assertif porté par *Je dis que*, engageant un contenu propositionnel axé sur l'évitement *de la catastrophe économique* et sur l'injonction à *réussir la relance* [économique]. Cet acte pose la macro-proposition de l'évitement de cette catastrophe mais c'est dans l'acte illocutoire suivant, également assertif que l'opposition est perceptible entre l'U2P et les syndicats, plus précisément la CGT. Le verbe *être* dans *c'est irresponsable* fixe l'acte illocutoire assertif portant un contenu propositionnel oppositionnel vis-à-vis de la CGT dont la préparation d'*un mouvement social* conduit à desservir [*cela dessert*] *les salariés qu'on envoie au chômage*. L'U2P se renforce en tant que partenaire social au travers de son président via la dénonciation d'un autre partenaire social jugé irresponsable qui place l'organisation patronale, par opposition, responsable. Dans ce macro-acte l'U2P se qualifie implicitement et qualitativement par son antinomie, dans cette situation bien précise, avec la CGT.

Le macro-acte de renforcement positionnel dans son versant oppositionnel axé sur le rapport entre organisations patronales et syndicats de travailleurs opère structurellement par la distinction fondamentale de la capacité à défendre les entreprises de la part des organisations patronales face à l'incapacité des syndicats en la matière. C'est ainsi que Laurence Parisot – Medef – affirme que les syndicats doivent *se montrer également capables de défendre*

⁵⁷¹ 2020_08_11_Munerot_Le Progrès

l'entreprise, que François Asselin – CPME – souligne des *effets pervers* et que Laurent Munerot avance que le mouvement de la CGT *dessert les salariés qu'on envoie au chômage*. L'opposition entre les organisations patronales et les syndicats de travailleurs trouvent sa substance dans la capacité ou l'incapacité à défendre les entreprises qui sont les deux « côtés », pour reprendre les mots de Laurence Parisot, constitutifs de cette opposition.

Suite à ces conclusions provisoires concernant l'opposition précise entre organisations patronales versus syndicats de travailleurs, nous analyserons dans les pages suivantes l'opposition entre organisations patronales qui comprend d'autres propriétés oppositionnelles.

6.4.2.2 Opposition entre organisations patronales

De même que le procédé précédent, nous présenterons trois macro-actes de renforcement oppositionnel axés sur l'opposition entre organisations patronales à partir de trois échantillons. Le premier échantillon a été matérialisé lors d'une interview de François Perigot accordé au *Monde* en 1995. La question du journaliste, Alain Faujas, porte sur l'échec des négociations entre organisations patronales. Cette question se décline de la manière suivante : - Le conflit qui a opposé le CNPF et certaines de ses fédérations, comme l'UIMM au sujet de la collecte des fonds de la formation en alternance, s'est conclu par votre défaite. Comment concevez-vous la réorganisation de l'action du patronat ?

La réponse de François Perigot est la suivante : Ma responsabilité en matière de formation en alternance et d'apprentissage est de trouver le système le plus performant pour les jeunes et pour les entreprises. Les chambres de commerce, la CGPME, les fédérations patronales ont développé des actions de formation qu'elles considèrent chacune comme les meilleures du monde. Le problème est qu'elles sont conflictuelles. J'ai essayé de trouver un compromis qui a échoué. Je vais essayer de faire marcher ce système boiteux pendant quelques mois, mais on ne clarifiera la situation qu'en le remettant à plat. A ce problème de formation s'ajoute la question de la décentralisation de l'organisation patronale. Les responsables patronaux, qui sont les interlocuteurs des pouvoirs publics locaux, doivent avoir les moyens de ce dialogue. Les structures professionnelles et les structures territoriales du patronat doivent être rééquilibrées.⁵⁷²

La réponse de François Perigot débute par un acte promissif indirect engageant le contenu propositionnel de sa *responsabilité en matière de formation en alternance et d'apprentissage* porté par le verbe *être*. Le président du CNPF se met ainsi face à cet

⁵⁷² 1995_10_04_Perigot_Le Monde

engagement qui est le sien et vis-à-vis duquel l'opposition avec la CGPME est amorcé dès l'acte illocutoire suivant à partir duquel le représentant patronal avance que *la CGPME et les fédérations patronales des actions de formation* qui leur sont propres et qui sont considérées selon elles comme *les meilleures du monde* où le complément du nom intensifie l'intérêt porté par les entités évoquées vis-à-vis de leurs propres actions qui seront décriées par François Perigot dès l'acte illocutoire suivant.

Ce complément du nom, dans sa perspective modale, prépare ainsi une intensification de la critique portée par l'acte assertif *Le problème est* mettant en avant le contenu propositionnel que ces actions *sont conflictuelles*, ce qui en fait un *problème*. La divergence portée ici est celle d'une méthode non partagée qui est confirmée dans la phrase qui suit via l'acte assertif qui vise à souligner que le président du CNPF a, quant à lui, *essayé de trouver un compromis* sans succès. François Perigot place donc la divergence de méthode sur l'opposition entre une méthode conflictuelle et une méthode harmonieuse, fondée sur le compromis. C'est à ce niveau que se situe le cœur de l'opposition entre organisations patronales portée dans ce macro-acte.

L'acte illocutoire assertif suivant ouvre une période qui ne s'inscrit plus dans la même dynamique oppositionnelle où le président du CNPF déporte son attention sur le problème de formation et d'apprentissage dont il est question, problème qualifié de *système boiteux*. Les trois actes assertifs qui s'ensuivent se trouvent dans la même dynamique et constituent une énumération des problèmes généraux qui se posent. Dans le premier, est évoqué *le problème de la décentralisation patronale* dans les négociations puisque, comme cela est mis en avant dans l'acte directif suivant, qui est indirect, les négociations se passent au niveau local, avec *des pouvoirs locaux* vis-à-vis desquels les représentants patronaux *doivent avoir les moyens de ce dialogue*.

Nous percevons cet acte comme indirectement directif puisque les instances établissant les moyens du dialogue en question ne sont pas directement visées mais le fait de poser cette nécessité en ces termes, avec le verbe *devoir* donne à cet acte un caractère directif. Le dernier acte illocutoire rejoint ce dernier en sa qualité d'acte indirectement directif puisque le même procédé est à l'œuvre, la voix passive est utilisée afin de porter l'injonction d'un rééquilibrage entre *les structures professionnelles et les structures territoriales*. Nous percevons ainsi deux dynamiques à ce macro-acte, la première amorçant l'opposition entre organisations patronales et la seconde déportant cette opposition.

Le macro-acte de renforcement positionnel dans son versant oppositionnel entre organisations patronales apparaît ainsi plus limité que l'opposition entre organisations patronales et syndicats de travail puisque l'opposition marquée est méthodique mais s'inscrit dans l'horizon d'un objectif commun et ne relève donc pas d'un problème dichotomique de capacité ou d'incapacité à tendre vers l'objectif voulu. De plus, la totalité du macro-acte n'est pas centrée sur cette opposition appuyant l'idée que cette opposition entre organisations patronales est moins intense que celle entre organisations patronales et syndicats de travailleurs. Ainsi, bien que constitutives du même versant, il y aurait quand même une différence de nuances oppositionnelles.

Nous tâcherons de vérifier cette intuition en nous intéressant tout d'abord à un macro-acte produit par Jean-François Roubaud en 2006 lors d'une interview accordée à *Ouest France*. La question du journaliste Jean-François Martin portait sur l'éventuelle distinction recherchée par le président de la CGPME afin de s'écarter du Medef. Cette posée pour le compte de l'*Ouest France* est la suivante : - Vous aimez vous distinguer du Medef. Voire le critiquer ?

La Réponse de Jean-François Roubaud se décline comme suit : - Non. Mais nous, on défend les entreprises patrimoniales où des hommes et des femmes ont mis en jeu tout ce qu'ils avaient. Ce n'est pas le cas du Medef : cette organisation défend des sociétés où l'on attend des bénéfices à deux chiffres. Chez nous, les résultats financiers, c'est secondaire.⁵⁷³

La réponse de Jean-François Roubaud débute par un acte illocutoire assertif dont le but est d'informer sur l'identité des représentés de la CGPME qui sont *les entreprises patrimoniales* au sein desquelles *des hommes et des femmes ont mis en jeu tout ce qu'ils avaient*. Au travers du contenu propositionnel de cet acte assertif, Jean-François semble distinguer le patronat représenté par l'organisation qu'il préside en mettant en avant les risques pris par ces derniers. L'acte illocutoire assertif suivant confirme et prolonge cette distinction en visant à évacuer le Medef de cette perspective via *Ce n'est pas le cas du Medef*.

L'explication qui s'ensuit au sein de ce contenu propositionnel régit par l'éviction du Medef dans la représentation de ces *hommes et femmes ayant mis en jeu tout ce qu'ils avaient* acte le partage de représentation des patronats puisqu'il est avancé que le Medef *défend des sociétés où l'on attend des bénéfices à deux chiffres*. Ainsi matérialisé, cet acte assertif scinde-t-il autant qu'il ne justifie l'existence de ces deux organisations patronales dont la fonction est

⁵⁷³ 2006_05_20_Roubaud_Ouest France

de représenter deux types de patronats différents. Dans ce macro-acte, le patronat représenté par la CGPME est mis en avant comme un patronat prenant tous les risques alors qu'il semble ne pas en aller de même pour celui représenté par le Medef dans la perception qu'en offre Jean-François Roubaud.

Le dernier acte illocutoire est également assertif et porté par *c'est* et le contenu propositionnel de celui-ci prolonge la distinction opérée en avançant que le profit, plus précisément *les résultats financiers*, est *secondaire*. Cette dernière phrase entre en contradiction apparente avec le *nomos* du champ entrepreneurial que nous avons perçu comme la fabrication du profit. Nous percevons ce dernier acte illocutoire, en cohérence avec ce que nous avons statué concernant le macro-acte de constitution du *nomos* comme une forme d'hyperbolisation dans le processus de distinction pragmatiquement engagé visant à accentuer les attributs propres à chacune des deux organisations.

Ce macro-acte de renforcement positionnel, dans son versant oppositionnel entre organisations patronales opère ainsi via une double distinction ; celle des mandants qui produit de façon endogène celle des mandés. La CGPME se caractérise par l'établissement d'une distinction des personnes représentées qui prennent des risques allant jusqu'à « tout mettre en jeu » pour reprendre l'expression de Jean-François et donc allant potentiellement jusqu'à « tout perdre ». A l'inverse, les personnes représentées par le Medef espèrent des bénéfices qui pourraient tacitement s'interpréter comme « faciles » dans la mesure où ces derniers *attendent des bénéfices à deux chiffres*.

Les paramètres ainsi présentés confortent ceux qui ont conclu le macro-acte précédent où l'opposition entre organisations patronales semble moins intensifiée que celle existant avec les syndicats de travailleurs puisque l'opposition semble ne pas être cristallisée sur les organisations mêmes mais être déportée sur le public défendu par ces organisations ; ce que nous percevons comme une sorte de déplacement de l'intensité de l'opposition qui ne se centre plus directement sur les présidents d'organisations patronales homologues ou sur les organisations elles-mêmes.

Le dernier macro-acte de langage que nous analyserons, dans cette perspective, a été produit par Alain Griset en 2018 lors d'une interview accordée au *Figaro*. La question du journal porte sur la sur la réforme de l'apprentissage et les négociations qui ont alors lieu auxquelles l'U2P ne semble pas s'unir, contrairement au Medef et à la CPME. Cette question du *Figaro* se présente comme suit : - La négociation sur la réforme de l'apprentissage est au

point mort. Le Medef et la CPME craignent que l'exécutif ne revienne sur son idée de retirer aux régions le pilotage de l'apprentissage pour le confier aux branches. L'U2P n'est pas unie dans ce combat. Pourquoi ?

La réponse d'Alain Griset se déroule comme suit : - Le Medef et la CPME ne sont pas à la hauteur des enjeux de la réforme. Ce n'est pas sérieux de bloquer la négociation, il en va de la responsabilité des partenaires sociaux. Si les deux continuent, nous proposerons aux syndicats de reprendre les discussions. La tuyauterie financière n'est pas l'essentiel de cette réforme qui vise à développer l'apprentissage en France.⁵⁷⁴

Le premier acte assertif porté par le verbe « être » constitue une critique envers le Medef et la CPME. Alain Griset les place tout d'abord sur le même plan en les ciblant nominativement *via Le Medef et la CPME* afin d'établir une distinction entre son organisation patronale de celles-ci qui *ne sont pas à la hauteur des enjeux de la réforme*. Le président de l'U2P porte le discrédit sur les deux autres organisations patronales de manière à dénoncer métaphoriquement leur incapacité à prendre part à la réforme engagée. Cette incapacité qui s'apparente à une sorte de bien faire est abandonnée dans la foulée dès l'acte assertif suivant au sein duquel Alain Griset ne remet pas en cause leur aptitude à bien faire mais leur attitude en dénonçant un manque de sérieux de leur part dans le fait de *bloquer la négociation*. Ce problème d'attitude du Medef et de la CPME face auquel Alain Griset semble placer l'U2P a des conséquences collatérales sur l'ensemble des *partenaires sociaux* puisqu'il en va de leur *responsabilité* à tous.

Dans ce cadre, l'acte promissif suivant porté par le verbe *proposer* conjugué au futur de promesse dans *nous proposerons* axe une prise de position de la part de l'U2P via son président qui accentue la distinction opérée quant à l'attitude renvoyée. Alain Griset se place en négociateur avec *reprendre les discussions* en opposition au Medef et à la CPME qui agissent à rebours de cette perspective. De plus, le président de l'U2P fait à nouveau référence aux deux autres organisations patronales pour les constituer dans le bloc des non-négociateurs avec *si les deux continuent* qui renvoient analogiquement aux deux organisations. Ce macro-acte est intégralement porté sur le problème d'attitude des autres organisations dans la mesure où le dernier acte illocutoire, assertif, porte sur la raison de leur attitude qui n'est pas consistante selon Alain Griset, ce que nous comprenons par l'emploi dépréciatif de la métaphore *tuyauterie financière* qui *n'est pas l'essentiel* de la réforme en question.

⁵⁷⁴ 2018_01_29_Griset_Le Figaro

Nous observons ainsi un second déplacement, quant aux perceptions portées sur les deux organisations. En effet, après le premier déplacement allant de l'incapacité de prendre part à la réforme vers l'attitude problématique se constitue un second mouvement allant de l'attitude problématique à l'erreur de perception puisque Alain Griset pointe la mauvaise appréciation de ce qui importe dans la réforme en cours qui est, selon lui, de *développer l'apprentissage en France* et qui semble perdu de vue de la part du Medef et de la CPME. Ce macro-acte de renforcement positionnel dans son versant oppositionnel entre organisations patronales opère en partie différemment de ceux étudiés plus haut mais partage une mesure ou une retenue dans l'intensité engagée – en comparaison avec le rapport oppositionnel aux syndicats. Cette retenue est marquée ici par une gradation régressive constituée par le passage d'une incapacité face à un problème d'attitude puis d'un problème d'attitude à une erreur d'appréciation.

6.4.3 Bilan du macro-acte de renforcement positionnel

Le macro-acte de renforcement positionnel dont la macro-intention est de renforcer symboliquement l'inscription des organisations patronales en tant que partenaires sociaux se matérialisent au travers de deux versants, partenarial et oppositionnel. Le premier versant est celui d'un partenariat entre les partenaires sociaux déclinés en deux types de relations sociales : d'une part celle qui unit les organisations patronales aux syndicats ; d'autre part celle qui unit les organisations patronales entre elles. Ce premier versant est constitué de macro-actes dont la macro-intention est celle de renforcer la position déjà institutionnalisée des organisations patronales respectives en tant que partenaires sociaux ; ce qui participe à un renforcement commun dans l'administration de la chose entrepreneuriale.

Les relations explicitement posées par les références aux autres organisations, patronales ou syndicales, engagent des prises de position à partir de cette position de partenaire social à la fois partagée et singulière à chaque organisation. La position de partenaire social est génératrice d'une ambivalence, au sein du jeu mis en place en fonction des situations, dans la qualité des relations sociales qui sont à l'œuvre puisque ce versant partenarial trouve son pendant oppositionnel. Ce second versant est constitué de macro-actes dont la macro-intention est celle qui consiste à renforcer cette même position en se distinguant des autres partenaires sociaux, tantôt des syndicats tantôt des autres organisations patronales. Ce versant oppositionnel est graduel dans l'observation de son intensité où ce dernier est matérialisé plus intensément dans

le rapport social qui unit les organisations patronales et les syndicats que dans celui qui lie les organisations patronales entre elles.

Cette différence qualitative marquée par une opposition frontale – syndicats de travailleurs versus organisations patronales- et par une opposition distinctive -entre organisations patronales visant à s’opposer de manière à se distinguer- est un paramètre à prendre en compte dans le cadrage de l’*illusio* de la représentation patronale dont nous avons déjà mis en avant la dimension offensive des pratiques sociodiscursives au sein des chapitres 4 et 5 qui s’en trouve confirmée ici par le fait que les organisations patronales, au travers de leurs représentants, s’opposent plus vivement sur des désaccords du même type avec les syndicats qu’avec leurs homologues.

Conclusion

L’investigation des discours au sein du paradigme position(s)/prises de position, constitutif d’une pragmatique sociologique, nous a incités à focaliser notre attention sur les actes et macro-actes de langage en les abordant comme les paramètres fondamentaux d’une analyse pragmatique se fixant pour but de saisir certaines singularités des discours des représentants patronaux. Nous détachons trois macro-actes de langage spécifiques aux représentants des organisations patronales, qui nous intéressent : le macro-acte de constitution du *nomos* ; le macro-acte de récrimination ; le macro-acte de renforcement positionnel.

Le macro-acte de constitution du *nomos*, sur la base du *nomos* du champ entrepreneurial portant la règle fondamentale de faire du profit, s’organise autour de deux pôles : celui de la faisabilité du profit et celui de la conservation du profit fait. Ces deux pôles constitutifs de ce macro-acte sont respectivement délimités par la nécessité d’un environnement favorable aux entreprises leur permettant de faire le profit désiré et par la mise en retrait de l’outil fiscal -déjà pressenti au chapitre précédent- de façon à préserver le profit fait. Ce macro-acte est régi par les rapports sociaux dans lesquels les organisations, au travers de leurs présidences respectives, sont engagées au sein du champ du pouvoir.

Les actes de déclaration manquent à l’analyse de ces macro-actes mais nous voudrions tout de même insister sur cette perspective à partir des éléments posés en amont dans le cadrage théorique de ce travail de recherche. La dimension nécessairement symbolique des productions discursives trouve son point de justification dans le principe génétique de la matérialisation de

ces macro-actes, principe induit par le couple *illusio-pouvoir symbolique* engageant les locuteurs à produire des effets symboliques de façon à consolider, modifier ou renverser des grilles de perception quant au *nomos* du champ entrepreneurial. Ces effets symboliques sont à la fois dirigés vers les différents lectorats qui en sont les destinataires principaux mais ils visent également les agents des champs sociaux au sein desquels les représentants patronaux sont socialisés afin d'agir sur ces surdestinataires.

Les actes de déclaration reposent, dans la perspective d'une pragmatique sociologique, avant tout sur le capital symbolique du locuteur suffisamment élevé afin de pouvoir produire de tels actes lors d'une situation appréhendée via les configurations spatiales qui la régissent. Le macro-acte de constitution du *nomos* s'inscrit dans cette perspective symbolique qui en est le moteur et qui singularise les représentants patronaux dans les propriétés non pas génériques mais générales que nous avons détachées autour des caractéristiques du versant de la faisabilité du profit et du versant de sa conservation.

Le macro-acte d'acte de récrimination est constitué autour de la manifestation de l'amertume et du mécontentement des patronats quant à leurs difficultés, et ce, au travers de leurs représentants respectifs. La qualification de ce macro-acte s'appuie également sur l'étymologie relevée signifiant « accuser ». Le macro-acte de récrimination engage un rapport social particulier qui est celui qui se tisse entre les organisations patronales et le pouvoir exécutif.

Ce macro-acte est constitué des productions discursives s'adressant *ad rem* et *ad hominem* au pouvoir exécutif dans cette dynamique de mise en défaut des agents concernés et en font les caractéristiques générales de la macro-intention portant ce macro-acte propre aux représentants patronaux dans les paramètres spécifiques de leur rapport à l'exécutif. Ce macro-acte est ainsi, également, saisi à partir de la position occupée par les organisations patronales au sein du champ du pouvoir.

Le macro-acte de renforcement positionnel est porteur d'un agir réflexif sur le jeu de relations existantes, au sein du champ du pouvoir, entre les partenaires sociaux. Les deux relations existantes, celle qui se noue entre organisations patronales et les syndicats de travailleurs et celle entre les organisations patronales, délimitent les partenaires sociaux.

La macro-intention consiste à renforcer cette position de partenaire social, à la fois propre et partagée par chacune des organisations patronales à partir de quatre possibilités. Les représentants peuvent, dans une dynamique de partenariat, faire front commun avec les

syndicats de travailleurs et/ou avec les organisations patronales. Cela constitue les deux premières possibilités. Les représentants peuvent également se positionner contre les syndicats de travailleurs et/ou contre les organisations patronales, ce qui constitue les deux dernières de possibilités.

La matérialité des oppositions atteste qu'une plus grande intensité est portée face aux syndicats de travailleurs. Nous interprétons ce résultat à partir de leur processus de matérialisation, c'est-à-dire à partir de la position occupée vis-à-vis des autres partenaires sociaux où les intérêts portés par les autres organisations patronales sont nécessairement plus proches que ceux défendus par les syndicats de travailleurs. Proximité et éloignement des intérêts ne semblent pas réguler l'intensité des oppositions mais il s'agit tout de même de produire des effets sur celle-ci de manière générale.

L'enveloppe méthodologique qui se détacherait de cette investigation des macro-actes de langage consisterait génériquement à placer la dimension symbolique au cœur de celle-ci et à situer les locuteurs au sein des champs dans lesquels ils sont socialisés. Par ce biais nous pourrions nous intéresser aux rapports sociaux qui unissent les locuteurs avec leurs homologues afin de statuer, de manière empirique, sur la qualité des relations sociales à l'œuvre. De plus, s'il s'agit de locuteurs occupant une position dominante, sinon élevée, au sein du champ du pouvoir, le macro-acte de constitution du *nomos* semblerait constituer un paramètre générique d'investigation à toute position dominante.

Conclusion partielle

La deuxième partie analytique de cette thèse s'est fondée sur l'investigation de la matérialité discursive des rapports sociaux. Le point de départ de cette investigation a été la thématization du rapport salarial dans la mesure où il structure au plus haut point la sphère d'activité investiguée. Il nous est apparu, au cours de cette investigation, que la thématization de ce rapport social se scinde en trois perspectives distinctes. La première d'entre elle concerne la négation totale du rapport salarial par la défense des intérêts des entreprises comme entités homogénéisées sujettes à un transfert de puissance d'agir où le patronat s'efface au profit de l'entreprise. Cette négation totale opère par le paradigme scalaire où l'on a un déplacement du rapport social qui se situe entre un type d'entreprises et un autre.

La deuxième perspective, qui est l'inverse de la première, concerne l'affirmation du rapport salarial dans les discours des représentants patronaux, opérant via une visée pathémique. L'opposition entre ces deux façons compossibles de thématiser le rapport salarial relève, selon nous, d'une stratégie argumentative cohérente. Le premier temps est celui de la défense des intérêts patronaux au nom des intérêts de l'entreprise de manière à susciter l'adhésion du plus grand nombre puisque les intérêts avancés sont ceux du plus grand nombre. Le deuxième temps est celui de l'empathie recherchée vis-à-vis du quotidien patronal où les difficultés liées à l'entreprise sont posées de façon à être avant tout celles du patronat. La troisième et dernière perspective constitue une nuance au sein de cette opposition, que nous relevons comme telle, avec la négation partielle du rapport salarial, qui peut être le lieu, au sein d'une même progression textuelle, tantôt de l'affirmation et tantôt de la négation de ce rapport.

Le chapitre suivant, par la position singulière des organisations patronales au sein de l'espace social, a été l'occasion d'un travail de centrage thématique différent. En effet, nous avons essayé de procéder à une osmose entre l'édifice théorique proposé par Bourdieu à celui de Rastier, entre autres, dans le but d'investiguer ce que nous détachons comme pouvant relever d'une archithématique appréhendée à partir de la position sociale des locuteurs. Au-delà des discussions théoriques internes au néolibéralisme relatives à l'État abordées dans la première partie de ce travail, les discours des porte-parole des organisations patronales sont nécessairement traversés par le rapport à l'État compte tenu de leur position institutionnalisée et du fait, qu'en dernière analyse, l'État soit le garant de toute ratification en la matière économique et entrepreneuriale.

Nous avons, dans cette perspective, essayé de détacher les éléments de ce rapport, qui constitue, selon nous, une ambivalence axiologique. Nous pensons qu'il résulte de cette ambivalence axiologique des matérialisations thématiques que nous pouvons appréhender en nous livrant à un mouvement de balancier allant du macroscopique vers le microscopique. À partir des éléments de compréhension positionnels de Bourdieu et à partir de la graduation proposée par Rastier via les niveaux thématiques dimensionnel, domanial et taxémique, nous avons réfléchi sur ce qui pourrait constituer une logique structurante des discours des représentants patronaux.

Nous nous sommes intéressés, dans le dernier chapitre de cette partie, aux macro-actes de langage qui semblent régir les points abordés au cours des deux chapitres précédents. Nous avons, tout d'abord, détaché le macro-acte de constitution du nomos comme élément structurant, toujours dans l'articulation position/prises de position, certains paramètres pragmatiques à l'œuvre. Si le nomos est constitutif du champ alors le macro-acte de constitution du nomos pourrait s'avérer être un élément générique constitutif de toute investigation au sein d'une pragmatique sociologique. Nous avons ensuite porté notre réflexion sur un deuxième type de macro-acte que nous avons qualifié de macro-acte de récrimination, dans la mesure où les porte-parole qui nous intéressent, par le nœud de relations engagé, sont enclins à défendre les intérêts patronaux en ciblant le défaut de soutien de la part du pouvoir exécutif.

En complément au premier macro-acte, celui de constitution du nomos, ce macro-acte de récrimination peut être perçu comme y étant logiquement articulé dans la mesure où la loi fondamentale posée -nomos- à travers l'ensemble des propositions patronales engage nécessairement d'être appréciée par le pouvoir exécutif. Le troisième et dernier macro-acte auquel nous nous sommes intéressés, est le macro-acte de renforcement positionnel. Par leur qualité de partenaires sociaux, les porte-paroles des organisations patronales sont liés par un rapport social aux autres partenaires sociaux, à savoir les porte-parole des autres organisations et des syndicats de travailleurs.

Conformément à la même démarche, il apparaît que tous les éléments précédemment abordés au cours de cette partie, la position sociale a régi notre réflexion quant à ce macro-acte qui constitue, selon nous, un paramètre d'analyses nous permettant de saisir certaines propriétés liées à l'articulation entre la position sociale et les prises de position qui en découlent, ici spécifiquement dans le rapport social évoqué. La particularité de ce dernier chapitre de partie, nous pensons, est que, ces macro-actes revêtent un caractère d'ordre performatif via le déploiement du pouvoir symbolique des locuteurs. Les locuteurs qui nous intéressent renforcent

leur position en prenant position vis-à-vis de leurs homologues et contribuent à constituer le nomos en intervenant -dans l'espace médiatique en l'occurrence.

Il ressort de cette analyse que l'investigation par une approche de type pragmatique sociologique pourrait être rendue opératoire à partir d'une compréhension première des matérialités discursives en fonction de la position sociale des locuteurs, en fonction des rapports sociaux, de manière à investiguer ensuite, via l'analyse des matérialités textuelles, comment ces rapports sociaux sont pris en charge par les locuteurs objets de notre étude.

Partie III : Nouvelle rhétorique de l'institution

Introduction

L'objet de la troisième et dernière partie de ce travail a pour titre « Nouvelle rhétorique de l'institution », bien que Bourdieu (1982, éà01) ne donne pas une définition exacte de la « rhétorique », elle reprend la formule de « rhétorique d'institution » qui constitue l'un des traits définitoires de la pragmatique sociologique tel qu'avancé ainsi :

C'est l'institution qui parle dans une certaine rhétorique d'établissement et les procédés formels trahissent les intentions objectivement inscrites dans les contraintes et les nécessités d'une position sociale. L'analyste saisit de la même main les propriétés sociales du style et les propriétés sociales de l'auteur : derrière tel effet rhétorique, Marx découvre l'École qui l'a produit en produisant la position et les dispositions de son producteur ; dans tel ou tel autre, Marx et Nietzsche repèrent des invariants des stratégies sacerdotales.⁵⁷⁵

Afin d'exposer pas à pas les enjeux liés à une rhétorique d'institution spécifique aux organisations patronales, nous tenons à saisir le cadre d'ensemble de la rhétorique en tant que telle. Michel Meyer (2011) rappelle que la rhétorique est née « dans les Etats-cités de la Grèce ancienne, où les affaires se réglaient par la parole entre un nombre relativement restreint d'hommes libres⁵⁷⁶ » en trois périodes définitionnelles quant à celle-ci, celle de Platon, celle Quintilien et celle d'Aristote : « 1 / la rhétorique est une manipulation de l'auditoire (Platon) ; 2 / la rhétorique est l'art de bien parler (*ars bene di-cendi* de Quintilien) ; 3 / la rhétorique est l'exposé d'arguments ou de discours qui doivent ou qui visent à persuader (Aristote).⁵⁷⁷ »

La rhétorique est ainsi affaire de persuasion via le discours. Nous ajoutons que son unité repose également sur l'articulation entre *ethos*, *logos* et *pathos*. Précisément, l'*ethos* se réfère à l'image renvoyée par l'orateur lors de la production de son discours, « l'image de soi, le caractère, la personnalité, les traits du comportement, le choix de vie et des fins (d'où le mot

⁵⁷⁵ BOURDIEU, Pierre (1982), *op. cit.*, p. 118

⁵⁷⁶ ARISTOTE (2007), *Rhétorique*, Paris : Flammarion, p. 7

⁵⁷⁷ MEYER, Michel (2011), *La rhétorique*, Paris : PUF, p. 5

éthique)⁵⁷⁸ ». En considérant que la rhétorique, à la suite de Meyer « est la négociation de la différence entre des individus sur une question donnée.⁵⁷⁹ »

Le *logos* peut être perçu comme « tout *ce dont* il est question ⁵⁸⁰», tout jugement et réponse, apportés à une question explicitement formulée ou tacite. Enfin, le *pathos* concerne les passions véhiculées au travers du discours sur l'auditoire synthétisé de manière tripartite comme « 1 / les questions de l'auditoire ; 2 / les émotions qu'il éprouve devant ces questions et leurs réponses ; 3 / les valeurs qui justifient à ses yeux ces réponses sur ces questions.⁵⁸¹ »

Ces fondements succinctement rappelés, nous proposons de faire dialoguer, au sein de l'analyse qui est la nôtre, la « rhétorique d'établissement » inscrite « dans les contraintes et les nécessités d'une position sociale⁵⁸² » avec la *nouvelle rhétorique* à partir des prolongements définitionnels proposés par Perelman et Olbrechts-Tyteca quant aux paramètres névralgiques de la rhétorique dans l'ouvrage *Traité de l'argumentation : la nouvelle rhétorique* (1958).

A cet égard, Ruth Amossy rappelle que les prolongements proposés offrent « à l'analyse du discours un cadre essentiel dans la mesure où elle insiste sur quelques constituants majeurs : l'importance de l'auditoire, le caractère fondateur des prémisses et des points d'accord dans l'interaction argumentative, et enfin les lieux communs qui balisent l'argumentation.⁵⁸³ » En effet, Perelman et Olbrechts-Tyteca (1958) redéfinissent l'auditoire comme « l'ensemble de ceux sur lesquels l'orateur veut influencer par son argumentation⁵⁸⁴». Selon eux, cette influence peut être de deux ordres, persuasif ou convaincant. Proposant de qualifier *persuasive* toute « argumentation qui ne prétend valoir que pour un auditoire particulier ⁵⁸⁵» et *convaincante* « celle qui est censée obtenir l'adhésion de tout être de raison⁵⁸⁶», les auteurs avancent l'idée qu'il existe une grande porosité entre ces deux ordres arguant que leur « point de vue permet de comprendre que la nuance entre les termes convaincre et persuader soit toujours imprécise, et que, en pratique, elle doive le rester.⁵⁸⁷ »

⁵⁷⁸ *Ibid.*, p. 20

⁵⁷⁹ *Ibid.*, p. 10

⁵⁸⁰ *Ibid.*, p. 32

⁵⁸¹ *Ibid.*, p. 26

⁵⁸² BOURDIEU, Pierre (1982), *op. cit.*, p. 118

⁵⁸³ AMOSSY Ruth (2016) [2012], *op. cit.*, p. 21

⁵⁸⁴ PERELMAN, Chaïm, OLBRECHTS-TYTECA, Lucie (2000) [1958], *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 26

⁵⁸⁵ *Ibid.*, p. 36

⁵⁸⁶ *Ibid.*

⁵⁸⁷ *Ibid.*, p. 38

Nous porterons une attention singulière au cours du chapitre 8 à la distinction opérée entre *raison* et *irrationnel* dans la mesure où les co-auteurs précisent, qu'à l'inverse de la relation entre *persuasion* et *conviction*, les « frontières entre l'intelligence et la volonté, entre la raison et l'irrationnel peuvent constituer une limite précise.⁵⁸⁸ » Nous proposerons à nouveau d'utiliser l'*illusio* en élargissant aux apports nouveaux de Frédéric Lordon quant au cadre d'analyse spinozo-bourdieusien qu'il édifie permettant de proposer une analyse axée sur la relation entre la *raison* et l'*irrationnel* ou, plus précisément, entre *Raison* et *Passion*.

Nous articulerons respectivement, au cours de ces trois derniers chapitres, des analyses mêlant les trois perspectives avancées par Ruth Amossy quant à la question de l'auditoire, aux émotions suscitées que nous aborderons en termes d'affects et aux valeurs qui sous-tendent ces affects dans une perspective éthique en cohérence avec les paramètres posés quant à l'articulation entre position sociale occupée et incarnée et le contenu rhétorique posé. Au cours de ces chapitres, nous conserverons une grille de lecture en termes de position/prises de position de manière à saisir les éléments structuraux propres à une nouvelle rhétorique spécifique aux représentations patronales.

Nous traiterons, tout d'abord, un premier pôle rhétorique que nous détachons comme celui de la vérité du terrain. Nous donnerons à voir que la priorité dans l'abord du fait économique de la part des représentations patronales est accordée au terrain, que celui-ci semble disposer d'une vérité qui lui est intrinsèque et qui sous-tend toute argumentation qui lui soit liée. Nous focaliserons ensuite notre attention sur un deuxième pôle rhétorique que nous percevons comme étant celui du mouvement autotélique. Nous voudrions ici saisir ce qui apparaît comme le prolongement logique de la vérité du terrain dans la perspective du mouvement porté comme une fin en soi dans lequel les paramètres économiques et entrepreneuriaux sont nécessairement engagés et persévérants. Si le terrain est abordé comme ayant sa propre vérité il n'en est pas pour autant immuable ; c'est la raison, même s'il fallait le préciser, de l'existence des représentations patronales qui engendre une logique, une persévérance qui est la sienne.

Enfin, nous traiterons la mise en avant d'effets pervers comme la réponse à une question non explicite concernant toute autre vérité quant au fait économique. Ordonner de cette façon l'articulation de ces pôles rhétoriques permettra, tout d'abord, de cadrer la fixation du fait

⁵⁸⁸ *Ibid.*

économique à partir du terrain, de sa vérité et des considérations qui en découlent, permettra ensuite d'en saisir la logique et permettra, enfin, de statuer quant à l'impossibilité de contredire cette vérité première.

Chapitre 7 : La vérité du terrain

Introduction

Au cours du chapitre d'ouverture de la première partie portant sur le contexte historico-économique de ce travail, nous avons défini le capitalisme à partir du rapport social qui lie patronat et salariat en précisant que ce régime socio-économique opère différemment selon les aires géographiques et les périodes historiques. Il ressort de cette appréhension que les paramètres ainsi posés sont essentiellement sociaux et, comme tels, sont appuyés sur les données fournies par les sciences sociales, en l'occurrence l'économie et la sociologie. Les faits sociaux ont une genèse historique et ne peuvent pas s'expliquer à partir d'eux-mêmes.

Durkheim pose dans l'ouvrage fondateur *Les règles de la méthode sociologique* (1896) que « la cause déterminante d'un fait social doit être cherchée parmi les faits sociaux antécédents, et non parmi les états de la conscience individuelle.⁵⁸⁹ » Dans les discours des représentations patronales, le terrain se présente comme un état de fait économique à partir duquel toute argumentation est initiée dans un mouvement allant de la situation sociale dans le présent vers sa projection dans le futur. L'absence de perspectives argumentatives liées aux ressorts passés, qui ont conduit à cet état présent du terrain nous apparaît non seulement comme étant le point d'ancrage constitutif d'un pôle rhétorique à analyser mais aussi comme celui qui surdétermine les deux pôles qui s'ensuivront.

Cette perspective d'analyse n'est pas sans rapport avec le fait même d'effectuer un travail de recherches qui nécessite, en tant que tel, des retours réflexifs quant aux outils de construction du travail en question fonctionnant via un mouvement épistémologique se divisant en trois étapes 1) la théorie 2) appliquée au concret 3) engendrant un retour sur la théorie. Il nous apparaît que dans ce premier pôle rhétorique, les représentations patronales présentent une argumentation allant 1) du terrain (concret) 2) vers les revendications (théorie). Nous interrogerons ici les ressorts de cette argumentation, qui évacuent la matière économique et entrepreneuriale hors du champ scientifique.

Via son édifice épistémologique, Gaston Bachelard a érigé le cadre du rationalisme appliqué qu'il pose au fil de plusieurs ouvrages allant de *La formation de l'esprit scientifique*

⁵⁸⁹ DURKHEIM, Émile (1967) [1896], *Les règles de la méthode sociologique*, Paris : PUF, p. 127

(1934) au *Matérialisme rationnel* (1953) et dans lequel s'inscrit le mouvement épistémologique qui nous intéresse. Le rationalisme appliqué offre une perspective autre que l'idéalisme dans la mesure où « il ne semble pas qu'une notion isolée, prise dans l'expérience puisse recevoir, par une idéalisation fragmentaire, la valeur attachée à toute rationalité. [...] Le rationalisme s'oppose à l'idéalisme pour lequel une adhésion totale du sujet donne à une notion isolée une totale validité.⁵⁹⁰ » Le rationalisme appliqué offre également une perspective autre que l'empirisme qui a besoin « d'être compris »⁵⁹¹ en constituant « la base d'un raisonnement »⁵⁹². Bachelard avance que « le sens du vecteur épistémologique nous paraît bien net. Il va sûrement du rationnel au réel et non point, à l'inverse, de la réalité au général comme le professaient tous les philosophes depuis Aristote jusqu'à Bacon⁵⁹³ » puis que « la pensée achève l'expérience. ⁵⁹⁴ »

Les représentations patronales semblent argumenter, via leurs agents en situation de présidence, à partir d'une démarche empirique qui n'est pas celle d'un rationalisme appliqué « régionalement⁵⁹⁵ » à la matière économique et entrepreneuriale. Ce que nous qualifions donc de *vérité du terrain* est le pôle rhétorique à partir duquel toute argumentation liée à la matière entrepreneuriale et économique fonctionne sur la base d'un empirisme au sein duquel il y aurait une vérité quant au terrain. De plus, ce détour épistémologique vaut d'être mis en perspective, avec ce que Michel Foucault arguait quant à la vérité comme combat :

Il y a un combat « pour la vérité » ou du moins « autour de la vérité », étant entendu, encore une fois, que par vérité je ne veux pas dire « l'ensemble des choses vraies qu'il y a à découvrir ou à faire accepter », mais « l'ensemble des règles selon lesquelles on partage le vrai ou du faux et on attache au vrai des effets spécifiques de pouvoir » ; étant entendu aussi qu'il ne s'agit pas d'un combat « en faveur » de la vérité, mais autour du statut de la vérité et du rôle économique-politique qu'elle joue.⁵⁹⁶

Ce que pose Michel Foucault (2001) quant à ce combat qu'est la vérité peut être rapproché des luttes symboliques qualifiées comme telles par Bourdieu. *La vérité du terrain* est un pôle rhétorique intrinsèquement inscrit au sein d'une lutte symbolique opérant via l'argumentation

⁵⁹⁰ BACHELARD, Gaston (1966) [1949], *Le rationalisme appliqué*, Paris : PUF, p. 121

⁵⁹¹ BACHELARD, Gaston (1966) [1940], *La philosophie du non*, Paris : PUF, p. 11

⁵⁹² *Ibid.*, p. 12

⁵⁹³ BACHELARD, Gaston (1968) [1934], *Le nouvel esprit scientifique*, Paris : PUF, p. 9

⁵⁹⁴ *Ibid.*, p. 120

⁵⁹⁵ Au sens où Bourdieu, Passeron et Chamboredon entendent qu'il incombe aux sciences sociales de respectivement « constituer leur rationalisme régional », ici l'on parlera de rationalisme économique. BOURDIEU, Pierre (2021), *op. cit.*, p. 205

⁵⁹⁶ FOUCAULT, Michel (2001), *op. cit.*, p. 113

quant à ce partage du vrai ou du faux en matière entrepreneuriale et économique ; cette argumentation est elle-même névralgique pour les représentants patronaux du fait de la position sociale qu'ils occupent.

Dans le sillage de ces détours, nous proposons à présent d'aborder ce premier pôle rhétorique en nous intéressant tout d'abord aux ressorts constitutifs de ce qui caractérise l'approche empirique évoquée à partir du terrain.

7.1 Le terrain comme objet premier

Les représentations patronales s'expriment quant au terrain à partir d'une approche empirique qui pose ce paramètre comme l'objet premier de leurs interventions. Par « objet premier » nous voulons signifier que les représentants patronaux abordent la réalité du terrain entrepreneurial comme point de départ de toute argumentation sans poser au préalable la question portant sur ce qui a régi l'état de fait dont il est question. Ce que nous cherchons à souligner ici est que ce point de vue ne pose pas seulement le « terrain » comme thème mais l'impose dans la forme qui lui est attribuée dans son abord, à savoir le temps présent. Au sein du corpus, objet d'étude, 56 occurrences du « terrain » matérialisées dans la perspective qui nous intéresse sont présentes.

7.1.1 Amnésie de la genèse, oblitération du sens et ethos du terrain

Nous reprendrons, dans cette perspective, l'idée d'« amnésie de la genèse » que nous empruntons à Bourdieu lorsque celui-ci aborde conceptuellement l'État à partir de ses institutions : « l'amnésie de la genèse est inhérente à toute institutionnalisation réussie, toute institution qui réussit à s'imposer impliquant l'oubli de sa genèse. Une institution est réussie lorsqu'elle a réussi à s'imposer comme allant de soi.⁵⁹⁷ »

Nous pensons que poser le *terrain* tel qu'il apparaît au moment de sa matérialisation discursive participe à une « amnésie de la genèse », sur laquelle repose toute argumentation qui le prenne pour question tendant à l'aborder comme « allant de soi ». Nous proposons ici trois

⁵⁹⁷ BOURDIEU, Pierre (2012), *op. cit.*, p. 198

extraits de corpus provenant de trois organisations patronales différentes qui permettent de montrer le partage de ce procédé.

Le premier échantillon choisi a été produit par Geoffroy Roux de Bézieux (Medef) lors d'une interview accordée au *Figaro* :

Je ne suis pas un homme de théorie économique, je me fonde sur les retours de nos adhérents sur le terrain.⁵⁹⁸

Dans ce fragment, le *terrain* est opposé à la « théorie économique ». Le point de vue engagé est pris en charge à la première personne via l'embrayeur « Je » et le représentant patronal joue de cette dichotomie afin de poser un *ethos* discursif lié à la vérité du terrain, élément fondamental sur lequel il se base afin d'aborder le quotidien entrepreneurial par la médiation des retours des adhérents du Medef.

Nous retrouvons ici une imbrication dans l'*ethos* renvoyé via l'embrayeur de première personne « Je » et le « nous » avec « nos » de « nos adhérents » qui contrastent. Geoffroy Roux de Bézieux semble se singulariser en posant une grille de lecture du réel à partir du *terrain* en opposition avec une grille de lecture liée à la théorie économique mais cette singularisation passe également par un renvoi au « nous » spécifique à l'organisation patronale et à ses adhérents. Au-delà de rappeler explicitement que le représentant engage la parole de l'organisation dans la dichotomie évoquée avec une préférence pour le *terrain* comme objet premier, Geoffroy Roux de Bézieux engage un *ethos* fort de deux paramètres.

L'*ethos* prédiscursif à partir duquel ce dernier se fait le vecteur du capital symbolique de l'organisation patronale opère avec le lien explicitement établi entre le réel du terrain et les adhérents du Medef. Ruth Amossy (2012) soutient à propos de l'*ethos* prédiscursif, dans le contexte précis d'une situation de porte-parolat, que celui-ci concerne « le statut institutionnel du locuteur, les fonctions ou la position dans le champ qui confère une légitimation à son dire.⁵⁹⁹ » Geoffroy Roux de Bézieux, comme tout représentant patronal, met en jeu l'*ethos* prédiscursif de sa position. Cependant, le renvoi explicite aux adhérents de l'organisation a, semble-t-il, pour fonction d'appuyer l'*ethos* d'une logique portée à partir du *terrain*.

⁵⁹⁸ 2021_08_34_Bézieux_Le Figaro

⁵⁹⁹ AMOSSY, Ruth (2016) [2012], *op. cit.*, p. 95

Le transfert symbolique intensifié, d'abord de l'organisation comme entité institutionnalisée, portant la parole des adhérents puis, précisément, des « adhérents de terrain » ancre de Bézieux et son organisation dans une perspective concrète, réelle quant au quotidien qui a trait au champ de l'entreprise. Nous pouvons renvoyer ici à ce que pose Dominique Maingueneau (2022) lorsqu'il distingue trois dimensions à l'*ethos*, « catégorielle, expérientielle et idéologique⁶⁰⁰ » dont la dimension idéologique « renvoie à des positionnements, dont la nature varie selon les types de discours considérés. ⁶⁰¹» Le *terrain* constitue, dans ce cas précis, un positionnement éthique, dans sa perspective idéologique, à partir duquel le représentant du Medef pose son argumentation quant au registre économique. Ce positionnement est également partagé par les représentants des deux autres organisations patronales. À titre d'exemple, Jacques Freidel alors président de la CGPME a avancé ce qui suit :

Par ailleurs, pour renouer les contacts avec les entrepreneurs de terrain, j'engagerai tout prochainement un tour de France. A cette occasion, je ferai des petites réunions (quelques centaines de personnes), pas des grand-messes comme mon prédécesseur.⁶⁰²

Dans ce fragment, le porte-parole de la CGPME s'inscrit dans la même configuration que celle de son homologue cité précédemment. L'énoncé est porté par l'embrayeur de première personne spécifique au représentant patronal qui aborde sa position institutionnalisée via la comparaison avec son prédécesseur : « comme mon prédécesseur ». L'évocation de la position occupée s'accompagne, de même que dans l'échantillon précédent et les « adhérents sur le terrain », d'une dynamique de contacts « avec les entrepreneurs de terrain » faisant l'objet de visites à venir. Ce rattachement au *terrain* porte la même perspective idéologique quant à un positionnement favorable vis-à-vis du terrain qui apparaît une fois encore recteur dans la manière d'appréhender le réel. Le réel est mis en avant à partir du *terrain* comme premier élément dans le mouvement de réflexion porté sur la chose entrepreneuriale.

« Amnésie de la genèse » et *ethos* du terrain relèvent du domaine des perceptions dans l'objet posé comme allant de soi, voire imposé dans la mesure où le dispositif de l'interview ne porte pas la contradiction. Dans cette perspective, nous pourrions intégrer ce double procédé à l'un des modes opératoires spécifiques à la « novlangue néolibérale » qu'Alain Bihl (2017) qualifie comme telle dans l'ouvrage éponyme *La novlangue néolibérale. La rhétorique du*

⁶⁰⁰ MAINGUENEAU, Dominique (2022), *L'ethos en analyse du discours. Au cœur des textes*, Louvain-la-Neuve, Academia, p. 16

⁶⁰¹ *Ibid.*

⁶⁰² 2000_04_19_Freidel_Le Parisien

fétichisme capitaliste. En effet, Bihr défend l'idée que le mode opératoire de ce qu'il nomme « l'oblitération du sens » consiste à « rendre inaccessible, impraticable, un sens ou un terme par l'intermédiaire d'un autre qui lui fait obstacle ou écran.⁶⁰³ » Ainsi, « il ne s'agit plus d'imposer de penser selon certains termes mais au contraire d'empêcher de penser selon certains termes, de bannir certains mots et, à travers eux, certains concepts et, partant, certaines analyses théoriques, dont ces concepts sont les instruments.⁶⁰⁴ »

Ainsi posé, le *terrain* tel qu'abordé par les porte-paroles d'organisations patronales exclut toute réflexion liée à sa genèse, empêche toute thématization de celle-ci et ne permet pas la contestation de la vérité du *terrain* qui semble aller de soi. « Terrain » et « vérité » sont ainsi intimement liés non pas dans l'articulation explicite de ces deux notions mais dans ce que le « terrain » représente dans la démarche empirique posée. Le *terrain* est mis en avant dans une démarche de véridicité sur la chose entrepreneuriale. Le réel est donné par le *terrain*. Cette perspective semble se confirmer auprès des représentants de l'UPA tel que nous pouvons le souligner avec Robert Buguet :

Ensuite, dans les branches en grande difficulté, il faut discuter au plus proche du terrain, comme cela s'est fait dans l'hôtellerie-restauration (NDLR : les entreprises ont jusqu'à 2006 pour passer petit à petit de 43 à 35 heures). Comme disait Montesquieu, il y a la loi, et l'esprit de la loi. Soyons souples, et privilégions l'esprit...⁶⁰⁵

La solution aux difficultés passe par le fait de « discuter au plus proche du terrain ». La référence à l'exemple particulier des branches de l'hôtellerie-restauration renforce l'aspect concret véhiculé par les représentants patronaux interprofessionnels puisque la vérité qui ressort est celle d'un recentrage vertueux quant à un terrain précis pris comme point de départ de recherche des solutions, un recentrage qui a déjà existé, qui a été certifié et qu'il faudrait répéter. L'opposition entre le terrain et la théorie mise en avant par son homologue du Medef vu dans le premier exemple est confirmée ici avec la maxime extraite *De l'esprit des lois* de Montesquieu (1746) qui permet au porte-parole de l'UPA de dissocier la loi dans son aspect théorique « il y a la loi » et la loi dans son aspect pratique, concret, « et l'esprit de la loi » qui suppose une application abordée de manière renversée, non pas à partir de la loi pour aller vers

⁶⁰³ BIHR, Alain (2017), *La novlangue néolibérale. La rhétorique du fétichisme capitaliste*, Paris/Lausanne : Syllepse/Page 2, p. 14

⁶⁰⁴ *Ibid.*

⁶⁰⁵ 2002_01_04_Buguet_Le Parisien

le *terrain* mais à partir du *terrain* vers la loi. Ainsi, la perspective du *terrain* est, une fois de plus, première dans l'abord du quotidien patronal.

Le *terrain* apparaît non seulement comme point de départ de la réalité entrepreneuriale et comme vérité sur celle-ci. Nous pensons que ces deux aspects fonctionnent dans les discours des porte-paroles d'organisations patronales à la fois sur le ressort de « l'amnésie de la genèse » et sur le mode de « l'oblitération du sens ». Le cadre argumentatif rend impossible de remettre en question le *terrain* puisque celui-ci ne fait pas l'objet de question explicite à laquelle on répondrait par des arguments posés. Tacitement, il ressort que la question du *terrain* n'a pas été soulevée alors même que celle-ci est centrale. Nous référer à « l'oblitération du sens » fonctionnant sur la base d'une « amnésie de la genèse » nous apparaît, dans ce cas précis, pertinent.

Bourdieu avance qu' « une vérité partielle et partielle qui parvient à se faire reconnaître comme universelle, ne serait-ce qu'à travers la méconnaissance de la particularité de ses fondements, devient une vérité dominante⁶⁰⁶ », « c'est-à-dire une vérité fondée sur ce que la logique reconnaît comme un critère de vérité, à savoir la validation consensuelle.⁶⁰⁷ » Cette perspective rejoint celle de Foucault abordée précédemment et la fermeture de toute discussion génétique quant au *terrain* engage une vérité partielle et partielle qui peut sembler aller de soi dans la défense des intérêts portés puisque le cadre référentiel choisi pour l'argumentation est celui du vécu des adhérents des organisations patronales, dont les locuteurs qui nous intéressent se font les porte-paroles. En revanche, ce cadre référentiel exclut toute compréhension de ce vécu à partir d'une perspective antérieure.

Thierry Guilbert (2011) avance que « le "discours néolibéral", comme tout discours idéologique, ne se donne pas à voir en tant que discours partisan. Il recherche l'évidence⁶⁰⁸ » et qu'« il ne prend pas l'aspect prosélyte que l'on attendrait et se présente comme un discours apolitique ou non idéologique ; il ne serait que l'expression du bon sens et de la rationalité. Bref, il se "désidéologise".⁶⁰⁹ » Aborder le quotient patronal à partir du vécu passe, dans les

⁶⁰⁶ Bourdieu Pierre (2015), *op. cit.*, p. 189

⁶⁰⁷ *Ibid.*

⁶⁰⁸ GUILBERT, Thierry (2011), *L'évidence du discours néolibéral. Analyse dans la presse écrite*, Bellecombe-en-Bauges : Éditions du Croquant Broissieux, p. 75

⁶⁰⁹ *Ibid.*

discours des représentants patronaux, par donner comme point de départ le *terrain* dans une dimension désidéologisée.

S'agit-il d'une « amnésie de la genèse » du *terrain* ou d'une « oblitération du sens » qui exclut toute discussion extérieure au *terrain* ? Dans tous les cas, il apparaît que la mise en avant du *terrain* intégré à un *ethos* fonctionne dans un même processus argumentatif visant à imposer le *terrain* en tant que produit fini mais sans histoire, comme un point de départ d'une réflexion portée sur la réalité entrepreneuriale. Ce processus, dont la logique fondamentale est, selon nous, empirique, opère également au travers d'un parcours métonymique précis.

7.1.2 Les parcours métonymiques du terrain : la connexion du lieu sur les agents et du lieu générique sur le spécifique

Nous reprenons la formulation de *parcours métonymique* utilisée par Marc Bonhomme dans *Le discours métonymique* (2005) et *Pragmatique des figures du discours* (2014) qui pose la connexion métonymique établie et le mouvement de celle-ci en fonction. Les discours en question sont concernés par un type de parcours métonymique marqué par la connexion du lieu sur les agents, la connexion Lieu-agents. Nous voulons signifier par-là que le *terrain*, par ellipse, le terrain de l'entreprise comme lieu physique de production où s'organise le procès de production économique, se substitue dans les discours des porte-paroles aux agents en situation de produire la valeur économique. Nous mettrons en avant deux exemples, l'un du CNPF et l'autre de l'U2P.

Le premier exemple a été produit par Ernest-Antoine Seillière du CNPF :

Le CNPF ne donne aucune consigne. La parole est au terrain.⁶¹⁰

Dans cet énoncé, la perspective du *terrain* comme point de départ voire comme objet premier de toute argumentation articulée au réel est à l'œuvre. L'organisation patronale représentée n'engage pas de discours normatif envers ses adhérents et montre une démarche inverse. Ce qui différencie néanmoins cet échantillon de ceux qui le précèdent est que le *terrain* n'est plus seulement posé comme le lieu à partir duquel il faut saisir le réel mais comme entité personnifiée qui s'exprime. La personnification (« la parole est au terrain ») engage un

⁶¹⁰ 1998_09_07_Seillière_Libération

processus d'homogénéisation similaire à celui de l'entreprise que nous avons exploré dans la partie précédente.

Dans cet exemple, nous pouvons affirmer que le *terrain* se substitue aux personnes y travaillant et ce indépendamment de tout rapport social mis en avant. De plus, la connexion métonymique engage une grande généralité dans la mesure où il ne s'agit pas d'un terrain précis mais du terrain de manière générale, sous-entendant ainsi « tous les terrains entrepreneuriaux », « toutes les entreprises ». Nous attribuons le principe explicatif de cette généralité aux paramètres sociologiques déjà posés que nous pouvons brièvement synthétiser en rappelant que les locuteurs, objets de notre étude, ont vocation à porter la parole du plus grand nombre de patrons sans différencier les secteurs d'activité ou les géographies diverses. Ce processus est également à l'œuvre de la part d'un représentant de l'U2P, Laurent Munerot :

Une entreprise a vocation à avoir une activité, pas à survivre grâce aux aides. Nous avons déjà des remontées du terrain qui montrent que peu de propriétaires - les particuliers, mais aussi les grands bailleurs - souhaitent profiter du crédit d'impôt et annuler un mois de loyer à leur locataire. C'est un vrai problème ! ⁶¹¹

Cet échantillon comporte des propriétés similaires au précédent puisqu'il est marqué par le même procédé métonymique. Le *terrain* se substitue aux agents composant les populations patronale et salariale qui font « remonter » les informations pertinentes auprès de la direction de l'organisation. Le cadre pragmatique dont il est question ici engage des « remontées du terrain » qui fixent le transfert métonymique des agents vers le lieu ainsi que le caractère relationnel, allant des adhérents vers la direction de l'organisation patronale. Dans les deux extraits de corpus, il est question d'une parole de *terrain*, d'une parole d'adhérents, témoignant de la réalité du quotidien patronale. Dans cette perspective, nous pensons que nous pouvons considérer que les « remontées de terrain » sont sujettes à un processus de personnification du *terrain* capable de témoigner du déroulement du procès économique.

Le *terrain* abordé dans sa dimension métonymique présente une double généralisation, à la fois comme lieu de production économique indistinct où les spécificités liées à chacune des entreprises françaises sont évacuées et aussi comme entité rassemblant indistinctement les agents sociaux qui composent la population patronale et/ou salariale. Marc Bonhomme (2005)

⁶¹¹ 2020_11_10_Munerot_Aujourd'hui en France

évoque « la dimension hautement rhétorique de la métonymie⁶¹² » dans la mesure où, entre autres effets, « le référent visé se plie toujours à la perception de l'énonciateur métonymique et l'énonciataire n'a plus de ce référent qu'une présentation partielle, mais qui tire précisément sa force d'une telle partialité, seuls les traits essentiels de ce référent subsistant⁶¹³ ».

Ainsi, Marc Bonhomme (2005) distingue trois « attitudes⁶¹⁴ » rhétoriques de la métonymie : euphémique, ludique, polémique. Il nous apparaît que l'attitude qui caractérise les deux parcours métonymiques du *terrain* est l'attitude euphémique pour des raisons connexes avec celles mises en avant lors de notre focale sur l'« entreprise » durant la partie précédente. Le *terrain* semble permettre d'euphémiser le rapport salarial et les différences existant entre les entreprises des patrons représentés.

Il apparaît ainsi que cette attitude rhétorique conforte l'ethos posé en amont en offrant la possibilité du renvoi à une image globale, générale, non clivante car non clivée et axée sur l'abord empirique du réel des entreprises qui ne sont pas spécifiées et où il n'y a donc pas de mise en avant d'une concurrence ou d'une attention particulière portée vis-à-vis de certaines au détriment d'autres ; des populations constitutives de ces entreprises qui ne sont pas non plus renvoyées dos à dos explicitement, si nous comprenons par la position occupée que la population privilégiée est la population patronale alors leur défense procède également de façon non clivante ou clivante à l'état tacite. Cet aspect tacite nous paraît constituer un paramètre euphémisant concernant la divergence et les spécificités des intérêts possiblement défendus.

L'abord empirique du *terrain* et les figures métonymiques qui le cadrent constituent un paramètre rhétorique concernant toute question liée au réel du quotidien patronal du type : « Quelles sont les difficultés des patrons ? » ; « Quelles sont leurs revendications ? » ; « Que demandent-ils ? Les réponses à ces questions peuvent se matérialiser non seulement par des revendications explicites concernant le patronat mais aussi de la façon dont il en est fait état ici. C'est-à-dire en axant le propos sur la vérité du *terrain* qui délimite l'appréhension du quotidien patronal à l'approche empirique à partir de laquelle ce qui est posé ne permet pas d'interroger la genèse des constats qui sont mis en avant. Cette perspective engage les représentants patronaux à renvoyer un ethos de porte-paroles ancrés dans le réel.

⁶¹² BONHOMME, Marc (2005), *Le discours métonymique*, Lausanne : Peter Lang, p. 157

⁶¹³ *Ibid.*

⁶¹⁴ *Ibid.*, p. 160

« Amnésie de la genèse », « oblitération du sens » et *ethos* discursif du concret – *ethos* discursif dont Maingueneau soutient qu’il « se montre dans l’acte d’énonciation, il ne se dit pas dans l’énoncé construit⁶¹⁵ » – sont les trois paramètres que nous distinguons comme étant constitutifs de l’abord empirique du réel concernant la chose économique au sens large dans les discours des représentants patronaux. Les perceptions quant au réel économique sont une lutte et un enjeu de lutte et les paramètres que nous détachons sont autant d’armes symboliques en lien avec, en dernière analyse, la position sociale des locuteurs dans l’accès à la parole.

De ce fait, il nous apparaît impossible de dissocier éléments d’analyse rhétorique et éléments renvoyant à la partie précédente. Enfin, l’abord du terrain comme objet premier de toute vérité quant à la chose économique ouvre une perspective argumentative axée sur le *pragmatisme* que nous tenons à détacher afin de compléter ce que nous venons de poser.

7.2 L’association de hiérarchies abstraites

Perelman et Olbrechts-Tyteca (1958) soutiennent que toute argumentation est indissociable des valeurs qui la sous-tendent et distinguent des valeurs abstraites et des valeurs concrètes : « l’argumentation prend appui, non seulement sur des valeurs, abstraites et concrètes, mais également sur des hiérarchies, telles que la supériorité des hommes sur les animaux, des dieux sur les hommes.⁶¹⁶ » Notre intérêt se porte sur la relation établie au sein du corpus constitué entre la hiérarchie de valeurs abstraites. Plus précisément, il nous apparaît que les valeurs véhiculées via les discours qui nous intéressent sont matérialisées dans une perspective relationnelle, d’association de deux valeurs abstraites hiérarchiquement supérieures à leurs deux valeurs abstraites respectivement antagonistes.

Nous rappelons que selon les co-auteurs du *Traité de l’argumentation. La nouvelle rhétorique*, les hiérarchies « admises se présentent pratiquement sous deux aspects caractéristiques ; à côté de hiérarchies concrètes [...] il y a des hiérarchies abstraites, comme celle qui exprime la supériorité du juste sur l’utile.⁶¹⁷ » Concernant l’importance générique de ces valeurs dans toute argumentation, les mêmes co-auteurs affirment qu’outre les paramètres

⁶¹⁵ MAINGUENEAU, Dominique (2022), *op. cit.*, p. 22

⁶¹⁶ PERELMAN, Chaïm, OLBRECHTS-TYTECA, Lucie (2000) [1958], *op. cit.*, p. 107

⁶¹⁷ *Ibid.*

rhétoriques « caractérisés par l'accord de l'auditoire universel il faut faire place dans notre inventaire, à des objets d'accord à propos desquels on ne prétend qu'à l'adhésion de groupes particuliers ; ce sont les valeurs, les hiérarchies, et les lieux du préférable.⁶¹⁸»

Ainsi posées, les valeurs semblent névralgiques à toute argumentation car elles distinguent, et spécifient les groupes sociaux. Le patronat est un groupe social et est donc traversé en tant que tel par des valeurs. Michel Offerlé (2009) caractérise le patronat dans sa *Sociologie des organisations patronales* et soutient l'idée que « travailler sur le patronat signifie d'abord, comme pour tout autre groupe revendiquant une représentation, réfléchir sur les conditions de possibilité de sa constitution et de son institutionnalisation⁶¹⁹ ». Il ajoute que les organisations patronales sont traversées par des contradictions englobant le domaine de leurs valeurs :

Les organisations patronales se donnent comme « ne faisant pas de politique », comme attachées aux seules lois de l'économie de marché. Elles ne revendiquent pas un corpus théorique assuré et objet d'exégèse. Sans doute parce que la société rêvée par les entrepreneurs au travers de leurs organisations ne s'organise pas autour de certitudes durcies, que le périmètre de l'action patronale est variable dans le temps et dans les espaces nationaux, et que la variété des intérêts et des valeurs recèle bien des contradictions.⁶²⁰

Le fait que les organisations patronales ne revendiquent pas de corpus théorique confirme notre intuition quant à une approche empirique à partir du terrain et non rationaliste. De plus, si nous avons relevé, lors de la partie précédente, une ambivalence quant à l'État, il nous apparaît que les valeurs auxquelles nous nous intéressons ici ne sont pas concernées par les contradictions évoquées et qu'il y a plutôt une cohésion dans la hiérarchie des valeurs abstraites matérialisées. Les valeurs abstraites partagées par les organisations patronales sont le *pragmatisme* et la *modernité* toutes deux définies respectivement de façon oppositionnelle au *dogmatisme* et à l'*archaïsme*.

Si nous reprenons la grille de lecture de Perelman et Olbrechts-Tyteca, le *pragmatisme* et la *modernité* constituent des valeurs abstraites puisqu'il ne s'agit pas d'êtres animés mais de notions vers lesquelles on s'efforce de tendre. Pour tâcher d'aller un peu plus loin dans cette perspective et ne pas court-circuiter l'analyse des valeurs abstraites qui semblent sous-tendre

⁶¹⁸ *Ibid.*, p. 99

⁶¹⁹ OFFERLÉ, Michel (2009), *op. cit.*, p. 7

⁶²⁰ *Ibid.*, p. 86

l'argumentation des représentations patronales, nous tenons à interroger la notion générique de valeur afin de saisir d'ores et déjà quelques enjeux que nous prolongerons ultérieurement.

Tout d'abord, nous rappelons que Perelman et Olbrechts-Tyteca définissent les valeurs comme des « objets d'accord permettant une communion sur des façons particulières d'agir ⁶²¹» et que « leur existence est liée à l'idée de multiplicité des groupes⁶²²». Ainsi posées, les valeurs contribuent à faire tenir les groupes sociaux formés. Le patronat comme groupe social constitué, ou plus particulièrement sa forme institutionnalisée et incarnée au sein des organisations patronales, revêt un ensemble d'objets d'accord permettant cette communion dans les discours qui, de manière secondaire, peut dévier en fonction des types de patronats défendus.

Si nous devons ici proposer une théorie génétique des valeurs, nous invoquerions ce qu'a posé Frédéric Lordon dans, *La condition anarchique* (2018) inscrivant les valeurs au sein d'une ontologie spinoziste où les êtres humains fonctionnent à la fois à la Raison et aux Passions de façon jointe, sans dissocier Raison et Passions dans les actions individuelles et collectives. Concernant les valeurs, on peut se référer à Lordon qui souligne que « si les valeurs sont sociales, c'est qu'elles sont soutenues par des formations passionnelles collectives, donc par des affects communs.⁶²³» Il s'ensuit que « dans l'affect commun valorisant, c'est la puissance même du groupe valorisateur qui s'exprime. Mais rarement (en fait jamais) sans médiation. Car cette puissance est toujours pour partie déjà déposée sous ces formes cristallisées que sont les institutions.⁶²⁴»

Cette approche génétique des valeurs nous semble conforme avec ce que posent Perelman et Olbrechts-Tyteca et en adéquation avec la constitution de notre corpus, objet d'étude quant aux sources énonciatives, qui constituent un groupe valorisateur tel que défini par Lordon, cristallisant un affect commun patronal fixé par des valeurs communes patronales. Dans la perspective d'un fonctionnement des êtres à la Raison et aux Passions, il s'ensuit la nécessaire constitution de groupes sociaux à partir de ces valeurs communes : « Si, donc, il y a des valeurs sociales, et pas seulement un chaos d'évaluations idiosyncratiques, c'est parce que la puissance de la multitude nécessairement se forme et produit ses effets homogénéisateurs.⁶²⁵»

⁶²¹ PERELMAN, Chaïm, OLBRECHTS-TYTECA, Lucie (2000), *op. cit.*, p. 99

⁶²² *Ibid.*

⁶²³ LORDON, Frédéric (2018), *La condition anarchique*, Paris : Éditions du Seuil, p. 11

⁶²⁴ *Ibid.*

⁶²⁵ *Ibid.*, pp. 25-26

Le patronat, comme groupe social structuré autour de valeurs communes, incarné par les organisations patronales est nécessairement animé par des revendications, des grilles de lectures spécifiquement communes à ces produits homogénéisés que sont aujourd'hui le Medef, la CPME et l'U2P. Afin de conserver les distinctions et de ne pas aborder les différentes organisations patronales comme une seule et unique, nous reprenons à notre compte la vigilance posée par Lordon quant au fait qu' « à un moment cependant, il faut bien sortir des scènes fictives et des genèses conceptuelles, pour retourner dans le monde social-historique⁶²⁶ » puisque « la multitude n'existe qu'en ses rapports sociaux formés et ses configurations institutionnelles – à l'état d'homogénéité hétérogène, pourrait-on dire. ⁶²⁷ » Cet avertissement permet d'insister sur l'importance des valeurs véhiculées quant au « terrain » spécifique à ce groupe social homogène représenté par les organisations patronales face à un autre groupe social homogène représenté par les syndicats de travailleurs. La mise en avant du *pragmatisme* et de la *modernité* opère ainsi comme des valeurs abstraites véhiculées par les représentants patronaux hiérarchiquement supérieures au *dogmatisme* et *archaïsme* qualifiés comme tels par ces mêmes locuteurs.

7.2.1 Pragmatisme contre dogmatisme

Pragmatisme et *modernité* n'apparaissent pas au sens d'une double hiérarchie telle que posée par Perelman et Olbrechts-Tyteca, mais comme des hiérarchies fixées dans une même dynamique discursive visant à poser le terrain et son devenir dans une certaine perception valorisée d'une part à partir d'une approche pragmatique de celui-ci contre une certaine autre perception dévalorisée, l'approche dogmatique, d'autre part à partir d'une approche modernisatrice valorisée contre une approche archaïque dévalorisant le terrain. C'est la raison pour laquelle nous analysons distinctement ces deux hiérarchies en commençant par l'étude du *pragmatisme* comme valeur abstraite hiérarchiquement supérieure au *dogmatisme*.

Nous commençons à cet effet par la mise en avant du pragmatisme, en proposant un fragment d'une interview de Pierre Gattaz du 24 juin 2018 :

⁶²⁶ *Ibid.*, p. 27

⁶²⁷ *Ibid.*

Sur la question du dialogue social [...] Il faut passer d'un modèle social juridique et technique à un modèle social plus pragmatique, de terrain et d'épanouissement.⁶²⁸

Dans cet extrait, le *pragmatisme* est mis en avant et en opposition face au « modèle social juridique et technique » concernant ce qui organise le « dialogue social » au sein des entreprises, c'est-à-dire la gestion du dialogue entre patronat et salariat. Il nous apparaît que la valorisation du *pragmatisme* est engagée dans une perspective pathémique où le modèle social juridique et technique décrié est pourtant neutralisé alors que les mécanismes quant au pathos opèrent vraiment dans le second temps de l'exposition où la valorisation positive du « modèle social plus pragmatique », c'est-à-dire celui du « terrain » que nous retrouvons matérialisé ici et associé co-textuellement au *pragmatisme*, est source d'« épanouissement ».

Sans doute faudrait-il préciser que valeurs et affects nous apparaissent ainsi comme pouvant être intimement liés puisque l'affect positif d'« épanouissement » est directement associé à la valeur abstraite du *pragmatisme*, circonstancié ici au dialogue social. Ainsi, de la part de ce représentant du Medef, l'affect positif d'« épanouissement » est ancré au sein du *pragmatisme*, valeur et affect semblent fonctionner conjointement. Si nous prolongeons notre exposé quant aux paramètres génétiques posés par Lordon (2018) sur la valeur, nous pouvons rappeler que ce dernier affirme que « ce qui tient les jugements et les valeurs quand ils ne peuvent plus se tenir à un fondement absolu, ce sont des affects.⁶²⁹ »

Si nous partons du principe ontologique que la valeur, et donc la valorisation d'objets communs, tient à partir d'affects communs alors nous devrions rencontrer une perspective pathémique similaire d'association intrinsèque et possiblement explicite entre une forme d'un affect positif qualifiant la valeur abstraite qui nous intéresse chez les représentants patronaux homologues à Pierre Gattaz.

Dans cette perspective nous proposons un deuxième extrait de corpus, provenant d'une interview accordée par Asselin, président de la CPME, au Journal de Saône et Loire en 2016 au cours de laquelle une question portait sur la croyance quant à une meilleure dynamique de l'emploi : « Q-La ministre du Travail vient à nouveau de promettre l'inversion de courbe du chômage. Vous y croyez ? » Ce à quoi Asselin répond :

Depuis dix-huit mois, l'environnement économique du pays est ultra porteur, et la France aurait dû cartonner sur la croissance et l'emploi. Pourquoi n'avons-nous pas réussi, là où

⁶²⁸ 2018_06_24_Gattaz_Le Figaro

⁶²⁹ *Ibid.*, p. 10

d'autres pays réussissent ? Le problème est donc bien français. Cela nous oblige à regarder les choses de manière pragmatique, pas dogmatique.⁶³⁰

Dans l'enchaînement thématique de ce fragment, nous pouvons remarquer la présence d'un hyperthème qui est « l'environnement économique du pays » qualifié positivement d'« ultra porteur » pourtant mis en contradiction avec l'appréciation que « la France aurait dû cartonner sur la croissance et l'emploi ». Le prolongement thématique des deux phrases qui suivent soulèvent une absence de réussite puis un problème quant à cette contradiction. Les dénominations employées pour qualifier le pays qu'est la France nous interrogent.

D'abord l'environnement économique est celui du « pays », ensuite c'est la « France » qui aurait dû prospérer, enfin cela résulte d'un problème « français ». Georgeta Cislaru (2008) avance qu'« en prenant en charge tantôt la référence à l'État, tantôt la référence au peuple ou à la nation, le nom de pays sémiotise des contenus symboliques variés.⁶³¹ » Il nous apparaît avec la dernière phrase de ce fragment que les trois dénominations font référence à l'État puisque cela « oblige », à l'inverse, l'organisation patronale, partie du peuple constituée en groupe social défini par ses valeurs et par les intérêts défendus, à adopter une approche pragmatique valorisée comme telle en opposition à l'approche dogmatique dévalorisée comme telle : « pragmatique, pas dogmatique ».

Valeur et pathos sont intimement liés. La modalité appréciative positive marquée par l'adverbe « ultra » quant à l'hyperthème de ce fragment qui se conclut par l'obligation à « regarder les choses de manière pragmatique, pas dogmatique » et l'appréciation négative pointant la contradiction « la France aurait dû cartonner » représentent pour nous de fines traces d'affects tantôt positif puis négatif quant au jugement de la situation économique qui se conclut par la valorisation abstraite du *pragmatisme* à adopter vis-à-vis de celle-ci.

Au cours de l'exemple précédent, étaient mis en opposition le modèle social juridique et technique d'une part et le modèle social pragmatique d'autre part, quant à la gestion des relations entre patronat et salariat. Dans ce deuxième fragment, c'est le dogme de l'État qui est mis en opposition avec le *pragmatisme* du patronat. Nous précisons que si notre appréciation n'était pas la bonne quant au « nous » patronal, nous pensons que ce « nous » se référerait tout

⁶³⁰ 2016_01_18_Asselin_Le Journal de Saône et Loire

⁶³¹ CISLARU, Georgeta (2008), « Le nom de pays comme outil de représentation sociale », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°86

de même au peuple et donc à l'ensemble des français marquant la différence référentielle entre l'entité étatique et les individus la constituant dont le « nous » patronal en est une propriété dérivée.

Dans les deux fragments, donc, le *pragmatisme* est construit comme une valeur abstraite hiérarchiquement supérieure à celle du *dogmatisme* sur deux thèmes différents, que ce soit le dialogue social ou la situation économique, l'approche pragmatique est valorisée positivement et l'approche dogmatique est valorisée négativement. Le troisième et dernier fragment que nous proposons à l'analyse dans le cadre de cette opposition hiérarchique provient d'une interview accordée en 2002 par Robert Buguet alors président de l'UPA au *Figaro*. A une question portant sur sa perception quant à la nouvelle nomination du premier ministre Raffarin, Buguet répond :

Ce qui nous plaît, c'est son *pragmatisme*. Il ne fait pas de grande théorie. Regardez les 35 heures. Sur un sujet très sensible [...] ⁶³²

L'emploi explicite du verbe « plaire », contenant en sa signification une portée affective indéniable est directement associé au *pragmatisme*. La relation entre valeur abstraite et affect, entre *pragmatisme* et affect positif nous semble nette, confirmant ainsi l'aspect constitutif des affects dans la valorisation faite quant à ce produit collectif -patronal - qu'est cette valeur abstraite du *pragmatisme*. De plus, le *pragmatisme* est posé comme hiérarchiquement supérieur au *dogmatisme* une fois encore avec l'enchaînement phrastique « Il ne fait pas de grande théorie ». La valorisation du *pragmatisme* est accompagnée de celle de ne pas tomber dans le *dogmatisme*.

Enfin, nous avons tronqué l'exemple de manière à faire ressortir que, selon nous, la matérialité discursive « Sur un sujet très sensible » n'est pas anodine dans la mesure où l'adjectif sensible et le sensible de manière générale ne sont pas dissociables des affects. À cet égard, nous nous référons à nouveau à Lordon (2018) lorsqu'il propose une appréciation du terme bourdieusien de « révolution symbolique » en ces termes : « Refaire l'ordre des sensibilités, c'est donc refaire l'ordre des jugements, et celui des valeurs. Or la sensibilité est une affaire de corps, de traçages du corps. Une révolution symbolique n'est vraiment accomplie que lorsqu'elle a refait les corps d'après sa nouvelle axiologie. ⁶³³ »

⁶³² 2002_10_24_Buguet_Le Figaro

⁶³³ LORDON, Frédéric (2018), *op. cit.*, p. 110

Si nous généralisons ce qui est posé quant à la sensibilité alors nous pouvons avancer l'idée que les thèmes qui apparaissent sensibles, tels que celui d'une loi de diminution du temps de travail hebdomadaire effectué par les salariés, le sont car ils sont constitutifs de certains points névralgiques en lien avec la position sociale occupée, incarnée, vécue, en l'occurrence celle de patrons ou de salariés, position rectrice dans l'ordre des sensibilités.

Sur la base des considérations précédentes, il apparaît que les affects et les valeurs abordés de cette façon peuvent permettre, en fonction des matérialités discursives, la mise en place d'une approche renversée de l'ensemble des paramètres qui régissent le domaine du pathos. Proposant ainsi une appréhension des affects non pas d'abord comme des effets suscités chez l'auditoire mais comme des affects éprouvés par l'orateur qui le meuvent dans une démarche de recherche d'effets de partage via la production d'un effet émotionnel sur l'auditoire lors des discours.

Si nous appréhendons de cette façon les paramètres liés au pathos alors nous intégrons de manière circonstanciée au corpus, objet d'étude, la perspective d'une analyse pathémique d'abord comprise dans les effets recherchés à partir du régime d'affects éprouvé par l'orateur.

Au cours de la partie précédente nous avons cherché à montrer que le rapport salarial pouvait être discursivement matérialisé en vue de susciter des effets pathémiques liés à des formes de compassion du quotidien patronal. Il nous apparaît ici qu'au-delà de la seule justification par la position sociale occupée, ce qui peut cadrer génétiquement ce type d'argumentation dans les discours des représentations patronales est que cette position sociale comprend un régime d'affects communs qui engage des complexions affectives individuelles similaires de leurs agents, c'est-à-dire des affects communs éprouvés qu'ils cherchent à faire partager.

Ce partage opère pour partie par l'établissement de hiérarchies de valeurs abstraites puisque le *pragmatisme* est mis en avant contre le *dogmatisme* ; mais cette relation n'épuise pas l'ensemble de ces paramètres rhétoriques. Les discours qui nous intéressent peuvent également être traversés par une seconde hiérarchie de valeurs abstraites, celle de la *modernité* contre l'*archaïsme*.

7.2.2 Modernité contre archaïsme

La hiérarchie abstraite établie entre *modernité* et *archaïsme* ne concerne que le CNPF-Medef. Nous tâcherons cependant d'élargir certains paramètres constitutifs de ce pôle rhétorique aux autres organisations patronales. Ainsi, nous essayerons de montrer que si la valorisation de la *modernité* et la dévalorisation de l'*archaïsme* ne sont pas matérialisées explicitement chez les porte-paroles de la CGPME-CPME et de l'UPA-U2P, il n'en demeure pas moins que ces dernières partagent des paramètres qui sous-tendent à la hiérarchie évoquée. Notre objectif est de tabler sur lesquels porter notre analyse après l'exposition de cette hiérarchie opérée dans les discours du CNPF-Medef.

Nous pouvons, tout d'abord, remarquer, avec le premier exemple proposé ci-dessous matérialisé par François Perigot en 1994, que la *modernité* peut être associée à l'organisation patronale en vue d'accompagner l'évolution du modèle économique :

Face à l'ouverture de la concurrence et à la libéralisation de l'économie, mon objectif était la modernisation de l'appareil patronal pour le rendre plus visiblement efficace. J'ai modernisé la tête de l'ogive.⁶³⁴

Dans cet échantillon, François Perigot plaide pour une modernisation de « l'appareil patronal » pour palier une nouvelle amorce qui n'a pas encore été prise par les représentations patronales. La modernisation apparaît ici comme un signe linguistique dont le référent est abstrait. Même si elle concerne l'idée d'une modernisation en lien avec le paramètre économique existant, l'abstraction de cette valeur proposée est perceptible par le fait qu'il s'agisse avant tout d'un « objectif ». En tant qu'objectif, la modernisation est donc ce qui est recherchée et valorisée en soi malgré l'indéfinition référentielle qui lui est liée.

Le deuxième échantillon à partir duquel nous proposons de souligner non seulement la présence discursive de la *modernité* comme valeur abstraite, mais également sa supériorité vis-à-vis de celle de l'*archaïsme* provient d'une interview accordée par Ernest-Antoine Seillière au *Figaro* en 2005 :

Nous avons engagé la bataille des mentalités. On l'a fait progresser mais, c'est vrai, pas autant qu'on l'aurait souhaité, car les politiques gardent des positionnements très archaïques. Dans ce parcours pour la modernité, on a été combattu et parfois mal compris.

⁶³⁴ 1994_07_13_Perigot_Le Monde

J'ai tenu un langage de vérité et pas de séduction, il est normal que cela suscite des réticences. Mais nous avons fait une grande partie du chemin.⁶³⁵

Le caractère abstrait de la *modernité* apparaît dès la première phrase de ce fragment où la lutte posée est abstraite et symbolique puisqu'il considère que « la bataille des mentalités » est engagée par le CNPF. La modernité constitue donc un objet de lutte symbolique posé comme tel par Ernest-Antoine Seillière et cet objet est mis face aux « positionnements très archaïques » que conservent certains agents du pouvoir exécutif ou législatif. La tension rhétorique posée entre *modernité* et *archaïsme* engage une hiérarchie de valeurs où les revendications patronales se font à partir de critères abstraits intrinsèquement posés comme vertueux.

La modernité apparaît, au même titre que la modernisation dans l'exemple précédent, comme indéfinie référentiellement. Une hiérarchie abstraite est pourtant édifiée à partir de cette indéfinition référentielle, nous pouvons ainsi tendre à penser que celle-ci est utile du point de vue argumentatif et que l'ensemble de ses ressorts est à investiguer dans un abord plus large, interdiscursif.

Dans cette perspective nous émettons tout d'abord l'hypothèse qu'une hiérarchisation de valeurs abstraites fondée sur une indéfinition référentielle ne peut fonctionner qu'à partir d'un éthos prédiscursif, d'un capital symbolique, qui rend possible la crédibilité d'une argumentation de ce type. Nous émettons ensuite l'hypothèse que ce type de hiérarchisation est pourtant nécessairement investi référentiellement pour l'orateur qui ne l'exprime simplement pas comme tel, ce qui justifierait la perspective interdiscursive nécessaire afin d'en saisir la pleine mesure. Enfin, nous faisons l'hypothèse que ce type de hiérarchie peut préparer des éléments référentiels à venir qui seront par la suite valorisés comme modernes dans une perception nécessairement positive.

Sans avoir à ouvrir une perspective interdiscursive qui nous permettrait, néanmoins, d'en saisir un peu mieux les propriétés, nous pouvons nous référer, dans cette idée, à la progression textuelle de cette interview. La relance immédiate de la part du *Figaro* via : « Vous parliez du positionnement archaïque des politiques, que voulez-vous dire ? » a amené, de la part de Seillière, à établir une hiérarchie entre la droite et la gauche :

⁶³⁵ 2005_07_04_Seillière_Le Figaro

La gauche est encore très idéologique et très raide, loin de comprendre les enjeux économiques, loin de s'associer aux efforts pour favoriser le dialogue social. Elle a amplifié le retard français. Et nous avons une droite qui, bien que parfaitement informée des enjeux, n'a pas osé s'engager, ou ne l'a fait que très partiellement.⁶³⁶

Une analyse de la modalité appréciative nous permet de rapidement saisir la hiérarchie engagée entre la gauche qualifiée par le groupe adjectival dépréciatif « très raide » et la droite qualifiée par le groupe adjectival appréciatif « parfaitement informée ». Nous pensons qu'il existe une connexion entre ces hiérarchies inscrites au sein d'une même progression textuelle. Dans la mesure où certains éléments de compréhension référentiels de la hiérarchie abstraite entre *modernité* et *archaïsme* sont discursivement produits seulement après que cette hiérarchie ait été stabilisée, tels que la compréhension « des enjeux économiques » au cours de cette interview, nous tendons à penser que l'articulation entre hiérarchie abstraite et indéfinition référentielle rendue possible par l'éthos prédiscursif pourrait constituer un paramètre rhétorique d'investigation afin d'interroger la visée argumentative d'une telle entreprise en fonction des types de locuteurs et de leurs positions sociales.

Si les référents attribués à la *gauche* et à la *droite* sont des groupes sociopolitiques alors la hiérarchie abstraite qui place la *modernité* en position de supériorité sur l'*archaïsme* prépare la hiérarchie concrète de la *droite* en position de supériorité à la *gauche*. Une telle perspective quant à la matérialisation d'une hiérarchie abstraite exprimée de façon à asseoir une hiérarchie concrète pourrait être amenée à être interrogée de façon plus large mais il semblerait qu'elle puisse constituer un élément rhétorique du patronat.

De plus, cet aspect rhétorique semble pouvoir s'intégrer aux enjeux liés à la *vérité* mis en exergue puisque Seillière revendique tenir un discours de vérité par opposition à un discours qui serait celui d'une « séduction ». La vérité apparaît à nouveau comme un objet de lutte autour duquel sont édifiées les hiérarchies évoquées.

Lordon (2018) propose l'idée qu'« une instance, quelle qu'elle soit, n'est véridictrice que pour avoir capté une part de la puissance de la multitude, d'où précisément elle tire son pouvoir véridictionnel.⁶³⁷ » Les organisations patronales sont dans ce sens des instances de véridiction qui ont le pouvoir de dire vrai et de dire le vrai lorsqu'elles sont incarnées dans des agents en

⁶³⁶ *Ibid.*

⁶³⁷ LORDON, Frédéric (2018), *op. cit.*, p. 31

situation de présidence de celles-ci qui sont dépositaires par leur nomination de ce pouvoir véridictionnel puisque « cette capture, qui est une médiation, peut elle-même être déjà médiatisée : une instance véridictrice peut se former en s'appuyant sur une autre instance déjà formée, dont elle va en quelque sorte emprunter, par sous-capture et délégation, le pouvoir véridictionnel.⁶³⁸» Si tel est le cas alors toute analyse rhétorique des discours des locuteurs qui nous intéressent ne peut pas opérer sans rapport à la vérité. Celle-ci apparaît ainsi comme la nécessité première de toute argumentation des représentants patronaux et la mise en place de hiérarchies abstraites, qu'elles mettent avant celle du *pragmatisme* sur le *dogmatisme* ou celle de la *modernité* sur l'*archaïsme*, semble opérer à partir de la position sociale des locuteurs.

Conclusion

La *vérité du terrain* constitue selon nous le pôle premier d'une logique rhétorique spécifique aux représentants patronaux.

Le principe même d'établir des hiérarchies relève d'une orthodoxie introduite précédemment comme « prise de position explicite et explicitement située dans un espace d'opinions compossibles, d'opinions alternatives.⁶³⁹ » S'il existe une orthodoxie alors il existe une hétérodoxie et donc une perspective de croyances ouverte et différentielle. Néanmoins, au sein de cette ouverture, la *vérité du terrain* semble avoir pour fonction de fermer les perspectives en imposant un point de vue quant au réel entrepreneurial.

Nous pensons que cette perspective rhétorique caractérise spécifiquement les représentants patronaux. Á ce point précis de la conclusion, il nous semble indispensable de rappeler l'absence de revendication d'un corpus idéologique du patronat. Cette absence est, selon nous, ce qui permet de comprendre la fonction de cette approche empirique qui va du terrain à ses abstractions cherchant à évacuer, par construction rhétorique, toute perspective apparente de confrontation idéologique quant au terrain pour ne pas faire de celui-ci un enjeu de débat contraire à la défense des intérêts prônés.

⁶³⁸ *Ibid.*

⁶³⁹ BOURDIEU, Pierre (2016), *op. cit.*, p. 833

Si le *terrain* s'impose via l'absence de sa genèse, il n'en est pas pour autant immuable. Ces paramètres font du *terrain* un enjeu que nous allons aborder via le pôle du *mouvement autotélique*.

Chapitre 8 : Le mouvement autotélique

Introduction

Nous avons vu au cours du chapitre précédent que le *terrain* était posé comme objet premier de la rhétorique patronale, malgré l'absence de perspective génétique, qui lui soit liée. Pour autant, les paramètres relevant du *terrain* ne sont ni figés ni immuables. Le caractère changeant du terrain n'a pas été posé dans sa dimension génétique comme un *terrain* ayant changé, ayant évolué ou ayant été amélioré. En revanche, l'exploration du corpus, objet d'étude, nous permet de saisir que le *terrain* est en mouvement et évolue.

Dans cette perspective, nous portons un intérêt particulier à ce qui constitue pour nous le deuxième pôle rhétorique des discours des porte-paroles en situation de présidence du CNPF-Medef, de la CGPME-CPME, de l'U2P-UPA, qu'est celui *du mouvement autotélique*. Par *mouvement autotélique*, nous voulons signifier que le *mouvement* est valorisé en soi et apparaît recentré sur lui-même puisque défini d'abord par le fait de son caractère intrinsèquement vertueux. Ainsi posé, le caractère mobile apparaît, dans les discours constituant notre corpus de référence comme valorisé en soi.

Dans un premier temps, l'analyse que nous proposons de mener portera sur la métaphore du mouvement dans une appréhension ontologique nous permettant de creuser la perspective Raison/Passion.

Le premier temps de l'exposition du mouvement autotélique concerne la métaphore du mouvement qui s'est imposée à nous durant l'exploration du corpus. Cette métaphore est multiple (qu'il s'agisse d'un mouvement vers l'avant, d'un mouvement rapide et d'un mouvement qui concerne l'économie ou les agents sociaux) et se matérialise sous différentes formes : elle concerne potentiellement tous les verbes de mouvement, les substantifs « mouvement », « mobilité » ainsi que l'adjectif « mobile » et leurs flexions plurielles respectives.

Ce cadre métaphorique du discours pose selon nous des enjeux argumentatifs qui sont à rapprocher des paramètres ontologiques liés à l'articulation entre Raison et Passions que nous avons précédemment introduite. Nous tâcherons de clarifier, au fil de ce chapitre, le cadre métaphorique du mouvement accompagné de sa perspective ontologique peut constituer un méta-paramètre d'investigation argumentative. Nous voulons signifier que les productions discursives des représentants patronaux constituent un mouvement nécessaire de leur agir, que

l'illusio ou *l'illusio-pouvoir symbolique* n'est que *mouvement* qui cherche à entraîner en son sein celui des autres. En tant que tel le *mouvement* est le moteur premier, le moteur ontologique des discours objets de notre étude, ce que nous allons poser précisément dans la sous-partie qui suivra.

Selon Marc Bonhomme, « la métaphore met en œuvre une construction tensionnelle due à une prédication conflictuelle projetant deux domaines notionnels l'un sur l'autre.⁶⁴⁰ » Nous voudrions tout d'abord montrer que la construction tensionnelle de la métaphore qui nous intéresse s'organise autour des domaines du *mouvement* et de *l'entreprise*. Par *mouvement autotélique* nous entendons que le mouvement du terrain entrepreneurial tel qu'il est posé par les représentants patronaux constitue une fin en soi, que ce mouvement est intrinsèquement vertueux car une entreprise en mouvement, en activité est vertueuse.

Perelman et Olbrechts-Tyteca [1958] soutiennent que « tout usage analogique ou métaphorique d'une notion l'obscurcit. En effet, pour qu'il y ait usage analogique, il faut que la notion soit appliquée à un domaine autre que son champ normal d'application et cet usage ne peut donc pas être réglementé et précisé.⁶⁴¹ » Ces derniers prolongent en avançant l'idée que « les usages futurs garderont, qu'on le veuille ou non, de cet usage analogique, une trace qui, n'étant pas nécessairement la même chez tous les usagers, ne peut que rendre la notion plus indéterminée.⁶⁴²»

Ainsi, l'abord de la métaphore dans le cadre argumentatif qui nous intéresse nous invite à statuer que celui-ci comprend une part obscurcie de l'usage notionnel du *mouvement* investi dans un *terrain* entrepreneurial dont les contours ne sont pas explicitement définis. Nous verrons que *le mouvement autotélique* constitue une étape intermédiaire afin d'ensuite d'imprimer une trajectoire précise au *mouvement* à induire afin de porter de mener à bien les revendications patronales, ce qui fera l'objet du troisième chapitre de cette partie.

Par cette précision, nous pensons que la cohérence de ce chapitre se fait un peu plus claire par l'intérêt que nous portons au *mouvement autotélique* qui constitue le point d'équilibre ou l'étape argumentative intermédiaire qu'est le *terrain* et la trajectoire qui lui sera donnée. Nous pensons que focaliser notre attention sur la métaphore du mouvement autotélique nous

⁶⁴⁰ BONHOMME, Marc (2014) [2005], *Pragmatique des figures du discours*, Paris : Honoré Champion, p. 27

⁶⁴¹ PERELMAN, Chaïm, OLBRECHTS-TYTECA, Lucie (2000) [1958], *op. cit.*, p. 184

⁶⁴² *Ibid.*

permettra de mieux appréhender la trajectoire recherchée quant à ce réel entrepreneurial. Aussi, nous pensons que si les représentants patronaux usent de la métaphore du mouvement alors celle-ci constitue un élément important afin de saisir leurs manières d'appréhender la réalité du quotidien entrepreneurial.

Ce que nous rattachons au domaine des perceptions, nécessairement en lien avec une position sociale qui les induit, constitue pour nous un objet saisissable dans la matérialité discursive via, au moins, deux formes produites que sont le *mouvement vers l'avant* et l'*urgence du mouvement*. Ces formes constituent selon nous le cadre métaphorique du mouvement que nous allons dès à présent aborder.

8.1. Le mouvement vers l'avant

L'analyse du *mouvement vers l'avant* qui va suivre concerne des échantillons représentatifs de la métaphore du mouvement telle qu'elle est matérialisée au sein du corpus objet d'étude par les différents locuteurs. Au-delà de la métaphore étudiée, le mouvement est un paramètre récurrent du corpus, objet de notre étude. Une rapide présentation des occurrences de quelques verbes de mouvement nous permet de saisir cette dimension. À titre d'exemple, si nous nous intéressons au lemme « aller » nous constatons que l'infinitif du verbe et ses flexions sont matérialisés indépendamment de tout futur périphrastique 229 fois, c'est-à-dire presque une fois par interview. Si nous élargissons à d'autres verbes de mouvement tels qu'« avancer » « bouger » et « venir » indépendamment de ses formes périphrastiques nous additionnons respectivement 61, 35 et 84 occurrences de plus, soit 180 occurrences pour un total de 409 occurrences

8.1.1 Le mouvement vers l'avant du terrain entrepreneurial

La mise en mouvement obéit à un principe de mobilité ayant vocation à être mobilisateur en soi. Nous proposons trois extraits de corpus provenant des présidences respectives des organisations patronales qui nous intéressent. Le premier échantillon provient d'une interview accordée par Ernest-Antoine Seillière, alors président du Medef nouvellement dénommé comme tel depuis octobre 1998, au *Figaro* :

Notre équipe se met en mouvement avec les entrepreneurs. L'important est d'apprécier les situations de telle manière que nous avançons. Je note avec satisfaction l'impatience de ceux qui nous observent pour que nous hâtons le pas dans notre mouvement de rénovation.

1998 a été une année de rénovation. 1999 va être l'année de la mise en place du réseau national du Medef, dans lequel, je l'espère, tous les entrepreneurs sentiront que nous traduisons leurs aspirations et leurs positions. Il y a encore un énorme travail à faire pour nous organiser et pour convaincre.⁶⁴³

Nous avons voulu laisser l'entièreté de cette séquence car elle semble comprendre les enjeux portant la dimension du mouvement à la fois dans sa perspective mobilisée que mobilisatrice en soi. La première phrase acte que l'organisation patronale portée par « Notre équipe » se mobilise. La mise en mouvement apparaît ainsi première dans l'exposition du représentant patronal qui poursuit en soulignant l'importance intransitive d'avancer via « apprécier les situations de telle manière que nous avançons ». Le rôle de cette équipe est ainsi de se mettre en mouvement et d'avancer.

Seillière file la métaphore du mouvement via « pour que nous hâtons le pas dans notre mouvement de rénovation », rénovation en vue de la satisfaction des attentes des adhérents du Medef. La métaphore filée du mouvement met en connexion l'organisation patronale et la mobilité afin de signifier que les membres qui se réfèrent à l'équipe évoquée travaillent en vue d'améliorer le quotidien patronal. L'action revendiquée, qui est celle du travail à cette fin, est mise en avant par cette métaphore où le mouvement apparaît comme positif afin de traduire les « aspirations » et « positions » des adhérents du Medef. La présidence du Medef est ainsi mobilisée et cette mobilisation est en soi vertueuse.

Via la perspective co-textuelle, nous voudrions interpréter la connexion entre le mouvement prôné au début de la réponse de Seillière et l'ambition de s' « organiser et pour convaincre » qui la conclut car la conviction est un principe mobilisateur.

Perelman et Olbrechts-Tyteca avancent que « pour qui se préoccupe du résultat, persuader est plus que convaincre, la conviction n'étant que le premier stade qui mène à l'action.⁶⁴⁴ » Convaincre semble donc être une étape mobilisatrice qui se limite à en constituer le premier stade en jouant sur le caractère rationnel des individus. Nous précisons ici que les co-auteurs distinguent la persuasion et la conviction en fonction de la visée de l'auditoire : « Nous nous proposons d'appeler « persuasive » une argumentation qui ne prétend valoir que pour un

⁶⁴³ 1998_12_12_Seillière_Le Figaro

⁶⁴⁴ PERELMAN, Chaïm, OLBRECHTS-TYTECA, Lucie (2000) [1958], *op. cit.*, p. 35

auditoire particulier et d'appeler « convaincante » celle qui est censée obtenir l'adhésion de tout être de raison.⁶⁴⁵ »

Nous ne pouvons pas décréter que l'acception attribuée par Seillière au verbe « convaincre » soit celle que lui donnent Perelman et Olbrechts-Tyteca. En revanche, la volonté de convaincre est revendiquée dans une intervention médiatique via une interview de presse écrite quotidienne généraliste, visant ainsi le plus grand nombre, au-delà des seuls adhérents du Medef. Sans parler d'un degré de performativité qui s'ignore comme tel, nous pensons que relever l'intention explicite marquée d'une visée de conviction, indépendamment de son acception exacte, peut être pertinent dans la mesure où c'est cette intention qui fonde l'intervention et qui la justifie par le même temps.

Dans cet échantillon, le mouvement comprend un caractère positif puisqu'il est simplement question de sa métaphore et non de décréter un mouvement en particulier, si ce n'est de l'associer avec le terrain entrepreneurial. Ce que nous constatons tend à pouvoir être confirmé puisque la perspective semble partagée par les représentants de la CGPME à l'instar de François Asselin qui, lors d'une interview accordée au Figaro en mars 2016 répond à la question « Quel est votre message pour la jeunesse qui manifeste » ce qui suit :

Franchir la porte d'une entreprise, c'est se mettre en mode projet, pas en mode rejet. Nous avons beaucoup de jeunes dans nos PME, nos apprentis y travaillent dur, tous nous demandent d'être exigeants. Ils nous interrogent sur le projet que nous leur offrons plutôt que sur le montant de leurs indemnités de licenciement ! Et savent que la satisfaction du devoir accompli est bien plus enrichissante qu'un combat pour des avantages acquis.⁶⁴⁶

La première phrase nous intéresse tout particulièrement puisque la manière de percevoir et de définir l'entreprise est cernée par la métaphore du mouvement avec « Franchir la porte d'une entreprise, c'est se mettre en mode projet, pas en mode rejet ». L'importance de cette métaphore associant le *mouvement* à l'*entreprise* est que l'état de fait revendiqué revêt un caractère mobile valorisé en soi puisque le « mode projet » est défini par opposition « au mode rejet ».

⁶⁴⁵ *Ibid.*, p. 37

⁶⁴⁶ 2016_03_08_Asselin_Le Figaro

L'association de l'*entreprise* au *mouvement* dépasse le simple cadre économique et s'étend au projet dans sa perspective plus intime en jouant sur les émotions suscitées via « la satisfaction du devoir accompli » étant posée, là encore, de façon oppositionnelle puisque celle-ci est « bien plus enrichissante qu'un combat pour des avantages acquis ». Cette métaphore revêt des propriétés pathémiques puisque le *mouvement*, opérant par le *projet*, est présenté comme heureux, comme source de satisfaction et dépasse ainsi le cadre de la conviction pour s'étendre à celui de la persuasion via l'ancrage affectif proposé par les attributs du *projet*.

Le dernier échantillon que nous mettons en avant afin de saisir cette perspective du mouvement autotélique concerne l'U2P et son président d'alors, Alain Griset, qui, lors d'une interview accordée au *Figaro* a vanté des « avancées » obtenues qui, en tant que telles, présentent un caractère positif :

Nous avons à la fois les taux de cotisation les plus élevés chez les médecins, mais aussi les plus faibles chez les infirmières. Mais nous avons réussi à obtenir des avancées pour chacun, notamment parce que, contrairement à certaines organisations, nous avons considéré que les rencontres avec les équipes de Jean-Paul Delevoye n'étaient pas de simples concertations mais de véritables négociations. [...].⁶⁴⁷

Les « avancées » évoquées par Alain Griset sont, de manière similaire à ce que nous venons de poser, rattachées au caractère vertueux du mouvement en soi.

Nous remarquons qu'à l'instar du premier échantillon, celui-ci n'intègre pas le paramètre pathémique. La métaphore du mouvement vers l'avant oscille ainsi entre conviction et persuasion. De plus, les « avancées obtenues » auxquelles il est fait référence contiennent métaphoriquement une projection du domaine notionnel de l'entreprise avec l'obtention de paramètres concrets synthétisés via cette métaphore.

À la suite de l'exposition des paramètres liés au mouvement en soi, nous voudrions à présent montrer que le cadrage métaphorique qui nous intéresse, à savoir la connexion du domaine du mouvement et de celui du terrain entrepreneurial, peut revêtir le caractère de l'urgence.

⁶⁴⁷ 2020_01_23_Griset_Le Figaro

8.1.2 L'urgence du mouvement

Le premier extrait de corpus que nous proposons à cette fin a été produit par Ernest-Antoine Seillière au lendemain du changement de dénomination de l'organisation patronale avec le passage du CNPF au Medef lors d'une *interview* accordée au *Parisien*. À la question « Jean-Pierre Raffarin aborde le budget 2003 avec une prudence de Sioux. Cela est-il, selon vous, compatible avec la nécessité d'engager les réformes de fond ? », le président du Medef répond :

Quand ? Comment ?... C'est la responsabilité politique du gouvernement. Nous lui disons simplement que l'exigence de la compétitivité commande d'aller vite et de faire beaucoup.⁶⁴⁸

L'urgence liée à la métaphore du mouvement quant terrain entrepreneurial via le paramètre de la compétitivité semble engager, par construction, le paramètre pathémique. Nous pensons que l'adverbe de manière « vite » est produit de manière à modifier le verbe « aller » dans cette perspective. Le fait de susciter l'urgence n'est pas sans conséquence dans le dispositif argumentatif puisque cela accentue les caractéristiques posées plus haut quant mouvement vers l'avant. Nous pensons également que cette urgence traduit un aspect de l'état du rapport social entretenu avec le pouvoir exécutif évoqué dans cet échantillon avec « c'est la responsabilité politique du gouvernement » où le paramètre pathémique a vocation à produire des effets non pas seulement sur le lectorat ordinaire mais également sur les premiers surdestinataires que sont les membres pertinemment visés du gouvernement.

Ces éléments pathémiques sont textuellement fondés sur la cooccurrence « aller vite » qui est partagée par les représentants patronaux des autres organisations. Nous prenons en exemple un fragment d'une interview accordée par Jean-François Roubaud au journal *Aujourd'hui en France* en 2008 à la suite d'une question posée sur un plan de relance à hauteur de 22 milliards d'euros en faveur des « PME » :

Il est essentiel que les PME qui en ont besoin puissent bénéficier de ces financements. Encore faut-il, pour cela, que toutes les banques jouent le jeu. Et il faut aussi aller vite car, en cas de problème de crédit ou de trésorerie, une PME peut rapidement se retrouver devant le tribunal de commerce.⁶⁴⁹

⁶⁴⁸ 2002_08_28_Seillière_Le Parisien

⁶⁴⁹ 2008_10_17_Roubaud_Aujourd'hui en France

La nécessité - qui revêt déjà par définition un caractère urgent - pour les entreprises de bénéficier de financement est évoquée de façon répétée via « il est essentiel » et « en ont besoin » dans « il est essentiel que les PME qui en ont besoin ». Cette urgence est prolongée dans la progression textuelle deux phrases plus loin via la métaphore « aller vite » que nous retrouvons. Ces trois éléments, parmi lesquels la métaphore du mouvement rapide, liés à l'urgence participent à la pathémisation de l'énoncé. Cette métaphore est matérialisée dans ce cadre co-textuelle.

La perspective de l'urgence est aussi partagée, via la même cooccurrence « aller vite », de la part de l'U2P, avec Laurent Munerot qui, lors d'une interview accordée au Figaro en 2020 en pleine période de la covid-19, abordait la question de la réouverture des entreprises en montagne :

Nous voulons poursuivre le dialogue, mais le temps presse. Il ne faut pas tarder car certains clients annulent déjà leurs réservations de cet hiver. Nous avons donc écrit une lettre cosignée avec les présidents des U2P des régions concernées à Emmanuel Macron, pour accélérer les choses. Nous l'alertons sur la situation dans les zones de montagne et les conséquences économiques désastreuses qu'aura cette décision sur tous les secteurs d'activité en station et dans les vallées. L'exécutif a évolué, nous l'avons vu sur la question des congés payés, récemment. Mais il faut aller vite.⁶⁵⁰

Cette séquence est marquée, du début à sa fin, par l'urgence qui prend différentes formes. La progression thématique liée à l'urgence se conclut par la métaphore du mouvement avec la cooccurrence que nous avons vue précédemment. Au fil de la progression textuelle, nous retrouvons continuellement, phrase par phrase, la marque de l'urgence, à l'exception des deux qui précèdent la dernière, avec « le temps presse », « il ne faut pas tarder », « pour accélérer les choses » et « il faut aller vite ».

L'urgence marquée progressivement trouve sa conclusion dans l'obligation métaphorique d'« aller vite » où nous retrouvons la matérialité identique aux deux exemples précédents avec le verbe « aller » à l'infinitif accompagné de son modifieur « vite ». Le domaine notionnel de l'*entreprise* et celui du *mouvement* sont connectés par l'urgence qui engage une construction pathémique visant à faire partager aux lecteurs l'inquiétude et la dureté du quotidien patronal. Nous comprenons via cet exemple précis que la construction pathémique peut opérer sur des thèmes très généraux à l'instar du premier échantillon comme pour des thèmes très spécifiques

⁶⁵⁰ 2020_12_03_Munerot_Le Figaro

et circonstanciés à l'image de celui-ci. La métaphore du mouvement dans la perspective de l'urgence transcende ainsi les paramètres liés aux précisions apportées ou au vague entretenu.

Si nous avons focalisé notre attention sur la cooccurrence « aller vite », il est indispensable de préciser que la métaphore qui nous intéresse ne se réduit pas à ces cooccurrences. Cependant, elles permettent de saisir de manière qualitative cette perspective liée à l'urgence.

Dans la continuité de ce que nous venons de poser, nous nous intéresserons à une autre métaphore liée au mouvement dans sa connexion avec le domaine du dialogue social.

8.1.3 Le mouvement vers l'avant du dialogue social

La connexion métaphorique entre ces deux domaines notionnels que le *mouvement* et le *dialogue social*, est certainement celle qui nous permet de saisir au mieux la force d'inertie exercée par la protéiformité de la position sociale occupée par les locuteurs objets de notre étude puisque celle-ci pose, de fait, la connexion entre plusieurs positions sociales.

Nous tenons à procéder de la même façon en proposant trois extraits de corpus de présidents respectifs des organisations patronales objets de notre étude. Le premier extrait concerne Laurence Parisot alors présidente du Medef qui, au cours d'une interview accordée au *Monde* axée sur son éventuelle réélection à la tête du Medef a répondu à la question : « Allez-vous solliciter votre réélection ? » ce qui suit :

Oui, car j'ai envie de continuer ce que j'ai entrepris, et notamment faire encore avancer le dialogue social.⁶⁵¹

La métaphore « faire encore avancer le dialogue social » est marquée, de façon similaire à ce que nous avons pu apercevoir plus haut, dans un cadrage du mouvement intrinsèquement positif. À la différence des échantillons abordés au cours de ce chapitre, celui-ci présente une dimension liée à l'ethos qui renvoie Laurence Parisot en toute réflexivité à sa qualité de partenaire sociale.

⁶⁵¹ 2009_06_20_Parisot_Le Monde

Cette dimension liée à l'éthos et cadrée métaphoriquement s'inscrit dans une prise en charge à la première personne autour de la modalité boulique marquée par l'« envie » et l'adverbe « encore » dans une entreprise de valorisation du travail déjà « entrepris ». L'éthos renvoyé est circonstancié à la période de réélection celle-ci n'épuise pas la production métaphorique qui fixe la connexion entre le domaine du *mouvement* et celui du *dialogue social*.

Nous retrouvons ainsi la même perspective métaphorique produite par Alain Griset lors d'une interview accordée au *Figaro* en 2018 indépendamment de toute situation électorale. Dans cet extrait, que nous avons abordé au cours de la partie précédente dans une dynamique différente, l'éthos lié à la qualité de partenaire social est renvoyé à du même type de production métaphorique :

Le Medef et la CPME ne sont pas à la hauteur des enjeux de la réforme. Ce n'est pas sérieux de bloquer la négociation, il en va de la responsabilité des partenaires sociaux.⁶⁵²

Nous pouvons apprécier que la mise en avant de cet ethos par dévalorisation des représentants du Medef et de la CPME s'accompagne d'une métaphore de l'empêchement du mouvement du dialogue social que nous pouvons percevoir textuellement avec « bloquer la négociation ». Matérialisée au plan discursif dans une visée aussi bien positive avec l'exemple précédent que négative avec celui-ci, la métaphore du *mouvement vers l'avant du dialogue social* semble avoir pour fonction première de produire des effets quant à l'éthos renvoyé.

Cet aspect rhétorique de la métaphore investiguée peut être également partagé par les représentants de la CGPME-CPME. Le dernier échantillon concerne une interview de François Asselin, alors président de la CGPME, accordée au *Journal de Saône et Loire* dont la réponse fait suite à une question portant sur des accords concernant des modifications du dialogue social:

Nous ne pourrions pas faire autrement. Mais cette négociation ne doit pas marquer un coup d'arrêt au dialogue social car nous avons devant nous des dossiers très importants : les retraites complémentaires, l'Unedic...⁶⁵³

⁶⁵² 2018_01_29_Griset_Le Figaro

⁶⁵³ 2015_01_20_Asselin_Le Journal de Saône et Loire

La réponse apportée par le président de la CGPME porte également une métaphore liant les domaines notionnels du *mouvement* et du *dialogue social* via « coup d'arrêt au dialogue social ». Bien que nous remarquions une nuance dans l'intensité recherchée qui est moins élevée quant à l'ethos renvoyé en comparaison avec les exemples précédents, le président de la CGPME valorise sa position de partenaire social à partir de cette production métaphorique. Nous mesurons cette différence par le fait que le porte-parole de la CGPME ne mette pas directement en avant les caractéristiques valorisées de sa position mais celles des « dossiers » à administrer, qualifiés par le groupe adjectival « très importants ».

Néanmoins, bien que fixée par un spectre nuancé dans les intensités relatives à l'ethos renvoyé, la production métaphorique du mouvement vers l'avant du dialogue social est fixée par une perspective liée à l'ethos au sein du corpus investigué. Nous remarquons également que celle-ci se déploie indépendamment de toute rigidité liée à la prise en charge, dans la mesure où les extraits analysés relèvent respectivement du « je » spécifique, du « nous » spécifique et de la non personne. Selon nous, cette caractéristique de la métaphore du *mouvement vers l'avant du dialogue social* et cette absence de rigidité liée à la prise en charge, appuie son caractère structurant dans la manière d'aborder la chose entrepreneuriale.

Dans l'intention de dégager la logique rhétorique allant de la *vérité du terrain* à la *trajectoire engagée*, nous voudrions, à l'occasion de ce chapitre sur le *mouvement autotélique* en constituant la médiation, prolonger des paramètres liés à l'*illusio* et à sa perspective ontologique. Nous tendons à poser depuis l'édifice de notre cadre théorique que l'*illusio* constitue le ressort explicatif des interventions des représentants patronaux et donc de leurs mouvements au sein de l'espace médiatique. L'*illusio* peut être perçu comme une mise en mouvement à partir des propriétés d'un champ défini. Dès lors, il peut apparaître opportun de mettre en perspective le caractère structurant de l'usage du procédé figural qu'est la métaphore du mouvement, dans ses intentions et ses effets, avec le caractère ontologiquement structurant du mouvement comme fait de se mouvoir ou de faire se mouvoir.

8.2 La visée de la pleine coïncidence des mouvements

Au cours de cette seconde sous-partie, nous chercherons à nous intéresser à la perspective ontologique du mouvement dans l'optique de lier les éléments développés avec le dernier chapitre de cette Thèse axé sur la trajectoire engagée quant au mouvement. Cette exploration sera théorique et a pour ambition de fixer les propriétés spécifiques au patronat

quant au mouvement jusque dans sa dimension ontologique. Nous pensons que les paramètres que nous allons aborder peuvent permettre de mieux cerner les contours relatifs au *terrain* et au *mouvement* que nous venons d'aborder. Nous pensons également que cela nous permettra de mieux appréhender la reprise de nos investigations discursives quant à la *trajectoire engagée*. Enfin, nous cherchons, en procédant de cette façon, à effleurer, à partir des propriétés spécifiques à notre corpus, certains aspects structuraux de la rhétorique, notamment l'articulation entre Raison et de Passion.

8.2.1 Le conatus comme point de vue ontologique sur le mouvement

Tout d'abord et afin d'exposer les caractéristiques ontologiques du mouvement, nous rappelons que nous avons eu recours, lors de la partie précédente, à la notion de *puissance d'agir* à l'occasion d'un transfert de celle-ci allant du patronat vers l'entreprise.

Nous voudrions à présent partir du concept premier de la puissance d'agir qu'est le *conatus* défini par Spinoza dans son *Éthique* (1677) comme « l'effort par lequel chaque chose s'efforce de persévérer dans son être.⁶⁵⁴ » Lordon (2016) reprend la définition du *conatus* en soutenant l'idée que « le *conatus* dit la puissance même comme élan d'activité, comme projection dans le monde d'un pouvoir d'y produire des effets.⁶⁵⁵ » Le *conatus* est donc un élan, un effort, qui est cadré par des affects : « cet effort [...] nécessairement environné d'affects, et de désir.⁶⁵⁶ » Dans le même sillon, Lordon affirme qu'affects et mouvement sont intimement liés : « En leur sens le plus général, les affects ne sont en rien une perturbation émotionnelle des facultés supérieures ; ils sont ce par quoi un esprit comme dans son propre un corps, se met en mouvement et pense.⁶⁵⁷ » L'articulation entre Raison et Passion au cœur de la rhétorique peut attester, par principe, de l'articulation avancée par Lordon.

Afin de nous donner les moyens d'investir certaines propositions de Lordon dans nos réflexions liées à l'analyse rhétorique du corpus, nous tenons tout d'abord à poser que Ruth Amossy (2016) soutient que « le terme de "pathè" au pluriel désigne ainsi les émotions qu'un orateur "a intérêt à connaître pour agir efficacement sur les esprits".⁶⁵⁸ » Et qui sont en acte « la

⁶⁵⁴ SPINOZA, Baruch (1965) [1677], *L'Éthique*, Paris : Flammarion, p. 143

⁶⁵⁵ LORDON, Frédéric (2016), *op. cit.*, p. 17

⁶⁵⁶ LORDON, Frédéric (2015), *op. cit.*, p. 30

⁶⁵⁷ LORDON, Frédéric (2016), *op. cit.*, p. 19

⁶⁵⁸ AMOSSY, Ruth (2016) [2012], *op. cit.*, p. 209

colère et le calme, l'amitié et la haine, la crainte et la confiance, la honte et l'imprudence, l'obligance, la pitié et l'indignation, l'envie, l'émulation et le mépris. ⁶⁵⁹ »

Nous proposons, dans une démarche compréhensive des caractéristiques des discours patronaux, de rapprocher ces émotions des affections primitives telles qu'elles sont posées par Spinoza (1677) : « Je reconnais donc seulement trois affections primitives ou fondamentales, à savoir celles de la joie, de la tristesse, et du désir. ⁶⁶⁰ » Le conatus est intimement lié aux affections puisque Spinoza précise : « J'entends par Affections les affections du corps par lesquelles la puissance d'agir de ce corps est accrue ou diminuée, secondée ou réduite, et en même temps les idées de ces affections ⁶⁶¹ », ce qui revient à poser autrement ce que Lordon reprend dans la citation précédente lorsqu'il avance l'idée qu' « en leur sens le plus général, les affects ne sont en rien une perturbation émotionnelle des facultés supérieures ; ils sont ce par quoi un esprit comme dans son propre un corps, se met en mouvement et pense. ⁶⁶² »

Nous tenons à rapprocher ces éléments en vue les adapter aux discours avec ceux mentionnés par Amossy (2016) quant à Plantin qui avait divisé le rôle du discours de manière tripartite visant à « enseigner, plaire, toucher (*docere, delectare, movere*) ⁶⁶³ » et que cette division avait « donné naissance au doublet « convaincre-persuader », le premier s'adressant aux facultés intellectuelles, le second au cœur. ⁶⁶⁴ » Nous en profitons pour relever que Plantin pose le caractère mobilisateur du discours avec le transitif *movere* ce qui semble correspondre à la perspective du conatus comme élan régi par l'articulation entre Raison et Passion. Nous pouvons penser que les analyses spécifiques de la recherche d'effets suscités, par les locuteurs, tantôt de conviction jouant sur les facultés intellectuelles de l'auditoire, tantôt de persuasion jouant sur les facultés émotionnelles de l'auditoire, fonctionnent sur un ressort ontologique premier qui mêlent ces deux perspectives.

Dans la mesure où cet élan qu'est le conatus est appréhendé dans le cas précis de locuteurs occupant une position de porte-parole, qui est une position d'autorité, alors nous pouvons penser que le conatus de cette position, en situation de production des discours, va

⁶⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁶⁰ SPINOZA, Baruch (1965) [1677], *op. cit.*, p. 199

⁶⁶¹ *Ibid.*, p. 135

⁶⁶² LORDON, Frédéric (2015), *op. cit.*, p. 30

⁶⁶³ AMOSSY, Ruth (2016) [2012], *op. cit.*, p. 211

⁶⁶⁴ *Ibid.*

nécessairement chercher à produire des effets dans sa logique par les voie raisonnables et affectives.

Les représentants patronaux seraient à la fois raisonnablement et affectivement déterminés à défendre les intérêts dont ils sont porteurs. Ainsi, il apparaîtrait que le caractère affectif régissant le pathos pourrait être également pensé à partir des affects éprouvés par les locuteurs. Le mouvement serait ainsi mobilisateur dans son versant qui conduit les représentants patronaux à intervenir dans l'espace médiatique, précisément via le genre étudié, mais également mobilisateur dans le fait de permettre de susciter des effets quant aux destinataires. Ainsi posées, les métaphores liées au mouvement investiguées précédemment pourraient revêtir des propriétés ontologiques traduisant cette perspective quant au nécessaire mouvement à mener.

Concernant le cadre théorique dans lequel nous cherchons à nous inscrire, nous pouvons rappeler que Lordon pose que « la philosophie de Spinoza s'offre à prolonger la sociologie de Bourdieu ⁶⁶⁵ » dans le but « de faire un peu plus complètement la lumière sur le *modus operandi* par lequel s'engendre l'action des hommes, et dont Bourdieu faisait le terminus de la science sociale⁶⁶⁶ ». Lordon ira jusqu'à affirmer que la philosophie spinoziste aura fait défaut à Bourdieu :

L'emprunt des concepts spinoziens de désir et d'affect aurait en effet donné à Bourdieu deux principes théoriques dont il est possible que sa sociologie, du côté des individus, ait manqué, à savoir : 1) la force motrice fondamentale des comportements individuels, c'est l'énergie du désir ; 2) mes causes de première instance (et il faut insister sur cette clause) qui décident des orientations de cette énergie et font se mouvoir l'individu dans telle direction plutôt que dans telle autre, et ce sont les affects.⁶⁶⁷

L'ambition qui nous habite de développer certains aspects de la pragmatique sociologique au sein du régionalisme disciplinaire de l'Analyse de Discours peut nous amener à focaliser notre attention sur certains des paramètres affectifs cadrés par l'analyse rhétorique du corpus objet d'étude dont la propriété première en serait le dégagement d'un conatus patronal.

⁶⁶⁵ LORDON, Frédéric (2013), *La société des affects. Pour un structuralisme de nos passions*, Paris : Éditions du Seuil, p. 262

⁶⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁶⁷ *Ibid.*, p. 81

8.2.2 Le conatus patronal

Nous pouvons cadrer conceptuellement le conatus patronal comme moteur premier des interventions médiatiques des représentants patronaux. Plus concrètement, lors de la matérialisation de chacune des pratiques discursives des représentants patronaux, analysées via l'ancrage pragmatique de la partie précédente ou via l'ancrage rhétorique de celle-ci, nous pourrions nous risquer à dire qu'il s'agit du conatus patronal qui s'active les amenant ainsi à produire dans une configuration historicisée ayant ses propres pratiques discursives dont les produits constituent notre objet d'étude.

Si nous nous référons à ce que nous avons posé à l'entame de cette Thèse quant au capitalisme néolibéral, nous pouvons compléter en mentionnant que Lordon évoque un conatus capitaliste et que « l'illimitation entre dans le concept même du conatus capitaliste.⁶⁶⁸ » Se référant non seulement à l'accumulation du capital que Marx mettait en avant comme en étant la logique profonde, le conatus capitaliste dans son orientation néolibérale serait marqué par l'illimitation : « le capitalisme néolibéral a basculé dans le délire de l'illimité⁶⁶⁹ » dans la mesure où « les conatus capitalistes poussent indéfiniment leur avantage puisqu'ils ne cesseront de le faire que du moment où une force contraire et supérieure à la leur les en convaincra. Ce paysage des forces n'est autre que celui des structures de la configuration contemporaine du capitalisme.⁶⁷⁰ » Cette logique peut nous permettre de comprendre la mise en avant d'un mouvement qui se prend comme propre fin et entraînant un mouvement sans fin.

Au-delà du conatus patronal, ce serait conceptuellement l'*épithumogénie patronale* déjà introduite qui cadrerait de manière plus satisfaisante les propriétés en cours d'exposition qui peuvent, pour l'approche rhétorique, faire l'objet de réflexions liées au pathos.

8.2.3 L'épithumogénie patronale

Sans nous répéter, nous rappons que Lordon entend par *épithumè* un régime de désir et d'affects appréhendé à partir des structures sociales :

⁶⁶⁸ LORDON, Frédéric (2010), *op. cit.*, p. 60

⁶⁶⁹ *Ibid.*

⁶⁷⁰ *Ibid.*

Parler d'*épithumè* est une autre façon de rappeler que les structures objectives, comme l'avait déjà noté Bourdieu, mais Marx également, se prolongent nécessairement en structures subjectives, et que, choses sociales externes, elles existent aussi nécessairement sous la forme d'une inscription propre en tant qu'elles s'expriment comme configuration de désirs et d'affects.⁶⁷¹

Dans cette optique, l'*épithumè* capitaliste consiste en « les façons de désirer sous les rapports sociaux capitalistes. ⁶⁷²» La distinction des concepts entre *épithumè* et *épithumogénie* est fondée sur le caractère mobilisateur de l'*épithumogénie* qui consiste en un travail affectif visant à faire partager la logique capitaliste que nous évoquions en amont :

On peut donc nommer « épithumogénie » ce travail de production de désirs, ingénierie des affects pas toujours abandonnée au grand procès sans sujet des auto-affectations du corps social, parfois même maniée à des fins très déterminées, comme en témoigne l'investissement actif de l'entreprise néolibérale dans les pratiques de la colinéarisation.⁶⁷³

Les représentants patronaux, par leurs interventions constitutives du corpus objet de notre étude, engagent un travail « d'ingénierie des affects » auprès du lectorat le plus large possible qui est celui de la presse quotidienne généraliste.

Nous voudrions mettre en perspective les éléments métaphoriques relatifs au *mouvement autotélique* que nous avons abordés avec l'*épithumogénie* néolibérale telle que Lordon en définit les contours lorsqu'il avance que « l'*épithumogénie* néolibérale entreprend alors de produire des *affects joyeux intrinsèques*. C'est-à-dire intransitifs et non pas rendus à des objets extérieurs à l'activité du travail salarié (comme les biens de consommation).⁶⁷⁴ » Il résulterait de ce travail d'ingénierie des affects que « c'est donc l'activité elle-même qu'il faut reconstruire objectivement et imaginativement comme source de joie immédiate⁶⁷⁵ » dans la mesure où « le désir de l'engagement salarial ne doit plus être seulement le désir médiat des biens que le salaire permettra par ailleurs d'acquérir, mais le désir intrinsèque de l'activité pour elle-même⁶⁷⁶ »

À cette étape de développement de notre réflexion, le *mouvement autotélique* perçu comme une fin en soi trouve sa justification comme pôle rhétorique s'inscrivant dans ce travail

⁶⁷¹ *Ibid.*, p. 73

⁶⁷² *Ibid.*

⁶⁷³ *Ibid.*, p. 75

⁶⁷⁴ *Ibid.*, p. 76

⁶⁷⁵ *Ibid.*

⁶⁷⁶ *Ibid.*

épithumogénique puisque le mouvement en lui-même et pour lui-même est valorisé et renvoyé comme intrinsèquement vertueux dans la même perspective que épithumogénique de l'activité en pour elle-même. De plus, en faisant référence à ce que nous avons abordé auparavant, nous pourrions acter qu'il n'est pas surprenant que le *terrain* – comme ensemble de données empiriques immédiat- constitue l'objet premier des discours des représentants patronaux puisque celui-ci est le lieu de l'activité, il rend possible l'activité. Aussi, l'évacuation de toute perspective génétique qui lui soit liée peut possiblement être éclairée par le fait que ce travail épithumogénique n'ait pas besoin de recourir à sa genèse afin de susciter les effets rhétoriques recherchés. Cela pourrait ainsi constituer l'une des explications de l'absence de revendication d'un corpus idéologique de la part du patronat que nous avons observée avec Offerlé (2009). Nous pourrions provisoirement poser que les ressorts quant au *mouvement* et au *conatus* sont, en dernière analyse, les mêmes que ceux de l'*illusio* qui constitue l'un des fils directeurs de notre abord des productions discursives des représentants patronaux et que ces perspectives de liaison peuvent peut-être constituer un paramètre à prendre en compte dans l'objectif de déceler des éléments de codification d'une pragmatique sociologique.

Conclusion

Le *mouvement autotélique*, dans son articulation avec la *vérité du terrain*, semble constituer le deuxième pôle d'une logique rhétorique aux représentants patronaux. Le premier pôle avait fixé les enjeux du *terrain* comme objet premier cette rhétorique. Ce deuxième pôle fixe l'objet premier qu'est le terrain comme nécessairement amené à être en mouvement.

Dans ce cadre, nous avons essayé de tisser les paramètres ontologiques se référant au mouvement en les intégrant aux propriétés de l'ethos d'abord puis du pathos ensuite dans une perspective ontologique liée à l'articulation entre Raison et Passion proposée par Spinoza et prolongée par Lordon dans une approche où Bourdieu n'est pas absent.

Le *mouvement autotélique* a finalement constitué le point d'entrée pour lier, de manière analogique les deux parties d'analyses de cette Thèse. Si les rapprochements opérés par Lordon (2010, 2013, 2018) quant à l'œuvre de Bourdieu avec celle de Spinoza semblent fertiles, cela certainement dû au fait qu'on puisse fixer des analogies structurales entre les deux approches. Au-delà de rapprochements génériques entre *illusio* et *conatus*, l'investigation d'une *rhétorique d'institution* – ou d'une *nouvelle rhétorique d'institution*- pourrait se donner comme objet

d'ouvrir un programme de recherche par ce biais analogique proposant, en définitive, une analyse discursive allant du macroscopique au microscopique, de la position aux prises de positions.

À la suite de ces considérations, nous allons à présent nous intéresser à la *direction donnée* par les représentants patronaux quant au *mouvement*.

Chapitre 9 : La trajectoire engagée

Introduction

Conformément avec ce que nous avons développé au chapitre précédent, celui-ci se fixe pour objet l'étude du dernier pôle d'une logique rhétorique scindée en trois temps. Dans la continuité de ce que nous avons amorcé au cours de cette partie III, l'objet de ce chapitre consiste ainsi à cerner les contours de la trajectoire engagée quant au *mouvement* dans sa dimension globale et nécessairement à l'œuvre par le caractère définitoire du *mouvement* s'engageant dans une trajectoire donnée. Il s'agira de saisir les contours de cette trajectoire argumentative qui vise à l'assouplissement des règles et à la libération du marché de l'emploi.

Tenant provisoirement pour acquis ce que nous avons posé au cours du chapitre précédent, nous ne reviendrons pas sur les aspects génériques de la métaphore en rhétorique et nous centrerons notre réflexion sans étape intermédiaire sur celles de *l'assouplissement des règles* et de *la libération du marché du travail*. Nous prolongerons la perspective d'analyses métaphoriques en nous intéressant aux deux métaphores que sont celles de *l'assouplissement des règles* et de *la libération du marché du travail*. Celles-ci constitueront la première partie d'analyses de ce chapitre avant que nous ne mettions en avant, dans un second temps, des paramètres spécifiques quant aux éthê renvoyés en lien avec les métaphores abordées.

Cette analyse des éthê sera appréhendée à partir de l'acception générique portée par Dominique Maingueneau (2014, 2022) à ce concept et de sa mise en relation avec les concepts d'*espace des prises de position* et d'*espace des possibles* théorisés par Bourdieu et dont l'ouvrage publié à titre posthume *Microcosmes* (2022). Concernant les métaphores qui sont celles de *l'assouplissement des règles* et de *la libération du marché du travail* notre centre d'intérêt se porte, dans un premier temps, à celle de *l'assouplissement des règles* avant de focaliser notre attention sur la seconde.

9.1. L'assouplissement des règles

La définition de *l'assouplissement* que donne le CNRTL (Centre national de recherches textuelles et lexicales) nous renvoie à la signification du verbe assouplir lui-même au signifiant rendre souple. Le CNRTL définit l'adjectif *souple* comme ce « qui est flexible, qui se plie

aisément sans se rompre, sans s'abîmer.⁶⁷⁷ » La métaphore de l'assouplissement des règles connecte cette qualité de ce qui est souple avec les règles définies dans son acception juridique comme des « lois humaines, des ordonnances, des coutumes, des usages.⁶⁷⁸ » La métaphore de l'assouplissement met en relation le domaine notionnel du mouvement avec celui du juridique. Cette métaphore vise à signifier, dans l'argumentation posée, la visée de modifications de la situation juridique des entreprises de façon à pouvoir avoir droit à une certaine largesse d'action, à une certaine souplesse d'action en fonction des situations et donc à pouvoir mettre en *mouvement le terrain* le cas échéant.

Nous allons amorcer cette analyse en donnant des éléments de compréhensions quantitatifs que nous jugeons sources d'interprétations pertinentes afin de comprendre les dynamiques argumentatives sous-jacentes à la matérialisation des deux métaphores qui nous intéressent.

9.1.1 Analyse du radical « soupl »

Le radical « soupl » compte 16 occurrences au cours de 14 interviews différents au sein du sous-corpus d'études concernant le CNPF-Medef comprenant 139 interviews. Majoritairement, ce radical « soupl » est matérialisée de manière substantivale. Le lemme « souplesse » compte 6 occurrences, le lexème « assouplissement » en compte 5, le lemme verbal « assouplir » en dénombre 2, l'adjectif « souple » est présent à 2 reprises dont une fois avec sa flexion plurielle et l'adjectif « assoupli » est matérialisé 1 fois. Ramené au nombre d'interviews, le radical « soupl » apparaît en moyenne toutes les 11 interviews avec une fréquence de 1 fois en moyenne par interview. Nous précisons que 3 de ces matérialisations rencontrées font suite à 3 occurrences du radical « soupl » produites dans des questions ou relances de la part des journalistes, occurrences que nous n'avons pas comptabilisées ici.

Dans le sous-corpus d'analyse qu'est celui de la CGPME-CPME, le même radical est matérialisé presque deux fois plus puisqu'on dénombre 27 occurrences au sein de 26 interviews différentes pour un corpus qui s'avère être presque deux fois moins important (139 interviews de la part du CNPF-Medef contre 81 interviews pour la CGPME-CPME) ce qui ramène à

⁶⁷⁷ <https://www.cnrtl.fr/definition/academie8/souple>

⁶⁷⁸ <https://www.cnrtl.fr/definition/academie8/r%C3%A8gles>

multiplier la fréquence du nombre d'occurrences à entre 3 et 4, majoritairement de manière substantivale. Le lemme « souplesse » apparaît 11 fois dont une seule avec sa flexion plurielle, le lexème « assouplissement » apparaît à 8 reprises, le lemme verbal « assouplir » est matérialisé 5 fois, l'adjectif « souple » 2 fois dont une avec sa flexion plurielle, l'adjectif « assouplis » en sa flexion féminin plurielle est, quant à lui, matérialisé une fois. Le radical « soupl » apparaît approximativement toutes les 3 interviews pour 1 occurrence en moyenne.

Au sein du sous-corpus d'étude qu'est celui de l'UPA-U2P, le radical « soupl » est matérialisé à 10 reprises dans 5 interviews sur 28 constitutifs de ce sous-corpus. Précisément au sein de ce sous-corpus, les 10 matérialités textuelles de l'*assouplissement des règles* concernent le lemme « assouplissement » qui compte 3 occurrences, le lemme « souplesse » qui en compte 4 dont 2 en flexion plurielle, l'adjectif « souples » est matérialisé une seule fois à sa flexion plurielle et le lemme « assouplir » est matérialisé 2 fois. Nous précisons qu'une seule occurrence a été suscitée par la présence du même lexème dans une question posée ou relance faite.

Nous avons donc respectivement des interviews concernées par la matérialisation du lexème « soupl » qui présentent une hétérogénéité dans leur fréquence puisque l'on a 1 interview sur 11 pour le CNPF-Medef, 1 interview sur 3 pour la CGPME-CPME et 1 interview sur 6 pour l'UPA-U2P. Nous interpréterons ces éléments hétérogènes après l'investigation d'autres lexèmes via d'autres radicaux. Nous avons provisoirement à l'idée que si les lexèmes matérialisés à partir du radical « soupl » sont hétérogènes alors il faut les mettre en relation avec d'autres lexèmes connectés dans une perspective cotopique afin d'interpréter ces disparités. Pour l'heure, nous restreignons notre objet à l'exposition de quelques extraits de corpus quant aux matérialités que nous venons de présenter afin de dépasser le comptage des occurrences et d'esquisser un peu plus un tableau d'ensemble visant à la bonne compréhension de l'importance de celles-ci.

Afin d'exposer les métaphores investiguées dans leurs matérialités discursives, nous proposons, de façon parallèle avec le mode d'exposition des échantillons engagé au cours de ce travail, trois échantillons issus des trois organisations patronales. Nous les abordons ici en bloc afin de montrer que les caractéristiques métaphoriques rencontrent les mêmes propriétés, à savoir celles de la connexion entre les domaines notionnels du *mouvement* et du *juridique* avec, spécifiquement, la perspective déontique déjà analysée lors de la deuxième partie de ce travail lorsque nous nous intéressions à l'archithématique de la position et au taxème 'droit'.

En ce qui concerne l'abord de ces métaphores avec les matérialisations textuelles ayant trait à l'assouplissement nous cherchons à confirmer la perspective posée avant d'élargir notre propos vers d'autres matérialités complémentaires et non sans conséquence afin de saisir les paramètres argumentatifs que nous cherchons à soulever.

Le premier extrait du corpus concerne le CNPF-Medef et Ernest-Antoine Seillière alors président du Medef qui, à la question du *Parisien* « Quelles sont les priorités du Medef pour les mois à venir ? » répond en août 2002 : Il faut d'abord régler l'assouplissement des 35 heures [...] ⁶⁷⁹ (2002_08_28_EAS_Le Parisien)

Le deuxième extrait du corpus que nous proposons concerne Jean-François Roubaud alors président de la CGPME qui, lors d'une interview en mai 2008 accordée au *Monde* répond à la question « Mais concrètement, qu'est-ce que cela change ? » qui concerne un contrat de travail spécifique qu'a été le Contrat Nouvelle Embauche. Jean-François Roubaud répond :

Dès lors que toutes les ruptures de contrat doivent être motivées, la souplesse du CNE a disparu et nous l'avons accepté [...] ⁶⁸⁰.

Le troisième et dernier extrait du corpus provient d'une interview accordée à *Sud Ouest* de la part de Jean-François Crouzet concernant les contrats de travail réservés aux « jeunes » :

Il existe par ailleurs déjà une certaine souplesse avec des autorisations d'ouverture 7 jours sur 7 données dans des zones touristiques, durant la période estivale ou encore à l'occasion de certaines fêtes [...] ⁶⁸¹.

Ces trois extraits que nous venons de mentionner présentent les mêmes caractéristiques, à savoir que nous nous trouvons face aux métaphores que nous intégrons dans celle de l'*assouplissement des règles* dans une perspective d'obligation ou d'autorisation respectivement marquée par « il faut » et « doivent être » dans les deux premiers fragments et « des autorisations » dans le dernier.

⁶⁷⁹ 2002_08_28_EAS_Le Parisien

⁶⁸⁰ 2008_05_06_Roubaud_Le Figaro

⁶⁸¹ 2015_03_13_Crouzet_Sud Ouest

9.1.2 Analyse du radical « flex »

Nous voudrions prolonger en donnant à voir deux autres versants des connexions cotopiques que nous pouvons saisir quant à la métaphore étudiée. À cet égard, Marc Bonhomme avance l'idée que « les connexion cotopiques forment des ensembles fermés [...] et des structures pour l'essentiel préconstruites à leur mise en discours, même si elles possèdent une certaine élasticité⁶⁸² » et que la cotopie revêt « l'aspect d'une matrice syntagmatique qui détermine déjà l'espace discursif, avec ses polarités et ses relations élémentaires.⁶⁸³ »

Au sein de la cotopie de l'*assouplissement*, il nous paraît judicieux de s'intéresser à la *flexibilité* qui revêt des propriétés textuelles similaires mais dont l'importance concernant les propriétés discursives sont révélatrices d'une intensité autre dans une perspective liée à l'intensité recherchée via l'argumentation que nous pourrions délimiter au sein d'un spectre nuancé, allant de l'intensité basse à l'intensité haute. Nous nous en justifions dans la foulée, mais nous tenons d'ores et déjà à préciser que nous percevons la *flexibilité* comme l'un des points d'équilibre entre l'*assouplissement des règles* et celui la *libération du marché du travail*, objet de la prochaine sous-partie, dans la mesure où nous assistons à un renversement quantitatif du nombre d'occurrences de la *flexibilité* en faveur du CNPF-Medef qui était jusqu'alors l'organisation patronale – que nous abordons comme telle, en une seule dans la continuité généalogique, à des fins de bonne compréhension – qui matérialisait le moins les lexèmes liés au radical « soupl ». Pourtant, la *flexibilité* recouvre des propriétés similaires à celles de l'*assouplissement* et de la *souplesse* dans la mesure où le CNRTL qualifie ce terme en le renvoyant à *flexible* signifiant : « qui se plie aisément, qui ploie, se courbe sans casser.⁶⁸⁴ » La disparité que nous allons avancer est, selon nous, déterminante afin de comprendre la dynamique argumentative sous-jacente.

Précisément, on dénombre 25 occurrences du radical « flex » dans le sous-corpus objet d'étude que constituent les discours du CNPF-Medef pour 13 interviews différentes parmi lesquelles nous trouvons 6 occurrences du radical produites de la part des journalistes lors de questions ou de relances. Parmi les 19 occurrences restantes, le lemme « flexibilité » est matérialisé 14 fois de la part des représentants patronaux dont 3 occurrences en flexion plurielle.

⁶⁸² BONHOMME, Marc (2014), *op. cit.*, p. 30

⁶⁸³ *Ibid.*, p. 31

⁶⁸⁴ <https://www.cnrtl.fr/definition/flexible>

Le lexème que nous associons à un mot-valise, « flexisécurité », compte 4 occurrences. Dans la même perspective que ce dernier, « flexi-employabilité » compte 1 occurrence. Nous reviendrons plus bas sur l'intérêt que nous portons à ces mots-valises.

Pour le moment, si nous procédons à une mesure similaire à celle établie précédemment, le radical « flex » apparaît en moyenne dans 1 interview sur 10,5 pour le CNPF-Medef si nous reportons au nombre d'interviews distinctes qui est, dans la construction du corpus objet d'étude, ce qui nous intéresse. Si nous mesurons le nombre d'occurrences obtenues pour les représentants du CNPF-Medef, de la même manière que nous l'avons fait avec le radical « soupl » alors nous pouvons avancer l'idée que nous avons un ordre de grandeur similaire concernant cette organisation patronale. En revanche, en moyenne, le nombre d'occurrences est de 1,5 par interview concernée par la matérialisation du radical « flex » contre 1 pour le radical « soupl ».

Pour ce qui est de la CGPME-CPME, on ne dénombre que 3 occurrences produites au cours de 3 interviews de la part d'un représentant avec en moyenne donc 1 interview concernée sur 27 par la matérialisation du radical « flex » alors que l'on comptait 1 matérialisation 1 sur 3 interviews concernant le radical « soupl » avec en moyenne 1 occurrence par interview concernée, chiffre identique avec celui obtenu pour le radical « flex » mais dont la différence est significative du point de vue de l'écart perçu entre le nombre d'interviews concernées.

À la différence du CNPF-Medef, la disparité est grande entre ces deux usages. Cela nous amène à penser que les représentants du CNPF-Medef, à l'inverse de ceux de la CGPME-CPME, usent indistinctement des deux termes à ceci près que le radical « flex » est matérialisé 1,5 fois en moyenne par interview, alors que « soupl » l'est en moyenne 1 fois par interview concernée. Les représentants de la CGPME-CPME tendent quant à eux, au niveau de l'usage, à matérialiser le radical « soupl », ce que nous considérons comme le signe d'une différence de dynamique argumentative.

En ce qui concerne l'UPA-U2P qui présentait vis-à-vis de la CGPME-CPME des caractéristiques très homogènes pour le radical « soupl », le lexème « flexibilité » compte 4 occurrences matérialisées au cours de 2 interviews. Cela fait en moyenne 1 interview sur 15 qui est investie de cette matérialité pour une moyenne de 2 occurrences par interview. La dynamique déjà perçue d'une différence argumentative liée à ces matérialisations avec la CGPME-CPME vis-à-vis du CNPF-Medef est donc confirmée par les porte-paroles de l'UPA-U2P qui comptait 1 interview sur 3 concernée par la matérialisation du radical « soupl »

revenant en moyenne 1 fois par interview puisque l'on passe, avec le radical « flex », à seulement 1 interview sur 15 en conservant la moyenne d'1 occurrence par interview. Cet écart est moins important que celui observé par les présidences successives de la CGPME-CPME mais reste notable, confirmant la distinction dans la dynamique argumentative à relever. Nous pensons que l'usage indistinct de matérialités liées aux radicaux « soupl » et « flex » de la part du CNPF-Medef engage une perspective argumentative singulière dans l'intensité investie en comparaison à celles des CGPME-CPME et UPA-U2P. Du fait de leur position au sein du champ des organisations patronales, cette différence peut être le résultat d'une acception portée par les présidences successives de la CGPME-CPME et de l'UPA-U2P vis-à-vis des lexèmes engagés par le radical « flex » comme étant moins agressive, moins offensive que celle des lexèmes portés à partir du radical « flex ». Nous verrons dans ce qui s'ensuit que notre attention spécifique concernant la métaphore de *la libération du marché du travail* apportera les derniers éléments d'appui de cette analyse en cours. Nous pensons donc, à l'inverse, que les représentants du CNPF-Medef, dans l'approche globale de ces organisations abordées en une seule puisqu'équivalentes fonctionnellement, ne nuancent pas de la même manière les acceptions données à ces lexèmes.

À des fins d'illustration, nous présentons rapidement trois extraits du corpus, respectivement associés aux trois organisations patronales objet de notre étude. Le premier extrait concerne la première occurrence du lemme « flexibilité » rencontrée au sein du corpus objet d'étude matérialisée lors d'une interview de François Perigot accordée au *Monde* en décembre 1996 :

[...] Si nous voulons redonner de l'esprit d'entreprise, nous devons libérer le marché du travail et, en contrepartie, engager des actions fortes pour la croissance et l'emploi. Comprendons-nous bien ! Je ne prône pas la flexibilité généralisée : le mot fait inutilement peur. J'estime indispensable, en revanche, de corriger les blocages les plus graves de notre société [...]⁶⁸⁵.

Dans cet extrait, la « flexibilité » est associée au fait de « libérer le marché du travail ». Cette matérialité co-textuelle n'épuise pas les paramètres concernant ce segment répété (Salem, 1993) qu'est le « marché du travail » mais elle donne une indication sur la dynamique argumentative agencée et confirme notre perception quant à la différence engagée entre les

⁶⁸⁵ 1996_12_03_Perigot_Le Monde

représentants du CNPF-Medef et ceux des autres organisations patronales. Que la première occurrence du radical « flex », via le lexème « flexibilité », soit matérialisée au sein du corpus, objet d'étude, en étant associée au fait de « libérer le marché du travail » est selon nous le signe d'une différence d'acception entre l'usage des lexèmes portés par ce radical « flex » et ceux portés par le radical « soupl » dans la mesure où le CNPF puis le Medef sont les seules organisations dont les porte-paroles en situation de présidence associent la « libération » au « marché du travail ». La dynamique argumentative, par l'association co-textuelle, ne semble ainsi pas être la même pour ces deux lexèmes.

Le deuxième extrait de corpus que nous souhaitons mettre en perspective concerne la première matérialisation du radical « flex » au sein du sous-corpus objet d'étude qu'est celui des interviews des représentants de la CGPME-CPME. Il est issu d'une interview de Jean-François Roubaud accordée à *Ouest-France* en avril 2007 :

Il est intelligent de la part de Michel Sapin de regrouper l'ensemble des sujets dans une même négociation, flexibilité et sécurité. Ainsi, chaque partie a des monnaies d'échange : les patrons peuvent accepter tel point si les syndicats lâchent tel autre [...]⁶⁸⁶.

Tout d'abord, cette première occurrence apparaît, dans le cadre du genre investigué, plus de vingt ans après celle du CNPF-Medef présentée en amont. Si ce que nous avons posé concernant la différence de dynamique argumentative opposant d'un côté le CNPF-Medef et de l'autre la CGPME-CPME et l'UPA-U2P s'avère être confirmé alors la perspective diachronique participe à l'appuyer et à la justifier. Les temporalités différentes des périodes au cours desquelles cette matérialité est produite sont révélatrices, pour nous, d'une diversité de degré d'intensité dans la manière d'aborder la défense des intérêts portés.

Ainsi posée, cette différence constitue, selon nous, une nuance qui cadre distinctement et respectivement l'*illusio* des différents représentants en fonction des organisations patronales dont ils sont légitimement les dépositaires temporaires. Cette légitimité, résultant en un pouvoir symbolique cristallisé en les présidences successives, engagerait un *illusio* commun à la fois commun et nuancé en fonction des patronats représentés. Nous appuyons également ce propos à partir de l'échantillon en question qui associe la « flexibilité » à la « sécurité » et non à la « libération du marché du travail » ce qui semble constituer une approche plus défensive qu'offensive de par la signification même de la *sécurité* associée à un état d'esprit : « État

⁶⁸⁶ 2007_04_25_Roubaud_Ouest France

d'esprit confiant et tranquille qui résulte du sentiment, bien ou mal fondé, que l'on est à l'abri de tout danger⁶⁸⁷ » alors que la *libération* est associée au paramètre matériel d'une décharge d'une servitude : « décharge d'une dette ou d'une servitude.⁶⁸⁸ »

Le dernier échantillon sélectionné a trait à la première matérialisation du radical « flex » chez les présidents de l'UPA-U2P. Cette première occurrence du lexème « flexibilité » a été produite lors d'une interview accordée à *Libération* de la part de Robert Buguet en juillet 1999:

Le bâtiment est une activité saisonnière, très soumise aux conditions climatiques. Depuis vingt-cinq ans, nous réclamions davantage de flexibilité. Nous étions prisonniers de conventions collectives rigides, qui nous obligeaient à payer 39 heures chaque semaine un travail que les intempéries nous empêchaient souvent de réaliser.⁶⁸⁹

Cet échantillon nous invite à la prudence dans le partage des matérialisations quant au lexème « flex » car il singularise Robert Buguet au sein de l'organisation patronale puisque l'exemple pris contient l'unique lexème produit à partir du radical « flex » de la part d'un porte-parole de l'UPA, à savoir « flexibilité », qui est matérialisé, en 1999 puis en 2001, au sein du sous-corpus de l'UPA-U2P. Il est important pour nous de noter que Robert Buguet renvoie dos à dos la *flexibilité* et la *rigidité* avec « rigides » dans « prisonniers de conventions collectives rigides » qui constitue dans la même dynamique, et par opposition, le seul lexème matérialisé de la part d'un président de l'UPA-U2P à partir du radical « rigid », pour cette seule occurrence. Nous aborderons ce paramètre à la fin du chapitre.

9.1.3 Analyse du radical « rigid »

Afin de compléter cette synthétique vue d'ensemble quant aux matérialités en connexion avec celles liées à l'assouplissement, nous pensons qu'il est nécessaire de saisir une relation cotopique dans une perspective antonymique à l'assouplissement concernant la rigidité via une exploration du radical « rigid » qui engage des propriétés similaires à celles portées par le radical « flex ».

Le radical « rigid » est matérialisé 16 fois au sein du sous-corpus, objet d'études du CNPF-Medef, sans jamais n'avoir été suscité par une occurrence produite à partir de ce dernier

⁶⁸⁷ <https://www.cnrtl.fr/definition/s%C3%A9curit%C3%A9>

⁶⁸⁸ <https://www.cnrtl.fr/definition/academie8/lib%C3%A9ration>

⁶⁸⁹ 1999_07_06_Buguet_Libération

de la part des journalistes. Nous sommes face à 9 occurrences du lemme « rigidité » dont 3 en sa flexion plurielle, à 6 occurrences de l'adjectif « rigide » et à 1 occurrence de l'adjectif « rigidifié ». Ces 16 occurrences sont produites au sein de 11 interviews différentes pour une moyenne de 1 matérialisation pour 13 interviews avec une fréquence de 1,5 occurrence pour les interviews concernées. Cette mesure reste homogène avec les différents résultats rencontrés pour les précédents radicaux explorés.

En ce qui concerne la CGPME-CPME, la mesure des lexèmes produits à partir du radical « rigid » s'écroule à 1 occurrence de l'adjectif « rigide » avec une moyenne de 1 interview concernée sur 81 pour 1 occurrence. Conformément avec ce que nous avons posé plus haut, la perspective est la même concernant l'UPA-U2P avec 1 interview sur 28 concernées pour 1 occurrence. Nous pensons que cette différence significative est nécessairement due à des enjeux d'ordre argumentatif.

Un paramètre se détache dans la foulée de l'analyse comparative que nous venons de poser qui est celui de la dynamique tendant vers une symétrie, comme un jeu de miroir, entre les matérialisations de la *flexibilité* et celles de la *rigidité* au sein de la perspective cotopique présentée plus haut. Cette dynamique argumentative constitue le point essentiel dans le processus de compréhension de la distinction à propos des *illusio* que nous pouvons établir entre les différentes organisations patronales.

Marc Bonhomme (2014) avance que l'« on produit une métaphore lorsqu'il n'existe pas d'autre façon d'exprimer ce qu'on a l'intention de dire.⁶⁹⁰ » Nous pensons que les métaphores qui associent les domaines notionnels précis de la *flexibilité* et de la *rigidité* avec le domaine notionnel du *juridique* expriment une intention singulière, différente des domaines notionnels précis que deviennent *l'assouplissement* et la *souplesse*. Nous pensons que cette différence d'intention, puisqu'elle est associée de façon écrasante au CNPF-Medef, est objectivement inscrite dans une position sociale la distinguant d'une autre si nous prenons en compte tous les paramètres communs aux trois types d'organisations patronales qui nous intéressent.

Dans le prolongement de ce que nous tendons à penser de cette configuration, il apparaît que les matérialisations partagées par la CGPME-CPME puis par UPA-U2P puissent relever de l'*espace des possibles* que nous définirons dans une perspective d'analyse plus étayée. Nous ne

⁶⁹⁰ BONHOMME, Marc (2014), *op. cit.*, p. 26

voulons pas détacher la présentation quantitative d'exemples précis alors nous présenterons à rebours, à la suite du dernier qui concernait Robert Buguet, la seule occurrence produite à partir du radical « rigid » de la part de la CGPME-CPME, à savoir l'adjectif « rigide » au cours d'une interview de François Asselin pour *Le Figaro* en juin 2015 :

Nous demandons également que le CDD, le plus rigide des contrats de travail, puisse être renouvelable trois fois, dans la limite des 18 ou 24 mois réglementaires.⁶⁹¹

Cette seule occurrence associe la rigidité au domaine notionnel juridique en ciblant le CDD (Contrat à durée déterminé). Concernant les représentants du CNPF-Medef, nous nous restreindrons à présenter dans la même démarche la première occurrence produite d'un lexème à partir du radical « rigid » lors d'une interview accordée par François Perigot alors président du CNPF au *Monde* en 1988 :

[...] Alors que nous ne souhaitons pas, en France, imposer aux branches et aux entreprises, des contraintes, mais seulement leur donner une orientation et un cadre général pour leurs propres négociations, comment pourrions-nous souhaiter en Europe des rigidités ? [...] ⁶⁹².

Le lexème « rigidités » matérialisé dans ce fragment de réponse est associé aux « contraintes ». Nous ne répèterons pas ce que nous avons plus haut, d'une part lors de l'analyse archithématique au cours de la partie précédente ni, d'autre part ce que nous avons perçu avec l'exemple de Robert Buguet que nous jugeons, concernant ce qui a trait à la *rigidité*, comme l'occurrence la plus pertinente pour soulever les enjeux de distinctions argumentatives qui nous intéressent.

9.1.4 Bilan l'analyse des radicaux

En guise de bilan provisoire concernant les chiffres rencontrés, nous dressons deux tableaux à des fins synthétiques. Ci-dessous, le tableau récapitulatif des lexèmes produits à partir des radicaux par nombre d'interviews par radical :

⁶⁹¹ 2015_06_01_Roubaud_Le Figaro

⁶⁹² 1988_10_14_Perigot_Le Monde

	Nombre d'interviews : CNPFF-Medef	Nombre d'interviews :CGPME- CPME	Nombre d'interviews : UPA- U2P
« soupl »	13	26	5
« flex »	13	3	2
« rigid »	11	1	1

Nous insérons le tableau récapitulatif des lexèmes produits à partir des radicaux par temporalités :

	Première et dernière occurrences : CNPF- Medef	Première et dernière occurrences : CGPME-CPME	Première et dernière occurrences : UPA- U2P
« soupl »	1989-2012	1990-2020	1999-2015
« flex »	1996-2017	2007-2016	1999-2001
« rigid »	1998-2017	2015	1999

La perspective temporelle rencontrée peut étonner dans la mesure où les dernières occurrences produites, toutes organisations patronales confondues, concernent l'année 2020 pour le radical « soupl » et 2017 pour les radicaux « flex » et « rigid » alors que notre corpus, objet d'étude, s'étend jusqu'en 2023. Les lexèmes formés à partir de ces radicaux n'épuisent pas les matérialités du domaine notionnel du mouvement mais l'analyse de celles-ci nous permet de distinguer des singularités entre les organisations patronales.

Si nous nous fions, toujours au domaine notionnel du mouvement, à d'autres matérialités présentant même un nombre plus élevé comme c'est le cas pour le lexème « activité », nous comprenons par le moyen d'une vérification comparative - en procédant de la même façon que les trois radicaux choisis via les matérialités engagées qui nous ont permis de faire apparaître des distinctions entre les organisations patronales - que d'autres analyses de ce type ne nous auraient pas permis d'établir ces distinctions. Par exemple, le lexème « activité » dont l'acception apparaît neutralisée au niveau de l'intensité argumentative recherchée et qui fait écho de près à l'idée de l'activité intransitive soulevée par Lordon, lors du chapitre précédent, ne nous permettait pas de réfléchir à cette perspective différentielle entre les organisations patronales. De façon chiffrée, nous rencontrons respectivement 1 interview

sur 4 où nous avons le lexème « activité » matérialisé par un porte-parole du CNPF-Medef, 1 interview sur 3 où ce lexème est matérialisé par un porte-parole de la CGPME-CPME et 1 interview sur 2 où ce lexème est matérialisé par un porte-parole de l'UPA-U2P. Il y a ainsi une différence d'usage mais celle-ci reste peu flagrante.

Dans le cas du CNPF-Medef ce sont 36 interviews sur 139 concernées pour 50 occurrences – soit presque 1,5 occurrence par interview -, dans le cas de la CGPME-CPME ce sont 27 interviews concernées sur 81 pour 37 occurrences – soit presque 1,5 occurrence par interview -, dans le cas de l'UPA-U2P ce sont 17 interviews sur 31 pour 33 occurrences – soit 2 occurrences par interview. Enfin, les occurrences du lexème « activité » recouvrent une période allant de 1988 à 2023, soit presque l'intégralité de la temporalité du corpus objet de notre étude.

Conformément à ce que nous avons posé, nous pensons que l'aspect symétrique, relevé entre la *flexibilité* et la *rigidité*, constitue le point d'équilibre entre les métaphores de l'*assouplissement des règles* et de la *libération du marché du travail* telles que nous les avons présentées, et ce, pour les raisons évoquées plus haut. Il nous incombe donc d'explorer cette métaphore de la *libération du marché du travail* afin de montrer que celle-ci constitue le point de fixation de la dynamique argumentative de distinction entre les organisations patronales quant à l'inclinaison accordée à la trajectoire donnée.

9.2 La libération du marché du travail

Comme précédemment retranscrit, la *libération* est définie par le CNRTL comme la « décharge d'une dette ou d'une servitude.⁶⁹³ » Le *marché du travail* quant à lui n'est pas défini au sein du CNRTL. Nous proposons la définition de Gambier & Vernières issue de l'introduction de l'ouvrage *Le marché du travail* où la notion éponyme est définie comme « le lieu d'une confrontation entre une offre et une demande de travail indépendantes qui permet de déterminer un taux de salaire et un niveau d'emploi d'équilibre.⁶⁹⁴ »

⁶⁹³ <https://www.cnrtl.fr/definition/academie8/lib%C3%A9ration>

⁶⁹⁴ GAMBIER, Dominique, VERNIERES, Michel (1991), *Le marché du travail*, Paris : Economica, pp. 1-7

Cette seconde métaphore qu'est la *libération du marché du travail* connecte les domaines notionnels de la liberté et de l'économie dans la perspective non pas seulement de créer des conditions de liberté vis-à-vis du marché mais aussi, et de façon plus forte, de le libérer. Nous verrons en ce sens que le segment répété *marché du travail* ou *marché de l'emploi* est intimement lié, dans sa matérialisation, à sa connexion avec le domaine notionnel de la libération. Conformément au cadre méthodologique mis en œuvre dans ce chapitre, nous commencerons par exposer le nombre d'occurrences respectivement rencontrées du *marché du travail*, segment répété auquel nous ajoutons celui de *marché de l'emploi* dans le cadre de cette exploration.

L'investigation menée au sein du sous-corpus du CNPF-Medef atteste de 36 occurrences du segment *marché du travail* recensées au cours de 31 interviews produites entre 1996 et 2020. Cela fait en moyenne 1 segment pour 4 interviews avec 1 occurrence par interview. L'investigation menée au sein du sous-corpus de la CGPME-CPME témoigne de 7 occurrences pour 7 interviews produites entre 2007 et 2022 avec une moyenne de 1 interview concernée sur 11,5 pour 1 occurrence par interview. Si nous comparons avec le sous-corpus exploré précédemment, la différence est conséquente et nous indique une perspective similaire à celle perçue concernant la *flexibilité* et la *rigidité*. D'autant plus que l'exploration du sous-corpus d'étude de l'UPA-U2P n'atteste d'aucune occurrence rencontrée.

Nous associons donc, pour le moment, la perspective matérielle du segment répété *marché du travail* à celle de la *flexibilité* et de la *rigidité* dans leur logique argumentative. Nous compléterons ce point après avoir exposé les matérialités quant au *marché de l'emploi*. Nous ne rencontrons aucune occurrence au sein des sous-corpus du CNPF-Medef ni de l'UPA-U2P. L'exploration de celui de la CGPME-CPME témoigne de 4 occurrences pour 4 interviews entre 2015 et 2022. Si nous recalculons en additionnant les occurrences du *marché de l'emploi* et celles du *marché du travail* nous ramenons une moyenne de 1 interview sur 7,5 concernées, soit presque deux fois moins que la moyenne du CNPF-Medef.

Ce qui nous pousse à fixer définitivement le segment répété du *marché du travail* comme une matérialité qui singularise le CNPF-Medef dans l'intensité portée dans l'argumentation menée est le cadre général des occurrences rencontrées concernant le domaine notionnel de la libération. En effet, si nous nous intéressons à la co-textualité de ce segment répété ou à celle du *marché de l'emploi* en ne prenant que la perspective des lemmes verbaux se rapportant au domaine notionnel de la libération alors nous rencontrons des éléments nous invitant à statuer à une intensité argumentative spécifique au CNPF-Medef.

Précisément, le lemme « libérer » compte 2 occurrences, « déverrouiller » en compte 4 au sein du sous-corpus du CNPF-Medef. Ces lemmes concernent uniquement le CNPF-Medef alors que le sous-corpus compte plutôt d'autres catégories morphosyntaxiques associées au *marché de l'emploi*, tout comme le CNPF-Medef d'ailleurs, mais pas de verbes. D'autant plus que le lexème « libération » est matérialisée 1 fois au sein du sous-corpus du CNPF-Medef alors qu'il ne l'est pas au sein de la CGPME-CPME, que ce soit de façon associée au *marché de l'emploi* ou non. Il en va de même pour le sous-corpus de l'UPA-U2P où les lexème « libération » et « libérer » ne sont pas matérialisés, tout comme le lemme segment répété « *marché de l'emploi* ».

Ces seules traces ou absences quant à la matérialité textuelle évoquée nous invitent à penser que celles-ci confirment la dynamique argumentative perçue qui se concrétise avec la métaphore de la *libération du marché de l'emploi*. Nous présentons deux extraits de corpus, issus des deux sous-corpus évoqués, l'un provient de la première interview où nous rencontrons la forme figée *marché du travail*, produite par François Perigot alors président du CNPF, l'autre provient de la première interview au cours de laquelle nous rencontrons une occurrence produite par un représentant de la CGPME :

Si nous voulons redonner de l'esprit d'entreprise, nous devons libérer le marché du travail et, en contrepartie, engager des actions fortes pour la croissance et l'emploi.⁶⁹⁵ ;

Pour beaucoup de créateurs, une entreprise individuelle est aussi la seule solution pour rebondir. Pour nous, c'est le signe que le marché de l'emploi est trop verrouillé [...]⁶⁹⁶

Ce qui distingue ces deux échantillons est la manière d'aborder le blocage dont il est question tant par les paramètres lexicaux que modaux. Il nous apparaît que le président du CNPF produise le lexème « libération » en l'associant à la modalité déontique via « nous devons libérer le marché du travail » alors que le représentant du de la CGPME engage une intensité argumentative moins forte via la matérialisation du verrouillage et la modalité appréciative « Pour nous [...] trop verrouillé. »

Nous pensons que ce type d'éléments investigués constituent les traces d'une perspective à la fois commune et différenciée de façon marginale. Ces marginalités différentielles apparaissent telles des traces discursives de l'habitus, perçues comme des

⁶⁹⁵ 1996_12_03_Perigot_Le Monde

⁶⁹⁶ 2015_10_30_Asselin_Le Courrier de l'Ouest

« dispositions inconscientes qui sont le produit de l'incorporation des structures et des propriétés de position et qui conduisent à des pratiques ré-exprimant la position dans leur logique sans qu'il y ait passage explicite par la conscience.⁶⁹⁷ »

Mis en relation de façon interdiscursive, les éléments co-textuels peuvent permettre de saisir des granularités liées à différences d'habitus même si la position sociale est, en apparence, similaire. Nous voudrions compléter cette investigation quant aux traces discursives qui singularisent les habitus à partir d'une perspective différentielle liée à l'éthos.

9.3 De l'éthos à l'espace des possibles

9.3.1 Une acception de l'éthos

Nous nous intéressons ici à une conception de l'éthos qui peut être rapprochée de l'habitus à partir des développements posés par Dominique Maingueneau (2014, 2022). Ce dernier se réapproprie certains aspects de l'acception de l'éthos telle qu'elle est donnée en sociologie, notamment concernant la perspective praxéologique, relationnelle et expérientielle des locuteurs :

En recourant ainsi à la notion d'éthos, les sociologues postulent l'existence de milieux sociaux qui sont structurellement et structurellement constitués, historiquement sédimentés, pour qu'ils soient des lieux de socialisation, c'est-à-dire des lieux relationnels qui favorisent, par l'expérience et l'apprentissage, l'intériorisation de normes, de valeurs, de principes éthiques qui permettent d'adopter un rapport particulier au monde, notamment en attribuant une valence à celui-ci sur le registre du « bien », du « juste », du « normal » (Fusulier, 2011 : § 25).⁶⁹⁸

À partir de ces considérations mêlant socialisation des sujets et intériorisation des valeurs, Maingueneau (2014,2021) propose trois dimensions nécessairement interreliées à l'éthos que sont les dimensions « catégorielle⁶⁹⁹», «expérientielle⁷⁰⁰» et «idéologique.⁷⁰¹»

⁶⁹⁷ BOURDIEU, Pierre (2015), *op. cit.*, p. 31.

⁶⁹⁸ MAINGUENEAU, Dominique (2022), *op. cit.*, p. 83

⁶⁹⁹ MAINGUENEAU, Dominique (2014), « Retour critique sur l'éthos », *Langage et société*, vol. 149, n°3, pp. 31-48

⁷⁰⁰ *Ibid.*

⁷⁰¹ *Ibid.*

Celles-ci, renvoient respectivement : « à l'activité de parole⁷⁰² » dans le cas de la dimension catégorielle ; aux « caractérisations socio-psychologiques stéréotypiques, associées aux notions d'incorporation et de monde éthique⁷⁰³ » dans le cas de la dimension expérientielle ; « à des positionnements, dont la nature varie selon les types de discours considérés [...]»⁷⁰⁴ » dans celui de la dimension idéologique.

En adaptant ces trois dimensions de l'éthos aux locuteurs objets de notre étude, nous pouvons acter que ce qui surdétermine l'éthos dans sa dimension catégorielle est relatif à la fonction de porte-parole de manière générale et à sa polyphonie constitutive ; à la fonction spécifique de porte-parole d'une organisation patronale dans ses différents rapports sociaux qui la caractérisent et dans lesquels est spécifiquement engagé le porte-parolat ; à la situation de locuteur légitimé comme tel via le genre de l'interview et des rapports sociaux engagés – avec les journalistes et avec les lectorats.

La fonction de porte-parole engage nécessairement les propriétés de l'*illusio-pouvoir symbolique* ou du conatus qui animent tout porte-parolat à défendre les intérêts pour lesquels il est mandaté. La fonction spécifique de porte-parole d'une organisation patronale, elle-même en concurrence ou en partenariat selon les thématiques abordées avec d'autres organisations patronales, au sein du mode de régulation néolibéral du capitalisme en France, engage tout porte-parolat à défendre la matière entrepreneuriale dans une certaine trajectoire liée d'abord aux intérêts spécifiquement défendus, à l'organisation institutionnelle qui en constitue le cadre et à la configuration socio-économique de la période.

Les contraintes du genre des discours façonnent nécessairement les possibilités pour le locuteur de renvoyer à l'éthos visé, tout du moins dans la manière voulue. Le genre qui nous intéresse, celui de l'interview, singularise la perspective de l'éthos. D'une part en empêchant les locuteurs de s'appuyer sur toute gestuelle accompagnant les discours. D'autre part en engageant le locuteur dans une situation dialogale avec l'intervieweur qui peut nécessairement, permettre, inciter, accentuer ou empêcher certains paramètres liés à l'éthos recherché vis-à-vis d'un public de presse écrite généraliste avec une périodicité quotidienne.

⁷⁰² *Ibid.*

⁷⁰³ *Ibid.*

⁷⁰⁴ *Ibid.*

En somme, la seule dimension catégorielle de l'éthos, par les propriétés que nous venons d'aborder, suffit au premier abord à permettre, dans son contenu, de renvoyer de près à la manière avec laquelle nous avons construit le corpus objet d'étude et fixé 1) les sources énonciatives ; 2) la sphère d'activité et la période recouverte 3) le genre. Si nous étirions l'analogie, et après avoir statué sur l'hétérogénéité du corpus, nous pourrions nous donner le but de saisir ici une manière d'aborder l'hétérogénéité quant à l'éthos en fonction des représentants patronaux.

Par cette analogie structurale, et par ce que synthétise l'éthos ne serait-ce que dans sa dimension catégorielle, nous nous assurons du sentiment de poursuivre une démarche d'analyse inscrite au sein de la pragmatique sociologique en cohésion avec la méthodologie de l'Analyse de Discours. Ces allers-retours entre rhétorique et pragmatique sociologique confirment notre sentiment de pouvoir les aborder en bloc de manière à les rendre conjointement opérationnelle. Cette démarche procéderait en fonction des objets de recherche qui sembleraient pertinents à cette fin en fonction de la position occupée.

Nous pouvons élargir le paradigme posé quant à la position occupée par les représentants patronaux à l'espace des positions au sein duquel cette position spécifique est en relation avec d'autres. Ce faisant, nous pourrions élargir dans le même temps les éléments référentiels aux prises de position et à leur inscription dans l'espace des prises de position abordé comme un : « l'espace des relations objectives [...] et des relations nécessaires qui s'établissent, par la médiation des habitus de leurs occupants, entre ces positions et les prises de position correspondantes.⁷⁰⁵ » Un fonctionnement inscrit dans ce paradigme pourrait intégrer ces dimensions expérientielle et idéologique qui structurent ce qu'il y a de commun à une position sociale occupée. Concernant les représentants patronaux, l'ancrage dans le réel, la mise en avant du pragmatisme et la revendication du sérieux font partie de ces aspects communs relatifs à l'éthos et significatifs quant à l'habitus.

Afin de prolonger ces considérations, nous voudrions explorer, à partir de ce paradigme espace de positions/espace de prises de position, d'autres outils de singularisations en lien à l'éthos dans la perspective pourtant commune d'engager une trajectoire bien spécifique à la matière entrepreneuriale.

⁷⁰⁵ BOURDIEU, Pierre (2022), *op. cit.*, p. 516

9.3.2 Ethos et espace des possibles

En prenant en considération ce que Maingueneau pose quant à l'éthos entrepreneurial spécifique à « l'entrepreneurial spirit⁷⁰⁶ » qui intègre un lexique anglais participant à sa construction : « l'éthos entrepreneurial est aussi une affaire de langue, l'anglais en l'occurrence. Pour l'incarner pleinement, il faut pouvoir montrer un corps parlant anglo-saxon, de préférence dans sa version nord-américaine.⁷⁰⁷ » L'objectif que nous visons est de saisir une particularité singulière de cet éthos incarné par les représentants patronaux du Medef vis-à-vis desquels nous observons à la fois des emprunts de l'anglais tels que « lobbying », « marketing », « building », « holding », « e-learning » et des néologismes construits par affixe.

Nous mettons ainsi en parallèle la recherche d'emprunts via la terminaison en « ing » avec celle de la terminaison de l'affixe « té » qui permet par exemple de saisir des néologismes tels qu' « employabilité » -dès 2011 par Laurence Parisot, Medef-, « flexisécurité » - dès 2011 par Laurence Parisot également- , mot-valise concentrant le radical « flex », de la flexibilité, et le lexème « sécurité », ou encore, dans la même démarche, « flexi-employabilité », en 2017, qui est une innovation de opérée par Pierre Gattaz – Medef. Enfin, l'affixe en « té » n'est pas le seul à partir duquel nous relevons des néologismes, à l'instar du « quoiqu'il en coûtisme » énoncé en 2021 par Geoffroy Roux de Bézieux. Nous remarquons que tous ces néologismes ont été utilisés, dans le corpus investigué, exclusivement par des représentants du Medef. Nous l'expliquons via la dimension expérientielle de l'éthos qui est exclusive aux représentants des patrons de grandes entreprises.

Oliver Roueff (2013) rappelle que la notion d'*espace des possibles*, dans le prolongement de l'articulation entre espace de positions/espace des prises de position, est « le produit du point de vue subjectif que chaque agent porte, depuis sa position objective traduite en dispositions incorporées, sur l'espace objectif des prises de position réalisées.⁷⁰⁸»

À partir de ces considérations, nous pensons que les paramètres que nous venons d'évoquer s'intègrent parfaitement entre eux. Dimension expérientielle de l'éthos, habitus et espace des possibles revêtent des propriétés communes afin de rendre fertile l'investigation de

⁷⁰⁶ MAINGUENEAU, Dominique (2022), *op. cit.*, p. 71

⁷⁰⁷ *Ibid.*, p. 72

⁷⁰⁸ ROUEFF, Olivier (2013), « Les homologues structurales : une magie sociale sans magiciens ? La place des intermédiaires dans la fabrique des valeurs » in COULANGEON, Philippe (dir.), *Trente ans après La Distinction de Pierre Bourdieu*, Paris : La Découverte, pp. 153-164

différences liées aux productions discursives de locuteurs situés socialement de façon pourtant très similaire.

Cet *espace des possibles* appréhendé dans une dimension synchronique a trait à l'éthos spécifique à une organisation patronale dans sa relation aux autres organisations mais n'y est pas réduit. Nous pensons que ce concept est adéquat pour penser les singularités des éthos au sein d'une même organisation patronale de façon diachronique. L'objectif est d'étendre cette intuition en nous intéressant aux cas particuliers de Robert Buguet de l'UPA et de Laurence Parisot du Medef.

9.3.2.1 L'espace des possibles de Robert Buguet de l'UPA

Nous avons précédemment signalé que le radical « flex » se matérialise, concernant l'UPA-U2P, dans deux interviews sur les quatre de Robert Buguet, avec le lexème « flexibilité ». Si nous réduisons l'éthos de Robert Buguet à un paramètre de sa dimension catégorielle alors nous pouvons affirmer que dans les interstices de son interview transparaît la saillance de l'image du porte-parolat de petites entreprises. Néanmoins, si nous mettons en parallèle cette dimension catégorielle avec le degré argumentatif supérieur que suscite la matérialisation du lexème « flexibilité » en comparaison à celle de la « souplesse » ou de l'« assouplissement » tel que nous l'avons abordé avec les représentants du CNPF-Medef, alors toute porte à penser que, l'argumentation de Robert Buguet, sur ce point précis, se rapproche de celle des porte-paroles des autres organisations patronales. De plus, au sein du corpus investigué, Robert Buguet ne matérialise pas les autres lexèmes évoqués, que sont « souplesse » et « assouplissement » qui présentent un degré argumentatif inférieur.

Cette configuration nous invite à penser que la dimension catégorielle et la dimension idéologique ne sont pas en adéquation. Cet écart semble pouvoir être l'effet d'un *espace des possibles* que Bourdieu théorise à partir du fait que « les stratégies et les pratiques ne sont jamais directement et complètement déductibles des positions [...] Il faut compter avec l'effet propre de l'habitus qui peut déterminer des réinterprétations plus ou moins radicales des exigences du poste, de la fonction. ⁷⁰⁹» Nous pensons être face à ce qui s'apparente, en paraphrasant, à une

⁷⁰⁹ BOURDIEU, Pierre (2020), *op. cit.*, p. 589

réinterprétation radicale de la fonction due à la perception propre à Robert Buguet de la lutte ou de la concurrence au sein du champ des organisations patronales.

Au cours de la même période – 1999 à 2001 - nous n'avons trouvé aucune occurrence produite de la part d'un porte-parole de la CGPME qui semble être l'organisation patronale la moins éloignée possible du point de vue positionnel et argumentatif de l'UPA-U2P.

Cet espace des possibles est singulier à Robert Buguet. L'éthos entrepreneurial renvoyé de la part de Robert Buguet semble engager des propriétés positionnelles saisissables dans cette articulation entre l'espace des positions et celui des prises de position dont l'espace des possibles peut en être une émergence discursive. Cette émergence semble être nécessairement liée au façonnage spécifique d'un habitus et d'un *illusio* conduisant à cette production discursive singulière du point de vue subjectif mais ordonnée objectivement.

9.3.2.2 L'espace des possibles de Laurence Parisot du Medef

À la suite de ce que nous venons de poser comme paramètre d'analyse, la nécessité d'explorer un autre pendant des liaisons à établir entre l'éthos et l'*espace des possibles* nous permettant de réfléchir à l'importance du genre investigué dans ses effets sur l'argumentation s'impose à nous. Notre objectif est de démontrer que l'éthos de Laurence Parisot ne présente pas un écart entre sa dimension catégorielle et sa dimension idéologique mais qu'il est possible de postuler que la représentante du Medef a choisi de ne pas activer un paramètre catégoriel de son éthos qui aurait pu lui servir d'ancrage argumentatif. La dimension en question est celle du genre féminin à partir duquel Laurence Parisot est caractérisée de la part des journalistes. En effet, Laurence Parisot est renvoyée à son appartenance genrée dans une dimension catégorielle et non idéologique et aurait pu saisir cette catégorisation afin de revendiquer un éthos féminin valorisé par l'exceptionnalité qui caractérise la présidente d'alors dans le fait d'avoir été la première et seule femme à la tête d'une organisation patronale.

Sans entrer dans des considérations distinctives concernant féminin et féminisme, nous adoptons ici la perception d'un éthos féminin valorisé auquel Laurence Parisot est renvoyé et non d'un éthos féministe car nous ne trouvons aucune occurrence du lexème « féminisme » au sein du corpus constitué dans sa totalité ni la revendication de la part de Laurence Parisot de perspective idéologique ou politique qui lui soit lié.

Pour autant, le paramètre genré apparaît de manière singulière. Au sein du corpus objet de notre étude, le lexème « femme » compte 5 occurrences, toutes produites dans le cadre des interviews de Laurence Parisot. Parmi ces 5 occurrences, 2 d'entre elles ont été matérialisées par un journaliste afin de caractériser Laurence Parisot de manière genrée sans que ces occurrences ne constituent une relance. Au cours de la première interview concernée, le journaliste renvoie Laurence Parisot à sa dimension catégorielle de femme :

Votre élection, en 2005, a donné lieu à une bataille assez rude. Est-ce parce que vous êtes une femme ?⁷¹⁰

Interroger Laurence Parisot sur le fait qu'elle soit la première femme à présider une organisation patronale renvoie la présidente du Medef à un paramètre de la dimension catégorielle la distinguant de ses homologues masculins qui ne sont, quant à eux, pas renvoyés au genre qui les caractérise. D'un point de vue diachronique, même de courte période, la dimension catégorielle de l'éthos dans son versant genré apparaît comme un paramètre singularisant la porte-parole de l'organisation patronale.

Cette configuration permet potentiellement d'ouvrir un *espace des possibles* où seule Laurence Parisot peut être susceptible d'axer une argumentation autour de la défense des intérêts patronaux à partir de la question genrée. De plus, si nous élargissons au lexème « femmes » nous comptons 37 occurrences dont 9 ne sont pas matérialisées au sein d'interviews de Laurence Parisot – 7 concernent d'autres représentants du CNPF-Medef, 2 concernent Jean-François Roubaud de la CGPME. La distribution des occurrences atteste que celles-ci soient presque exclusivement réservée à la présidente du Medef. Néanmoins, Laurence Parisot ne se saisit pas de cet éthos catégoriel qui lui est attribué de la part des journalistes. Nous présentons ci-dessous en exemple un extrait montrant un refus de sa part de tendre vers cette dynamique argumentative :

Je crains qu'une approche spécifique revienne à encourager l'idée qu'on ne doit pas traiter les femmes et les hommes de la même façon, alors que nos mères et nos grands-mères ont mené le combat pour l'égalité des droits.⁷¹¹

⁷¹⁰ 2009-06_20_Parisot_Le Monde

⁷¹¹ 2010_09_25_Parisot_Ouest France

Laurence Parisot aurait pu, en conformité avec un aspect de la dimension catégorielle de son éthos, utiliser ce renvoi de manière à se l'approprier au sein de la dimension idéologique de l'éthos mais a choisi de ne pas le faire. L'*espace des possibles* qui aurait pu s'ouvrir diffère beaucoup du cas de Robert Buguet mais inscrit par deux fois l'*espace des possibles* dans sa relation avec la dimension catégorielle et la dimension idéologique. Ce choix d'avoir fait le choix de ne pas se saisir de cet éthos féminin peut s'interpréter, de la même façon que ce que nous avons vu concernant Robert Buguet, à partir d'une grille de lecture relationnelle qui est celle d'une concurrence vis-à-vis de ses homologues masculins dans l'optique de ne pas se distinguer d'eux.

Nous notons également que cet *espace des possibles* diffère au sein de ces deux cas d'étude dans l'importance du genre à partir duquel l'analyse procède puisque le genre de l'interview, par ses propriétés dialogales, place les journalistes en situation d'être à l'initiative des thèmes abordés, de la manière de le faire et peuvent ainsi produire des effets sur l'image renvoyée par la porte-parole du Medef.

Ainsi, et après les diverses digressions opérées, la trajectoire engagée quant au mouvement peut s'ouvrir, dans la perspective définie au cours de la première partie d'analyse de ce chapitre, sur les propriétés des éthos renvoyés, visant à appuyer la direction donnée ou à s'octroyer les moyens de se singulariser dans cette perspective.

Conclusion

La trajectoire engagée constitue le troisième et dernier temps de cette partie III, portant sur la nouvelle rhétorique de l'institution. Cette investigation a permis, à la suite de la métaphore de l'*assouplissement des règles* et de celle de *la libération du marché*, de fixer le cap donné par les représentants patronaux au mouvement dont il était question au chapitre précédent. Il apparaît que la trajectoire engagée est permise par la suppression des rigidités liées au terrain qui freinent la logique du champ entrepreneurial ou économique.

Cette perspective est nuancée dans ce que nous avons perçu comme des degrés d'intensité argumentative au sein du corpus objet d'étude. De plus, l'analyse de l'*éthos* considéré dans son acception en trois dimensions à la suite Dominique Maingueneau nous a permis de saisir certaines propriétés spécifiques poursuivant pourtant la même trajectoire. Nous avons tâché d'intégrer ces propriétés spécifiques dans notre approche globale via le paradigme position/prise de position élargi à celui de l'espace des positions/espace des prises de position.

Conjointement, nous avons essayé de délimiter certains contours quant à l'utilisation, en rhétorique et au sein de la pragmatique sociologique, du concept d'*habitus* vis-à-vis duquel nous avons été jusqu'ici réticent à utiliser en lui préférant le concept d'*illusio* qui a guidé l'ensemble de cette Thèse, du choix des sources énonciatives à l'analyse de leurs discours.

En première analyse, la trajectoire engagée de la part des représentants patronaux est celle de la diminution des règles juridiques qui encadrent le marché. En dernière analyse, cette trajectoire est celle d'une logique socio-économique au sein de laquelle les locuteurs objets de notre étude sont socialisés et dans laquelle ils s'efforcent de persévérer à leur manière en fonction des organisations patronales qu'ils défendent et en fonction de leurs *habitus* respectifs.

Conclusion partielle

La troisième partie de notre Thèse a porté sur la rhétorique -ou, plutôt, sur la nouvelle rhétorique- des porte-paroles des organisations patronales nationales et interprofessionnelles. En cohérence avec la ligne directrice fixée par Bourdieu quant à la pragmatique sociologique portant l'attention sur une rhétorique d'institution et en lien avec les deux premières parties de notre travail, celle-ci a été le lieu d'une investigation via le même paradigme directeur entre position sociale occupée et prises de position matérialisées. Il nous est apparu, lors de l'exploration du corpus, objet de notre étude, que l'un des soubassements argumentatifs des discours des représentants patronaux concerne des enjeux de perceptions liées à la réalité du quotidien entrepreneurial qui opèrent d'abord par l'imposition de la réalité entrepreneuriale sans élément de compréhension génétique qui lui soit lié.

Le premier chapitre de cette partie a eu pour objet de poser cette perspective quant à la vérité du terrain. Nous avons cherché à montrer que ce qui est donné à voir comme relevant de la réalité perçue passe par la mise en avant du terrain entrepreneurial qui s'impose tel quel et à partir duquel il faut composer. Dans cette mesure, nous avons essayé de montrer que, selon nous, cette appréhension empirique du quotidien entrepreneurial conduit à associer une hiérarchisation de valeurs abstraites entre d'une part la supériorité du pragmatisme sur le dogmatisme et d'autre part la supériorité de la modernité sur l'archaïsme.

Le deuxième chapitre s'inscrit dans le sillage du premier. Bien que le terrain soit cadré par une absence de sa genèse dans son appréhension, il n'apparaît pas comme immuable et l'enjeu argumentatif fondamental pour les représentants patronaux est justement d'en fixer le caractère non immuable. Cette fixation opère par la mise en avant du mouvement autotélique qui n'est pas sans lien avec ce que Lordon (2010) qualifie de ses vœux comme l'*épithumogénie capitaliste* où l'activité en elle-même est posée dans une perspective satisfaisante.

L'objet du dernier chapitre de cette partie a été de saisir le troisième temps du soubassement argumentatif investigué avec la fixation de la trajectoire engagée. Si le terrain n'est pas immuable et que celui-ci est en mouvement alors ce dernier a une trajectoire. Nous avons essayé de montrer que cette perspective pouvait trouver un point de fixation à la fois commun et distinct en fonction de la position occupée dans le champ des organisations patronales. Nous avons, dans cette perspective, conclu ce travail analytique par une observation quant à l'*habitus* engagé.

L'habitus, s'il semble constituer le concept le plus fondamental de l'édifice théorique de Bourdieu n'a pas été le fil directeur de ce travail. Néanmoins, il nous semblait logique d'essayer de donner à voir que les développements opérés au cours de cette thèse conduisent nécessairement à nous emparer de certaines propriétés de l'habitus des locuteurs objets de notre étude.

Conclusions générales

La problématique générale de recherche qui a guidé cette Thèse a été celle d'interroger, via un corpus, objet d'étude, axé sur les discours des porte-paroles d'organisations patronales françaises à la fois nationales et interprofessionnelles, la possibilité de la construction d'un mode opératoire d'analyse des discours portée par la pragmatique sociologique ouverte par Bourdieu en l'inscrivant dans le rationalisme régional de l'Analyse du Discours.

Bourdieu (1982, 2001) ouvre cette voie à partir de réflexions portées sur les conditions sociales de production, de circulation et de réception des discours à partir de trois études de cas basées sur un corpus philosophique hétérogène. Dans cette démarche, ce dernier n'a, selon nous, pas cherché spécifiquement à définir un mode opératoire généralisable à une telle entreprise, mais il s'agissait plutôt pour lui, d'ouvrir un paradigme d'analyse fondé sur les contraintes et les nécessités, qui régissent la production et la réception des discours à partir d'une position sociale engagée dans un champ défini. En cohérence avec l'édifice théorique bâti au fil de son œuvre, la perspective d'analyse engagée par Bourdieu relève d'une appréhension génétique de ces derniers.

L'ambition d'une pragmatique sociologique issue de ses vœux est d'abord relative à la saisie des propriétés sociales qui rendent possible les éléments de compréhension d'une genèse des discours. Il s'agit ainsi de percevoir le discours comme le produit d'une pratique discursive dont l'historicisation résulte d'un double processus heuristique : l'historicisation de l'espace au sein duquel le discours est produit ; l'historicisation des locuteurs dans leur relation à cet espace. C'est dans le cadre ainsi défini, que nous avons fidèlement cherché à rendre opératoire cette approche relationnelle proposée par Bourdieu en vue de son inscription au sein de l'Analyse du Discours. Dans cette démarche, nous avons cherché à faire dialoguer cette acception du *discours* avec celles fixées et stabilisées par les discursivistes.

Au cours de la première partie de notre travail, nous avons posé les éléments relatifs à l'espace et aux locuteurs objets de notre étude. Nous avons, dans ce même temps, construit notre corpus, objet d'étude, sur la base de critères méthodologiques inscrits en Analyse du Discours de manière à structurer un corpus hétérogène ancré dans une sphère d'activité définie, du genre de l'interview précisé en interview de presse écrite quotidienne généraliste, de sources énonciatives constituant un groupe social – le patronat- via un corpus abordé par voie archivistique.

En dernière analyse, les éléments posés au chapitre 1 relatifs à l'espace et aux locuteurs, objets d'étude, nous ont permis de mieux saisir les propriétés de la sphère d'activité et des sources énonciatives vis-à-vis desquelles notre intérêt s'est porté. Afin d'analyser ce corpus constitué, nous avons cherché à édifier un cadre théorique de manière à nous référer à la pragmatique sociologique en tant que branche de la pragmatique, tout en essayant autant que possible d'en investir les concepts-clés de paramètres issus du cadre conceptuel légué par Bourdieu.

Au cours de la deuxième partie de notre Thèse, nous avons cherché à prolonger les éléments de codification d'une pragmatique sociologique en focalisant notre attention première sur les rapports sociaux tels qu'ils sont matérialisés au sein des discours objets de notre étude. À cette fin, nous avons investi localement les objets de recherche d'un cadrage théorique spécifique à chacun. Dans un premier temps nous nous sommes intéressés à la thématization du rapport salarial de manière à saisir certains paramètres argumentatifs centraux dans la défense des intérêts prônés. Nous avons observé dans la foulée des paramètres communs aux organisations patronales mais également distinctifs.

Il émane de cette investigation première un ressort stratégique lié à la dénomination dans la mesure où défendre centralement l'*entreprise* au lieu du *patronat* revient à homogénéiser les rapports sociaux de manière à inclure le plus grand nombre et donc à renforcer la défense portée. Ce ressort stratégique est sous-tendu par l'investissement de prises de position scalaires qui confirment ce paradigme. Néanmoins, le pendant observé quant à la défense marginale de dénominations liées au *patronat* est, selon nous, important puisqu'il se distingue par sa visée pathémique, qui constitue un ressort stratégique différent lié à la thématization du rapport salarial.

Dans la foulée, et toujours au cours de cette deuxième partie, nous avons proposé de nous intéresser à un autre rapport social, celui qui lie les représentants patronaux à l'État en articulant les abords macroscopiques des discours aux éléments microscopiques via une analyse des discours relevant, selon nous, d'une archithématique de la position à la suite de Rastier (2001). Dans cette articulation allant du macroscopique au microscopique, de Bourdieu à Rastier, nous avons cherché à défendre l'idée que l'articulation entre la position sociale occupée et les prises de position qui s'en dégagent peuvent être intimement liées dans la mesure où nous aurions une opposition thématique, due à la position sociale occupée, structurant et traversant l'ensemble des discours investigués.

Cette opposition thématique voire cette archithématique de la position, est celle, selon nous, du rapport à l'État entretenu par les représentants patronaux. L'État peut être perçu comme l'entité symboliquement investie qui rend possible toute ratification en la matière économique et l'opposition traversée par la position de représentants patronaux est une opposition d'ordre axiologique avec un État utile ou néfaste, bon ou mauvais, vertueux ou vicieux. Dans cette perspective nous avons procédé en allant de ce paramètre macroscopique pour descendre, à l'aide de Rastier (2001) vers le microscopique, jusqu'au niveau thématique taxémique en passant par les niveaux dimensionnels et domaniaux. Cette investigation nous a permis de compléter l'abord thématique ouvert au chapitre précédent.

Dans la perspective de codification d'éléments de pragmatique sociologique, nous avons ensuite cherché à lier les aspects relatifs à une théorie de la pratique discursive qui constitue le premier nœud conceptuel de l'approche de Bourdieu (Wacquant & Akçaoglu, 2016) à la théorie du pouvoir symbolique qui en constitue le second en nous intéressant aux macro-actes de langage spécifiques aux représentants patronaux. Les *actes de langage* constituent l'une des colonnes vertébrales de la pragmatique et il nous a semblé que toute pragmatique sociologique pouvait permettre l'investigation de ces actes d'une manière qui lui soit singulière.

Cette singularité a trait à la notion même de pouvoir symbolique dans sa relation avec celle d'*illusio* où le pouvoir symbolique détenu par les représentants patronaux, pouvoir symbolique de ratification du réel, est nécessairement investi par ces derniers dans la défense des intérêts prônés. Les macro-actes spécifiques aux représentants patronaux que nous avons perçus comme tels sont les macro-actes de constitution du *nomos* ; de récrimination ; de renforcement positionnel. Ces macro-actes parcourent de façon compossible le corpus, objet de notre étude, dont les matérialisations respectives sont relatives, en dernière analyse, à différents rapports sociaux : le rapport salarial pour le premier ; le rapport au pouvoir exécutif pour le deuxième ; le rapport aux partenaires sociaux dans le cas du macro-acte de renforcement positionnel.

L'objet d'analyse de la troisième et dernière partie de notre Thèse a porté sur des éléments complémentaires à ceux que nous venons de synthétiquement rappeler. Bourdieu (1982, 2001) définit au premier abord la pragmatique sociologique comme une rhétorique d'institution. Il nous a semblé pertinent, dans cette perspective, d'explorer certains soubassements argumentatifs qui traversent le corpus, objet d'étude, en vue de prolonger nos investigations quant au dégagement d'un mode opératoire spécifique à l'investigation via la pragmatique sociologique.

Cette investigation nous a permis d'aborder les paramètres fondamentaux de la rhétorique, à savoir le logos, le pathos et l'éthos, à partir des propriétés spécifiques de notre corpus objet d'étude. En tenant compte de ce que nous avons précédemment posé, nous avons étendu nos analyses en proposant référents théoriques nouveaux et à lier certains éléments déjà abordés de façon à essayer de les investir de propriétés nouvelles. Cette démarche nous a conduit à saisir l'une des logiques rhétoriques spécifiques aux représentants patronaux.

Cette logique est liée à ce que Lordon (2010) qualifie de ses vœux l'*épathumogénie capitaliste* qui est une autre façon d'aborder l'*illusio* patronal à partir de l'articulation Raison/Passion. Dans son entreprise de prolongement de l'œuvre de Bourdieu en y intégrant l'ontologie de la puissance de Spinoza, Lordon, qui ne s'intéresse pas à la rhétorique, mais plutôt à l'articulation qu'il déploie au cœur de celle-ci. C'est donc aussi dans cette mesure que nous avons voulu intégrer certains éléments des développements de Lordon qui se prêtaient déjà à la compréhension de propriétés liées au patronat.

La logique rhétorique qui s'est imposée à nous est celle du réel entrepreneurial dans une perspective d'évolution de ce dernier en le constituant comme un enjeu de lutte voire une raison d'intervention dans l'espace médiatique au travers du genre de l'interview. Notre choix quant à la construction d'un corpus d'interviews se fait peut-être plus clair ici. Nous avons abordé l'interview comme un genre défini relationnellement par la légitimité des interviewés. Cette légitimité est d'abord due à l'incarnation d'une position sociale leur conférant un capital symbolique suffisant – et même un pouvoir symbolique- pour être sollicité à prendre la parole au sein de l'espace médiatique. Les journaux en tant qu'instances légitimées et légitimantes participent, encore plus via les propriétés spécifiques du genre *interview*, à l'accumulation du capital symbolique des représentants patronaux. Ce capital et ce pouvoir symboliques, les représentants patronaux l'investissent dans la logique rhétorique évoquée précédemment.

Cette logique rhétorique se divise en trois perspectives. La première d'entre elle est celle de l'imposition du réel entrepreneurial via l'évacuation de toute perspective génétique qui lui soit liée. Celle-ci pose le *terrain* comme objet premier dont la vérité semble s'imposer ou, plutôt, être imposée. Dans cette optique, la vérité constitue une lutte en soi et celle liée au *terrain* trouve sa concrétisation, dans un second temps, au sein de deux hiérarchisations de valeurs abstraites (Perelman & Olbrechts-Tyteca : 1958) : celle du pragmatisme sur le dogmatisme ; celle de la modernité contre l'archaïsme.

Ce premier paramètre a logiquement engagé celui du mouvement autotélique, parce que le *terrain* n'est pas immuable alors il est appelé à être en mouvement. Le caractère mobile, voire évolutif de ce dernier, est mis en avant et marqué par une rhétorique où le mouvement est vertueux en soi à l'instar de l'activité pour elle-même théorisée comme telle par Lordon (2010) comme l'un des paramètres névralgiques de l'*épithumogénie néolibérale*. Cette rhétorique opère au travers de l'effacement de l'éthos patronal que nous interprétons comme la visée d'une coïncidence entre le mouvement patronal et le mouvement salarial qui n'est pas sans rappeler l'homogénéisation de l'entreprise perçue comme telle lors du premier chapitre d'analyses.

La troisième et dernière perspective liée à cette logique rhétorique a été celle de la trajectoire engagée par le mouvement quant au terrain. L'analyse de cette trajectoire a fixé notre attention sur l'assouplissement des règles en la matière entrepreneuriale en vue de la libération du marché du travail. Au-delà de cette connexion, nous avons analysé un ensemble de radicaux et mesuré leurs occurrences de façon à distinguer une différence d'intensité quant à la logique prônée. Ces différences d'intensité nous ont mené à des réflexions sur la notion d'éthos qui est, en définitive, centrale dans la perspective heuristique, que nous avons cherché à développer au cours de la Thèse. Cette démarche s'est conclue par un rapprochement vers l'*habitus* abordé dans son espace des possibles qui fixe peut-être, en dernière analyse, l'une des singularités de toute investigation opérée à partir de la pragmatique sociologique héritée de Bourdieu (1982, 2001) dans la mesure où l'*habitus* constitue certainement le concept le plus compact de son édifice théorique.

Nous pensons qu'édifier un mode opératoire spécifique à la pragmatique sociologique est possible en dépit de certains obstacles apparents à relever. Les plus importants dans ce cas concernent la pertinence heuristique de l'approche et la faisabilité de son application. Nous avons cherché à montrer que prendre comme objet d'investigation discursive les rapports sociaux en tâchant de les historiciser pouvait constituer le premier temps de la pragmatique sociologique dont l'analyse se spécifierait en fonction des propriétés singulières des corpus objets d'étude. Les propriétés spécifiques de l'analyse des discours, que nous avons dégagées vis-à-vis des rapports sociaux au sein desquels les représentants patronaux, sont engagés concernent uniquement les singularités relatives à notre corpus objet d'études. Néanmoins, nous pensons que cette démarche est applicable à tout type de discours produit par un locuteur en situation de porte-parolat.

À l'instar des représentants patronaux, la position de porte-parole semble suffisamment structurée, pour faire l'objet d'une telle approche. Peut-être que même si le porte-parolat

n'épuise pas l'ensemble des possibles, il semble, en tout cas, pouvoir y être parfaitement intégré. À la suite de la fixation de certaines propriétés relatives aux rapports sociaux, l'investigation encore à codifier d'une archithématique de la position pourrait peut-être s'avérer pertinente dans le but de saisir des aspects thématiques spécifiques à certaines sources énonciatives au sein de certaines sphères d'activité. Dans la même optique, l'investigation de macro-actes singuliers aux sources énonciatives et à la sphère d'activité investiguées pourrait constituer un paramètre opératoire. Concernant l'analyse rhétorique, il nous apparaît que celle-ci semble devoir faire l'objet d'un mode opératoire plus structuré afin d'élargir les paramètres perçus. La multiplication de constructions et d'analyses de corpus différents permettraient peut-être de ratifier et d'élargir certaines propriétés perçues.

Au-delà d'une investigation cherchant à déployer une approche de type pragmatique sociologique, nous pensons que des éléments conceptuels de celle-ci pourraient être utilisés dans d'autres types d'approches d'analyse des discours. Nous pensons d'abord au mode de déploiement topologique offert par l'édifice théorique de Bourdieu afin d'en investir le concept névralgique, à la fois en Analyse du Discours et en pragmatique, de *contexte* en fonction des perspectives de recherche. Nous pensons aussi que la notion de *pratique discursive* telle qu'elle peut être pensée au sein du rationalisme régional en Analyse du Discours à partir de l'édifice théorique de Bourdieu cristallise un foisonnement de développements possibles. Ces foisonnements concernent aussi bien des investigations liées à l'articulation entre *discours* et *champs* qui pourrait se rapprocher à bien des égards de la notion de *registre discursif* (Achard : 1995), mais également à l'articulation entre *discours* et *illusio* dans l'optique de saisir certaines propriétés relatives à la genèse des discours.

Nous pensons également que l'articulation entre *discours* et *pouvoir symbolique* peut faire l'objet d'un déploiement bien plus vaste, qui ne se limiterait pas à l'analyse de discours produits par des locuteurs en position de porte-parolat ; mais à tout type de locuteur cristallisant un capital symbolique suffisamment élevé pour produire des effets quant aux perceptions au travers de productions discursives. De même que pour les autres éléments évoqués, toute perspective analytique mettant en application de manière centrale ou marginale des paramètres théoriques que nous avons utilisés est amenée à multiplier l'analyse de différents corpus afin de dégager, de la manière la plus satisfaisante qui soit, une enveloppe structurale à la pragmatique sociologique.

Certaines limites provisoires, et donc à surmonter, semblent d'ores et déjà se dégager de notre travail. L'approche engagée ne s'est pas suffisamment intéressée aux propriétés du genre

interview. Lors de travaux complémentaires à venir nous ambitionnons d'axer plus profondément nos réflexions vis-à-vis de ce genre en procédant différemment, de façon à mesurer l'importance du dispositif journalistique et de la place de l'intervieweur dans les contenus abordés. Nous porterons également une attention particulière à venir concernant les péri-textes et para-textes qui font partie intégrante du dispositif textuelle de l'interview.

L'approche engagée peut également avoir fait écran à certaines propriétés textuelles que nous aurions pu traiter plus centralement. Appréhender les discours à partir de leurs propriétés extra-linguistiques, bien qu'en vue de focaliser notre attention par la suite sur leurs propriétés textuelles, peut engager l'investigation dans une perspective qui ne permettrait pas de rendre compte de tous les paramètres textuels saillants. Nos travaux de recherches futurs chercheront à prolonger le développement de certains paramètres posés quant aux discours des représentants patronaux en cohérence avec les mises en garde faites. La pragmatique sociologique semble simplement étendre, en dernière analyse, l'approche relationnelle relative à toute perspective interdiscursive à la perspective de la relation entre les producteurs des discours eux-mêmes mis en relation. Cette perspective relationnelle semble seulement être d'abord ancrée sur les locuteurs avant de l'être sur les discours.

L'ouverture d'un programme de recherches futures se dessine à la suite de ces conclusions générales. Dans le cadre de projet, nous chercherons à établir des analyses complémentaires à ce corpus objet d'étude. La première d'entre elle ciblera les mêmes sources énonciatives en s'orientant vers un genre d'investigation différent afin de mieux maîtriser les propriétés spécifiques au genre *interview*. De plus, nous chercherons à comparer les discours, objets de cette étude, avec un corpus similaire que nous construirons de porte-paroles de ces organisations patronales à échelle régionale. Cela nous permettra certainement de mieux réfléchir aux propriétés spécifiques quant au porte-parolat d'échelle nationale.

Nous chercherons également à confronter ce corpus à un corpus que nous construirons ciblant les porte-paroles de syndicats de travailleurs dans le but, comme un jeu de miroir, de mieux définir les discours des représentants patronaux et, par la même occasion, de saisir certaines singularités du discours syndical permises par cette mise en perspective. Enfin, nous chercherons à déployer cette approche à d'autres types de discours car c'est peut-être aussi de cette façon que nous arriverions à dégager un peu plus précisément une enveloppe structurale à la pragmatique sociologique.

Bibliographie

ACHARD, Pierre (1995), « Registre discursif et énonciation : induction sociologique à partir des marques de personne. Le Congrès des Députés du peuple d'URSS en 1989 » *Langage et société*, n°71, pp. 5-34

ACHARD, Pierre (1978), « Une partie intégrante de la sociolinguistique : l'analyse de discours », *Langage et société*, n°6, pp. 3-26

ADAM, Jean-Michel (2001), « Genres de la presse écrite et analyse de discours », *Semen* [En ligne], n°13, URL : <http://journals.openedition.org/semen/2597>

ADAM, Jean-Michel (2020) [2005], *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Paris : Armand Colin

ADAM, Jean-Michel (2018), *Le paragraphe : entre phrases et texte*, Paris : Armand Colin

ADAM, Jean-Michel (2004), *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes. Une introduction méthodique à l'analyse textuelle des discours*, Paris : Nathan

ADAM, Jean-Michel (2011) [1992], *Les textes : types et prototypes*, Paris : Armand Colin

ADAM, Jean-Michel (1997), « Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite », *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, n°94, pp. 3-18

ADAM, Jean-Michel, GRIZE, Jean-Blaise, BOUACHA, Magid Ali (2004), *Texte et discours : catégories pour l'analyse*, Dijon : Éditions Universitaires de Dijon

ADAM, Jean-Michel, LUGRIN, Gilles (2006), « Effacement énonciatif et diffraction co-textuelle de la prise en charge des énoncés dans les hyperstructures journalistiques », *Semen* [En ligne], n°22, URL : <http://journals.openedition.org/semen/4381>

ADAM, Jean-Michel, VIPREY, Jean-Marie (2009), « Corpus de textes, textes en corpus. Problématique et présentation », *Corpus*, n°8, pp. 5-25

ALTHUSER, Louis (1994), *Ecrits philosophiques et politiques. Tome 1 [1959-1994]*, Paris : Stock/Imec

ALTHUSSER, Louis (1970), *Idéologie et appareils idéologiques d'État. (Notes pour une recherche)*, Saguenay : Les classiques des sciences sociales

ALTHUSSER, Louis, BALIBAR, Etienne, ESTABLET, Roger, MACHEREY, Pierre, RANCIERE, Jacques (1996) [1965], *Lire Le Capital*, Paris : PUF/Quadrige

AMABLE, Bruno (2005), *Les cinq capitalismes. Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*, Paris : Éditions du Seuil

AMOSSY, Ruth (2016) [2012], *L'argumentation dans le discours*, Paris : Armand Colin

ANGENOT, Marc (1982), *La parole pamphlétaire*, Paris : Payot

ANGENOT, Marc (1989), *1889 Un état du discours social*, Montréal : Éditions du Préambule

ANTOINE, Frédéric (1995), *Ecrire au quotidien*, Lyon : Chronique sociale

ANTOINE, Frédéric, DUMONT, Jean-François, GREVISSE, Benoit, MARION, Philippe, RINGLET, Gabriel (1995), *Ecrire au quotidien. Pratiques du journalisme*, Bruxelles : Vie ouvrière

ARIES, Paul (1996), « Inspection du travail et Inspection ouvrière dans le discours de la CGT de la genèse de l'institution à l'entre-deux guerres », *Droit et société*, n°33, pp. 389-404

ARISTOTE (2013), *Ethique à Eudème*, Paris : Flammarion

ARISTOTE (2004), *Ethique à Nicomaque*, Paris : Flammarion

ARISTOTE (2015), *Les Politiques*, Paris : Flammarion

ARISTOTE (2008), *Métaphysique*, Paris : Flammarion

ARISTOTE (2008), *Organon I et II Catégories de l'interprétation*, Paris : Librairie philosophique J. Vrin

ARISTOTE (1992), *Organon III Les Premiers Analytiques*, Paris : Librairie philosophique J. Vrin

ARISTOTE (2005), *Organon IV Seconds Analytiques*, Paris : Flammarion

ARISTOTE (1990), *Organon V Les topiques*, Paris : Librairie philosophique J. Vrin

- ARISTOTE (1987), *Organon VI Les réfutations sophistiques*, Paris : Librairie philosophique J. Vrin
- ARISTOTE (1997), *Poétique*, Paris : Les belles lettres
- ARISTOTE (2007), *Rhétorique*, Paris : Flammarion
- ARMENGAUD, Françoise (2007) [1985], *La pragmatique*, Paris : PUF/Que sais-je ?
- ARRIVÉ, Michel, GADET, Françoise, GALMICHE, Michel, *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Paris : Flammarion
- AUDIER, Serge (2012), *Néo-libéralisme(s). Une archéologie intellectuelle*, Paris : Grasset
- AUSTIN, John Langshaw (1970), *Quand dire, c'est faire = How to do things with words*, Paris : Éditions du Seuil
- AUTHIER-REVUZ, Jacqueline (2020), *La Représentation du Discours Autre : principes pour une description*, Berlin/Boston : De Gruyter
- AUTHIER-REVUZ, Jacqueline, LEFEBVRE, Julie (2015), « L'entretien de presse : un genre discursif de représentation de discours autre », *Revista Investigações*, Vol. 28
- BACHELARD, Gaston (1947) [1938], *La formation de l'esprit scientifique*, Paris : Librairie philosophique J.Vrin
- BACHELARD, Gaston (1966) [1940], *La philosophie du non*, Paris : PUF
- BACHELARD, Gaston (1968) [1934], *Le nouvel esprit scientifique*, Paris : PUF
- BACHELARD, Gaston (1963) [1953], *Le matérialisme rationnel*, Paris : PUF
- BACHELARD, Gaston (1966) [1949], *Le rationalisme appliqué*, Paris : PUF
- BAKHTINE, Mikhaïl (1984), *Esthétique de la création verbale*, Paris : Gallimard
- BAKHTINE, Mikhaïl (1977), *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris : Les Éditions de Minuit

BALLY, Charles (1965) [1932], *Linguistique générale et linguistique française*, Berne : A. Francke

BARBET, Denis, HONORÉ, Jean-Paul (2013), « Ce que se taire veut dire. Expressions et usages politiques du silence », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°103, URL : <http://journals.openedition.org/mots/21448>

BARDIN, Laurence (2013), *L'analyse de contenu*, Paris : PUF

BARRY, Alpha (2003), *Parole futée, peuple dupé. Discours et révolution chez Sékou Touré*, Paris : L'Harmattan

BARRY, Alpha (2002), *Pouvoir du discours et discours de pouvoir. L'art oratoire chez Sékou Touré de 1958 à 1984*, Paris : L'Harmattan

BAUMAN, Zygmunt (2007), *Le présent liquidide. Peurs sociales et obsessions sécuritaires*, Paris : Éditions du Seuil

BAYLON, Christian, FABRE, Paul (1995), *Grammaire systématique de la langue française*, Paris : Nathan

BAYLON, Christian, FABRE, Paul (1978), *La sémantique*, Paris : Nathan

BEAUD, Michel (2000) [1981], *Histoire du capitalisme de 1500 à 2000*, Paris : Éditions du Seuil

BEAUD, Stéphane, WEBER, Florence (1998), *Guide de l'enquête de terrain*, Paris : La Découverte

BEAUZÉE, Nathalie (dir.) (2002), *L'entretien infirmier en santé mentale. L'apport systémique dans une profession en mutation*, Toulouse : Érès

BENJAMIN, Walter (2012) [1921], *Critique de la violence*, Paris : Payot & Rivages

BENSA, Alban (2003), « L'exclu de la famille. La parenté selon Pierre Bourdieu. », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 150, pp. 19-26

BENVENISTE, Émile (1966), *Problème de linguistique générale (tome 1)*, Paris : Gallimard

BENVENISTE, Émile (1969), *Vocabulaire des institutions indo-européennes (Vol. 1)*, Paris :

Les Éditions de Minuit

BENVENISTE, Émile (1969), *Vocabulaire des institutions indo-européennes (Vol. 2)*, Paris : Les Éditions de Minuit

BERGER, Peter, LUCKMANN, Thomas (2014) [1966], *La construction sociale de la réalité*, Paris : Armand Colin

BERNARD, Claire, MOURIAUX, René (1987), « Presse et syndicalisme », *Mots*, n°14, pp. 7-19

BERNSTEIN, Basil (1975), *Langage et classes sociales, code socio-linguistique et contrôle social*, Paris : Les Éditions de Minuit

BÉROUD Sophie, LEFEVRE, Josette (2010), « Le corpus syndical. Une expérience au long cours », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°94, URL : <http://journals.openedition.org/mots/19871>

BÉROUD Sophie, LEFEVRE, Josette (2007), « Vers une démocratie économique et sociale ? Redéploiement et banalisation du discours syndical », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°83, URL : <http://journals.openedition.org/mots/867>

BERRENDONNER, Alain (1981), *Eléments de pragmatique linguistique*, Paris : Les Éditions de Minuit

BIHR, Alain (2017), *La novlangue néolibérale. La rhétorique du fétichisme capitaliste*, Paris/Lausanne : Syllepse/Page 2

BIHR, Alain (2011), « L'idéologie néolibérale », *Semen* [En ligne], n°30, URL : <http://journals.openedition.org/semen/8960>

BLANCHE-BENVENISTE, Claire (2003), « Le double jeu du pronom on », in BERRÉ, Michel (dir.), *La syntaxe raisonnée. Mélanges de linguistique générale et française offerts à Annie Boone à l'occasion de son 60e anniversaire*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, pp. 41-56

BODIN, Romuald (dir.), *Les métamorphoses du contrôle social*, Paris : La dispute

BOLTANSKI, Luc, CHIAPELLO, Eve (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris :

Gallimard

BONHOMME, Marc (2005), *Le discours métonymique*, Lausanne : Peter Lang

BONHOMME, Marc (2014) [2005], *Pragmatique des figures du discours*, Paris : Honoré Champion

BONICCO-DONATO, Céline (2016), *Une archéologie de l'interaction. De David Hume à Erving Goffman*, Paris : Librairie philosophique J. Vrin

BOURDIEU, Pierre (2017), *Anthropologie économique. Cours au collège de France 1992-1993*, Paris : Raisons d'agir/Seuil

BOURDIEU, Pierre (1982), *Ce que parler veut dire*, Paris : Fayard

BOURDIEU, Pierre (1987), *Choses dites*, Paris : Les Éditions de Minuit

BOURDIEU, Pierre (1998a), *Contre-feux 1. Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale*, Paris : Raisons d'Agir

BOURDIEU, Pierre (1998b), *Contre-feux 2. Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale*, Paris : Raisons d'Agir

BOURDIEU, Pierre (2004), *Esquisse pour une auto-analyse*, Paris : Raisons d'agir

BOURDIEU, Pierre (1984), *Homo academicus*, Paris : Les Éditions de Minuit

BOURDIEU, Pierre (1992), *Invitation à la sociologie réflexive*, Paris : Les Éditions de Minuit

BOURDIEU, Pierre (2014) [2001], *Langage et pouvoir symbolique*, Paris : Points

BOURDIEU, Pierre (1979), *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris : Les Éditions de Minuit

BOURDIEU, Pierre (2002) [1998], *La domination masculine*, Paris : Éditions du Seuil

BOURDIEU, Pierre (1986), « La force du droit. Eléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 64, pp. 3-19

BOURDIEU, Pierre (dir.) (1993), *La misère du monde*, Paris : Éditions du Seuil

- BOURDIEU, Pierre (1970), *La Reproduction*, Paris : Les Éditions de Minuit
- BOURDIEU, Pierre (1982) *Leçon sur la leçon*, Paris : Les Éditions de Minuit
- BOURDIEU, Pierre (2021) [1968], *Le métier de sociologue*, Paris : Éditions de l'EHESS
- BOURDIEU, Pierre (1980), *Le sens pratique*, Paris : Les Éditions de Minuit
- BOURDIEU, Pierre (1992), *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*. Paris : Editions du Seuil
- BOURDIEU, Pierre (2000), *Les structures sociales de l'économie*, Paris : Éditions du Seuil
- BOURDIEU, Pierre (1997), *Les usages sociaux de la science*. Paris : INRA Éditions
- BOURDIEU, Pierre (2013), *Manet. Une révolution symbolique. Cours au Collège de France (1998-2000)*, Paris : Raisons d'Agir/Éditions du Seuil
- BOURDIEU, Pierre (1997), *Méditations pascaliennes*, Paris : Éditions du Seuil
- BOURDIEU, Pierre (2022), *Microcosmes. Théorie des champs*, Paris : Raisons d'Agir
- BOURDIEU, Pierre (2000), *Propos sur le champ politique*, Lyon : Presses universitaires de Lyon
- BOURDIEU, Pierre (1994), *Raisons pratiques*, Paris : Éditions du Seuil
- BOURDIEU, Pierre (2015), *Sociologie générale volume 1. Cours au collège de France (1981-1983)*, Paris : Raisons d'Agir/Éditions du Seuil
- BOURDIEU, Pierre (2016), *Sociologie générale volume 2. Cours au collège de France (1983-1986)*, Paris : Raisons d'Agir/Éditions du Seuil
- BOURDIEU, Pierre (2008) [1996], *Sur la télévision*. Paris : Raisons d'Agir
- BOURDIEU, Pierre (2012), *Sur l'État : Cours au collège de France (1989-1992)*, Paris : Éditions du Seuil
- BOURDIEU, Pierre, BOLTANSKI, Luc (2008) [1976], *La production de l'idéologie dominante*, Paris : Demopolis/Raisons d'Agir

BOURDIEU, Pierre, SAINT MARTIN, Monique de (1978), « Le patronat » *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 20-21, pp. 3-82

BOURDIEU, Pierre, WACQUANT, Loïc (1993), *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris : Le Seuil (Libre examen. Politique)

BOYER, Henri, LOCHARD, Guy (2016), « Le discours doit être analysé en rapport avec les dispositifs de mise en scène », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°111, URL : <http://journals.openedition.org/mots/22403>

BOYER, Robert (2015), *Économie politique des capitalismes*, Paris : La Découverte

BOYER, Robert (2004), *Une théorie du capitalisme est-elle possible ?*, Paris : Odile Jacob

BRANCA SÓLIO, Marlène (2017), « Les stratégies du discours néolibéral au XXI^e siècle dans le champ du travail : le rôle du collaborateur et du coworking », *Communication et organisation* [En ligne], n°52, URL : <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/5773>

BRAUDEL, Fernand (1979), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XV^e-XVIII^e siècle. Tome 1. Les structures du quotidien : le possible et l'impossible*, Paris : Armand Colin

BRAUDEL, Fernand (1979), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XV^e-XVIII^e siècle. Tome 2. Les jeux de l'échange*, Paris : Armand Colin

BRONCKART, Jean-Paul (1996), *Activité langagière, textes et discours. Pour un interactionnisme socio-discursif*, Paris : Delachaux et Niestlé

BRONCKART, Jean-Paul (1994) [1985], *Le fonctionnement des discours. Un modèle psychologique et une méthode d'analyse*, Paris : Delachaux et Niestlé

BRONCKART, Jean-Paul (1977), *Théories du langage. Une introduction critique*, Liège : Mardaga

BROWN, Wendy (2007), *Les habits neufs de la politique mondiale : néolibéralisme et néo-conservatisme*, Paris : Les prairies ordinaires

BROWN, Wendy (2016) [1995], *Politiques du stigmat. Pouvoir et liberté dans la modernité avancée*, Paris : PUF

BRUGIDOU, Mathieu, LABBÉ, Dominique (2000), « Le discours syndical français contemporain » (CFDT, CGT, FO en 1996-98), *Centre de recherche sur le politique, l'administration et le territoire*, Grenoble : Institut d'Études Politiques

BRUGIDOU, Mathieu, LABBÉ, Dominique (2000), « Le vocabulaire syndical français à la lumière de l'analyse des données textuelles et de la statistique lexicale » in RAJMAN Martin et CHAPPELIER Jean-Cédric (eds.), *Actes des 5e journées internationales d'analyse des données textuelles*, Lausanne : Ecole polytechnique fédérale, vol 1, p. 85-94

BRUGIDOU, Mathieu (2000), « Les discours de la revendication et de l'action dans les éditoriaux de la presse syndicale (1996-1998) », *Revue française de science politique*, n°6, pp. 967-992

BUTLER, Judith (2008), *Le pouvoir des mots : discours de haine et politique du performatif*, Paris : Éditions Amsterdam

CALVET, Louis-Jean (2017) [1993], *La sociolinguistique*, Paris : PUF

CALVET, Louis-Jean (2002), *Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation*, Paris : Plon

CANGUILHEM, Georges (2013) [1966], *Le normal et le pathologique*. Paris : Quadrige/PUF

CANGUILHEM, Georges (1947), « Milieu et normes de travail », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol.3, pp. 120-136

CASSIRER, Ernst (1975) [1944], *Essai sur l'homme*, Paris : Les Éditions de Minuit

CHABROL, Claude (1994), *Discours du travail social et pragmatique*, Paris : PUF

CHABROL, Claude (2006), « Identités sociales et discursives », *Questions de communication* [En ligne], n°9, URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7920>

CHABROL, Claude (2011), « Pour une psycho-socio-pragmatique de l'agir communicationnel », in CASTEL, Philippe, SALES-WUILLEMIN, Édith, LACASSAGNE Marie-Françoise (eds.), *Psychologie sociale, communication et langage*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, pp.169-179

CHABROL, Claude, BROMBERG, Marcel (1999), « Préalables à une classification des actes de parole », *Psychologie française*, n°44, pp. 291-306

CHARAUDEAU, Patrick (2000), "De la compétence situationnelle aux compétences de discours", *Actes du colloque de Louvain-la-Neuve sur Compétence et didactique des langues* [En ligne], URL: <http://www.patrick-charaudeau.com/De-la-competence-situationnelle.html>

CHARAUDEAU, Patrick (2006), « Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives », *Semen* [En ligne], n°22, URL : <http://journals.openedition.org/semes/2793>

CHARAUDEAU, Patrick (2009), « Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique », *Corpus* [En ligne], n°8, URL : <http://journals.openedition.org/corpus/1674>

CHARAUDEAU, Patrick (dir.) (2009), *Identités sociales et discursives du sujet parlant*, Paris : L'Harmattan

CHARAUDEAU, Patrick (1983), *Langage et discours. Eléments de sémiolinguistique (Théorie et pratique)*, Paris : Classique Hachette

CHARAUDEAU, Patrick (2000), « La pathémisation à la télévision comme stratégie d'authenticité », in PLANTIN, Christian, DOURY, Marianne, TRAVERSO, Véronique (dir.), *Les émotions dans les interactions*, Lyon : Presses universitaires de Lyon

CHARAUDEAU, Patrick (2011) [2005], *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur

CHARAUDEAU, Patrick (1995), « Une analyse sémiolinguistique du discours », *Langages*, n°117, pp. 96-111

CHARAUDEAU, Patrick, LOCHARD, Guy, SOULAGES, Jean-Claude (1996), « La construction thématique du conflit en ex-Yougoslavie par les journaux télévisés français (1990-1994) », *Mots*, n°47, pp. 89-108

CHARAUDEAU, Patrick, MAINGUENEAU, Dominique (dir.) (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris : Éditions du Seuil

CHENAL, Odile, LAPERROUSAZ, Michèle, RAFLIN, Marie-France (1977), « L'économie

du politique dans les discours syndicaux », *Revue française de science politique*, n°3, pp. 442-458

CHOMSKY, Noam (1971) [1957], *Aspects de la théorie syntaxique*, Paris : Seuil

CICÉRON (1938), *De l'orateur. Livre I*, Paris : Les belles lettres

CICÉRON (1959), *De l'orateur. Livre II*, Paris : Les belles lettres

CICÉRON (1994), *De l'invention*, Paris : Les belles lettres

CICÉRON (1960), *Divisions de l'art oratoire. Topiques*, Paris : Les belles lettres

CISLARU, Georgeta (2008), « Le nom de pays comme outil de représentation sociale », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°86, URL : <http://journals.openedition.org/mots/13452>

CISLARU, Georgeta, GUÉRIN, Olivia, MORIM, Katia, NÉE, Émilie, PAGNIER, Thierry, VENIARD, Marie (dir.) (2007), *L'acte de nommer. Une dynamique entre langue et discours*, Paris : Presses Sorbonne Nouvelle

CISLARU, Georgeta, SITRI, Frédérique (2012), « De l'émergence à l'impact social des discours : hétérogénéités d'un corpus », *Langages*, n°187, pp. 59-72

CLAUDEL, Chantal (2004), « De l'utilisation du système d'adresse dans l'interview de presse écrite française », *Langage et société*, n°108, pp. 11-25

CLAUDEL, Chantal (2004), « La notion de figure : propositions méthodologiques pour une approche comparée du genre interview de presse en français et en japonais », *Travaux neuchâtelois de linguistique*, n°40, pp. 27-45

COHEN, Marcel (1971), *Matériaux pour une sociologie du langage. 1. Faits linguistiques et faits sociaux, l'instrument social langage, les langages et les groupes sociaux*, Paris : François Maspero

COHEN, Samy (1999), *L'art d'interviewer les dirigeants*, Paris : PUF

COSSUTTA, Frédéric, MAINGUENEAU, Dominique (1995), « L'analyse des discours constituants », *Langages*, n°117, pp. 112-125

COZMAI, Ana-Maria, ANQUETIL, Sophie (2017), « Le macro-acte de langage REPROCHER

en français, roumain et finnois. Proposition de modélisation des modes d'expression du reproche selon le degré d'intensité de la violence verbal. » in MATEUI, Iuliana (éd.) *La violence verbale : descriptions, processus, effets discursifs et psycho-sociaux*, Cluj : Presa Universitara Clujeana

CURIE, Raymond (2011), « *Le développement du néolibéralisme après 1973 et le secteur social* », *Empan*, n°81, pp. 104-106

CUSSET, François (2018), *Le déchaînement du monde. Logique nouvelle de la violence*, Paris : Éditions La Découverte

CUSSET, François, LABICA, Thierry, RAULINE, Véronique (dir.) (2016), *Imaginaires du néolibéralisme*, Paris : La dispute

DARDOT, Pierre (2013), « Le capitalisme à la lumière du néolibéralisme », *Raisons politiques*, n°52, p. 13

DARDOT, Pierre (2017), « Le management néolibéral », *Empan*, n°107, pp. 53-57

DARDOT, Pierre, LAVAL, Christian (2009), *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris : La découverte

DELAPLACE, Marie (2011), « La politique des pôles de compétitivité : la question de l'articulation entre compétitivité des entreprises et compétitivité des territoires », *Géographie, économie, société*, vol. 13, n°3, pp. 255-271

DÉMOSTHÈNE (1965), *Harangues. Tome I*, Paris : Les belles lettres

DÉMOSTHÈNE (1975), *Harangues. Tome II*, Paris : Les belles lettres

DÉMOSTHÈNE (2002), *Plaidoyers politiques. Tome I*, Paris : Les belles lettres

DÉVOLUY, Michel (2016), « L'ordolibéralisme et la construction européenne », *Revue internationale et stratégique*, n°103, pp. 26-36

DIET, Emmanuel (2009), « Management, discours de l'emprise, idéologie et désobjectivation », *Connexions*, n°91, pp. 65-83

DOURY, Marianne, LEFÉBURE, Pierre (2006), « « Intérêt Général », « Intérêts

Particuliers » », *Questions de communication* [En ligne], n°9, URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7922>

DOURY, Marianne, MOIRAND, Sophie (dir.) (2004), *L'argumentation aujourd'hui. Positions théoriques en confrontation*, Paris : Presses Sorbonne Nouvelle

DUCROT, Oswald (1980), *Les mots du discours*, Paris : Les Éditions de Minuit

DURKHEIM, Émile (1930) [1892], *De la division du travail social*, Paris : PUF

DURKHEIM, Émile (1930) [1897], *Le suicide*, Paris : PUF

DURKHEIM, Émile (2018) [1912], *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris : Quadrige/PUF

DURKHEIM, Émile (1967) [1896], *Les règles de la méthode sociologique*, Paris : PUF

ESQUENAZI, Jean-Pierre (2006), « Principes d'une sociologie des institutions de discours », *Questions de communication* [En ligne], n°9, URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7941>

FIALA, Pierre, HABERT, Benoît, LAFON, Pierre, PINEIRA-TRESMONTANT, Carmen (1987) « Des mots aux syntagmes », *Mots*, n°14, pp. 47-87

FOUCAULT, Michel (1969), *L'archéologie du savoir*, Paris : Gallimard

FOUCAULT, Michel (2001) [1994], *Dits et Ecrits I (1954-1975)*, Paris : Gallimard

FOUCAULT, Michel (2001) [1994], *Dits et Ecrits II (1976-1988)*, Paris : Gallimard

FOUCAULT, Michel (2012), *Du gouvernement des vivants. Cours au Collège de France (1979-1980)*, Paris : Gallimard/Seuil

FOUCAULT, Michel (1997), *Il faut défendre la société. Cours au collège de France (1975-1976)*. Paris : Gallimard/Seuil

FOUCAULT, Michel (2009), *Le courage de la vérité. Le gouvernement de soi et des autres II. Cours au collège de France (1984)*, Paris : Gallimard/Seuil

FOUCAULT, Michel (2008), *Le gouvernement de soi et des autres. Cours au collège de France*

(1982-1983), Paris : Gallimard/Seuil

FOUCAULT, Michel (1971), *L'ordre du discours : leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970*, Paris : Gallimard

FOUCAULT, Michel (2004), *Naissance de la biopolitique. Cours au collège de France (1978-1979)*, Paris : Gallimard/Seuil

FOUCAULT, Michel (2015), *Œuvres. I*, Paris : Gallimard/La pléiade

FOUCAULT, Michel (2015), *Œuvres. II*, Paris : Gallimard/La pléiade

FOUCAULT, Michel (2004), *Sécurité, Territoire, Population. Cours au collège de France (1977-1978)*, Paris : Gallimard/Seuil

FOURASTIÉ, Jean (2010) [1979], *Les Trente Glorieuses*, Paris : Fayard

FRIOT, Bernard (2012), *L'enjeu du salaire*, Paris : La dispute

GAMBIER, Dominique, VERNIERES, Michel (1991), *Le marché du travail*, Paris : Economica

GARCIA, Nuria (2015), « L'entretien et la place des acteurs dans la sociologie de l'action publique », in BOUSSAGUET, Laurie (éd.), *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 377-404

GARDIN, Bernard (1987), « Comment dire la mort d'un travailleur », *Mots*, n°14, pp. 149-169

GARDIN, Bernard (1976), « Discours patronal et discours syndical », *Langages*, n°41, pp. 13-46

GARDIN, Bernard (2005), *Langage et luttes sociales*, Limoges : Éditions Lambert-Lucas

GARDIN, Bernard (1988) « Le dire difficile et le devoir dire », *Documentation et recherche en linguistique allemande contemporain - Vincennes*, n°39, pp. 1-20

GARDIN, Bernard, BAGGIONI, Daniel, GUESPIN, Louis (1980), *Pratiques linguistiques, pratiques sociales*, Paris : PUF

GARRIC, Nathalie, LÉGLISE, Isabelle (2005), « La place du logiciel, du corpus, de l'analyste :

l'exemple d'une analyse de discours patronal à deux voix », in WILLIAMS, Geoffrey (dir.), *Linguistique de corpus*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, pp.101-113

GARRIC, Nathalie, LÉGLISE, Isabelle (2005), « Le discours patronal, discours de propagande », in BANKS, David (dir.), *Caractéristiques linguistiques des textes de propagande*, Paris : L'Harmattan, pp.133-146

GARRIC, Nathalie, LÉGLISE, Isabelle (2008), « Le discours patronal, un exemple de discours économique ? », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°86, URL : <http://journals.openedition.org/mots/13572>

GARRIC, Nathalie, LÉGLISE, Isabelle (2003), « Quelques caractéristiques du discours patronal français », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°72, URL : <http://journals.openedition.org/mots/7433>

GIGNOUX, Claude Joseph (1942), *L'économie française entre les deux guerres 1919-1939*, Paris : Société d'éditions économiques et sociales

GOFFMAN, Erving (1968), *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris : Les Éditions de Minuit

GOFFMAN, Erving (2013) [1963], *Comment se conduire dans les lieux publics. Notes sur l'organisation sociale des rassemblements*, Paris : Economica

GOFFMAN Erving (1987), *Façons de parler*, Paris : Les Éditions de Minuit

GOFFMAN, Erving (1973) [1959], *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*, Paris : Les Éditions de Minuit

GOFFMAN, Erving (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne. 2. Les relations en public*, Paris : Les Éditions de Minuit

GOFFMAN, Erving (1991) [1974], *Les cadres de l'expérience*, Paris : Les Éditions de Minuit

GOFFMAN, Erving (1975), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris : Les Éditions de Minuit

GOSSELIN, Laurent (2005), *Temporalité et modalité*, Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur

GUESPIN, Louis (1971), « Problématique des travaux sur le discours politique », *Langages*, n°23, pp. 3-24

GUIDERE, Mathieu (2010), *Méthodologie de la recherche*, Paris : Ellipses

GUILBERT, Thierry (2011), *L'évidence du discours néolibéral. Analyse dans la presse écrite*, Bellecombe-en-Bauges : Éditions du Croquant Broissieux

GUILBERT, Thierry, LEBARON, Frédéric (2017), « L'économie des mots et les mots de l'économie : analyse sociodiscursive des discours des dirigeants de la Banque centrale européenne », *Langage et société*, vol. 160-161, n°2-3, pp. 217-235

HABER, Stéphane (2012), « Du néolibéralisme au néocapitalisme ? Quelques réflexions à partir de Foucault », *Actuel Marx*, n°51, pp. 59-72

HABER, Stéphane (2013), « Le néolibéralisme est-il une phase du capitalisme ? », *Raisons politiques*, n°52, pp. 25-35

HACHE, Émilie (2007), « Néolibéralisme et responsabilité », *Raisons politiques*, n°28, pp. 5-9

HADERMANN, Pascale, PIERRARD, Michel, VAN RAEMDONCK, Dan (2010), « La scalarité dans tous ses aspects », *Langue française*, vol. 165, n°1, pp. 3-15

HALBWACHS, Maurice (2015) [1940], *La psychologie collective*. Paris : Flammarion

HALIMI, Serge (2004), *Le grand bond en arrière*, Paris : Fayard

HALLER, Zoé, NOUS, Camille (2021), « Dire les inégalités et porter le combat féministe dans les organisations syndicales », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°126, URL : <http://journals.openedition.org/mots/28603>

HIRSCHMAN, Albert (1983) [1982], *Bonheur privé, action publique*, Paris : Hachette

HIRSCHMAN, Albert (1991), *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris : Fayard

HIRSCHMAN, Albert (1980) [1977], *Les passions et les intérêts*, Paris : PUF

HUBERT, Henri, MAUSS, Marcel (1899), *Essai sur la nature et la fonction du sacrifice*, Saguenay : Les classiques des sciences sociales

HUSSON, Michel (2012), « Économie politique du social-libéralisme », *Mouvements*, n°69, pp. 26-33

JAKOBSON, Roman (1963), *Essais de linguistique générale. [1] Les fondations du langage*, Paris : Les Éditions de Minuit

JAKOBSON, Roman (1973), *Essais de linguistique générale. [2] Rapports internes et externes du langage*, Paris : Les Éditions de Minuit

JEANPIERRE, Laurent (2006), « Une sociologie foucauldienne du néolibéralisme est-elle possible ? » *Sociologie et sociétés*, n°38, pp. 87–111

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (2005), *Le discours en interaction*, Paris : Armand Colin.

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (1980), *L'énonciation : de la subjectivité dans le langage*, Paris : Armand Colin

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (2016) [2008], *Les actes de langage dans le discours Théorie et fonctionnement*, Paris : Armand Colin

KLEIN, Naomi (2008), *La stratégie du choc. La montée d'un capitalisme du désastre*, Arles : Actes Sud

KOREN, Roselyne (2004), « Argumentation, enjeux et pratique de l'« engagement neutre » : le cas de l'écriture de presse », *Semen* [En ligne], n°17, URL : <http://journals.openedition.org/semen/2308>

KOREN, Roselyne (2008), « Pour une éthique du discours : prise de position et rationalité axiologique », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], n°1, URL : <http://journals.openedition.org/aad/263>

KOTZ, David (2012), « *Sur la crise du capitalisme néolibéral* », *Actuel Marx*, n°51, p. 11-26

KRIEG-PLANQUE, Alice (2000), « Analyser le discours de presse », *Communication* [En ligne], vol. 20/1, URL : <http://journals.openedition.org/communication/6432>

KRIEG-PLANQUE, Alice, OGER, Claire (2010), « Discours institutionnels. Perspectives pour les sciences de la communication », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°94, URL :

<http://journals.openedition.org/mots/19870>

KRONNING, Hans (2004), « Modalité et médiation épistémiques », in DELAMOTTE-LEGRAND, Régine (dir.), *Les médiations langagières 1*, Rouen : Presses Universitaires de Rouen, pp. 35-65

LAFLEUR, Sylvain (2017), « Penser la gouvernementalité après Foucault », *Politique et Sociétés*, n°36, pp. 141-159

LAGASNERIE, Geoffroy de (2013), « Néolibéralisme, théorie politique et pensée critique », *Raisons politiques*, n°52, pp. 63-76

LAVAL, Christian (2018), *Foucault, Bourdieu et la question néolibérale*, Paris : La découverte

LE BŒUF, Claude, PÉLISSIER Nicolas (dir.) (2003), *Communiquer l'information scientifique. Ethique du journalisme et stratégies des organisations*, Paris : L'Harmattan

LE QUERLER, Nicole (1996), *Typologie des modalités*, Caen : Presses universitaires de Caen

LEFEVRE, Josette (2011), « Actualité bibliographique. Les langages du politique », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°95, URL : <http://journals.openedition.org/mots/20162>

LEFEVRE, Josette (2004), « Bibliographie de lexicologie sociopolitique », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 75, URL : <http://journals.openedition.org/mots/3543>

LEFEVRE, Josette (1993), « CFDT 1973-1992 : l'éclatement d'un champ lexical », *Mots*, n°36, pp. 84-100

LEFEVRE, Josette (2013), « La parole en mouvement du patronat. CNPF-Medef 1981-2010 », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°103, URL : <http://journals.openedition.org/mots/21499>

LEFEVRE, Josette (1987), « Les mots, la lutte et le jeu », *Mots*, n°14, pp. 125-148

LEFEVRE, Josette (2003), « Mondialisation : du discours syndical à celui d'ATTAC », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 71, URL : <http://journals.openedition.org/mots/8033>

LEFEVRE, Josette, TOURNIER, Maurice (2005), « De proximité. D'une parenté juridique au pragmatisme syndical », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°77, URL :

<http://journals.openedition.org/mots/249>

LEMKE, Thomas (2004), « « Marx sans guillemets » : Foucault, la gouvernementalité et la critique du néolibéralisme », *Actuel Marx*, n°36, pp. 13-26

LEROY, Maurice (1980), *Les grands courants de la linguistique moderne*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles

LEVI, Irit, WEIZMAN, Elda, SCHNEEBAUM, Isaac (2006), « Soutien et défi : pour une étude comparée des interviews télévisées sur Al-Jazira et à la télévision israélienne », *Questions de communication* [En ligne], n°9, URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7923>

LONDEI, Danielle, MOIRAND, Sophie, REBOUL-TOURÉ, Sandrine, REGGIANI Licia (dir.) (2013), *Dire l'événement. Langage, mémoire, société*, Paris : Presses Sorbonne Nouvelle

LORDON, Frédéric (2010), *Capitalisme, désir et servitude. Marx et Spinoza*, Paris : La Fabrique

LORDON, Frédéric (2015), *Imperium. Structures et affects des corps politiques*, Paris : La Fabrique

LORDON, Frédéric (2018), *La condition anarchique*, Paris : Éditions du Seuil

LORDON, Frédéric (2000), « La légitimité au regard du fait monétaire », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°6, pp. 1343-1359

LORDON, Frédéric (2013), *La société des affects. Pour un structuralisme de nos passions*, Paris : Éditions du Seuil

LORDON, Frédéric (2016), *Les affects de la politique*, Paris : Éditions du Seuil

MAINGUENEAU, Dominique (2009) [1996], *Aborder la linguistique*, Paris : Éditions du Seuil

MAINGUENEAU, Dominique (2007), *Analyser les textes de la communication*, Paris : Armand Colin

MAINGUENEAU, Dominique (2021), *Discours et analyse du discours. Une introduction*, Paris : Armand Colin

- MAINGUENEAU, Dominique (1984), *Genèse du discours*, Bruxelles : Pierre Mardaga
- MAINGUENEAU, Dominique (1976), *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours, problèmes et perspectives*, Paris : Classique Hachette
- MAINGUENEAU, Dominique (1994), *L'énonciation en linguistique française*, Paris : Hachette
- MAINGUENEAU, Dominique (2022), *L'éthos en analyse du discours. Au cœur des textes*, Louvain-la-Neuve, Academia
- MAINGUENEAU, Dominique (1993), *Le contexte de l'œuvre littéraire*, Paris : Dunod
- MAINGUENEAU, Dominique (2009), *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris : Éditions du Point
- MAINGUENEAU, Dominique (2017), « Parcours en analyse du discours », *Langage et société*, n°160/161, pp.129-143
- MAINGUENEAU, Dominique (2012), « Que cherchent les analystes du discours ? », *Argumentation et Analyse du Discours*, n°9, pp.1-17
- MAINGUENEAU, Dominique (2014), « Retour critique sur l'éthos », *Langage et société*, vol. 149, n°3, pp. 31-48
- MALTAIS, Robert (dir.) (2021), *L'écriture journalistique sous toutes ses formes*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal
- MARCELLESI, Jean-Baptiste, GARDIN, Bernard (1973), *Introduction à la sociolinguistique : la linguistique sociale*, Paris : Larousse
- MAUSS, Marcel (1971), *Essai de sociologie [1901-1934]*, Paris : Les Éditions de Minuit
- MAUSS, Marcel (1923-1924), *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Saguenay : Les classiques des sciences sociales
- MARX, Karl (1993) [1867], *Le Capital. Livre premier*, Paris : PUF
- MARX, Karl (1963) [1846-1880], *Œuvres I Économie*, Paris : Gallimard

- MARX, Karl (1968) [1844-1875], *Œuvres II Économie*, Paris : Gallimard
- MARX, Karl (1982) [1835-1850], *Œuvres III Philosophie*, Paris : Gallimard
- MAZIERE, Francine (2018), *L'analyse du discours. Histoire et pratiques*, Paris : PUF
- METZGER, Jean-Luc (2016), « Penser avec Foucault pour comprendre l'extension du pouvoir en régime néolibéral », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne], n°47, URL : <http://journals.openedition.org/rsa/1755>
- MEUNIER, André (1974), « Modalités et communication », *Langue Française*, n°21, pp. 8-25
- MEYER, Michel (2011), *La rhétorique*, Paris : PUF
- MOESCHLER, Jacques (1996), *Théorie pragmatique et pragmatique conversationnelle*, Paris : Armand Colin
- MOIRAND, Sophie (1992), « Des choix méthodologiques pour une linguistique de discours comparative », *Langages*, n°105, pp. 28-41
- MOIRAND, Sophie (2007), *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris : PUF
- MOÏSE, Claudine, MEUNIER, Emmanuel, ROMAIN, Christina (2015), *La violence verbale dans l'espace de travail : analyses et solutions*, Paris : Bréal
- MORIN, Edgar (1966), « L'interview dans les sciences sociales et à la radio-télévision », *Communications*, n°7, pp. 59-73
- MOURIQUAND, Jacques (2022), *L'écriture journalistique*, Paris : PUF/Que sais-je ?
- NÉE, Émilie (dir.) (2017), *Méthodes et outils informatiques pour l'analyse des discours*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes
- NEF, Frédéric (1980), « Note pour une pragmatique textuelle. Macro-actes indirects et dérivation rétroactive », *Communications*, n°32, pp. 183-189
- OFFERLÉ, Michel (2021), *Ce qu'un patron peut faire*, Paris : Gallimard
- OFFERLÉ, Michel (2013), *Les patrons des patrons. Histoire du Medef*, Paris : Odile Jacob

- OFFERLÉ, Michel (2017), *Patrons en France*, Paris : La Découverte
- OFFERLÉ, Michel (1994), *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris : Montchrestien
- OFFERLÉ, Michel (2009), *Sociologie des organisations patronales*, Paris : La Découverte
- ORKIBI, Eithan (2008), « Ethos collectif et Rhétorique de polarisation : le discours des étudiants en France pendant la guerre d'Algérie », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 1, URL : <http://journals.openedition.org/aad/438>
- NOIRIEL, Gérard (2006), *Introduction à la socio-histoire*, Paris : La Découverte
- PÊCHEUX, Michel (1969), *Analyse automatique du discours*, Paris : Dunod
- PÊCHEUX, Michel (1990) *L'inquiétude du discours*, Paris : Éditions des Cendres
- PÊCHEUX, Michel (1975), *Les vérités de la Palice*, Paris : François Maspero
- PÊCHEUX, Michel, FUCHS, Catherine (1975), « Mises au point et perspectives à propos de l'analyse automatique du discours », *Langages*, n°37, pp. 7-80.
- PÊCHEUX, Michel, GADET, Françoise (1981), *La langue introuvable*, Paris : François Maspero
- PELLEGRIN, Pierre (2001), *Le vocabulaire d'Aristote*, Paris : Ellipses
- PERELMAN, Chaïm, OLBRECHTS-TYTECA, Lucie (2000) [1958], *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles
- PIGNIER, Nicole (2006), « Pour une Approche sémio-pragmatique de la Communication », *Questions de communication* [En ligne], n°9, URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7945>
- POUDAT, Céline et LANDRAGIN, Frédéric (2017), *Explorer un corpus textuel. Méthodes – pratiques – outils*, Louvain-la-Neuve : De Boek Supérieur
- QUIJOUX Maxime (dir.) (2015), *Bourdieu et le travail*, Rennes : Presses universitaires de Rennes
- QUINTILIIEN (1934), *Institution oratoire* (Tome I, II, III, IV – Livres I à XII), Paris : Garnier

Frères

RASTIER, François (2001), *Arts et sciences du texte*, Paris : PUF

RASTIER, François (1973), *Essais de sémiotique discursive. Univers sémiotique*, Tours :
Maison Mame

RASTIER, François (2011), *La mesure et le grain. Sémantique de Corpus*, Paris : Honoré
Champion

RASTIER, François (1998), « Le problème épistémologique du contexte et le statut de
l'interprétation dans les sciences du langage », *Langages*, n°129, pp. 97-111

RASTIER, François (2010) [1991], *Sémantique et recherches cognitives*, Paris : PUF

RASTIER, François (1996) [1987], *Sémantique interprétative*, Paris : PUF

RASTIER, François (2016) [1989], *Sens et textualité*, Limoges : Lambert-Lucas

RINGOOT, Roselyne (2014), *Analyser le discours de presse*, Paris : Armand Colin

RINGOOT, Roselyne, UTARD, Jean-Michel (dir.) (2006), *Le journalisme en invention*,
Rennes : Presses Universitaires de Rennes

ROUEFF, Olivier (2013), « Les homologues structurales : une magie sociale sans magiciens ?
La place des intermédiaires dans la fabrique des valeurs », in COULANGEON, Philippe
(dir.), *Trente ans après La Distinction de Pierre Bourdieu*, Paris : La Découverte, pp. 153-164

SALEM, André (1993), « De travailleurs à salariés. Repères pour une étude de l'évolution du
vocabulaire syndical (1971-1990) », *Mots*, n°36, pp. 74-83

SALMON, Anne (2015), « Néolibéralisme, nouveau management et plaisir », *Connexions*, n°
103, p. 21-38

SANDRÉ Marion (dir.) (2009), *Analyses du discours et contextes*, Limoges : Lambert-Lucas

SAPIR, Edward (2001) [1921], *Anthropologie. Tome 1 : Culture et personnalité*, Saguenay :
Les classiques des sciences sociales

SAPIR, Edward (2001) [1921], *Anthropologie. Tome 2 : Culture*, Saguenay : Les classiques des

sciences sociales

SAPIR, Edward (2001) [1921], *Le langage. Introduction à l'étude la parole*, Saguenay : Les classiques des sciences sociales

SAPIRO, Gisèle (dir.) (2020), *Dictionnaire international Bourdieu*, Paris : CNRS

SAUSSURE, Ferdinand (2016) [1916], *Cours de linguistique générale*, Paris : Folio

SCHOLLIERS, Peter (2001), « Mots et pratiques. L'industrie cotonnière gantoise, les crises et la perception patronale de la concurrence internationale, 1790-1914 », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 23, URL : <http://journals.openedition.org/rh19/314>

SCHOPENHAUER, Arthur (1999) [1864], *L'art d'avoir toujours raison*, Belval : Circé

SCHOTT-BOURGET, Véronique (1994), *Approches de la linguistique*, Paris : Nathan

SCHUMPETER, Joseph (1990) [1947], *Capitalisme, socialisme et démocratie. Les possibilités actuelles du socialisme et La marche au socialisme*, Paris : Payot

SCHUMPETER, Joseph (1983) [1953], *Histoire de l'analyse économique. I. L'âge des fondateurs*, Paris : Gallimard

SCHUMPETER, Joseph (1983) [1953], *Histoire de l'analyse économique. II. L'âge classique*, Paris : Gallimard

SCHUMPETER, Joseph (1983) [1953], *Histoire de l'analyse économique. III. L'âge de la science*, Paris : Gallimard

SCHUMPETER, Joseph (1972) [1927], *Impérialisme et classes sociales*, Paris : Flammarion

SEARLE, John R. (1998), *La construction de la réalité sociale*, Paris : Gallimard

SEARLE, John R. (1972) [1969], *Les actes de langage. Essai de philosophie du langage*, Paris : Hermann

SEARLE, John R. (1982), *Sens et expression. Études de théorie des actes du langage*, Paris : Les Éditions de Minuit

SOLCHANY, Jean (2016), « *Le problème plus que la solution : la démocratie dans la vision*

du monde néolibérale », *Revue de philosophie économique*, Vol. 17, pp. 135-169

SPERBER, Dan, WILSON, Deirdre (1989), *La pertinence. Communication et cognition*, Paris : Les Éditions de Minuit

SPINOZA, Baruch (1965) [1677], *L'Éthique*, Paris : Flammarion

SPINOZA, Baruch (1955), *Œuvres complètes*, Paris : Gallimard

SPINOZA, Baruch (2002) [1677], *Traité politique*, Paris : Librairie Générale Française

SPINOZA, Baruch (1965) [1670], *Traité théologico-politique*, Paris : Flammarion

STEINER, Philippe (dir.) (2013), *Traité de sociologie économique*, Paris : PUF

STIEGLER, Barbara (2019), *Il faut s'adapter*, Paris : Gallimard

TEMMAR, Malika (2019), « La philosophie dans la presse écrite : le cas des entretiens », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], n°22, URL : <http://journals.openedition.org/aad/3115>

THUDEROZ, Christian (1994), « Le bain et le requin : syndicalisme ouvrier et espaces productifs », *Sociologie du travail*, n°1, pp. 1-23

TODOROV, Tzvetan (1981), *Mikhaïl Bakhtine. Le principe dialogique*, Paris : Éditions du Seuil

TOURNIER, Maurice (1987), « Cooccurrences autour de travail (1971-1976) », *Mots*, n°14, pp. 89-123

TRAVERSO, Véronique (2016), *Décrire le français parlé en interaction*, Paris : Ophrys Éditions

VANVELTHEM, Lionel, BETTENS, Ludo (2014), « Contribution à l'analyse des constructions mémorielles en histoire sociale : l'exemple des discours rapportés dans le monde syndical socialiste », *Revue belge de philologie et d'histoire*, n°92, pp. 633- 650

VAN DIJK, Teun A. (1977), « Pragmatic Macro-Structures in discourse and cognition », in DE MEY M. (dir.), *Communication and Cognition* 77, pp. 99-113

VENDRYES, Joseph (1968) [1923], *Le langage. Introduction linguistique à l'histoire*, Paris : Albin Michel

VERNANT, Denis (1997), *Du discours à l'action. Études pragmatiques*, Paris : PUF

VERÓN, Eliseo (1984), « Matière linguistique et analyse de discours - Pièce à conviction », *Langage et société*, n°28, fascicule 2, pp. 91-109

VERÓN, Eliseo (1973), « Postface : vers une « logique naturelle des mondes sociaux », *Communications*, 20, pp. 246-278

WACQUANT, Loïc (2016), « Brève généalogie et anatomie de l'habitus », *Revue de l'Institut de Sociologie* [En ligne], n°86, URL : <http://journals.openedition.org/ris/377>

WACQUANT Loïc (1996), « De l'idéologie à la violence symbolique : culture, classe et conscience chez Marx et Bourdieu », *Actuel Marx*, n° 20, pp. 65-82

WACQUANT, Loïc (2010), « L'habitus comme objet et méthode d'investigation. Retour sur la fabrique du boxeur », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 184, n°4, pp. 108-121

WACQUANT, Loïc (2016), « Quatre principes transversaux pour mettre Bourdieu au travail », *Revue de l'Institut de Sociologie* [En ligne], n°86, URL : <http://journals.openedition.org/ris/379>

WACQUANT, Loïc, AKCAOGLU, Aksu (2016) « Pratique et pouvoir symbolique chez Bourdieu vu de Berkeley », *Revue de l'Institut de Sociologie* [En ligne], n°86, URL : <http://journals.openedition.org/ris/380>

WAGNER, Anne-Catherine (2008), « L'expertise syndicale européenne. L'imbrication des lexiques de l'expertise et du discours militant chez les syndicalistes européens », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°88, URL : <http://journals.openedition.org/mots/18013>

WEBER, Henri (1986), *Le parti des patrons. Le CNPF 1946-1990*, Paris : Éditions du Seuil

WEBER, Max (1995) [1918-1920], *Économie et société. 1. Les catégories de la sociologie*, Paris : Plon

WEBER, Max (1995) [1911-1913], *Économie et société. 2. L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, Paris : Plon

WEBER, Max (1981) [1923], *Histoire économique Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Paris : Gallimard

WEBER, Max (2013) [1914], *La domination*, Paris : La découverte

WEBER, Max (2008) [1904-1905], *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris : Flammarion

WEBER, Max (1963) [1919], *Le savant et la politique*, Paris : Plon

WEBER, Max (2012) [1924], *Sur le travail industriel*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles

WEIZMAN, Elda (2006), « Positionnement par le Défi : les négociations des rôles dans l'interview télévisée », *Questions de communication* [En ligne], n°9, URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7926>

WINDISCH, Uli (1987), *Le K-O verbal : la communication conflictuelle*, Lausanne : L'âge d'homme

Sitographie

<https://www.cci.fr>

<https://www.cnrtl.fr>

<https://www.courdecassation.fr>

<https://www.economie.gouv.fr>

<https://www.insee.fr/fr/accueil>

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

<https://www.littre.org/definition/>

<https://travail-emploi.gouv.fr/>

<https://www.universalis.fr/>

<https://www.vie-publique.fr>